

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020</p>
--

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le vendredi 4 décembre 2020 pour le jeudi 10 décembre 2020 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

M. le Maire	n°1	Désignation du Secrétaire. (page 1334)
M. le Maire	n°2	Pouvoirs. (page 1334)
M. le Maire	n°3	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020. (page 1335)
M. le Maire	n°4	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 1335)
M. le Maire	n°5	Communications diverses. (page 1339)
M. le Maire	n°6	Conseil Municipal. Charte de déontologie des élu·es et élus du Conseil Municipal d'Orléans. Charte de laïcité. Approbation. (page 1339)
M. le Maire	n°7	Conseil Municipal. Statut de l'élu. Charte de déontologie. Dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus dans le cadre de leur mandat. Approbation. (page 1371)
M. le Maire	n°8	Conseil Municipal. Statut de l'élu. Charte de déontologie. Dispositif de protection fonctionnelle. Règles applicables. Approbation du règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les élus municipaux. (page 1373)
M. le Maire	n°9	Conseil Municipal. Statut de l'élu. Charte de déontologie. Dispositif de formation des élus. Approbation. (page 1378)

FINANCES

M. MARTIN	n°10	Finances. Analyse agrégée des risques et des comptes 2019 du groupe communal. Présentation. (page 1379)
M. MARTIN	n°11	Finances. Budget primitif 2021. Budget principal et budget annexe. Approbation. (page 1470)
M. MARTIN	n°12	Finances. Exercice 2020. Budget principal et budget annexe. Décision modificative n° 3. Approbation. (page 1576)

M. MARTIN	n°13	Finances. Exercice 2020. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes. Approbation. (page 1578)
M. MARTIN	n°14	Finances. Exercice 2020. Constitution et reprise de provision. (page 1580)
M. MARTIN	n°15	Finances. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) d'Orléans Métropole - Désignation de représentants. (page 1582)
M. MARTIN	n°16	Finances. S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES. Réhabilitation et amélioration de 310 logements locatifs situés 1-3-5 rue Clément Marot, 1-3 rue Mirabeau, 1-2-3-4 rue Lafayette, 2 rue du Général Ferrié, 1 à 17 rue Jules Michelet à Orléans. Retrait de la délibération n° 58 du 10 septembre 2020. Garantie d'un emprunt de 2 638 519 € à hauteur de 50 %. Approbation. (page 1583)
M. MARTIN	n°17	Finances. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Acquisition d'un logement situé 5 bis rue Léopold Sédar Senghor à Orléans. Garantie d'un emprunt de 124 000 € à hauteur de 50 %. Approbation. (page 1585)
M. MARTIN	n°18	Finances. S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT. Mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer plusieurs résidences : Ilot du Square (10-12-14-16-18 rue de la Flore), Ilot du Coq Saint Marceau (7-9-7B-9B-7T-9T rue des Anguignis, 6 à 20 (pairs) rue Paul Sougy, 1 à 8 passage le Lectier, 2-4-6-8 impasse Paul Sougy) à Orléans. Approbation. (page 1587)
M. MARTIN	n°19	Finances. S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT. Transfert de garantie à l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement suite à la cession du bien situé 12 avenue Edmond Michelet à Orléans. Approbation. (page 1589)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Mme BARRUEL	n°20	Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 1593)
Mme BARRUEL	n°21	Action foncière. Quartier de La Source. Régularisation d'un empiètement par sa cession au riverain sis 25 allée des Chanterelles. (page 1595)
Mme CORNAIRE	n°22	Habitat-logement. Commercialisation des programmes de logements de la résidence Dauphine à Orléans par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Avis à émettre. (page 1598)

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

M. LONLAS	n°23	Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'une convention d'objectifs 2021 à passer avec l'U.S.O. Football Association. Attribution d'une subvention. (page 1605)
------------------	------	---

- M. RENAULT** n°24 Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation de conventions d'objectifs 2021 à passer avec le Budokan Karaté, le Cercle d'Escrime Orléanais, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'Orléans Loiret Basket Association, la S.M.O. Gymnastique. Approbation d'un avenant n° 3 à passer avec le Rugby Club Orléans. Approbation d'un avenant n° 4 à passer avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu. Attribution de subventions. (page 1605)
- M. RENAULT** n°25 Sport. Associations sportives. Attribution d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2021 des clubs sportifs sous critères, et des associations sportives scolaires et universitaires. (page 1607)
- M. HOUSSARD** n°26 Commande publique. Sport. Réalisation de prestations de promotion de la Ville d'Orléans dans le cadre de compétitions de basketball de haut niveau. Approbation d'un marché public. (page 1611)
- M. HOUSSARD** n°27 Commande publique. Sport. Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du centre aqua-ludique du centre-ville, quartier gare à Orléans. Approbation d'un avenant n°2 à passer avec le groupement BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST / AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES / BVL ARCHITECTURE / KATENE / ETAMINE / ORLING / AIDA / HERVE THERMIQUE. (page 1612)
- M. HOUSSARD** n°28 Commande publique. Sport. Marché public global de performance pour la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du complexe nautique de La Source à Orléans. Approbation d'un avenant n° 4 à passer avec le groupement BFC PARTENAIRES / ATELIER ARCOS ARCHITECTURE / CL GILLES LEVERRIER / 3IA / ARTELIA / ROLAND STARACE / BRIGITTE BARBIER / INCA / IDEX ENERGIES. (page 1613)
- M. DEFOSSEZ** n°29 Jeunesse. Concours Jeunes Talents 2020. Attribution de Bourses Projets Jeunes aux lauréats. (page 1614)
- M. DEFOSSEZ** n°30 Jeunesse. Conventions d'objectifs passées avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., J.A.M., E.S.C.A.L.E. Attribution de subventions. (page 1615)
- M. DEFOSSEZ** n°31 Jeunesse. Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec l'association A.E.S.C.O. Attribution d'une subvention. (page 1616)
- Affaire retirée de l'ordre du jour***
- Mme DE FILIPPI** n°32 Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2020-2021. Participation financière de la Mairie. (page 1618)
- Mme DE FILIPPI** n°33 Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2020-2021. Participation financière de la Mairie. (page 1621)

Mme DE FILIPPI	n°34	Education. Domaine de Soulaire. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans. (page 1623)
Mme DE FILIPPI	n°35	Education. Restauration collective. Année 2019. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire SOGERES. (page 1624)
M. MONTILLOT	n°36	Prévention, médiation et réussite. Lancement d'une démarche de certification de la Ville d'Orléans. Communication. (page 1632)
M. MONTILLOT	n°37	A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 4 à la convention d'objectifs passée avec l'A.S.E.L.Q.O. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'A.S.E.L.Q.O. (page 1633)
M. KHOUTOUL	n°38	Politique de la ville. Association 2000 Emplois 2000 Sourires. Retrait de la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020. Approbation d'une nouvelle convention de partenariat à passer avec l'association et Orléans Métropole pour l'année 2020. (page 1634)
Mme LABADIE	n°39	Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 1635)
Mme LABADIE	n°40	Vie associative. Maisons des associations. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021. (page 1636)
Mme GEINCHELEAU	n°41	Commission communale pour l'accessibilité. Année 2019. Examen du rapport annuel. (page 1640)
Mme RASTOUL	n°42	Salles municipales et cimetières. Location des salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021. (page 1694)

TERRITOIRES ET PROXIMITE

Mme LABADIE	n°43	Participation citoyenne. Comité de pilotage des groupes « Orléans Proximité ». Désignation des membres. (page 1712)
Mme LABADIE	n°44	Espace public. Communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Enfouissement des réseaux d'une portion de la rue Gambetta à Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'une portion de la rue Brise Pain à Orléans. Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole et la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle. (page 1715)
M. NANTIER	n°45	Espace public. Emplacements sur les marchés de plein air. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021. (page 1716)
Mme LABADIE	n°46	Espace public. Droits de voirie, redevances pour occupation du domaine public, travaux et prestations de service effectués en régie. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021. (page 1718)

M. LEMAIGNEN n°47 Mobilité-stationnement. Approbation d'une convention à passer avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.). (page 1724)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

M. CHANCERELLE n°48 Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Académie Orléans-Tours pour l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs au titre de l'année 2020-2021. (page 1725)

M. CHANCERELLE n°49 Art et économie créative. Musiques actuelles. Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 passée avec l'association L'Antirouille pour la gestion et l'exploitation de la S.M.A.C. l'Astrolabe. Attribution d'une subvention au titre de l'année 2021. (page 1725)

M. CHANCERELLE n°50 Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n°1 à la convention de soutien 2020 passée avec la Scène Nationale. Approbation de conventions de financement à passer avec la Scène Nationale, le C.C.N.O., le C.D.N.O., le C.A.D.O et Orléans Concert au titre de l'année 2021. Attribution de subventions. (page 1726)

M. HOUSSARD n°51 Commande publique. Arts et économie créative. Cité de la Musique et des Arts Vivants. Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation et la maintenance de la future Cité de la Musique et des Arts Vivants. Déclaration sans suite. (page 1728)

M. HOUSSARD n°52 Commande publique. Arts et économie créative. Cité de la Musique et des Arts Vivants. Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour une étude de marché, l'analyse financière et juridique, la programmation technique et le choix du mode de réalisation et de gestion du projet. Déclaration sans suite. (page 1732)

M. GABELLE n°53 Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2020 passée avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. (page 1733)

M. GABELLE n°54 Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2021. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention type d'occupation pour les exposants du marché médiéval. (page 1734)

M. GABELLE n°55 Événementiel. Festival de Loire 2021. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation des conventions-type. (page 1736)

Mme PICARD n°56 Événementiel. Cloître du Campo Santo, Jardin de l'Evêché et Serre du Jardin des Plantes. Redevance d'occupation du domaine public. Actualisation des tarifs. (page 1739)

Mme PICARD	n°57	Événementiel. Régie et planification des événements. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021. (page 1742)
Mme FEDRIGO	n°58	Tourisme. Exercice 2019. Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME. (page 1747)
M. NANTIER	n°59	Commerce. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021. Avis à émettre. (page 1757)

RESSOURCES

Mme RASTOUL	n°60	Relations humaines. Epidémie de covid-19. Astreintes du personnel. Adoption d'un dispositif spécifique. (page 1759)
Mme RASTOUL	n°61	Relations humaines. Mise en œuvre des transferts de compétences. Approbation d'une convention de mise à disposition de services descendante à passer avec Orléans Métropole. (page 1762)
Mme RASTOUL	n°62	Relations humaines. Convention de mise en place de services communs entre Orléans Métropole et la Ville d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1. (page 1763)
Mme RASTOUL	n°63	Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation. (page 1764)
Mme RASTOUL	n°64	Relations humaines. Adhésion au socle commun. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret. (page 1772)
Mme RASTOUL	n°65	Relations humaines. Approbation des conditions de mise à disposition de véhicules de services avec autorisation de remisage à domicile. (page 1773)
Mme RASTOUL	n°66	Relations humaines. Approbation d'une convention de mise à disposition de service et d'une convention de gestion à passer avec Ecole Supérieure d'Art et de Design et Orléans Métropole. (page 1774)
Mme RASTOUL	n°67	Relations humaines. Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle à passer avec l'École Supérieure d'Arts et de Design d'Orléans. (page 1775)
M. HOUSSARD	n°68	Achat. Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et des communes de la Métropole. (page 1776)
M. HOUSSARD	n°69	Achat. Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans. (page 1777)

M. HOUSSARD	n°70	Commande publique. Marché d'assurance Responsabilité civile générale. Groupement de commandes entre la Ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure avec négociations. (page 1780)
Mme MENIVARD	n°71	Moyens généraux. Garage Municipal. Actualisation du coût horaire des interventions. Approbation des tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2021. (page 1781)

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 17 décembre 2020.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Le jeudi dix décembre deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire ;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme BARRUEL, M. RENAULT (jusqu'à 22h20 et à partir de 22h25), Mme CORNAIRE, M. KHOUTOUL, Mme de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, M. NANTIER, Mme AMOA, M. DEFOSSEZ, Mme PARAYRE, M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET (jusqu'à 22 h 25), Adjoint ;

Mme HOSRI, MM. LABLEE, TEBIBEL, ROSE, CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO (à partir de 18 h 10), POULS, PICARD, M. DABOUT, Mme MIGNONNEAUD, M. de ROSNY (Secrétaire), Mme TRIPET, Mme KOUNOWSKI, MM. CLOZIER, GRAND, Mme CORRE (à partir de 18 h 10), Mme BENAYAD, MM. CHAPUIS, BORNET (à partir de 22 h), DUPLESSY, GAUTIER, GEFFROY, Mme RIST, M. BOURREAU, Mme CHELLY, M. HOUSSARD.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. BLANLUET	à	Mme CORNAIRE (à partir de 22 h 25)
M. GABELLE	à	Mme LABADIE
Mme LAPERTOT	à	M. MONTILLOT
Mme GEINCHELEAU	à	Mme MENIVARD
Mme FEDRIGO	à	M. LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h10)
Mme CORRE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 10)
M. BORNET	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 22 h)
Mme ROYER	à	M. GEFFROY

Absente et excusée :

Muriel SAUVEGRAIN

La séance est ouverte à 18 heures.

M. le Maire – *Mes chers collègues, nous avons eu cette fois encore une triste nouvelle. Le décès de Mme Michelle Gautronneau, qui a été élue ici même entre 1995 et 2001 et dont je garde le souvenir d'une femme très amicale, très chaleureuse. Elle s'est beaucoup impliquée dans le domaine de la création et de la culture, notamment à l'époque à l'Institut d'arts visuels, qui est devenu l'E.S.A.D. et elle s'était également beaucoup impliquée sur son quartier de Saint-Marceau. Donc je souhaite que nous puissions lui rendre l'hommage qu'il convient et en votre nom à tous j'adresse à toute sa famille nos très sincères condoléances. Je vous propose d'observer une minute de silence.*

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. de ROSNY est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Vous souhaitez prendre la parole M. CHAPUIS ?*

M. CHAPUIS – *Excusez-moi de prendre la parole en début de Conseil Municipal. On avait évoqué la question de ne pas avoir à recourir systématiquement à la vidéo pour la diffusion de nos travaux. Je voulais savoir quel moyen était mis en place aujourd'hui pour l'accessibilité de nos travaux ? Parce que normalement le Conseil Municipal doit être soit accessible au public soit à distance, et comme ce n'est pas ouvert au public et que cela n'est pas à distance, je voulais savoir quel outil avait été mis en place ? Je me suis vraiment posé la question car je pensais que c'était ouvert au public aujourd'hui.*

M. le Maire – *Toujours pour les mêmes raisons de question sanitaire, là on applique les décisions nationales. J'espérais que l'on puisse pouvoir filmer et diffuser la séance, il s'avère que techniquement c'était dans des délais trop courts pour que l'on puisse le faire. Par ailleurs, au regard de la retransmission de la séance précédente, je trouve cela extrêmement coûteux sous cette forme-là. La situation contrainte d'aujourd'hui oblige à utiliser au mieux possible les deniers publics, c'est la raison pour laquelle à la fois j'espérais que l'on puisse avoir une autre forme de retransmission, qui pour l'instant n'est pas là faute de temps. Après sur la manière de diffuser, il faut bien reconnaître que c'est un peu plus compliqué que je ne le pensais et j'espérais et certaines des propositions qui nous sont faites sont particulièrement onéreuses. Donc j'espère que l'on pourra proposer quelque chose en janvier, en tout cas les services techniques font le maximum pour que l'on puisse avoir régler ce problème-là dès le mois de janvier. On est dans l'attente d'une situation qui sera clarifiée et très franchement je n'ai pas de meilleure réponse à vous faire là.*

N° 2 – **Pouvoirs**

M. BLANLUET	à	Mme CORNAIRE (à partir de 22 h 25)
M. GABELLE	à	Mme LABADIE
Mme LAPERTOT	à	M. MONTILLOT
Mme GEINCHELEAU	à	Mme MENIVARD
Mme FEDRIGO	à	M. LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h 10)
Mme CORRE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 10)
M. BORNET	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 22 h)
Mme ROYER	à	M. GEFFROY

M. le Maire – *En ce début de séance je voulais également remercier les services administratifs et techniques, qui en plus du travail permanent qu'ils ont à assumer, ont mené un certain nombre d'actions. Je voulais vraiment les en féliciter, les en remercier, parce que cela s'est fait dans des conditions d'extrême rapidité, ce n'était pas simple, je veux parler de la mise en place des points de test notamment devant la Médiathèque, vous les avez vus. Et j'en profite pour remercier également nos amis militaires qui nous ont apporté leur soutien logistique, non seulement d'installation mais de réalisation des tests, avec les services de la Ville qui ont organisé l'ensemble.*

La mise en place également des chalets, cette fois-ci pour la vente à emporter afin d'aider les restaurateurs d'Orléans. Je veux également évoquer la préparation du soutien au monde de la culture ainsi qu'au secteur social - et on en reparlera – car du travail est en train d'être fait et c'est important.

Et puis également la gestion du système d'aide aux entreprises et aux commerçants. C'est un gros travail, y compris dans l'ensemble de la procédure de gestion. Je vous donne simplement un chiffre, le chiffre global du nombre de dossiers Ville-Métropole – les deux vont ensemble – qui est de 417 dossiers à ce jour et qui représente 850 000 euros d'engagés. Ce n'est pas rien et derrière c'est à chaque fois l'instruction du dossier, des procédures, etc. Donc vraiment merci d'avoir été et de continuer à être au rendez-vous. Je remercie la Directrice générale des services qui l'explicitera à l'ensemble des services de la Ville.

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2020.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de novembre 2020 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ADHESION</u>		
2020VODEC154	02/11/20	Etat civil. Renouvellement de l'adhésion à l'association ASTUCE. Approbation.
<u>ASSURANCES</u>		
2020VODEC163	12/11/20	Assurances. Contrat d'assurance flotte automobile des véhicules techniques n° 088801/Y passé avec la .S.M.A.C.L. Acceptation d'indemnité de sinistre (Dossier FAT VO 2018-625).
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
2020VODEC112	19/11/20	Prévention-réussite. Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local à passer avec la S.A. d'H.L.M. FRANCE LOIRE pour le service prévention médiation réussite du quartier Saint-Marceau.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC162	12/11/20	Salle Belle Croix (salle principale). Etablissement Public de Santé Mentale du Loiret Georges Daumézon. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC164	12/11/20	Salle du foyer Saint-Vincent. Association La Voie du Mouvement. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique Qi Gong.
2020VODEC165	12/11/20	Gestion immobilière. Terres de la ferme de Villeneuve au lieudit Les Saints Pères à Saint-Cyr-en-Val. M. Daniel GUENAULT. Approbation d'un contrat de location.
2020VODEC166	25/11/20	Gestion immobilière. Parcelles de terrain du parc de la Bizette cadastrées DI 190, DI 191 et DI 257 à Orléans. M. Samuel PERIQUET. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC167	25/11/20	Arts et économie créative. Locaux situés 2 rue des Anglaises à Orléans. Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec la Musique Municipale d'Orléans.
2020VODEC168	25/11/20	Arts et économie créative. Locaux situés 37-39 rue du Bourdon et dans l'église Saint-Euverte à Orléans. Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à passer avec le Centre Chorégraphique National d'Orléans.
2020VODEC171	25/11/20	Palais des Sports. U.S.O. TIR. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC174	30/11/20	Développement commercial. Epidémie de covid-19. Mise à disposition de chalets au profit des restaurateurs. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public.

CONTENTIEUX

2020VODEC160	05/11/20	Défense à une instance. Contentieux d'urbanisme. Tribunal administratif d'Orléans. Demande d'annulation du permis de construire relatif à la construction de logements au 15 venelle de la Voie à Orléans. Mmes Zina BOUKHADRA et Charlotte LEDAIN contre Mairie d'Orléans.
--------------	----------	---

DEMANDE DE SUBVENTIONS

2020VODEC155	05/11/20	Relations internationales. Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Convention de partenariat 2019-2021. Demande de subventions auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire au titre de l'année 2020.
--------------	----------	--

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
2020VODEC161	06/11/20	Appel à projets 2021. Fonds départemental d'aide à l'équipement communal (volet 3). Demande de subvention auprès du Département du Loiret.
2020VODEC169	23/11/20	Relations internationales. Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de financement F.I.C.O.L.
2020VODEC172	23/11/20	Education. Opération vacances apprenantes 2020. Approbation d'une convention de financement à passer avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S.).
2020VODEC173	26/11/20	Musée des Beaux-Arts. Acquisition d'un portrait de Marie Jacobe Godefroid par Jean Valade. Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2020, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 30 septembre et le 26 novembre 2020 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 20 0050	41	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 20 0051	12	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 20 0052	57	rue	Sainte Catherine	Non préemption
FC 45234 20 0053	71	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 20 0054	154	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 20 0055	26	place	du Général de Gaulle	Non préemption
FC 45234 20 0056	10	rue	Charles Sanglier	Non préemption
FC 45234 20 0057	32	rue	du Poirier	Non préemption
FC 45234 20 0058	42	place	du Chatelet	Non préemption
FC 45234 20 0059	6	rue	Romain Rolland	Non préemption
FC 45234 20 0060	9	quai	de Prague	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
18/11/20	F	Fourniture et livraison d'isoloirs	EQUIP CITE	Sans minimum Maximum 85 000,00	Sans minimum Maximum 102 000,00
18/11/20	S	Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution informatique de gestion des collections des musées	DECALOG	Partie forfaitaire : 70 756,67 Prix unitaires : Sans minimum Maximum 40 000,00	Partie forfaitaire : 73 262,00 Prix unitaires : Sans minimum Maximum 48 000,00

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
13/11/2020	La réalisation, l'exploitation et la maintenance du bâtiment s'inscrivant dans le projet de restructuration et rénovation partielles du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement - Avenant 3.	SOGEA CENTRE	Sans incidence financière	Sans incidence financière
23/11/2020	Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation du complexe nautique de La Source à Orléans - Avenant 1.	DEKRA INDUSTRIAL	1 200,00	1 440,00
25/11/2020	Marché subséquent n°80 (AC 16C0010) ayant pour objet les travaux de démolition d'une partie des bâtiments du relais orléanais et de l'ancienne cité Sanitas, à Orléans - Lot 1 Démolition, amiante, plomb - Avenant 1.	ECCODEC	16 315,73	19 578,88
25/11/2020	Travaux à la maison de la justice et du droit dans l'ancienne école maternelle René Guy Cadou - Lot 4 Menuiserie aluminium, serrurerie - Avenant 2.	CROIXALMETAL	407,85	489,42

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants :

- de l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE – DELEGATION DU LOIRET, pour l'attribution d'une subvention ;
- de l'ASSOCIATION FAVEC45 (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DU LOIRET), pour l'attribution d'une subvention ;
- de la PAROISSE SAINT-VINCENT, pour les travaux de peinture exécutés dans l'église Saint-Vincent.

N° 6 – **Conseil Municipal. Charte de déontologie des élus et élus du Conseil Municipal d'Orléans. Charte de laïcité. Approbation.**

M. le Maire – Si vous vous le voulez bien mes chers collègues, nous en venons à un point important de ce Conseil Municipal bien sûr. Il s'agit de la charte de déontologie qui vous est proposée et de la charte sur la laïcité, donc deux chartes que nous allons examiner. Je voudrais simplement remercier la commission qui s'est réunie depuis un certain nombre de semaines maintenant, pour le travail qui a été fait avec l'ensemble des sensibilités du Conseil Municipal et qui a permis d'aboutir à des textes dont nous allons discuter. Je voudrais remercier tout particulièrement Charles-Eric LEMAIGNEN qui a piloté ces travaux avec Baptiste CHAPUIS, qui nous avait initialement proposé cela lors de la première séance du Conseil Municipal et qui donnait écho à des propositions que nous avons formulées pendant la période de campagne électorale. Je trouve que l'on a abouti à un travail très sérieux, très solide. Je salue également l'ensemble des membres de la commission M. Ludovic BOURREAU et M. Olivier GEFFROY, puisque vous avez participé les uns et les autres, aux travaux de cette commission et vous l'avez enrichie par vos propositions et par les domaines sur lesquels vous êtes plus particulièrement investis. M. LEMAIGNEN, un mot peut-être et puis les uns et les autres, MM. CHAPUIS, GEFFROY et BOURREAU et l'ensemble de celles et ceux qui souhaitent intervenir.

M. LEMAIGNEN – Je voudrais ajouter à vos remerciements M. le Maire, des remerciements pour les services et en particulier pour le Secrétariat Général, les services juridiques et ainsi que mon assistante, qui ont largement participé aux travaux de ce groupe.

Alors avant de présenter le contenu de cette charte, je voulais donner quelques mots d'introduction. D'abord c'est une élaboration conjointe – vous l'avez dit – c'est un groupe de travail, qui a été fait avec les présidents de tous les groupes de notre Conseil Municipal. C'est un groupe qui a travaillé en interne, on n'a pas pris un cabinet pour nous proposer une mouture, c'est une production interne – je reprends le mot de Baptiste CHAPUIS – et en même temps cela a été une véritable coproduction parce qu'en fait on s'est répartis les rédactions. Bien sûr après cela il a fallu les harmoniser, les relire, etc... mais c'est vraiment une coproduction et c'est le premier élément. Deuxième élément, elle ne vient pas de nulle part. On a regardé ce qui se faisait ailleurs, on a fait une large veille de pratiquement toutes les collectivités qui ont fait une telle charte, la première je crois étant Strasbourg mais il y en a plein d'autres : Paris, Toulouse, Grenoble, Rennes, Cannes, etc... Et l'un des éléments qui ressort est que notre charte est particulièrement complète, ailleurs on voit des chartes soit plus généralistes, soit limitées. Et d'ailleurs, nous avons eu des séances de concertation, avec les associations traitant des questions de discrimination et de laïcité, avec le déontologue travaillant déjà avec les agents de notre collectivité au centre de gestion de Loiret et avec Transparency international, une association nationale qui a largement audité nos propositions et qui m'a confirmé que nous avons certainement l'une des chartes les plus complètes qui ait été produite à ce jour. Donc j'insiste sur cette complétude du dossier et cette élaboration très partenariale.

Trois caractéristiques majeures de cette charte. Premièrement, pourquoi fait-on cela ? D'abord – vous l'avez dit M. le Maire – c'était un engagement de campagne et effectivement

Baptiste CHAPUIS l'avait proposé à la séance d'intronisation de notre Conseil Municipal et vous aviez indiqué que vous donneriez suite à cette démarche, avec une démarche ambitieuse pour parvenir à une charte pour les élus orléanais. Et puis ensuite parce qu'il apparaît indispensable, dans un climat où il y a une méfiance installée entre la population et les élus, qui se traduit d'ailleurs par une abstention assez massive et de plus en plus importante, y compris dans nos scrutins municipaux, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il nous paraissait fondamental d'essayer de rassurer et dire que non les élus ne sont pas des « pourris », que les élus se fixent des règles, font ce qu'ils disent et se donnent les moyens de suivre le respect des engagements. Et c'est vraiment l'objet de cette charte, c'est rassurer tous les citoyens sur le fait que les élus, recherchent à la fois une transparence absolue, à la fois s'obligent à une économie des moyens publics, une sobriété, puisqu'ils fonctionnent avec des fonds publics et enfin, les élus s'engagent de manière précise et pas généraliste comme dans beaucoup d'autres chartes, à avoir des comportements exemplaires.

Cette charte est faite pour évoluer. Chaque année un bilan sera fait en Conseil Municipal et nous permettra de la corriger, de la compléter, de l'amender. Alors quels sont ces éléments ? D'abord, en préambule on vous rappelle qu'à la séance d'installation de ce Conseil Municipal, vous avez eu la lecture de ce qui est dans la loi de 2015 et qui précise les obligations légales des élus. Cette charte elle va au-delà – je l'indique et j'en profite pour remercier le cabinet du Maire et Nathalie KERRIEN en particulier qui a aussi participé à l'élaboration de cette charte – et pour assurer le respect de cette charte et pour lui permettre d'être en fait une protection pour les élus, nous avons souhaité mettre en place une commission de déontologie. C'est un organisme avec des personnes indépendantes, ancien magistrat ou professeur d'université, qui ont pour mission de veiller au respect de cette charte et de renseigner les élus sur les comportements sur lesquels ils peuvent avoir des doutes et sur lesquels ils peuvent être rassurés quant à l'exécution de leurs missions d'élus. Cette commission est composée de trois membres, dont l'un est déjà en place, c'est le déontologue du centre de gestion du Loiret qui traite déjà des questions de déontologie des élus dans le cadre de la loi. La commission nous fera chaque année un rapport, qui sera anonymisé – car sinon je pense que peu d'élus la contacteraient - et d'ailleurs dans toutes les chartes qui existent c'est toujours la même chose, les déontologues répondent aux questions posées par l'ensemble des élus, répondent à l' élu qui les a saisis de manière confidentielle, mais la commission établit un rapport chaque année, précisant les règles qui lui paraissent devoir être respectées pour favoriser la transparence et la sobriété dans l'usage des fonds publics.

Cette commission est en partie faite pour rassurer les élus sur les questions de la prévention des conflits d'intérêts. Alors on rappelle la définition de conflit d'intérêts – j'insiste parce que c'est une obligation redoutable – ce sont des situations d'interférences entre votre intérêt d' élu et un autre intérêt que vous pourriez avoir à titre personnel, qui serait de nature à influencer ou même paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de votre fonction d' élus. Et la jurisprudence est un peu hétérogène mais c'est parfois une conception extrêmement large de cette notion de conflit d'intérêts. Et je vous rappelle que ce sont les magistrats de l'ordre pénal qui tranche en la matière et qui peuvent avoir des sanctions extrêmement rigoureuses.

Donc plusieurs choses pour prévenir ces conflits d'intérêts. Premièrement, hormis le Maire et les Adjoints qui sont tenus de faire à la fois une déclaration d'intérêts et une déclaration de patrimoine à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, l'ensemble des élus fera une déclaration d'intérêts qui sera donc centralisée via le Secrétariat Général à la commission de déontologie. Cette déclaration d'intérêts permettra au Secrétariat Général d'établir ce que l'on appelle un registre des déports, cela veut dire simplement que plutôt que de dire au début d'une délibération « je ne prends pas part au vote car je suis président de l'association qui bénéficie d'une subvention » et bien l'ensemble des conflits d'intérêts sera noté, archivé, transmis à la commission et permettra effectivement à chaque élu de ne pas avoir à s'interroger sur une délibération, c'est le deuxième point. Bien évidemment si au-delà de ce que l' élu a déclaré, il se demande s'il doit participer ou non, il peut indiquer au Conseil Municipal qu'il ne prendra pas part au vote à titre de précaution et consulter. Mais vous voyez, le registre des déports nous permet de rassurer sur le fait que l'on ne prendra jamais part au vote lorsqu'il y a un risque de conflit d'intérêts. Alors je rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement de ne pas participer au vote, il s'agit aussi de ne pas participer aux négociations préalables au vote, la jurisprudence est extrêmement claire en la matière.

Troisième point, l'interdiction des recrutements familiaux. C'est peut-être quelque chose qui paraît ou peut paraître injuste à certains, mais il est évident que dans le cadre de la méfiance qu'ont nos

concitoyens par rapport aux élus, le risque de népotisme est un de ceux qui est le plus couramment souligné par les uns ou les autres. Et dans ce contexte, nous prenons des obligations de ne pas recruter les membres de notre famille au sein des services de la Mairie ou des associations qui bénéficient de financement majoritaire de la collectivité. Bien sûr cette règle ne s'applique pas aux contrats déjà existants, qu'ils soient comme fonctionnaire, C.D.I. ou C.D.D.

Le quatrième point concerne les frais de déplacement. Vous aurez une délibération qui va préciser cela. Le principe est de se faire rembourser exactement comme au tarif de la fonction publique et lorsque l'on est dans le cadre de nos missions pour représenter la collectivité. Cette règle s'applique et comme dans toute collectivité, il y a possibilité par un mandat spécial, de pouvoir prendre en charge des frais engagés à l'occasion d'autres types de déplacement, principalement à l'occasion de voyages, qui peuvent être faits dans l'intérêt de la collectivité. La question des cadeaux a été évoquée. On s'est dit que ce n'était pas la peine de refuser tous cadeaux, cela peut même être vexant, comme pour une association qui donne quelque chose. On dit simplement qu'un cadeau ne peut être d'une valeur supérieure estimée à environ 150 euros et récurrent, pas dix cadeaux de 149,99 euros, cela va de soi. On a également évoqué la question spécifique et d'ailleurs c'est une question que se pose l'Agence française anticorruption dans le même sens que notre réflexion, pour les invitations faites dans le cadre d'événements, en particulier culturels ou sportifs, dans lesquels on est invité dans le cadre de notre représentation d'élus de proximité. Et donc là-dessus, nous pouvons effectivement avoir, recevoir ces invitations, sans difficulté.

Sixième point, l'assiduité des élus. Alors le principe - comme dans d'autres collectivités, ce n'est pas quelque chose d'original sur ce point, le Conseil Départemental et le Conseil Régional ont également des dispositions en la matière – s'il y a plus de cinq absences non justifiées dans l'année et il y a la précision des cas d'absences justifiées, à la fois pour les séances du Conseil Municipal et de la commission de référence. Alors il a été précisé une commission de référence, c'est-à-dire celle qui est la plus proche de vos délégations - pour ceux qui en ont une - parce que certains élus sont dans une commission et d'autres dans deux voire trois commissions. Pour les élus de l'opposition, s'ils sont dans plusieurs commissions, ils choisissent celle qui est la commission de référence. Si on manque plus de cinq séances de manière non justifiée, et bien l'indemnité est diminuée de 30 %.

Le septième point concerne la protection fonctionnelle des élus. Vous savez que la protection fonctionnelle est accordée par une délibération de notre Conseil Municipal et nous prévoyons de faire en sorte que l'on respecte totalement la règle et qu'on n'aille pas chercher des avocats qui soient trop onéreux donc on se fixe des plafonds pour rechercher un avocat qui puisse aider l'élus dans les problèmes juridiques qu'il pourrait avoir.

Huitième point, la transparence de l'action municipale. Ça fait écho à la question posée par Baptiste CHAUPUIS au début de cette séance, c'est que les prochaines séances soient retransmises de manière audiovisuelle dans les conditions qui sont celles qui sont faites par exemple au Conseil Départemental du Loiret. A la demande de M. le Maire, nous ne souhaitons pas avoir des choses trop coûteuses, puisque je vous rappelle que les séances qui étaient faites, avec des cadrages sur chaque intervenant, ça peut coûter jusqu'à 4 000 euros par séance. Là aussi, on veut essayer d'être économe dans la gestion des fonds publics. Et quant au train de vie de la collectivité, je me permets d'insister sur ce sujet, vous allez avoir une forte transparence sur le montant des indemnités versées aux élus, sur les différents avantages en nature, sur le nombre de collaborateurs de cabinet et la rémunération globale, les éventuelles rémunérations versées en dehors, le montant total des déplacements et des frais des élus. Et sur ce point, je voudrais apporter quelques éléments de fait. Des engagements avaient été pris sur les indemnités pour les diminuer. Je vous rappelle que le montant des indemnités budgétées était de 800 000 euros en 2019, de 800 000 en 2020 et sera de 730 000 euros au budget 2021. Quant à l'indemnité de M. le Maire, le plafond est à 145 % de l'indice de référence, à 5 640 euros. Jusqu'à la précédente mandature il était question de 5 031 euros et aujourd'hui c'est à 3 889 euros, conformément à l'engagement qu'il avait pris, c'est une diminution de 30 % par rapport à la rémunération antérieure. Je rappelle également qu'aujourd'hui vous n'avez plus de voitures ni de chauffeurs pour M. le Maire et dans le cadre des représentations, il n'y a pas de frais ni de frais de repas demandés par M. le Maire depuis sa prise de fonction. Je me permets de le dire car c'est un élément important, et chaque année vous l'aurez en suivi. Des engagements avaient été pris pour faire cette charte, pour avoir une économie dans les moyens publics et la meilleure des preuves est par l'exemple. Je rappelle également qu'il y avait une flotte de voiture qui existait et notamment une Peugeot 308 dont on avait parlé précédemment, elle a été

revendue, il n'y a donc pas de dépenses là-dessus de la part de l'exécutif municipal et c'est un souhait très fort exprimé par M. le Maire.

Pour les points suivants, comme c'est une élaboration faite en commun, je demande à Baptiste CHAPUIS s'il le veut bien, de présenter les autres éléments de cette charte de déontologie.

M. CHAPUIS – Merci. Je vais essayer de résumer les derniers points. Juste avant de les aborder, je voulais juste dire un petit mot sur l'objet de cette charte. Comme cela a été abordé sur les points précédents, avec cette charte on a une obligation vis-à-vis des citoyens, on a des devoirs. Aujourd'hui, on sent bien qu'il y a un sentiment de défiance avec les élus, en disant que l'on était tous irréprochables. Je ne le pense pas, malheureusement il y a eu des « canards boiteux », des gens qui ont profité du système et tous les élus ont été éclaboussés par ces quelques personnalités là. Aujourd'hui, on se doit d'être exemplaire dans notre pratique et de pouvoir s'engager vis-à-vis de nos citoyens. Je parle d'exemplarité, de transparence et de sobriété. Pour l'exemplarité cela a été dit, cela concerne l'assiduité, les questions de regroupements familiaux qui sont de la transparence. Alors on peut regretter qu'aujourd'hui on parle de publicité des débats alors que c'est un Conseil Municipal qui n'est ni ouvert au public ni accessible en publicité. La question de sobriété vient d'être évoquée et il y a aussi une question d'éthique de l'élu et c'est pour cela que j'aborderai rapidement les points suivants. Pour terminer mon introduction, je voulais dire que l'on a besoin de rétablir cette confiance. On a parlé de participation aux élections, on a parlé de cette défiance des électeurs vis-à-vis des élus ou des organisations et je pense qu'aujourd'hui on doit s'obliger à rétablir cette confiance et ce lien avec les concitoyens qui nous confient cette part de pouvoir pendant un certain temps, de pouvoir rendre compte régulièrement et d'essayer de retisser ce lien.

Alors les points évoqués par la suite sont les questions éthiques, les questions de harcèlement et de discrimination. On a posé clairement ces sujets-là dans cette charte pour que l'on puisse en parler, l'évoquer, se rappeler des choses qui sont certes présentes dans la loi, dans un certain nombre de documents mais qui permettent ici de les retrouver, de rappeler le rôle d'un élu, sa nécessité de ce devoir d'alerte face à des discriminations, face à des situations de harcèlement. Et clairement on a un rôle important en tant qu'élu, que ce soit dans nos prises de fonctions, dans nos représentations, pour être très attentifs à ces situations-là. On a également parlé de la formation des élus, la Ville d'Orléans va s'engager à proposer à l'ensemble des élus une formation dans le domaine de la laïcité et des discriminations. La question de la déontologie pour nourrir cette charte d'exemples concrets et bien sûr les questions budgétaires pour que l'on puisse tous être aussi pointus que M. MARTIN.

Sur ces questions-là, je pense que l'on a besoin de cette charte nous permettant de regrouper l'ensemble de ces éléments. Concernant l'article 12 - et on a une attention particulière sur cet article car cela concerne les élus minoritaires et de l'opposition – permettant de repositionner et de décrire des situations, notamment sur la rencontre des présidents de groupe, la commission du budget avec une vice-présidence qui permettra d'avoir peut-être un peu plus de lisibilité sur les documents budgétaires et sur la libre expression des groupes. Une des nouveautés de cette charte, on avait une tribune dans Orléans Mag et cette fois-ci on va pouvoir ouvrir aussi à une tribune sur le site internet de la Ville, ce qui permettra aussi d'avoir cette diffusion d'informations des prises de paroles de l'opposition sur le site internet de la Ville. La représentation proportionnelle de l'opposition dans les différentes commissions et instances. Et enfin la question orale, alors ce qui était un détail pour l'ensemble des élus mais le fait de ne plus poser les questions orales à la toute fin du Conseil Municipal où l'attention n'est pas forcément la meilleure permettra j'espère d'avoir débats assez nourris sur les questions orales que nous pouvions poser collectivement.

Enfin, cette charte nous oblige vis-à-vis des citoyennes et des citoyens, nous oblige vis-à-vis de nos rapports aux autres et aussi notamment vis-à-vis de l'administration. Tous les sujets que j'ai pu aborder, de discrimination, de harcèlement, et puis aussi une attention particulière sur nos relations avec les agents qui font vivre cette collectivité et on a besoin de se rappeler un certain nombre de règles avec des relations transparentes et respectueuses avec l'ensemble des agents de la collectivité et bien sûr qui s'applique également aux relations avec le public. Alors comme l'a dit Charles-Eric LEMAIGNEN, c'est un document qui est une « production maison » et j'ajoute que c'est une réflexion que l'on a pu porter. Il y a en effet peut-être des choses maladroites ou en exercice seront peut-être incomplètes mais je pense que la commission de déontologie va pouvoir nous apporter aussi son éclairage au quotidien sur ces

questions-là. Je sais que l'on a eu des débats très nourris et très riches sur les différents points, j'ai peut-être un regret que je vais évoquer très rapidement. On a réussi avoir une écriture inclusive dans le titre de cette charte et je m'en félicite mais c'est vrai que nous n'avons pas réussi à la décliner dans l'ensemble du document. Je pense que c'est une piste d'amélioration du document, je n'ai pas réussi à vous convaincre mais j'essaierais, en expliquant que l'écriture inclusive ce n'est pas uniquement le point médian et que l'on peut très bien écrire de manière inclusive sans forcément mettre un point.

Mais en tout cas je pense que cette charte est un document qui va nourrir nos travaux, qui va être un document de référence dans l'exercice de nos mandats et je suis très heureux d'avoir participé à sa rédaction.

M. le Maire – Merci à tous les deux pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ?

(M. le Maire énumère la liste des demandes de paroles.)

M. le Maire – Mme CORRE.

Mme CORRE – Bonsoir à tous. Quelques mots sur cette charte et tout d'abord pour me réjouir du temps que l'on prend sur ce sujet. C'est indiqué au début de la charte, il nous a été présenté lors du premier Conseil Municipal une charte déontologique prévue par la loi de 2015 mais c'est vrai que cela passe sans que l'on prenne le temps d'en discuter et je me réjouis que ce soir on puisse avoir un peu plus conscience de ce que tout cela veut dire. Effectivement il y a un certain nombre de sujets à aborder qui peuvent être compliqués pour certains d'entre nous et on pourrait donc la qualifier de courageuse.

J'ai quelques questions par rapport aux explicitations en l'occurrence des sujets que vous avez présentés M. LEMAIGNEN. Sur la déclaration d'intérêts, il est écrit dans la charte que nous sommes invités et vous avez plutôt eu l'air de dire que c'était obligatoire, cela me réjouirait mais je voudrais juste avoir une précision sur l'obligation ou non à ce sujet. Concernant la commission de référence et le nombre d'absences, cela est voir auprès de qui et comment, il faudrait que l'on ait une explication également. Et puis pour finir, vous avez beaucoup insisté sur la nécessité de renouer avec nos citoyens et sur la nécessité de transparence et de probité de nous tous, c'est quelque chose que je partage vraiment. Et donc au-delà de la commission, il faudra que l'on soit tous vigilants afin qu'il n'y ait pas d'entorse et d'exception à l'application de cette charte de la déontologie, car justement dans ce qui nous coupe de nos concitoyens un certain nombre de fois, ce sont les promesses qui ne sont pas suivies des faits. C'est donc une grande promesse que l'on fait aux citoyens dans cette charte, je trouve, c'est un bel engagement et il faudra que l'on soit tous garants de l'application et du fait que l'on tienne bien nos engagements communs.

M. le Maire – M. GEFFROY.

M. GEFFROY – M. le Maire, mes chers collègues. Simplement pour me féliciter avec vous de cette initiative à laquelle notre groupe a été associé. Je dois quand même dire que je n'ai pas été très bon élève dans la mesure où malheureusement les réunions étaient souvent organisées dans un calendrier assez contraint et donc dans des emplois du temps par toujours facile à gérer. Néanmoins, on en approuve évidemment l'essentiel de la rédaction et l'esprit qui s'inscrit en fait dans un continuum à la fois d'obligation légale et puis quand même de dispositif qui préexistait et qui constitue une sorte d'avancée toujours dans le même sens vers plus d'exemplarité et plus de transparence. Et je crois que dans le climat actuel, cela n'est pas mauvais, loin s'en faut, les deux sujets d'ailleurs sont très intéressants parce qu'en matière de déontologie moi je trouve que l'idée de la commission municipale est intéressante, elle permettra peut-être à certains élus de pouvoir prendre des dispositions qui sont préventives, au-delà même des dispositions légales qui existent et qui naturellement vont perdurer. On l'a vu sur la question des frais de déplacements bien sûr, on l'a vu aussi sur les questions des conflits d'intérêts, ce sont des sujets qui sont par nature toujours d'actualité.

Je m'arrête là et pour dire simplement que je me réjouis de cette initiative et singulièrement de la commission municipale. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Mme TRIPET.

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je vais essayer d'être la plus apaisée possible. Je ne devais pas venir ce soir car j'ai des soucis de santé et je voulais donner mon pouvoir à Baptiste CHAPUIS. Sauf qu'à la lecture de la charte des élus, celle de la laïcité et puis un autre problème sur le logement car je n'ai pas pu participer à la commission car j'étais à une autre commission en même temps, je me suis dit que je ne pouvais pas faire l'impasse. Je suis désolée, je vais mettre « un pavé dans la mare ». Je me sens pas concernée, ni par la charte des élus, ni par celle de la laïcité, tout est rédigé au masculin. Je suis désolée, ne venez pas me dire que le masculin est neutre, c'est faux. Nous sommes dans une société où chaque mot, chaque façon de le dire est importante. Je suis désolée, comment peut-on parler d'éthique dans la rédaction d'un texte alors qu'il est éminemment discriminatoire. On parle de la liste de 25 discriminations, et dans cette liste il y a celle en raison du sexe. Je suis désolée, ces textes sont sexistes et misogynes dans leur rédaction. Alors je ne les voterai pas, en tout cas pas en l'état. On n'est pas obligé de mettre le « point e » médian parce que certains trouvent que cela ne fait pas joli mais la féminisation ce n'est pas une histoire de cosmétique c'est une histoire de reconnaissance, de 51 % de la population sur notre territoire. Je suis désolée d'enquiquiner les uns et les autres avec cela, de faire rire certains, je pense que pour les femmes, nos enfants, les petites filles, la reconnaissance pleine et entière de ce qu'elles sont en tant que femme en devenir c'est quand même important.*

Pour le reste, sur l'article 14 de cette charte des élus, on pourrait ajouter quand même que les élus aussi adoptent une attitude respectueuse, dénuée ou exempte de sexisme, de misogynie ou de misandrie. Vous voyez, je sais aussi dire que des propos de femmes peuvent aussi être malvenus envers des hommes. N'empêche que cette rédaction-là, si vous vouliez faire un petit effort, ne pas mettre le « point e » qui vous dérange mais au moins avoir une rédaction où il n'y a pas que dans les titres « les élus », et « les élues » et faire en sorte que l'on ait « conseillère municipale » et « conseiller municipal ». Et puis on peut on peut faire une règle de proximité cela évite de répéter « municipal ». Si vous ne la connaissez pas je veux bien vous expliquer, je veux même bien être là avec vous pour la rédaction. Je vous assure que cette reconnaissance-là sera pleine et entière et je la voterais vraiment avec fierté ainsi que celle de la laïcité. Merci.

M. le Maire – *M. KHOUTOUL.*

M. KHOUTOUL – *M. le Maire, mes chers collègues. En tant qu'élu à la politique de la Ville et l'animation dans les quartiers, je suis très satisfait de cette charte. Elle consolide l'égalité des chances, elle rappelle des notions qui sont très importantes : la transparence et l'équité. Et il y a une forte demande venant du terrain, notamment de la majorité d'un conseil citoyen qui est celui de l'Argonne. Je pense que c'est une très bonne chose et je tiens à féliciter tous les collègues qui ont pu participer à l'élaboration de cette charte.*

M. le Maire – *Merci M. DABOUT.*

M. DABOUT – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Avant de voter cette charte je souhaiterais vous donner mon sentiment ainsi que celui de certains de mes collègues de la majorité, dont des femmes qui vont la voter. Quel dommage d'en arriver à inscrire la morale dans le marbre mais effectivement cela a été dit, aujourd'hui cela paraît indispensable. Nous nous sommes engagés car nous sommes convaincus que l'intérêt général prime sur les intérêts privés. Pour nous c'est ça être élu de la République : travailler et se donner sans compter pour le bien commun. Nous avons été désignés par les Orléanais pour les représenter au sein de cet hémicycle, pour travailler dans leur intérêt et il se trouve que dans cet intérêt, nous nous devons de créer cette charte pour leur donner toute la transparence nécessaire. Nous en comprenons le sens et en soutenons la rédaction. Nous tenons aussi à remercier M. le Maire pour la rapidité avec laquelle il a demandé la rédaction de cette charte. Nous l'avons promise, c'est chose faite. Nous tenions aussi remercier M. LEMAIGNEN et tous ceux qui ont œuvré à sa rédaction. Je vous remercie.*

M. le Maire – *Mme de FILIPPI puis Mme FEDRIGO.*

Mme de FILIPPI – *M. le Maire, mes chers collègues. Je répondrais à Mme TRIPET sur le point de l'écriture inclusive, qui le regrette. Vous le savez Mme TRIPET, on a des combats communs, on travaille régulièrement ensemble. En revanche sur l'écriture inclusive, je ne suis pas d'accord avec vous*

parce je pense que l'on a d'autres combats dans le féminisme qui sont plus profonds et avec plus d'enjeux que simplement l'écriture inclusive. Moi je ne me sens pas agressée personnellement quand je lis cela. Par contre je pense que l'on a des combats beaucoup plus profonds, sur l'égalité des salaires, sur l'accès au travail et surtout sur l'émancipation de la femme et cela ne passera pas que par un jeu d'orthographe.

M. le Maire – Mme FEDRIGO.

Mme FEDRIGO – *Merci M. le Maire, chers collègues. Je partage un peu l'avis de M. DABOUT, je regrette que l'on en arrive à une charte mais par contre je me réjouis qu'elle réponde à une nécessité qui est tout à fait actuelle. On se plie à des exigences qui nous sont arrivées depuis 2001 avec les diverses jurisprudences européennes. A titre personnel, j'ai exercé la profession d'avocat, le fait de jongler entre les conflits d'intérêts c'est quelque chose sur laquelle nous sommes extrêmement sensibilisés. Dans le cadre de la profession d'avocat nous avons une référence déontologique, le bâtonnier. Je me réjouis que dans le cadre de l'exercice du mandat d'élu nous puissions nous référer à la commission de déontologie municipale.*

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI. Y aura-t-il d'autres interventions avant de conclure ?
M. BOURREAU. Mme KOUNOWSKI je vous en prie.

Mme KOUNOWSKI – *Bonjour M. le Maire, bonjour chers collaborateurs. Je voulais dire que c'est vraiment un moment important dans ce Conseil Municipal que cette charte soit proposée. Simplement pour clarifier notre situation d'élus, pour lever des ambiguïtés, pour aussi aider les élus dans des situations parfois délicates et pour avoir des conseils dans certaines situations qui peuvent nous amener à ne pas savoir comment agir ou être, dans un contexte actuellement assez compliqué notamment par rapport à la laïcité d'ailleurs. Mais par contre, c'est vrai que je vais soutenir Mme TRIPET. Je ne suis pas dans des combats féministes avec des grands F, etc, mais avec ou sans le trait comme disait Dominique TRIPET, je pense que quand même on aurait pu faire cet effort pour la forme. Ce n'est pas un combat comme vous le disiez, un combat militant, mais c'est simplement la reconnaissance du féminin. Et je pense que c'est un peu dommage parce que la charte est vraiment très bien – on verra si on revient sur certains points – en tout cas c'est vraiment ambitieux et courageux de la part de la Ville d'Orléans mais c'est dommage que pour une question de forme, on ait un peu ce problème. Merci.*

M. le Maire – M. BOURREAU.

M. BOURREAU – *Merci M. le Maire. Juste pour dire que je salue la démarche et la méthode de cette charte, que vous spécifiez à tous qu'effectivement les rencontres que nous avons eues se sont faites en respect total, que nos remarques à toutes et tous ont été entendues et que donc nous avons réellement pu participer à l'écriture de ce texte. Je ne vais pas en ajouter plus sur l'intérêt de cette charte qui est vraiment d'une évidence qu'il n'est plus la peine de souligner. Je voudrais juste signifier mon soutien à Mme TRIPET. M. le Maire, vous vous en rappelez nous avons évoqué l'écriture inclusive en réunion avec vous, cela s'est d'ailleurs très bien passé, on a pu exprimer nos points de vue et il me semble que l'on était d'accord avec Baptiste CHAPUIS – je ne dis pas sur la conclusion du débat - sur l'intérêt de discuter de ce point, que le débat n'était pas sur le fait de rendre plus ou moins beau la langue française et son écriture mais que le débat était ailleurs l'individuation des femmes, via notre langue et notre vocabulaire. Et ce texte n'est pas un roman, il ne sera pas un livre de chevet pour chacun d'entre nous. Il conviendra de s'en imprégner, de respecter les formations car ce thème formation est fondamental dans ce texte. Donc il ne s'agit pas d'enlaidir la langue française, il s'agit d'un texte technique et je crois que l'on aurait effectivement pu, de manière très simple, utiliser cette écriture inclusive du début à la fin de ce texte, sur simplement 11 pages. Cela n'aurait pas changé le fond, ça l'aurait même conforté parce que c'est un symbole assez fort. C'est quand même un texte qui traite du rapport que l'on a avec les autres et Mme TRIPET le soulignait justement, les femmes composent une majorité de la population, à la fois française et mondiale. Je ne sais si tout cela sera écrit dans le marbre mais je crois que l'on gagnerait à y réfléchir un peu plus. Je vous remercie.*

M. le Maire – Merci. M. LEMAIGNEN, souhaitez-vous dire un mot ?

M. LEMAIGNEN – *Oui quelques mots M. le Maire. D'abord par rapport aux interrogations de*

Valérie CORRE. Je pense qu'il serait important que tous les élus indiquent en écrivant à M. le Maire ou au Secrétariat Général, leur commission de référence et d'ailleurs ce sera également le Secrétariat général qui va gérer les absences aux commissions et aux conseils municipaux. Il y aura effectivement des explications afin de pouvoir préciser les points sur lesquels les uns ou les autres pourraient avoir des interrogations. Vous avez souligné le fait que le texte dit « inviter à déposer une déclaration d'intérêt ». C'est une invitation forte que vous nous proposons, nous n'avons pas voulu aller jusqu'à l'obligation mais je pense que dans l'esprit de cette charte, il me paraît important que toutes et tous – vous voyez que je ne suis pas dans l'écriture inclusive mais que j'essaie néanmoins de m'en rapprocher – nous fassions cette déclaration d'intérêts, parce que c'est le seul moyen de pouvoir conforter et rendre objectif ce fameux registre des déports qui nous permettra de sécuriser les uns et les autres dans la prévention des conflits d'intérêts.

Mme TRIPET, les mots que vous avez employés me choquent : « je ne me sens pas concernée », n'est-ce pas un peu excessif ? Je me rappelle une formule qui disait que tout ce qui est excessif est insignifiant. Je ne veux pas aller jusque-là mais ce que je veux dire, c'est que l'on a un problème de fond qui est majeur, qui est de montrer à nos concitoyens que l'ensemble des élus souhaitent effectivement les rassurer quant à leur probité, à la transparence de leur action et le fait de jouer l'exemplarité. Le fond est essentiel, concernant la forme, ne faisons pas des débats pour dire qu'une délibération de fond est inutile parce qu'il n'y a pas l'écriture inclusive. Toutes les femmes n'y sont pas favorables, vous n'avez pas la vérité à vous toute seule, vous n'avez pas la vérité absolue. Je peux comprendre et je respecte votre position, respectez la nôtre. Personnellement je suis désolé, mais je n'ai pas beaucoup d'appétence pour l'écriture inclusive et je préfère les règles de l'Académie française. Je respecte la position de chacun, mais s'il vous plaît, ne dites pas que vous ne vous sentez pas concernée et que finalement, cela enlève tout le fond de ce débat. Ce débat est important, nous avons donc à le gérer ensemble et il me semble qu'il n'est pas fondamental de se formaliser sur des questions de forme pour remettre en cause l'intérêt du travail commun que nous avons réalisé les uns et les autres.

Enfin un point que j'ajoute à mon propos concernant les questions de formation évoquées par Baptiste CHAPUIS tout à l'heure. J'insiste sur ce sujet de formation, la laïcité et la discrimination bien évidemment, mais aussi la déontologie. Je me permets de vous rappeler que les règles sont complexes et on peut les oublier. Et lorsqu'on les oublie, on prend un risque pénal, donc je me permets d'insister, pour que chacun et chacune, que ce soit les nouveaux bien sûr, mais aussi pour les anciens, parce que moi j'ai appris plein de chose en travaillant sur ces textes. En déontologie, je vous garantis que la jurisprudence est complexe et que le juge pénal est beaucoup moins au fait des contraintes de la gestion locale que le juge administratif. Donc là-dessus, il me paraît fondamental que les uns et les autres nous connaissions bien les risques que nous pouvons être amenés à prendre dans le cadre de notre action municipale.

Pour terminer, en accord avec M. le Maire, je pense qu'il serait important, on va vous proposer lors d'un prochain Conseil Municipal l'adhésion au Forum des villes engagées géré par Transparency International, qui est l'association qui essaie de promouvoir les bonnes pratiques dans l'ensemble des communes, pour essayer de garantir aux citoyens le fait que les élus locaux cherchent justement au maximum à prendre des engagements et à les respecter pour que les citoyens reprennent confiance en notre démocratie locale.

M. le Maire – Merci M. LEMAIGNEN.

(Mme CHELLY demande la parole.)

M. le Maire – J'ai demandé qui souhaitait la parole, M. LEMAIGNEN a répondu, on ne va pas relancer le débat indéfiniment, ce n'est pas possible. Je vais me permettre de conclure, j'ai demandé trois fois qui voulaient prendre la parole.

Mme CHELLY – Excusez-moi M. le Maire. M. le Maire, chers collègues. Je me réjouis du travail de la commission, je voudrais juste ajouter une petite précision. Au niveau de l'écriture et de la sémantique c'est extrêmement important, le point 2.3 page 5, prévention des conflits d'intérêts et règles de déport. Suite à l'exposé de M. LEMAIGNEN, il est clair que les élus municipaux doivent s'engager à ne pas prendre part aux débats et aux votes, ce n'est pas au débat ou au vote, puisque nous avons constaté dans la jurisprudence que prendre part au débat pouvait également poser problème au niveau du conflit

d'intérêts. Donc l'élu doit se retirer à la fois du débat et du vote, c'est simplement une précision au niveau de la rédaction.

M. le Maire – Pouvez-vous me donner la ligne où vous proposez cette modification s'il vous plaît ?

Mme CHELLY – C'est l'article 2.3, première ligne, page 5 : « les élus municipaux s'engagent à ne pas prendre part aux débats ou aux votes ». Je pense que c'est important.

M. le Maire – Vous avez raison. Votre intervention tardive est justifiée.

Mme CHELLY – Merci.

M. le Maire – Merci de cette remarque. M. LEMAIGNEN, le Secrétaire Général, on vous propose cette modification d'écriture, est-ce bien noté ? Je voudrais juste ajouter sur la question de Mme CORRE et abonder dans le sens de M. LEMAIGNEN. Il y a des invitations auxquelles il est difficile de se soustraire et je la considère un peu comme cela cette invitation. Effectivement on aurait peut-être pu la rédiger de manière différente mais de toute façon, comme cela a été dit à la fois par Baptiste CHAPUIS et Charles-Eric LEMAIGNEN, en fonction des rapports annuels, cette charte pourra être amenée à évoluer et des modifications pourront être proposées. En tout cas moi je veux vous dire très clairement dans ce débat public, que l'article 2.2 crée une obligation de déclaration d'intérêts pour l'ensemble des élus. C'est l'interprétation que je fais de cette charte et M. LEMAIGNEN vous êtes d'accord avec l'interprétation que j'en fais.

Et effectivement vous avez raison de dire qu'il vous sera proposé dans un prochain Conseil Municipal l'adhésion au Forum des villes engagées, proposé par Transparency International. C'est important. Merci aux uns et aux autres pour leur participation à ces travaux et à l'ensemble d'entre vous. Je crois que nous convergeons globalement sur cette charte et je pense que c'est une image qui sera donnée de l'ensemble du Conseil Municipal d'Orléans. Je voudrais ajouter – M. LEMAIGNEN l'a dit mais que les choses soient parfaitement claires en ce qui me concerne personnellement – j'ai pris la décision, qui n'est pas dans cette charte d'ailleurs, de ne pas faire de notes de frais et de ne pas utiliser les moyens qui peuvent être d'ailleurs logiquement mis à disposition du Maire comme la voiture ou un chauffeur par exemple. Je n'utilise pas ces moyens, ainsi c'est parfaitement clair et net et il n'y a plus à s'interroger sur quoi que ce soit. C'est un choix qui est personnel et qui évidemment, n'a pas à figurer dans cette charte puisqu'il peut en être différemment et dans beaucoup de villes, et notamment il n'en est pas ainsi dans toutes les grandes villes. On pourrait critiquer cette position de ma part, je conçois que d'autres puissent considérer qu'il est logique dans le cadre de la fonction qu'il y ait des notes de frais, de représentations et des moyens type voiture. J'ai fait un autre choix et il n'en a pas toujours été ainsi lorsque j'étais Maire, notamment pour l'usage d'un véhicule avec chauffeur. C'est effectivement pratique lorsque l'on est très chargé, c'est très utile et on considère que par les temps qui courent et au regard - comme vous avez tous dit - d'une forme de rejet de la vie politique par nos concitoyens, je pense qu'il faut beaucoup plus qu'avant marquer un certain nombre de choses et c'est la raison pour laquelle je fais ce choix.

Je vous propose d'en venir à la charte de la laïcité. Et puis peut-être que certains d'entre vous voudront faire un vote par partie, sur la déontologie puis sur la laïcité et à ce moment-là, on pourra voter sur les deux textes l'un après l'autre si cela vous convient. M. LEMAIGNEN peut-être sur la charte de la laïcité ?

M. LEMAIGNEN – Oui je vous remercie M. le Maire. Cette charte rappelle d'abord les principes. Ce sont les trois fondements de la laïcité que sont la liberté de conscience, l'égalité des citoyens devant la loi quelles que soient leurs origines ou leurs religions et le fait que la loi de la République s'impose à toutes les religions et les convictions personnelles. Et donc elle rappelle après des principes concrets, d'actions. Il s'agit de promouvoir et de défendre ce principe de laïcité tel qu'il a été défini, que tous se mobilisent avec l'ensemble des services de l'Etat, que les élus s'engagent à ne verser d'aides sous forme de subventions ou toute autre manière aux associations, que si celles-ci s'engagent expressément à respecter les valeurs et principe de la République.

Bien évidemment, la laïcité joue bien sûr sur les services publics et sur les bâtiments de la

commune, y compris dans leur utilisation par les uns et par les autres et le Maire est chargé de faire respecter les manquements éventuels à ces obligations. Les élus s'engagent à adopter une attitude personnelle neutre et laïque dans l'exercice de leur mandat et dans ce cadre bien sûr, ils évitent, ils s'abstiennent, au respect de la neutralité républicaine, lors des cérémonies religieuses. Une exception est faite en fonction des circonstances totalement exceptionnelles de nos fêtes johanniques qui mixent à la fois le politique, le militaire et le religieux, et qui sont des traditions historiques qui ne sont comparables à nulles autres. Là ; le port des insignes de signe religieux distinctif est évidemment proscrit et nous avons considéré qu'il était important, de la même manière que nous avons tout à l'heure créé cette commission de déontologie, que nous puissions interroger le Laboratoire Loiret de la laïcité lorsque nous avons des doutes sur les pratiques de laïcité qui nous seraient proposées dans le cadre de nos fonctions. M. le Maire, voilà donc le sens de cette charte.

M. le Maire – *Merci pour cette présentation. M. CHAPUIS. Y aura-t-il d'autres interventions ? Mme RIST. M. CHAPUIS, vous avez la parole.*

M. CHAPUIS – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Cette charte a aussi fait l'objet de nombreux échanges entre nous dans le cadre de cette commission. Saluer l'initiative, clairement saluer le fait de pouvoir parler de laïcité dans cette enceinte, à quelques jours des commémorations sur la loi du 9 décembre 1905 portée par Aristide Briand, donc je suis très heureux de pouvoir échanger sur ces questions. Je voulais rappeler aussi ce contexte particulier. En effet aujourd'hui on détourne la laïcité, on la dévoie parfois, on fait face à des intégrismes religieux et c'est vrai que l'on a besoin de se rappeler ce qu'est la loi de 1905, ce qu'est la laïcité aujourd'hui, qui plus est pour des élus, des élus de terrain et qui ont à côtoyer des acteurs associatifs, des acteurs de terrain, y compris des acteurs religieux. J'ai été très sensible à nos échanges, très heureux de voir que l'on a pu travailler et rappeler ces principes liés à cette laïcité, au sens littéral, sans forcément y mettre d'adjectifs derrière.*

Malgré tout j'ai un gros regret. Je vais vous lire une phrase de cette charte : les élus d'Orléans « considèrent sa stricte application au quotidien comme essentielle et que, les élus de proximité par excellence doivent prendre toute leur part dans sa défense et sa promotion. ». Je suis très sensible à cette phrase, malgré tout j'y vois une incohérence avec l'article 7 alinéa 2, où on crée une exception à cette neutralité républicaine sur une journée particulière. Clairement, on a inscrit dans le marbre que la laïcité ne s'applique pas tous les jours et que l'on crée une exception lors des fêtes de Jeanne d'Arc. De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de laïcité sur ces fêtes de Jeanne d'Arc ? On ne parle pas du fait qu'un élu aille dans un édifice religieux lors d'une commémoration, on ne parle pas non plus d'un élu qui pourrait participer à des échanges avec des responsables religieux. On parle d'un élu, avec son écharpe républicaine, dans le cadre de ses missions de représentations de l'ensemble des Orléanaises et des Orléanais, de leur territoire, d'aller exprimer sa foi. C'est de se dire que vous avez un élu avec l'écharpe républicaine qui va lors des fêtes de Jeanne d'Arc, soit communier, soit prier, soit faire ce qu'il veut mais exprimer sa foi et l'extérioriser. Je suis désolé, je suis très embêté par cet alinéa, c'est pour cela que l'on va déposer un amendement ce soir, afin de supprimer l'alinéa 2 de cette charte, qui nous permettra ainsi de la voter.

Je rappelle également – parce que vous pourriez me dire que c'est une lubie personnelle mais pas du tout – et je vais vous lire le texte de l'Association des Maires de France, qui a émis une préconisation sur ces sujets-là : « L'Association des Maires de France invite les élus, dans leur action publique, à s'abstenir de faire montre de leur propre conviction religieuse ou philosophique. Dans ce cadre, la participation à des cérémonies religieuses en tant qu'élus, devra se faire dans le strict respect de la neutralité républicaine, c'est-à-dire sans manifestation de sa propre croyance ou non croyance. ». Donc voilà mes chers collègues, c'est pour cela que je vous appelle à la raison. On ne peut pas faire une charte de la laïcité en se créant des exceptions à la laïcité. On ne peut pas dire que la laïcité c'est toute la laïcité rien que la laïcité et tous les jours, et se dire qu'il y a une exception, en se disant que sous couvert d'une tradition – que je respecte, comme tout bon Orléanais, j'ai défilé lorsque j'étais plus jeune, j'ai regardé les défilés, je ne mets d'aucune façon en cause cette tradition historique de notre belle Ville d'Orléans – dans le cadre de nos fonctions républicaines d'élus avec cette écharpe bleue, blanc, rouge qui nous sied, qui nous oblige vis-à-vis des citoyens. Je l'ai dit tout à l'heure sur la charte de déontologie, on ne peut pas dire que l'on veut retisser le lien et se dire que l'on exprimerait notre conviction religieuse lors d'un acte de foi, avec cette écharpe républicaine. On va vous distribuer cet amendement, que vous puissiez le parcourir et le lire, il est très simple. On rappelle la charte, le fait que cette application doit être stricte et

quotidienne et les préconisations de l'Association des Maires de France sur ce sujet.

M. le Maire – Merci M. CHAPUIS. Je propose effectivement si ce n'est déjà fait de distribuer l'amendement. Mme RIST.

Mme RIST – Merci M. M. le Maire. Je vais faire assez rapide puisque je suis d'accord avec ce que vient de dire le collègue M. CHAPUIS. Merci déjà pour le travail effectué sur cette charte de la laïcité, vous savez qu'il est important de conforter les principes de la République dans l'époque à laquelle nous sommes. En fait je trouve très choquant l'alinéa 2 du point 7 qui explique qu'avec une écharpe d'élu vous pouvez aller communier lors des fêtes de Jeanne d'Arc. Certes cette tradition et ces fêtes - que moi aussi j'ai appris à connaître en arrivant à Orléans et que j'apprécie – les élus y sont dans le cadre d'une cérémonie civile, même si cette cérémonie civile est aussi associée à une cérémonie religieuse et militaire. Mais nous élus, nous y sommes pour la cérémonie civile et pour moi, la laïcité ne peut être qu'exigeante, que pleine et entière, il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures et pas d'exception. Donc nous voulions voter contre cette charte en raison de cet alinéa 2 du point 7, avec l'amendement nous pouvons voter cette charte.

M. le Maire – Mme BENAYAD.

Mme BENAYAD – M. le Maire, mes chers collègues. Je rejoins les propos de mes collègues M. CHAPUIS et Mme RIST. J'avais un certain nombre de questions. Effectivement l'alinéa 7 du point 2 me pose franchement question, parce qu'au final, ce texte qui est vraiment important pointe une contradiction extrêmement forte puisqu'on veut montrer l'exemple mais de manière très exceptionnelle on va décider qu'à un moment donné dans l'année, on va avoir notre écharpe et on va communier. Et le texte dit très clairement que l'on ne doit pas tout mélanger, et là en l'occurrence, c'est le cas. Il est précisé dans le point 8 « est proscrit à ce titre le port de signes religieux distinctifs » mais au final quand on communique on a une gestuelle particulière et si on l'a alors que l'on porte notre écharpe, on est complètement en contradiction avec ce texte qui a une importance capitale.

Par ailleurs sur le point 9 il est précisé que le Laboratoire Loiret de la Laïcité pourra être saisi par les élus municipaux. Est-ce que lorsque vous avez travaillé sur cette charte de la laïcité, vous avez pensé à prendre l'attache du Laboratoire Loiret de la Laïcité pour poser la question ? Y a-t-il déjà eu un précédent ? Est-il possible de faire cela ou pas ?

Le dernier point était sur l'article 4. Vous précisez « l'utilisation des équipements municipaux est subordonnée au respect de la laïcité ainsi qu'à l'égalité homme/femme. ». Je ne vois pas ce que cela fait là en fait, je ne vois pas en quoi on doit préciser l'égalité homme/femme. Cela pointe encore plus, cela veut dire qu'on ne la respecte pas. Ce point-là me pose également question. J'en ai terminé, merci.

M. le Maire – M. ROSE.

M. ROSE – M. le Maire, mes chers collègues. Je voulais également m'associer aux remerciements pour cette charte de la laïcité qui a tout son sens et rebondir sur un point. Si je me souviens bien Régis Debray avait une très belle formule sur la laïcité, il disait : « la laïcité c'est le cadre, ce n'est pas le tableau. ». Et là je pense que cette charte est refaite exactement comme ce que voulaient Jaurès et Briand en termes de laïcité. Et je ne comprends pas le débat sur les fêtes de Jeanne d'Arc, qui pour moi sont des fêtes nationales, où historiquement le civil, le religieux et le militaire défilent ensemble et c'est une journée commémorative. On parle de communier avec une écharpe, participer aux cérémonies religieuses, c'est la libre pensée de chacun. Quelque part j'entends les remarques tout à fait légitimes de nos collègues, mais en ce qui me concerne, cet alinéa ne me choque pas, je préférerais être clair sur ce point, c'est peut-être mon côté radical si vous voulez.

M. le Maire – Merci. Mme PICARD.

Mme PICARD – Mes chers collègues. Je rejoins totalement les propos de mon collègue M. ROSE et je pense qu'il est tout à fait possible de retirer son écharpe si on veut aller communier à ce moment-là.

M. le Maire – *Y a-t-il d'autres interventions ? M. GEFFROY puis Mme TRIPET.*

M. GEFFROY – *Cette charte de la laïcité est évidemment bienvenue, par principe bien sûr mais surtout parce qu'elle s'inscrit dans un moment qui nous dépasse tous, qui dépasse très largement le cadre municipal et on sent que nous sommes véritablement dans un moment de réarmement républicain. Nous en avons besoin, à Orléans comme ailleurs et j'espère un peu moins à Orléans qu'ailleurs mais nous en avons besoin et un certain nombre d'initiatives, compte-tenu du contexte national et international aussi que nous connaissons, impose que nous réaffirmions avec vigueur notre attachement à la laïcité et que nous l'inscrivions un peu plus encore. C'est déjà très largement le cas aujourd'hui et heureusement, mais qu'on l'inscrive encore un peu plus dans notre quotidien, dans notre pratique d'élus. Mais au-delà, notre pratique – et là je parle aux fonctionnaires de la Mairie bien sûr – notre pratique et je parle là aux partenaires de la Ville et notamment aux associations, et nous devons tous, parce que c'est quelque chose qui nous dépasse et qui est national, dans ce principe de laïcité qui parfois est mal compris, raison de plus pour ne pas rater une bonne occasion de le réaffirmer.*

Alors la seule séance de la commission à laquelle j'ai participé, nous avons d'ailleurs eu cette discussion sur les fêtes de Jeanne d'Arc, qui est très intéressante. La formulation ne me choque pas, simplement, la perception même de la laïcité a changé aujourd'hui. Et ce qui était considéré hier comme une tradition tout à fait normale, banale, habituelle à Orléans, et c'était très bien comme cela, aujourd'hui, je pense qu'un certain nombre de personnes ont changé leur regard là-dessus et exigent peut-être, même sans doute, par cohérence pour l'ensemble des principes mêmes que nous voulons réaffirmer à travers cette charte, et bien que nous faisons cet effort. Et là je parle à toutes celles et à tous ceux qui pratiquent la foi qui est en question, et bien de discerner leur rôle public, de l'engagement de foi personnelle qui est le leur et le fait de ne pas communier le jour des fêtes de Jeanne d'Arc, je pense leur sera pardonné au paradis. Je vous remercie.

M. le Maire – *C'est un engagement M. GEFFROY ? (Rires.). Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci. M. le Maire. Donc je vous dis ce que j'ai abordé précédemment lors de la charte de déontologie. Je comprends parfaitement ce que m'a dit M. LEMAIGNEN sur le fait que toutes les femmes ne sont pas d'accord avec moi, je l'admets parfaitement, tous les hommes ne sont pas d'accord avec vous M. LEMAIGNEN. Là pour le coup, ce n'est qu'une histoire de perception, effectivement dévolution et je veux bien entendre que vous ne soyez pas d'accord avec moi, entendez aussi la même chose pour moi.*

Concernant la charte de la laïcité, je suis moi aussi gênée par l'article 7. Je pense que Baptiste CHAPUIS, Sarah BENAYAD et Stéphanie RIST en ont parlé et je suis d'accord avec les uns et les autres. J'ajouterai une chose quand même. Je crois que nous avons un Président de la République qui était croyant, tout le monde le savait, qui s'est abstenu de communier lorsqu'il était dans des cérémonies officielles pendant tout le temps de son mandat, cet homme s'appelait Charles de Gaulle. Cela m'embêterait un peu que dans notre histoire et dans notre Ville, on ait cet alinéa-là qui soit voté en l'état. Merci.

M. le Maire – *M. DABOUT.*

M. DABOUT – *Excusez-moi, j'ai vraiment du mal à comprendre pourquoi on s'attarde sur ce point qui est très clair. En allant dans une cathédrale avec l'écharpe on n'exprime en rien sa foi.*

(Interventions hors-micro dans l'hémicycle.)

M. DABOUT – *C'est un peu le sujet.*

(Brouhaha dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Attendez, laissez M. DABOUT s'exprimer, sinon on ne va pas s'en sortir. Il a seul la parole.*

M. DABOUT – *Merci M. le Maire. Tout le problème que vous évoquiez tout à l'heure était le*

fait qu'un élu exprimait sa foi en allant à l'église.

(Interventions hors-micro dans l'hémicycle.)

M. DABOUT – *C'est un peu ce que vous avez dit.*

M. le Maire – *M. MONTILLOT.*

M. MONTILLOT – *M. le Maire, mes chers collègues. Je me félicite moi aussi pour ma part que nous puissions ce soit voter cette charte sur la laïcité. Et notamment aussi par cela, nous assurer que toutes les associations, tous les partenaires de la collectivité territoriale, tous les délégataires de service public, puissent être respectueux aussi de cette charte, au-delà des élus que nous sommes. Je me félicite aussi de cet unanimisme cher à Jules Romains et qui fait qu'aujourd'hui, a priori, tout le monde devrait voter cette charte de la laïcité. J'en suis d'autant plus heureux que pour avoir soumis la même charte au Conseil Régional il y a maintenant plus d'un an, elle n'avait pas fait l'objet d'une même unanimité.*

En ce qui concerne le débat ou la controverse actuelle sur le fait de pouvoir faire ceci ou cela, communier ou pas lors des fêtes johanniques et exclusivement de ces fêtes je l'ai compris, je voudrais simplement m'interroger sur le fait qu'au bout du bout, on va se poser de nombreuses questions sur les fêtes johanniques et on sera finalement en légitimité de se les poser. Est-ce que le Maire serait en droit, en toute laïcité, de porter l'étendard qui a été porté par Jeanne, avec la gloire de la vierge Marie pour le transmettre à l'évêque ? Est-ce que l'évêque sera en droit de transmettre au Maire d'Orléans l'étendard de Jeanne avec la gloire de la vierge Marie sur cela ? Et d'ailleurs, sera-t-il même légitime que la Mairie d'Orléans, pendant 364 jours, soit dépositaire de l'étendard de Jeanne à la gloire de la vierge Marie ? Je me pose la question. Est-ce qu'il serait légitime ou pas – je finis par me le demander – à ce que les élus au garde à vous avec leur écharpe tricolore, écoute l'évocation de l'évêque sur la place Sainte Croix devant la Cathédrale ? Je me pose la question. Je vous dis très simplement, je ne voterai pas cet amendement. Je ne le voterai, car comme le disait Charles-Eric LEMAIGNEN tout à l'heure, les fêtes de Jeanne d'Arc appartiennent à l'histoire, ce sont à la fois des fêtes civiles, religieuses et militaires. Et en conscience et en responsabilité, je ne voterai pas cet amendement, parce que pour moi ce serait d'ailleurs faire injure à la mémoire de cette histoire, y compris lorsqu'en 1905, au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, moment – excusez-moi – beaucoup plus fort qu'en 2020. N'ayons pas la prétention ici, d'avoir plus de responsabilité ou d'autorité que nos ancêtres de 1905 qui ont pris des mesures bien plus importantes. Et cela n'a jamais empêché qu'en 1905, on puisse empêcher ceci ou cela, y compris à la cathédrale d'Orléans, après huit siècles d'existence. Donc je vous le dis, en confiance, en responsabilité, et en respect de la tradition historique des fêtes johanniques, je ne voterai pas cet amendement.

M. le Maire – *D'autres prises de paroles avant que M. LEMAIGNEN ne fasse une brillante synthèse ? (Rires.). M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Juste pour rassurer les collègues qui ont pu s'exprimer sur le sujet et j'avais commencé mon propos là-dessus. Cet amendement de suppression, justement rappelait que l'on n'empêchait rien. Je parlais de mon attachement aux fêtes de Jeanne d'Arc mais alors M. MONTILLOT essaie « d'emmener le bébé avec l'eau du bain » en rappelant l'histoire d'Orléans mais sauf que cela ne marchera cette fois-ci M. MONTILLOT. C'est facile d'en appeler à l'histoire, sauf que là, la question n'est pas là. La question c'est le strict respect de la laïcité. Aujourd'hui, c'est de se dire qu'un élu républicain qui représente l'ensemble des Orléanaises et des Orléanais lors d'une cérémonie, communie. Jamais je n'ai dit qu'on l'empêchait de rentrer dans une synagogue, dans une mosquée, dans une église, je dis juste que quand il y rentre avec l'écharpe bleue, blanc, rouge, il représente la République et il n'a pas à faire un acte de foi. On peut l'exprimer dans le débat politique, on l'a eu le débat avec M. LEMAIGNEN. Qu'un homme ou une femme politique dise qu'il ou elle est croyant ou croyante, c'est son droit, il a le droit de le faire. Mais lorsqu'il représente les citoyens et les citoyennes d'Orléans aux fêtes de Jeanne d'Arc, il n'a pas à communier, parce qu'à ce moment-là, il est en représentation. Cela a été très bien dit par votre collègue et elle a raison, il ou elle retire son écharpe, va communier, il n'y a aucun problème. Mais quand il ou elle représente la République et l'ensemble des habitants, il ou elle n'a pas à communier. Et c'est pour cela, là on peut emballer cela avec d'autres sujets comme M. MONTILLOT essaie de le faire mais le sujet n'est pas là. Le sujet est si on veut appliquer la stricte laïcité sur l'ensemble des journées d'une*

année, 365 jours par an et pas 364. On est en train de créer une exception le jour des fêtes de Jeanne d'Arc et ce jour-là, vous avez le droit d'exprimer et de pratiquer votre foi avec l'écharpe bleue, blanc, rouge et ça aujourd'hui, c'est une exception pour les fêtes de Jeanne d'Arc. Demain, fera-t-on exception pour la Saint-Fiacre ? Demain fera-t-on une exception pour une autre fête traditionnelle ? On ouvre une porte et elle est dangereuse. Si on commence à faire des exceptions et dire « la laïcité oui mais » là c'est dangereux et on ne répond pas à l'attente des Orléanaises et des Orléanais, des Françaises et des Français, sur cette inquiétude sur le rapport à la laïcité. Moi je dis la laïcité c'est « oui », ce n'est pas « oui mais » et « oui sauf telle date », voilà.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Merci M. le Maire. Je vais reprendre les trois principes qui me semblent fondamentaux pour la laïcité. C'est d'abord les lois de la République, qui s'appliquent également à tous, quelles que soient leurs origines et leurs convictions. Deuxième point, les lois de la République sont supérieures aux convictions religieuses personnelles des uns ou des autres. Et troisième point, le respect des convictions de chacun est assuré par les lois de la République. Et on voit bien que les principes de neutralité sont exprimés par à la fois la loi, la réglementation, la jurisprudence et la doctrine, de manière différente, selon s'il s'agit des agents publics ou des élus. Aucune disposition législative réglementaire ne fait interdiction aux élus de manifester leur conviction philosophique ou religieuse. Il n'y a pratiquement aucune jurisprudence et rien dans la doctrine, sur ces points de la pratique religieuse des élus. Et pour moi, mes convictions personnelles qui ne regardent que moi, me rendent probablement plus respectueux des uns et des autres que n'importe qui. De par mon éducation j'ai effectivement été très marqué par une allergie à l'intégrisme et une allergie au prosélytisme, et jamais je ne ferai de prosélytisme religieux, quel qu'il soit.

Néanmoins, les fêtes johanniques sont vraiment une caractéristique spécifique. Avant d'y revenir, je rappelle que la laïcité à la française, c'est vraiment une exception. L'universalisme à la française avec les trois principes que j'ai à nouveau évoqués, est totalement à l'opposé du multiculturalisme à l'anglo-saxonne qui mène inéluctablement au communautarisme. Mais cela se fait, cet universalisme à la française est le fruit d'une histoire et d'une tradition. Et je crois que les fêtes johanniques justement, sont des fêtes très particulières. Baptiste CHAPUIS est un peu « fort de café » lorsqu'il parle de l'exception des fêtes johanniques et évoque les fêtes traditionnelles. Il le sait très bien, dans la discussion que nous avons eue, j'avais dit que je comprenais ce principe pour les fêtes traditionnelles en ne montrant pas sa foi et sa pratique, celle du quotidien, dans les fêtes traditionnelles, car la notion de fêtes traditionnelles est un peu floue. Les fêtes johanniques ce n'est pas ça, elles sont là depuis plus de 500 ans et elles mixent le religieux – et je suis désolé mais c'est comme ça, le religieux catholique – avec le militaire et avec le politique. Je respecte complètement la position qui était celle de Charles de Gaulle, on le sait bien il était très pratiquant et très croyant mais ne montrait pas sa foi. Jean-Pierre SUEUR fait la même chose. Je respecte parfaitement leurs positions, je dis simplement que dans le cadre des fêtes johanniques, exception historique comparable à nulle autre, il y a cette tradition habituelle depuis des années et des années. Chacun peut effectivement exprimer sa foi ce jour-là qui est un jour très particulier. Je dis simplement, ne cassons pas cette tradition, et elles sont là, parce qu'effectivement, vous pouvez dire que si on fait cette exception là on pourra en faire d'autre, je peux vous répondre comme Florent MONTILLOT, si on fait cette rupture de tradition pour les fêtes johanniques, on peut les remettre en cause dans leur ensemble. Je dis, ne faisons pas un principe, un débat qui finalement sur une charte importante, sur une charte où on dit entre autre, on s'oblige nous mais on oblige aussi ceux à qui on va donner des subventions à respecter ces principes de laïcité. On les partage ces principes de laïcité et pour cet exemple d'une tradition qui existe depuis des dizaines, des centaines d'années, y compris dans la pratique religieuse des élus ce jour-là, pourquoi encore une fois, remettre en cause et faire un vote qui ne serait pas unanime. Je trouve cela dommage, je trouve que cela n'en vaut pas la peine.

Et pour terminer. La ville de Saint-Jean-de-Braye a signé hier une charte. Dans la partie pour les élus, et d'ailleurs elle différencie classiquement les agents et les élus – ce que j'ai reproposé tout à l'heure – ils adoptent une attitude neutre et respectent le protocole républicain dans l'exercice de leur fonction. Et bien j'applique la charte de Saint-Jean-de-Braye, je peux parfaitement le jour des fêtes johanniques...

(Intervention hors-micro dans l'hémicycle.)

M. LEMAIGNEN – *Aucun protocole républicain ne l'interdit. L'A.M.F. est allée au-delà de la réglementation et fait une recommandation. Je la respecte, si certains veulent la suivre, ils la suivent. Elle ne s'impose pas à toutes les communes. Je dis que nous avons à Orléans une tradition historique, séculaire, des fêtes johanniques, qui n'existe nulle part ailleurs et bien respectons cette tradition. C'est pourquoi je m'oppose à l'amendement qui a été présenté par Baptiste CHAPUIS.*

M. le Maire – *Mme RIST et on termine là-dessus.*

Mme RIST – *Merci M. le Maire. Je comprends ce que vous dites M. LEMAIGNEN, mais la laïcité ne peut pas être variable, elle doit être en cohérence. Elle ne peut pas un jour être d'accord avec le fait de communier avec son écharpe, et puis je ne comprends pas pourquoi, vous pouvez très bien être aux fêtes johanniques, retirer votre écharpe, aller communier et remettre votre écharpe après.*

M. LEMAIGNEN – *Pour marquer sa foi, accessoirement comme discrétion on fait mieux.*

Mme RIST – *Je n'ai pas très envie de savoir la foi que vous avez, je n'ai pas envie que l'on sache la mienne et surtout en tant que citoyen je n'ai pas envie de connaître la foi de l'élu pour qui je vote. Et je trouve que dans nos temps perturbés, mettre une exception envoie un signal que l'on n'accepterait pas dans une autre religion par exemple. Et donc je suis vraiment choquée par cette exception je suis désolée, ce n'est pas cohérent.*

M. le Maire – *M. NANTIER et puis on arrête là. Je crois que chacun s'est exprimé.*

M. NANTIER – *M. le Maire, chers collègues. Juste un petit mot, pour essayer de revenir sur un débat un peu plus général et pour je pense arrêter de prendre trop de temps sur quelque chose qui n'est pas très important. J'aurais tendance à dire qu'il me semble avoir vu des militaires qui participaient aux fêtes de Jeanne d'Arc, des militaires qui allaient communier, qui ont aussi une tenue et on ne leur demande pas d'enlever leurs tenues pour aller communier.*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *M. CLOZIER.*

M. CLOZIER – *Merci M. le Maire. C'est vrai que les militaires ne sont pas des élus républicains représentant de l'ensemble de la population. Je crois que là il y a un sujet d'humilité aussi qui se pose et puisque vous abordez la foi que vous avez, je crois que le Christ a dit qu'il serait le plus petit parmi les petits et qu'est-ce qui vous empêche effectivement d'aller dans une cérémonie religieuse et de vous fondre dans la foule ? Et de pas y être en tant qu'élu mais en tant que personne qui a une croyance. Je crois que c'est cela qui se joue aujourd'hui, c'est l'humilité qui peut être la nôtre, être la vôtre, par rapport à cet alinéa. Merci.*

(Mme CHELLY demande la parole.)

M. le Maire – *Vous êtes toujours en retard Mme CHELLY.*

Mme CHELLY – *Désolée mais j'ai une petite remarque.*

M. le Maire – *Je vous explique. Je donne la parole à tout le monde, après je donne la parole à celui qui a présenté la délibération et puis après on termine le débat. Je vous donne la parole bien volontiers mais je réexplique le mode de fonctionnement.*

Mme CHELLY – *Merci, je n'en ai pas pour longtemps. A chaque fois que je prends la parole c'est assez court mais c'est suite à tous ces débats. Je pense qu'il est important et d'ailleurs c'est noté dans la charte, que les élus suivent des formations et notamment une formation sur la laïcité pour que l'on puisse parler de la même chose tous ensemble. Il est d'abord important de connaître les tenants et les aboutissants de cette valeur républicaine pour que l'on puisse justement débattre en toute sérénité. Et j'ai*

hâte que vous puissiez nous transmettre la liste de ces formations. Merci.

M. le Maire – *Merci. Je crois que chacun a pu largement s'exprimer, le débat est intéressant. Maintenant il s'est polarisé sur un point particulier. Moi je ne voudrais pas que l'on occulte tout le reste de la charte, parce que cette charte est puissante. Elle est puissante et rien ne nous y oblige et notamment comme l'a rappelé très justement Charles-Eric LEMAIGNEN, rien ne nous oblige quant aux comportements, aux attitudes des élus, parce que ce ne sont pas dans les protocoles de l'Etat. Donc je trouve que nous allons assez loin.*

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que M. GEFFROY a parlé de réarmement républicain, il a tout à fait raison. C'est bien de cela dont il s'agit et je ne pense que le débat là où il s'est polarisé, porte vraiment la question du réarmement républicain. Je pense qu'aujourd'hui, si la question de la laïcité revient sur le devant de la scène, ce n'est pas parce que la séparation de 1905 entre l'Eglise - catholique à l'époque - et l'Etat, poserait problème aujourd'hui. Ce n'est tout de même pas le sujet de préoccupation n° 1 aujourd'hui, le sujet n° 1 est de faire de la laïcité une valeur et des principes globalement partagés par l'ensemble des Français, c'est de cela dont il s'agit. Donc j'ai le sentiment que le débat que vous portez – dont je comprends l'essence – n'est pas aujourd'hui la préoccupation qui à mon avis nous anime.

Sur la question des fêtes johanniques, moi je rejoins ce qui a été dit notamment par MM. MONTILLOT et LEMAIGNEN. Il serait quand même dommage que sur cette question qui quelque part n'agite personne, vous avez dit « les Orléanais » tout à l'heure mais non. Je crois que j'ai présidé 14 ou 15 fêtes de Jeanne d'Arc et j'ai dû participer à 25 ou plus, je n'ai pas en mémoire que cette question ait été une seule fois soulevée par qui que ce soit, par des gens pratiquant des religions comme par tous ceux n'en pratiquant aucune et qui sont aussi nombreux dans ce pays, pourquoi ? Parce que cela est dit, l'essence même des fêtes c'est cette alchimie très particulière et qui justifie pour moi l'article 7, de la réunion du civil, du religieux et du militaire. Et dans le civil, il y a le politique. Dans le civil il n'y a pas que le politique mais il y a le politique. Je dirais que dans le civil, même il y a principalement le peuple, tout entier. Et donc de venir mettre un biais sur ces fêtes de Jeanne d'Arc c'est au contraire – me semble-t-il de ce que vous avez dit – ouvrir un biais accréditant qu'il y aurait quelque chose de contestable dans les fêtes de Jeanne d'Arc qui je le rappelle sont considérées comme fête nationale. Et elles ont été considérées comme fête nationale justement à un moment où l'on venait d'avoir ce conflit extrêmement dur - et je vous invite à relire ce qui s'est passé à cette époque là – entre l'Etat et l'Eglise. Autrement plus dur, je dirais presque violent à certains égards, qu'il ne peut l'être aujourd'hui, en tout cas infiniment plus dur. Je vous invite à relire certains des décrets, non pas de la loi de 1905 qui quelque part clôture ce conflit qui a duré quelques décennies, notamment des décrets de Jules Ferry, grand homme s'il en est, reconnu dans l'histoire de la République. Je suis convaincu que vous serez intéressés voire étonnés par la dureté de ce décret.

Donc là nous sommes sur quelque chose qui je crois est puissant, qui va beaucoup plus loin que ce qui est dit, y compris dans les textes relatifs à la laïcité, et qui simplement, prend en compte cette singularité absolue des fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans. Et en tant que Maire, je me suis toujours senti et je me sens encore et toujours quelque part, d'avoir une responsabilité particulière à l'égard de ces fêtes johanniques auxquelles nous sommes tous attachés, je crois que c'est évident, et qui pour moi caractérisent ce que disait Renan – et qui n'était pas spécialement religieux comme vous le savez – dans un très beau texte, dans un discours à la Sorbonne : « une nation est une âme, un principe spirituel [...] la volonté de faire vivre ensemble l'héritage que l'on a reçu ». Je ne vais pas vous faire tout le discours il est assez long, mais quelque part une partie de l'essentiel est là et je crois que les fêtes de Jeanne d'Arc touchent à l'essentiel de ce qu'est la France. Et c'est pour cela que je souhaite également que pour le coup, nous les laissions intactes. Voilà mes chers collègues.

Je vais vous solliciter pour le vote sur la charte de déontologie et ensuite sur celle de la laïcité. Je vous proposerais de vous prononcer sur l'amendement qui a été déposé par le groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » et ensuite de procéder au vote sur la charte elle-même. Je vous consulte.

M. le Maire – *M. GRAND.*

M. GRAND – *Juste pour vous dire que d'abord il faudra retenir aujourd'hui que la tradition a une valeur supérieure à celle de la laïcité, c'est un vote qui pour moi est important. Et je voudrais vous demander une suspension de séance s'il vous plaît ? Que nous puissions discuter ensemble du vote.*

M. le Maire – *Bien sûr. On suspend pour cinq minutes si cela vous convient ?*

M. GRAND – *Tout à fait.*

La séance est suspendue pour une durée de cinq minutes.

M. le Maire – *Mes chers collègues, la séance est reprise. Nous en étions au vote sur la charte de la laïcité. Peut-être une explication de vote M. CHAPUIS ?*

M. CHAPUIS – *Très rapidement car beaucoup de choses ont été dites et juste dire que j'ai été surpris de l'utilisation de certains arguments. Bon après j'aime bien être surpris en politique mais pour le coup ce soir, on avait une vraie question qui se posait à nous. On avait un document – je le redis – plutôt bon, clairement, avec un vrai travail en commission sur lequel on se posait de vraies questions et sur lequel nous étions en accord sur la rédaction, à l'exception de cet article 7 alinéa 2. Je regrette votre entêtement sur cette question, parce que très clairement, vous retiriez cet alinéa 2 dans le respect de la laïcité, dans le respect des traditions, dans le respect des citoyens croyants ou non croyants, on pouvait avoir cette dynamique collective que l'on a eue sur la charte de la déontologie. Et je refais un appel. Je regrette que l'amendement n'ait pas été voté par les élus, mais quelle image renvoie-t-on ce soir ? Les élus dans une assemblée républicaine qui disent « la laïcité c'est oui mais pas tous les jours ».*

Je terminerai là-dessus parce que je pense que c'est un vote qui va être important. Certes ce n'est pas la priorité, vous avez raison M. le Maire, on en parlera lors du budget : les questions sociales, les questions économiques, bien sûr. Sauf que c'est un vote important et moi j'en appelle au caractère républicain de ce vote et je vous dis sincèrement mes chers collègues, ce vote est important. Et ce que vous allez faire ce soir sur la laïcité, le fait que vous allez créer une exception à la laïcité, je pense que cela ne s'est jamais vu. On écrit dans un document public, ouvert à tous, que la laïcité c'est « oui, mais », cela ne s'est jamais vu. Vous ouvrez une porte et sincèrement je pense que vous ne savez pas jusqu'où cela peut vous emmener. Donc ce soir je vous le dis mes chers collègues, il n'y a pas de question politique derrière, mais le vote ce soir est important et vous serez comptable de ce vote pendant des années peut-être. Donc sincèrement, en votre âme et conscience, prenez part à ce vote.

M. le Maire – *Allez plus loin M. CHAPUIS, parce que je souhaite savoir où cela peut nous entraîner.*

M. CHAPUIS – *Si vous me redonnez la parole, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. On ouvre une exception, une deuxième, une troisième, parce que des fêtes nationales M. le Maire, il n'y en a pas qu'une. Cette charte, appliquée à d'autres villes, avec d'autres fêtes, clairement cela pose des questions. Donc vous prenez ce vote en votre âme et conscience. Si vous voulez le justifier en disant que cela vous empêche de participer aux fêtes de Jeanne d'Arc, vous pouvez le dire sauf que ce n'est pas ce que j'ai dit. Aujourd'hui, rien n'empêche un élu d'assister à des cérémonies et de rencontrer des religieux avec son écharpe, ce que l'on demande juste – et je le redis car il y a peut-être eu de l'incompréhension dans mon propos – et ce que je dis juste, c'est que l'on n'a pas à communier ou à faire un autre acte de foi lorsque l'on représente l'ensemble des Orléanais, que ce soit pendant les fêtes de Jeanne d'Arc ou à un autre moment.*

M. le Maire – *Je regrette aussi un peu votre entêtement parce qu'encore une fois, à l'extrême, moi je peux vous proposer une chose, c'est de ne pas vous la soumettre au vote et de la retirer. Parce que vous prenez un point vraiment à la marge de la marge et vous en faites la justification – alors que comme vous l'avez dit il y a eu un gros travail de fait – à votre non validation de cette charte. Je ne le comprends pas. Que vous disiez dans le vote ou en explication de vote : « Nous sommes pour la laïcité et*

nous émettons une réserve sur point 7.2 », moi je l'entends, mais de prendre prétexte de ce point pour dire que vous refusez la charte de la laïcité alors pardonnez-moi c'est vous qui prenez une responsabilité très lourde là, très très lourde. Vous pouvez tout à fait dire et c'est ainsi dans tous les votes, que l'on émet des réserves sur tel ou tel point. Chers collègues et Mme la Député, nous sommes anciens collègues à l'Assemblée nationale, on peut effectivement lorsque l'on vote des textes, manifester un accord ou un désaccord, l'expliquer, et cela reste d'ailleurs dans les Procès-Verbaux, dans les actes de délibération. Et cela manifeste la position des uns et des autres pour dire : « je peux avoir un point de litige, tout le texte me va mais je manifeste un point de litige sur cet élément précis ». Et cela reste inscrit, gravé dans le marbre des délibérations.

Je ne veux pas relancer le débat mais je vous renvoie la responsabilité qui est également la vôtre. Quelqu'un a parlé de modestie tout à l'heure. Je ne crois pas que la grande histoire s'intéressera beaucoup à nous, donc je ne sais pas si elle jugera mais je sais que dans la période actuelle, d'affirmer et d'affirmer collectivement ces principes de laïcité, c'est quelque chose d'important. Et je vous propose une avancée très forte. M. LEMAIGNEN a évoqué la charte de Saint-Jean-de-Braye car elle a été adoptée hier je crois, je n'ai pas le sentiment qu'elle aille aussi loin que ce que nous vous proposons. Et je n'ai pas connaissance de toutes les chartes qui peuvent s'appliquer ici ou là mais je pense que celle-ci est très claire et qu'encore une fois, elle est puissante. Se polariser sur un élément très particulier je trouve que c'est dommageable et d'ailleurs, de polariser tout le débat sur cet élément, comme si c'était les fêtes de Jeanne d'Arc qui posaient un problème de laïcité dans notre pays aujourd'hui. C'est quand même un peu inverser les problématiques qui se posent, ou c'est vouloir les ignorer. Moi je ne les ignore pas.

(Intervention hors micro.)

M. le Maire – *On ne va pas relancer le débat, maintenant chacun s'est exprimé.*

Mme KOUNOWSKI – *M. le Maire, ne peut-on pas justement pour clarifier la situation, voter article par article et tout le monde s'exprimera sur l'article 7 ?*

M. le Maire – *Non, on ne peut pas faire un vote par partie sur un texte qui a sa cohérence d'ensemble.*

Mme KOUNOWSKI – *Non, pas l'article 7.*

M. le Maire – *Mais si. Vous pouvez simplement émettre une réserve sur le point 7.2 et le dire. Ainsi, si vous souhaitez voter le texte sans le point 7.2, ce serait parfaitement enregistré et retenu à la séance.*

Je vous consulte.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« La charte de l'élu local consacrée par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 dispose que les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques qu'elle précise.

Aussi il est proposé que les élus orléanais s'engagent non seulement à respecter la loi mais au-delà sur la déontologie, l'éthique et l'intégrité dans l'exercice du mandat

Les élus exercent leur mandat dans une démarche globale d'éthique et de transparence.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la charte de déontologie des élués et élus du Conseil Municipal d'Orléans annexée à la délibération ;

ADOPTÉ AVEC 2 ABSTENTIONS

2°) approuver la charte sur la laïcité du Conseil Municipal d'Orléans annexée à la délibération ;

Le groupe « Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes » a proposé un amendement à la délibération :

Amendement : il est proposé au Conseil Municipal de supprimer l'alinéa 2 de l'article 7 de la charte sur la laïcité.

Rejeté (avec 39 voix contre).

ADOPTE AVEC 12 VOIX CONTRE

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération au nom de la Mairie. »

ADOPTE

M. le Maire – *Je vous remercie. C'est adopté, je pense que c'est important.*

Charte de déontologie des élu·es et élus d'Orléans

Préambule

La loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat crée une charte de l'élu local qui fixe les principes déontologiques à respecter dans l'exercice de ces fonctions. Elle a été lue et remise à chaque conseiller municipal lors de la première réunion du conseil municipal le 4 juillet 2020.

Cette loi prévoit que :

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ;*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ;*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ;*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ;*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ;*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Les règles qui concernent les élus s'appliquent également aux collaborateurs de cabinet.

Ces principes inspirent également les règles de déontologie qui s'imposent aux agents de la collectivité. Il est bien sûr indispensable qu'il y ait homogénéité et cohérence des règles qui s'appliquent aux uns et aux autres.

Un comportement éthique exemplaire de la part des élus dans l'exercice de leur mandat est l'une des conditions qui fonde la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants. C'est pour cela qu'il a été collectivement souhaité de compléter cette

charte pour que le conseil municipal se dote d'une charte de déontologie qui fixe un cadre plus complet de règles et de bonnes pratiques. Les dispositions de cette charte s'appliquent aux conseillers municipaux, quelle que soient leurs fonctions, dans l'exercice de leur mandat et de leurs représentations dans les divers organismes associés à la Collectivité.

Article 1 - Commission de déontologie

Une commission de déontologie indépendante est mise en place au sein de la ville d'Orléans. Elle a pour mission d'examiner d'éventuels conflits d'intérêts entre le mandat de l'élu local et ses autres activités, ainsi que de veiller au respect de la charte de déontologie.

- La commission de déontologie de la Ville d'Orléans comprend :
 - le déontologue chargé de veiller au respect de la charte de déontologie des élus municipaux et des collaborateurs du cabinet,
 - le référent-déontologue du Centre de Gestion 45 chargé de veiller au respect de la charte de déontologie des agents de la mairie d'Orléans,
 - et un magistrat honoraire ou un professeur de droit.

Excepté pour le référent déontologue du Centre de Gestion 45, le maire propose la nomination des membres de la commission après consultation des présidents des groupes politiques du conseil municipal. Le conseil doit valider cette proposition par un vote dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales. Ils sont nommés pour la durée du mandat du Conseil municipal. En cas de vacance avant la fin du mandat, pour quelque cause que ce soit, le remplacement a lieu dans les mêmes conditions de nomination. La commission est présidée par le déontologue des élus et des collaborateurs du cabinet.

Les membres de la commission exercent leurs fonctions à titre bénévole. Ils n'exercent aucun mandat électif. Ils sont soumis au secret professionnel. Ils transmettent au maire une déclaration préalable d'intérêts.

Les membres de la commission sont indépendants, n'ont aucun lien hiérarchique et ne peuvent recevoir aucune directive de l'exécutif municipal.

- Les compétences :

La commission est chargée de veiller, de manière indépendante et impartiale, à l'application de la charte de déontologie des élus et des collaborateurs du cabinet.

- Les déclarations :

Elle reçoit les déclarations d'intérêt des élus (voir article 2).

Chaque élu déclare à la commission les voyages acceptés par lui qui ont été effectués en qualité d'élu à l'invitation de tiers (voir article 5).

- Les avis et recommandations :

Elle peut être saisie pour avis par un élu de toute question relative à l'application de la présente charte qui le concerne personnellement. La demande de consultation et l'avis sont confidentiels. La commission établit un registre des consultations qui demeure confidentiel.

Elle peut être saisie également de questions liées au respect de l'éthique.

Elle est saisie pour avis par le maire ou le président d'un groupe politique de toute question relative à l'application de la charte.

La commission peut recommander toute évolution de la présente charte, de sa propre initiative ou sur demande.

La commission établit un rapport annuel d'activité, sans élément nominatif, assorti de recommandations éventuelles ou de propositions de modification de la charte. Le rapport est remis au maire qui en assure la communication au conseil municipal. Il est accessible sur le site internet de la mairie d'Orléans.

- La saisine et la procédure :

La commission est saisie par écrit. Les demandes d'avis sont motivées et nominatives. Elles sont adressées au président de la commission qui en accuse réception.

Les réunions de la commission ne sont pas publiques. Les entretiens et les auditions effectuées par elles ne sont pas publics. Les renseignements qui lui sont communiqués sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics que dans le cadre d'une procédure judiciaire, ou à tout moment par la personne concernée si elle le souhaite.

La commission se prononce à la majorité des voix. En cas d'absence du président, pour raison majeure, la présidence est assurée par le membre le plus âgé ; dans ce cas, sa voix est prépondérante.

La commission se réunit sur convocation de son président au moins une fois par semestre, et sur la demande motivée du maire ou du président d'un groupe politique.

La commission émet des avis ou des recommandations par écrit. Ils sont motivés. Les avis sont confidentiels et adressés au seul demandeur. Celui-ci peut néanmoins, s'il le souhaite, choisir de rendre public l'avis du déontologue. Par ailleurs, les recommandations relatives à l'interprétation, à l'application ou à l'évolution de la charte de déontologie, peuvent être rendues publiques.

- La commission de déontologie dispose, pour l'exercice de ses missions, des moyens nécessaires au sein de la mairie : une salle pour les permanences et entretiens, une ligne téléphonique, une messagerie sécurisée, un coffre. Elle tient à jour un registre des consultations.

Article 2 - Prévention des conflits d'intérêt

2.1 Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt ?

Constitue un conflit d'intérêt, aux termes de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, « *toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

Chacun a des liens avec des personnes ou des organismes, que ce soit dans sa vie personnelle ou professionnelle. Ces liens sont porteurs d'intérêts, patrimoniaux, professionnels, personnels ou familiaux. Dès lors, pour la collectivité locale dont les décisions doivent être prises dans le respect des principes d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité, la recherche et la défense de l'intérêt général excluent toute interférence avec des intérêts particuliers qui lui seraient étrangers.

2.2 La déclaration d'intérêt

La loi de 2013 indique que le maire et ses adjoints doivent, en début et fin de mandat, transmettre à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique des déclarations de patrimoine et d'intérêts.

Au-delà de cette obligation légale et afin de prévenir toute éventuelle situation de conflit d'intérêt, les élus orléanais qui ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration à la HATVP, sont invités à remplir une déclaration conforme au modèle déterminé par le législateur et renseigne :

- les activités professionnelles exercées depuis les cinq années précédant l'élection et qui ont donné lieu à rémunération ou contrepartie financière ;
- les participations aux organes dirigeants d'un organisme privé ou public, ainsi que les participations financières dans le capital d'une société, depuis les cinq années précédant l'élection ;
- les activités bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts, exercées depuis les cinq années précédant l'élection ;
- les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ;
- les activités de consultant exercées à la date de l'élection et au cours des cinq dernières années ;

- les fonctions, mandats électifs et activités professionnelles exercées à la date de l'élection par le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité.

La commission de déontologie assure l'archivage de ce document de manière sécurisée et confidentielle.

2.3 Prévention des conflits d'intérêt et règles de déport

- Les élus municipaux s'engagent à ne pas prendre part aux débats ou aux votes de toutes délibérations concernant une entreprise, une association ou tout organisme dans lequel ils ont un intérêt direct ou indirect, qu'il soit personnel, familial ou professionnel. Cette règle vaut également pour les réunions préparatoires du conseil municipal qu'il s'agisse des travaux des commissions ou groupes de travail spécifiques. Cela permet d'assurer le strict respect des dispositions de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'illégalité des délibérations auxquelles ont pris part des membres du conseil, intéressés à l'affaire. Les élus signalent le conflit d'intérêt.

Les membres des commissions permanentes ou ad hoc d'attribution de la commande publique (marchés publics, DSP, PPP, concessions...) et de toute procédure se traduisant par une contractualisation (acquisition et cessions immobilières, mécénat, sponsoring, partenariat,..) seront particulièrement attentifs à ces dispositions.

- En liaison avec la commission de déontologie, sera établi par le service des assemblées un registre des déports sollicités par les élus municipaux pour éviter d'éventuels conflits d'intérêt.

Ce registre sera public et permettra d'éviter aux élus d'avoir à demander systématiquement leur déport lors de chaque vote portant sur une délibération susceptible de faire naître un conflit d'intérêts. Pourtant, un élu, au-delà des déports inscrits sur le registre, peut avoir un doute lors de l'examen par le conseil municipal d'une délibération qui pourrait le concerner. Dans ces conditions, il demandera un déport au moment de l'examen de ladite délibération.

Article 3 - L'interdiction des recrutements familiaux

Le maire d'Orléans ne recrute au sein des services de la ville, sur un emploi permanent, aucun membre de la famille d'un élu municipal. Est considéré comme « membre de la famille » d'un élu : son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ; ses parents ou les parents de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin ; ses enfants ou les enfants de son conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou concubin. Toute exception à cette règle doit faire l'objet d'une autorisation expresse par délibération motivée du conseil municipal.

De même, aucun rapport donnant lieu à rémunération ne peut être attribué à un élu ou un membre de sa famille proche sauf délibération expresse et motivée du conseil municipal.

En outre, dans les conventions passées avec les organismes dont le budget est financé à plus de 50 % par la Ville en apportant une subvention supérieure à 100 K€, une clause précisera que le subventionnement de la Mairie est conditionné au fait que cet organisme s'engage à ne pas recruter, sur un emploi permanent, un membre de la famille d'un élu municipal tel que défini ci-dessus.

Enfin, un membre de la famille d'un élu, tel que défini ci-dessus, ne peut pas faire partie de l'exécutif d'un organisme dans lequel la Ville participe financièrement à plus de 50 % du financement en apportant une subvention supérieure à 100 K€.

Article 4 - Frais de déplacement

Les règles relatives aux frais de déplacement sont précisées par une délibération du Conseil Municipal. Ils respectent les principes ci-après énoncés.

4-1 Les frais liés aux déplacements effectués dans l'exercice habituel du mandat hors du territoire communal en France métropolitaine

Seuls les déplacements effectués par les élus pour se rendre à des réunions, dans des instances ou des organismes où ils représentent leur communes ès qualités dans le cadre des relations institutionnelles (ministère, autorité administrative, associations d'élus, etc.) ou dans le cadre des réunions, colloques, conférences ou congrès se déroulant en France concernant des projet portés par la Mairie ou des domaines relevant des compétences de la Mairie, peuvent être remboursés par la collectivité. Ces derniers feront l'objet d'un remboursement forfaitaire pour les frais de repas et d'hébergement (dans la limite du forfait fixé pour les personnels civils de l'Etat et du montant effectivement dépensé) et d'un remboursement au réel pour les frais de transport.

4-2 Les frais de déplacement sur mandat spécial

Pour le remboursement des frais engagés à l'occasion d'autres types de déplacement notamment à l'étranger, celui-ci devra faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé par délibération ponctuelle du Conseil Municipal à un ou des élu(s) nommément désigné(s) pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps accomplie dans l'intérêt communal.

Ces derniers feront l'objet d'un remboursement forfaitaire pour les frais de repas et d'hébergement (dans la limite du forfait fixé pour les personnels civils de l'Etat et du montant effectivement dépensé) et d'un remboursement au réel pour les frais de transport. Les déplacements à l'étranger feront l'objet d'un remboursement aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses de transport et de

séjour, dans la limite de l'indemnité de mission journalière prévue en annexe de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006.

Un bilan annuel de ces déplacements sera proposé à l'examen du conseil municipal afin d'assurer la transparence la plus complète.

Article 5 - Cadeaux aux élus

Tout cadeau ou invitation doit être refusé si son estimation (individuelle ou globale) dépasse 150 euros ou s'il est de nature à influencer l'exercice du mandat de l'élu. En cas de doute, l'élu peut saisir la commission de déontologie.

Chaque élu déclare à la commission les voyages acceptés par lui qui ont été effectués en sa qualité d'élu à l'invitation de tiers.

Le mandat d'élu exige une présence de terrain ce qui justifie des représentations qui contribuent à la proximité avec les habitants et au rayonnement de la ville. Dans ce cadre les élus peuvent accepter des invitations à des événements. Si ces invitations sont honorées par des élus en dehors de leur délégation, elles font l'objet d'une déclaration annuelle à la commission de déontologie. Pour les invitations correspondant à un voyage hors du territoire, c'est le second paragraphe de cet article 5 qui s'applique.

Les cadeaux protocolaires, sont remis à la collectivité.

Article 6 - Assiduité des élus et sanctions

Tout conseiller municipal qui comptabilise, en un an, plus de 5 absences non justifiées en conseil municipal et en commission municipale, verra son indemnité mensuelle immédiatement réduite de 30 % pour l'année suivante.

Sont considérées comme absences justifiées :

- les absences liées aux obligations professionnelles,
- les absences pour raison médicale,
- les absences liées à un événement familial (naissance, mariage, PACS, décès, etc.)
- les absences en cas de force majeure (à l'appréciation du Maire ou de son représentant)
- les absences aux commissions en cas de réunion concomitante liée à l'exercice du mandat.

Article 7 - Protection fonctionnelle des élus :

L'article L. 2123-35 du code général des collectivités territoriales prévoit une protection fonctionnelle pour les élus locaux. Elle ne peut être accordée à un élu que par délibération expresse du conseil municipal.

Cette délibération prévoira notamment que la protection fonctionnelle est accordée à l'élu lorsqu'il fait l'objet de poursuites pénales (citation directe, mise en examen, procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, etc.) à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.

Les modalités d'octroi et le champ d'application de la protection fonctionnelle sont définis par une délibération cadre du Conseil Municipal.

Article 8 - Transparence de l'action municipale

8-1 Retransmission du conseil municipal

La loi prévoit expressément que les séances du conseil municipal sont publiques et leurs retransmissions audiovisuelles sont permises par l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales.

Les séances du conseil municipal seront filmées et retransmises sur le site internet de la collectivité.

8-2 Train de vie de la collectivité

Dans une logique de transparence de la vie publique, un bilan annuel relatif au train de vie de la collectivité sera présenté au conseil municipal. Il recensera en particulier :

- le montant des indemnités versées aux élus,
- les différents avantages en nature comme les voitures ou logements de fonction,
- le nombre de collaborateurs de cabinet et leur rémunération globale,
- les éventuelles rémunérations versées par des organismes satellites de la mairie,
- le montant total des frais de déplacements,
- les frais de réception des élus.

Article 9 - Prévention du harcèlement :

Le harcèlement moral ou sexuel est un enchaînement d'agissements hostiles (gestes, paroles, comportements) qui porte atteinte aux droits et à la dignité des personnes.

Le harcèlement moral et/ou sexuel est un délit. Les sanctions administratives (disciplinaires : déplacement, radiation, révocation) et judiciaires (jusqu'à 15 ans de réclusion criminelle en cas de violences sexuelles) peuvent se cumuler.

La mairie s'engage à développer des formations en matière de prévention du harcèlement adaptées aux risques propres à la collectivité.

L'élu a un devoir d'alerte auprès du maire, ou du déontologue, ou du médecin de prévention, ou du service RH pour tout fait de harcèlement dont il serait témoin, quels que soient la victime et l'auteur présumés.

Article 10 - Prévention et lutte contre les discriminations

Les discriminations sont une atteinte aux valeurs de la République. Les inégalités de traitement portent atteinte à la liberté, à la promesse de l'égalité républicaine et en alimentant les clivages, fragilisent la fraternité. La discrimination est un délit. En luttant contre les discriminations, les élus mobilisent l'état de droit pour construire l'égalité réelle.

L'élu s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination L'article 70 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 liste 25 types de discriminations.

L'élu s'engage à traiter toutes les personnes avec respect et sans discrimination, notamment dans l'accès aux services publics.

L'élu s'engage à lutter contre les discriminations dans toutes les dimensions de son action publique : vie sociale, économique, culturelle, sportive, politique.

Article 11 - Formation des élus

Un programme de formation est expressément proposé aux élus par la collectivité. Ses orientations pour la présente mandature sont : Le cadre réglementaire de l'environnement territorial (et notamment les conflits d'intérêts, les questions relatives à la déontologie, à la laïcité et aux discriminations) ; Les formations aux outils ; La relation élu-administration et la stratégie ; Les enjeux de société ; La co-construction des politiques publiques ; La communication.

La ville propose aux élus municipaux et tout particulièrement pour les nouveaux élus dans les deux premières années du mandat une formation dans chacun des 3 grands thèmes suivants : budget et finances locales / déontologie / laïcité et discriminations.

En application de l'article L. 2123-12 du CGCT, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il

précise le nom des organismes formateurs et donne lieu à un débat spécifique sur la formation des élus du conseil municipal.

Article 12 - Reconnaissance des élus minoritaires

12.1 Consultation des présidents de groupe

Le maire réunit au moins une fois par semestre les présidents de groupe pour faire en particulier le point sur le fonctionnement du conseil municipal

12.2 Vice-Présidence de la commission des Finances.

Le président de la commission municipale des finances de la ville sera assisté par un vice-président qui sera issu de l'opposition municipale.

12.3 Expression libre de l'opposition

Ce droit d'expression de la minorité est garanti sur tout média utilisé pour la communication de la majorité municipale, selon les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Un espace d'expression est également prévu sur le site internet de la Ville.

12.4 Représentation proportionnelle de l'opposition

Le principe de la représentation proportionnelle des élus doit être respecté pour toutes les commissions municipales, et s'étend à l'ensemble des organismes et instances où la commune est représentée dès lors qu'un mode de scrutin particulier n'est pas prévu par les textes.

De même, dans toutes les commissions consultatives, conseils de quartier ou autres comités ouverts, une partie des membres désignés l'est par les élus d'opposition à juste proportion.

12.5 Questions orales des élus d'opposition

Un délai de 2 jours francs avant la séance du Conseil municipal sera exigé pour le dépôt des questions orales des élus auprès du Maire afin de laisser un temps suffisant pour apporter des réponses circonstanciées. Elles ne devront pas être placées en toute fin du Conseil municipal. Elles seront intégrées dans l'ordre du jour en fonction des thématiques abordées.

12.6 Local des élus d'opposition

Chaque local attribué aux élus de la minorité dans le respect du code général des collectivités territoriales est équipé d'un téléphone, d'un ordinateur avec accès à internet avec la possibilité de scanner et d'imprimer.

12.7 Bilan de mi-mandat

Si la majorité municipale publie un bilan de mi-mandat, deux pages seront mises à la disposition des minorités dans cette publication et réparties proportionnellement à leur représentativité au sein de l'assemblée.

Article 13- Relations avec l'administration

Le maire sensibilise les élus au respect de la neutralité des agents publics.

Les élus municipaux sont tenus de respecter strictement les prérogatives des services de la ville et n'interviennent que dans les domaines inhérents à la délégation qui leur a été consentie.

Les élus s'inscrivent dans des relations transparentes et respectueuses avec les agents de la collectivité.

Article 14 - Relations avec le public

L'élu s'engage à considérer le citoyen comme la cause et la raison pleine et entière de son action publique.

L'élu veille, dans ses échanges avec le public et avec ses pairs, au respect des personnes.

L'élu bénéficie pour lui-même du droit au respect de sa vie privée.

L'élu rejette toute forme de communautarisme.

L'élu fait preuve de probité et d'équité en toutes circonstances, dans l'exercice de ses fonctions tout comme dans ses engagements et activités extérieurs au mandat municipal.

L'élu adopte une attitude éco-responsable dans l'exercice de ses missions. Il recherche le mode de déplacement le moins polluant et le moins émetteur de CO2.

Charte sur la laïcité

La laïcité, c'est trois choses sur lesquelles il ne peut être question de transiger : D'abord, l'affirmation de la liberté de conscience, c'est-à-dire d'être croyant ou non et par conséquent la liberté d'adhérer ou non et de changer de religion ou d'y renoncer. Ensuite, l'égalité des citoyens devant la loi et, par conséquent, l'égalité en droit des pratiquants. Enfin, la séparation des églises et de l'Etat de telle sorte que la loi républicaine s'impose à toutes les religions et soit reconnue comme telle par elles. Les croyances religieuses relevant de l'intime, la laïcité impose notamment que la pratique religieuse reste du domaine privé.

Les élus d'Orléans rappellent leur attachement au principe de laïcité ainsi défini ainsi qu'à la loi de 1905 qui en est le fondement. Au terme de l'article 1 : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* ». Ils considèrent que sa stricte application au quotidien est essentielle et que, élus de proximité par excellence, ils doivent prendre toute leur part dans sa défense et sa promotion.

Ainsi :

1 - Ils s'engagent à défendre et à promouvoir le principe de laïcité tel que défini, l'égalité de tous devant la loi sans distinction aucune et notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

2 - Ils appellent de leurs vœux la mobilisation de tous en ce sens et souhaitent un partenariat fort avec l'ensemble des services de l'Etat et des services publics assurés par des organismes publics ou privés ou concédés à des entreprises privées pour assurer son respect.

3 - Les élus s'engagent à ne verser d'aide, sous forme de subvention ou de toute autre manière, aux associations que dès lors que celles-ci s'engagent expressément à respecter les valeurs et principes de la République. Les élus s'engagent à en vérifier l'application effective.

4 - L'utilisation des équipements municipaux est subordonnée au respect de la laïcité ainsi qu'à l'égalité homme/femme. En cas de violation constatée, il sera mis fin sans délai à cette utilisation.

5 - Il ressort de la responsabilité des élus d'exercer un devoir de vigilance quant au respect du principe de laïcité et de saisir le Maire en cas de manquement.

6 - Les élus et particulièrement le Maire, se doivent d'adopter une attitude personnelle neutre et laïque dans l'exercice de leur mandat.

7 - Dans ce cadre, dès lors qu'ils portent les effets distinctifs de leur fonction, les élus s'astreindront au strict respect de la neutralité républicaine lors des cérémonies religieuses.

Le caractère national, historique et exceptionnel des fêtes johanniques constitue la seule exception à cette règle.

8 - L'exercice du service public, notamment municipal, intégrant les délégations de service public de la commune, requiert la neutralité républicaine et proscrit à ce titre le port de signes religieux distinctifs.

9- Le Laboratoire Loiret de la Laïcité pourra être saisi par les élus municipaux pour solliciter un avis.

N° 7 – **Conseil Municipal. Statut de l'élu. Charte de déontologie. Dispositif de prise en charge des frais de déplacement applicable aux élus dans le cadre de leur mandat. Approbation.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Ces déplacements occasionnels peuvent donner lieu à des frais de transport et de séjour.

Ainsi, les articles L. 2123-18, L. 2123-18-1, R.2123-22-1 et R. 2123-22-2 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) précisent que les élus peuvent bénéficier, de par leurs fonctions, du remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ainsi que des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

La présente délibération a pour objet de fixer les conditions de remboursement de frais de déplacement des élus pour le mandat 2020-2026.

Sont distingués les frais liés aux déplacements effectués dans l'exercice habituel du mandat (1) et les frais liés aux déplacements autorisés par mandat spécial (2).

1) Les frais de déplacements effectués dans l'exercice habituel du mandat, en France, hors du territoire communal

a) Principe

Conformément à l'article L. 2123-18-1 du C.G.C.T., les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions, dans des instances ou des organismes où ils représentent leur communes ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Cette représentation s'étend également à l'occasion de missions ordinaires et récurrentes dont l'objet relève du champ de délégation du Maire, des Adjointes et Conseillers Municipaux, et notamment pour les déplacements effectués en France métropolitaine dans le cadre des relations institutionnelles (ministère, autorité administrative, associations d'élus, etc.) ou dans le cadre des réunions, colloques, conférences ou congrès se déroulant en France métropolitaine concernant des projet portés par la Mairie ou des domaines relevant des compétences de la Mairie.

b) Modalité de prise en charge

Dans ces cas, les élus pourront bénéficier du remboursement des frais engagés, sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalable signé par le Maire ou son représentant (ou du Premier Maire-Adjoint pour le Maire), pour chacun des déplacements.

Il est proposé, à l'instar du dispositif concernant les mandats spéciaux prévu par l'article R. 2123-22-2 du C.G.C.T, que la prise en charge des frais soit assurée dans les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat actuellement en vigueur, c'est-à-dire :

- un remboursement forfaitaire pour les frais de repas et d'hébergement (dans la limite du montant effectivement dépensé),
- un remboursement au réel sur justificatif pour les frais de transport étant précisé que sera choisi « *le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement* ».

Le remboursement forfaitaire des frais de repas et des frais d'hébergement (incluant le petit-déjeuner) est fixé comme suit :

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes * et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement (petit déjeuner compris)	70 €	90 €	110 €
Repas	17,50 €	17,50 €	17,50 €

**Pour l'application de ces taux, sont considérées comme grandes villes : les communes dont la population légale est égale ou supérieure à 200 000 habitants.*

2) Les frais de déplacements effectués dans le cadre des mandats spéciaux

a) Principe :

Les missions non listées au 1)a) de la présente délibération doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé par délibération ponctuelle du Conseil Municipal.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du C.G.C.T., ce mandat spécial sera délivré :

- à des élus nommément désignés ;
- pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps ;
- accomplie dans l'intérêt communal ;
- et préalablement à la mission.

b) Modalité de prise en charge

Les frais donnant droit à remboursement aux élus sont uniquement les frais que nécessite l'exécution du mandat spécial.

Conformément à l'article R. 2123-22-1 du C.G.C.T., la prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat actuellement en vigueur, c'est-à-dire :

- un remboursement forfaitaire pour les frais de repas et d'hébergement (dans la limite du montant effectivement dépensé),
- un remboursement au réel sur justificatif pour les frais de transport étant précisé que sera choisi « le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement ».

L'article 7 du décret du 3 juillet 2006 prévoit néanmoins des dérogations et précise que *lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, un arrêté ministériel ou une délibération du Conseil d'administration de l'établissement peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés ministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».*

Il est donc proposé que les déplacements à l'étranger dans le cadre d'un mandat spécial puissent faire l'objet d'un remboursement aux frais réels, sur présentation des pièces justificatives pour les dépenses de transport et de séjour (déplacements sur le lieu de mission, hébergement et restauration), dans la limite de l'indemnité de mission journalière prévue en annexe de l'arrêté

ministériel du 3 juillet 2006. Cette indemnité sera versée dans la limite des frais réellement exposés.

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver, pour la durée du mandat 2020-2026, les modalités de prise en charge et de remboursement aux élus, des frais de déplacement hors du territoire communal et des frais d'exécution des mandats spéciaux décrites ci-dessus et sur présentation des pièces justificatives ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – **Conseil Municipal. Statut de l' élu. Charte de déontologie. Dispositif de protection fonctionnelle. Règles applicables. Approbation du règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les élus municipaux.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« La protection fonctionnelle des élus municipaux est régie par deux articles du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) :

- l'article L. 2123-34 : « [...] *La commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l' élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions.* [...] » ;
- l'article L. 2123-35 : « [...] *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.* [...] ».

Ainsi, sous réserve qu'une faute personnelle ne soit pas en cause, la protection fonctionnelle donne lieu à la prise en charge, par l'administration, de frais de procédure occasionnés par une action civile ou pénale, comme les honoraires d'avocat, les frais d'expertise judiciaire, les frais de consignation, les frais d'huissier, etc.

Les dispositions susvisées ne définissent pas dans le détail les conditions et modalités de mise en œuvre de la protection fonctionnelle des élus et de leurs ayants droit, qui relèvent ainsi de la compétence et de l'appréciation de la collectivité.

C'est l'objet de la présente délibération.

Considérant la nécessité de déterminer les conditions et modalités de mise en œuvre de la protection fonctionnelle des élus, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions de recevabilité requises,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales susvisées,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement relatif à la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour les élus municipaux ci-annexé. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

Règlement fixant les conditions particulières de mise en œuvre de la protection fonctionnelle des élus

A - Principe de protection / conditions d'octroi

La Ville est tenue de protéger l'élu municipal contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont il pourrait être victime à l'occasion ou du fait de ses fonctions, dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice de ses missions et qu'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable de l'exercice de ses fonctions.

La Ville est également tenue de protéger l'élu lorsqu'il fait l'objet de poursuites pénales (citation directe, mise en examen, procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, etc.) à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions. La protection fonctionnelle peut être accordée à l'élu avant de telles poursuites, s'il est entendu en qualité de témoin assisté, placé en garde à vue ou se voyant proposer une mesure de composition pénale. La simple convocation ou audition d'un élu par la police ou la gendarmerie n'est pas suffisante pour justifier l'octroi de la protection fonctionnelle.

Il appartient au seul Conseil Municipal, par délibération, d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle aux élus souhaitant en bénéficier. Une délibération spécifique sera adoptée à chaque demande. L'élu bénéficiaire de la protection ne participera pas au vote.

La demande de protection fonctionnelle est formulée personnellement, sans délai et par écrit auprès du Maire. Elle précise les faits pour lesquels la protection fonctionnelle est demandée. Elle est accompagnée de toutes les pièces justificatives utiles (dépôt de plainte, rapport circonstancié, avis à victime, frais médicaux ou convocations en cas de mise en cause pénale). L'élu victime doit démontrer la réalité des faits, le caractère intentionnel de l'attaque, son lien avec sa qualité d'élu et l'effectivité du préjudice.

L'élu peut se faire assister par un avocat, qui peut être l'avocat proposé par l'assureur protection juridique de la Ville, l'avocat proposé par la Ville ou l'avocat de son choix.

Dans le cas où le bénéficiaire de la protection fonctionnelle entendrait interjeter appel d'une décision, il devra, de nouveau, solliciter le bénéfice de cette protection, ce qui ne préjugera en rien de la suite réservée à sa demande.

B- Prise en charge des frais de procédure

La collectivité prendra en charge tout ou partie des frais de procédure, dépens et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise, etc.).

La Ville a souscrit un contrat d'assurance « protection juridique » afin que les frais liés à la défense des élus victimes d'attaque à l'occasion ou du fait de l'exercice de leurs fonctions d'élus ou lorsqu'ils sont poursuivis pour des faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle devant les juridictions civiles ou pénales soient prise en charge par l'assureur. Ce dernier applique un plafond de prise en charge.

L'élu peut souscrire à titre personnel une assurance permettant de couvrir sa responsabilité personnelle en cas de réclamation.

- **Montant de prise en charge des honoraires d'avocat**

L'élu n'a, par principe, pas à avancer les frais et honoraires d'avocat. Il présente la délibération d'octroi de protection fonctionnelle à son conseil qui doit se mettre en relation avec la Ville afin qu'elle procède au règlement des factures.

Les honoraires seront réglés par la Ville au fur et à mesure de la procédure, sur la base des factures et pièces justificatives qui lui seront présentées.

La Ville prend en charge la rémunération de l'avocat à un taux horaire limité de 160 € TTC avec un abattement de 15 % à partir de la 50^{ème} heure pour une même prestation demandée.

Le montant total de chaque commande est plafonné sur la base d'un devis préalablement établi par l'avocat et soumis à la collectivité.

La collectivité publique peut ne prendre en charge qu'une partie des honoraires lorsque le nombre d'heures facturées ou déjà réglées apparaît manifestement excessif.

Lorsque la prise en charge ne couvre pas l'intégralité des honoraires de l'avocat, le règlement du solde incombe à l'élu.

- **Convention d'honoraires**

Une convention d'honoraire tripartite entre l'élu, son avocat et la Ville est conclue avant toute prise en charge d'honoraires.

Elle vise la délibération cadre de mise en œuvre de la protection fonctionnelle approuvant le présent règlement, la délibération particulière d'octroi de la protection fonctionnelle et fixe les conditions d'intervention de la Ville, les modalités de présentation détaillée des factures, les modalités de règlement, etc. Elle règle le cas des sommes allouées à l'élu au titre des frais exposés et non compris dans les dépens. Elle rappelle que la Ville peut ne prendre en charge qu'une partie des honoraires lorsque le nombre d'heures facturées ou déjà réglées apparaît manifestement excessif.

Dans l'hypothèse où la Ville ne parviendrait pas à la signature d'une convention d'honoraires, elle en informera l'élu qui devra faire l'avance des frais et elle procédera au remboursement des factures acquittées par ce dernier dans les limites définies au présent règlement.

Si l'élu décide de changer d'avocat en cours de procédure, il doit en informer sans délai l'administration afin qu'elle soit en mesure de conclure une convention d'honoraires avec le nouvel avocat choisi.

C- Réparation du préjudice subi

Le bénéficiaire de la protection fonctionnelle s'engage à reverser à la Ville les sommes susceptibles de lui être allouées au titre des frais dits irrépétibles, dans la mesure où la collectivité a pris à sa charge les frais de procédure.

Dans l'hypothèse où le bénéficiaire de la protection fonctionnelle ne peut obtenir le versement des dommages et intérêts par l'auteur des faits, pour une raison quelconque, et notamment l'insolvabilité de ce dernier, il aura alors la possibilité de solliciter de la Ville le paiement de ladite somme en lieu et place de l'auteur lui-même, au titre de la réparation du préjudice subi.

Il s'engage à ne pas saisir à cette même fin un fonds de garantie.

Le bénéficiaire de la protection fonctionnelle sera indemnisé sur la base du montant des dommages et intérêts alloués par décision de justice.

La Ville prendra également à sa charge le montant des condamnations civiles prononcées contre l'élu mis en cause. Les condamnations pénales sont exclues de la prise en charge.

Les réparations sus mentionnées ne sont pas dues si la Ville ou le juge reconnaît la faute personnelle détachable des fonctions de l'élu.

N° 9 – **Conseil Municipal. Statut de l' élu. Charte de déontologie. Dispositif de formation des élus. Approbation.**

M. le Maire s'exprime ainsi :

« La loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée relative aux conditions d'exercice des mandats locaux fixe des garanties en faveur des élus locaux afin de faciliter l'exercice de leurs mandats. Ces garanties ont été renforcées notamment par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Les articles L. 2123-12 et L. 2123-12-1 du code général des collectivités territoriales reconnaissent aux membres d'un conseil municipal le droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

La loi garantit un congé de formation de 18 jours par élu, pendant toute la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

La loi impose aux assemblées locales de délibérer sur la formation des élus locaux. Le tableau récapitulatif des actions de formation est annexé au compte administratif, et donne lieu à un débat annuel.

Les dépenses de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, à la condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

La collectivité prend en charge les frais de formation qui comprennent, non seulement le coût de la formation, mais aussi le remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. Cette compensation peut intervenir pour l'élu salarié sur production de justificatifs.

Il est proposé de valider les orientations suivantes pour la présente mandature :

- Le cadre réglementaire de l'environnement territorial, et notamment :
 - les conflits d'intérêts,
 - les questions relatives à la déontologie, à la laïcité et aux discriminations ;
- Les formations aux outils ;
- La relation élu-administration et la stratégie ;
- Les enjeux de société ;
- La co-construction des politiques publiques ;
- La communication.

Il est proposé de fixer l'enveloppe des crédits ouverts à la formation des élus à une somme annuelle de 24 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2123-12 à L. 2123-16 et L. 2123-18-2.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'inscription des crédits alloués à la formation des élus à hauteur de la somme annuelle de 24 000 € ;

2°) approuver les orientations sus-indiquées concernant la formation des élus ;

3°) compenser les pertes de revenus éventuelles en cas de départ en formation, dans la limite de 18 jours pour le mandat, à raison d'une fois et demie la valeur du S.M.I.C. horaire ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : nature 65315, chapitre 65, fonction 031, services gestionnaires HFO et HPE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Je vous remercie. Ces délibérations montrent tout de même quelque chose d'important que je relève, c'est que cette charte n'est pas simplement un document j'aurais dit, pour faire joli, ce sont des engagements très concrets que nous avons déclinés au travers des délibérations que nous venons de voter à l'unanimité et donc qui s'imposent en droit.*


FINANCES

N° 10 – Finances. Analyse agrégée des risques et des comptes 2019 du groupe communal. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*



Mairie d'Orléans
Analyse consolidée des risques
et des comptes
Exercice 2019

Une démarche volontaire et originale de la Mairie d'Orléans

- **L'analyse des comptes et des risques a pour objectifs :**
 - de donner une **image complète** de l'ensemble des services, actions et projets publics développés par la Mairie d'Orléans,
 - **d'identifier les enjeux**, notamment financiers et les engagements pris par la Mairie,
 - **d'informer** sur la situation financière des organismes partenaires de la Mairie

- Une volonté **de lisibilité, de contrôle et de transparence financière : rendre des comptes aux Orléanais**

- **Une démarche poursuivie dans la durée**

2

Conseil municipal du 10 décembre 2020



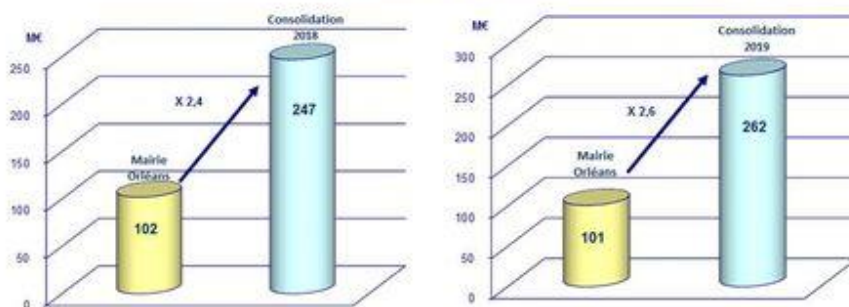
M. MARTIN – *M. le Maire, mes chers collègues. En présentant l'analyse consolidée des risques, nous faisons un exercice volontaire car il n'est prévu par aucune obligation. C'est une tradition de la Ville qui nous a précédée du reste puisque c'est une tradition qui je pense a plus de trente ans maintenant.*

(Intervention hors micro de M. LEMAIGNEN : « de 1972 »)

M. MARTIN – *De 1972 donc (Rires.). Alors elle n'est pas séculaire, elle avance quand même. Elle est un peu dans la continuité de ce que nous venons de voir puisque c'est un exercice de transparence, de transparence financière cette fois, mais la finance est bien souvent au cœur de nos préoccupations.*

Dépenses d'exploitation : un effet de levier de 2,6 en 2019

Périmètre de consolidation de 45 entités



→ Pour 1 € de dépense d'exploitation dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2019 de 2,60 € de services publics

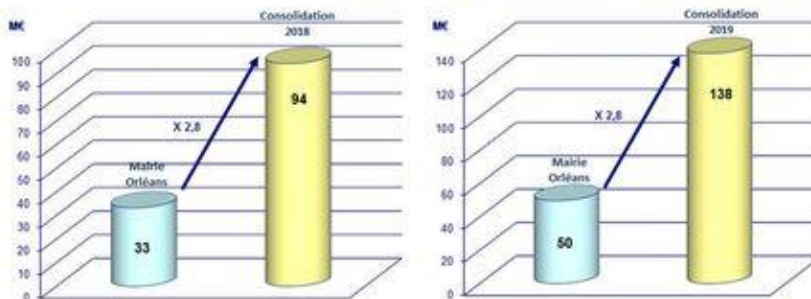
3

Conseil municipal du 10 décembre 2020



Dépenses d'équipement : un effet de levier de 2,8 en 2019

Périmètre de consolidation de 45 entités



→ Pour 1 € de dépense d'équipement dans le budget de la Mairie, les Orléanais ont bénéficié en 2018 de 2,80 € d'équipements publics

4

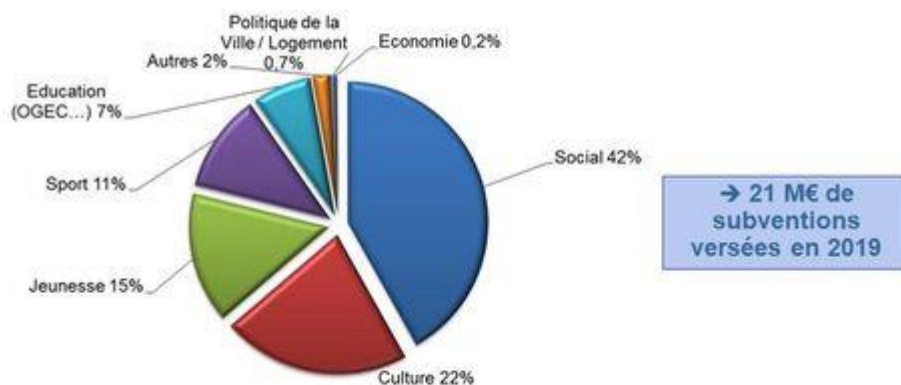
Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *L'objectif de la consolidation est de vous faire le compte-rendu des organismes quant à leur situation financière, c'est-à-dire soit des subventions importantes, soit des responsabilités confiées à certains élus dans la gouvernance de ces associations. Et puis rappeler que ces organismes que l'on appelle aussi des satellites apportent un effet de levier tout à fait significatif à notre action, puisque lorsque les charges d'exploitation engagées par la Mairie d'Orléans sont de 102 millions d'euros en 2019 par exemple, la consolidation nous dit que sur le territoire, il a été engagé 247 millions d'euros. Donc nous avons un effet de levier qui est de 2,6 et si on examine l'effet de levier sur les investissements, ce que l'on appelle les dépenses d'équipements, on a pratiquement un coefficient comparable de 2,8.*

Subventions de fonctionnement versées en 2019 par la Mairie

→ répartition par secteur



5

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – 45 entités, les satellites, concourent au développement et à l'action municipale. Et donc lorsque l'on voit les secteurs concernés, le premier c'est le social, 42 %, la culture juste après avec 22 %, puis la jeunesse et le sport avec respectivement 15 et 11 %. On retrouvera tout à l'heure dans la présentation budgétaire une répartition assez comparable de nos actions municipales.

Analyse consolidée des risques du secteur social

→ En 2019, 98% des subventions au secteur social sont versées à 6 entités

- 😊 Centre Communal d'Action Sociale (subvention Mairie : 8 241 K€)
- 😊 Le Relais Orléanais (subvention Mairie : 110 K€)
- 😊 La Vie devant Soi (subvention Mairie : 100 K€)
- 😊 Comité des Œuvres Sociales (subvention Mairie : 62 K€)
- 😊 Accompagnement et hébergement urbain (subvention Mairie : 47 K€)
- 😐 Le P'tit Mouflet (subvention Mairie : 37 K€)

M. MARTIN – *Sur le secteur social, je vais aller assez vite mais cela permet de rappeler les associations qui nous aident dans notre action finalement. En 2019, 98 % des subventions du secteur social ont été versées à 6 entités. Les smileys sur la gauche vous indiquent si on considère que la situation de ces organismes sur le plan financier est une situation plutôt favorable voire à l'équilibre ou au contraire parfois un peu tendue.*

Analyse consolidée des risques du secteur culturel

→ En 2019, 75% des subventions au secteur culturel sont versées à 12 entités

☺ Scène Nationale (1 823 K€)

☺ CDN (238 K€)

☺ CADO (416 K€)

☺ CCNO (230 K€)

→ Total subventions apportées aux structures du Théâtre d'Orléans : 2 707 K€

☺ Orléans Concert (subvention Mairie : 217 K€)

☺ Orléans Concours International de Piano (subvention Mairie : 120 K€)

☺ Polysonik (subvention Mairie : 89 K€)

☺ Le 108 (subvention Mairie : 85 K€)

☺ Musique et Equilibre (subvention Mairie : 80 k€)

☺ Musique Municipale Orléans (subvention Mairie : 53 k€)

☺ Mémorial de la SHOAH/CERCIL (subvention Mairie : 50 K€)

☺ Théâtre Chardon (subvention Mairie : 47 k€)

☺ SA ORLEANS SPECTACLES exploite le ZENITH d'Orléans, reconnu d'intérêt métropolitain par délibération du Conseil Métropolitain du 15 novembre 2018.

7

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – En ce qui concerne la vision consolidée du secteur culturel. En 2019, 75 % des subventions du secteur culturel sont versées à 12 entités. On a bien sûr ce que l'on appelle le théâtre d'Orléans avec les 4 organismes qu'il regroupe et que vous connaissez : la Scène nationale, le CADO, le Centre Dramatique National (C.D.N.) et le Centre Chorégraphique National d'Orléans (C.C.N.O.), 2,7 millions d'euros. Vous avez la liste des autres entités et puis la société S.A. ORLEANS SPECTACLES qui exploite le Zénith d'Orléans et qui maintenant est reconnue d'intérêt métropolitain par délibération du 15 décembre 2018.

Analyse consolidée des risques du secteur jeunesse

→ En 2019, 96% des subventions au secteur jeunesse sont versées à 5 entités

- ☹️ ASELQO (subvention Mairie : 2 587 K€)
- ☹️ ESCALE (subvention Mairie : 161 K€)
- ☹️ DEFI (subvention Mairie : 147 K€)
- ☹️ JAM (subvention Mairie : 93 K€)
- ☹️ AJLA (subvention Mairie : 64 K€)

M. MARTIN – Concernant la jeunesse, 96 % des subventions sont confiées à 5 organismes : l'ASELQO, cette association dont on peut vanter la gestion et aussi l'analyse de la fréquentation et des résultats. C'est une association qui fonctionne bien, sur le plan financier elle est n'a pas de réserve, elle est à l'équilibre. Pour ESCALE c'est plus tendu, mais c'est une bien plus petite association. Pour JAM également mais ce n'est pas nouveau, la Mairie l'aide et fait le nécessaire.

Analyse consolidée des risques du secteur sportif

→ En 2019, 70% des subventions au secteur sportif sont versées à 11 entités

- ☺ USO JUDO (subvention Mairie : 342 K€)
- ☺ Orléans Loiret Basket Association (subvention Mairie : 229 K€)
- ☺ SMO Gym (subvention Mairie : 224 K€)
- ☺ RCO (subvention Mairie : 180 K€)
- ☺ Cercle d'escrime (subvention Mairie : 180 K€)
- ☺ ASPTT (subvention Mairie : 143 K€)
- ☺ USO Foot (subvention Mairie : 139 K€)
- ☺ Eco C.J.F Athlétisme (subvention Mairie : 103 K€)
- ☺ Union de pétanque argonnaise (subvention Mairie : 57k€)
- ☺ Cercle laïque des tourelles Bad Event (subvention Mairie : 40 k€)
- ☺ Union sportive Orléans Handball (subvention Mairie : 36 k€)

M. MARTIN – *En ce qui concerne les risques du secteur sportif, 70 % des subventions en 2019 sont versées à 11 entités. La première et on oublie parfois le sport individuel, c'est l'U.S.O. Judo. Je parle bien des subventions Ville puisque je rappelle que le sport professionnel a été confié à la Métropole.*

Analyse consolidée des risques du secteur économie - tourisme

→ En 2019, 89% des subventions au secteur économie - tourisme sont versées à 1 entité

☺ Les Vitrites d'Orléans (subvention Mairie : 41 K€)

☺ SPL Orléans Val de Loire Tourisme, détenue à 90 % par Orléans Métropole et à 10 % par la ville d'Orléans, assure, pour cette dernière des missions en lien avec le label Ville d'Art et d'Histoire en complément de la gestion de l'office de tourisme qui lui a été confiée par Orléans Métropole..

M. MARTIN – *Pour le secteur économique, la Ville subventionne Les Vitrites d'Orléans et aussi possède 9 % de la S.P.L. Orléans Val de Loire Tourisme, confiée maintenant à la Métropole, la Ville ne conservant que 10 %. C'est vrai qu'on le signale car cette S.P.L. assure pour la Ville d'Orléans des missions comme le Label Ville d'Art et d'Histoire ou elle fait en complément la gestion de l'office du tourisme.*

Analyse consolidée des risques du secteur développement urbain

☺ **LA SEMDO**, dont la ville est le deuxième actionnaire (35,38%) après Orléans Métropole (35,55 %) réalise des opérations d'urbanisme pour le compte de la Mairie : ZAC Bourgogne, ZAC des Carmes Madeleine, ... Elle réalise également des travaux de construction d'équipements (l'Argonaute équipement sportif et culturel).

☺ **LA SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE** dont la ville est le deuxième actionnaire (34,21%) après Orléans Métropole (36,28%) assure le portage et la gestion d'immeubles productifs de revenus..

☹ **LA SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS**, détenue à 90 % par Orléans Métropole et 10 % par la ville d'Orléans assure la gestion d'équipements situées sur le territoire d'Orléans (centre de conférence, la Serre du Jardin des Plantes et la Patinoire). Ses comptes seront fortement impactés par la crise en 2020, avec un déficit anticipé à 1,1 M€.

☺ **LA SEM ORLEANS GESTION** dont la ville est le deuxième actionnaire (15%) après Orléans Métropole (52,15 %) gère les équipements de stationnement sur voirie et en ouvrage. La SEM a subi des pertes importantes en 2020 auxquelles ses capitaux propres importants lui permettront de faire face.

11

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *Pour que vous ayez une vision complète, on indique aussi dans ce rapport les sociétés sur lesquelles nous nous appuyons et que l'on pourrait dire que ce sont des « filiales » car on possède des parts dans ces sociétés et nous sommes au capital. La S.E.M.D.O., pour laquelle nous sommes maintenant deuxième actionnaire pour 35 %, qui réalise des opérations d'urbanisme et d'aménagement, la S.E.M. Patrimoniale Orléans Val de Loire, qui porte un certain nombre d'immeubles qu'elle donne à la location. C'est souvent une société qui sert à porter des immeubles tels que les maisons médicales par exemple, que l'on relaie à cette société lorsqu'elles sont réalisées et louées aux médecins.*

Et puis la S.P.L. Orléans Val de Loire Evènements, possédée à 90 % par la Ville d'Orléans, qui en ce moment nous pose problème – il n'est pas question de le cacher – car il n'y a plus d'évènements actuellement et on a effectivement des déficits qui s'anticipent, qui arrivent, 1,1 million d'euros c'est beaucoup d'argent. Nous sommes bien sûr en train de réfléchir au soutien de cette société.

La S.E.M. Orléans Gestion, qui gère les parkings, principalement sur le territoire de la Ville d'Orléans, qui pour des raisons de rattachement et de compétence est maintenant rattachée majoritairement à Orléans Métropole puisque la mobilité c'est une compétence métropolitaine.

Analyse consolidée des risques : les délégations de service public

- ☺ L'association **ANTIROUILLE** exploite la salle de l'**ASTROLABE**, labellisée « scène de musiques actuelles »
- ☺ La **SOGERES** exploite le service de restauration collective de la Mairie et du CCAS en partenariat avec le Département pour les repas servis dans les collèges. L'équilibre de ce contrat est fragilisé, notamment en raison du nombre de repas servis dans les collèges qui n'atteint pas les prévisions anticipées à la signature du contrat.
- ☺ La société **CALYPSO** exploite la fourrière municipale depuis le 1^{er} avril 2019 pour une durée de 5 ans.

12

Conseil municipal du 10 décembre 2020

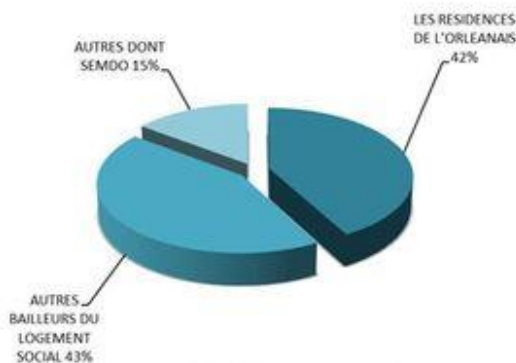


M. MARTIN – L'association **ANTIROUILLE** qui gère l'Astrolabe, la **SOGERES** qui gère le service de restauration collective de la Mairie et du C.C.A.S. et puis la société **CALYPSO** qui exploite la fourrière municipale.

Engagements hors bilan

A fin 2019, la dette garantie par la Mairie s'élève à 187 M€ (+5% par rapport à 2018)

→ 95% de l'encours garanti concerne le logement social



13

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – Enfin je termine sur le fait que la dette garantie par la Ville d'Orléans pour le logement social c'est 187 millions d'euros donc c'est loin d'être négligeable et c'est donc aussi à signaler.

Les enseignements de la démarche d'analyse consolidée

- Les Orléanais bénéficient chaque année de plus de services et projets (plus de 2 fois en fonctionnement et près de 3 fois en investissement) que ceux portés directement par la Mairie
- L'analyse annuelle des comptes des principaux satellites permet de contrôler la capacité financière des partenaires à poursuivre leurs actions et anticipe les éventuelles situations de risque (cf conséquences COVID)
- Le contrôle financier des entreprises délégataires permet de garantir un rapport qualité / prix optimisé pour les Orléanais
- La démarche d'analyse consolidée permet de mesurer les évolutions d'engagement financier de partenaires

14

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *En conclusion, vous voyez que les Orléanais bénéficient chaque année de plus de services et de projets, plus de deux fois en fonctionnement et presque trois fois en investissement. Les satellites sont - je dirais - dans des situations financières très correctes, sauf celles indiquées comme ayant une fragilité, cela a été marqué nous l'avons vu mais ils sont loin d'être majoritaires dans l'analyse des 45 organismes. Leur capacité financière permet de poursuivre les actions et d'anticiper des éventuelles situations à risques. M. le Maire, voilà pour la consolidation.*

M. le Maire – *Je vous remercie M MARTIN. Y a-t-il des prises de paroles, des remarques ?*
M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – *Je me permets d'intervenir car on est au seuil d'une nouvelle mandature. Je dis de temps en temps à l'écoute de cette consolidation des comptes, c'est que l'on est sur une démarche qui est totalement exemplaire de la Ville d'Orléans, je l'ai dit, cette consolidation date de 1972, c'était à l'initiative d'un professeur à la faculté qui s'appelait Jean Bouineau, qui est malheureusement décédé depuis. Et je trouve qu'aujourd'hui, on est arrivé à un équilibre qui n'est fait nul part ailleurs, dans aucune collectivité en France on a une consolidation de la qualité de celle proposée à la Ville d'Orléans. Et je trouve dommage que finalement – un petit message pour les médias – il y ait assez peu d'impact. On n'en parle pas beaucoup alors que c'est essentiel. Pourquoi ? Parce que cela montre l'impact du rôle de notre collectivité sur la vie et sur l'économie locales. La ville est une holding, et donc quand elle décide des éléments, cela a un impact plus large que le seul budget de la Ville.*

Deuxièmement, pour analyser la dette et la fiscalité, cela n'a aucun sens de se contenter de regarder ce qu'il se passe à la Ville. Vous avez dans pas mal de territoires, des villes surendettées avec des intercommunalités qui ne le sont pas du tout, ou bien des organismes H.L.M. qui ont une dette énorme. Chez nous, on voit bien que par exemple, la dette de la Ville d'Orléans ce n'est que 16 % de la dette qui pèse sur l'ensemble des contribuables orléanais. Même chose pour la fiscalité, les contribuables orléanais peuvent en regardant ce document se rendre compte de qui fiscalise au-delà de leurs feuilles d'imposition.

Et puis enfin, il y a une analyse des risques qui est assez remarquable. Sur l'ensemble des satellites, qu'il s'agisse des associations, qu'il s'agisse des D.S.P. ou des S.E.M., je crois que l'on est arrivé à un équilibre aujourd'hui qui me semble remarquable et j'attire l'attention sur chacun des élus et des nouveaux élus en particulier : lisez cela en détail car cela vous permettra d'avoir une vue globale sur tout ce qui se passe à Orléans et tout ce qui dépend de la Ville.

M. le Maire – *Tout à fait. Mes chers collègues, je vous propose de prendre acte de cette présentation si vous en êtes d'accord. Je vous remercie.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Allant au-delà des obligations de la loi du 6 février 1992, la Mairie procède chaque année à la consolidation de ses comptes avec ceux de ses principaux satellites, ainsi qu'à l'évaluation de ses risques.

Cette démarche volontaire, inspirée et adaptée des règles applicables au secteur privé, a pour objectif d'assurer :

- une meilleure lisibilité des différents acteurs publics ou privés chargés de la mise en œuvre des politiques publiques locales afin de donner une image précise des services offerts aux Orléanais ;
- une volonté de transparence financière, la mise en œuvre de gestions déléguées nécessitant de développer l'information sur la situation financière des partenaires de la Mairie ;
- une meilleure connaissance des efforts financiers réalisés ; les partenariats noués permettant de développer les cofinancements et de dégager des synergies ;
- une plus grande identification des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

Le périmètre de consolidation des comptes et des risques est établi sur la base de critères financiers, juridiques et opérationnels.

Le rapport ci-annexé présente l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport de l'analyse consolidée des risques et des comptes de la Mairie, au titre de l'année 2019. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE



**ANALYSE CONSOLIDÉE DES RISQUES ET DES COMPTES 2019
DU GROUPE COMMUNAL**

Conseil municipal du 10 décembre 2020

INTRODUCTION	3
I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes	3
II. Les faits marquants de l'exercice 2019	3
Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale	4
I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau.....	4
II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2019 sur le périmètre de l'action municipale.....	7
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2019 sur le périmètre de l'action municipale	8
IV. Endettement consolidé au 31/12/2019	9
V. Fiscalité consolidée.....	13
Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2019	14
I. Le périmètre d'analyse des risques.....	14
II. Partenaires et associations aidés par la Mairie	14
• LE SECTEUR SOCIAL.....	15
• LE SECTEUR CULTUREL	22
• LE SECTEUR JEUNESSE	36
• LE SECTEUR SPORTIF	42
• LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT.....	54
• LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME.....	67
• LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN.....	70
III. Les délégations de service public.....	74
Les engagements hors bilan	76

INTRODUCTION

I. Les objectifs de l'analyse consolidée des risques et des comptes

Relevant d'une obligation légale pour le secteur privé, la consolidation des comptes reste une démarche essentiellement volontaire pour les collectivités locales, qui ne sont tenues, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, qu'à la présentation du résultat cumulé de leurs différents budgets et à la présentation annuelle de rapports d'activité de leurs services publics délégués.

Les transferts successifs de compétences entre les différents niveaux de collectivités et l'émergence de nouvelles formes de partenariats nécessitent de procéder à l'analyse des résultats opérationnels et comptables de structures juridiquement distinctes afin d'apprécier l'action municipale dans son ensemble et d'évaluer les risques potentiels pour la Mairie, du fait des partenariats instaurés.

Dans ce contexte, la Mairie d'Orléans rend publique chaque année une analyse des comptes de ses principaux satellites afin d'évaluer la pérennité de leur action. Cette analyse a pour objectif d'assurer :

- une bonne visibilité des différents acteurs publics ou privés intervenant sur chacune des politiques publiques locales ;
- une bonne connaissance de la contribution de chacun au développement du territoire ;
- une bonne lisibilité des enjeux financiers et des engagements hors bilan, tant en dépenses qu'en recettes.

II. Les faits marquants de l'exercice 2019

L'exercice 2019 a été marqué par les événements suivants :

- o Le changement de délégataire pour la gestion et l'exploitation du service de la fourrière automobile désormais assurée par la société CALYPSO
- o Le transfert de nouvelles compétences avec l'achèvement de la métropolisation :
 - dans le domaine sportif et culturel avec le transfert du Zénith, des Musées, de la base de loisirs de l'île Charlemagne et de la Patinoire,
 - dans le domaine du sport de haut niveau avec le transfert de la compétence de soutien aux clubs de sport professionnel,
 - dans le domaine social avec le transfert de la prévention spécialisée à Orléans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019, compétence exercée depuis 2014 par le CCAS d'Orléans en lieu et place du Département.

Il convient de préciser que le présent rapport présente les comptes 2019. Les comptes 2020 de la plupart des satellites de la Mairie seront fortement impactés par les effets de la crise sanitaire.

Partie 1 – La consolidation des comptes comme reflet de l'action municipale

I. Le périmètre de consolidation de l'action municipale présenté par noyau

La consolidation financière agrège les budgets de la Mairie et ceux de ses satellites pour disposer d'une vision globale de l'activité du groupe communal. La consolidation exhaustive de tous les satellites et partenaires apparaissant disproportionnée par rapport aux enjeux financiers, le périmètre d'analyse est limité aux satellites ayant des liens étroits avec la Mairie, notamment :

➤ Des liens de nature financière :

- subventions de fonctionnement et d'investissement
- participations au capital social de sociétés d'économie mixte et de SPL
- dotations en capital
- avances de trésorerie
- garanties d'emprunts
- prestations en nature

➤ Des liens de nature juridique :

- représentation de la Mairie au sein des organes de direction : conseil d'administration, conseil de communauté, comité syndical,
- signature de contrats d'objectifs et de conventions financières liant contractuellement les parties.

➤ Des liens de nature opérationnelle :

- importance du satellite dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans.

En 2019, le périmètre de consolidation comprend 45 entités autour de la Mairie d'Orléans et de son budget annexe : 1 établissement public à caractère administratif et ses 2 budgets annexes (CCAS), 1 établissement public de coopération intercommunale et ses 12 budgets annexes (Orléans Métropole), 8 sociétés de droit privé, 1 fondation, 1 établissement public à caractère industriel et commercial (OPH Les résidences de l'Orléanais) et 33 associations.

L'importance et la nature des liens développés par la Mairie sont variables selon les satellites. La méthode d'intégration retenue au sein du périmètre de consolidation identifie trois noyaux, correspondant chacun à un niveau de dépendance ou de contrôle :

➤ Le contrôle exclusif : Noyau 1

Il s'exerce sur les entités qui sont dépendantes financièrement (plus de 50% des ressources allouées par la Mairie) et juridiquement (majorité des droits de vote au sein des instances décisionnelles et / ou désignation par la Mairie des organes de direction).

Exemple : CCAS : présidence assurée par le Maire d'Orléans

L'intégration des comptes est totale (100 %).

➤ Le contrôle conjoint ou majoritaire : Noyau 2

Il s'exerce sur les entités de droit public ou de droit privé, dans lesquelles la Mairie détient une participation et exerce une influence majoritaire ou significative.

Exemples : les sociétés d'économie mixte locales (SEMDO, Orléans Gestion, SEMPAT), l'OPH Les résidences de l'Orléanais, les sociétés publiques locales (Orléans Val de Loire Tourisme et Orléans Val de Loire Evènements)

- L'intégration des comptes est proportionnelle au capital détenu, s'il s'agit de sociétés.

- Pour les associations, l'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :

Taux d'intégration = $0,5 \times [(subvention \text{ de la Mairie/subventions totales}) + (subvention \text{ de la Mairie/produits d'exploitation})]$.

- Pour Orléans Métropole, les comptes sont intégrés proportionnellement à la part représentée par la population de la Mairie d'Orléans dans la population totale de la Métropole.

- Pour l'OPH Les résidences de l'Orléanais, les comptes sont intégrés à la part représentée par le nombre de logements sur le territoire d'Orléans sur le nombre total de logements de l'OPH.

➤ Le contrôle minoritaire : Noyau 3

Il s'exerce sur les entités dont les liens financiers avec la Mairie et/ou la représentation de la Mairie dans les instances décisionnelles sont faibles.

L'intégration est déterminée selon le taux de subventionnement, en appliquant la formule suivante :

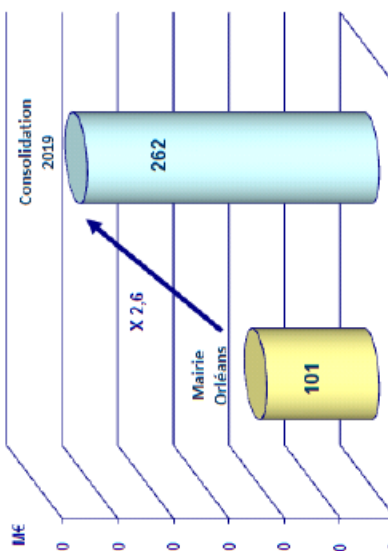
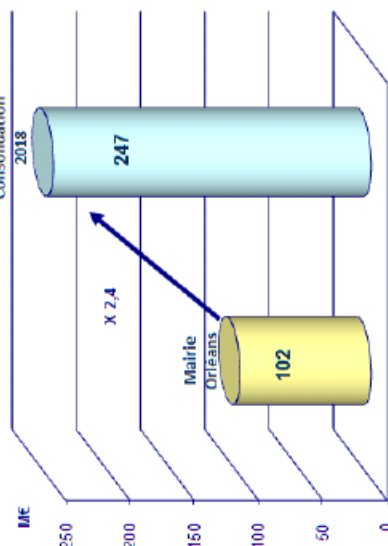
Taux d'intégration = $0,5 \times [(subvention \text{ de la Mairie/subventions totales}) + (subvention \text{ de la Mairie/produits d'exploitation})]$.

NOYAU 1 : Contrôle exclusif	NOYAU 2 : Contrôle conjoint	NOYAU 3 : Contrôle minoritaire
<ul style="list-style-type: none"> - Budget principal de la Mairie d'Orléans et son budget annexe Opérations spécifiques - ASELQO - CCAS et ses 2 budgets annexes 	<ul style="list-style-type: none"> - Orléans Métropole et ses 12 budgets annexes Assainissement, Transport, Crématorium, Parc technologique d'Orléans Charbonnière, Parking, Pépinières, Centre de Formation des Apprentis, Port Fluvial, Marché de gros, ZAC en régie, Eau, Parc Floral JAM - Le 108 - Orléans Gestion - SEMDO - SEMPAT - SPL Orléans Val de Loire Evènements - SPL Orléans Val de Loire Tourisme - SEM Orléans Spectacles - Les résidences de l'Orléanais 	<ul style="list-style-type: none"> - AHU - AJLA - Antirouille (Astrolabe) - ASPPT - CADO - Centre Chorégraphique National d'Orléans - Centre Dramatique National d'Orléans - Cercle d'escrime - CLTO Badminton Event - Comité des Œuvres Sociales - Concours international de piano - DEFI - ECO C.JF Athlétisme - ESCALE - La vie devant soi - Le p'tit moufflet - Les vitrines d'Orléans - Mémorial de la SHOAH / CERCIL - Musique et Equilibre - Musique Municipale Orléans - Orléans Loiret Basket Association - Orléans Concerts - Polysonik - Rugby Club Orléanais - Relais Orléanais - SASP Orléans Loiret Football - Scène nationale - Théâtre Charbon - SMO Gym - Union de pétanque argonnaise - Union sportive orléanaise de Handball - USO Football - USO Judo

II. Consolidation des dépenses d'exploitation 2019 sur le périmètre de l'action municipale

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	NOYAU 1		NOYAU 2			NOYAU 3	Consolidation 2019	Consolidation 2018
	Mairie d'Orléans	CCAS	ASELQO	Métropole	Les résidences de l'Orléanais			
LOGEMENT	-			0,8	36,1	-	36,9	33,0
SERVICES GENERAUX	33,2			3,4		0,0	36,6	39,3
TRANSPORTS	-			29,4		1,2	30,6	25,4
EDUCATION	25,1			3,5		1,2	29,8	28,2
CULTURE	18,5		-	1,7		0,5	25,6	25,5
GESTION URBAINE	5,1			12,0		1,1	18,2	14,1
SOCIAL	1,2	15,1		1,4		-	18,2	17,0
SPORT	6,8			1,2		1,9	12,6	13,1
SECURITE	6,7			5,4		-	12,1	12,2
DECHETS	-			11,7		-	11,7	11,9
ASSAINISSEMENT	-			8,9		-	8,9	8,9
JEUNESSE	2,2		5,3	-		0,1	8,0	7,7
ENVIRONNEMENT	0,9			6,2		-	7,1	5,3
ECONOMIE	0,7			3,1		0,1	4,0	4,0
TOURISME	0,5			1,0		0,3	1,9	1,4
TOTAL	101	15	5	90	36	6	262	247

(*) Métropole - sécurité : Contribution obligatoire versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours

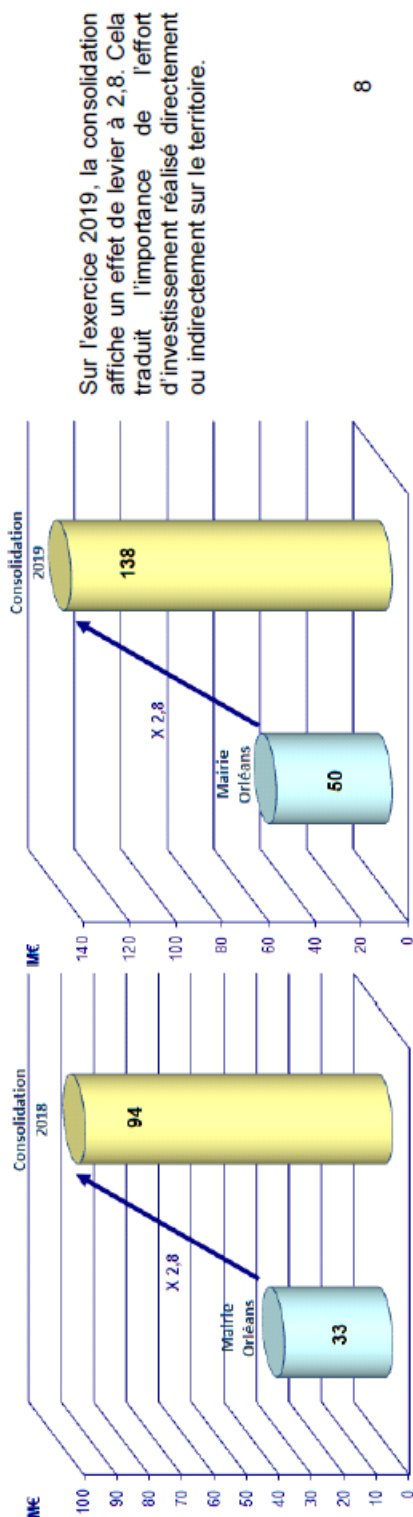


Sur l'exercice 2019, la consolidation fait apparaître un effet de levier de 2,6.

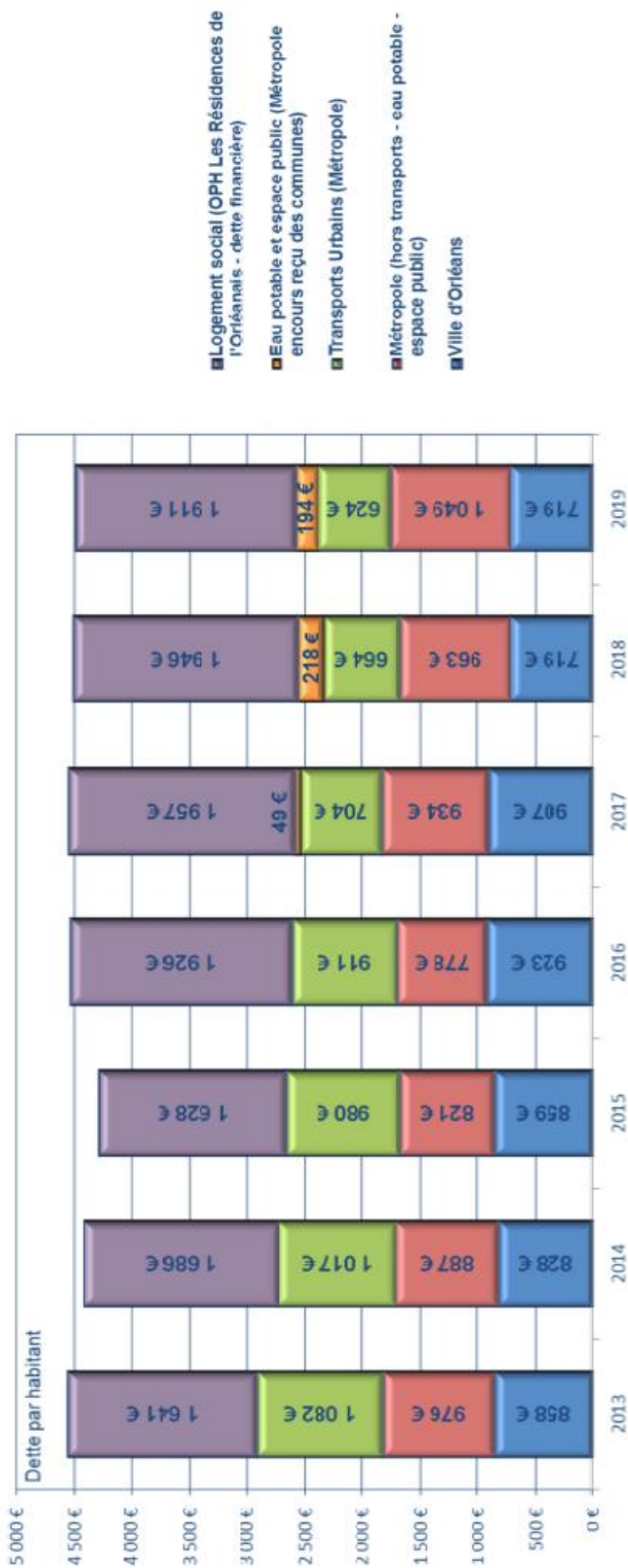
III. Consolidation des dépenses d'investissement 2019 sur le périmètre de l'action municipale

En dehors du budget municipal, les projets majeurs d'investissement du territoire Orléanais peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de la Métropole, de l'Office d'ILM Les résidences de l'Orléanais, de la SEMDO ou de la SEMPAT.

POLITIQUE PUBLIQUE en M€	Mairie d'Orléans	Métropole	Les résidences de l'Orléanais	SEMDO/SEMPAT	Consolidation 2019	Consolidation 2018
GESTION URBAINE	3,9	20,4		22	46,4	39,7
SPORT	18,3	0,0			18,3	9,7
CULTURE	13,6	0,6			14,1	5,4
TRANSPORTS	-	11,5			11,5	5,0
ECONOMIE	0,2	10,8			11,0	7,0
EDUCATION	6,8	3,9			10,7	9,2
LOGEMENT	-	0,4	8		8,7	3,9
ASSAINISSEMENT	-	6,7			6,7	5,1
SERVICES GENERAUX	3,6	0,5			4,2	3,8
ENVIRONNEMENT	0,7	1,6			2,2	1,4
JEUNESSE	1,6	-			1,6	0,4
SOCIAL	0,9	0,0			0,9	1,7
DECHETS	-	0,8			0,8	1,5
TOURISME	0,0	0,7			0,7	0,2
SECURITE	0,2	-			0,2	0,3
TOTAL	49,7	58,0	8,2	22,1	138,0	94,1



IV. Endettement consolidé au 31/12/2019



L'endettement consolidé (Mairie d'Orléans + Métropole + OPHLM) évolue comme suit :

- la dette de la Métropole est stable, la dette espace public reçue des communes représente 44 M€ sur les 541 M€ d'encours total,
- la dette de la Mairie d'Orléans (bancaire et PPP) reste contenue,
- la dette des Résidences de l'Orléanais, office d'HLM de la Métropole, est stable : souscription de nouveaux emprunts de 9 M€ dont 32,18 % pour le financement de Remplacement de composants et Réhabilitation, 41,93 % pour les constructions et 25,89 % pour les PSLA (prêt social location-accession) Clos Notre Dame et Boulevard de Châteaudun.

A- La dette de la Mairie d'Orléans

Au 31/12/2019, la dette consolidée de la Mairie s'élève à 84,9 M€ (stable) et représente 34 emprunts souscrits auprès de 10 établissements.

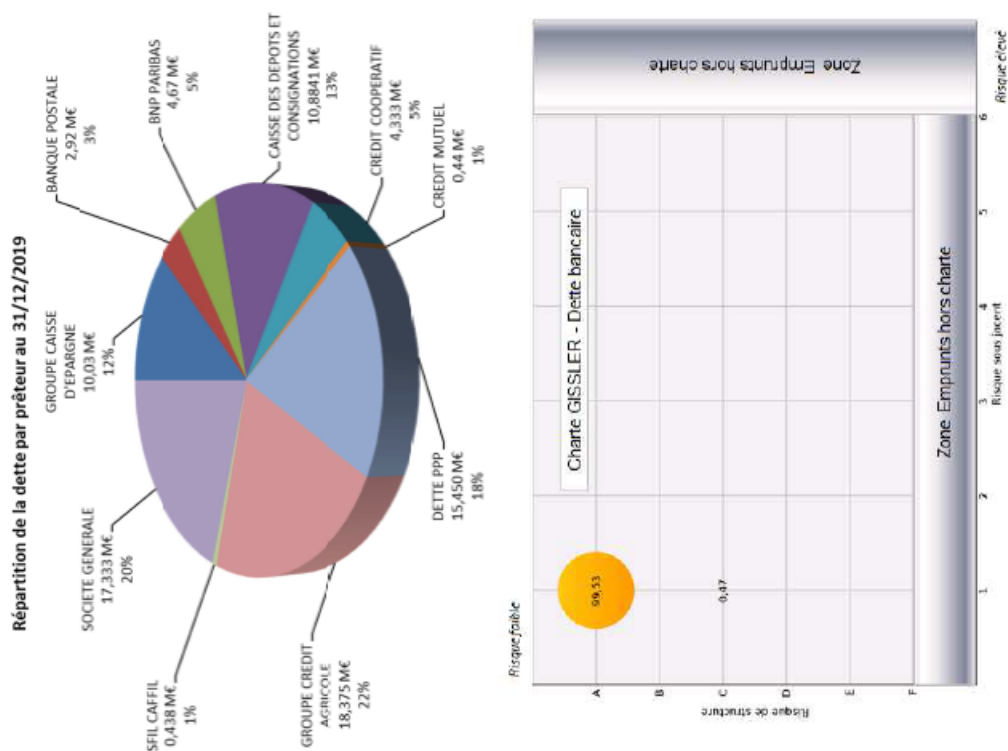
La Mairie veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et souscrit ses emprunts après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers présents en France.

Chaque opération de dette est par ailleurs soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

Les emprunts souscrits sont remboursables sur une durée maximum de 15 ans (hors dette PPP) et se répartissent entre taux fixes et taux révisables selon les opportunités de marché. Fin 2019, la dette bancaire est constituée de 64% de prêts à taux fixe et de 36% de prêts à taux variable. Cette répartition permet à la Mairie de limiter ses charges financières. En 2019, le taux moyen d'intérêt payé s'établit à 1,39% et la durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans 1 mois.

La matrice des risques (charte GISSLER), définie au plan national, qualifie le niveau de risque des emprunts souscrits par les collectivités locales.

Cette classification retient deux dimensions : le « risque de sous-jacent » coté de 1 (risque minimum) à 5 (risque maximum) et le « risque de structure » coté de A (risque minimum) à E (risque maximum). Les produits les plus risqués sont hors charte (cotations supérieures à E et/ou à 5). Selon cette classification, 99,53 % de la dette de la Mairie est classé en 1A, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible et aucun emprunt ne figure en zone hors charte.



B- La dette de la Métropole

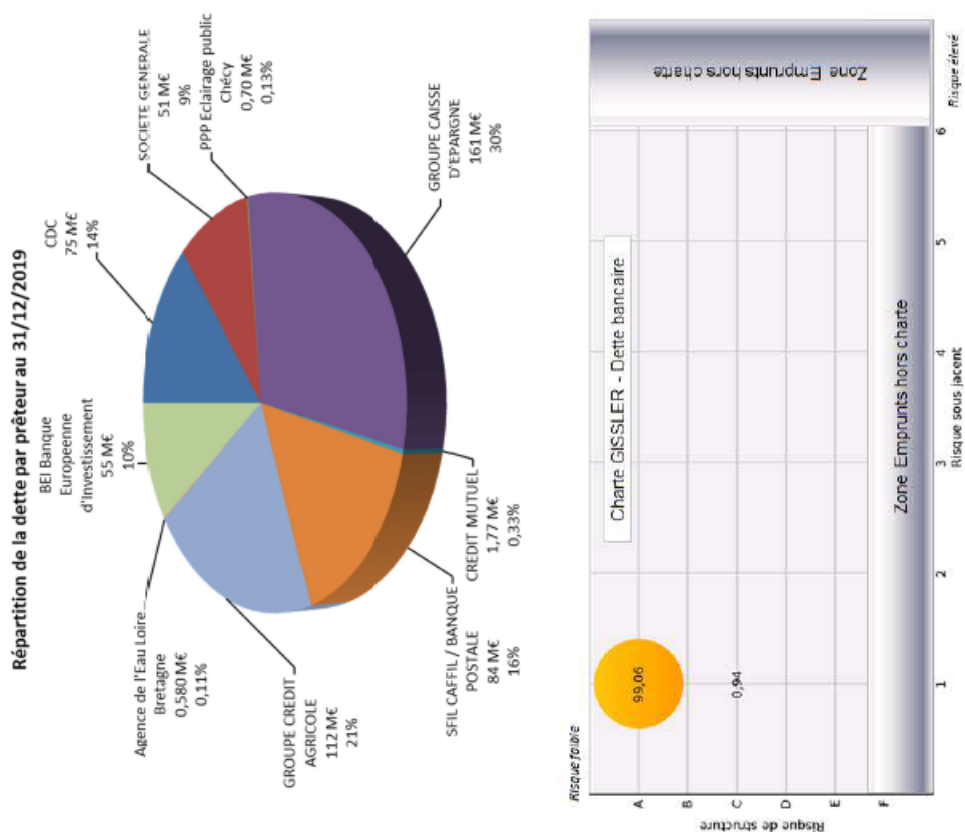
Au 31/12/2019, la dette de la Métropole s'élève à 541 M€ (incluant 13 M€ hérités des communes dans le cadre du transfert de la compétence eau potable et 44 M€ hérités de la compétence espace public) et correspond à 194 emprunts souscrits auprès de 9 établissements prêteurs.

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence des différents établissements financiers présents en France.

La Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources et ses modes de financement. Chaque opération de dette est soumise à l'avis de la société Finance Active (conseil spécialisé) avant sa réalisation.

A fin 2019, la dette est répartie entre taux fixes (39%) et taux variables ou révisables (61%) et le taux d'intérêt moyen payé sur l'exercice s'établit à 1,48 % et la durée de vie moyenne de la dette est de 7 ans et 5 mois.

Enfin, à fin 2019, 99,06 % de l'encours de dette est classé en 1A (niveau de risque le plus faible) selon les critères de la charte GISSLER.



C- La dette de l'OPH Les résidences de l'Orléanais

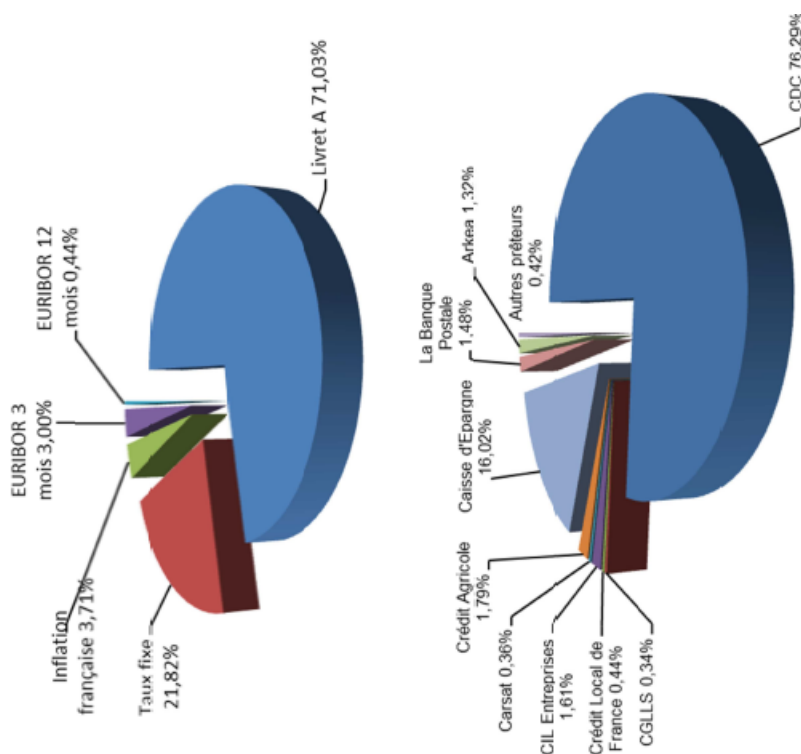
Au 31/12/2019, la dette bancaire de l'OPH s'élève à 226 M€ (-4 M€) et correspond à 538 emprunts très majoritairement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (76,29%).

L'encours de dette de l'OPH bénéficie quasi intégralement de la garantie de collectivités locales, la Mairie d'Orléans garantissant environ 35% de l'encours total de l'office.

A fin 2019, la dette de l'OPH est majoritairement souscrite à taux révisibles (71,03% sur le livret A, 3,71% sur l'inflation française et 3,44% sur Euribor), les taux fixes ne représentant que 21,82% de l'encours.

En 2019, le taux moyen de la dette est de 1,39% pour une durée de vie moyenne de l'ordre de 13 ans et 1 mois.

Règlementairement, la charte GISSLER ne s'applique pas aux organismes de logement social. Toutefois, en appliquant la matrice des risques à la dette de l'OPH, il apparaît que la majorité de l'encours de l'OPH serait classé en 1A, ce qui est représentatif d'une dette classique et saine.



V. Fiscalité consolidée

La fiscalité décidée par la Mairie d'Orléans est inchangée depuis 1996.

La stabilité des taux des impôts locaux est un engagement politique fort de la Mairie d'Orléans et de la Métropole.

La Mairie d'Orléans pratique, par ailleurs, une politique d'abattement sur la taxe d'habitation, très favorable aux Orléanais. Cette politique s'applique également sur les parts de taxe d'habitation de la Métropole, pour les Orléanais.

Taux taxe habitation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mairie d'Orléans	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99	20,99
Métropole	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52	*7,52
Département									
TOTAL	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51	28,51
Taux Foncier Bâti	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mairie d'Orléans	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81	29,81
Métropole	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28	1,28
Département	*15,54	*17,06	*17,06	*17,06	*18,56	*18,56	*18,56	*18,56	*18,56
Région									
TOTAL	46,63	48,15	48,15	48,15	49,65	49,65	49,65	49,65	49,65
Taux Foncier Non Bâti	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mairie d'Orléans	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6	39,6
Métropole	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12	*6,12
Taxe additionnelle FNB (Métropole)	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47	33,47
Département									
Région									
TOTAL	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19	79,19
Taux Taxe Prof. / CF Entreprises	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mairie d'Orléans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Métropole	25,06	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88
Département									
Région									
TOTAL	25,06	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88	24,88

* Y compris frais d'assiette et de recouvrement, antérieurement perçus par l'Etat et transférés au niveau local à partir de 2011

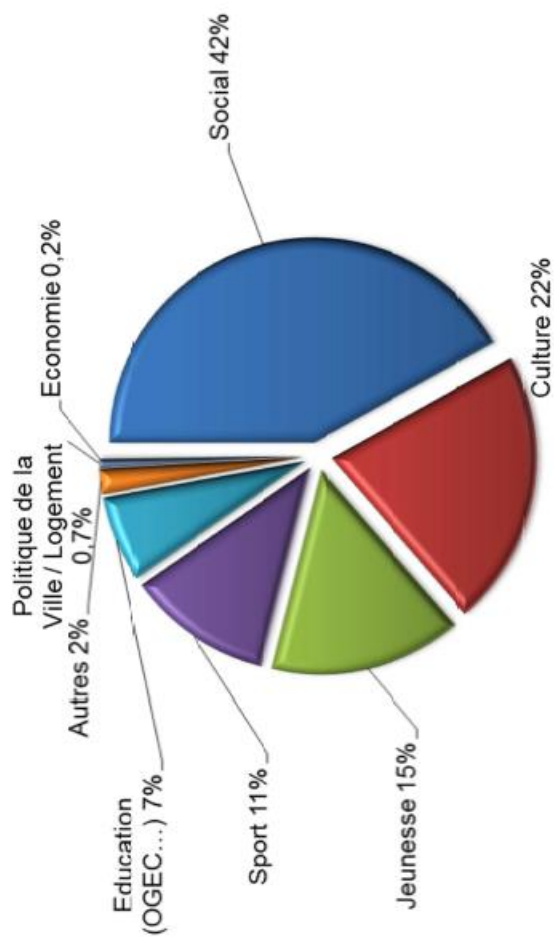
Partie 2 – L'analyse des risques du groupe communal en 2019

I. Le périmètre d'analyse des risques

Les comptes et rapports d'activités des partenaires, publics ou privés, de la Mairie, qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques de la Mairie d'Orléans font l'objet d'une analyse annuelle, dans le cadre de l'analyse des risques du groupe communal.

II. Partenaires et associations aidés par la Mairie

Subventions de fonctionnement versées par la Mairie à ses partenaires
Répartition par secteur bénéficiaire



Avec 42 % des subventions versées par la Mairie, le secteur social reste le principal bénéficiaire des financements attribués à ses partenaires.

• LE SECTEUR SOCIAL

En 2019, les partenaires du secteur social reçoivent 42% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.
Le périmètre d'analyse des risques du secteur social comprend 6 entités qui représentent 98% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2019	Montant subventions 2018	Evol %
Total	52	8,79	8,92	-1,39%
Périmètre	6	8,60	8,58	0,19%
% analysé	12%	98%	96%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2019	RECETTES EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Etablissement Public Administratif	8 241 K€	13 882 K€	59%	pas de risque identifié	😊	NEANT
RELAIS ORLEANAIS	Association	110 K€	1 231 K€	9%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs	😊	NEANT
LA VIE DEVANT SOI	Association	100 K€	220 K€	45%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES	Association	62 K€	136 K€	46%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ACCOMPAGNEMENT ET HEBERGEMENT URBAIN (AHU)	Association	47 K€	892 K€	5%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
LE PETIT MOUFLET	Association	37 K€	199 K€	19%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😐	SURVEILLANCE
TOTAL		8 598 K€					

- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Situation financière saine

Les comptes 2019 présentent un déficit d'exploitation de -522 k€, en baisse par rapport à 2018 (+18 k€).

La subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,193 M€) est maintenue à son niveau de 2017.

Le budget 2019 du CCAS a permis de poursuivre l'ensemble des actions développées pour soutenir les familles orléanaises (Petite Enfance : 9,511 M€ - Solidarité et Action Sociale : 1,491 M€ - Aînés : 2,050 M€).

Les recettes d'exploitation marquent une inflexion (-494 k€) liée notamment à la diminution des prestations CAF sur le secteur de la Petite Enfance. La participation des familles et des prestations CAF et MSA sont en baisse par un nombre moindre d'heures facturées aux familles en raison de 2 épisodes caniculaires et au non remplacement d'assistantes maternelles dans les crèches familiales. Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables. Le dispositif d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales mis en œuvre en 2018 perdure sur 2019 et l'offre d'inclusion numérique se développe.

A noter, la compétence prévention spécialisée est transférée à Orléans Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019 en lieu et place du Département ; elle était prise en charge par le CCAS depuis 2014, à la suite de la décision de retrait du département du Loiret. L'équipe de prévention spécialisée du CCAS a été transférée à la Métropole.

Le résultat net s'établit à -485 k€ et est couvert par les excédents cumulés.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol ⁰ NIN-1 €	Evol ⁰ NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 755K€	13 250K€	13 449K€	14 575K€	14 376K€	13 882K€	-494K€	-3%
Prestations de services et ventes	1 624K€	1 417K€	1 582K€	1 587K€	1 375K€	1 422K€	47K€	3%
Subventions d'exploitation	13 131K€	11 834K€	11 868K€	12 987K€	13 000K€	12 460K€	-540K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	14 401K€	14 512K€	13 663K€	14 354K€	14 358K€	14 404K€	46K€	0%
Achats et charges externes	2 251K€	2 399K€	2 599K€	2 975K€	2 931K€	3 000K€	69K€	2%
Charges de personnel	11 678K€	11 405K€	10 387K€	10 772K€	10 801K€	10 497K€	-304K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	354K€	-1 262K€	-214K€	220K€	18K€	-522K€	-540K€	-3031%
RESULTAT NET	364K€	-21K€	-87K€	313K€	38K€	-485K€	-523K€	-1359%
RESULTAT CUMULE COMPTE ADMINISTRATIF	3 525K€	2 133K€	2 107K€	2 189K€	1 947K€	1 299K€	-647K€	-33%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8 438K€	7 429K€	7 241K€	8 241K€	8 241K€	8 241K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	57%	56%	54%	57%	57%	59%		

• ASSOCIATION RELAIS ORLEANAIS

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

Depuis 1984, le Relais Orléanais assure une mission d'accueil et de restauration au bénéfice de personnes en situation de précarité. Une nouvelle convention d'objectifs pérennise le partenariat entre l'association et la Mairie d'Orléans pour la période 2019 – 2021 dans le cadre de d'un programme d'actions : prestations de restauration le matin et le midi, accueil des personnes en situation de précarité et service de douches.

Les premiers travaux de restructuration des locaux ont commencé par la démolition d'une partie du bâtiment accueillant la chambre froide en septembre 2020.

Les comptes 2019 de l'association présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre contre -12 k€ en 2018. L'évolution des produits d'exploitation de +26 k€ et la maîtrise des charges d'exploitation, notamment au niveau des achats et charges externes, permettent de dégager ce résultat.

Le résultat exceptionnel permet d'aboutir à un résultat net bénéficiaire de 7 k€. Un don de 14 k€, inclus dans ce résultat, concerne la nouvelle construction. Aussi, en neutralisant ce montant, le résultat pour l'activité réelle 2019 serait déficitaire à -7 k€.

Pour 2019, les capitaux propres sont stables et s'élevaient à 248 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evo ¹ NIN-1 €	Evo ¹ NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 101K€	1 073K€	1 178K€	1 225K€	1 208K€	1 231K€	26K€	2%
Restations de services et ventes	9K€	10K€	9K€	10K€	11K€	9K€	-2K€	-18%
Subventions d'exploitation	1 028K€	1 032K€	1 144K€	1 185K€	1 165K€	1 171K€	6K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 108K€	1 125K€	1 189K€	1 236K€	1 217K€	1 232K€	14K€	1%
Achats et charges externes	589K€	607K€	696K€	744K€	738K€	710K€	-29K€	-4%
Charges de personnel	455K€	479K€	442K€	440K€	440K€	476K€	36K€	8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7K€	-52K€	-11K€	-12K€	-12K€	0K€	11K€	-96%
RESULTAT NET	2K€	-12K€	1K€	1K€	-1K€	7K€	8K€	-1031%
Capitaux propres	240K€	249K€	235K€	256K€	247K€	248K€	1K€	0%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	111K€	88K€	88K€	93K€	90K€	110K€	20K€	22%
Dépendance Mairie	10%	8%	7%	8%	7%	9%		

• ASSOCIATION LA VIE DEVANT SOI

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Depuis plus de 30 ans, l'association La Vie devant Soi propose des actions d'animation de proximité et d'entraide aux personnes âgées et aux retraités Orléanais. Cette association contribue ainsi directement à la mise en œuvre de la politique développée par la Mairie d'Orléans en faveur des Aînés.

Depuis novembre 2017, l'association a pris possession des locaux au 37bis quai de Prague, qui favorise une meilleure accessibilité. Cette situation géographique permet d'avoir une augmentation des adhérents de 15%.

La situation financière de l'association pour 2019 affiche un bénéfice d'exploitation à +24 k€, résultat en hausse par rapport à 2018 (-1 k€). Cette évolution est due à une augmentation des recettes d'exploitation de +23 k€, combinée à une diminution des dépenses d'exploitation de -2 k€. Le partenariat avec Malakoff-Médéric apporte un produit supplémentaire de +12 k€, les activités et les sorties apportent quant à elles une recette supplémentaire de +11 k€. Les dépenses des activités progressent peu et les charges de communication reculent légèrement. Cet effet de ciseaux permet de dégager ce résultat.

Le résultat net s'élève à +24 k€, ce qui fait progresser les capitaux propres à 70 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	212K€	247K€	206K€	230K€	197K€	220K€	23K€	12%
Prestations de services et ventes	73K€	98K€	91K€	104K€	82K€	106K€	24K€	29%
Subventions d'exploitation	126K€	135K€	102K€	107K€	102K€	100K€	-2K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	212K€	237K€	200K€	227K€	198K€	196K€	-2K€	-1%
Achats et charges externes	107K€	129K€	112K€	130K€	103K€	102K€	-1K€	-1%
Charges de personnel	100K€	106K€	88K€	96K€	93K€	93K€	0K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	10K€	6K€	3K€	-1K€	24K€	25K€	-1999%
RESULTAT NET	5K€	10K€	7K€	3K€	3K€	24K€	21K€	668%
Capitaux propres	26K€	33K€	39K€	42K€	45K€	70K€	24K€	54%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	122K€	102K€	102K€	107K€	102K€	100K€	-2K€	-2%
Dépendance Mairie	58%	41%	50%	46%	52%	45%		

• COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le Comité des Œuvres Sociales réalise des actions locales en complément des prestations offertes par le Centre National d'Action Sociale. Il s'agit :

- de l'organisation de l'arbre de Noël,
- du maintien des sections loisirs existantes (section retraités, pêche),
- du versement sur proposition du service social du personnel des aides exceptionnelles ou maladie.

L'ensemble des relations a été défini dans le cadre d'une convention de partenariat conclue pour une durée de 3 ans 2018-2020.

En 2019, les comptes du COS font apparaître un résultat d'exploitation positif de 7 k€ en légère augmentation par rapport à 2018 (+ 3k€), dû à une baisse plus conséquente des charges d'exploitation à -18 k€ contre -15 k€ pour les produits d'exploitation.

Le résultat net s'établit à +9 k€ et les capitaux propres s'élevèrent à +61 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evod° N/N-1 €	Evod° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	159K€	140K€	155K€	142K€	151K€	136K€	-15K€	-10%
Prestations de services et ventes	10K€	13K€	25K€	26K€	33K€	29K€	-4K€	-12%
Subventions d'exploitation	85K€	85K€	88K€	78K€	81K€	79K€	-1K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	161K€	154K€	145K€	142K€	147K€	129K€	-18K€	-12%
A chats et charges externes	46K€	49K€	51K€	27K€	34K€	30K€	-3K€	-10%
Charges de personnel	0K€	0K€	0K€	4K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2K€	-15K€	9K€	1K€	3K€	7K€	3K€	105%
RESULTAT NET	-1K€	-13K€	12K€	1K€	8K€	9K€	1K€	11%
Capitaux propres	44K€	31K€	43K€	44K€	52K€	61K€	9K€	17%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	70K€	70K€	68K€	61K€	63K€	62K€	-1K€	-2%
Dépendance Mairie	44%	50%	44%	43%	42%	46%		
Pour information								
Versement au titre du CNAS	561K€	561K€	531K€	511K€	405K€	442K€	37K€	9%

• ASSOCIATION AHU

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 1991 à l'initiative de la Mairie d'Orléans et de son office public d'HLM, l'association pour l'Accompagnement et l'Hébergement Urbain a pour objet d'aider des personnes fragilisées et éprouvant des difficultés sociales à accéder ou se maintenir dans un logement.

L'AHU intervient dans différents domaines :

- l'accompagnement social des ménages afin de favoriser une meilleure gestion budgétaire, une meilleure intégration de la famille dans son environnement et une meilleure utilisation du logement et de ses équipements,
- la médiation locative par la pratique de la sous-location de logements auprès de propriétaires publics ou privés,
- l'hébergement temporaire des ménages par la gestion d'un parc de 25 logements d'urgence dont une résidence de 5 logements réservés à l'accueil de femmes en difficulté.

Depuis 2008, le Conseil Départemental a attribué au Groupement Associatif Solidaire, composé de l'AHU, l'AIDAPI et l'UDAF, les marchés relatifs à l'exercice des mesures d'accompagnement social liées au logement dans le Loiret. Au 1^{er} janvier 2019, dans le cadre du transfert de compétences départementales dans le domaine social au titre du fonds unifié logement (FUL), Orléans Métropole exerce en lieu et place du Département cette compétence à l'échelle des 22 communes.

Les comptes 2019 de l'association présentent un résultat d'exploitation positif à hauteur de 3 k€ (-4 k€ par rapport à 2018). Ce résultat est lié à l'augmentation plus importante des charges d'exploitation (+181 k€) que des produits d'exploitation (+177 k€).

Pour 2019, le résultat net s'établit à +3 k€ et les capitaux propres progressent et s'élevaient à +158 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	637K€	625K€	635K€	676K€	715K€	892K€	177K€	25%
Prestations de services et ventes	357K€	360K€	364K€	399K€	419K€	491K€	72K€	17%
Subventions d'exploitation	232K€	216K€	238K€	239K€	252K€	343K€	91K€	36%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	665K€	608K€	630K€	657K€	708K€	890K€	181K€	26%
Achats et charges externes	297K€	272K€	280K€	285K€	308K€	367K€	59K€	19%
Charges de personnel	351K€	331K€	345K€	353K€	371K€	430K€	60K€	16%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-27K€	17K€	5K€	19K€	7K€	3K€	-4K€	-64%
RESULTAT NET	-27K€	18K€	5K€	19K€	8K€	3K€	-4K€	-58%
Capitaux propres	105K€	122K€	128K€	147K€	154K€	158K€	3K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	42K€	42K€	42K€	43K€	46K€	47K€	2K€	3%
Dépendance Mairie	7%	7%	7%	6%	6%	5%		

• ASSOCIATION LE P'TIT MOUFLET

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

La crèche parentale Le P'tit Moufllet est une association créée à l'initiative de 2 professionnelles et de 8 familles en 1982. Elle accueille de façon régulière des enfants de l'âge de 10 semaines à 4 ans à temps plein ou à temps partiel, par un collectif de parents et de professionnels de la petite enfance.

L'implication des familles dans l'association a une forte vocation sociale, comme l'insertion professionnelle, la formation des personnes parfois éloignées des études et du monde de la petite enfance, le soutien à des producteurs locaux via l'adhésion à une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. En soutien aux actions de la crèche parentale, une convention d'objectifs triennale fixe le partenariat entre la Mairie d'Orléans et l'association.

Les comptes 2019 de l'association affichent un résultat d'exploitation déficitaire à -15 k€ en recul par rapport à 2018. Ce résultat est dû à une baisse des produits d'exploitation de -16 k€ et notamment au titre des participations parents et des prestations CAF, non compensée par une réduction des charges d'exploitation.

Le résultat net s'établit à -13 k€.

Pour 2019, les capitaux propres sont impactés et atterrissent à +70 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	199K€	212K€	229K€	213K€	215K€	199K€	-16K€	-7%
Prestations de services et ventes	155K€	160K€	168K€	160K€	169K€	159K€	-10K€	-6%
Subventions d'exploitation	37K€	37K€	47K€	37K€	39K€	37K€	-2K€	-5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	204K€	217K€	230K€	205K€	215K€	214K€	0K€	0%
Achats et charges externes	48K€	48K€	55K€	51K€	52K€	51K€	-1K€	-3%
Charges de personnel	152K€	162K€	164K€	146K€	155K€	154K€	0K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6K€	-5K€	-1K€	9K€	0K€	-15K€	-15K€	28411%
RESULTAT NET	0K€	3K€	0K€	17K€	3K€	-13K€	-16K€	-546%
Capitaux propres	63K€	66K€	64K€	80K€	84K€	70K€	-14K€	-16%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	37K€	37K€	37K€	37K€	39K€	37K€	-2K€	-5%
Dépendance Mairie	19%	17%	16%	17%	18%	19%		

• LE SECTEUR CULTUREL

En 2019, les partenaires du secteur culturel reçoivent 22% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie d'Orléans.
Le périmètre d'analyse des risques du secteur culturel comprend 13 entités, représentant 75% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

ME	Nombre entités	Montant subventions 2019	Montant subventions 2018	Evol %
Total	117	4,58	4,37	5,02%
Périmètre	13	3,45	3,43	0,48%
% analysé	11%	75%	79%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2019	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
SCENE NATIONALE D'ORLEANS	As sociation	1 823 K€	3 835 K€	48%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	NEANT
CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE (CADO)	SARL	416 K€	2 283 K€	18%	Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres faibles	☹️	NEANT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL (CDN)	SARL	238 K€	1 836 K€	13%	Résultat net et fonds propres positifs	☺️	NEANT
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS (CCNO)	As sociation	230 K€	1 484 K€	15%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	NEANT
ORLEANS CONCERTS	As sociation	217 K€	509 K€	43%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL PIANO	As sociation	120 K€	280 K€	43%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
POL YSONIK	As sociation	89 K€	203 K€	44%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
ASSOCIATION LE 108	As sociation	85 K€	176 K€	48%	Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs	☺️	NEANT
MUSIQUE ET EQUILIBRE	As sociation	80 K€	382 K€	21%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
MUSIQUE MUNICIPALE ORLEANS	As sociation	53 K€	75 K€	71%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
MEMORIAL DE LA SHOAH / CERCIL	Fondation	50 K€	18 974 K€	0%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
THEATRE CHARBON	As sociation	47 K€	148 K€	32%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
ORLEANS SPECTACLES	SEM				Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	☺️	NEANT
		3 447 K€					

• SCENE NATIONALE D'ORLEANS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Le Théâtre d'Orléans constitue, au plan national, un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant. Il accueille dans ses locaux quatre structures de création et de diffusion : la Scène nationale, le Centre d'Art Dramatique d'Orléans, le Centre Dramatique National d'Orléans et le Centre Chorégraphique.

La Mairie met à disposition de la Scène Nationale les locaux du Théâtre d'Orléans dans le cadre d'une convention cadre pour les années 2019-2020. En complément et pour permettre aux 4 structures de poursuivre leurs activités, une convention de financement a été conclue pour l'année 2019, rappelant les objectifs et définissant les modalités de subventionnement pour un montant total de 2 621 k€..

En 2019, les comptes présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -40 k€ contre -249 k€ en 2018. Cette évolution est due à une progression des produits d'exploitation (+70 k€) provenant notamment des recettes de locations de salles ainsi que de la mise à disposition de personnel et un recul des charges d'exploitation (-139 k€).

Le résultat net s'élève à +65 k€ ; les capitaux propres s'établissent à +436 k€ contre +377 k€ en 2018.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 752K€	3 432K€	3 645K€	3 864K€	3 765K€	3 835K€	70K€	2%
Prestations de services et ventes	558K€	567K€	651K€	809K€	780K€	870K€	91K€	12%
Subventions d'exploitation	3 123K€	2 862K€	2 940K€	2 991K€	2 917K€	2 915K€	-2K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 902K€	3 509K€	3 603K€	3 927K€	4 014K€	3 875K€	-139K€	-3%
A achats et charges externes	1 657K€	1 496K€	1 527K€	1 891K€	1 865K€	1 766K€	-99K€	-5%
Charges de personnel	2 070K€	1 857K€	1 914K€	1 838K€	1 941K€	1 904K€	-37K€	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-149K€	-77K€	41K€	-63K€	-249K€	-40K€	209K€	-84%
RESULTAT NET	-69K€	2K€	64K€	25K€	-196K€	65K€	261K€	-133%
Capitaux propres	370K€	387K€	455K€	524K€	377K€	436K€	59K€	16%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	1 886K€	1 723K€	1 808K€	1 867K€	1 819K€	1 823K€	4K€	0%
Dépendance Mairie	50%	50%	50%	48%	48%	48%		

Au cours de l'exercice 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement de 103 k€ versée par la Mairie d'Orléans.

• CENTRE NATIONAL D'ART DRAMATIQUE D'ORLEANS - CADO

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres faibles

Fondé en 1988, le CADO (SARL) est un centre national de création théâtrale, dont le répertoire allie auteurs classiques et contemporains. Il permet aux artistes (comédiens, metteurs en scène, auteurs) de créer et présenter chaque saison six spectacles reflétant la diversité créative du Théâtre.

Pour 2019, les comptes affichent un résultat d'exploitation à l'équilibre en légère baisse par rapport à 2018 (+4 k€). La baisse des recettes d'exploitation (-6 k€) n'est pas compensée par celle des dépenses d'exploitation (-2 k€). Le recul important des achats et charges externes est absorbé par l'augmentation de +206 k€ des charges de personnel.

Ce résultat net est également à l'équilibre et les capitaux propres se maintiennent à 19 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 259K€	2 332K€	2 218K€	2 381K€	2 289K€	2 283K€	-6K€	0%
Prestations de services et ventes	1 177K€	1 233K€	1 128K€	1 316K€	1 236K€	1 231K€	-4K€	0%
Subventions d'exploitation	1 082K€	1 099K€	1 089K€	1 055K€	1 039K€	1 048K€	9K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 204K€	2 352K€	2 216K€	2 382K€	2 285K€	2 282K€	-2K€	0%
Achats et charges externes	1 541K€	1 382K€	1 531K€	1 593K€	1 583K€	1 363K€	-220K€	-14%
Charges de personnel	446K€	766K€	513K€	580K€	521K€	727K€	206K€	39%
RESULTAT D'EXPLOITATION	55K€	-19K€	1K€	0K€	4K€	0K€	-4K€	-93%
RESULTAT NET	44K€	-17K€	3K€	2K€	6K€	0K€	-6K€	-93%
Capitaux propres	70K€	8K€	11K€	13K€	19K€	19K€	0K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	418K€	418K€	418K€	418K€	418K€	418K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	18%	18%	19%	17%	18%	18%	0K€	0%

• CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Résultat net et fonds propres positifs

Créé en 1992 le Centre Dramatique National Orléans, dirigé par Séverine Chavrier depuis le 1^{er} janvier 2017, propose dix spectacles par an, qui accordent une large place au théâtre de texte et à la création. Le CDN propose également des lectures ainsi que de nombreux rendez-vous autour du spectacle (projections, rencontres, conférences).

Les comptes 2019 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -6 k€, contre -7 k€ pour 2018. Les charges et produits d'exploitation ont progressé de manière similaire en impactant peu le résultat d'exploitation. Les charges de personnel et les achats et charges externes ont reculé de 104 k€ : à l'inverse la provision pour risques et charges a été majorée de 118 k€ afin de prendre en compte l'engagement de spectacles à produire, conformément au contrat de décentralisation

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net de clôture est bénéficiaire à 9 k€.

Les capitaux propres s'établissent à 258 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 732K€	2 281K€	1 797K€	1 494K€	1 820K€	1 836K€	16K€	1%
Prestations de services et ventes	333K€	573K€	323K€	85K€	238K€	279K€	40K€	17%
Subventions d'exploitation	1 381K€	1 507K€	1 422K€	1 397K€	1 430K€	1 403K€	-27K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 771K€	2 252K€	1 846K€	1 492K€	1 827K€	1 842K€	16K€	1%
Achats et charges externes	735K€	1 155K€	983K€	672K€	819K€	768K€	-50K€	-6%
Charges de personnel	789K€	988K€	784K€	618K€	814K€	760K€	-54K€	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-39K€	30K€	-49K€	2K€	-7K€	-6K€	1K€	-9%
RESULTAT NET	-36K€	27K€	-37K€	14K€	4K€	9K€	5K€	112%
Capitaux propres	243K€	270K€	233K€	264K€	264K€	258K€	-5K€	-2%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	224K€	238K€	238K€	238K€	238K€	238K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	13%	10%	13%	16%	13%	13%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 2 k€.

• CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS

Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs

Les missions du Centre Chorégraphique National d'Orléans intègrent la création et la diffusion, la formation et la sensibilisation à l'art chorégraphique. Pôle de grande qualité artistique, le Centre Chorégraphique National d'Orléans a une renommée internationale. Son rayonnement dépasse largement le territoire d'Orléans, puisque nombre de ses spectacles sont joués en France et à l'étranger.

L'année 2019 est une année de diffusion et de création du 1^{er} festival « Jeunes Gens Modernes ». Le projet artistique continue de se développer avec des créations et s'inscrit sur le territoire avec une visibilité accrue de la danse.

Les comptes 2019 de l'association font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de -37 k€ en net recul par rapport à 2018 (-7 k€). La baisse des produits d'exploitation s'explique par un recul de l'activité de création (-62 k€), compensé par une progression des recettes de diffusion (+44 k€). Les subventions d'exploitation sont quant à elles dépendantes des créations et projets portés par le CCNO : -18 k€ pour la DRAC. L'évolution des dépenses de personnel est liée aux mouvements de l'équipe (CDD/CDDU - 2 départs/2 arrivées) et à la compensation des charges sociales maintenue malgré la perte du CICE (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). Au global, les produits d'exploitation (-95 k€) fléchissent de manière plus significative que les dépenses d'exploitation (-65 k€).

Le résultat net s'établit à l'équilibre.

Les fonds propres s'élevaient à 231 k€ au 31/12/2019.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 577K€	1 321K€	1 402K€	1 440K€	1 589K€	1 494K€	-95K€	-6%
Restations de services et ventes	398K€	112K€	181K€	244K€	319K€	304K€	-16K€	-5%
Subventions d'exploitation	1 134K€	1 135K€	1 152K€	1 143K€	1 198K€	1 180K€	-18K€	-2%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 601K€	1 358K€	1 393K€	1 457K€	1 596K€	1 531K€	-65K€	-4%
Achats et charges externes	566K€	565K€	618K€	575K€	675K€	639K€	-37K€	-5%
Charges de personnel	890K€	701K€	659K€	788K€	821K€	799K€	-22K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24K€	-36K€	9K€	-17K€	-7K€	-37K€	-30K€	459%
RESULTAT NET	4K€	25K€	29K€	5K€	7K€	0K€	-6K€	-95%
Capitaux propres	85K€	170K€	209K€	214K€	267K€	231K€	-36K€	-14%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	210K€	230K€	230K€	230K€	240K€	230K€	-10K€	-4%
Dépendance Mairie	13%	17%	16%	16%	15%	15%		

• ASSOCIATION ORLEANS CONCERTS

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Orléans Concerts participe à la vie musicale du conservatoire d'Orléans, en organisant chaque année une quinzaine de concerts donnés par l'Orchestre Symphonique d'Orléans, composé de 80 à 100 musiciens (professionnels, anciens élèves et élèves du Conservatoire municipal).

Les comptes 2019 de l'association présentent un excédent d'exploitation de 14 k€, en diminution par rapport à 2018 (+28 k€). Les produits d'exploitation reculent de manière plus importante que les charges d'exploitation, en lien notamment avec la diminution des recettes de mécénat de 16 k€. La baisse des charges d'exploitation de -30 k€ est liée en partie au coût artistique (salaires et charges) en inflexion.

Le résultat bénéficiaire net s'établit à 10 k€.

Les fonds propres s'élevaient à 37 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	516K€	498K€	512K€	492K€	552K€	509K€	-44K€	-8%
Prestations de services et ventes	161K€	163K€	182K€	167K€	198K€	194K€	-4K€	-2%
Subventions d'exploitation	352K€	332K€	325K€	270K€	300K€	282K€	-18K€	-6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	566K€	480K€	451K€	458K€	525K€	495K€	-30K€	-6%
Achats et charges externes	110K€	106K€	118K€	116K€	147K€	141K€	-6K€	-4%
Charges de personnel	431K€	348K€	320K€	328K€	355K€	336K€	-19K€	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-50K€	18K€	61K€	34K€	28K€	14K€	-14K€	-50%
RESULTAT NET	-51K€	-34K€	58K€	35K€	11K€	10K€	-2K€	-15%
Fonds propres	-36K€	-69K€	-11K€	17K€	28K€	37K€	10K€	34%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	218K€	237K€	197K€	217K€	227K€	217K€	-10K€	-4%
Dépendance Mairie	42%	47%	38%	44%	41%	43%		

• ASSOCIATION ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL (O.C.I.)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Orléans Concours International organise le concours international de piano d'Orléans (années paires), en alternance avec le concours international de piano junior "Brin d'Herbe", réservé aux jeunes pianistes de 8 à 18 ans (années impaires). Ce concours créé en 1994 à l'initiative de Françoise Thinat vise à promouvoir le répertoire pianistique de 1900 à nos jours. Il est créé depuis 2004 pour les juniors.

L'association accompagne la carrière des lauréats avec une saison itinérante de concerts, conférences et événements autour du piano en partenariat avec de prestigieuses institutions musicales en France voire à l'international.

En 2019, les comptes de l'association présentent un excédent d'exploitation de +33 k€. Malgré un recul important des produits d'exploitation, les charges d'exploitation sont maîtrisées et permettent de dégager un résultat de +29 k€.

Le résultat net est positif à 38 k€. Les capitaux propres se reconstituent et s'établissent à +41 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	283K€	200K€	338K€	298K€	376K€	280K€	-96K€	-26%
Restations de services et ventes	17K€	13K€	22K€	20K€	23K€	22K€	0K€	0%
Subventions d'exploitation	247K€	171K€	294K€	245K€	309K€	212K€	-96K€	-31%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	297K€	192K€	362K€	297K€	371K€	247K€	-125K€	-34%
Achats et charges externes	126K€	83K€	146K€	122K€	164K€	123K€	-41K€	-25%
Charges de personnel	128K€	100K€	178K€	166K€	168K€	114K€	-53K€	-32%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14K€	8K€	-27K€	-1K€	4K€	33K€	29K€	647%
RESULTAT NET	-14K€	16K€	-27K€	-2K€	4K€	38K€	34K€	767%
Capitaux propres	11K€	27K€	0K€	-1K€	3K€	41K€	38K€	1287%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	90K€	91K€	110K€	118K€	120K€	120K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	32%	45%	33%	40%	32%	43%		

• ASSOCIATION POLYSONIK

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Polysonik est un lieu de ressources technico-artistique, dédié à la pratique et à l'accompagnement des musiques actuelles. Son activité principale consiste à accompagner les artistes dans leur préparation et leurs répétitions (maquette, formations...) en phase de pré-production. L'association gère les studios de répétition et d'enregistrement (4 studios de répétition et 2 studios de pré-production) situés au 108 rue de Bourgogne, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 signée avec la Mairie d'Orléans.

Les comptes de l'exercice 2019 présentent un bénéfice d'exploitation de +3 k€, en progression par rapport à 2018 (-14 k€), en raison d'un effet de ciseau positif entre les produits et les charges d'exploitation. L'évolution positive des produits est liée aux recettes d'enregistrements live et voix (+3 k€), des prestations de service extérieur (+5 k€) ainsi que des subventions (+8 k€). La baisse des charges est principalement liée aux charges de personnel (-11 k€).

Après comptabilisation du résultat exceptionnel, le résultat net s'élève à +14 k€.

A la clôture 2019, les capitaux propres s'établissent à 67 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	190K€	180K€	185K€	176K€	192K€	203K€	11K€	6%
Prestations de services et ventes	47K€	45K€	50K€	48K€	46K€	55K€	10K€	21%
Subventions d'exploitation	138K€	130K€	131K€	124K€	134K€	141K€	8K€	6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	191K€	187K€	193K€	190K€	207K€	200K€	-6K€	-3%
Achats et charges externes	21K€	17K€	20K€	18K€	18K€	23K€	5K€	28%
Charges de personnel	161K€	160K€	161K€	158K€	173K€	162K€	-11K€	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1K€	-7K€	-8K€	-14K€	-14K€	3K€	17K€	-118%
RESULTAT NET	6K€	0K€	2K€	-3K€	-3K€	14K€	17K€	-643%
Capitaux propres	53K€	57K€	59K€	61K€	57K€	67K€	10K€	18%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	88K€	81K€	84K€	81K€	81K€	89K€	8K€	10%
Dépendance Mairie	46%	45%	46%	46%	42%	44%		

En complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé en 2019 une subvention d'équipement de 7 k€ à l'association.

• ASSOCIATION LE 108 – MAISON BOURGOGNE

Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs

Depuis 2007, l'association Le 108 assure la gestion de la Maison Bourgogne, ancienne chocolaterie du XIXe siècle. C'est un lieu de recherche, d'expérimentation artistique et un collectif de structures artistiques et culturelles professionnelles (plus de 40 associations), participant au développement et à la promotion de la création artistique dans toute l'agglomération orléanaise et rayonnant plus largement en région Centre.

Les comptes 2019 de l'association présentent un déficit d'exploitation de -11 k€. Ce résultat est lié à une progression de +13 k€ des produits d'exploitation et notamment des prestations de service et par une gestion contrôlée des charges d'exploitation.

Après comptabilisation du résultat exceptionnel, le résultat net s'établit à l'équilibre.

Les capitaux propres s'élevaient à 152 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	102K€	118K€	177K€	218K€	163K€	176K€	13K€	8%
Prestations de services et ventes	17K€	16K€	28K€	43K€	42K€	57K€	15K€	36%
Subventions d'exploitation	81K€	98K€	143K€	152K€	113K€	114K€	1K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	102K€	123K€	173K€	207K€	187K€	187K€	0K€	0%
Achats et charges externes	19K€	21K€	25K€	42K€	32K€	39K€	8K€	24%
Charges de personnel	79K€	97K€	140K€	152K€	141K€	128K€	-13K€	-9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	0K€	-6K€	4K€	11K€	-24K€	-11K€	12K€	-53%
RESULTAT NET	11K€	-2K€	7K€	14K€	-20K€	0K€	20K€	-99%
Capitaux propres	86K€	81K€	84K€	184K€	161K€	152K€	-9K€	-6%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	78K€	78K€	85K€	85K€	85K€	85K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	77%	66%	48%	39%	52%	48%		

• ASSOCIATION MUSIQUE ET EQUILIBRE

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Depuis 1986, l'association Musique & Equilibre s'est développée à Orléans avec pour objectif l'accessibilité à la musique pour tous. Depuis 2016, l'association structure ses actions en deux axes : formation et création. La formation des amateurs et professionnels est l'un des piliers de Musique & Equilibre. L'association valorise également les artistes dans la branche création en programmant, diffusant ou produisant leur travail.

Elle occupe un espace au 108 rue de Bourgogne et complète ses activités depuis début 2018 au sein de l'Argonaute.

En 2019, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation de +13 k€ en amélioration par rapport à 2018 (-5 k€). Cette progression résulte d'une inflexion plus importante des charges d'exploitation (-67 k€) par rapport aux produits d'exploitation (-50 k€).

Le résultat net s'établit à +1 k€ et les fonds propres sont stables à 31 k€.

Exercice clos : 31/08/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	342K€	420K€	408K€	420K€	431K€	382K€	-50K€	-11%
Prestations de services et ventes	247K€	275K€	249K€	256K€	251K€	244K€	-7K€	-3%
Subventions d'exploitation	66K€	102K€	78K€	108K€	157K€	127K€	-30K€	-19%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	341K€	420K€	418K€	419K€	438K€	369K€	-67K€	-15%
Achats et charges externes	37K€	67K€	45K€	61K€	89K€	78K€	-11K€	-12%
Charges de personnel	287K€	318K€	359K€	340K€	320K€	277K€	-44K€	-14%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	1K€	-9K€	1K€	-5K€	13K€	18K€	-371%
RESULTAT NET	1K€	6K€	-5K€	5K€	-1K€	1K€	2K€	-186%
Capitaux propres	18K€	24K€	18K€	22K€	27K€	31K€	4K€	16%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	32K€	26K€	44K€	58K€	65K€	80K€	15K€	23%
Dépendance Mairie	9%	6%	11%	14%	15%	21%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 8 k€.

• ASSOCIATION MUSIQUE MUNICIPALE ORLEANS

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Musique Municipale d'Orléans (MMO) est composée de musiciens amateurs et constituée d'une harmonie et d'une batterie-fanfare. Elle a pour objet d'assurer la partie musicale des fêtes et cérémonies de la Mairie d'Orléans, de donner ou participer à des concerts publics et manifestations diverses à Orléans ou dans tout autre ville et de promouvoir le développement de l'art musical.

En 2019, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de +9 k€ en amélioration par rapport à 2018 (-9 k€). Cette progression résulte d'un effet de ciseau avec une évolution positive de +5 k€ pour les produits d'exploitation et une bonne maîtrise des charges d'exploitation (-12 k€).

Le résultat net s'établit à 6 k€ et les fonds propres sont stables à 53 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	83K€	93K€	73K€	77K€	70K€	75K€	5K€	7%
Prestations de services et ventes	4K€	5K€	2K€	4K€	2K€	3K€	1K€	55%
Subventions d'exploitation	56K€	64K€	53K€	53K€	53K€	53K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	86K€	97K€	84K€	70K€	78K€	66K€	-12K€	-16%
Achats et charges externes	53K€	56K€	33K€	40K€	53K€	37K€	-16K€	-30%
Charges de personnel	20K€	17K€	17K€	18K€	18K€	17K€	0K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3K€	-5K€	-11K€	6K€	-9K€	9K€	17K€	-201%
RESULTAT NET	-1K€	3K€	2K€	3K€	4K€	6K€	2K€	53%
Capitaux propres	43K€	44K€	47K€	44K€	48K€	53K€	6K€	12%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	56K€	64K€	53K€	53K€	53K€	53K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	67%	69%	72%	69%	76%	71%		

• **FONDATION MEMORIAL DE LA SHOAH - CERCIL**

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Le Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret (CERCIL) a été créé en 1991. Il se partage entre recherche historique, travail de mémoire et devoir d'éducation. En 2011, un Musée-Mémorial des enfants du Vel d'Hiv vient s'ajouter à la structure. Le Mémorial de la Shoah est créé dès 1943 dans la clandestinité pour matérialiser la persécution des juifs. Un Mémorial est construit en 1956. Cette structure est une fondation privée reconnue d'utilité publique.

Le 4 décembre 2017, le CERCIL a tenu une assemblée générale extraordinaire qui a voté à l'unanimité sa dissolution afin d'intégrer le Mémorial de la Shoah à compter du 1^{er} janvier 2018. A travers ce rapprochement, les deux structures témoignent de la volonté commune d'assurer la pérennité de l'activité du CERCIL. Aussi, la Mairie d'Orléans a passé une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2019 – 2021 avec la Fondation.

L'exercice 2019 a été marqué par une forte activité tant en matière d'enseignement que d'accueil de scolaires.

Les comptes 2019 de la fondation présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de 50 k€ en recul par rapport à 2018 (138 k€).

Le résultat net s'établit à -2 k€ et les fonds propres s'élèvent à 36 271 k€.

Exercice clos : 31/12/N		2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		16 650K€	17 671K€	18 974K€	1 303K€	7%
Prestations de services et ventes		1 382K€	1 456K€	1 590K€	134K€	9%
Subventions d'exploitation		2 376K€	2 610K€	3 534K€	924K€	35%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		16 690K€	17 533K€	18 924K€	1 391K€	8%
Achats et charges externes		9 826K€	9 890K€	10 972K€	1 083K€	11%
Charges de personnel		5 326K€	5 717K€	5 972K€	255K€	4%
RESULTAT D'EXPLOITATION		-41K€	138K€	50K€	-87K€	-63%
RESULTAT NET		-142K€	-147K€	-2K€	145K€	-99%
Capitaux propres		30 707K€	36 312K€	36 271K€	-41K€	0%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie		0K€	50K€	50K€	0K€	0%
Dépendance Mairie		0%	0%	0%	0K€	0%

Pour mémoire, en 2017, la subvention de la Mairie de 50 k€ a été versée au CERCIL.

• ASSOCIATION THEATRE CHARBON

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 2011, l'association Théâtre Charbon a pour objet la création, la formation, l'enseignement dans le cadre de la promotion et de la production de spectacles vivants. La compagnie est en résidence au Théâtre Gérard Philippe et est conventionnée par la Mairie d'Orléans et la Région Centre Val de Loire avec le soutien du Département du Loiret et de la DRAC Centre.

En 2019, les comptes de l'association présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre, résultat quasi équivalent à 2018 (-1 k€). Les produits d'exploitation progressent de même manière que les charges d'exploitation, +21 k€ chacun. L'évolution des dépenses de personnel (+35 k€) est compensée par celle des recettes de vente de spectacles et autres services (+25 k€) et par l'inflexion des achats de fournitures (-8 k€).

Le résultat net s'établit aussi à l'équilibre et les fonds propres sont stables à 50 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	38K€	108K€	114K€	109K€	126K€	148K€	21K€	17%
Prestations de services et ventes	23K€	40K€	36K€	32K€	28K€	53K€	25K€	89%
Subventions d'exploitation	15K€	57K€	78K€	61K€	93K€	90K€	-3K€	-3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	28K€	85K€	114K€	97K€	127K€	148K€	21K€	16%
Achats et charges externes	5K€	26K€	45K€	34K€	38K€	28K€	-10K€	-26%
Charges de personnel	22K€	56K€	64K€	60K€	67K€	102K€	35K€	53%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10K€	23K€	0K€	12K€	-1K€	0K€	1K€	-80%
RESULTAT NET	0K€	24K€	0K€	3K€	2K€	0K€	-1K€	-80%
Capitaux propres	21K€	45K€	45K€	48K€	49K€	50K€	0K€	1%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	8K€	15K€	43K€	51K€	49K€	47K€	-2K€	-3%
Dépendance Mairie	21%	14%	38%	47%	38%	32%		

• SEM ORLEANS SPECTACLES

La SEM Orléans Spectacles exploite le Zénith d'Orléans dans le cadre d'une délégation de service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion du Zénith est faite à l'échelon métropolitain.

En 2019, le Zénith a accueilli 44 séances de spectacles dont 12 grandes jauges (nb spectateurs > à 4 000) contre 56 en 2018 dont 12 grandes jauges.

En 2019, les comptes de la SEM Orléans Spectacles présentent un excédent d'exploitation de 93 k€ en progression par rapport à 2018 (64 k€). Les recettes d'exploitation ont légèrement augmenté et les charges d'exploitation ont baissé ce qui génèrent un résultat de +30 k€.

Le résultat net s'établit à 62 k€ et les capitaux propres progressent s'élevant à 879 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 765K€	1 846K€	1 624K€	1 884K€	1 881K€	1 886K€	5K€	0%
Prestations de services et ventes	1 762K€	1 846K€	1 620K€	1 867K€	1 879K€	1 871K€	-9K€	0%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 688K€	1 749K€	1 559K€	1 789K€	1 817K€	1 792K€	-25K€	-1%
Achats et charges externes	808K€	843K€	786K€	871K€	898K€	921K€	23K€	3%
Charges de personnel	268K€	282K€	291K€	294K€	301K€	323K€	21K€	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	77K€	97K€	65K€	95K€	64K€	93K€	30K€	47%
RESULTAT NET	54K€	68K€	47K€	72K€	77K€	62K€	-15K€	-20%
Capitaux propres	554K€	622K€	668K€	740K€	817K€	879K€	62K€	8%
Subvention de fonctionnement versée par la Maine	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	-

● LE SECTEUR JEUNESSE

En 2019, les partenaires du secteur jeunesse reçoivent 15% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie d'Orléans.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur jeunesse comprend 5 entités, qui représentent 96% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2019	Montant subventions 2018	Evol %
Total	13	3,18	3,16	0,69%
Périmètre	5	3,05	3,08	-0,99%
% analysé	38%	96%	98%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2019	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)	Association	2 587 KE	5 229 KE	49%	Résultat net et fonds propres positifs	☹️	NEANT
ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)	Association	161 KE	529 KE	30%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)	Association	147 KE	249 KE	59%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)	Association	93 KE	114 KE	82%	Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs	☹️	SURVEILLANCE
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AILA)	Association	64 KE	251 KE	26%	Résultat net à l'équilibre et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
		3 052 KE					

• ASSOCIATION ANIMATION SOCIALE EDUCATIVE ET DE LOISIRS DES QUARTIERS D'ORLEANS (ASELQO)

Résultat net et fonds propres positifs

Créée en 1991, l'association ASELQO gère 13 structures consacrées à l'animation intergénérationnelle et propose des loisirs à la carte (plus de 70 propositions) et des espaces d'échanges et de rencontres dans les différents quartiers de la Mairie.

En 2019, les comptes affichent un résultat d'exploitation déficitaire de -45 k€ en recul par rapport à 2018 (+98 k€). La baisse des produits d'exploitation (-182 k€) est plus importante que la baisse des charges d'exploitation et conduit à ce résultat négatif. Les subventions versées par la CAF ont nettement diminué de +213 k€ à +7 k€.

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, le résultat net est bénéficiaire à 8 k€.

En fin d'exercice, les capitaux propres s'élèvent à 113 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 060K€	4 781K€	5 008K€	5 194K€	5 411K€	5 229K€	-182K€	-3%
Prestations de services et ventes	1 989K€	1 902K€	2 041K€	2 023K€	2 256K€	2 293K€	37K€	2%
Subventions d'exploitation	2 841K€	2 687K€	2 757K€	2 888K€	3 044K€	2 794K€	-250K€	-8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	5 093K€	4 798K€	5 036K€	5 224K€	5 313K€	5 273K€	-39K€	-1%
Achats et charges externes	1 146K€	1 068K€	1 089K€	1 192K€	1 335K€	1 263K€	-72K€	-5%
Charges de personnel	3 598K€	3 393K€	3 596K€	3 722K€	3 667K€	3 620K€	-48K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-33K€	-17K€	-28K€	-30K€	98K€	-45K€	-143K€	-145%
RESULTAT NET	1K€	0K€	1K€	1K€	1K€	8K€	8K€	1272%
Capitaux propres	140K€	129K€	118K€	108K€	106K€	113K€	7K€	6%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	2 705K€	2 570K€	2 570K€	2 588K€	2 593K€	2 587K€	-6K€	0%
Dépendance Mairie	53%	54%	51%	50%	48%	49%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie a versé 100 k€ de subvention d'équipement à l'Aselqo.

• ASSOCIATION ENSEIGNEMENT SPORTIF CULTUREL ET ANIMATION DES LOISIRS POUR L'EDUCATION POPULAIRE (ESCALE)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'association E.S.C.A.L.E. propose des actions d'animation dans un objectif de réussite sociale et citoyenne des jeunes, notamment dans le quartier de La Source. La Mairie d'Orléans soutient cette association depuis 1992 au travers de contrats d'objectifs réussis.

La Mairie renouvelle la convention d'objectifs sur la période 2019-2021 pour 130 k€/an. Un avenant a été signé pour porter le montant de la subvention à 225 k€ en 2020.

En 2019, le résultat d'exploitation de l'association est déficitaire de -79 k€ en recul important par rapport à 2018 (+4 k€). Les produits d'exploitation sont en baisse notamment au titre des subventions d'exploitation (-164 k€). La diminution des aides à l'emploi pénalise la structure.

Le résultat net s'établit à -75 k€.

Les capitaux propres se réduisent à 42 k€. La subvention complémentaire attribuée en 2020 aidera à redresser la situation.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	667K€	628K€	714K€	728K€	729K€	529K€	-200K€	-27%
Prestations de services et ventes	187K€	197K€	219K€	249K€	247K€	220K€	-27K€	-11%
Subventions d'exploitation	452K€	402K€	472K€	444K€	468K€	304K€	-164K€	-35%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	687K€	686K€	700K€	728K€	725K€	608K€	-117K€	-16%
Achats et charges externes	200K€	211K€	210K€	203K€	224K€	215K€	-9K€	-4%
Charges de personnel	446K€	429K€	455K€	467K€	467K€	368K€	-98K€	-21%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-20K€	-61K€	14K€	0K€	4K€	-79K€	-82K€	-2180%
RESULTAT NET	-11K€	-54K€	19K€	6K€	7K€	-75K€	-83K€	-1128%
Capitaux propres	153K€	91K€	107K€	108K€	117K€	42K€	-75K€	-64%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	181K€	169K€	185K€	168K€	223K€	161K€	-63K€	-28%
Dépendance Mairie	27%	27%	26%	23%	31%	30%		

• ASSOCIATION DIALOGUE EXPRESSION FORMATION INSERTION (DEFI)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

La Mairie d'Orléans soutient l'association DEFI pour la mise en œuvre d'actions d'animation dédiées aux jeunes dans les quartiers de La Source, de l'Argonne et au 108 rue de Bourgogne. DEFI favorise l'accès à la culture pour tous à travers les pratiques artistiques et culturelles comme vecteur de socialisation.

Les comptes 2019 affichent un résultat d'exploitation déficitaire de -5 k€ en diminution par rapport à 2018 (+14 k€). Les charges d'exploitation et notamment les dépenses de personnel progressent ; à l'inverse les produits d'exploitation se maintiennent grâce à une hausse des subventions d'exploitation et malgré une baisse des prestations de services.

Le résultat net s'établit à -5 k€.

A fin 2019, les capitaux propres se réduisent à 37 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	223K€	243K€	273K€	181K€	249K€	249K€	-1K€	0%
Prestations de services et ventes	42K€	45K€	69K€	36K€	58K€	31K€	-27K€	-47%
Subventions d'exploitation	179K€	198K€	198K€	143K€	190K€	218K€	27K€	14%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	241K€	253K€	252K€	225K€	235K€	254K€	19K€	8%
A achats et charges externes	27K€	36K€	44K€	31K€	36K€	40K€	4K€	12%
Charges de personnel	210K€	212K€	203K€	192K€	196K€	210K€	14K€	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18K€	-9K€	21K€	-44K€	14K€	-5K€	-19K€	-136%
RESULTAT NET	-16K€	-7K€	5K€	-26K€	14K€	-5K€	-19K€	-135%
Capitaux propres	59K€	51K€	54K€	28K€	42K€	37K€	-5K€	-12%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	111K€	108K€	105K€	105K€	105K€	147K€	42K€	40%
Dépendance Mairie	50%	44%	39%	58%	42%	59%		

• ASSOCIATION JEUNESSE ARTS MARTIAUX (JAM)

Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs

L'association Jeunesse et Arts Martiaux contribue à la politique municipale de prévention de la délinquance, au travers de la promotion des arts martiaux et de la lutte contact.

Les comptes 2019 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -17 k€ en baisse par rapport à 2018 (-2 k€). Le recul des subventions d'exploitation de -25 k€ et notamment de Cap Asso (-11 k€) fragilise la structure.

Le résultat net de -17 k€ impacte les capitaux propres qui s'élevaient à -24 k€.

La situation financière de cette association reste très fragile.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evo1° NN-1 €	Evo1° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	152K€	126K€	144K€	145K€	139K€	114K€	-25K€	-18%
Prestations de services et ventes	5K€	4K€	0K€	8K€	7K€	8K€	0K€	4%
Subventions d'exploitation	129K€	122K€	136K€	134K€	131K€	106K€	-25K€	-19%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	147K€	133K€	143K€	144K€	141K€	131K€	-10K€	-7%
Achats et charges externes	20K€	17K€	18K€	17K€	16K€	15K€	-1K€	-7%
Charges de personnel	124K€	112K€	124K€	124K€	122K€	113K€	-9K€	-8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5K€	-7K€	1K€	0K€	-2K€	-17K€	-15K€	654%
RESULTAT NET	5K€	-7K€	1K€	0K€	-3K€	-17K€	-14K€	430%
Capitaux propres	2K€	-5K€	-4K€	-4K€	-7K€	-24K€	-17K€	231%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	98K€	100K€	98K€	99K€	94K€	93K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	65%	79%	68%	68%	68%	82%		

• ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)

Résultat d'exploitation à l'équilibre et fonds propres positifs

L'association AJLA poursuit l'objectif de lutter contre les inégalités sociales et les discriminations en proposant des activités d'accueil de loisirs, l'organisation de fêtes de rues et de quartier et des animations sportives de proximité, ainsi que des actions d'aide à la personne (des cours de français aux adultes, un soutien à la réalisation des tâches administratives, la mise en réseau des familles).

La Mairie a soutenu l'association avec plusieurs conventions et avenants ; le dernier avenant arrivant à échéance le 31 décembre 2018, une nouvelle convention d'objectifs a été signée pour la période 2019-2021.

Les comptes 2019 de l'association présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre en légère amélioration par rapport à 2018 (-1 k€). Elle est apportée par la progression des subventions d'exploitation et la maîtrise des dépenses d'exploitation.

Le résultat net est à l'équilibre.

Pour 2019, les capitaux propres sont stables à 35 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	142K€	186K€	179K€	217K€	231K€	251K€	20K€	9%
Prestations de services et ventes	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	137K€	179K€	170K€	211K€	229K€	247K€	18K€	8%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	161K€	143K€	221K€	220K€	232K€	251K€	19K€	8%
Achats et charges externes	41K€	49K€	87K€	70K€	89K€	81K€	-9K€	-10%
Charges de personnel	116K€	90K€	128K€	146K€	134K€	163K€	29K€	22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-19K€	44K€	-42K€	-3K€	-1K€	0K€	1K€	-84%
RESULTAT NET	-19K€	0K€	14K€	-1K€	0K€	1K€	1K€	-415%
Capitaux propres	23K€	23K€	40K€	37K€	36K€	35K€	0K€	-1%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	49K€	47K€	40K€	47K€	38K€	64K€	26K€	68%
Dépendance Mairie	35%	26%	22%	22%	17%	26%		

● LE SECTEUR SPORTIF

En 2019, les partenaires du secteur sportif reçoivent 11% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur sportif étudie 11 entités, qui représentent 70% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

IME	Nombre entités	Montant subventions 2019	Montant subventions 2018	Evol %
Total	146	2,39	3,92	-38,91%
Périmètre % analysé	11	1,67	2,83	-40,89%
	8%	70%	72%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2019	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
USO JUDO	Association	342 K€	918 K€	37%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	SURVEILLANCE
ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	Ass ociation	229 K€	430 K€	53%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
SMD GYM	Association	224 K€	576 K€	39%	Résultat net et fonds propres positifs	😊	NEANT
RCO	Association	180 K€	549 K€	33%	Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs	☹️	SURVEILLANCE
CERCLE D'ESCRIME	Association	180 K€	658 K€	27%	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	☹️	NEANT
ASPTT	Ass ociation	143 K€	758 K€	19%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
USO FOOT	Association	139 K€	1 530 K€	9%	Résultat net et fonds propres positifs	😊	NEANT
ECO C.J.F ATHLETISME	Association	103 K€	309 K€	33%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
UNION DE PETANQUE ARGONNAISE	Ass ociation	57 K€	215 K€	26%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
CERCLE LAIQUE DES TOURELLES BAD EVENT	Ass ociation	40 K€	202 K€	20%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
UNION SPORTIVE ORLEANS HANDBALL	Ass ociation	36 K€	211 K€	17%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
		1 673 K€					

• ASSOCIATION USO JUDO

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créée en 1978, l'Union Sportive Orléans Loiret Judo Jujitsu présente un palmarès d'exception, obtenu lors de grandes compétitions internationales, tout en développant des activités de formation à destination de tous les publics. L'objectif du club est d'offrir une formation de qualité à ses 700 licenciés.

Les comptes 2019 présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -15 k€, en amélioration par rapport à 2018. La baisse des produits d'exploitation (-36 k€) a été compensée par celle des charges d'exploitation plus conséquente (-50 k€).

Après prise en compte du résultat financier et exceptionnel, le résultat net 2019 s'établit à -13 k€.

Les fonds propres de l'association reculent pour la 3^e année consécutive et s'élèvent à 70 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	913 K€	982 K€	905 K€	940 K€	954 K€	918 K€	-36 K€	-4%
Restations de services et ventes	183 K€	212 K€	164 K€	158 K€	178 K€	156 K€	-22 K€	-12%
Subventions d'exploitation	719 K€	756 K€	714 K€	726 K€	758 K€	748 K€	-10 K€	-1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	910 K€	965 K€	859 K€	955 K€	984 K€	934 K€	-50 K€	-5%
Achats et charges externes	509 K€	569 K€	522 K€	559 K€	546 K€	508 K€	-37 K€	-7%
Charges de personnel	370 K€	361 K€	311 K€	370 K€	401 K€	388 K€	-13 K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 K€	16 K€	46 K€	-15 K€	-30 K€	-15 K€	14 K€	-48%
RESULTAT NET	2 K€	11 K€	34 K€	-19 K€	-30 K€	-13 K€	17 K€	-56%
Capitaux propres	78 K€	88 K€	129 K€	123 K€	88 K€	70 K€	-18 K€	-21%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	331 K€	320 K€	326 K€	312 K€	340 K€	342 K€	3 K€	1%
Dépendance Mairie	36%	33%	36%	33%	36%	37%		

- ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Orléans Basket est née en avril 1989 de la fusion de 2 clubs orléanais l'USO Basket et du CLTO Basket. En 1997, elle est partie prenante dans la création de l'Entente Orléanaise 45 / Orléans Loiret Basket et en 2015, l'association devient le support du club professionnel. Orléans Basket devient Orléans Loiret Basket Association avec un nouveau logo.

Orléans Loiret Basket Association gère désormais les équipes U15 France, U18 France et NIM3 ou Espoirs d'une part et les équipes des minimes, des cadets France et du centre de formation, d'autre part, impliquant une augmentation du nombre d'encadrants.

En 2019, le résultat d'exploitation de l'association est bénéficiaire à +11 k€. L'évolution des produits d'exploitation est principalement due à une progression des cotisations (+7 k€) et dons reçus (+15 k€). La hausse des charges d'exploitation est liée à l'évolution des manifestations diverses (+33 k€) et des charges de personnel (+35 k€).

Le résultat net est bénéficiaire à hauteur de 15 k€ et les capitaux propres, en augmentation, s'établissent à 147 k€.

Exercice clos : 31/05/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	318K€	282K€	222K€	226K€	372K€	430K€	58K€	16%
Prestations de services et ventes	134K€	136K€	130K€	133K€	136K€	173K€	37K€	27%
Subventions d'exploitation	99K€	78K€	92K€	92K€	236K€	257K€	21K€	9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	314K€	275K€	218K€	214K€	350K€	419K€	69K€	20%
Achats et charges externes	138K€	141K€	146K€	133K€	244K€	265K€	21K€	8%
Charges de personnel	89K€	65K€	70K€	73K€	97K€	132K€	35K€	36%
RESULTAT D'EXPLOITATION	4K€	7K€	4K€	12K€	22K€	11K€	-11K€	-50%
RESULTAT NET	7K€	8K€	5K€	15K€	33K€	15K€	-17K€	-52%
Capitaux propres	47K€	55K€	59K€	87K€	116K€	147K€	31K€	26%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	86K€	70K€	81K€	81K€	230K€	229K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	27%	25%	36%	36%	62%	53%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 0,5 k€ pour l'acquisition de ballons.

• ASSOCIATION SMO GYM

Résultat net et fonds propres positifs

La notoriété de la SMO GYM s'étend au-delà du plan local, avec une présence régulière de ses gymnastes dans les épreuves de niveau national ou international. L'association a pour objectif de détecter et former de jeunes talents, en vue des grandes compétitions internationales, et de maintenir ses résultats dans les compétitions nationales par équipe ou individuelles, dans toutes les catégories d'âge.

Les comptes 2018-2019 font apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de -13 k€. L'évolution à la baisse des produits d'exploitation (-70 k€) est légèrement plus importante que celle des charges d'exploitation (-68 k€). Cette baisse est notamment due aux dépenses (-84 k€) et recettes (-63 k€) non effectuées pour le gala Le Palais des Gym organisé en 2018 pour les 70 ans du club. Cependant, le poste « Fournitures sportives » a progressé de manière importante avec +128 % (14 k€ en 2018 à 32 k€ en 2019).

Le résultat net s'établit +2 k€ et les capitaux propres s'élèvent à 124 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	540K€	528K€	524K€	534K€	646K€	576K€	-70K€	-11%
Prestations de services et ventes	82K€	90K€	103K€	108K€	220K€	140K€	-80K€	-36%
Subventions d'exploitation	418K€	395K€	384K€	383K€	381K€	388K€	4K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	530K€	507K€	552K€	537K€	656K€	588K€	-68K€	-10%
Achats et charges externes	264K€	236K€	289K€	266K€	343K€	272K€	-71K€	-21%
Charges de personnel	257K€	268K€	255K€	271K€	298K€	298K€	-1K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10K€	21K€	-27K€	-3K€	-11K€	-13K€	-2K€	20%
RESULTAT NET	1K€	22K€	-22K€	2K€	1K€	2K€	2K€	225%
Capitaux propres	79K€	102K€	91K€	97K€	136K€	124K€	-12K€	-9%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	263K€	222K€	225K€	225K€	234K€	224K€	-10K€	-4%
Dépendance Mairie	49%	42%	43%	42%	36%	38%		

• ASSOCIATION RUGBY CLUB ORLEANAIS (RCO)

Résultat d'exploitation et fonds propres négatifs

L'association Rugby Club Orléanais est créée en 1966.

Les effectifs de l'école de rugby sont en baisse : -13 % dans le Département, -29 % au RCO. Le club évolue en Fédérale 2 comme sur la saison 2017-2018. Qualifié pour les phases finales, le club s'arrête à nouveau aux 16^e de finale.

Fin juin 2019, Thierry Lacroix, ancien joueur international français, rejoint le RCO au poste de directeur de rugby puis évolue sur le marketing.

Au 30 juin 2019, les comptes de l'association font apparaître une perte d'exploitation de -36 k€, équivalent à 2018 -39 k€. La progression des produits d'exploitation (+56 k€) ne permet pas de dégager un résultat positif, les charges d'exploitation étant en hausse notamment au niveau des dépenses de personnel (+57 k€).

Le résultat exceptionnel est négatif à -18 k€ en raison d'un redressement de l'URSSAF de 19 k€.

Le résultat net de l'exercice s'établit à -54 k€, ce qui engendre pour la première fois des fonds associatifs négatifs de -20 k€.

Exercice clos : 30/06/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	658K€	623K€	661K€	631K€	493K€	549K€	56K€	11%
Restations de services et ventes	293K€	310K€	361K€	317K€	216K€	261K€	44K€	21%
Subventions d'exploitation	226K€	231K€	207K€	202K€	204K€	212K€	8K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	498K€	550K€	597K€	563K€	533K€	585K€	52K€	10%
Achats et charges externes	289K€	388K€	431K€	407K€	367K€	369K€	2K€	0%
Charges de personnel	125K€	148K€	145K€	130K€	134K€	191K€	57K€	43%
RESULTAT D'EXPLOITATION	160K€	73K€	64K€	68K€	-39K€	-36K€	4K€	-9%
RESULTAT NET	176K€	46K€	-48K€	53K€	-50K€	-54K€	-3K€	7%
Capitaux propres	24K€	71K€	31K€	82K€	38K€	-20K€	-58K€	-152%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	207K€	170K€	170K€	170K€	171K€	180K€	9K€	5%
Dépendance Mairie	31%	27%	26%	27%	35%	33%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 8 k€ pour l'acquisition d'un minibus 9 places.

• ASSOCIATION CERCLE D'ESCRIME ORLEANAIS

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Créé en 1943, le Cercle d'Escrime Orléanais est placé au niveau national par le nombre de ses licenciés (320) et c'est aussi 10 athlètes olympiques. La notoriété reconnue du CEO lui permet d'organiser régulièrement des compétitions de niveau national ou international, telles que les Championnats de France, la Coupe du Monde et la Coupe d'Europe des clubs champions de sabre.

Le club forme les athlètes aux 3 armes de l'escrime l'épée, le sabre et le fleuret du débutant au compétiteur olympique. En partenariat avec le CEO, le lycée Charles Péguy accueille une section sportive depuis 2018 et le collège Jeanne d'Arc depuis 2014.

Les comptes 2019 présentent un résultat d'exploitation déficitaire à -8 k€ en amélioration par rapport à 2018 (-40 k€). Les produits d'exploitation ont progressé de +108 k€, en raison de subventions d'exploitation plus importantes (+76 k€) versées par la Mairie d'Orléans notamment. Au niveau des charges d'exploitation, les frais de personnel restent un poste conséquent ainsi que les dépenses liées aux déplacements et à l'organisation de la Coupe du Monde.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -1 k€ et les capitaux propres s'élevaient à 54 k€.

Exercice clos : 31/08/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol ⁰ NIN-1 €	Evol ⁰ NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	484K€	466K€	573K€	573K€	550K€	658K€	108K€	20%
Prestations de services et ventes	183K€	154K€	182K€	172K€	204K€	206K€	2K€	1%
Subventions d'exploitation	232K€	238K€	320K€	317K€	283K€	388K€	76K€	27%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	518K€	498K€	568K€	571K€	590K€	666K€	76K€	13%
Achats et charges externes	355K€	298K€	350K€	344K€	342K€	397K€	55K€	16%
Charges de personnel	155K€	197K€	206K€	217K€	239K€	260K€	21K€	9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-34K€	-32K€	5K€	2K€	-40K€	-8K€	32K€	-80%
RESULTAT NET	-31K€	-29K€	10K€	10K€	-33K€	-1K€	32K€	-97%
Capitaux propres	105K€	73K€	87K€	102K€	62K€	54K€	-8K€	-13%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	87K€	80K€	121K€	111K€	101K€	180K€	79K€	78%
Dépendance Mairie	18%	17%	21%	19%	18%	27%		

• ASPTT

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Créée en 1941, l'ASPTT Orléans reste le club omnisports le plus important de l'agglomération en nombre d'adhérents. Ses activités se déploient principalement au sud d'Orléans, dans de nombreuses installations sportives. L'ASPTT Orléans a pour objectif de promouvoir la pratique de l'éducation physique et sportive, et de proposer des loisirs à caractère sportif et social pour que chacun puisse pratiquer son activité préférée dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Les comptes 2019 font apparaître un bénéfice d'exploitation de +13 k€ en nette amélioration par rapport à 2018 (-43 k€). Cette progression est liée à l'effet de ciseau entre les produits d'exploitation (+10 k€) et les charges d'exploitation (-46 k€).

Après comptabilisation du résultat exceptionnel dû à l'intégration d'une nouvelle section (Ultimate +6,5 k€), le résultat net s'établit à +21 k€.

Les capitaux propres s'élevaient à 377 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evo ¹ NIN-1 €	Evo ¹ NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	879K€	780K€	786K€	743K€	747K€	758K€	10K€	1%
Prestations de services et ventes	74K€	56K€	66K€	60K€	30K€	29K€	-1K€	-3%
Subventions d'exploitation	273K€	252K€	240K€	211K€	231K€	233K€	1K€	1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	926K€	877K€	834K€	808K€	790K€	744K€	-46K€	-6%
Achats et charges externes	197K€	205K€	212K€	174K€	376K€	345K€	-31K€	-8%
Charges de personnel	272K€	272K€	258K€	267K€	249K€	237K€	-13K€	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-47K€	-97K€	-48K€	-65K€	-43K€	13K€	57K€	-131%
RESULTAT NET	15K€	-32K€	3K€	-18K€	-31K€	21K€	52K€	-168%
Capitaux propres	421K€	397K€	407K€	385K€	370K€	377K€	7K€	2%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	143K€	134K€	134K€	135K€	134K€	143K€	9K€	7%
Dépendance Mairie	16%	17%	17%	18%	18%	19%		

• ASSOCIATION US ORLEANS LOIRET FOOTBALL

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

A compter de juillet 2011, l'US Orléans Loiret Football repose sur deux structures juridiquement distinctes : la SASP Orléans Loiret Football (sport professionnel) et l'association USO Football (sport amateur).

En juillet 2018, le Centre de Formation de l'USO Football a ouvert pour la saison 2018-2019 et est agréé depuis juillet 2019. Pour accompagner le club dans la mise en place du Centre de Formation pour sa première année de fonctionnement, la Mairie a accordé une subvention supplémentaire de 100 k€.

Les comptes clos au 30 juin 2019 présentent un résultat déficitaire d'exploitation de -106 k€ équivalent à 2018 (-111 k€). La forte progression du mécénat (+257 k€) et des subventions d'exploitation (+171 k€) permet cette évolution, ne compensant que partiellement l'évolution importante des charges (+761 k€).

Le résultat exceptionnel s'explique par le produit de 236 k€ comptabilisé en application de la clause de retour à meilleure fortune relative à l'abandon de compte courant effectué antérieurement par l'association au profit de la SASP Orléans Loiret Football.

Le résultat net s'établit à +180 k€.

Les capitaux propres augmentent et s'élevaient à 710 k€. Cette évolution est notamment due à la subvention d'investissement de 250 k€ versée par la Mairie d'Orléans en juillet 2018, avec un décalage d'affichage pour l'association puisque son exercice se clôture au 30 juin.

Exercice clos : 30/06/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	648 K€	926 K€	838 K€	1 292 K€	764 K€	1 530 K€	766 K€	100%
Prestations de services et ventes	1 K€	65 K€	0 K€	0 K€	44 K€	52 K€	8 K€	18%
Subventions d'exploitation	64 K€	65 K€	61 K€	128 K€	134 K€	305 K€	171 K€	127%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	754 K€	983 K€	787 K€	897 K€	875 K€	1 636 K€	761 K€	87%
Achats et charges externes	591 K€	803 K€	571 K€	638 K€	605 K€	1 139 K€	534 K€	88%
Charges de personnel	133 K€	168 K€	202 K€	243 K€	242 K€	428 K€	186 K€	77%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-107 K€	-57 K€	51 K€	395 K€	-111 K€	-106 K€	4 K€	-4%
RESULTAT NET	-115 K€	-73 K€	50 K€	121 K€	-53 K€	180 K€	233 K€	-439%
Capitaux propres	263 K€	191 K€	240 K€	361 K€	310 K€	710 K€	400 K€	129%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	42 K€	37 K€	39 K€	69 K€	40 K€	139 K€	100 K€	252%
Dépendance Mairie	6%	4%	5%	5%	5%	9%		

• EC ORLEANS C.J.F ATHLETISME

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Né en 1960, l'Étudiant Club d'Orléans, rejoint par la section athlétisme du Cercle Jules Ferry de Fleury en 1993, forme un des clubs omnisports les plus importants du Loiret, disposant de 3 sites d'entraînement (stade omnisports de La Source, stade de la Vallée et stade Michel Bernard à Fleury).

Les comptes de l'année 2019 présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de +17 k€ contre -9 k€ en 2018. La baisse des produits d'exploitation (-11 k€) est compensée par une baisse plus importante des charges d'exploitation (-37 k€), notamment au niveau des dépenses de personnel (-27 k€). Cependant, les subventions d'exploitation progressent en lien avec l'aide financière attribuée par la Mairie d'Orléans dans le cadre de la préparation olympique de Tokyo et de l'organisation du Perche Elite Tour.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, le résultat net s'élevé à +35 k€.

Fin 2019, les capitaux propres augmentent et s'établissent à 146 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol ⁰ NIN-1 €	Evol ⁰ NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	273K€	262K€	319K€	287K€	321K€	309K€	-11K€	-4%
Restations de services et ventes	19K€	23K€	34K€	23K€	27K€	28K€	1K€	3%
Subventions d'exploitation	149K€	138K€	183K€	165K€	159K€	168K€	8K€	5%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	264K€	268K€	293K€	291K€	330K€	293K€	-37K€	-11%
Achats et charges externes	115K€	119K€	130K€	119K€	139K€	144K€	5K€	4%
Charges de personnel	110K€	105K€	99K€	111K€	126K€	98K€	-27K€	-21%
RESULTAT D'EXPLOITATION	9K€	-6K€	26K€	-4K€	-9K€	17K€	26K€	-288%
RESULTAT NET	34K€	1K€	35K€	15K€	7K€	35K€	28K€	394%
Capitaux propres	48K€	51K€	84K€	116K€	116K€	146K€	30K€	26%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	77K€	67K€	89K€	72K€	85K€	103K€	18K€	22%
Dépendance Mairie	28%	26%	28%	25%	26%	33%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€ pour l'acquisition de matériels d'entraînement spécifique aux sportifs de haut niveau.

• ASSOCIATION UNION DE PETANQUE ARGONNAISE

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association est créée depuis 1995 et participe de manière active à la vie du quartier. Les activités principales sont la pratique de la pétanque, la compétition et l'école de pétanque pour les jeunes. L'UPA organise des activités socio-éducatives dans le cadre de la pétanque à l'école, la pratique avec des adultes déficients intellectuels ou avec des jeunes des Iteps (Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), l'organisation d'animations sportives et culturelles durant les vacances scolaires.

L'UPA compte 377 licenciés pour la saison 2019.

Les comptes 2019 présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre, situation proche de 2018 (+3 k€). Les recettes d'exploitation affichent une augmentation de +14 k€ quasi équivalente à celle des charges +15 k€.

Le résultat net s'établit à 1 k€.

Les capitaux propres sont stables à 13 k€.

Exercice clos : 31/10/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	194K€	189K€	175K€	227K€	202K€	215K€	14K€	7%
Prestations de services et ventes	46K€	47K€	32K€	47K€	50K€	49K€	-1K€	-2%
Subventions d'exploitation	122K€	118K€	118K€	152K€	121K€	128K€	5K€	4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	191K€	188K€	184K€	234K€	199K€	214K€	15K€	8%
Achats et charges externes	85K€	73K€	68K€	81K€	68K€	78K€	10K€	15%
Charges de personnel	61K€	66K€	77K€	104K€	81K€	71K€	-11K€	-13%
RESULTAT D'EXPLOITATION	3K€	1K€	-9K€	-6K€	3K€	1K€	-2K€	-73%
RESULTAT NET	6K€	1K€	1K€	-2K€	2K€	1K€	-1K€	-54%
Capitaux propres	11K€	12K€	13K€	10K€	12K€	13K€	1K€	7%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	40K€	38K€	38K€	39K€	29K€	57K€	28K€	96%
Dépendance Mairie	20%	20%	21%	17%	14%	26%		

• ASSOCIATION CERCLE LAIQUE DES TOURELLES BADMINTON EVENT

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association CLTO Badminton Event a été créée le 23 novembre 2017. Elle a pour objet l'organisation d'un tournoi de badminton nommé Orléans Masters. Ce tournoi est une compétition internationale et fait partie des 30 meilleurs tournois du monde. Ce tournoi est organisé tous les ans et accueille au Palais des Sports 250 joueurs venus du monde entier. Il regroupe 5 disciplines Simple Hommes, Simple Dames, Double Hommes, Double Dames et Double mixte.

Les comptes 2019 de l'association présentent un résultat d'exploitation à l'équilibre, situation proche de 2018 (+2 k€). Les recettes d'exploitation affichent une augmentation de +6 k€ liée à une évolution des partenariats. Les charges d'exploitation progressent plus rapidement +8 k€ ; cette augmentation est due principalement à un accroissement des achats pour l'espace VIP +16 k€ et une diminution des dépenses de frais de repas -9 k€.

Le résultat net s'établit à 1 k€.

Les capitaux propres sont faibles et s'élevaient à 3 k€. Ils reposent sur les premiers résultats de l'association.

Exercice clos : 30/06/N	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	195K€	202K€	6K€	3%
Prestations de services et ventes	100K€	105K€	5K€	5%
Subventions d'exploitation	95K€	95K€	0K€	0%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	193K€	201K€	8K€	4%
Achats et charges externes	191K€	199K€	8K€	4%
Charges de personnel	2K€	2K€	0K€	-10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2K€	0K€	-2K€	-79%
RESULTAT NET	2K€	1K€	-2K€	-74%
Capitaux propres	2K€	3K€	1K€	26%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	40K€	40K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	20%	20%		

• ASSOCIATION UNION SPORTIVE ORLEANS HANDBALL

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'USO Handball est rattachée au Comité du Loiret et à la Ligue du Centre. Elle dispose de 2 équipes en National, 6 équipes en Régional et 3 en Départemental, 2 écoles de handball, 2 écoles de baby-hand et 1 équipe loisirs.

Pour la saison 2018-2019, l'effectif est de 308 licenciés.

Les comptes 2019 présentent un excédent d'exploitation de +24 k€ en progression par rapport à 2018 (-5 k€). L'augmentation des produits d'exploitation (+60 k€) est atténuée par une augmentation des charges d'exploitation (+32 k€). Pour autant, la progression des subventions d'exploitation est toute relative étant donné l'imputation de subventions d'investissement (+10 k€ Mairie d'Orléans et +12 k€ pour la Région en lien avec l'acquisition du minibus) en exploitation.

Le résultat net s'établit à +23 k€ et les capitaux propres progressent à 35 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2015	2016	2017	2018	2019	Evot° NIN-1 €	Evot° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	155K€	162K€	160K€	151K€	211K€	60 K€	40%
Prestations de services et ventes	48K€	43K€	47K€	44K€	54K€	10K€	23%
Subventions d'exploitation	62K€	62K€	64K€	53K€	79K€	26K€	48%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	159K€	145K€	150K€	156K€	188K€	32 K€	21%
Achats et charges externes	68K€	55K€	66K€	63K€	89K€	26K€	41%
Charges de personnel	66K€	72K€	65K€	72K€	71K€	-1K€	-1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-5K€	17K€	10K€	-5K€	24K€	28 K€	-587%
RESULTAT NET	-11K€	9K€	7K€	-5K€	23K€	28 K€	-573%
Capitaux propres	1K€	9K€	16K€	11K€	35K€	24K€	209%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	35K€	37K€	37K€	36K€	36K€	1K€	1%
Dépendance Mairie	22%	23%	23%	24%	17%		

En 2019, en complément de la subvention de fonctionnement, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 10 k€ pour l'acquisition d'un minibus.

● LE SECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

En 2019, les partenaires du secteur « politique de la Ville et logement » reçoivent 0,7% des subventions de fonctionnement de la Mairie, l'essentiel des interventions de la Mairie concernant l'investissement, notamment au travers de la garantie apportée aux emprunts souscrits par les bailleurs sociaux. Le périmètre de consolidation des risques du secteur « politique de la ville et logement » étudie 16 entités.

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSE ORLEANS 2019		RISETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	PARTICULARITE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
		Montant subventions 2019	Montant subventions 2018						
M€	Nombre entités	Montant subventions 2019	Montant subventions 2018	Evol %					
Total	29	0,14	0,15	-8,48%					
Périmètre	16	-	-	-					
% analysé	55%	0%	0%	0%					
LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS VALLOIRE HABITAT (anciennement VALLOGIS & LOGIS CŒUR DE SA HLM FRANCE LOIRE)	OPH					Dettes garantie 78,53 M€	Résultat net en augmentation et vacance en légère hausse	😊	NEANT
SA HLM FRANCE LOIRE	SA HLM					Dettes garantie 34,9 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM 3F Centre Val de Loire (anciennement IMMOBILIERE VAL DE LOIRE)	SA HLM					Dettes garantie 17,4 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM CDC HABITAT SOCIAL (anciennement NOUVEAU LOGIS)	SA HLM					Dettes garantie 9,4 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
LOGEMLOIRET	OPH					Dettes garantie 6,3 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM PIERRES ET LUMIERES	SA HLM					Dettes garantie 3,4 M€	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ASSOCIATION SAINTE FAMILLE	Association					Dettes garantie 2,8 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
ANTIN RESIDENCE	SA HLM					Dettes garantie 2 M€	Résultat d'exploitation déficitaire et dette élevée	😊	SURVEILLANCE
ICF ATLANTIQUE	SA HLM					Dettes garantie 1 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR	Fondation					Dettes garantie 1 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SEQENS (anciennement FRANCE HABITATION)	SA HLM					Dettes garantie 0,7 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
SA HLM 3F Résidences	SA HLM					Dettes garantie 0,6 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
APHL	Association					Dettes garantie 0,5 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
LES AMIS DE PIERRE	Association					Dettes garantie 0,4 M€	Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	NEANT
FONCIERE DHABITAT ET HUMANISME	SCA					Dettes garantie 0,2 M€	Dettes financière élevée	😊	SURVEILLANCE
						Dettes garantie 0,1 M€	Pas de risque identifié	😊	NEANT
						00 M€			

• **LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS (OPH D'ORLEANS METROPOLE)**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les résidences de l'Orléanais sont rattachées à Orléans Métropole (loi ALUR du 24 mars 2014). L'OPH gère un parc de 9 778 logements, dont 9 400 logements conventionnés.

Au cours de l'exercice 2019, le patrimoine a évolué avec la mise en service de certaines opérations (22 logements, 5 jardins, 5 garages), de logements vendus (24), de logements hors gestion (29) et de levées d'option (2).

Au 31/12/2019, le taux de vacance s'élève à 4,87 %. Il s'agit d'un ratio sur lequel l'OPH est très vigilant et exerce une action en continu : ce taux a été divisé par deux par rapport à 2011. Fin 2019, 463 logements sont vacants, 8% de la vacance est imposée par des opérations de travaux importants de remise en état. La perte financière due à la vacance s'élève à 2 648 k€ en 2019 contre 2 335 k€ en 2018.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de vacance global	8,17%	7,68%	6,43%	6,50%	5,83%	5,37%	5,68%	4,31%	4,87%
Manque à gagner induit en k€	2 864	2 606	2 406	2 366	2 413	2 418	2 431	2 335	2 648

A la clôture 2019, les comptes présentent un excédent net de 7 858 k€, en augmentation par rapport à 2018 du fait du résultat exceptionnel important. Les fonds propres atteignent 107 M€ et les dettes financières s'élèvent à 231 M€ (dont 221 M€ de dettes bancaires et 3,5 M€ de participation à l'effort de construction). L'autofinancement net HLM évolue à 4,2 M€ contre 1,5 M€ en 2018.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	49 037K€	48 713K€	51 444K€	57 127K€	53 562K€	55 567K€	2 005K€	4%
Prestations de services et ventes	46 300K€	47 876K€	49 164K€	53 294K€	51 497K€	52 022K€	525K€	1%
Subventions d'exploitation	849K€	121K€	157K€	1 228K€	328K€	297K€	-31K€	-10%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	41 995K€	41 730K€	45 557K€	48 370K€	47 775K€	50 205K€	2 430K€	5%
A achats et charges externes	16 418K€	16 019K€	18 654K€	20 114K€	19 938K€	21 308K€	1 370K€	7%
Charges de personnel	5 603K€	5 335K€	5 419K€	5 469K€	5 479K€	5 529K€	50K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 043K€	6 983K€	5 888K€	8 757K€	5 787K€	5 362K€	-425K€	-7%
RESULTAT NET	3 885K€	8 083K€	6 731K€	9 736K€	4 592K€	7 858K€	3 265K€	71%
Capitaux propres	76 360K€	83 868K€	88 960K€	97 071K€	101 379K€	107 417K€	6 038K€	6%
dont subvention municipale	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€

LES PRINCIPAUX ORGANISMES BENEFICIAIRES DE LA GARANTIE DE LA MAIRIE D'ORLEANS

Les prêts accordés sur fonds d'épargne, notamment ceux de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du logement social, doivent, selon la réglementation, être garantis à 100% par une ou plusieurs collectivités locales. Afin de soutenir la production de logements sociaux sur son territoire, la Mairie garantit, le plus souvent à 50%, les prêts contractés par les bailleurs sociaux, en complément de la garantie accordée par la Métropole.

- OFFICE HLM LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS

La situation financière de l'Office est présentée page 55.

Les garanties d'emprunts :

Au 31/12/2019, la part de l'encours mobilisé par l'Office et bénéficiant d'une garantie de la Mairie s'élève à 78,5 M€, faisant de l'OPH le premier bénéficiaire des garanties d'emprunts accordées de la Mairie. Les capitaux propres s'élèvent à 107 M€, soit 30% du total du bilan.

- SA HLM VALLOIRE HABITAT (anciennement VALLOGIS & LOGIS CŒUR DE FRANCE)

Résultat net et fonds propres positifs

VALLOGIS a pris une nouvelle dénomination en juillet 2019 pour devenir VALLOIRE HABITAT, membre du Groupe Action Logement. Dans un contexte de rationalisation des filiales du groupe et d'évolution du tissu des organismes d'HLM initiée depuis la loi ELAN, la société LOGIS CŒUR DE FRANCE a réalisé un apport partiel d'actifs au profit de la société VALLOIRE HABITAT, puis a été dissoute en septembre 2019.

A fin 2019, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM VALLOIRE HABITAT, garantie par la Mairie d'Orléans, s'élève à 34,9 M€.

Les comptes 2019 de la SA HLM VALLOIRE HABITAT présentent un résultat net de 7,7 M€. Les dettes financières s'élèvent à 610 M€ (dont 528 M€ de dettes bancaires et 21 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 277 M€, soit 30% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
RESULTAT NET	7 711K€	8 697K€	11 060K€	14 060K€	11 514K€	7 715K€	-3 799K€	-33%
Capitaux propres	205 766K€	219 125K€	238 164K€	250 005K€	268 335K€	276 907K€	8 572K€	3%

• SA HLM FRANCE LOIRE

Résultat net et fonds propres positifs

A fin 2019, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM France Loire et garantie par la Mairie s'élève à 17,4 M€.

Les comptes 2019 de la société présentent un résultat net de 12 M€. Les dettes financières s'élèvent à 372 M€ (dont 360 M€ de dettes bancaires et 8 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 162 M€, soit 29 % du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
RESULTAT NET	6 885K€	7 541K€	10 314K€	9 994K€	9 931K€	12 341K€	2 410K€	24%
Capitaux propres	115 509K€	122 830K€	137 163K€	146 902K€	157 216K€	161 930K€	4 714K€	3%

• SA HLM 3F CENTRE VAL DE LOIRE (anciennement IMMOBILIERE VAL DE LOIRE)

Résultat net et fonds propres positifs

Au 31/12/2019, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM 3F Centre Val de Loire et garantie par la Mairie s'élève à 9,4 M€.

Les comptes 2019 de la SA HLM 3F Centre Val de Loire présentent un excédent net de 4,2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 420 M€ (dont 390 M€ de dettes bancaires et 21 M€ de participation à l'effort de construction). Les capitaux propres s'élèvent à 194 M€, soit 31 % du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
RESULTAT NET	4 804 K€	6 363 K€	8 326 K€	6 770 K€	5 745 K€	4 238 K€	-1 508 K€	-26%
Capitaux propres	102 853 K€	166 857 K€	176 120 K€	181 757 K€	186 516 K€	194 143 K€	7 627 K€	4%

• SA HLM CDC HABITAT SOCIAL – anciennement NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN

Résultat net et fonds propres positifs

Dans un contexte de consolidation financière des organismes de logement social (loi ELAN), les entreprises sociales pour l'habitat (12 ESH dont Nouveau Logis Centre Limousin) du groupe CDC Habitat se sont regroupées et ont fusionné avec OSICA en constituant une ESH unique dénommée CDC Habitat Social.

Au 31/12/2019, la part de l'encours mobilisé par la SA HLM CDC Habitat Social et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 6,3 M€.

Les comptes 2019 de la société présentent un bénéfice net de 176,8 M€. Les dettes financières s'élèvent à 7 664 M€ (dont 6 761 M€ de dettes bancaires et 760 M€ de participation à l'effort de construction).

Les capitaux propres s'élèvent à 4 191 M€, représentant 34% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
RESULTAT NET	32 800K€	- 4 200K€	176 810K€	181 010K€	-4 310%
Capitaux propres	974 400K€	3 891 200K€	4 190 700K€	299 500K€	8 %

• LOGEM LOIRET (OPH DU DEPARTEMENT DU LOIRET)

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Au 31/12/2019, la part de l'encours mobilisé par Logem Loiret et garantie par la Mairie d'Orléans s'élève à 3,4 M€.

Les comptes 2019 de l'Office font apparaître un résultat net de clôture de 9,7 M€. Les dettes financières s'élèvent à 269 M€ (dont 259 M€ de dettes bancaires et 2,7 M€ de participation à l'effort de construction).

Les capitaux propres s'élèvent à 186 M€, représentant 40% du total du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
RESULTAT NET	7 213 K€	7 907 K€	6 027 K€	8 431 K€	5 927 K€	9 672 K€	3 745 K€	63%
Capitaux propres	153 932 K€	161 984 K€	163 506 K€	171 418 K€	176 439 K€	186 374 K€	9 935 K€	6%

• SA HLM PIERRES ET LUMIERES

Résultat et fonds propres positifs

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par la SA HLM Pierre et Lumières et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 2,8 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 2 M€. Les dettes financières s'élèvent à 272 M€ (dont 244 M€ de dettes bancaires et 22,3 M€ de participations à l'effort de construction).

Les capitaux propres à 108 M€, soit 27% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	2 246K€	3 271K€	4 221K€	5 132K€	2 003K€	1 945K€	-58K€	-3%
Capitaux propres	94 062K€	97 685K€	101 790K€	106 460K€	107 518K€	108 429K€	911K€	1%

• ASSOCIATION LA SAINTE FAMILLE

Résultat d'exploitation déficitaire - dette élevée

L'association La Sainte Famille a sollicité la garantie de la Mairie pour plusieurs emprunts souscrits en 2008 et 2010 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de la Maison de retraite Nazareth, située rue du Faubourg Bannier.

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par l'association et garanti par la Mairie s'élève à 2 M€. En contrepartie de la garantie accordée, la Mairie bénéficie d'une clause d'inaliénabilité sur les biens objets des financements garantis.

Les comptes 2019 de l'association présentent un résultat d'exploitation négatif de -150 k€.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à -180 k€. Les capitaux propres (1 214 k€) sont en nette diminution et ne représentent plus que 11 % du bilan.

En 2019, la dette bancaire s'élève à 8,6 M€ (8,8 M€ en 2018).

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 880K€	2 935K€	3 156K€	3 829K€	3 953K€	4 343K€	391K€	10%
Prestations de services et ventes	2 750K€	2 822K€	3 007K€	3 713K€	3 866K€	4 238K€	372K€	10%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	25K€	31K€	10K€	0K€	-10K€	-100%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 226K€	3 254K€	3 274K€	4 239K€	4 194K€	4 493K€	299K€	7%
Achats et charges externes	715K€	726K€	930K€	1 138K€	1 005K€	1 062K€	56K€	6%
Charges de personnel	1 894K€	1 793K€	1 670K€	2 266K€	2 296K€	2 450K€	154K€	7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-346K€	-319K€	-118K€	-410K€	-241K€	-150K€	92K€	-38%
RESULTAT NET	-315K€	-285K€	-85K€	-539K€	-211K€	-180K€	30K€	-14%
Capitaux propres (hors provregl)	3 450K€	3 044K€	2 897K€	1 754K€	1 431K€	1 214K€	-217K€	-15%

• SA HLM ANTIN RESIDENCE

Résultat net et fonds propres positifs

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par la SA HLM Antin Résidence et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 1 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 28,4 M€. Les dettes financières s'élèvent à 1 395 M€ (dont 1 120 M€ de dettes bancaires et 186 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 651 M€, soit 30% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	26 512K€	31 101K€	30 793K€	34 195K€	30 423K€	28 417K€	-2 008K€	-7%
Capitaux propres	487 140K€	524 466K€	558 159K€	590 144K€	616 344K€	650 759K€	34 411K€	6%

• SA HLM ICF ATLANTIQUE

Résultat net et fonds propres positifs

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par la SA HLM ICF Atlantique et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 1 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 14,4 M€. Les dettes financières s'élèvent à 281 M€ (dont 244 M€ de dettes bancaires et 28 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 291 M€, soit 49% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	5 856K€	9 929K€	14 350K€	4 421K€	45%
Capitaux propres	262 738K€	275 917K€	290 888K€	14 971K€	5%

• LA VIE AU GRAND AIR

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1927, La Vie au Grand Air accompagne des enfants et des jeunes (de 0 à 21 ans) en difficulté, ainsi que leur famille.

En 2019, la Fondation a accueilli et/ou accompagné plus de 3 100 enfants et jeunes selon des modalités d'intervention diverses, soit au domicile familial avec un soutien des parents, soit au sein d'une maison pour enfants ou d'une famille d'accueil.

Au 31/12/2019, la part de l'encours de dette garantie par la Mairie s'élève à 0,7 M€ (la Mairie bénéficie en contrepartie d'une clause d'inaliénabilité sur les bâtiments objets des financements garantis).

Les comptes 2019 de la fondation présentent un excédent d'exploitation de 1 349 k€ et un résultat net de 1 164 k€, après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels. Le résultat est en baisse.

Les capitaux propres s'élèvent à 21 M€, représentant 49% du total bilan ; les dettes bancaires s'établissent à 11,2 M€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	57 595K€	58 590K€	61 214K€	61 952K€	64 311K€	64 880K€	569K€	1%
Prestations de services et ventes	56 782K€	57 767K€	60 169K€	61 186K€	63 339K€	64 137K€	797K€	1%
Subventions d'exploitation	0K€	90K€	61K€	107K€	119K€	138K€	19K€	16%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	57 020K€	57 482K€	59 224K€	59 596K€	62 033K€	63 531K€	1 498K€	2%
Achats et charges extérieures	12 208K€	11 917K€	12 842K€	13 373K€	14 113K€	14 727K€	615K€	4%
Charges de personnel	38 215K€	38 709K€	39 258K€	40 212K€	41 467K€	41 829K€	162K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	575K€	1 108K€	1 990K€	2 356K€	2 278K€	1 349K€	-929K€	-41%
RESULTAT NET	434K€	887K€	1 678K€	2 146K€	2 092K€	1 164K€	-928K€	-44%
Capitaux propres	15.357K€	15.871K€	17.319K€	19.576K€	20.971K€	21.174K€	202K€	1%

- SA HLM SEQENS (ancienement FRANCE HABITATION)

Résultat net et fonds propres positifs

Au cours de l'année 2019, Seqens est née du regroupement de 11 entités du groupe Action Logement immobilier.

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par la SA HLM Seqens et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,6 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 137 M€. Les dettes financières s'élèvent à 2 844 M€ (dont 2 239 M€ de dettes bancaires et 539 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 2 535 M€, soit 45% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	49 205K€	52 026K€	47 276K€	62 940K€	64 082K€	137 176K€	73 094K€	114%
Capitaux propres	1 021 059K€	1 112 842K€	1 212 316K€	1 281 062K€	1 577 611K€	2 535 340K€	957 729K€	61%

- SA HLM 3F RESIDENCES

Résultat net et fonds propres positifs

3F Résidences est une filiale du groupe 3F. En juin 2018, l'assemblée générale a voté un changement de nom. Résidences Sociales de France s'appelle désormais 3F Résidences

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par la SA HLM 3F Résidences et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,5 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 9,9 M€. Les dettes financières s'élèvent à 604 M€ (dont 359 M€ de dettes bancaires et 239 M€ de participations à l'effort de construction) et les capitaux propres à 370 M€, soit 37% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
RESULTAT NET	9 962K€	9 200K€	9 898K€	698K€	8%
Capitaux propres	301 181K€	346 735K€	369 992K€	23 257K€	7%

- ASSOCIATION APHL (Accompagnement des Personnes en situation de Handicap dans le Loiret)

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

L'APHL est une association créée en 1974. Le respect de la personne et de sa dignité constitue son socle fondateur. L'APHL est gestionnaire de 5 établissements médico-sociaux et de services :

- Le Foyer de vie Paul Cadot - internat et accueil de jour,
- Le Foyer de vie / Foyer d'accueil médicalisé la Clairière – internat et accueil de jour,
- L'ESAT Paul Lebreton – réparti sur 3 sites : Saint Jean de Braye, Orléans la Source et Fleury les Aubrais,
- Le Foyer d'hébergement Saint Marceau – hébergement collectif et services d'appartements annexés et de proximité,
- Le Foyer d'hébergement « Résidence des Cerisiers » - hébergement collectif, services d'appartements annexés.

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par l'association APHL et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,4 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat d'exploitation déficitaire de -200 k€ en net recul par rapport à 2018 (-31 k€), en lien avec une diminution des produits d'exploitation (-278 k€) plus appuyée que celle des charges (-109 k€).

Le résultat net s'établit à -110 k€.

Les dettes financières s'élèvent à 3 961 k€ (uniquement dette bancaire) et les capitaux propres à 5 785 k€, soit 44 % du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 437K€	14 469K€	14 550K€	14 484K€	14 359K€	14 081K€	-278K€	-2%
Prestations de services et ventes	12 133K€	12 322K€	12 354K€	12 358K€	12 246K€	11 871K€	-375K€	-3%
Subventions d'exploitation	1K€	0K€	3K€	3K€	2K€	3K€	1K€	26%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	14 459K€	14 399K€	14 353K€	14 189K€	14 390K€	14 281K€	-109K€	-1%
Achats et charges externes	2 454K€	2 550K€	2 553K€	2 494K€	3 068K€	3 085K€	18K€	1%
Charges de personnel	10 832K€	10 648K€	10 498K€	10 412K€	9 975K€	9 739K€	-238K€	-2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-23K€	69K€	197K€	295K€	-31K€	-200K€	-169K€	550%
RESULTAT NET	-19K€	275K€	165K€	312K€	-17K€	-110K€	-93K€	538%
Capitaux propres	4 676K€	4 950K€	5 127K€	5 460K€	5 488K€	5 785K€	297K€	5%

• ASSOCIATION LES AMIS DE PIERRE

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Les Amis de Pierre apporte son aide à des personnes handicapées mentales, ainsi qu'à leur famille, visant à développer autonomie et épanouissement.

Au 31/12/2019, l'encours garanti par la Mairie est de 0,2 M€.

Les comptes 2019 de l'association font apparaître un bénéfice d'exploitation de +21 k€. Les produits d'exploitation (+52 k€) progressent et les charges d'exploitation (-66 k€) diminuent. L'effet de ciseau permet de dégager un résultat positif.

Après comptabilisation des flux financiers et exceptionnels, le résultat net s'établit à +92 k€.

Les capitaux propres s'élevaient à 761 k€ représentant 41 % du bilan et la dette bancaire s'établit à 780 k€ contre 787 k€ en 2018.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 867K€	1 947K€	1 940K€	1 926K€	1 938K€	1 990K€	52K€	3%
Prestations de services et ventes	16K€	24K€	54K€	34K€	27K€	190K€	163K€	610%
Subventions d'exploitation	1 793K€	1 857K€	1 742K€	1 819K€	1 846K€	1 767K€	-79K€	-4%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 848K€	1 892K€	1 942K€	2 027K€	2 035K€	1 969K€	-66K€	-3%
Achats et charges externes	346K€	352K€	321K€	387K€	378K€	394K€	16K€	4%
Charges de personnel	1 316K€	1 354K€	1 432K€	1 456K€	1 481K€	1 400K€	-81K€	-5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	19K€	54K€	-2K€	-101K€	-97K€	21K€	118K€	-122%
RESULTAT NET	50K€	73K€	17K€	-88K€	-83K€	92K€	175K€	-211%
Capitaux propres	929K€	953K€	756K€	653K€	739K€	761K€	23K€	3%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€

• SCA FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME

Résultat net et fonds propres positifs

Au 31/12/2019, l'encours mobilisé par la SCA Foncière d'Habitat et Humanisme et garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 0,1 M€.

A fin 2019, les comptes présentent un résultat net excédentaire de 0,023 M€. Les dettes financières s'élèvent à 99,5 M€ (dont 86 M€ de dettes bancaires) et les capitaux propres à 359 M€, soit 77% du total bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
RESULTAT NET	251K€	229K€	240K€	142K€	304K€	23K€	-281K€	-93%
Capitaux propres	222 779K€	249 879K€	276 095K€	304 189K€	330 671K€	359 386K€	28 716K€	9%

● **LE SECTEUR DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME**

En 2019, les partenaires du secteur de l'économie et du tourisme reçoivent 0,2% des subventions de fonctionnement versées par la Mairie.

Le périmètre d'analyse des risques du secteur de l'économie et du tourisme étudie une entité qui représente 89% des subventions versées par la Mairie pour ce secteur.

M€	Nombre entités	Montant subventions 2019	Montant subventions 2018	Evol %
Total	2	0,05	0,05	0,00%
Périmètre	2	0,04	0,04	0,00%
% analysé	100%	89%	89%	

ENTITES	STATUT	SUBVENTION D'EXPLOITATION VERSEE ORLEANS 2019	RECETTES D'EXPLOITATION	DEGRE DE DEPENDANCE	SITUATION	NIVEAU DE RISQUE	INCIDENCE EVENTUELLE
LES VITRINES D'ORLEANS	Association	41 K€	265 K€	15%	Résultat d'exploitation et fonds propres positifs	😊	NEANT
ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME	SPL				Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs	😊	NEANT
		41 K€					

• ASSOCIATION LES VITRINES D'ORLEANS

Résultat d'exploitation et fonds propres positifs

L'association Les Vitrites d'Orléans regroupe près de 400 commerçants adhérents et mène tout le long de l'année des actions d'animation et de promotion visant à dynamiser les commerces du centre-ville.

Les comptes 2019 de l'association affiche un résultat d'exploitation de +8 k€ en amélioration par rapport à 2018 (-6 k€). L'augmentation des produits d'exploitation couplée à une maîtrise des charges d'exploitation permet de dégager ce bénéfice.

Le résultat net s'élève à +9 k€ et les capitaux propres s'établissent à 45 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	247K€	228K€	218K€	231K€	207K€	265K€	58K€	28%
Prestations de services et ventes	169K€	177K€	167K€	186K€	162K€	219K€	58K€	35%
Subventions d'exploitation	77K€	49K€	46K€	46K€	45K€	46K€	2K€	3%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	246K€	228K€	226K€	224K€	213K€	257K€	44K€	20%
Achats et charges externes	200K€	180K€	173K€	190K€	178K€	225K€	47K€	26%
Charges de personnel	43K€	42K€	50K€	33K€	31K€	30K€	-1K€	-3%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1K€	0K€	-8K€	7K€	-6K€	8K€	14K€	-244%
RESULTAT NET	2K€	1K€	-8K€	7K€	-5K€	9K€	14K€	-259%
Capitaux propres	41K€	42K€	35K€	42K€	37K€	45K€	9K€	24%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	43K€	41K€	41K€	44K€	41K€	41K€	0K€	0%
Dépendance Mairie	17%	18%	19%	19%	20%	15%	0K€	0%

• SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME

Résultat d'exploitation négatif et fonds propres positifs

Le secteur du tourisme représente pour la Mairie d'Orléans et plus largement pour le Département du Loiret, un enjeu stratégique permettant de développer une activité économique et des emplois. En avril 2016, le territoire se dote d'une SPL (Société Publique Locale) baptisée « Orléans Val de Loire Tourisme » chargée de porter les ambitions touristiques orléanaises. Depuis 2017, Orléans Métropole ayant la compétence tourisme a confié à la SPL les missions d'Office de Tourisme par la convention du 4 avril 2018.

En 2019, Orléans Val de Loire Tourisme a mis en œuvre une année de promotion sur le segment du tourisme de loisirs avec une cible stratégique : les citybreakers (courts séjours de 2, 3 ou 4 jours plébiscités par les 18-35 ans). Dans le prolongement des campagnes initiées en 2017 et 2018, cette promotion a fait l'objet de campagne d'affichage dans les centres villes et dans les grandes stations de métro les plus utilisées de Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam.

La SPL clôture cet exercice 2019 avec un résultat d'exploitation négatif à -112 k€ en recul par rapport à 2018 (+170 k€).

Après prise en compte d'une créance d'impôt sur les sociétés, l'exercice se solde par un résultat de -103 k€.

Les comptes ne présentent pas de dette bancaire et les capitaux propres de 716 k€ représentent 49% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2016-2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 928K€	1 378K€	1 453K€	75K€	5%
Prestations de services et ventes	1 878K€	1 359K€	1 446K€	88K€	6%
Subventions d'exploitation	8K€	4K€	1K€	-3K€	-72%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 545K€	1 208K€	1 565K€	357K€	30%
Achats et charges externes	686K€	513K€	725K€	212K€	41%
Charges de personnel	829K€	653K€	796K€	143K€	22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	383K€	170K€	-112K€	-282K€	-166%
RESULTAT NET	266K€	130K€	-103K€	-233K€	-179%
Capitaux propres	566K€	819K€	716K€	-103K€	-13%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	0K€	0K€	0K€	-

● LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)

Résultat d'exploitation et capitaux propres positifs

La SEMDO est une société d'économie mixte dont la mission est d'aménager, construire et gérer globalement des projets d'urbanisme, pour le compte de collectivités locales, dans le respect de l'intérêt général propre au secteur public.

En 2019, les investissements réalisés par la SEMDO concernent 21 opérations d'aménagement actives pour près de 17 M€ HT de dépenses.

Parmi les opérations gérées par la SEMDO, figurent notamment la ZAC Interives à Fleury les Aubrais (38%), la ZAC Carmes Madeleine à Orléans (29%), le Campus Agreen Tech (6%) et la ZAC Bourgogne (5%). L'essentiel de son activité est réalisé dans le cadre de conventions publiques d'aménagement, de concessions d'aménagement ou de mandats.

Dans ce contexte, la Mairie est amenée à accorder sa garantie à la SEM pour des emprunts destinés au financement des opérations. Au 31/12/2019, la part de l'encours bénéficiant d'une garantie de la Mairie s'élève à 20,92 M€.

Les comptes 2019 de la SEMDO présentent un excédent net de 309 k€. Les capitaux propres s'élèvent à 5 505 k€ représentant 4% du bilan.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NIN-1 €	Evol° NIN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	27 482K€	24 826K€	22 399K€	43 921K€	46 816K€	43 055K€	-3 761K€	-8%
Restations de services et ventes	19 276K€	22 632K€	12 311K€	21 826K€	21 661K€	16 778K€	-4 883K€	-23%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	82K€	82K€	-1K€	-1%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	27 552K€	24 742K€	22 305K€	43 664K€	46 514K€	42 688K€	-3 826K€	-8%
Achats et charges externes	17 233K€	15 236K€	12 690K€	31 688K€	31 148K€	26 512K€	-4 636K€	-15%
Charges de personnel	1 168K€	1 184K€	1 259K€	1 340K€	1 467K€	1 474K€	7K€	0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-70K€	84K€	94K€	257K€	302K€	367K€	65K€	22%
RESULTAT NET	11K€	110K€	159K€	222K€	252K€	309K€	57K€	23%
Capitaux propres	1 993K€	4 706K€	4 865K€	5 087K€	5 272K€	5 505K€	233K€	4%

• SEM PATRIMONIALE ORLEANS VAL DE LOIRE

Résultat d'exploitation et capitaux propres positifs

Créée en 2011, la Société d'Economie Mixte Patrimoniale, SEMPAT Orléans Val de Loire, est un outil de portage du patrimoine immobilier productif de revenus.

Au cours de l'année 2019, la SEMPAT a acquis 2 commerces rue du Petit Puits et la Maison de santé pluridisciplinaire Liliane Coupepez dans le quartier de l'Argonne. Elle a procédé à la renégociation du prêt lié à l'immeuble du 80 quai du Châtelet afin de diminuer les échéances et le loyer. A son actif, elle gère aujourd'hui l'immeuble Bolière, l'Hôtel 80 quai Châtelet, la Halle de la Charpenterie, des commerces rue du Petit Puits et la MSP Liliane Coupepez.

En 2019, les comptes de la SEMPAT présentent un résultat d'exploitation bénéficiaire de +265 k€. Dans le cadre de la procédure liée au sinistre de l'immeuble Bolière, le rapport de l'expert judiciaire implique la responsabilité essentiellement du bureau d'étude. La démarche amiable pour mettre en œuvre les garanties n'ayant pas abouti, la SEMPAT a sollicité une assignation en référé contre l'assureur dommages ouvrages à fins d'indemnisations.

Après prise en compte du résultat financier (-265 k€), le résultat net s'élève à +5 k€.

A fin 2019, les capitaux propres s'établissent à 7 555 k€ soit 42% du bilan. La dette bancaire s'élève à 9 940 k€ contre 9 412 k€ en 2018.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 €	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	281K€	321K€	510K€	522K€	1 321K€	1 013K€	-308K€	-23%
Prestations de services et ventes	256K€	303K€	465K€	476K€	760K€	930K€	170K€	22%
Subventions d'exploitation	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	231K€	373K€	528K€	548K€	1 214K€	748K€	-466K€	-38%
Achats et charges externes	63K€	61K€	87K€	93K€	158K€	186K€	27K€	17%
Charges de personnel	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	3K€	0K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	50K€	-52K€	-18K€	-26K€	107K€	265K€	158K€	148%
RESULTAT NET	-29K€	-159K€	-148K€	-154K€	-141K€	5K€	147K€	-104%
Capitaux propres (base capital libéré)	1 881K€	1 723K€	3 575K€	3 420K€	7 549K€	7 555K€	5K€	0%

• SPL ORLEANS VAL DE LOIRE EVENEMENTS

Résultat net et capitaux propres positifs

Créée en 2017, la SPL Orléans Val de Loire Evénements a la gestion du parc des expositions, du centre de conférences et de la Patinoire au travers d'une délégation de service public et la Serre du Jardin des Plantes dans le cadre d'un marché. 2019 a vu l'intégration de l'Aire événementielle Chapt'O.

Au-delà de la subvention de 400 k€ pour compenser les contraintes de mise en œuvre du service public de la Patinoire, Orléans Métropole a accordé une subvention de 250 k€ pour compenser à périmètre constant la perte d'exploitation liée au déménagement de l'activité salons vers le Chapt'O, pour cause de destruction du parc des expositions.

Les comptes 2019 présentent une inflexion du résultat d'exploitation par rapport à 2018, de -109 k€ contre -19 k€. Le chiffre d'affaires a diminué de 213 k€ (-6%) en lien avec le transfert de l'activité parc des expositions. Cette baisse est due à la diminution des surfaces commercialisables mais est compensée par la subvention de 250 k€. La diminution des charges de personnel (-105 k€) est essentiellement due à 2 départs en retraite. Les achats et charges externes affichent une hausse globale de 215 k€, dont 150 k€ liés à l'installation et la sécurité sur le site du Chapt'O.

Le résultat net s'établit à -92 k€. Les capitaux propres sont impactés et sont en baisse à 834 k€ représentant 38% du bilan.

Répartition du chiffre d'affaires

	2018 en k€	2019 en k€	Evolution
Parc exposition	2 844	2 403	67,8%
Centre de conférence	547	677	19,1%
Patinoire	290	302	8,5%
Serre du jardin des Plantes	77	163	4,6%
TOTAL	3 758	3 544	100%

Exercice clos : 31/12/N	2017	2018	2019	Evol° N/N-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 699K€	4 198K€	4 220K€	1%
Prestations de services et ventes	3 621K€	3 758K€	3 544K€	-6%
Subventions d'exploitation	17K€	400K€	650K€	63%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 672K€	4 217K€	4 329K€	3%
Achats et charges externes	2 138K€	2 387K€	2 601K€	9%
Charges de personnel	1 201K€	1 565K€	1 460K€	-7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	27K€	-19K€	-109K€	486%
RESULTAT NET	23K€	3K€	-92K€	-3135%
Capitaux propres	923K€	926K€	834K€	-10%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	0K€	400K€	0K€	-100%
Dépendance Ville	0%	10%	0%	

• SEM ORLEANS GESTION

La SEM ORLEANS GESTION exploite au travers de délégations de service publics confiées par la Mairie d'Orléans 12 parcs de stationnement (parkings Baron, Cathédrale, Châtelet, Chats Ferrés, Gare, Hôtel de Mairie, La Source, Münster et Saint-Paul, Gambetta, Charpenterie et Cheval rouge). Elle exploite par ailleurs le parking de la gare de Fleury les Aubrais et 10 parcs-relais, pour le compte de la Métropole, ainsi que le parking de Place d'Arc pour le compte de l'entreprise Carrefour.

L'année 2019 a été marquée par le nouveau mode de gestion du parking de la gare de Fleury les Aubrais, qui est passé d'une exploitation directe à un marché public de prestations de services.

En 2019, les comptes font apparaître un résultat d'exploitation de +164 k€. Au global, le chiffre d'affaires est en baisse de -581 k€ (-6 %). Cette évolution est due en partie au nouveau mode de gestion du parking de Fleury mais également au nouveau marché Keolis avec l'automatisation de 2 parcs-relais. Certains postes de charge ont fortement diminué, notamment en entretien (-510 k€) du fait de travaux non renouvelés en 2019 comme la peinture réalisée en 2018 sur les parkings Hôtel de Ville, Châtelet et Charpenterie. La baisse des redevances (-429 k€) est directement corrélée à la modification du contrat du parking de Fleury les Aubrais.

Le résultat net de l'exercice s'établit à +99 k€ et les capitaux propres sont stables à 4 598 k€. En 2019, Orléans Gestion n'a pas contracté de nouveau prêt.

	2018 en k€		2019 en k€	
Abonnements	2 284	26%	1 952	24%
Horaires	4 495	51%	3 941	47%
Voiture	695	8%	698	8%
Parcs relais	1 098	12%	937	11%
Fleury les Aubrais			432	5%
Autres produits	309	3%	340	4%
TOTAL	8 881	100%	8 300	100%

Exercice clos : 31/12/N	2014		2015		2016		2017		2018		2019		Evo ⁰ NN-1 €	Evo ⁰ NN-1 %
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	12 175K€	12 519K€	13 024K€	9 780K€	9 580K€	8 468K€	Prestations de services et ventes	11 550K€	11 968K€	12 472K€	8 975K€		
Subventions d'exploitation	18K€	10K€	7K€	11K€	4K€	0K€							-58 1K€	-6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 249K€	12 366K€	12 732K€	9 680K€	9 284K€	8 304K€	A chafs et charges externes	4 146K€	3 989K€	4 048K€	2 894K€	-32 4K€	-11%	
Charges de personnel	4 583K€	4 389K€	4 609K€	3 623K€	3 127K€	3 116K€						-1 0K€	0%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-74K€	153K€	293K€	100K€	296K€	164K€	RESULTAT NET	-170K€	94K€	736K€	206K€	-107K€	-52%	
Capitaux propres	4 630K€	4 615K€	4 551K€	4 512K€	4 608K€	4 598K€	Dettes bancaires	6 455K€	6 139K€	5 907K€	5 575K€	-11K€	0%	
												-54,2K€	-10%	

III. Les délégations de service public

- ASSOCIATION L'ANTIROUILLE

En 2015, après mise en concurrence, l'exploitation de l'Astrolabe (scène de musiques actuelles d'Orléans) a été confiée à l'association L'Antirouille, dans le cadre d'une délégation de service public, jusqu'au 31 décembre 2019, titulaire du précédent contrat de délégation de service public.
A compter du 1^{er} janvier 2020, une convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 sera le nouveau mode de gestion de l'activité spécifique de l'Antirouille.

Les comptes 2019 de l'association L'Antirouille présentent un déficit d'exploitation de -47 k€ équivalent à celui de 2018 (-44 k€). Ce résultat est lié à l'augmentation des charges d'exploitation (+28 k€) plus importante que les recettes d'exploitation (+25 k€).

Le résultat net s'établit à -9 k€. Les capitaux propres s'établissent à 194 k€.

Exercice clos : 31/12/N	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol° NN-1 €	Evol° NN-1 %
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	945K€	934K€	1 178K€	1 200K€	1 234K€	1 259K€	25K€	2%
Restations de services et ventes	298K€	263K€	374K€	360K€	424K€	421K€	-3K€	-1%
Subventions d'exploitation	620K€	644K€	770K€	810K€	777K€	821K€	44K€	6%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	942K€	947K€	1 191K€	1 224K€	1 278K€	1 306K€	28K€	2%
Achats et charges externes	447K€	433K€	614K€	630K€	691K€	721K€	30K€	4%
Charges de personnel	428K€	448K€	493K€	512K€	497K€	500K€	3K€	1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	2K€	-13K€	-13K€	-24K€	-44K€	-47K€	-3K€	7%
RESULTAT NET	28K€	13K€	17K€	7K€	-14K€	-9K€	5K€	-33%
Capitaux propres	197K€	227K€	223K€	251K€	218K€	194K€	-24K€	-11%
Subvention de fonctionnement versée par la Mairie	362K€	392K€	427K€	452K€	444K€	462K€	18K€	4%
Dépendance Mairie	38%	42%	36%	38%	36%	37%		

En 2019, la Mairie d'Orléans a versé une subvention d'équipement d'un montant de 7 k€.

Le rapport d'activité 2019 du délégataire a été approuvé lors du Conseil Municipal du 10/09/2020.

- **SOGERES**

La Mairie d'Orléans a confié l'exploitation du service public de restauration collective à la SOGERES depuis le 1^{er} septembre 2017 pour une durée de 10 ans. Le périmètre du contrat a évolué dans le sens où d'autres parties interviennent : le CCAS déjà présent lors du précédent contrat, le Restaurant Inter-Administratif et le Département du Loiret dans le cadre d'une convention de coopération.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire réalise la mise en conformité de la cuisine centrale avec la création d'un espace « légumerie ». Il a également pour mission la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux, des matériels et équipements de la cuisine centrale et des sites de restauration. Il assure la fabrication des repas à la cuisine centrale dans le respect de l'égalité des usagers, de la continuité de service public et des prescriptions relatives au développement durable et à la qualité.

Au titre de l'exercice 2019, la SOGERES a confectionné 1 853 662 soit 38 557 repas de moins qu'en 2018. Pour la Mairie et le C.C.A.S, ce service représente une charge budgétaire de 3,554 M€ sur l'exercice.

Fréquentation

	2018	2019	% évolution
Scolaire	912 874	886 813	-3%
Portage à domicile	91 105	83 835	-8%
Résidences autonomes	42 217	42 698	1%
Collèges à compter du 01/09/17	783 256	781 306	0%
Accueils de loisirs	62 767	59 010	-6%
Repas DSP	1 892 219	1 853 662	-2%
Repas DSP hors collèges	1 108 963	1 072 356	-3%
Goûters	62 207	58 693	-6%

Le rapport d'activité 2019 du délégataire a été approuvé lors du Conseil Municipal du 10/12/2020.

- **GARAGE LEBRUN (FOURRIERE AUTOMOBILE)**

L'exploitation de la fourrière municipale a été confiée, à compter du 1er avril 2014 et pour une durée de 5 ans au Garage LEBRUN pour voie de délégation de service public. Elle arrive à échéance le 31 mars 2019. Par délibération en date du 11 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé le principe de la gestion et de l'exploitation du service de la fourrière automobile municipale dans le cadre d'un nouveau contrat de concession pour une durée de 5 ans. Le conseil du 21 janvier 2019 a attribué le nouveau contrat de concession à la société CALYPSO.

Les engagements hors bilan

La Mairie d'Orléans a contracté des engagements financiers hors bilans vis à vis de différents partenaires :

▪ Le Grand Projet de Ville de La Source

Initialement fixé en 2004 à 151 M€ TTC, le montant global de la convention ANRU a été porté à 209 M€ TTC par avenants, en particulier afin d'accroître le niveau d'intervention opérationnelle sur les logements sociaux et sur la dalle du centre commercial 2002.

Au titre de la convention signée avec l'ANRU, les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Mairie s'élevaient à 59,2 M€ TTC. Déduction faite des subventions attendues à hauteur de 29,6 M€, la participation nette de la Mairie s'établit à 29,6 M€ TTC.

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans le Grand Projet de Ville d'Orléans la Source sont réalisés à près de 100 %.

L'avenant n° 10 à la Convention publique d'aménagement, approuvé par délibération du 20 mars 2019, a pris en compte l'évolution de la programmation. Cet avenant a intégré l'opération de requalification des abords des écoles et du gymnase Romain Rolland qui avait fait l'objet d'études préalables. Les investissements réalisés en 2019 concernent les travaux d'aménagement des espaces publics (0,718 M€).

▪ La convention territoriale de l'Argonne

Le projet de rénovation urbaine du quartier de l'Argonne a été initié en 2008 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les collectivités partenaires et les bailleurs sociaux.

Par avenant n° 4 (avenant de clôture) à la convention ANRU signé en 2014, le montant total de la convention a été porté de 84,16 M€ TTC à 78,22 M€ TTC.

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans la Convention Territoriale de l'Argonne sont réalisés à près de 100%.

Les investissements réalisés en 2019 (0,103 M€) concernent les dernières dépenses pour les opérations avec :

- La reconfiguration du Centre d'Animation Sociale dénommé espace social Marie-Claire Leroy (correspondant à la phase 1 de l'opération création de la «voie des écoles»),
- Le réaménagement des abords du gymnase Landré (0,073 M€),
- la création de la liaison Wichita/Rouget de Lisle dénommée rue Monique Outin (0,003 M€),
- la requalification des rues Wichita Marne (0,003 M€), des rues Edouard Lalo, Léo Delibes (0,012 M€), et des rues Jacobins, Croix Feuillâtre, Petit Pont (0,01 M€),
- ainsi que les abords du centre commercial Marie Stuart (0,002 M€).

Dans le cadre de la Convention Territoriale de l'Argonne, 0,093 M€ de subventions d'investissement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ANRU ont été perçues en 2019 et concernent les opérations « espace social Marie-Claire Leroy » (0,060 M€) et rues Edouard Lalo, Léo Delibes (0,033 M€).

▪ Partenariat Public Privé Groupe scolaire Bénédicte Maréchal et gymnase Georges Chardon

La résidence Dauphine, dans le quartier Saint-Marceau, réalisée en 1962 comprend 602 logements et accueille environ 1 500 habitants. En marge de l'important programme de réhabilitation et de résidentialisation initié par le bailleur, la Mairie a souhaité reconstruire le groupe scolaire et le gymnase situés au cœur de la résidence. Compte tenu de la complexité de cette opération, la Mairie a décidé de recourir à un contrat de partenariat sur 20 ans, intégrant la démolition, la reconstruction sur site du groupe scolaire et du gymnase Georges Chardon, ainsi que l'entretien et la maintenance des deux bâtiments mais aussi son financement.

Le groupe scolaire Bénédicte Maréchal a été livré à la rentrée 2015 et le gymnase Georges Chardon est ouvert depuis les vacances de Toussaint 2016. Fin 2019, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 15,450 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2018.

	ANNEE 2019	ECOLE	GYMNASSE
REDEVANCE GER		33 699,14 €	17 663,60 €
REDEVANCE MAINTENANCE EXPLOITATION		94 841,89 €	49 712,12 €
REDEVANCE DE GESTION		57 954,49 €	30 377,30 €
REDEVANCE SERVICES		82 326,06 €	43 151,89 €
FRAIS FINANCIERS		297 161,86 €	155 794,94 €
REMBOURSEMENT DE CAPITAL		469 788,00 €	246 296,40 €
TOTAL		1 085 771,44 €	542 996,25 €

▪ Les ZAC en concession d'aménagement (hors GPV)

La Mairie a confié à la SEMDO l'étude ou la réalisation de 8 opérations d'aménagement et d'urbanisme et la construction d'équipements publics, qui représentent les engagements résiduels suivants :

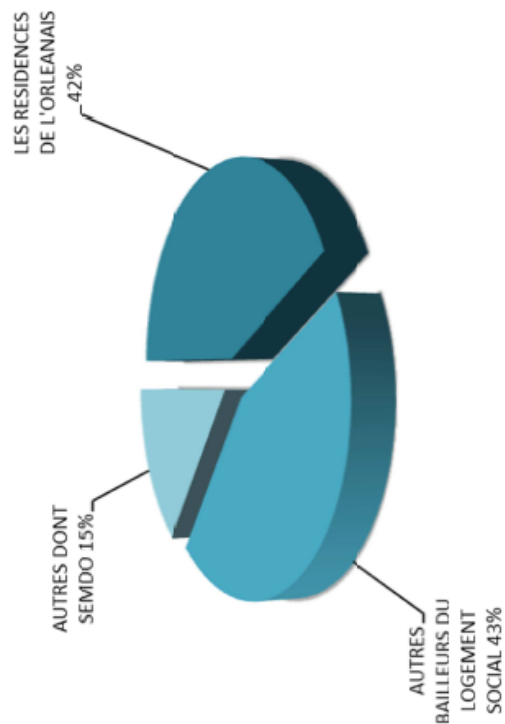
en M€	Coût total HT	Dépenses réalisées au 31/12/2019 HT	% Réalisé	Participation financière de la Mairie d'Orléans TTC (1)	Cumul des participations déjà versées au 31/12/2019 TTC (2)	Reste à verser (1-2)
ZAC COLIGNY	19,1	18,6	97%	1,1	1,0	0,1
ZAC SONIS	17,9	16,7	93%	1,8	1,8	0,0
ZAC DU CLOS DE LA FONTAINE	13,6	11,2	82%	0,5	0,5	0,0
ZAC BOURGOGNE	19,9	12,9	65%	9,5	8,2	1,3
ZAC DES HALLES 1	11,0	11,0	100%	7,6	7,6	0,0
ZAC DES HALLES 2	26,4	26,1	99%	14,7	14,7	0,0
ZAC CARMES MADELEINE	72,5	42,4	58%	36,5	23,2	13,4
ZAC VAL D'OUEST	21,4	3,0	14%	2,1	1,3	0,8
TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT (hors GPV/CTA)	201,9	141,8	70%	79,7	58,2	15,6

Montants issus des CRAC 2019 et avenants validés lors du Conseil Municipal du 10 septembre 2020

▪ Les garanties d'emprunt :

Au 31/12/2019, le montant de l'encours garanti par la Mairie d'Orléans s'élève à 187 M€, contre 178 M€ en 2018 (+5%).

Bénéficiaires	Encours au 31/12/2019	%
OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS	78,53 M€	42,1%
VALLOIRE HABITAT (VALLOGIS-LOGIS CŒUR DE FRANCE)	34,93 M€	18,7%
SEMDO	20,92 M€	11,2%
FRANCE LOIRE	17,37 M€	9,3%
3F CENTRE VAL DE LOIRE (IMMOBILIERE VAL DE LOIRE)	9,38 M€	5,0%
CDC HABITAT SOCIAL (NOUVEAU LOGIS CENTRE LIMOUSIN)	6,28 M€	3,4%
LOGEM LOIRET - OPH LOIRET	3,41 M€	1,8%
PIERRES ET LUMIERES	2,80 M€	1,5%
ŒUVRES JEANNE D'ARC	2,45 M€	1,3%
SEM ORLEANS GESTION	2,00 M€	1,1%
LA SAINTE FAMILLE - NAZARETH	1,99 M€	1,1%
CROUS D'ORLEANS-TOURS	1,83 M€	1,0%
ANTIN RESIDENCES	1,05 M€	0,6%
ICF ATLANTIQUE	1,02 M€	0,5%
LA VIE AU GRAND AIR	0,65 M€	0,3%
FRANCE HABITATION	0,58 M€	0,3%
3F RESIDENCES (RESIDENCES SOCIALES DE FRANCE)	0,48 M€	0,3%
APHL	0,35 M€	0,2%
STUART COMMERCIAL	0,25 M€	0,1%
LES AMIS DE PIERRE	0,19 M€	0,1%
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	0,11 M€	0,1%
OGECC SAINT LAURENT	0,04 M€	0,0%
TOTAL	186,61 M€	100%



N° 11 – Finances. Budget primitif 2021. Budget principal et budget annexe. Approbation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. MARTIN

*
* *
*



1

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *Je voulais simplement faire remarquer que l'on a réussi tous ensemble à construire un budget qui pourrait être voté le 10 décembre, avec une échéance temporelle qui était très courte cette année pour les raisons que l'on connaît, sur lesquelles je ne reviens pas et que tout cela paraît finalement assez naturel. Je le dis pour les services, pour la directrice générale des services, pour la direction des finances, c'est assez formidable. Et en plus, c'est le deuxième aspect, on a un beau budget, car c'est un budget qui est ambitieux sur le plan de la lutte contre la crise, qui affiche ses ambitions en terme d'investissement – je vais vous l'expliquer – et qui affirme aussi des actes de gestion, une gestion prudente, une gestion mesurée.*

Le contexte d'élaboration du budget 2021

La construction du premier budget du mandat qui s'ouvre, se fait dans le **contexte inédit de la crise sanitaire** dont les effets, importants en 2020, continueront de se faire sentir en 2021.

La Ville agit pour ses habitants et les acteurs économiques : après les actions fortes de 2020 pour soutenir les commerçants, le budget 2021 prévoit notamment **0,200 M€ supplémentaires apportés au CCAS, un fonds de soutien 0,250 M€ pour aider les acteurs de la culture et de la création artistique et 0,100 M€ pour les associations caritatives.**

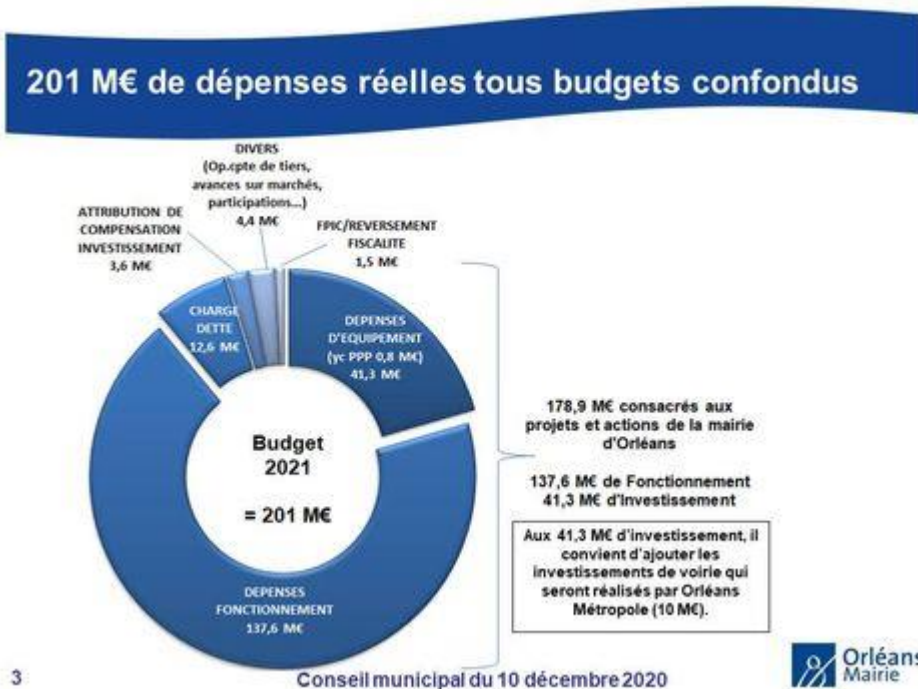
En 2021, ce sont également près de **42 M€ de travaux** qui seront engagés **par la Ville et 10 M€ par la Métropole** sur le territoire Orléanais.

Ce budget de lutte contre la crise pose également les bases de la stratégie financière du mandat avec **3 fondamentaux** : **stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement**, pour **3 priorités** : **la santé, la sécurité et l'environnement.**

M. MARTIN – *Il s'agit du premier budget de notre mandat, dans un contexte de crise je l'ai dit. Il s'agit aussi pour les habitants, les acteurs économiques, de mesurer les actions que l'on propose pour 2021 : 200 000 euros supplémentaires pour le C.C.A.S., un fonds de soutien de 250 000 pour aider les acteurs de la culture et de la création artistique et 100 000 pour les associations caritatives. Voilà les exemples qui qualifient de façon tout à fait évidente l'axe qui doit être donné aussi dans le soutien et la proximité.*

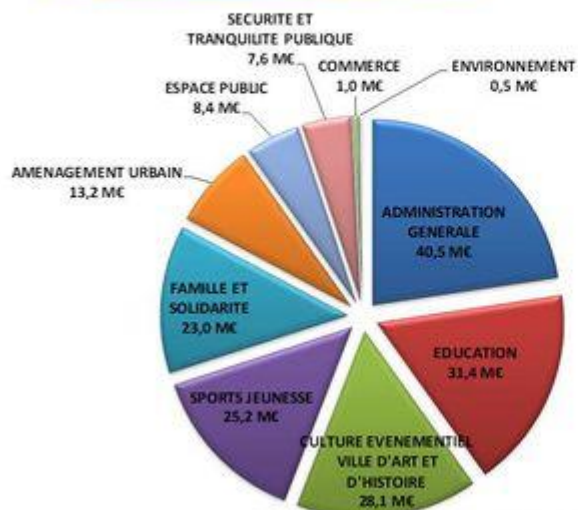
42 millions d'euros de travaux seront engagés par la Ville d'Orléans auxquels il faut ajouter 10 millions d'euros pour la Métropole pour le territoire orléanais pour l'espace public.

Ce budget de lutte donc contre la crise pose également les bases d'une stratégie financière du mandat sur les trois fondamentaux : stabilité de la fiscalité – c'est absolument central - , gestion rigoureuse et préservation de la capacité de financement. Ce sont les trois priorités pour avoir des politiques publiques axées sur la santé, la sécurité et l'environnement.



M. MARTIN – Le budget de la Ville d'Orléans c'est 200 millions d'euros. 178 millions d'euros sont consacrés aux projets et actions de la Mairie dont 137 millions d'euros en fonctionnement et 41 millions d'euros en investissement.

178,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie



L'environnement et le développement durable sont placés au centre de tous les projets et actions de la Ville d'Orléans

4

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – Les grands domaines de l'action publique de la Mairie :

- l'éducation, 31,4 millions d'euros ;
- la culture, l'événementiel, ville d'art et d'histoire, 28,1 millions d'euros ;
- le sport et la jeunesse, 25,2 millions d'euros ;
- la famille et la solidarité, 23 millions d'euros.

Vous pouvez voir que ce sont des politiques publiques qui sont quand même assez comparables en termes d'intérêt et qui méritent d'être soulignées.

L'administration centrale et générale de la Ville c'est 40 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement à taux constant de fiscalité

Les recettes de fonctionnement sont globalement présentées à 167,6 M€ en évolution de 0,8 M€.

A périmètre constant (hors recettes Festival de Jazz), l'évolution est limitée à +0,3 M€ par rapport au budget 2020 en raison, notamment, de l'impact de la crise sanitaire: pertes de recettes subies (ex : baisse de recettes de stationnement) et pertes de recettes décidées pour soutenir l'économie (ex : exonérations des droits de terrasse et d'enseigne)

- **Les recettes fiscales** : en 2021, à taux inchangés, l'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physique (0,3 %) et nominale (estimée à ce stade à 0,9 %) des bases pour un produit de 86,2 M€ (+0,8 M€ par rapport à 2020)
- **Les autres recettes concernent**
 - Dotation Globale de Fonctionnement : 25,5 M€, -10,3 M€ par rapport à 2013
 - Reversements Orléans Métropole : 16,4 M€ (DSC :1,7 M€ et AC :14,7 M€)
 - Produits des services et du domaine : 22,6 M€
 - Autres impôts : 7,9 M€ (dont droits de mutation 4,5 M€)
 - Subventions de fonctionnement reçues : 3,2 M€
 - Compensations fiscales versées par l'Etat : 3,4 M€
 - Autres produits (loyers , redevances): 1,3 M€

5

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *En ce qui concerne nos recettes à taux constant, pas d'augmentation des taux d'impôts. On prévoit donc une augmentation qui est limitée, parce que l'on va bénéficier de l'évolution de nos bases qui est une évolution nationale, on pense à 0,9 %. On aura aussi une évolution physique qui est due à l'accroissement du patrimoine immobilier des Orléanais sur le territoire de la Ville. Globalement cela fait 800 000 de plus que les recettes des années précédentes. On rappelle pour mémoire que depuis 2013, la dotation globale de fonctionnement qui nous est donc versée par l'Etat aura baissée de 10 millions d'euros et par an et il faut gérer. Ce sont quelques rappels qu'il faut faire à l'aulne de ce budget.*

Un budget élaboré à taux constants de fiscalité

- **Taxe d'habitation 20,99 % (inchangé depuis 1996)**

En 2021, dans le cadre de la réforme, Orléans se verra transférer une partie de la taxe foncière du Département. Le taux pourrait aussi changer facialement, cette modification sera neutre pour les contribuables

- **Taxe sur le foncier bâti : 29,81 % (inchangé depuis 1996)**

→ le logement social bénéficie d'exonérations

En 2021, l'évolution du produit des impôts est liée aux seules évolutions physique (0,3 %) et nominale (estimée à ce stade à 0,9 %) des bases pour un produit de 86,2 M€

M. MARTIN – *La taxe d'habitation c'est donc 20,99 %, pas de changement, tout comme pour le foncier bâti qui est à 29,81 %. Il y a de nombreuses exonérations notamment pour le logement social et aussi sur des baisses normales mais importantes.*

On me pose la question sur le devenir de la taxe d'habitation et il y a quand même un point d'interrogation parce que la taxe d'habitation disparaît. L'Etat dit qu'il va compenser et immédiatement l'Etat compense toujours, mais moi je peux démontrer que toutes les compensations qu'il devait faire, elles ont toutes été en réduction d'année en année sur les vingt dernières années. Donc je suis inquiet, je le dis, parce que cette taxe d'habitation, on avait le pouvoir des taux, on avait des bases que l'on mesurait, on avait je dirais, un processus qui était parfaitement admis. Je n'ai jamais entendu une remarque sur la taxe d'habitation et les contribuables – puisque c'est d'eux dont il s'agit – considéraient qu'il y avait un service en face qui était incontestable. C'est vraiment une mesure qui m'inquiète donc je voulais l'exprimer ce soir. Immédiatement c'est compensé mais je pense que même sur le mandat qui arrive, il faudra être très vigilant sur cette décision, que personne ne demandait, sincèrement c'est venu d'on ne sait où.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€.

A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget primitif 2020.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Charges de personnel - personnel municipal	70,7 M€	70,8 M€	0,1 M€
Charges de personne - services communs	9,5 M€	8,9 M€	-0,6 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	139,3 M€	138,7 M€	-0,7 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,8 M€	141,0 M€	1,1 M€

7

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous serons à l'équilibre, 1,1 million d'euros de plus sur un budget de 140 millions d'euros. Nous faisons donc les efforts en termes de dépenses, de train de vie M. le Maire, vous l'avez rappelé dans le débat précédent.*

Budget principal 2021 – Equilibres budgétaires

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Épargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers /PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Épargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Épargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Épargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€
Dépenses d'investissement	54,4 M€	44,3 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC inv)	51,6 M€	41,4 M€
Recettes d'investissement	41,6 M€	32,9 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	27,1 M€	21,5 M€
dont Cessions	1,1 M€	1,5 M€
dont FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
dont Subventions d'investissement	4,6 M€	1,0 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 23 M€.

L'épargne disponible s'établit à 11,8 M€

8

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – *Cela va se traduire par cet indice de dépenses que je viens d'indiquer et qui nous permettra de conserver une épargne disponible de l'ordre de 12 millions d'euros et donc de contenir notre dette.*

Un effort d'investissement qui reste soutenu

41,5 M€ de dépenses d'investissement au titre des compétences communales et 10 M€ qui seront réalisés par la Métropole au titre des compétences transférées



9

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – Il faut regarder les dépenses d'investissement sur une tendance et vous pouvez voir que l'année 2021 est déjà proposée à un niveau réellement élevé par rapport à ce que sont des dépenses de début de mandat. Si vous regardez le mandat précédent 2015, c'était quand même un peu plus de 40 millions d'euros mais ce n'était pas là où nous allons être avec la Métropole sur le territoire d'Orléans à 50 millions d'euros.

Les principaux projets 2021 (>0,5 M€)

Libellé opérations	Montant
CARMES MADELEINE ZAC	6,256 M€
GYMNASSE ORLEANS NORD EST	4,677 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	3,756 M€
ZAC BOURGOGNE	1,348 M€
REHABILITATION ECOLE RG CADOU	1,130 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,000 M€
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,960 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM	0,937 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,888 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES	0,800 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,700 M€
RESERVES FONCIERES	0,657 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,575 M€
PROJET DU SANITAS	0,530 M€
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,511 M€
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE SCOLAIRE	0,500 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,500 M€

10

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – Dans les principaux investissements proposés ce soir il y a Carmes-Madeleine, il faut apporter des moyens à cette zone d'aménagement qui est en plein travaux. Et puis le gymnase Orléans Nord-Est avec 4,6 millions d'euros et là nous accompagnons le Département avec le collège.

Nous faisons plusieurs travaux importants sur les écoles ainsi que des grosses réparations sur les bâtiments scolaires.

La restructuration du Muséum vient à son terme M. le Maire, encore 900 000 euros, mais j'ai vu que les barrières sont retirées, je me dis que c'est peut-être la fin du budget.

L'action de proximité qui est un élément important, c'est de laisser des budgets très conséquents pour faire des actions de proximité avec les conseils de quartier.

Et enfin un budget pour l'accessibilité des handicapés aux bâtiments publics.

Une dette contenue

- La dette s'établirait autour de 90 M€ fin 2020, ce qui correspond à un niveau d'endettement très inférieur à la moyenne des villes comparables (756 €/hab pour Orléans à comparer à 1 093 €/hab pour la strate en 2019, dernier chiffre connu).
- Fin 2021, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 100 M€ pour un ratio de désendettement inférieur à 4 ans.

M. MARTIN – *La dette sera contenue. J'avais indiqué que nous serions aux alentours de 100 millions d'euros. On est pratiquement le 15 décembre, compte-tenu des engagements, maintenant on sait qu'elle sera à 90 millions d'euros. Et on sait qu'en 2021, ce budget amènera une dette qui ne sera pas supérieure à 100 millions d'euros.*

Le développement durable, fil conducteur de l'action municipale

M. MARTIN – *J'en viens aux politiques publiques. Je vais aller assez vite car il y a du détail et ce détail vous le connaissez les uns et les autres.*

Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique depuis plus de 15 ans

Orléans « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole :

- Chaque nouvel équipement municipal répond aux performances énergétiques et environnementales, il en va de même pour les constructions et réhabilitations de logements
- Les modes doux et actifs en matière de déplacements sont encouragés. Cet engagement vise également l'amélioration de la qualité de l'air

M. MARTIN – *Orléans est au rendez-vous de la transition écologique et énergétique depuis 15 ans, vous le savez tous, donc c'est un Territoire que nous voulons à Energie Positive pour la Croissance Verte (T.E.P.C.V.) et qui accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) d'Orléans Métropole. Donc les nouveaux équipements municipaux doivent répondre à ces normes en termes de performance. Et les modes doux et actifs en matière de déplacement sont encouragés.*

Préserver, promouvoir et développer la nature, préparer l'avenir et devenir un territoire résilient

- **Respecter de la biodiversité et développer la culture scientifique** avec le plan d'actions « Nature en ville » et l'inventaire de la biodiversité communale
- **Le développement de la nature en ville** avec la 5ème phase de l'appel à projets « Cultivons notre ville », une signalétique des parcs et jardins renforcée, des panneaux pédagogiques pour expliquer la gestion et l'entretien différencié et sans pesticides sur l'espace public
- **Préserver la ressource en eau** avec la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées et en assurant une qualité constante de l'eau
- **Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise**
- **Sensibiliser à tout âge** grâce à des démarches de mobilisation territoriale autour des enjeux de la transition et aux **Assises de la Transition et de la résilience**

14

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *De la même manière il faut respecter la biodiversité, développer la culture scientifique, le développement de la nature en ville, préserver la ressource en eau, prévenir les risques majeurs et se préparer à la gestion de crise et puis sensibiliser à tout âge grâce à des démarches de mobilisation territoriale et notamment aux assises de la transition et de la résilience.*

La proximité au cœur des priorités pour faciliter la vie des Orléanais

15

Conseil municipal du 10 décembre 2020



La priorité donnée à l'éducation

Fonctionnement : 27 M€

Investissement : 4,4 M€

Budget total : 31,4 M€

Un programme d'investissement soutenu avec, entre autres :

- rénovation école élémentaire Cadou (1,130 M€),
- grosses réparations et travaux d'accessibilité (0,800 M€),
- rénovation thermique bâtiments scolaires (0,500 M€)
- charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,495 M€),
- matériels scolaires et de loisirs et équipements informatiques (0,355 M€)
- rénovation école élémentaire Charles Pensée (0,345 M€)
- aménagement des cours d'écoles (0,250 M€),
- rénovation école Henri Poincaré (0,160 M€)
- rénovation école Maternelle Guernazelles (0,120 M€)
- équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,065 M€).

17

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *En ce qui concerne les différentes politiques publiques, il y a un budget de 31 millions d'euros pour l'éducation, avec 27 millions d'euros en fonctionnement et 4,4 millions d'euros en investissement. Et vous avez là les éléments complets de ce qu'il sera fait en matière d'éducation.*

Les projets pour la jeunesse et l'animation urbaine

Fonctionnement : 3,5 M€

Investissement : 0,8 M€

Budget total : 4,3 M€

- Maintien des actions et projets en direction de la jeunesse : Festival de Hip Hop, la Soirée Jeunes Talents et Orléans Mouv' notamment
- **3,2 M€ de subventions versées aux associations spécialisées :**
 - **ASELQO** (loisirs et animations dans les quartiers) : **2,57 M€**
 - Associations jeunesse : **0,63 M€**
- En investissement : annuité 2021 pour l'acquisition de locaux du CNFPT rue de l'abreuvoir et travaux d'aménagement (0,58 M€) et pour l'entretien des bâtiments jeunesse (0,04 M€)

17

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *Pour la politique urbaine, maintien des actions et projets en direction de la jeunesse et 3,2 millions d'euros de subventions versées aux associations. Je n'y reviens pas, on l'a vu précédemment, les montants sont très conséquents notamment pour l'ASELQO et j'en ai dit tout le bien de la gestion.*

La politique sociale

Fonctionnement : 22,8 M€

Investissement : 0,8 M€

Budget total : 23,6 M€

- **Le soutien aux acteurs du domaine social : 9,035 M€**
 - maintien de toutes les actions du CCAS et des aides facultatives, pour répondre aux besoins : petite enfance, solidarité et action sociale, aînés, réussite éducative, service éducatif de prévention
 - subvention d'équilibre au CCAS (8,543 M€) avec un **effort supplémentaire de 0,200 M€**
 - subventions aux associations (0,544 M€) et une **enveloppe supplémentaire de 0,1 M€ pour le soutien aux associations caritatives**
- **Une subvention d'équipement au Relais Orléanais : 0,1 M€**
 - contribuer à la réhabilitation des locaux
 - accueillir les personnes en grande difficulté dans de meilleures conditions

18

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *Concernant la politique sociale, c'est donc 23,6 millions d'euros et le domaine social c'est bien sûr le C.C.A.S. avec 8,5 millions d'euros de subventions au C.C.A.S. pour un budget qui avoisine les 14 millions d'euros maintenant, car la C.A.F. vient nous aider, nous ne sommes pas seuls. Un effort supplémentaire de 200 000 euros cette année comme je l'ai indiqué précédemment, 500 000 plus 100 000 euros pour les subventions aux associations à caractère social et également une subvention au Relais Orléanais.*

La santé, le handicap et l'intégration citoyenne

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
 - favoriser les actions de prévention en direction de la population
-
- Poursuite des actions de promotion du territoire en direction des professionnels de santé favorisant ainsi leur installation
 - Poursuite de la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires
 - Mise en œuvre d'une plateforme alternative d'innovation en santé (PAIS)
 - Etudes pour la création du centre de santé municipal
 - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap
 - **0,500 M€ pour la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux**

M. MARTIN – *La santé, le handicap, l'intégration citoyenne est une politique menée par la Ville en santé publique avec deux enjeux majeurs : agir pour l'attractivité médicale - gros sujet - et favoriser les actions de prévention en direction de la population. Il y a là un engagement de poursuivre les actions de promotion de territoire en direction des professionnels de santé, poursuivre la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.), mettre en œuvre une Plateforme Alternative d'Innovation en Santé (P.A.I.S.), instaurer des études pour la création d'un centre de santé municipale - les crédits sont inscrits – subventionner des associations dans le domaine du handicap et 500 000 euros pour la poursuite du programme des travaux d'accessibilité sur les bâtiments municipaux.*

Le soutien à la pratique sportive et aux associations

Fonctionnement : 10,1 M€

Investissement : 10,8 M€

Budget total : 20,9 M€

Un programme important de travaux dont notamment :

- travaux du gymnase Nord Est (4,7 M€)
- finalisation du centre aqualudique de centre-ville (3,8 M€),
- Entretien et renouvellement des équipements sportifs de la Mairie (gymnases, stades, Palais des sports, piscines...) pour 1 M€
- finalisation de la rénovation du gymnase Gaston Couté (0,350 M€)
- charge d'investissement gymnase Georges Chardon (0,260 M€),
- travaux de mise en sécurité du palais des sports (0,150 M€)
- travaux du futur complexe indoor outdoor d'athlétisme (0,150 M€)

M. MARTIN – *En ce qui concerne la pratique sportive et les associations, j'ai rappelé tout à l'heure en introduction que, 4,7 millions d'euros seront consacrés aux travaux du gymnase Nord-Est, 3,8 millions d'euros à la finalisation du centre aqualudique de centre-ville, entretien et renouvellement des équipements sportifs de la mairie pour 1 million d'euros, finalisation de la rénovation du gymnase Gaston Couté, 350 000 euros, Georges Chardon et 260 000 euros en amortissement des charges d'investissement. Et puis également 150 000 euros pour le Palais des sports qui a besoin le moment venu je pense de beaucoup plus mais pour le moment c'est plutôt M. le Maire, de rentrer dans les études et de savoir quels seront les enjeux. Enfin, 150 000 euros pour les travaux du futur complexe indoor outdoor d'athlétisme.*

Le soutien à la pratique sportive et aux associations

Fonctionnement : 10,1 M€

Investissement : 10,8 M€

Budget total : 20,9 M€

Le Soutien aux clubs et associations : 2,42 M€ :

- les subventions versées aux clubs (hors sport professionnel de compétence métropolitaine) sous contrat d'objectifs : 1,476 M€ dont notamment SMO Gym (0,22 M€), OLB association (0,190 M€), USO Judo (0,170 M€), RCO (0,08 M€)
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,543 M€,
- les subventions apportées aux associations sportives : 0,288 M€
- les subventions pour des manifestations organisées par des clubs : 0,114 M€

L'accueil d'événements sportifs majeurs (Coupe du monde de sabres dames, open 3X3 de basket, gala de boxe, badminton international, Open de tennis, course des 3 ponts...)

M. MARTIN – *Pour le soutien aux associations sportives ce sont donc 2,42 millions d'euros de versés. Là il y a tout un arbitrage fait par la Ville d'Orléans et par son adjoint aux sports bien sûr afin de verser aux clubs sous contrat d'objectif 1,476 millions d'euros, c'est une somme très importante. Vous retrouvez là les éléments dont on a parlé dans la consolidation.*

La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

Fonctionnement : 7,1 M€

Investissement : 0,5 M€

Budget total : 7,6 M€

- Poursuite des actions engagées : développement du programme de **vidéo protection** et de sécurisation des bâtiments publics, renouvellement de véhicules, lutte contre les incivilités
- Dispositif de **prévention médiation**
- Dispositifs « **Carrefours des parents** » et « **parents-relais** »
- Dispositifs « **cite éducative** » suite à la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « **Cité Educative** »

M. MARTIN – *En ce qui concerne le dispositif de prévention c'est 7,6 millions d'euros. Il est prévu de poursuivre les actions engagées, développer le programme de vidéo protection et notamment sécuriser les nouveaux bâtiments publics, que nous voulons sécuriser avec la même qualité de sécurisation que précédemment.*

Egalement renouveler des véhicules et avoir un dispositif de prévention médiation.

Et puis le « Carrefour des parents » et « Parents-relais » qui sont des réussites incontestables et cela engage des moyens que la Ville supporte.

La gestion et l'embellissement de l'espace public

Fonctionnement :	1,00 M€
Remb. Métropole :	2,05 M€
Investissement :	1,53 M€
Budget total :	4,6 M€

→ En fonctionnement :

- entretien des parcs et jardins (prestations entreprises, fournitures horticoles, entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc, entretien des aires de jeux),
- gestion des décorations de Noël
- occupation du domaine public,
- fournitures pour les fontaines et petits équipements et l'outillage

→ En investissement:

- enfouissement des réseaux (0,390 M€),
- amélioration et l'entretien des espaces verts et du fleurissement (0,356 M€),
- participation à la construction du parking de l'équipement nord-est (0,355 M€),
- aménagement floral place du Martroi (0,150 M€),
- étude préalable aux travaux du parc Sanitas (0,150 M€),
- renouvellement des décorations de Noël (0,040 M€),
- travaux sur les fontaines (0,040 M€).

23

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *Pour l'espace public, c'est un budget de 4,6 millions d'euros, une grande partie de l'espace public étant maintenant gérée par la Métropole.*

L'urbanisme

- **ZAC Carmes-Madeleine (6,3 M€)** : curitage et le désamiantage de l'hospice général, études de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC, les fouilles et les premiers travaux de réseaux visant à desservir les îlots constructibles.
- **ZAC Bourgogne (1,3 M€)** : Poursuite des aménagements et réalisation d'un jardin
- **Campagne de ravalement des façades (1 M€)**
- **Résidence Dauphine (0,200 M€)** : dernière phase du programme avec la réalisation du projet de voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et le secteur Dauphine
- **Nord-Ouest (0,4 M€)** : opération du Sanitas, Sonis et diverses zones d'aménagement
- **Sud Loire (0,2 M€)** : jardin du Val Ouest

24

Conseil municipal du 9 décembre 2019



M. MARTIN – *Pour l'urbanisme, je l'ai dit, c'est bien sûr la Z.A.C. Carmes Madeleine qui est l'investissement principal, mais aussi la Z.A.C. Bourgogne et la campagne de ravalement des façades.*

Co-construire la ville avec les habitants

→ La participation citoyenne au cœur de l'action municipale :

- participation et mobilisation des habitants dans les quartiers (visites sur site, réunions publiques, ateliers, tenue de marchés, assemblées générales de quartiers...),
- animations dans les quartiers (fête des voisins, animations diverses),
- réunions d'information et de coordination organisées avec les adjoints de quartier, des actions des CCQ (animations, expositions...)
- communication (actions de sensibilisation, info riverains,...)
- Mise en œuvre la démarche centrée usagers grâce aux « living labs »

→ Les aménagements de proximité dans les quartiers

- Conseils consultatifs de quartiers 0,500 M€ et Budget participatif 0,300 M€

→ Les marchés de plein air : 17 marchés organisés dans les quartiers chaque semaine

M. MARTIN – *Nous voulons bien sûr co-construire la ville avec les habitants, donc une participation citoyenne au cœur de l'action municipale : faire participer les habitants dans les quartiers, animer ces quartiers bien-sûr, organiser des fêtes de voisins, des animations diverses, toutes choses que vous connaissez déjà mais qu'il faut effectivement mettre en œuvre et financer, c'est tout à fait normal.*

L'attractivité d'Orléans

26

Conseil municipal du 10 décembre 2020



Culture et patrimoine

Fonctionnement : 18,0 M€
Investissement : 4,1 M€
Budget total : 22,1 M€

→ **En investissement:**

- finalisation des travaux du MOBE (0,9 M€)
- poursuite de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments (0,759 M€ y compris les indemnités de rupture de la procédure de dialogue compétitif pour la Cité musicale et des arts vivants pour 0,3 M€)
- lancement d'un programme pluriannuel portant sur les monuments historiques (0,6 M€)
- médiathèques (0,5 M€) comprenant, notamment, les équipements numériques et la poursuite des programmes de numérisation
- installation de la fibre optique dans l'équipement artistique et culturel Le 108 (0,3 M€)
- poursuite du remplacement des matériels du théâtre d'Orléans (0,165 M€)
- restauration et enrichissement des collections des musées (0,15 M€)

→ **Subventions : structures du Théâtre (2,7 M€), associations culturelles (1,8 M€ dont notamment Astrolabe pour 0,470 M€, Orléans Concerts pour 0,217 M€ et concours internationale de piano pour 0,120 M€), une enveloppe supplémentaire de 0,250 M€ pour le soutien à l'emploi artistique et aux projets culturels et artistiques de territoire**

27

Conseil municipal du 10 décembre 2020



M. MARTIN – *Pour la culture et le patrimoine, 22,1 millions d'euros, avec en termes d'investissement la finalisation du M.O.B.E. pour 900 000 euros et puis les travaux du Conservatoire et le parc d'instruments, que l'on renouvelle comme chaque année mais avec un peu plus d'ambition, 759 000 euros. Egalement un programme pluriannuel sur les monuments historiques et d'autres opérations dont vous avez le détail.*

Et puis les subventions au théâtre pour 2,7 millions d'euros.

Une politique événementielle riche et diversifiée

- **Festival de Loire** : un coût net de 1,8 M€ pour cette édition 2021 (2,380 M€ de dépenses et 0,54 M€ de recettes)
- **Fêtes de Jeanne d'Arc** édition 2021 : le budget net des fêtes s'établit à 0,708 M€ (0,792 M€ de dépenses et 0,084 M€ de recettes).
- **Festival de jazz** : dans le contexte actuel de crise sanitaire, le budget 2021 ne prévoit pas de Festival de Jazz
- **Animation des quais 2021** (0,144 M€)
- **Marché de Noël** (budget net : 0,156 M€)
- **La vie des idées** (0,060 M€)
- **Les festivités du 14 juillet** (0,071 M€)

M. MARTIN – *Le Festival de Loire sera cette année 2021, nous inscrivons donc les crédits nécessaires à la réalisation du festival pour 1,8 million d'euros. Les fêtes de Jeanne d'Arc, 700 000 nets de recettes, l'animation des quais 144 000 euros, le marché de Noël 156 000 euros et bien sûr les festivités du 14 juillet.*

L'animation commerciale

En fonctionnement (0,524 M€) les principales dépenses concerneront notamment :

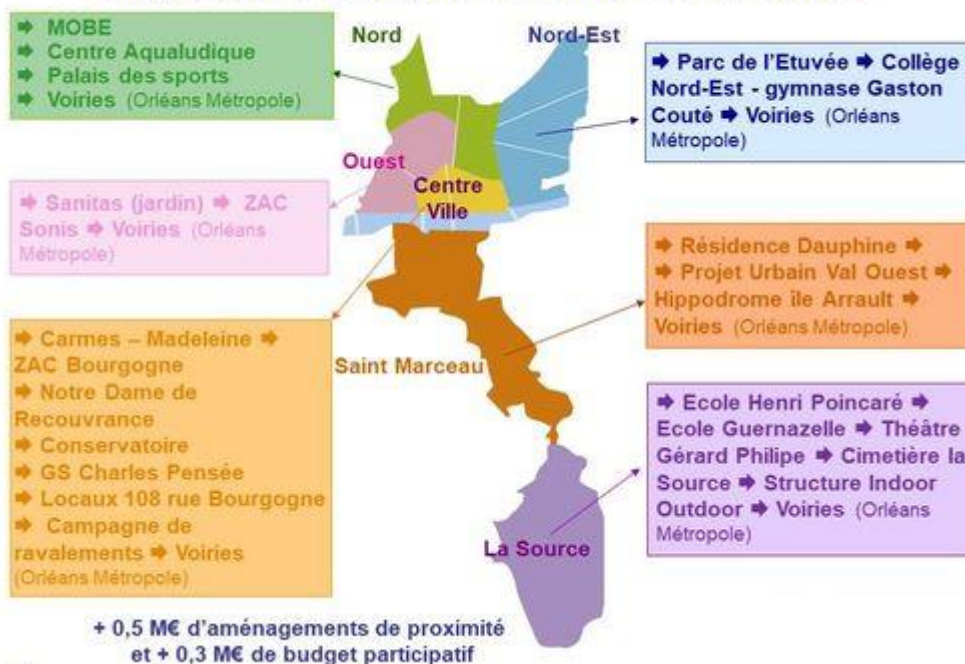
- dépenses d'animation qui fédèrent les commerçants, animations et actions de promotion des commerces : soutien des Vitrines d'Orléans, Braderies d'été et d'hiver, Fête du Tri, etc...
- charges locatives et taxe foncière au titre de différents locaux (Halles Chatelet, Bolière, la Vie claire, Carmes...)

En investissement (0,460 M€)

- préemptions des commerces
- travaux d'aménagement ou d'entretien de locaux préemptés
- soutien et accompagnement du développement du commerce de proximité
- actions foncières et aménagements dans les Halles Châtelet

M. MARTIN – *Pour l'animation commerciale, qui vraiment est prise en compte, notamment avec toutes les conséquences de la covid-19. Alors il y a quelques fois une prise de participation de la Ville et puis il y a aussi un relais au niveau de la Métropole. Vous le savez, cela a déjà été présenté mais on insiste beaucoup sur l'animation commerciale pour animer le cœur de ville, fédérer les commerçants et mener des actions de promotion. Il s'agit d'assurer la continuité du service que les commerçants nous rendent et de ne pas en perdre. Pouvoir aussi préempter les commerces sur certaines rues où cela est plus difficile, on peut regarder ce que l'on fait.*

Budget 2021 : les principaux investissements par quartier



30

M. MARTIN – Pour terminer, on souhaite tous que ces investissements soient bien répartis entre les différents quartiers de notre Ville. Au Nord donc le M.O.B.E., le centre aqualudique, le Palais des sports et les voiries. A l'Ouest le Sanitas, terminer la Z.A.C. Sonis et les voiries Orléans Métropole. Beaucoup de choses sur le centre-ville, comme lancer les travaux à Notre-Dame de Recouvrance, sur le Conservatoire, le Gymnase Charles Pensée, les locaux du 108 rue de Bourgogne, comme j'en ai parlé précédemment. Au Nord-Est c'est le Parc de l'Etuvée, le gymnase Gaston Couté et les voiries. Sur Saint-Marceau il s'agit de la Résidence Dauphine et le projet urbain Val Ouest avec les aménagements et les réorientations que l'on connaît, l'hippodrome de l'île Arrault et les voiries. Enfin concernant La Source, beaucoup de choses avec les écoles, le théâtre Gérard Philipe, le cimetière et la structure indoor outdoor.



M. MARTIN – Voilà M. le Maire. J'ai essayé d'être à la fois complet et assez rapide.

M. le Maire – Merci M. MARTIN. Qui souhaite intervenir ?

(M. le Maire dresse la liste de toutes les demandes d'intervention.)

M. le Maire – Mme RIST.

Mme RIST – Merci M. le Maire. Je voudrais revenir sur la taxe d'habitation qui comme vous l'avez dit est compensée par l'Etat à l'euro près pour les collectivités. Mais pour informer les collègues que pour l'année 2020, 80 % des citoyens ne payent plus la taxe d'habitation. Dans le Loiret pour 2020, cela fait 524 euros en moyenne par foyer, correspondant à 193 799 foyers et il me semble intéressant, vu le contexte économique et social, que ces foyers puissent avoir un gain de 524 euros pour cette année 2020. Merci M. le Maire.

M. le Maire – Merci. Je vous invite à prendre exemple sur Mme RIST, sur la concision de son propos. M. CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – Je vais vous décevoir M. le Maire, je vais être un petit peu plus long mais je vais essayer d'être synthétique quand même. M. le Maire, mes chers collègues. Au diapason des mois que nous venons de vivre, la fin de l'année 2020 est baignée d'inquiétudes, d'incertitudes et puis d'indécisions surtout. La crise sanitaire et ses conséquences économiques ont mis en difficulté de nombreux secteurs économiques à commencer par les professionnels de la culture et de l'évènementiel. Le flou qui règne encore sur les dates et les conditions de réouverture des établissements culturels maintient tous ces professionnels dans une situation d'attente que je trouve terrible. Nous apprenons d'ailleurs à l'instant, je crois qu'une réouverture des établissements culturels ne serait pas prévue avant le 7 janvier. C'est vous dire l'état d'esprit de nos acteurs culturels. Donc ces femmes et ces hommes montrent depuis des mois une formidable combativité mais aussi un besoin de plus en plus prégnant de soutien concret et de perspective.

Face à cela, nous présentons un budget solide, responsable et en particulier sur son volet culturel. Cela nous permettra de mener une politique culturelle à la fois d'urgence et de long terme, c'est

important de combiner les deux. Une politique culturelle à destination des Orléanais, de tous les Orléanais, et ceci sans augmenter leurs impôts. La culture pour tous et partout nous l'assumons et nous la revendiquons.

Aussi, le volet culturel de ce budget 2021 inaugure un mandat placé sous le signe de la proximité et de la participation des habitants, notamment dans les différents quartiers. Egalement du soutien aux artistes et au secteur culturel, c'est le sens de l'enveloppe de 250 000 euros que nous mettons pour soutenir l'emploi et la création, ainsi que la commande publique culturelle, sous le signe de l'accompagnement des talents, sous le signe enfin, du partenariat avec les acteurs culturels pour une coordination renforcée et une meilleure visibilité des projets menés avec nos partenaires.

Une politique culturelle municipale ce ne sont pas que des grands rendez-vous visibles et festifs, c'est un travail de fond mené au quotidien par les trois cent agents de la Ville et des centaines de partenaires locaux. Je veux d'ailleurs leur rendre hommage ce soir parce qu'ils travaillent depuis des mois dans des conditions très particulières voire très difficiles. Nous le voyons bien, ce travail de fond est encore plus essentiel au cœur de la tempête. Avec un budget total de plus de 22 millions d'euros soit plus de 10 % du budget de la Ville, nous nous donnons les moyens d'une politique culturelle ambitieuse et exigeante. La ville investit 4,13 millions d'euros pour ses établissements culturels, toutes les subventions aux associations sont maintenues à hauteur de 4,43 millions d'euros. Nous multiplions les projets transversaux avec les autres politiques municipales pour rayonner plus largement, investir de nouveaux champs et toucher de nouveaux publics, je pense notamment à la politique de la Ville, à l'éducation, la vie étudiante ou au handicap.

Avec ce budget nous bâtissons, nous accompagnons, nous nous adressons à tous les publics, des plus jeunes aux plus éloignés et surtout nous semons pour l'avenir. En quelques mois le monde a changé, les acteurs culturels le savent et n'ont pas attendu pour faire évoluer leurs pratiques et leurs approches culturelles et artistiques. J'en veux pour preuve les trésors de créativité et d'innovation déployés depuis des mois par les compagnies de théâtre, par les plasticiens, dans les médiathèques, dans les musées, dans les conservatoires et dans tant d'autres lieux municipaux. Ce travail nous le soutenons et nous l'aidons à se structurer et à s'épanouir pour les mois et les années à venir.

Enfin, en pleine crise économique et écologique, l'heure est à une nouvelle éthique culturelle et artistique, basée sur la proximité, une certaine sobriété, l'inventivité, la solidarité, la transmission des savoirs et des arts à tous les publics. C'est le sens de ce budget 2021, et des actions qu'il permettra de mettre en place. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci M. CHANCERELLE. M. GRAND.

M. GRAND – *Je vais être synthétique et me focaliser sur cinq points, puisque mes collègues pourront aborder un certain nombre d'autres points. Nous avons organisé nos interventions pour qu'elles soient complémentaires et qu'en effet on évite un tunnel dans cette soirée déjà longue et qui va l'être encore pendant plusieurs heures.*

Je m'attacherai donc à cinq points et le premier est celui de l'accessibilité. On a vu en commission les besoins pour pouvoir se conformer à la loi qui nous impose d'avoir mis en accessibilité nos bâtiments d'ici 2025. En l'occurrence, nous avons besoin de 11 millions d'euros, c'est ce qui a été dit en commission et avec 500 000 euros cette année, vous vous doutez bien qu'il va falloir dans les années qui viennent, mettre des investissements beaucoup plus importants pour rattraper le retard que nous prenons dès 2021. Je voulais juste vous alerter sur le fait que dans les années qui viennent, ce n'est plus 500 000 euros mais peut-être 3,5 millions d'euros pour 2022 ou en tout cas étaler de nouveaux tous ces investissements pour que l'on atteigne cet objectif qui moi me paraît primordial évidemment, pour permettre l'accessibilité des bâtiments à l'ensemble des Orléanais en situation de handicap comme on doit le faire dans le cadre de cet engagement fort que nous devons prendre pour eux.

Un second point sur ce qu'évoquait tout à l'heure M. MARTIN sur un territoire à énergie positive. Il se trouve que nos bâtiments ne le sont pas. J'avais déjà expliqué plusieurs fois que nous n'avons pas de bâtiments à énergie positive à Orléans et là aussi il serait temps que nous passions ce cap d'avoir des bâtiments qui génèrent plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Dans le même principe, et ce sera mon troisième point, il y a des investissements en termes de production d'énergie renouvelable. On en a beaucoup parlé il y a quelques mois, pour l'instant on ne voit pas en application budgétaire et là c'est plutôt une question, à savoir s'il est prévu des investissements pour ce domaine dans les budgets futurs et je l'espère en tout cas.

Dans le même ordre d'idée, mon quatrième point concerne l'isolation thermique des bâtiments. Vous savez que c'est un enjeu majeur au niveau national et donc bien évidemment pour notre territoire et pour Orléans. Et là aussi, à part bien sûr ce qui peut être fait dans le cadre des rénovations de nos écoles, on voit bien que l'on est en retard sur ce sujet et je souhaite que l'on puisse améliorer ce point pour nos prochains budgets.

Et puis enfin, et là je parlerai du C.C.A.S, j'en avais parlé en débat d'orientation budgétaire, avec ces 200 000 euros d'augmentation du budget je pense que nous ne répondons pas aux besoins qu'aura le C.C.A.S. en 2021. Et donc je le rappelle mais nous verrons dans le bilan que nous ferons de ce budget 2021, que les besoins sont importants et qu'il est à mon avis certain que le C.C.A.S. n'aura pas les moyens nécessaires pour faire face aux demandes légitimes de Orléanais pour cette année 2021. Je vous remercie.

M. le Maire – M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – M. le Maire, chers collègues. Quand j'ai lu le titre « un budget de lutte contre la crise », je pensais en effet qu'on allait avoir un budget de lutte contre la crise, un budget qui se réinventait, un budget qui évoluait dans ses priorités, qui prenait peut-être des engagements financiers un peu plus importants pour répondre à cette crise. J'ai été déçu. Malgré tout je vais vous faire des propositions ce soir pour permettre d'essayer corriger cela ou au moins dans son application de pouvoir évoluer sur certains points.

Une des priorités que l'on souhaitait voir dans ce document c'était de ne laisser personne sur le chemin face à cette crise, qu'elle soit sanitaire, économique ou sociale et qu'on se prépare les moyens d'une relance. Je ne reviendrai pas sur les questions d'investissement que j'ai pu évoquer lors des orientations budgétaires, et regretter que l'on ait cette baisse de 10 millions d'euros sur le budget concernant les questions d'investissement.

Mon propos va se concentrer sur deux sujets et d'abord sur la question de l'action sociale. En effet, nous avons des agents mobilisés sur cette question, notamment au C.C.A.S., mais aujourd'hui il est temps je pense, de renouveler l'action sociale et de solidarité de notre Ville. Nous avons parfois des outils dépassés, des outils qui ne sont pas forcément adaptés à la prise en compte de cette crise. Nous devons créer un réel réseau Orléans solidaire, comme il peut être présent dans d'autres collectivités, permettant de rassembler tous les acteurs de la solidarité sur notre territoire, permettant de travailler ensemble contre toutes les exclusions, qu'elles soient sociales, économiques ou culturelles.

Dans ce sens c'est vrai, j'appelle de mes vœux à des assises de la solidarité. Je pense que l'on a besoin de réinterroger notre pratique et nos relations avec ces acteurs associatifs. On a besoin d'avoir un soutien constant, il a été fait pendant la crise, je ne renie pas et je ne veux pas balayer d'un trait de plume ce qui a été fait pendant la crise mais je pense qu'aujourd'hui on a besoin de se réinterroger sur nos outils qui nous permettent de les accompagner au quotidien, créer des enveloppes exceptionnelles bien sûr, mais aussi accompagner un travail de fond avec ces acteurs. Notamment – et j'ai quelques propositions mais que je souhaite pouvoir soumettre au débat – de pouvoir développer des allocations énergie. Cela existe déjà mais je pense que l'on doit pouvoir aller plus loin. Je sais que l'on travaille aussi sur des bons alimentaires mais pourquoi pas réfléchir à ce que ces bons alimentaires soient utilisables y compris sur les marchés de notre Ville, pour l'utilisation de produits locaux parce que parfois malheureusement ces bons alimentaires vont à des hard discounter ou d'autres, je ne déprécie pas ce qu'il y a dans les magasins discount mais cela pourrait aussi valoriser les circuits courts et être utilisés sur nos marchés Orléanais.

Il y a également la question du portage de repas à nos aînés qui pourrait être étendu, la question également de l'épicerie sociale sur le campus, on a vu cette situation tragique des étudiants et

cette mobilisation à la fois de la Métropole et la Ville pour organiser des distributions alimentaires, pour permettre de distribuer des repas alors à la fois avec l'association ÔCampus ou en amont avec l'Union Nationale des Etudiants de France (U.N.E.F.), le planning familial et le Secours Populaire si je ne me trompe pas, qui ont pu proposer une solution d'urgence sur ces questions-là. Il faut que l'on se pose les questions de savoir comment on pourrait porter sur le campus, mettre à disposition des locaux, mettre à disposition un accompagnement pour créer une réelle épicerie sociale sur le campus universitaire.

Voilà un certain nombre de propositions que je fais sur les questions de solidarité. Je pense que l'on a besoin de se réinterroger sur nos outils, on en a beaucoup que l'on reconduit d'une année sur l'autre et aujourd'hui je pense que face à cette crise, c'est le moment de réinterroger nos pratiques et de créer des nouveaux moyens d'agir pour l'action sociale et la solidarité.

Un dernier point avant ma conclusion. M. CHANCERELLE vous avez évoqué dans vos propos l'action assez forte sur les questions culturelles, je prendrais juste un point sur la question des bibliothèques, parce que je crois que cela a été mis dans le document et je tenais à le saluer. Je voudrais évoquer d'autres bibliothèques, celles situées dans les écoles. Je vous invite en tant qu'élu siégeant dans les conseils d'écoles, à visiter les bibliothèques des écoles dans lesquelles vous siégez et vous l'avez sûrement déjà fait. Et bien moi j'ai eu un peu honte quand j'ai visité la mienne, de voir une grande majorité d'ouvrage très anciens, sans jeter l'opprobre sur les livres, des « bibliothèques roses » datant des années 80 que j'aurais pu lire ou que mes parents auraient pu lire, parfois véhiculant une certaine image des femmes, sincèrement j'ai été surpris lorsque j'ai pris un livre. Juste pour dire que l'on a peut-être besoin et je vous le demande aujourd'hui, que l'on réinterroge nos bibliothèques. Je sais qu'il y a une vraie disparité, parce que tout simplement, il y a souvent des collectes faites auprès des parents et c'est vrai qu'il y a des quartiers où les parents fournissent plus de livres que dans d'autres et clairement, je pense qu'il y a un travail à faire, au-delà des questions de bibliothèques. En fait cela a été beaucoup plus prégnant pendant la crise, comme les élèves ne pouvaient pas aller à la bibliothèque, ils ont donc fait avec les bibliothèques qu'ils avaient chez eux. Cela a été, le catalogue se renouvelle mal et il y aura peut-être un effort à faire. C'est une proposition que je fais, je ne vais pas polémiquer sur le sujet. Je pense que l'on pourrait s'y retrouver collectivement et qu'en plus cela peut marcher, avec des libraires locaux, cela peut aussi marcher avec tous les livres que la Ville cofinance. On pourrait très bien dire que lorsque l'on cofinance un ouvrage, on en met un exemplaire automatiquement dans toutes les écoles ou dans les bibliothèques de la Ville.

Et enfin je voudrais terminer en revenant sur les propos de M. TEBIBEL. Très clairement j'ai été très surpris de vos propos et je voulais vous dire qu'aujourd'hui, on ne peut pas opposer les colères légitimes à Orléans comme en France. On a à la fois des précaires, des commerçants, qui sont dans la galère, mais on ne peut pas les opposer. Aujourd'hui, on doit agir pour tout le monde, on ne doit pas dire que la galère est plus importante pour les commerçants ou plus importante pour les précaires. On est face à une crise et on a besoin de rassembler, d'agir pour tout le monde et de ne pas stigmatiser l'un ou l'autre.

M. le Maire – Mme LABADIE.

Mme LABADIE – M. le Maire, mes chers collègues. Ce budget montre à nouveau notre attachement à la politique de proximité et à l'attention que l'on porte à la vie quotidienne des Orléanais. En cette période compliquée, nous voyons à quel point les habitants ont besoin du soutien et de la disponibilité des services publics municipaux. Le budget d'investissement de 800 000 euros va permettre de poursuivre la réalisation d'opérations et de projets grâce au budget participatif et aux revues de projets qui permettent de réaliser une centaine d'aménagement de proximité par an suite à des demandes de riverains. Quant au budget de fonctionnement, il va permettre d'animer les quartiers, d'expérimenter de nouveaux services, de renforcer la participation des habitants avec notamment la refonte de l'organisation des conseils de quartiers.

Je souhaitais aussi donner l'exemple du Sanitas qui est très parlant quant à notre volonté de développer la démocratie participative car c'est suite aux demandes des habitants du quartier que nous avons décidé de changer d'orientation par l'abandon d'un projet immobilier au profit d'un parc jardin. Bien sûr ce projet va être construit en lien avec les habitants, les écoles et les acteurs du quartier. Je soutiens donc ce budget qui n'oubliera aucun quartier.

M. le Maire – Merci. M. GEFFROY.

M. GEFFROY – M. le Maire, mes chers collègues. J'espère que je saurais faire preuve d'autant d'esprit de synthèse que mes collègues. Je ne reviendrais pas sur la stratégie financière chère à Michel MARTIN, elle a été largement exposée à l'occasion des orientations budgétaires et j'avais dit à ce moment-là qu'elle me paraissait tout à fait bien, voire même très bien. Mais puisque c'est la continuité, non pas le changement dans la continuité mais la continuité sans changement de ce point de vue-là, c'est plutôt une très bonne chose.

Permettez-moi quelques réflexions et puis j'ai quelques précisions ou plutôt peut-être des interrogations à demander aux uns et aux autres. Je rejoins un peu certain de nos collègues sur le caractère de lutte contre la crise. Moi j'ai voté tous les dispositifs de lutte contre la crise et je les voterai tous. Simplement, lorsque l'on regarde un peu les chiffres, cela invite un peu à l'humilité et puis surtout à la détermination. L'humilité car lorsque l'on fait par exemple en matière de culture, je parle uniquement des dispositifs qui sont nouveaux, qui sont en plus de ce qui est fait et déjà maintenir ces politiques municipales – et pour l'avoir expérimenté dans une autre collectivité, je sais combien c'est compliqué – mais ces dispositifs en plus restent malgré tout à l'échelle de nos moyens c'est-à-dire relativement modestes. Si vous prenez le sujet culturel qui est très important et vous avez eu raison de le rappeler, 250 000 euros cela fait 0,17 % de nos dépenses réelles de fonctionnement. Cela ne veut pas dire que c'est mal, cela veut simplement dire que ce qui est à craindre c'est qu'en plus de cela, on soit obligé en 2021 d'aller au-delà. C'est là où l'humilité rejoint sans doute la détermination, il est à craindre que nous ayons besoin de revenir sur le sujet en 2021, compte-tenu de cette crise économique et sociale dont nous ne commençons qu'à voir les débuts en quelque sorte, d'où la nécessité d'en garder un peu sous le pied parce que les finances municipales seront – qu'on le veuille ou non – mises à mal.

Deux remarques également sur la rédaction. On sent parfois une forme d'ambiguïté dans la formulation du rapport – je ne parle pas du rapport mais uniquement des chiffres – notamment lorsque l'on parle des investissements où on est nombreux à les avoir tous votés ici, ils sont à la fois assumés et en même temps on est un peu gêné de les assumer, parfois on dit qu'il y a un peu trop d'investissements tout en se satisfaisant qu'ils existent et qu'ils soient portés aux crédits de la majorité actuelle. Or Michel MARTIN l'a très bien démontré tout à l'heure dans son propos sur le périmètre financier, il n'y a pas péril en la demeure, naturellement les investissements d'hier étaient liés à un contexte et les réviser aujourd'hui n'est absolument pas tabou bien au contraire, mais ils ont eu et ils ont leur utilité, il faut simplement les assumer.

En matière de sécurité aussi j'ai trouvé qu'il y avait la même formulation que dans le rapport d'orientations budgétaires. On dit que depuis 2015 – année 0 – la délinquance a tendance à stagner. En vérité ce n'est pas le cas du tout, puisqu'elle a juste baissé de 24 % pour ce qui concerne la délinquance de proximité, elle a baissé de 13 % concernant la délinquance générale, je parle jusqu'à fin 2019 bien sûr qui est la seule année pour laquelle nous ayons encore des chiffres fiables et sûrs délivrés par la police nationale. Par exemple en matière de cambriolages, il y en avait eu moins en 2019 qu'il n'y en avait en 2013. Le secrétaire général de la Préfecture, présentant les rapports de l'activité des services de l'Etat ce matin dans une autre assemblée, l'a très largement souligné, comme d'ailleurs un effet pervers vis-à-vis des effectifs de police nationale et en faisant référence M. Le Maire à la démarche que vous avez conduite auprès du Préfet pour réclamer des effectifs supplémentaires qui manquent cruellement à la police nationale.

Je terminerai juste par quelques questions sur des sujets plus sectoriels. En matière d'aménagement, on a vu que le projet de Cité musicale était abandonné, simplement ce projet-là avait un double objectif : un objectif culturel bien sûr et un objectif d'aménagement d'urbanisme à un endroit particulièrement sensible qui est le faubourg Madeleine et le haut du faubourg Madeleine jusqu'à la tête Nord du pont de l'Europe. La remise en cause après tout c'est le jeu, la question que je pose simplement c'est sur ces deux plans-là, le plan Conservatoire et le plan musiques actuelles aussi puisque l'Astrolabe était concerné, mais aussi sous l'angle de l'aménagement, la dynamique commerciale du haut du faubourg Madeleine. Y a-t-il des choses à l'étude ? J'ai vu qu'il y avait évidemment une étude sur la commercialité de la galerie des Rives de Loire, c'est une bonne chose, mais au-delà encore, et de manière plus globale, qu'est-ce qu'il y a à la fois sur le volet culturel et sur le volet de l'aménagement ?

En matière de sécurité, je voudrais savoir si la brigade Stop incivilités est maintenue et si elle est étendue à l'ensemble des quartiers. Il me semble qu'il y avait une demande sociale assez forte sur ce sujet-là, sur les petites incivilités du quotidien. Et puis j'ai vu également dans le budget qu'il y avait 100 000 euros pour la localisation de la police municipale, alors peut-être nous en dire un peu plus sur ce point et est-ce que ce sujet de localisation intègre éventuellement aussi une question de visibilité et d'accessibilité de la population à la police municipale ? Puisque cela n'existe pas aujourd'hui et c'est sans doute un manque, d'hôtels de police ou de bureaux de police où les habitants peuvent venir. On peut le faire de manière fixe, on pourrait aussi le faire de manière mobile, pour être présent le jour des marchés par exemple, avec un petit camion. Il peut y avoir pas mal de choses sur ce plan-là, il y a peut-être quelque chose à creuser.

En matière de santé, peut-être avoir des précisions sur le calendrier de mise en œuvre opérationnelle de la plate-forme, tout simplement. Et enfin – et j'en terminerai par là – concernant l'éducation. L'élargissement des horaires périscolaires c'est une très bonne chose. Je pense que cela répond quand même à un certain nombre de demandes des familles et pour être allé au conseil d'école de Romain Rolland cette semaine, j'ai vu à quel point les investissements qui sont faits dans les écoles sont appréciés. Je vous le dis et les 4,4 millions d'euros inscrits au budget sont je pense absolument indispensables. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Merci M. le Maire. Je vais aller dans le même sens que mes collègues. M. MARTIN, vous parlez de budget de lutte contre la crise, comme l'ont dit mes collègues, mais comme dit M. GEFFROY, j'ai l'impression que c'est une continuité sans changement. J'aurais aimé un budget un peu plus ambitieux, plus novateur, avec peut-être une petite prise de risques. Alors oui on est en temps de crise, mais il faut voir le futur, avoir de l'ambition pour l'avenir et l'avenir pour une ville, cela passe par l'investissement. Alors évidemment vous dites que la dette est contenue, « dette » c'est le mot que vous aimez beaucoup. On n'augmente pas les impôts des Orléanais, c'est très bien, mais la dette contenue, on sait très bien qu'en finances, de temps en temps il faut prendre le risque, il faut un peu s'endetter plus peut-être et ce serait peut-être le moment-là. Donc oui vous êtes bon père de famille dans la gestion de la Ville mais il y a un moment où je pense qu'il va falloir mettre l'accélérateur sur l'investissement. Si vous voulez, comment projette-t-on une ville dans le futur ? C'est par ce biais là et cela demande un risque, c'est mon avis général sur cette proposition de budget.

Maintenant je vais insister sur trois points : l'éducation, la santé et la culture. En ce qui concerne l'éducation, alors oui il y a un budget pour les écoles, la rénovation énergétique, etc... c'est très bien. Mais malgré tout, il faudrait améliorer tout ce qui concerne la modernisation des équipements informatiques des écoles. C'est de la compétence de la Ville et c'est vrai que des écoles demandent des ordinateurs ou des tableaux interactifs et on leur dit que ce n'est pas possible car c'est indisponible. C'est un peu dommage parce que ce sont nos enfants et aussi le futur de nos enfants.

La santé, M. MONTILLOT, la dernière fois j'avais posé une question sur la Maison de Santé Pluridisciplinaire (M.S.P.) de La Source par rapport au problème avec le Cosem (Coordination des Œuvres Sociales et Médicales). Pour l'instant on est dans un grand flou artistique et c'est quand même l'argent des contribuables. J'aimerais bien que vous nous fassiez un point là-dessus parce que malgré tout, cela traîne et on n'a pas beaucoup d'information et de visibilité.

Je voudrais revenir sur P.A.I.S., la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé, qui va permettre d'améliorer tous les problèmes médicaux dans le sens où cela peut attirer les médecins, permettre de fédérer des secrétariats, d'améliorer la qualité du soin, de diminuer le recours en urgence. Cela a été pratiqué dans le Loir-et-Cher mais c'est une structure proposant la mise en place de cette plateforme et je n'ai pas trouvé dans le budget le coût de cette structure. J'aimerais bien que vous nous précisiez le coût. Je ne sais pas si c'est une société de médecins ou autre qui propose la mise en place de cette plateforme. Ce serait intéressant que vous nous fassiez au bout d'une année une évaluation du système mis en place car cela représente un coût pour la collectivité et puis nous dire quelles en sont les retombées.

Pour des choses novatrices, je ne comprends pas pourquoi dans vos propositions sur la santé - cela représente un coût bien sûr – on n'a pas un dispositif comme celui qui a été mis en place par la Ville de Strasbourg depuis 2012, il s'agit de Sport Santé sur Ordonnance, qui est très bien et elle le confirme. On est dans le cadre de la prévention là et le P.A.I.S. a aussi un volet prévention. Cela est fait pour des personnes qui ont des pathologies lourdes, chroniques, du diabète, de l'hypertension ou autre, et je trouve que ce serait d'actualité parce que maintenant avec les changements de nos vies professionnelles causés par la covid-19, et on va voir que cela va s'installer durablement dans l'activité notamment le travail en distanciel par ordinateur chez soi, les gens vont être de plus en plus sédentaires. Et là on est dans une proposition qui permet à des personnes avec un accord via des chartes signées avec des médecins, de pouvoir faire des prescriptions et de prendre en charge avec des éducateurs sportifs et autres, des personnes pour justement améliorer leur mobilité et de retourner vers le sport qui peut-être un très bon « médicament ». C'est un coût pour la collectivité mais avec un retour puisque cela peut donner l'image d'une ville où il y a le bien-être, cela permet de réorienter des gens vers des activités sportives douces comme la marche ou le vélo. Cela permet surtout aussi de faire un lien avec les associations sportives, qui en ont bien besoin actuellement, pas simplement à cause de la covid-19, on a vu qu'il y a quand même certains secteurs dans le sport qui ont vu leurs adhérents diminuer. Ça pourrait être une opportunité de faire des transversalités santé et sport.

Je termine par la culture. M. CHANCERELLE, oui c'est très bien ce que fait la Ville pour soutenir le milieu culturel, mais combien de projets abandonnés ? Pour l'instant plus rien sur les vinaigrieres Dessaux, la Cité de la Musique qui s'arrête et bien sûr – mais ça je l'avais déjà dit dans un mandat précédent – l'avenir d'une ville c'est son attractivité et c'est l'investissement dans la culture. Alors M. MARTIN pourrait me répondre que les investissements donnent des frais de fonctionnement.

(Intervention hors micro de M. MARTIN.)

Mme KOUNOWSKI – *Exactement M. MARTIN, j'ai bien appris votre leçon. Mais M. MARTIN, de temps en temps il faut investir. Et oui je sais, c'est dur pour vous, mais que voulez-vous, c'est incontournable. Si on veut projeter la Ville dans le futur, si on veut lui donner une identité culturelle et si on veut la dynamiser et la rendre attractive.*

Par contre, là où je m'interroge, sur la gestion des deniers publics, c'est le nombre de projets qui ont été commencés et qui ont dépassé les coûts de façon incroyable de 30 et 50 %, pourquoi ? Est-ce que ce sont des sociétés d'études qui ne sont pas compétentes ? Mais c'est quand même incroyable de voir actuellement le nombre de projets engagés et qui dépassent les coûts de façon inconsidérée. Alors oui on sait qu'un projet c'est difficile à mener et qu'il y a des dépassements, mais à ce point-là je m'interroge.

M. le Maire – *Merci. M. DEFOSSEZ.*

M. DEFOSSEZ – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Tout d'abord je remercie M. MARTIN pour la présentation du budget et l'ensemble des services qui ont réalisé ce budget 2021. Alors pour moi c'est un budget ambitieux et solide, comme vous l'avez dit M. MARTIN, sur le plan des fondamentaux mais il est aussi réaliste face à la crise. On est venu en aide et on va venir en aide à tous les secteurs en difficulté, je pense notamment aux commerces et à la culture. Il y a des actions concrètes face à cette crise et aussi des dépenses nouvelles comme par exemple l'augmentation du budget du C.C.A.S. et aussi 250 000 euros alloués à la culture.*

Le deuxième point et j'insiste dessus, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts. Alors en effet il faut peut-être de l'investissement, mais on le sait, des dépenses et des dettes nouvelles, c'est aussi de l'impôt et qui a souffert de la crise, c'est aussi l'ensemble des Français et par conséquent les Orléanais. C'est vrai que quand on donne de l'impôt en plus pour les Orléanais cela fait potentiellement moins de pouvoir d'achat, moins de consommation, c'est peut-être aussi cet écosystème – on va dire – orléanais, qui peut être fragilisé. Je pense que c'est vraiment un budget de raison par rapport au contexte économique et social.

Le troisième point et on l'a beaucoup entendu, c'est l'ambition. Pour moi, en tout cas personnellement, l'ambition ce n'est pas que des questions de moyens financiers, l'ambition c'est aussi la

volonté que l'on met dans les projets que l'on peut mener et ça c'est sur tous les domaines, que ce soit l'environnement, la sécurité, la culture. Il faut en effet que l'on soit bon dans l'accompagnement, dans l'innovation, dans notre manière de repenser les choses et là vraiment je vous rassure et je rassure tout le monde que l'on mettra tout en œuvre, l'ensemble des services, les élus, tous ensemble, pour être à la hauteur des enjeux qui nous attendent.

En conclusion, vraiment je pense que c'est un budget solide sur le plan des fondamentaux. Il est ambitieux, dans un contexte difficile et c'est surtout un budget responsable je pense pour l'ensemble des Orléanais. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci. J'ai vu que M. LEMAIGNEN souhaitait prendre la parole. Y a-t-il d'autres demandes ?*

(M. le Maire dresse une nouvelle liste des demandes d'intervention.)

M. le Maire – *J'ai donc compté onze demandes. M. LEMAIGNEN.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, chers collègues. On a effectivement un contexte difficile et incertain. Difficile, je prends note par exemple que sur les recettes de stationnement de voiries, on perd 1,1 million d'euros, liés à la crise bien évidemment. Et le contexte est très incertain pour une double raison : quelles seront les conséquences de la crise sur nos recettes ? Et puis également, quelles seront les compensations de l'Etat ? Parce que je partage évidemment les inquiétudes de Michel MARTIN sur les compensations faites par l'Etat. Alors il y a moins de risques pour la Ville parce que les recettes fiscales sont beaucoup plus stables que les recettes fiscales et économiques, les recettes fiscales sur les ménages sont moins sujettes à la conjoncture. Mais il y a quand même des risques, par exemple la dotation globale de fonctionnement, entre 2013 et 2021, elle est passée de 36 à 25,5 millions d'euros. Donc là-dessus, une véritable inquiétude pour nos recettes.*

Dans ce contexte, je trouve qu'arriver à 42 millions d'euros plus 10 millions d'euros par Orléans Métropole d'investissements, je comprends mal que l'on dise que ce n'est pas un budget ambitieux, c'est énorme. D'autant plus que c'est justement cette maîtrise des dépenses, cette rigueur de gestion des dépenses courantes de fonctionnement, qui nous permettent de pouvoir être réactifs par rapport à la crise que subissent nos concitoyens Orléanais. Et je crois que c'est grâce à ces marges de manœuvre que l'on peut être réactif. D'ailleurs Olivier GEFROY l'avait souligné, c'est en ayant ces marges de manœuvre que l'on pourra justement soutenir nos concitoyens au quotidien, tout en conservant une grosse ambition pour la Ville. Alors je remarque quand même, Mme KOUNOWSKI, dire qu'il faut s'endetter et être ambitieux, je vous rappelle quand même deux choses, la dette d'aujourd'hui, c'est la fiscalité de demain, parce qu'une dette c'est dommage mais il faut la rembourser, et en plus les banquiers ont le culot de demander des intérêts. Et en plus, vous l'avez dit très justement, vous avez fait « du Michel MARTIN », les investissements génèrent des frais de fonctionnement. Donc il faut savoir que la dette de la Ville, elle est maîtrisée. On s'insère dans un ensemble et Michel MARTIN a présenté la consolidation, la dette de la Ville ce n'est que 16 % de la dette qu'on a remboursé les citoyens d'Orléans. Et donc si on augmente la dette, il faut bien voir cela dans un ensemble.

Et donc je conclurai en disant que l'on a une ville qui est bien gérée, qui a une situation qui est bien maîtrisée et qui à la fois nous permet d'avoir une véritable ambition et de pouvoir être réactif. Mais en revanche, je suis beaucoup plus inquiet pour le budget que nous étudierons la semaine prochaine à la Métropole, parce que là, on cumule tous les risques.

M. le Maire – *Merci M. LEMAIGNEN. Mme de FILIPPI.*

Mme de FILIPPI – *Tout d'abord M. CHAPUIS. Je ne vous comprends pas du tout quand vous me dites que les livres sont anciens et qu'ils donnent une image de la femme un peu étonnante, parce que Fantômette c'est quand même une héroïne du féminisme (Rires). Plaisanterie mise à part, au niveau des bibliothèques dans les écoles, cela n'a rien à voir ni avec la culture ni avec nous directement puisque ce sont les enseignants qui ont une enveloppe à eux, la dépensent comme ils veulent et choisissent leurs livres. On a fait le tour des 67 écoles et personne ne s'est plaint là-dessus. On a vu de très belles bibliothèques, différents classements selon les écoles. C'est donc avec les enseignants qu'il*

faut engager cette discussion, pas avec nous. On ne peut pas s'immiscer dans leurs choix.

Le second point pour répondre à Mme KOUNOWSKI. Par rapport au plan numérique, vous avez vu nous avons une ligne pour cela dans le budget, elle est de 335 000 euros. On continue, et dans chaque classe élémentaire maintenant, il y a un vidéoprojecteur interactif. Cela a été un gros travail et coûteux. Là nous continuons le déploiement du plan et cette année on réfléchit à faire cela en maternelle.

Tout le monde l'a dit et je n'y reviendrai pas, c'est un budget de crise. L'éducation c'est une grosse part puisque c'est 4,5 millions d'investissement quasiment pour améliorer la vie des écoliers, des équipes enseignantes, des directeurs et puis pour réaliser des rénovations thermiques, M. GRAND. Je remercie M. GEFFROY de l'avoir souligné, pour tout le travail qui est accompli. On a un énorme montant en fonctionnement avec 27 millions d'euros. Mais derrière ces gros chiffres, je voulais juste profiter de l'occasion qui m'est donnée car 27 millions d'euros en fonctionnement, derrière les chiffres on a aussi de l'humain. Et depuis la rentrée, dans le contexte que l'on connaît, j'ai vraiment pu constater l'investissement total du personnel de la Ville, je pense aux A.T.S.E.M., je pense aux animateurs, je pense aux personnels d'entretien. Encore une fois j'ai fait la tournée des 67 écoles, on a eu des ordres et des contrordres du gouvernement, cela change tout le temps, ils et elles ont fait preuve d'une adaptabilité vraiment sans faille et franchement je suis rassurée, je pense que vous l'êtes aussi, que nos enfants soient entre de très bonnes mains. Merci.

M. le Maire – *Merci. Mme CORRE.*

Mme CORRE – *M. le Maire, quelques mots, y compris sur ce qui a pu être déjà dit. Sur la question du budget dynamique de gestion de crise, c'est un budget qui est dans les chiffres habituels et les investissements ne sont pas en augmentation, le fonctionnement non plus, ce n'est donc pas un budget qui prend la crise « à bras le corps ». Or la situation aujourd'hui ne permet pas la gestion que vous défendez depuis toujours et qui est partagée depuis par un certain nombre sur la question de la dette. En dehors de période de crise, on ne serait pas forcément tous d'accord sur l'analyse mais on peut comprendre l'effort qui est fait par la Ville de ne pas endetter, y compris au regard du fait que la Ville ce n'est pas la seule source d'endettement des Orléanais. Mais en période de crise, de nombreuses institutions l'ont fait, il est tout à fait légitime de changer de fusil d'épaule et d'être beaucoup plus agressif, d'une certaine façon, et en tout cas d'assumer le fait que l'on puisse sur ce budget là et peut-être encore sur le budget d'après malheureusement, être en nécessité absolue d'augmenter la dette pour augmenter les investissements et le fonctionnement. Le bilan que vous avez fait le montre bien M. MARTIN, quand la Ville investit un euro, les Orléanais bénéficient quasiment de trois euros d'investissement. Et donc, il y a un véritable intérêt en période de crise, d'investir davantage que l'on ne le fait actuellement. Je regrette cette lecture des choses qui en devient quasiment dogmatique, même si le mot est un peu excessif je vous l'accorde, mais quand même. Je ne reviens pas sur les types d'investissement que l'on pourrait faire, beaucoup de choses ont été proposées et on y reviendra sûrement aussi dans les délibérations qui suivent.*

Sur la question de la solidarité, augmenter le budget du C.C.A.S. de 250 000 euros, c'est donner à peu près deux euros en plus par habitant dans notre Ville. Il n'y a pas forcément de quoi fanfaronner partout sur l'augmentation budgétaire du C.C.A.S. Quand on dit 250 000 euros cela paraît une grosse somme au regard de nos budgets personnels c'est une énorme somme. Au regard du budget de la Ville c'est une moins grosse somme et au regard du budget pour chaque individu et chaque association qui pourrait être aidée il y a quand même matière à s'interroger. Je pense que la Ville passe à côté, au-delà des déclarations volontaristes, il y a après la concrétisation dans le budget et il y a une vraie dichotomie entre le titre – qui d'ailleurs n'était pas celui-là au moment de l'orientation budgétaire et puis ce qu'il y a décrit ensuite dans le rapport lui-même où on revient plutôt sur un budget de transition qui correspond malheureusement plus à ce qui est fait, c'est-à-dire une gestion en « bon père de famille ». Or en crise, on n'est plus en gestion de bon père de famille, on est en gestion de « père courage ».

M. le Maire – *Mme BREANT.*

Mme BREANT – *D'abord je tiens à répondre à M. CHAPUIS par rapport aux travaux d'accessibilité. Vous savez bien que nous sommes nouvellement élus. C'est moi qui suis mandatée pour défendre ce projet-là, il a bien fallu que je fasse une analyse avec mes collègues, il a donc été créé un*

comité de pilotage avec toutes les thématiques. On s'est déjà rencontrés plusieurs fois pour cibler les travaux à faire sur les quatre ans qu'il nous reste, par priorité, par quartier et aussi par thématique. Les travaux vont bien être faits, ne vous inquiétez pas.

Concernant les associations caritatives, alors là je vous rassure, ne vous inquiétez pas, elles ont toutes été reçues dernièrement, les demandes ont été faites, on a été bien à l'écoute. En ce qui concerne les étudiants, il y a bien un projet de réflexion, un local, parce qu'en fait les étudiants ne sont pas pauvres seulement pendant la crise, ils sont pauvres toute l'année, une réflexion est menée. Je vous rassure par rapport à cela.

Au C.C.A.S., évidemment 250 000 euros cela paraît peu. Il y a aussi des choses qui n'apparaissent pas dans ce rapport, c'est l'aide que l'on peut apporter aux familles, car le C.C.A.S. porte aussi la petite enfance pendant la crise. Je peux vous dire tout ce que l'on a fait : non facturation des familles qui ne confient pas leurs enfants en cas d'isolement pour cas de covid-19 ou de cas contact, perte d'emploi liée à la covid-19, chômage partiel ou total, fermeture administrative pour les travailleurs indépendants, autorisation spéciale d'absence pour les agents publics, congé de maternité, déplafonnement du nombre d'avenants au contrat d'accueil, réduction du nombre d'heures d'accueil afin de correspondre aux besoins des familles, activité partielle par télétravail. Egalement un assouplissement des conditions d'activités professionnelles des familles afin de permettre aux personnes en instabilité professionnelle, intérimaire, formation d'insertion, de ne pas perdre leur place en crèche. Des choses sont faites, évidemment la petite enfance on n'en parle pas au Conseil Municipal, on en parle au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Ne vous inquiétez pas, les choses sont faites et d'autres vont être faites, on est en réflexion et en analyse. Merci.

M. le Maire – Merci. M. DABOUT.

M. DABOUT – Merci de me donner la parole juste après Mme BREANT avec qui je travaille étroitement au C.C.A.S. Plusieurs choses et déjà je voudrais rebondir sur ce que disait mon collègue M. DEFOSSEZ. Effectivement, l'intensité de la solidarité n'est pas strictement proportionnelle à l'argent que l'on y met, il y a aussi des actions de solidarités qui sont totalement gratuites et en ce sens, avec les aînés on fait une action particulière en ce moment, si vous avez du temps, allez voir ou appelez les personnes âgées, cela leur fera plaisir.

Mme CORRE, deux euros par Orléanais, tous les Orléanais ne sont pas bénéficiaires du C.C.A.S., donc vos chiffres ne fonctionnent pas.

Et je voudrais dire à Mme de FILIPPI et effectivement remercier les agents pour leur adaptabilité. Aux services des aînés ils ont été tout à fait admirables à ce sujet-là. Merci beaucoup.

M. le Maire – Merci. M. BOURREAU.

M. BOURREAU – Merci. M. le Maire. Pour commencer et réagir à ce qu'il vient d'être dit, le côté que finalement le budget n'est pas si important et ce qu'il faut c'est dégager de l'énergie, je veux bien comprendre que ce soit possible dans certains secteurs, je vais vous parler un peu de culture et cela me paraît plus compliqué. Supposer que déployer de l'énergie constituerait une force vive permettant de résoudre tout ça, et bien non, il faut mettre de l'argent et payer les artistes. Ce que je voulais dire en passant c'est que cela ne fonctionne pas pour tous les secteurs.

Alors M. CHANCERELLE a rappelé que l'enveloppe dédiée à la culture l'année prochaine serait de 22 millions d'euros, soit 11 % du budget. Alors est-ce un chiffre ambitieux ? Ce n'est pas évident de l'affirmer comme cela à cet instant. Il faudrait regarder les villes de taille comparable de plus de 100 000 habitants et sur le budget 2021. En revanche sur les chiffres des années précédentes, on parle plutôt de 12,5 millions d'euros. Je ne voudrais pas tirer des conclusions mais cela représente quand même un différentiel. Alors à cet instant je ne pense pas que l'enveloppe budgétaire de 22 millions d'euros constitue une ambition incroyable pour notre Ville.

Il faudrait simplement se concentrer sur les faits, les projets et c'est ce que je me suis attaché à faire sur le document qui nous était proposé. Pour l'enveloppe dédiée à l'art dans l'espace public dans

tous les quartiers de la Ville – ce qui nous est cher et ce sera sans doute un très beau projet – est de 160 000 euros. 160 000 euros pour toute une année pour l'art dans tous les quartiers. Alors cela ne représente pas toutes les familles artistiques mais vous imaginez bien que 160 000 euros pour couvrir tout le territoire sur toute une année cela me paraît assez modeste et donc il est probable qu'à budget modeste ce soit une ambition modeste.

Concernant la collégiale, cela vous paraîtra peut-être un détail mais c'est quand même important. Une augmentation notable du budget intéressante, 50 000 euros à l'année, pour un établissement de taille comparable qui organise des expositions ambitieuses, le budget normalement c'est plutôt 150 000 euros. Là encore, il y a une progression intéressante mais cela ne me semble pas correspondre aux ambitions affichées du lieu et vous pouvez quand même féliciter ceux qui travaillent sur ce lieu parce qu'ils font des miracles avec peu de budget, vous pouvez me croire.

En ce qui concerne la modernisation du musée des Beaux-Arts et les politiques d'acquisition, nous en sommes à 150 000 euros pour l'année prochaine. Comme vous le savez le musée des Beaux-Arts nécessitent des travaux colossaux qui demandent plusieurs millions d'euros d'investissement. Du coup cette modernisation à hauteur de 150 000 euros ne me paraît évidemment pas être une ambition exemplaire.

Je voudrais proposer peut-être, j'ai bien compris que les projets importants seraient arrêtés et vont être arrêtés, on en prend acte. Concernant la politique des arts plastiques à Orléans, il y aura quand même quelque chose à faire et pas forcément très coûteux. Je crois qu'il y a un angle mort sur Orléans qui est le fait de ne pas pouvoir actuellement exposer des artistes émergents, les galeries d'art n'existent pas ou quasiment plus, la collégiale est très vite remplie, il y a très peu de lieux d'exposition et je crois que cette ville pourrait trouver intéressant de monter une galerie d'art municipale qui nécessiterait peu de frais de fonctionnement à vrai dire puisqu'il ne s'agit pas de monter une équipe, il s'agit de monter un lieu d'exposition, qui pourrait être tenu en partie par les artistes. Je pense que cela peut être une solution à étudier.

Pour finir, dans le document projeté tout à l'heure, j'ai pu lire qu'il y aurait un Festival de Loire en 2021, ainsi que les fêtes de Jeanne d'Arc en mai et le festival probablement en septembre. Entre les deux le Festival de jazz, mort-né j'allais dire. On n'a visiblement pas trouvé la solution pour ce Festival de jazz alors que l'on a trouvé des solutions pour les fêtes de Jeanne d'Arc et les fêtes de Loire. Je pourrais entendre la remarque que cela n'est pas techniquement la même chose, car en effet cela ne l'est pas, il s'agit de concert en plein air. Mais je pense qu'il y a quand même une solution à trouver pour que cela ait lieu. Ce n'est pas impossible, il y a eu un festival à Orléans qui s'appelle HOP HOP HOP qui a très bien fonctionné sur le même site. Donc je pense qu'il y avait quand même quelque chose à trouver. Et M. CHANCERELLE l'a signalé tout à l'heure, le secteur a besoin de soutien, et je crois que ce Festival de jazz pourrait être un soutien très concret, à la fois aux acteurs culturels et aux secteurs de l'évènementiel qui est particulièrement touché. Je finirai juste sur une phrase que je me répète souvent moi-même : il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. M. RENAULT.

M. RENAULT – Merci M. le Maire. Je voulais faire un aparté sur le Sport santé et apporter quelques réponses. Déjà à savoir un chiffre qui nous est revenu lors du premier confinement, c'est en moyenne 2,5 kilos de prise de poids par personne, donc effectivement, le Sport santé devient important. A ce sujet, lors de la semaine olympique, il faut savoir que le thème abordé sera renouvelé chaque année c'est justement le sport santé. Ce sera abordé dans les collèges et les lycées, ainsi que dans les écoles primaires.

Ensuite, avec la proximité que nous avons vis-à-vis des associations, on sait que certaines vont être en difficulté. C'est une certitude et on sera là. Sachez aussi que beaucoup font quand même des cours en visioconférences, il y a des cours de gymnastique par exemple. Après c'est sûr les sports doux comme le taï chi, la gymnastique volontaire ou la randonnée, souffrent énormément de cette crise et c'est au minimum plus de 50 % de perte d'adhérents. Et nous on sera présents, on projette une journée vers Pâques pour justement relancer ces sports et le sport en général. Merci.

M. le Maire – *Merci. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Merci M. le Maire. Je suis un peu ennuyée parce que Valérie CORRE a parlé de ce que je souhaitais aborder.*

M. le Maire – *Alors je passe au suivant ? (Rires.)*

(Rires dans l'hémicycle.)

Mme TRIPET – *Non, non, je vais quand même le dire (Rires.). Je reviens sur les 250 000 euros pour le C.C.A.S. Bien évidemment, heureusement que l'on ne donne pas deux euros par habitant et que tous les habitants, que toutes les Orléanaises et que tous les Orléanais n'ont pas besoin du C.C.A.S. Sauf qu'avec ce qu'il se profile à l'horizon, c'est un véritable tsunami de précarité qui arrive, autant sur notre Ville que sur la Métropole, il n'y aura pas que notre Ville de concernée. Compte-tenu de ce qui va se passer, je ne sais pas si on peut tendre le dos, croiser les doigts ou tout ce que l'on pourrait faire éventuellement pour éviter que nombre de nos concitoyennes et concitoyens tombent dans la pauvreté.*

Je voulais mettre en exergue quelque chose que l'on a oublié de préciser au niveau santé. Va-t-il y avoir un regard particulier sur le phénomène psychologique que peuvent engendrer le confinement, le déconfinement, les stress et certains des stress post-traumatiques puisque moi je vois des fois des femmes seules à la maison, des familles monoparentales, pas de « bon père de famille » mais des mamans qui gèrent seules mais qui n'osent plus sortir, avec des enfants qui ne veulent plus sortir et qui ont peur. Va-t-il y avoir un point particulier là-dessus ? Pourra-t-on avoir des consultations ? Parce que je vous assure que ce qui arrive là aussi c'est important, il ne faut pas le nier et je crois qu'il y a quelque chose d'important qu'il va falloir faire aussi. J'ai vu également que du côté des sans domiciles fixes il y avait cette problématique devenant de plus en plus prégnante. Il y en a un que l'on a remarqué et on s'est beaucoup mobilisé les uns et les autres, élus ou non, bénévoles ou autres, pour ce monsieur qui se promène en short en plein hiver, qui dort sur un banc avec juste une couverture, et la crainte effectivement qu'un matin il ne se réveille pas à cause du froid. Je pense que désormais l'unité mobile s'en occupe mais n'empêche c'est une problématique. Je ne voudrais pas que sur notre territoire à un moment donné, on se retrouve avec des personnes qui sont mortes de froid dans la rue, non pas parce que l'on n'aura pas essayé de les aider, parce qu'elles auront refusé d'être prises en charge pour des problèmes psychologiques. Je pense qu'il y a quelque chose à faire. Le Préfet devrait pouvoir prendre ce genre de décision mais je crois qu'au niveau de la Mairie on devrait aussi avoir ce regard-là. M. le Maire, Mme BREANT, si voulez bien à un moment donné me répondre à ce sujet, ce serait vraiment le bienvenu. Merci.

M. le Maire – *M. GAUTIER.*

M. GAUTIER – *Je vais être très rapide. M. MARTIN – je n'ai pas vu ou j'ai peut-être mal lu – simplement, je n'ai pas vu un crédit éventuel d'études pour la rénovation des Halles. Si on les rénove pendant le mandat, il faut peut-être que l'on si prenne rapidement.*

M. le Maire – *M. ROY.*

M. ROY – *Je vais m'attacher à répondre sur les questions concernant la partie écologique. Je rejoins la symbolique du bâtiment à énergie positive que Jean-Philippe GRAND expose et je veux affirmer que c'est une volonté politique sur le mandat d'avoir des bâtiments à énergie positive. Mais bien avant de s'attacher à cette symbolique, la Ville d'Orléans dispose d'à peu près 500 bâtiments en propriété. Ce qui était demandé était de faire l'analyse de ces bâtiments, savoir d'où on part, comment ils sont utilisés et comment on va les ramener sur des dépenses énergétiques et des coûts de fonctionnement raisonnables. Des projets seront à porter, c'est une analyse qui n'a jamais été faite auparavant, il faut nous laisser encore un peu de temps. Evidemment ce seront des budgets et des ambitions portés sur les prochains budgets.*

Concernant la partie énergie renouvelable, vous avez parlé de centrales photovoltaïques. Même sanction, cela n'a jamais été étudié et cela ne se fait pas en six ou douze mois malheureusement,

ce sont des projets qui vont devoir être menés au long cours, qui apparaîtront sur les prochains budgets et si cela peut vous rassurer, on a des budgets d'investissements qui sont de plusieurs dizaines de millions d'euros pour les centrales photovoltaïques où l'installation sur bâtiments.

Vous nous avez posé une question sur l'isolation thermique des bâtiments. On va être assez prudent et pédagogue sur cela. Je ne sais pas si vous avez vu dans vos quartiers, des bâtiments isolés par l'extérieur avec des rénovations qui ne sont pas faites. Il faut apporter toute la pédagogie et la méthodologie sur cette technique normalement parfaitement maîtrisée, mais un peu dévoyée par des sociétés opportunistes. On a l'ambition d'apporter cette pédagogie, d'apporter cet accompagnement aux citoyens de tous les quartiers orléanais, mais surtout pas d'abonder de subventions supplémentaires ou en tout cas trop rapidement, pour avoir des sociétés qui traverseraient la France et la Navarre pour venir profiter des subventions orléanaises, isoler mais ne pas finir les travaux. J'en veux pour preuve le quartier de La Source où malheureusement il y a des dizaines des maisons qui ne sont même pas enduites et où les ravalements de façades sont bloqués à l'heure actuelle.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'on va participer au projet des Assises de la Métropole. Ce projet d'Assises a pour ambition de prendre le pouls du territoire, des atouts, des forces et des faiblesses, sur ce qui va être la transition et la ville résiliente. On parle de la Métropole et Orléans en fait pleinement partie. Juste, à l'échelle de la Métropole, la valeur de cette transition et la valeur de cette résilience est estimée au premier échelon, entre 2,6 et 3,5 milliards d'euros. Pour la Ville seule d'Orléans, on s'approcherait des 2 milliards d'euros. Donc si je peux répondre à votre impatience de saisir des budgets ambitieux, laissez-nous le temps de prendre le pouls et d'avoir les résultantes de ces Assises de la transition, d'en discuter collectivement, de co-construire et de ne pas décider avec précipitation sur notre première année de mandat, pour avoir vraiment des budgets et une ambition à la hauteur de ce que mérite les Orléanais.

J'ai entendu aussi M CHAPUIS, l'allocation de bons énergétiques. Je vous dirais pourquoi pas. C'est la première fois que j'en entends parler donc évidemment cela n'est pas au projet de cette année mais ce sont des choses dont on pourra rediscuter sur les prochaines années. Et je vous invite à venir porter vos idées aux Assises de la transition, l'ouverture sera le 12 janvier prochain.

M. le Maire – Très bien rappelé. Mme BARRUEL.

Mme BARRUEL – Merci M. le Maire. Je vais être rapide parce qu'on a déjà dit beaucoup de choses et puis de toute façon et je crois qu'effectivement on n'a pas tous la même vision et la même lecture du budget, de ce que peut être un budget contre la crise. Au-delà évidemment des messages que l'on a envoyé et du soutien que l'on fait aux secteurs en difficultés, William CHANCERELLE et les uns et les autres l'ont rappelé. La Ville d'Orléans continue d'investir, elle continue à être une ville du futur, elle continue à investir dans l'ensemble de ses quartiers, à la fois sur l'ensemble de ses bâtiments, aussi sur des grands équipements. Alors tout cela c'est évidemment pour le bien des Orléanais, c'est pour le bien j'espère aussi des futurs Orléanais. Un développement de la maîtrise de la densité en s'appuyant sur nos fondamentaux, on vient de rappeler également la transition écologique, Nadia LABADIE parlait tout à l'heure de notre Ville Jardin. Et puis ne pas oublier que tous ces travaux qui vont avoir lieu tout au long de l'année dans notre Ville, c'est évidemment tout d'abord le soutien aux entreprises qui en ont grand besoin. Je vous remercie.

M. le Maire – M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais apporter un certain nombre de précisions parce que le budget c'est le temps fort dans une année, dans une mandature a fortiori. Effectivement c'est là que les décisions se prennent pour l'année à venir mais également pour le futur puisqu'il y a un certain nombre de choses qui sont investies et qui démarrent en 2021 et qui vont évidemment se poursuivre sur les années suivantes. Par rapport à cela, plusieurs points en résonance avec un certain nombre à la fois d'interrogations ou d'affirmations.

Concernant le social, j'ai beaucoup entendu ce domaine. Mais permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas le monopole du social et très loin de cela.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. MONTILLOT – Vous êtes – excusez-moi l'expression – très décalé et je vais vous expliquer pourquoi, car il y a besoin d'explication ça c'est sûr. Pourquoi pas le monopole du social ? Très souvent je suis toujours un peu surpris, j'ai presque l'impression d'une machine qui chaque année répète à peu près la même chose, 8,5 millions d'euros pour le social et pour le C.C.A.S. ce n'est pas suffisant. Le C.C.A.S. n'est qu'une toute petite partie de ce qui est fait dans le domaine social. Il faut juste que l'on puisse le mesurer. Et même si effectivement il continue à augmenter, si comme l'a expliqué Régine BREANT, il y a 200 000 euros de plus ce n'est pas deux euros par habitant. Et même s'il y a eu un certain nombre de choses qui ont été faites dans beaucoup d'autres domaines, y compris sur la santé, les masques, les tests antigéniques ou encore les aides aux commerçants ou les aides pour la culture. Non, il y a beaucoup plus que cela. Lorsque Michel MARTIN évoquait tout à l'heure les 187 millions d'euros de garantie sur le logement social, je veux dire que sans cette garantie on ne pourrait pas construire le logement social.

La deuxième chose, juste pour ceux qui ont un peu de mémoire ici, c'est l'état du logement social, l'état indigne du logement social. Si on peut parler de social, le droit au logement c'est d'abord du droit au logement digne et pas du droit au logement indigne. Il faut tout de même rappeler ce que nous faisons maintenant année après année pour effectivement cet effort sans communes mesures avec ce qui n'a pu jamais se faire sur Orléans, pas simplement en termes de constructions, en termes de rénovations. C'est également la qualité de vie dans les quartiers, ce n'est pas simplement dans son logement. Je pense que si on osait vous montrer, la situation des logements à une époque, tels qu'on nous les avait laissés et des quartiers, aujourd'hui je pense qu'effectivement on entendrait peut-être moins rire sur les bancs de cette assemblée.

Le social c'est également ce qui est fait dans l'égalité des chances. Faire en sorte que nos enfants dans nos écoles puissent avoir, quel que soit le quartier, quelle que soit l'origine de l'égalité des chances. Mais par rapport à cela, c'est donc la Cité éducative, c'est le programme de réussite éducative, ce sont les aides artistiques, c'est la gratuité du périscolaire que nous avons mis en place, l'aide aux devoirs pour les enfants dans les quartiers et particulièrement en l'occurrence avec le quotient familial, pour les familles qui n'ont pas les moyens et c'est gratuit pour ces familles-là, précisément. Et je peux comme cela multiplier à l'infini. Il y a aussi la prévention spécialisée, la médiation sociale, les parents-relais, le Carrefour des parents et oui, le social c'est cela. Tout à l'heure Mme TRIPET parlait de ces familles monoparentales et notamment des femmes, et bien effectivement ce n'est pas « bon père de famille » c'est « mutter courage » comme dirait Bertolt Brecht. Mais que faisons-nous pour ces femmes-là ? Comment nous les aidons en prenant notamment en charge leurs enfants ? Voilà ce que nous faisons. C'est cela le social et cela nous honore. Et je pense que oui, je peux réaffirmer, vous n'avez pas le monopole du social et très très loin de là. Mais ce n'est pas tout, je vous garde quelques surprises.

Alors, M. CHAPUIS, c'est extraordinaire. Le réseau Orléans solidaire, comme M. Jourdain en faisant la prose sans le savoir, ce n'est pas la peine de réinventer le fil à couper le beurre. La solidarité au niveau du réseau mais cela existe tous les jours M. CHAPUIS. Je comprends et je vous fais grâce d'une chose, que vous ne connaissiez pas parce que vous n'êtes pas aux affaires, je l'entends, mais excusez-moi, tous les jours entre le C.C.A.S., l'Education nationale, le Conseil Départemental avec les assistantes sociales, le tissu associatif, tous les jours ce réseau de solidarité existe. Donc ne réinventez pas les choses, ne donnez pas l'impression de faire effectivement dans la figuration quelque chose d'important. Cela existe, cela se fait, tous les jours, sans aucune exception.

Je vais conclure pour le social, c'est d'abord et avant toute chose l'investissement. Alors j'ai entendu beaucoup de choses sur ce sujet. Et je voudrais juste vous rappeler quelques petites réalités. Aujourd'hui et depuis des années, M. le Maire, M. MARTIN, plus de 50 millions d'euros investis chaque année à Orléans. Et malgré la crise, malgré les dépenses de fonctionnement supplémentaires, et bien on augmente encore l'investissement. Mais là encore, cela nous remet en situation de ce que nous avons connu auparavant. On est passé d'une moyenne de 29 millions d'euros à plus de 50 millions d'euros, c'est-à-dire une augmentation de 80 % d'investissement. Et même en euros constants, on est à plus de 50 % par rapport à ce qui se faisait effectivement à une certaine époque. C'est là d'ailleurs que l'on voit toute la différence par exemple, entre la gestion pendant des décennies à Tours et notamment entre 2001 et 2014 et ce qui s'est fait sur Orléans. En fait ils se sont retrouvés à Tours en 2014 exactement au même

niveau que ce que nous avons connu en 2001, c'est-à-dire autour de 23/24 millions d'euros. Et on voit la différence d'évolution entre les deux villes depuis cette époque. Sauf qu'il faut comprendre une chose, c'est que 25, 27, 28, 29 millions d'euros de plus d'investissement chaque année, c'est l'équivalent de 600 à 800 emplois nets créés chaque année. Et un emploi créé c'est un chômeur épargné, c'est d'abord cela le social ce n'est pas uniquement de se dire si on ajoute dix euros, c'est d'abord ce que l'on fait pour éviter que des personnes soient au chômage, c'est ça la réalité. J'insiste et je réaffirme que dans ce domaine, vous n'avez pas le monopole du social, bien au contraire.

Sur l'isolation thermique, un mot amical et affectueux à l'égard de M. GRAND. Quand j'entends que vous pouvez oser dire, notamment sur les bâtiments en matière scolaire, que nous sommes à la traîne. Alors à la Région vous êtes dans les « choux ». Je voudrais juste quand même vous dire une chose. On a remplacé 90 % de toutes les fenêtres dans toutes les écoles au cours des dix dernières années, on a refait « la peau » d'un certain nombre d'écoles et quand je dis « la peau » on se comprend c'est une deuxième « peau » qui vient se rajouter, on a remplacé les chaudières et tous ces investissements là aujourd'hui sont en dizaines de millions d'euros. Je veux dire que par rapport à la taille de population d'Orléans versus la taille de la Région, on est nettement en avance. Et pour être membre de la Commission des Services Publics Locaux de la Région et notamment sur les questions thermiques, je peux vous dire que je connais parfaitement bien la différence entre ce que vous avez fait, l'héritage que vous allez laisser et ce que nous, nous avons fait.

Je voudrais surtout m'adresser maintenant à Mme KOUNOWSKI parce qu'effectivement elle a posé un certain nombre de questions et fait des remarques. Il y avait d'abord une remarque et je vous avoue que je n'ai rien compris ou plus exactement, je me suis demandé ce qu'il c'était passé, si pendant cinq ou six ans il n'y avait plus de journaux à Orléans. Le numérique, la catastrophe. Bien sûr Chrystel de Filippi a répondu, enfin je voudrais juste répondre tout de même. En cinq ans, avec un an d'avance, on a mis en place le dispositif des vidéoprojecteurs interactifs dans 100 % des classes. Et en plus non seulement 100 % des classes telles qu'elles étaient prévues au départ mais avec les dédoublements des CP et des CE1, cela va faire plus que 100 % et vous comprenez pourquoi ? Parce qu'en fait quand nous avons démarré le programme, c'était avec un certain nombre de classes, sauf que l'on a considérablement augmenté le nombre de classe à cause de l'augmentation démographique et deuxièmement à cause du dédoublement. Toutes les classes sans aucune exception. Je veux dire que ce plan massif, terminé avec un an d'avance, versus la plupart de toutes les communes autour et qui elles-mêmes développent aujourd'hui les vidéoprojecteurs interactifs, alors de dire que là aussi on soit à la traîne, excusez-moi, je rêve.

Par contre je vais vous apporter des réponses très précises à vos questions, sur le Cosem, sur le P.A.I.S., même si vous avez déjà eu des réponses sur Sport santé avec Thomas RENAULT et même si je suis pour ma part totalement d'accord avec vous, qu'il y a encore des efforts à faire dans ce domaine, ce n'est pas l'ancien sportif qui vous dira le contraire. Je vais donc vous donner quelques éléments de réponses rapides bien sûr. Concernant la santé, la M.S.P. de La Source Simone Veil – qui porte bien son nom – en l'occurrence le Cosem est en train de signer, on est dans les actes notariés et sur la cession du bâtiment de la M.S.P. de La Source, mais les bâtiments ne sont rien s'il n'y a pas de médecins dedans. On a donc eu – je crois vois l'avoir déjà indiqué une ou deux fois depuis le mois de juillet – énormément de réunions de travail avec le Cosem. Une dernière réunion d'ailleurs il y a trois semaines avec le Cosem et l'A.R.S. pour la présentation bien sûr du projet de santé, c'est là d'ailleurs que nous avons appris qu'il y aurait quelques aides supplémentaires de l'A.R.S. sur nos quartiers prioritaires ce qui est une très belle chose. En l'occurrence, quatre médecins généralistes, quatre médecins spécialistes et cinq dentistes qui vont arriver dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois, cela va se faire de façon progressive bien naturellement. Ça c'est un point très important à donner et de mémoire, les travaux vont démarrer début janvier ou peut-être même pendant les fêtes de Noël mais très concrètement, les travaux notamment sur la partie dentaire puisque que bien sûr pour le reste, il n'y a pas de travaux particuliers à faire. Le bâtiment est en parfait état, simplement il faut installer les cabinets dentaires. Ceci est pour la partie M.S.P. Simone Veil, qui va donc se transformer en fait en centre de santé, puisqu'il s'agit de médecins et de dentistes salariés.

Deuxième acte, P.A.I.S., la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé ce n'est pas une structure, c'est un dispositif, donc ne cherchez pas d'associations ni de bâtiments. Nous avons recruté

pour l'instant et nous avons tout simplement confié une mission au médecin qui a créé le dispositif P.A.I.S. dans le Loir-et-Cher. Il rencontre un par un tous les médecins qui se situent sur Orléans et autour d'Orléans sur les villes voisines. L'objectif, comme dans le domaine de la santé cela bouge d'un quartier à l'autre et aussi bien les Orléanais que ceux qui sont en banlieue orléanaise ne vont pas forcément chez un médecin sur leur propre territoire municipal et communal, ils peuvent évidemment passer d'un territoire à l'autre. Donc il rencontre actuellement l'ensemble des médecins pour savoir s'ils adhèrent - et je ne parle pas financièrement mais d'adhérer au principe - de mutualisation des moyens par le biais de secrétariats communs qui seront pris en charge dans le cadre du dispositif P.A.I.S., avec tous les avantages que vous connaissez que j'ai évoqués, sur les soins non programmés, désengorger les urgences, augmenter le tutorat pour les internes, etc. Dès que cela sera mis en œuvre, le travail devrait être terminé vers février ou mars, à ce moment-là on enclenchera la mise en œuvre du dispositif et cela nous permettra de vous donner des évaluations année par année sur cela.

Je vous ai dit un mot sur le Sport santé et je vous ai indiqué que j'y étais très favorable.

Sur la sécurité, juste pour dire à M. GEFFROY, soyez très patient. Je vois que vous avez d'ailleurs plein d'idées, vous débordez d'idées, c'est parfait. Je ne sais pas pour quelles raisons vous ne les avez pas eues plus tôt. Et donc on aura très rapidement l'occasion, je connais votre impatience, et je vous dirais tout, à la fois de l'audit qui a été mené sur les effectifs et sur les moyens technologiques et en même temps, bien sûr des résultats, etc. Vous le savez, en général rendez-vous vers le mois de février, pour vous faire plaisir. Merci.

M. le Maire – *Et bien M. MARTIN, s'il y a quelques autres réponses à formuler ?*

M. MARTIN – *Oui, et ça va être assez rapide. C'est sûr que lorsque j'ai entendu Mme KOUNOWSKI dire que nous gérons en « bon père de famille », je me suis dit qu'elle allait être reprise par Mme TRIPET. Ce sont des propos sexistes, j'attendais la réaction.*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. MARTIN – *Elle n'est pas venue, alors je suis surpris. Mais dans le même temps, je vais donner quelques informations au sujet de ce concept. En 2014, par amendement à l'Assemblée nationale, il a été décidé de supprimer le concept et le vocable de « bon père de famille » dans le code civil. Pourquoi ceci a-t-il été fait ? Et bien parce qu'en droit, « le « bon père de famille » était reconnu, comme un gestionnaire raisonnable et du reste c'est le mot qui a remplacé le « bon père de famille » dans le code. Et surtout parce que la « bonne mère de famille » n'était pas définie en droit. Et donc c'est la raison qui fait qu'aujourd'hui on a évolué par rapport à tout cela. Que vous employiez encore ces mots, pourquoi pas, mais ils sont aujourd'hui un peu désuets. Et donc dans le même temps, vous dites Mme KOUNOWSKI « plus de dettes », et vous n'êtes pas la seule. C'est une gestion rigoureuse, qui se projette dans l'avenir. Oui c'est vrai qu'en 2001, on a reçu 100 millions de dettes, aujourd'hui il y a toujours 100 millions de dettes, en 20 ans, M. le Maire, doublement des investissements, stabilité totale de la dette. Après on peut ne pas être d'accord mais je sais qu'il y a pas mal d'Orléanais qui disent que cette gestion leur convient, car les investissements sont doublés, la dette est stable et les impôts n'augmentent pas. Ces fondamentaux-là vous savez, ils sont à rappeler en permanence. J'entends aussi à la Métropole ce message d'augmenter la dette, de repousser les échéances de dettes, certains prônent cette politique-là, danger, grand danger. Ici ce n'est pas l'Etat, l'Etat ne paye jamais sa dette. Peut-être qu'un jour on sera obligé de payer un peu à la place de l'Etat quand même, faites attention à vos comptes d'assurance vie, mieux vaut vous le dire, on ne sait jamais (Rires.). Cela ne nous rassure pas mais c'est comme cela.*

M. GEFFROY, vous dites qu'il faut penser à l'aménagement. Je pense que vous avez raison sur ce territoire à aménager. Simplement, à ma connaissance, le plan existe à partir du moment où le territoire TRW serait lui-même mis en œuvre. C'est un plan d'aménagement circulaire et donc les choses existent à la Métropole mais puisque vous avez posé la question, je vous donne cette réponse.

M. CHAPUIS, il n'y a pas de baisse des investissements. Vous avez le tableau sous les yeux. 42 millions d'euros ce n'est pas en baisse de 10 millions d'euros comme vous l'avez dit. C'est inexact donc il faut corriger mais dans le même temps, il y a effectivement beaucoup de communes qui

baissent leurs investissements, certaines parfois de 15, 20 ou 25 %. Donc nous, nous ne sommes pas du tout dans cette gestion-là.

Pour le C.C.A.S., il a été dit que 200 000 euros c'était en augmentation et un montant important, mais qu'il faudrait voir l'évolution, car nul n'est capable de dire quand les difficultés actuelles vont s'arrêter et les conséquences. Donc je crois qu'il faut que l'on soit dans la souplesse, dans l'adaptation, et le fait d'avoir certaines marges de manœuvre, dans ces temps-là ce n'est pas négligeable. Il vaut mieux en avoir afin de pouvoir gérer en réactivité et je dirais que c'est ce que nous faisons quotidiennement.

M. GAUTIER, vous avez posé la question des crédits d'études sur les Halles. Ils sont inscrits à la Métropole car la compétence commerce est à la Métropole, c'est fait, on en reparlera lors du Conseil Métropolitain la semaine prochaine. Mais dans le budget Ville, il a été ajouté 100 000 euros pour des préemptions éventuelles sur des commerces qui viendraient en cession. Cela a été pris en compte dans le budget – je ne doute pas – vous allez voter avec nous. Je vous remercie.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Et bien voilà. Mes chers collègues, je pense que chacun a pu là-aussi s'exprimer.*

(Intervention hors-micro de M. GRAND qui demande la parole.)

M. le Maire – *Bon, allez-y M. GRAND.*

M. GRAND – *Très rapidement. Juste pour remercier M. MONTILLLOT, puisque comme chaque année au moment du budget, on a chacun notre petit paquet, mais cette fois-ci il le fait avec affection, ce qui est une grande nouveauté. Je le remercie donc pour cela. Peut-être qu'un jour cela s'arrêtera aussi. Certains comme M. LEMAIGNEN diraient que l'excès... enfin vous connaissez la suite puisqu'il nous le dit régulièrement. Et que dire des choses fausses à chaque Conseil Municipal et chaque année ne les rend pas vraies.*

Pour ce qui est des investissements sur les bâtiments pour en faire des bâtiments à énergie positive, ce n'est pas symbolique M. ROY, c'est justement donner la possibilité à l'avenir de faire baisser le fonctionnement. Je pense que c'est cela qu'il faut arriver à comprendre et à appréhender. C'est-à-dire que si on veut faire baisser le fonctionnement c'est aussi en faisant des investissements qui permettent ensuite de pouvoir arriver à cet objectif-là que nous pouvons avoir.

Et puis en effet, nous n'avons pas le monopole du social, je vous rejoins, mais il se trouve que nous avons fait des propositions collectivement qui allaient dans ce sens et dans le sens d'un budget que nous considérons comme un réel budget de lutte face à la crise. Comme vous n'avez pas voulu tenir compte de nos propositions, nous voterons contre ce budget. Je vous remercie.

M. le Maire – *Nous prenons bonne note. Maintenant je voudrais juste conclure ce débat par quelques mots. Quelques points précis qui n'ont pas été évoqués et sur lesquels il y a peut-être quelques éléments à compléter.*

Sur le Festival de jazz, on l'a déjà dit. Cette année c'est prendre un très gros risque parce que nous ne savons pas comment la pandémie va évoluer. Donc de programmer un nouvel événement avec le risque de devoir, au pire l'annuler, alors que nous avons deux autres gros événements, notamment le Festival de Loire, je pense et j'assume, que ce serait de très mauvaises politiques. Nous avons pris des engagements, le Festival de jazz existera, sauf que nous n'avons jamais dit que sur tous les engagements que nous avons pris, bien évidemment que l'on ferait tout la première année, cela va de soi. Ce serait complètement absurde que d'ailleurs l'avoir envisagé.

Je dis également sur HOP HOP HOP M. BOURREAU, oui on en est heureux, mais on a eu de la chance, parce qu'on est passé entre les deux confinements, on est passé entre les gouttes si je puis dire. Et franchement, cela a été très juste parce que j'ai pris la décision de la maintenir, et cela n'allait pas

de soi, notamment avec les autorités de l'Etat, donc cela a été très juste. Evidemment c'était très bien et très réussi, mais ce n'est pas à la dimension d'un festival de jazz qui se tiendrait sur plusieurs jours, plusieurs soirées, vous imaginez bien le problème si on avait à devoir annuler un évènement de ce type.

Pour rester sur le terrain de la culture, on est à plus de 10 % du budget. Si on fait des comparaisons avec des villes de la strate, comme dirait M. MARTIN, je pense que l'on en trouverait assez peu qui soient à 10 % ou plus du budget. C'est donc conséquent.

Sur la question de la Cité de la musique, vous l'avez évoquée, j'assume totalement. Ce projet de 50 millions d'euros, comment le finance-t-on ? Moi je ne sais pas. En revanche ce que je sais c'est que personne ne le demande, personne au Conservatoire, où alors c'est que je n'ai pas bien écouté. L'Astrolabe oui, il y a besoin, d'ailleurs également comme le Conservatoire, mais la solution d'aller à la tête Nord du pont de l'Europe alors que personne ne le demande et beaucoup de familles notamment au Conservatoire, ont dit qu'elles ne le souhaitaient pas. Donc franchement, un projet assez artificiel avec la dépense afférente et qui de mon point de vue ne répond à aucune véritable demande, je ne vois pas l'intérêt, je l'assume.

Concernant la question des vinaigreries Dessaux, le projet n'est pas abouti. Je ne vais pas faire un projet pour faire un projet. Je crois connaître un peu ces sujets-là et je pense profondément qu'il n'est pas abouti. On va engager des millions d'euros pour quelque chose dont je crains que cela ne fonctionnera pas dans le futur. Donc je suis désolé, là aussi j'assume, le projet Dessaux tel qui est présenté ne convient pas. C'est de notre responsabilité que l'étudier d'abord, de le dire et effectivement de retrouver des solutions alternatives.

Je vous rejoins totalement M. BOURREAU sur les questions des galeries d'art. C'est dommage, certaines ont fermé et c'est tout à fait regrettable. Je souhaite que dans l'avenir on puisse développer des partenariats notamment avec le Frac, Fonds régionaux d'art contemporain, qui est un très beau lieu, qui propose des lieux d'exposition qui pourraient être superbes et qui de mon point de vue n'est pas assez utilisé. Je pense que cela entre complètement dans la logique de ce que peuvent souhaiter – je ne veux pas parler à leur place – les responsables du Frac. Et si nous pouvons converger là-dessus, ce sera bien sûr avec grand plaisir. Un certain nombre d'entre vous ont également fait des propositions et je les en remercie. Quant à l'idée d'une galerie d'art municipale, de lieux qui seraient vacants et que l'on pourrait utiliser, pourquoi pas. Cette idée est intéressante, on l'a eue d'ailleurs, on avait déjà échangé sur ce sujet. Quand vous dites que les artistes peuvent gérer les expositions, je crois que vous avez des expériences en la matière, j'en ai un peu aussi, et je sais que c'est assez simple de l'énoncer, c'est beaucoup plus compliqué de le gérer au quotidien, parce que les artistes ne sont pas là pour gérer des expositions, ils sont là pour faire de l'art. L'exposition est l'aboutissement de leurs créations mais la partie préalable c'est la création. Donc solliciter des artistes pour qu'ils viennent assurer eux-mêmes la charge, parce que c'est une charge d'expositions successives, c'est compliqué à monter dans la durée. Cela se fait une ou deux fois et puis après cela a tendance à s'effiloche. Mais effectivement ce sont des choses qui peuvent être regardées d'une autre manière.

M. MARTIN a répondu sur la question de M. GAUTIER concernant les Halles Châtelet. Le projet est là mais maintenant évidemment il faut le construire. La période covid-19 n'est pas simple pour réunir les uns et les autres, il faut le faire en étroite partenariat et les crédits vont venir à l'issue. Mais l'objectif est bien de mener ce projet dans ce mandat, un projet vous le savez d'ailleurs tout particulièrement, qui est complexe à monter.

Je voudrais terminer avec quelques autres idées qui ont été émises, que je retiens et je souhaite que l'on puisse examiner leur faisabilité. Par exemple les bons alimentaires sur les marchés, M. CHAPUIS, je trouve que c'est une idée intéressante. Alors comment peut-on le faire concrètement ? Mais je propose qu'on puisse le regarder avec le C.C.A.S.

M. GEFFROY sur la question de la police municipale, vous évoquez en fait la question du déménagement de la police municipale sur un lieu qui soit plus visible, plus fonctionnel et notamment à la fois pour nos policiers municipaux mais aussi pour bien sûr les Orléanais. C'est effectivement une question qui mérite d'être posée. Elle est posée, après il faut effectivement trouver, ce n'est pas simple, les lieux qui puissent convenir et avec l'ensemble des contraintes qu'il faut gérer pour une police. Mais en

effet, la question mérite d'être posée.

Je voudrais simplement terminer sur les grands équilibres, parce que finalement dans ce débat, j'ai écouté attentivement, qu'est-il dit au-delà du jeu de rôles entre majorité et opposition que l'on connaît bien et que l'on a tous les ans ? En fait il y a quelques éléments qui me semblent ressortir de vos interventions. Je crois que tout le monde s'accorde pour dire et reconnaître que ce budget préserve les grands équilibres fondamentaux. On est habitué à cela M. MARTIN et on vous en remercie, mais on y est tellement habitué que cela paraîtrait presque simple. Je veux dire là et pour reprendre l'expression de la gestion de « bon père de famille, moi je dirai que par les temps qui courent c'est plutôt une performance de sportif ou de sportive – Mme TRIPET – de haut niveau. C'est loin d'être acquis. M. LEMAIGNEN a rappelé que l'on perdait des recettes, à la fois par la crise et par le désengagement régulier de l'Etat. Il faut bien appeler « un chat un chat », c'est un fait, les chiffres ont été donnés, on ne peut pas les nier, et avec les incertitudes qui pèsent, notamment sur nos recettes fiscales. De parvenir à préserver et à conforter les grands équilibres financiers, c'est une performance. Et comme cela a été rappelé par M. MARTIN, il y a beaucoup de communes qui n'y parviennent pas, je veux le dire. Et qui plus est, en ajoutant un certain nombre de dépenses anti-crise, qui évidemment par définition n'étaient pas prévues auparavant. Alors j'insiste sur ce point.

Le deuxième point, certains d'entre vous parlent de la crainte de la crise. On la partage tous. M. MARTIN y a répondu à l'instant tout à fait clairement, en disant que nous ne sommes pas devins et que nous allons nous ajuster en fonction de l'évolution 2021 et que peut-être, on ne le souhaite pas parce que cela voudrait dire effectivement que la crise s'amplifie, que nous serons amenés à revoir un certain nombre ou certains des budgets qui vous sont présentés ce soir. On le verra en tant que de besoin, mais on a déjà à faire des efforts substantiels pour justement avoir un effet anti-crise et un effet de relance.

Le troisième point cité et je viens sur cette idée de relance, c'est pour certains d'entre vous dites qu'il faudrait que l'on investisse davantage et que nous investissions, certes nous pourrions créer de la dette supplémentaire mais – c'est le fameux mécanisme keynésien de relance, on le connaît tous par cœur – il faut en passer par là. J'entends ce raisonnement, qui a sa cohérence, mais je dis qu'on y est déjà dans ce que nous proposons. Encore une fois, avec la globalité des 50 millions d'euros, on a un budget qui maintient et conforte là aussi un investissement élevé et qui va au-delà – vous n'avez peut-être pas vu suffisamment longtemps les graphiques proposés – de beaucoup des années précédentes. Alors peut-on faire davantage ? Je vous dis également que c'est compliqué, parce qu'il y a un moment où on est aussi quelque part, rattrapé par la réalité. Comment les dépense-t-on ces millions d'euros ? Il faut que les projets soient prêts, on ne va pas dépenser n'importe comment et il faut que les actions soient possibles. Pour les services de la Ville, déjà porter 50 millions d'euros d'investissement c'est très lourd, il faut bien s'en rendre compte. Et je me souviens de certaines années où nous avions déjà des budgets d'investissement conséquents, quand on arrivait vers les mois de septembre et d'octobre, on se disait : « va-t-on parvenir à dépenser le budget d'investissement ? ». Notre problème ce n'était pas d'en avoir – j'allais dire - pas assez, c'était presque d'en avoir trop, et d'ailleurs nous mettions un point d'honneur à avoir un taux de réalisation des investissements qui approchent le plus possible les 100 % et on y parvenait. De ce point de vue-là, je suis aussi réaliste, si vous me le permettez, je crois savoir la capacité de gestion des projets. Et là, je dis qu'en début de mandat, quand un certain nombre de projets ne sont évidemment pas prêts, comme le projet des Halles Châtelet, il ne peut pas être prêt, on en est bien d'accord. Déjà, d'actionner un budget de 50 millions d'euros d'investissement, vous verrez l'année prochaine, on va faire le point, où on en sera de la dépense, et évidemment l'objectif sera d'être au maximum de cet investissement, mais c'est loin d'être acté.

Je termine en disant une chose par rapport à cette capacité de relance. Là je vais moi-même faire une proposition, et c'est à vous écouter les uns et les autres. Je pense que dans notre présentation il manque peut-être aujourd'hui quelque chose qui ne serait pas bien sûr de dévoiler le budget de la Métropole puisque cela ne nous revient pas, mais peut-être M. MARTIN, M. le Vice-Président des finances à la Métropole, de pouvoir donner quelques éléments du budget de la Métropole en préfiguration, pour que nous puissions aussi montrer quelque part l'ensemble de ce qui va être investi sur la commune d'Orléans. Car le budget d'investissement de la Métropole vous allez le voir il va être très conséquent. Vous parliez de la dette, vous allez voir une dette augmentée, cela vous fera peut-être plaisir mais moi pas et vous allez voir un certain nombre d'investissements lourds sur le territoire de notre commune d'Orléans ? Et donc pour avoir une vision globale, il faudrait peut-être pouvoir non pas agréger la totalité

des budgets, mais avoir quelques ordres de grandeur qui viendraient compléter à titre d'information la présentation du budget purement municipal. Et vous verrez alors à ce moment-là, que ce que je dis est encore beaucoup amplifié par cette capacité supplémentaire, complémentaire de la Métropole.

Voilà mes chers collègues, j'en ai terminé. Et maintenant je vais vous proposer de vous prononcer sur ce budget. Je vous consulte.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget ;

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M 57 ;

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

Vu le rapport de développement durable présenté lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2020 ;

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2020,

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors du Conseil Municipal 19 novembre 2020 ;

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal et le budget annexe des activités spécifiques.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) considérant l'antériorité de la présentation par nature et du vote par chapitre pour la Mairie d'Orléans et afin de permettre la comparabilité et la lisibilité des budgets, décider de maintenir pour la durée du mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement ;

BUDGET PRINCIPAL

2°) approuver le budget principal de la Mairie pour 2021, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 270 141 805 € et voté au niveau du chapitre ;

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 676 018 €		Adopté avec 9 voix contre.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	79 695 021 €		Adopté avec 9 voix contre.
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		187 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 520 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 270 365 €		Adopté avec 9 voix contre.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	32 636 345 €	20 287 248 €	Adopté avec 9 voix contre.
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 435 553 €		Adopté avec 9 voix contre.
66 - CHARGES FINANCIERES	2 531 049 €		Adopté avec 9 voix contre.
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	104 942 €		Adopté avec 9 voix contre.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		22 555 484 €	Adopté avec 9 voix contre.
731 - Impositions directes		94 326 890 €	Adopté avec 9 voix contre.
73 - IMPOTS ET TAXES		16 412 170 €	Adopté avec 9 voix contre.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		32 752 267 €	Adopté avec 9 voix contre.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 346 234 €	Adopté avec 9 voix contre.
76 - PRODUITS FINANCIERS		2 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	187 869 293 €	187 869 293 €	Adopté avec 9 voix contre.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 270 365 €	Adopté avec 9 voix contre.
024 - PRODUIT DE CESSIONS		1 460 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	20 287 248 €	32 636 345 €	Adopté avec 9 voix contre.
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	2 500 000 €	2 500 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000 €	5 600 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	489 600 €	972 767 €	Adopté avec 9 voix contre.
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 262 900 €	21 463 165 €	Adopté avec 9 voix contre.
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	8 637 156 €		Adopté avec 9 voix contre.
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	537 402 €		Adopté avec 9 voix contre.
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 095 249 €	1 000 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 746 087 €		Adopté avec 9 voix contre.
26 - PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PAR	300 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	113 000 €	76 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
45411001 - OPCT - IMMEUBLES MENACANT RUINES	5 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
45412001 - OPCT - IMMEUBLES MENACANT RUINES		5 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
4581018 - OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET	2 288 870 €		Adopté avec 9 voix contre.
4582018 - OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET		2 288 870 €	Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	82 272 512 €	82 272 512 €	Adopté avec 9 voix contre.

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 21 461 265 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 14 270 365 €.

3°) fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 158 900,00 € au titre de l'année 2021 ;
- au C.C.A.S. d'Orléans à 8 543 058 € au titre de l'année 2021.

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

4°) approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2021, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 657 708,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 300 €		Adopté avec 9 voix contre.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	130 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	106 073 €		Adopté avec 9 voix contre.
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 262 €		Adopté avec 9 voix contre.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		195 700 €	Adopté avec 9 voix contre.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		158 900 €	Adopté avec 9 voix contre.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		197 035 €	Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	551 635 €	551 635 €	Adopté avec 9 voix contre.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		106 073 €	Adopté avec 9 voix contre.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	106 073 €		Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	106 073 €	106 073 €	Adopté avec 9 voix contre.

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 158 900,00 € ;

5°) autoriser M. le Maire à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre. »

	Nombre de membres en exercice : 55	
	Budget Principal	Budget annexe des activités spécifiques
Membres présents	/ 50 /	/ 50 /
Suffrages exprimés	/ 54 /	/ 54 /
Nombre de pouvoirs	/ 4 /	/ 4 /
VOTES : pour	/ 45 /	/ 45 /
contre	/ 9 /	/ 9 /
abstention	/ 0 /	/ 0 /
non participation	/ 0 /	/ 0 /

ADOPTE AVEC 9 VOIX CONTRE.



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

« Un budget de lutte contre la crise »

Conseil Municipal du 10 Décembre 2020

Budget 2021 – Rapport de présentation

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2021.

La construction du budget 2021, premier budget du mandat qui s'ouvre, se fait dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, importants en 2020, continueront de se faire sentir en 2021.

La Ville sera ainsi aux côtés de ses habitants et des acteurs économiques, elle apportera son soutien à la culture, au commerce et aux plus démunis. Après les actions fortes de 2020 pour soutenir les commerçants, le budget 2021 prévoit notamment 0,200 M€ supplémentaires apportés au CCAS et un fonds de soutien 0,250 M€ pour aider les acteurs de la culture et de la création artistique.

Il est également important de préciser qu'au-delà de cette crise qu'il nous faut traverser, le budget 2021 est construit avec les contraintes financières qu'imposent les importants chantiers lancés ces dernières années (Mobe, Centre aqualudique, rénovation du centre nautique de La Source par exemple).

Il s'agit aussi d'un budget que l'on peut qualifier « de transition » qui permettra également de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Les actions s'engagent dès maintenant et ce sont près de 40 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2021, pour faciliter la vie des Orléanais, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville sera la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2021 traduit ainsi la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat qui s'ouvre sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

Le Maire Adjoint,



Michel MARTIN

Budget 2021 – Rapport de présentation

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES	4
I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais	4
A) La priorité donnée à l'éducation	4
B) La prévention et la réussite éducative	5
C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes	5
D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées	6
E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif	8
F) La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux	10
G) La participation citoyenne et la vie des quartiers	10
H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention	13
I) Les pouvoirs de police spéciale	14
II. Embellir et entretenir l'espace public	15
A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien	15
B) La circulation et le stationnement	15
III. Transformer les quartiers	16
A) Les projets d'aménagement dans les quartiers	16
B) L'action foncière	17
PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS	18
I. La culture vecteur d'attractivité	18
II. Le soutien à l'emploi et au commerce	20
A) Le soutien au Commerce	20
B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle	21
III. La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire	21
IV. Les principaux événements et animations prévus en 2021	22
PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE	26
I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique	26
II. Préserver, promouvoir et développer la nature	26
III. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient	26
IV. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement	27
PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2021 PAR GRANDES MASSES	28
PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL	30
I. La section de fonctionnement	30
A) Les recettes de fonctionnement	30
B) Les dépenses de fonctionnement	35
II. L'autofinancement	37
III. Le remboursement de la dette	38
IV. La section d'investissement	38
A) L'équilibre global de la section d'investissement	38
B) Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 41,5 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole	39
C) Attribution de compensation d'investissement	39
D) Les recettes d'investissement	39
PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES	40
ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2021, PAR POLITIQUE PUBLIQUE :	41

PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES

I. Améliorer la qualité des services publics et être attentif au bien être des Orléanais

A) La priorité donnée à l'éducation

La politique éducative pour l'année 2021 va se caractériser par les éléments de fonctionnement suivants :

- une évolution des effectifs à la baisse qui se confirme,
- une incertitude sur les fréquentations de nos différents dispositifs en raison de la crise sanitaire qui pèse en particulier sur le budget de la restauration,
- les conséquences de la nécessaire adaptation aux protocoles de l'Education Nationale au fil de l'évolution de la crise sanitaire,
- des propositions d'actions et dispositifs nouveaux pour faciliter la vie des familles, qui auront un impact essentiellement sur la masse salariale et non sur les budgets de fonctionnement :
 - élargissement des horaires périscolaires,
 - Etude de l'accroissement du nombre de place en ALSH,

En investissement (4,4 M€) la ville mène une politique volontariste pour améliorer la vie des écoliers en poursuivant les rénovations d'école, en particulier sous l'angle de la rénovation thermique tout en continuant les rénovations pour l'amélioration du bien-être des élèves,

En fonctionnement, le budget de l'éducation s'élève à 27 M€ et intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, l'ensemble des dispositifs périscolaires et de loisirs (accueil périscolaire, aide au travail personnel, ateliers éducatifs, Ateliers Ludo Educatifs et accueils de loisirs) et le coût d'entretien-maintenance ainsi que les frais financiers liés au groupe scolaire Bénédicte Maréchal.

Le budget de fonctionnement affecté à l'Education et aux centres de loisirs comprend notamment :

- Les charges de personnel (18 M€)
- La restauration collective (3,389 M€)
- Le transport collectif (0,322 M€)
- les dépenses courantes des centres de loisirs (1,237 M€)
- les charges de fonctionnement et les frais financiers du contrat de PPP pour le groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,552 M€)
- les fournitures et manuels scolaires (0,392 M€),

D'importants programmes d'investissement seront engagés pour un budget de 4,4 M€ avec notamment :

- la rénovation de l'école élémentaire Cadou (menuiseries, aménagement des cours, couverture...) (1,130 M€),
- l'entretien, les grosses réparations et les travaux d'accessibilité sur les bâtiments scolaires (0,800 M€),
- des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments scolaire (0,500 M€)
- les charges d'investissement du groupe scolaire Bénédicte Maréchal (0,495 M€),
- l'acquisition de matériels scolaires et de loisirs (jeux, mobilier) et la modernisation de l'équipement informatique des écoles (0,355 M€) avec la poursuite du déploiement du plan numérique, qui a débuté en 2015-2016,
- la rénovation de l'école élémentaire Charles Pensée avec des travaux de toiture et le changement des huisseries (0,345 M€)
- des travaux de rénovation de l'école Henri Poincaré (0,160 M€)
- des travaux de rénovation des menuiseries sur l'école Maternelle Guemazelles (0,120 M€)
- l'aménagement des cours d'écoles (0,250 M€)
- les équipements et travaux dans les centres de loisirs (0,065 M€).

En 2021, seront également inscrits en dépenses et recettes pour compte de tiers les dépenses et recettes liées aux repas servis dans des collèges dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental du Loiret pour le contrat de restauration scolaire (2,289 M€).

Budget 2021 – Rapport de présentation

B) La prévention et la réussite éducative

En complément de la politique de l'Education, la Mairie développe également une démarche volontariste en faveur de la prévention et de la réussite.

L'intervention de la collectivité en matière de prévention médiation vise à favoriser l'égalité des chances des habitants notamment dans les quartiers prioritaires. Les équipes du service prévention médiation sont réparties sur l'Argonne, la Source, Blossières et Dauphine ; elles contribuent, par leurs interventions, à la prévention de la délinquance, à l'information et l'orientation des personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

En 2019, 666 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier d'un suivi individuel dans la réussite éducative.

Le budget 2021 de la réussite éducative est porté par le budget du CCAS d'Orléans et par le budget de la ville d'Orléans pour les clubs coup de pouce clé.

C) L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes

La jeunesse est une priorité. La Mairie déploie de nombreuses initiatives dans les quartiers et soutient les associations de jeunesse et d'animation urbaine.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, la politique jeunesse est conduite avec l'ensemble des acteurs du territoire et de la collectivité qui œuvrent pour :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie active (les jeunes et l'emploi, l'insertion des jeunes) ;
- Renforcer la place des jeunes dans la ville (la place de la jeunesse dans l'espace public, la cohabitation avec les habitants) ;
- Soutenir le talent et l'engagement des jeunes du territoire.

En 2021, un budget de 4,3 M€ y compris le personnel (dont 3,5 M€ en fonctionnement et 0,8 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré à la politique en faveur de la jeunesse. Ce budget s'ajoute à celui consacré aux actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture.

En 2021, l'ensemble des actions et projets initiés depuis plusieurs années en direction de la jeunesse seront poursuivis avec notamment :

- Le Festival Hip Hop qui sera repensé pour renforcer son impact et sa visibilité sur le cœur de ville (0,030 M€) ;
- La Soirée Jeunes Talents (0,034 M€) ;
- L'animation de la ville par des actions menées par les associations jeunesse du territoire et les initiatives nouvelles ;
- Le renforcement du Conseil Orléanais des Jeunes par des actions visibles et en lien avec des acteurs tels que le CRIJ.

Les subventions de fonctionnement inscrites au budget 2021 s'élèvent à 3,2 M€, la politique d'animation urbaine reposant essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées.

Acteur majeur de l'animation urbaine, l'association ASELQO continue de bénéficier en 2021 du soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€ et d'une subvention d'équipement de 0,133 M€ (y compris 0,030 M€ de subvention exceptionnelle).

en K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Subventions	3171	3176	3185	2985	3004	3070	3053	3056	3201	3220
Dont ASELQO	2705	2705	2705	2570	2570	2570	2570	2570	2570	2570
autres subventions	466	471	480	415	434	500	483	486	631	626

Budget 2021 – Rapport de présentation

Enfin, sont inscrits au budget 2021, des bourses projets pour les jeunes (0,014 M€), la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse (0,045 M€) ainsi que le fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes (0,008 M€).

En investissement, le budget 2021 prévoit 0,575 M€ (correspondant à l'annuité 2021 pour l'acquisition de locaux du CNFPT rue de l'abreuvoir et travaux d'aménagement), ainsi que 0,040 M€ pour l'entretien des bâtiments jeunesse.

Concernant l'Auberge de Jeunesse, il convient de préciser qu'une enveloppe de 0,082 M€ est prévue pour couvrir ses frais de fonctionnement (fluides, gardiennage et taxe foncière).

D) La politique sociale, la promotion de la santé et l'intégration citoyenne des personnes handicapées

En 2021, le budget consacré à l'action sociale, à la santé et au handicap de la Mairie s'élève à 22,8 M€ (dont 11,5 M€ de frais de personnel mis à disposition remboursés par le CCAS à la Mairie).

Le budget d'investissement s'élève à 0,8 M€.

1) Le soutien aux acteurs sociaux et au Centre Communal d'Action Sociale

Une subvention d'investissement d'un montant de 0,1 M€ est proposée en vue de contribuer à la réhabilitation des locaux du Relais Orléanais et accueillir les personnes en difficulté dans de meilleures conditions.

Les subventions inscrites au budget 2021 (9,035 M€) concernent :

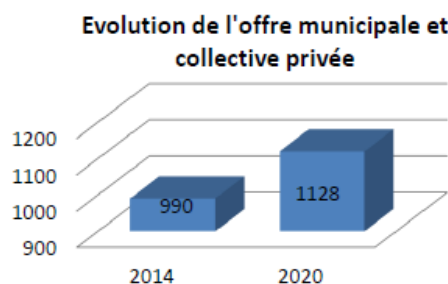
- la subvention d'équilibre allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,543 M€) en augmentation de 0,200 M€ par rapport au budget primitif 2020 et à laquelle, il convient d'ajouter la réussite éducative (0,048 M€)
- les subventions versées aux associations (0,444 M€) menant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs.
- en 2021, une enveloppe supplémentaire de 0,100 M€ sera destinée au soutien des associations caritatives

SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES									
en K€	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Subventions	8 966	8 968	7 397	7 757	8 800	8 775	8 768	8 768	9 035
dont CCAS	8 448	8 405	7 193	7 193	8 193	8 193	8 193	8 343	8 543

La subvention allouée au CCAS par la Mairie permettra de poursuivre l'ensemble des actions :

a- Visant à soutenir les orléanais :

- **La politique Petite Enfance** et ses structures situées dans tous les quartiers, afin d'améliorer l'accueil des tout-petits dans 21 structures d'accueil en accueil régulier ou occasionnel dont une délégation de service public, et 81 places auprès de 5 crèches du secteur privé, soit une offre totale de 714 places municipales. En 2019, 1825 enfants ont été accueillis au sein des crèches financés par la Ville. Le budget de fonctionnement 2021 est de 9,67 M€ dont 8,15 M€ au titre de la masse salariale.



Budget 2021 – Rapport de présentation

- **La politique de solidarité et d'action sociale**, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité, l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé,) mais aussi l'accompagnement social des personnes seules ou couples, sans enfant à charge
- **La politique des Aînés**, incluant le volet hébergement (avec les deux résidences autonomes Isabelle Romée et Alice Lemesle qui ont bénéficié de larges programmes de rénovation), le CLIC intercommunal (et de l'antenne d'Orléans), les services de téléassistance, de portage des repas à domicile et un programme d'animations favorisant le lien social et la lutte contre la perte d'autonomie.
- **La politique de prévention de la Santé**
- **La politique handicap en proximité avec les associations**
- **La politique de prévention et de réussite éducative.**

b- Contribuant à relever collectivement et localement les défis sociétaux, en développant de nouvelles actions, ainsi le Centre Communal d'Action Sociale :

- coopère à la mise en réseau et la formalisation d'une offre de service en matière d'inclusion numérique pilotée par Orléans Métropole,
- poursuit la mise en place des dispositifs favorisant l'accès aux droits,
- a développé, en complément des dispositifs existants, une possibilité pour les femmes victimes de violences conjugales de mise à l'abri et d'accompagnement social.

2) La politique santé et les maisons de Sante

La politique menée par la ville en santé publique poursuit deux enjeux :

- agir pour l'attractivité médicale
- favoriser les actions de prévention en direction de la population

En 2021, ces enjeux s'incarnent avec la mise en place d'une plateforme alternative d'innovation en santé (PAIS) et les études pour la création du centre de santé municipal.

La conduite de cette politique publique s'inscrit aussi dans la coopération intercommunale avec, d'une part, le contrat local de santé publique qui regroupe 10 communes de la Métropole, la Métropole, l'ARS, le département, la Région, le CHRO, l'hôpital Daumezon et la CPAM.

Les dépenses de fonctionnement (hors personnel) présentées sur le budget 2021 de la ville d'Orléans sont de 0,239 M€ et correspondent à la gestion des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, aux subventions aux associations (0,046 M€) ; 0,050 M€ permettront, par ailleurs, de bénéficier d'une expertise dans la mise en place de PAIS sur notre territoire.

Pour la MSP Saint Marceau, les dépenses correspondent aux charges supportées par la ville (0,047 M€) et au loyer perçu (0,057 M€). Pour la MSP Centre-Ville, les crédits inscrits en dépenses correspondent à l'inauguration du lieu (0,002 M€) ; la MSP sera propriété de la Sempat. Aussi, a été inscrit en dépenses, le loyer dû aux résidences de l'orléanais (0,033 M€) et en recettes (0,010 M€) le loyer que la SISA versera à la Ville pour l'occupation d'une partie des locaux de la MSP. Une participation au loyer de l'agence CPAM de la Source suite à son déménagement du centre commercial de Bolière est inscrite au budget pour 0,020 M€ ; l'agence étant jusqu'alors logée gratuitement.

3) La Politique Handicap

L'année 2021 consolidera et développera les actions réalisées depuis la mise en place de la commission communale d'accessibilité en avril 2016 :

- suivi de la mise en place des Ad'aps,
- formation des responsables et agents d'accueil au registre d'accessibilité
- mise en place d'un guide d'informations sur le handicap qui sera intégré au site internet d'Orléans Métropole

Budget 2021 – Rapport de présentation

- collaboration à l'évènement FESTIVAL DU LIVRE (transcription en braille de la 1ère page et dernière page de la couverture des livres de contes des enfants de 18 écoles et sensibilisation au braille),
- présence au FESTIVAL DE LOIRE,
- 2^{ème} édition de « Partageons la ville ensemble » : l'édition 2021 sera enrichie par l'intervention de partenaires dans un cadre plus festif et de sensibilisation plus accrue
- la sensibilisation aux handicaps dans les écoles

Pour rappel, plusieurs outils ont été mis en place en faveur des personnes en situation de handicap :

- La plateforme numérique ACCEO dans les différents points d'accueil (centre municipal, Mairies de proximité, Police Municipale-, Médiathèques et CCAS) permettant une interprétation en Langue des Signes Française et présence systématique d'un interprète en Langue des Signes Française dans toutes les réunions de la commission communale d'accessibilité
- le développement des documents transcrits en braille à la demande des directions,
- la révision du projet expérimental AUDIOSPOT (balises sonores de géolocalisation)
- la création d'un livret de sensibilisation aux différents types de handicap en faveur des écoles primaires de la Ville d'Orléans (3 000 exemplaires).

Dans le cadre de la politique Handicap, le budget 2021 prévoit 0,011 M€ pour le versement de subventions aux associations, 0,012 M€ pour la mise en place du projet ACCEO facilitant l'accès aux services publics pour les personnes malentendantes.

En investissement, 0,500 M€ seront dédiés à la poursuite du programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments municipaux avec notamment des travaux à la mairie de proximité de l'Argonne, aux écoles Montessori, Bastié, Guernazelles et Roger Secrétain ainsi qu'aux églises St Laurent et St Pateme.

Il est enfin précisé qu'en matière d'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 6,49% en 2020, taux supérieur au seuil de 6% fixé par la loi.

E) Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

Orléans continue sa transformation en ville sportive tant pour la famille (avec les piscines) que pour les pratiques amateurs (rénovation et création d'équipements sportifs de proximité et accompagnement des clubs amateurs).

Orléans aide aussi ses athlètes à se préparer aux prochains jeux en rénovant ses équipements en vue de l'accueil de futures délégations étrangères qui s'installeront à **Orléans pour Paris 2024**.

Les actions seront déclinées pour poursuivre les objectifs suivants :

- La préparation des JO 2021 et 2024 : renforcer l'accompagnement des clubs sportifs ayant des athlètes olympiques et de haut niveau et donner aux athlètes les moyens de se préparer aux prochaines olympiades et événements sportifs internationaux,
- définir une stratégie de marketing territoriale pluri-annuelle, une culture de la pratique sportive et du sport de haut niveau, soutenir les enjeux économiques transverses tels que l'attractivité territoriale, le tourisme, l'internationalisation d'Orléans, se différencier des autres territoires et créer un nouvel avantage concurrentiel, développer des événements sportifs pour améliorer la visibilité d'Orléans
- Améliorer le service à l'utilisateur via l'évolution constante des dispositifs EMIS.

En 2021, le budget en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établit à 20,5 M€ auxquels s'ajoute le remboursement de l'annuité de la dette liée au PPP gymnase Georges Chardon (0,4 M€) soit un budget total 2020 de 20,9 M€ (dont 4,4 M€ de frais de personnel, 5,7 M€ de fonctionnement courant et 10,8 M€ d'investissement).

1) Soutien aux clubs et associations

En 2021, la Mairie maintient son effort financier vis-à-vis des clubs sportifs avec un budget de 2,42 M€ :

- les subventions versées aux clubs (hors sport professionnel de compétence métropolitaine) sous contrat d'objectifs (1,476 M€),
- les subventions versées aux clubs subventionnés, sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,543 M€,

Budget 2021 – Rapport de présentation

- les subventions apportées aux associations sportives (0,288 M€),
- les subventions (0,114 M€) pour des manifestations organisées par des clubs.

A ces subventions s'ajoute l'acquisition de prestations (0,335 M€) auprès de clubs de sport professionnel de haut niveau. En contrepartie de l'occupation des locaux municipaux, la Mairie perçoit une redevance d'occupation (0,033 M€ d'Orléans Loiret Basket et 0,127 M€ de la SASP USO Foot).

PRINCIPALES SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS		
en M€	BP 2020	BP 2021
Dt USO Foot association	0,04	0,01
Dt USO Judo	0,34	0,17 ^(*)
Dt Sté Municipale Orléans Gym	0,22	0,22
Dt Rugby Club Orléanais	0,17	0,08 ^(*)
Dt Orléans Loiret Basket Asso	0,23	0,19

(*) conventions sur 6 mois dans l'attente des résultats des audits à lancer

2) Gestion des équipements, Fournitures, Entretien, Fluides

Le budget de fonctionnement comprend notamment :

- les charges d'exploitation du Centre Nautique de la Source conformément au marché global de performance (0,829 M€)
- les charges d'exploitation de l'O (0,350 M€)
- les dépenses d'énergies des équipements sportifs (0,242 M€)
- les fournitures et petits équipements (0,239 M€)
- l'entretien et la maintenance des équipements sportifs (0,243 M€)
- les charges de fonctionnement du gymnase Georges Chardon conformément au contrat de PPP (0,295 M€).

Les recettes comprennent principalement les droits d'entrée des piscines, les inscriptions pour les EMIS et Orléans Vous Coach, les diverses redevances d'utilisation des équipements et sites municipaux (palais des sports, gymnases...) ainsi que les recettes liées à la mise à disposition de personnel dans le cadre du transfert de compétence des équipements métropolitains et des clubs de haut niveau 0,958 M€.

3) Manifestations sportives nationales et internationales

En 2021, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville en

- accueillant des événements sportifs d'envergure nationale au Palais des Sports sur le modèle de l'accueil de l'Équipe de France de Futsal ou encore de l'accueil de l'Équipe de France de Football Féminin pour des matchs amicaux de préparation au Stade Omnisports de La Source ;
- développant la présence de l'Open 3X3 de basket sur la Place du Martroi
- continuant d'accompagner la Coupe du Monde de Sabre Dames ;
- et, suite à l'obtention du Label Terre de Jeux, en proposant des animations sur l'ensemble du territoire dans la dynamique olympique.

4) Les principaux investissements inscrits au budget 2021 (10,8 M€)

Les principaux projets d'investissement prévus au budget 2021 dans le cadre de la politique sportive concernent notamment :

- les travaux du gymnase Nord Est (4,677 M€)
- la finalisation du centre aquatique de centre-ville (3,756 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,700 M€),
- la finalisation de la rénovation du gymnase Gaston Couté (0,350 M€)
- le gymnase Georges Chardon qui, dans le cadre du PPP, est inscrit pour 0,260 M€,
- une enveloppe pour le renouvellement des équipements (0,185 M€),

Budget 2021 – Rapport de présentation

- les travaux de mise en sécurité du palais des sports (0,150 M€)
- les travaux du futur complexe indoor outdoor d'athlétisme (0,150 M€)
- des travaux et location de bungalows sur l'hippodrome de l'île Arrault (0,131 M€)
- une enveloppe de subventions pour l'investissement des clubs (0,100 M€)
- une enveloppe pour l'entretien de divers équipements sportifs (0,075 M€)

F) La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux

La Mairie a la volonté de faciliter la vie des orléanais et d'inscrire Orléans dans la dynamique de « Smart City ». Consciente de la volonté des usagers de bénéficier de services plus réactifs et plus fluides, la ville d'Orléans s'est engagée dans une démarche de ville intelligente dont un des axes forts est la simplification de la vie des usagers, dans une logique de « ville plus facile ».

Cette volonté se traduit notamment par le développement d'une nouvelle offre digitale, comme le déploiement du wifi public ou encore la mise en œuvre d'un portail citoyen repensé.

1) L'innovation par les services

La Ville poursuit sa démarche d'innovation publique qui vise à la fois à moderniser et simplifier son fonctionnement interne, à diffuser une culture de l'innovation et de manière transversale à déployer une approche « centrée usager ».

Cette approche s'appuie sur des étapes d'exploration des pratiques des usagers pour mieux comprendre les besoins et les usages des habitants puis co-construire avec eux des solutions. Cette approche, très collaborative et pragmatique, conduit le plus souvent à l'élaboration de "prototypes" qui sont testés auprès des usagers puis amendés avant mise en œuvre.

A l'échelle de la Ville, des projets visant à interroger l'accueil et l'offre de services des mairies de proximité ou du service des Archives sont ainsi engagés.

2) Le Wi-Fi public

Orléans dispose actuellement de plus de 70 points de connexions. Tous les quartiers sont couverts par le dispositif Wi-Fi. La majorité est implantée dans les lieux fréquentés du centre-ville et les parcs et jardins.

3) Numérique et SIG

Le numérique est un vecteur d'attractivité et un moyen pour faciliter la vie quotidienne des citoyens. Orléans a pour ambition d'être une ville intelligente et une ville connectée. Pour accéder gratuitement à Internet, la Ville va densifier le réseau Wi-Fi public en installant des bornes dans les équipements publics et dans les quartiers (0,012 M€) et va mettre à disposition une application numérique à destination des habitants avec un bouquet de services personnalisés.

La Ville d'Orléans mutualise avec la Métropole d'Orléans des solutions numériques acquises en biens partagés par la Métropole notamment le SIG (0,020 M€) et le portail « data.orleans-metropole.fr » (0,039 M€) ouverts à tous.

G) La participation citoyenne et la vie des quartiers

Afin de porter le niveau d'ambition des projets pour Orléans, la Mairie souhaite les co-construire avec ses habitants.

1) La participation citoyenne

La Mairie d'Orléans accorde une importance primordiale à la concertation et à la participation citoyenne dans les différents champs de l'action publique. Pionnière dans le domaine de la politique de proximité, la municipalité a souhaité dynamiser et innover les dispositifs de participation afin de réaffirmer la proximité comme socle de l'action municipale et garantir la participation de tous. Aussi, la nouvelle charte de la participation adoptée au Conseil

Budget 2021 – Rapport de présentation

Municipal du 15 octobre 2020 prévoit la création de 6 groupes Orléans Proximité, l'ouverture des commissions municipales aux citoyens participants à Orléans Proximité, la possibilité pour les habitants de poser une question au Conseil Municipal et la poursuite du budget participatif. Des dispositifs complémentaires sont également en cours d'étude.

Le budget en fonctionnement dédié à la participation citoyenne (0,059 M€) permettra notamment :

- de financer la participation et la mobilisation des habitants dans les quartiers ainsi que le fonctionnement des groupes Orléans Proximité (visites sur site, réunions publiques, ateliers,...),
- de communiquer sur les dispositifs de concertation,
- de mettre en œuvre la démarche centrée usagers grâce aux « living labs », consistant à un test grandeur nature de services ou de nouveaux usages que la commune souhaiterait développer,
- de financer la maintenance et l'assistance pour la plateforme du budget participatif.

En complément, un budget d'investissement de 0,300 M€ est inscrit au titre du budget participatif par lequel les investissements sont proposés et décidés directement par les habitants. Cette somme permettra de réaliser les premiers projets qui seront retenus dans le cadre de l'édition 2021/2022.

Enfin, 0,010 M€ sont inscrits en investissement pour acquérir des équipements destinés aux permanences des élus de quartiers et à la promotion de l'action « budget participatif ».

2) Les aménagements de proximité dans les quartiers

La Mairie d'Orléans a à cœur d'œuvrer au plus proche des habitants d'une part en offrant des services publics dans les quartiers et d'autre part en animant ses quartiers.

Un budget de 6,55 K€ permet d'assurer le fonctionnement de la Direction de la Vie des Quartiers et de la Démocratie Locale qui porte la politique de proximité au sein des quartiers. Ses missions consistent à :

- Assurer l'accueil des usagers et la délivrance des prestations dans une logique de proximité et de qualité,
- Traiter l'ensemble des demandes des habitants et acteurs des quartiers en coordonnant les actions des équipes territorialisées et en lien avec l'ensemble des directions de la Ville et de la Métropole,
- Contribuer au bon déroulement des projets grâce à la connaissance des quartiers (habitants, usages, travaux...),
- Accompagner les élus de quartier dans l'exercice de leur mandat et l'animation de leurs Conseils Consultatifs de Quartier,
- Proposer des modes de concertation innovants et accompagner l'innovation de service ainsi que les projets des autres directions par la définition et le pilotage des plans de concertation.

Par ailleurs, un budget de 0,028 M€ est inscrit pour accompagner les actions d'animation, que ce soit en direct comme pour la fête des voisins ou par le biais de subventions aux comités des fêtes et associations animant les quartiers.

En investissement, l'enveloppe dédiée à la réalisation de projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants et des conseils consultatifs est reconduite à hauteur de 0,5 M€. Ce budget est dédié à la réalisation de petits travaux permettant l'aménagement d'aires de jeux, la mise en accessibilité de l'espace public, son embellissement, la sécurité des piétons et des cyclistes, ainsi que l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement. Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par l'élue à la coordination de la proximité et les adjoints de quartiers avec la participation des élus thématiques et des services concernés.

Par ailleurs, 0,400 M€ sont inscrits pour les travaux de toiture et d'isolation des mairies de proximité des quartiers Est et St Marceau.

3) Les marches de plein air

Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers d'Orléans traduisent l'engagement de la Mairie en faveur des circuits courts, permettant de soutenir les producteurs locaux et de promouvoir l'agriculture péri-urbaine. Ces marchés sont source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers.

Le budget qui leur est consacré s'élève pour 2021 à 0,027 M€ pour le fonctionnement et à 0,020 M€ pour l'investissement.

Budget 2021 – Rapport de présentation

Les recettes, liées à l'activité des marchés sont inscrites en stabilité (0,320 M€). Cela correspond aux droits de place acquittés par les commerçants.

4) La vie associative

Le Service Vie Associative de la mairie, trait d'union entre les associations, la municipalité et les Orléanais, facilite les relations entre les associations et la collectivité. Ses principales missions :

- Gérer et animer les 3 maisons d'associations : Sainte-Catherine, La Source et l'Espace Olympe de Gouges. Ces trois structures accueillent les associations désireuses d'utiliser des salles pour de multiples activités (réunions, assemblées générales, conférences, activités de loisirs, expositions...). La maison des associations Sainte-Catherine est un lieu particulièrement exploité, notamment par la présence de personnel municipal chargé d'aider, d'orienter et d'informer, le public, et les associations. Des services sont proposés par le service : photocopies, boîtes aux lettres, casiers de rangements, espaces d'informations et de communications...
- renseigner les associations sur les questions liées au fonctionnement des associations
- aider et informer les usagers sur la création d'associations et sur les relations avec la collectivité.
- gérer un fichier associatif local (environ 1500 associations référencées), permettant au public d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale permettant, notamment, de produire l'annuaire des associations orléanaises.
- animer le tissu associatif orléanais et le territoire à travers l'organisation de différentes manifestations :
 - o « Rentrée en Fête », événement organisé chaque année, début septembre, où plus de 550 associations orléanaises se présentent au public et animent le centre-ville qui accueille, pour l'occasion, plus de 30.000 visiteurs.
 - o Festiv'Assos » à La Source, organisé en co-construction avec le collectif des associations de La Source permettant de valoriser le tissu associatif sourcien
 - o La galette des associations et forces vives d'Orléans qui réunit plus de 800 personnes au palais des sports

Le budget de fonctionnement de la Vie Associative est de 0,103 M€

La volonté municipale de soutenir le tissu associatif se traduit également par les subventions allouées chaque année à plusieurs centaines d'associations par les différentes directions de la mairie. Le service Vie associative accompagne les associations n'étant pas rattachées spécifiquement à une thématique

Les associations seront soutenues financièrement en 2021 pour un montant de 0,015 M€.

Il est proposé d'inscrire un budget de 0,078 M€ pour la programmation de la 18^{ème} édition de Rentrée en Fête afin de permettre aux associations de présenter leurs activités, renseigner le public, enregistrer les inscriptions et proposer des démonstrations. Cette édition se déroulera début septembre 2021.

Le budget global dédié aux Maisons des Associations est maintenu à un montant identique à 2020 soit 0,003 M€.

Les recettes prévues pour 0,024 M€ correspondent essentiellement aux adhésions à la maison des associations. Les différents tarifs applicables aux Maisons des Associations ne seront pas augmentés suite aux conséquences de la pandémie COVID 19.

Il est attendu des subventions des partenaires (essentiellement Crédit Mutuel et Crédit Agricole) d'un montant identique à 2019 soit 0,012 M€.

En investissement, un budget de 5 000 €, est inscrit pour le remplacement du petit équipement de fonctionnement des deux Maisons des Associations et ce, afin de continuer d'assurer un service public de qualité et répondre efficacement aux demandes et besoins des associations utilisatrices.

Budget 2021 – Rapport de présentation

H) La tranquillité publique et les dispositifs de prévention

La sécurité reste un axe fondamental de l'action municipale. Il en va de la tranquillité et de la qualité de vie des Orléanais.

1) La tranquillité publique

Cette politique regroupe 2 domaines d'activité :

- Les policiers municipaux chargée d'assurer la sécurité et la tranquillité publique au titre des pouvoirs de police du Maire.
- Le CSO, centre névralgique de la sécurité et de la tranquillité publique qui s'appuie sur un maillage de caméras de vidéo-protection. Ce centre fonctionne sans discontinuer, 24h sur 24 (vidéo, radio, gestion des alarmes, des bornes du centre ancien,...).

Pour assurer ces missions, le budget de la police municipale s'élève à 7,592 M€ :

- 7,052 M€ en fonctionnement, dont 6,726 M€ de frais de personnel (195 postes dont 107 policiers). Le solde (0,326 M€) étant destiné au fonctionnement du service de police municipale (vêtements de travail, fournitures pour les équipes et les animaux, frais vétérinaires, entretien et maintenance des matériels radios, éthylotest, euro lasers et PDA, entretien du parc automobile) et des charges plus spécifiques (opération armement, gestion de la vidéo protection, traitement des situations d'ivresse publique manifeste).
- 0,540 M€ en investissement : équipements de vidéo-protection (0,200 M€), sécurisation des bâtiments publics (0,100 M€), relocalisation police (0,100 M€), renouvellement de véhicules (0,090 M€), entretien des véhicules (0,010 M€), renouvellement des radios-téléphones (0,010 M€) et achat de matériel (0,030 M€).

2) Le dispositif de Prévention Médiation

Les équipes du service prévention médiation réussite (SPMR) réparties sur les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et maintenant Dauphine, contribuent par leurs actions, à la prévention de la délinquance, à renseigner et orienter les personnes les plus fragiles, à repérer des situations de souffrance ou à risque, à faire remonter des problématiques des habitants ou encore à résoudre des conflits de voisinage.

3) Le dispositif du service éducatif de prévention et programme de prévention de la délinquance

La décision du Département du Loiret de mettre fin à son dispositif de Prévention spécialisée a conduit la Mairie à créer un service éducatif de prévention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le programme de prévention de la délinquance repose sur la lutte contre le décrochage scolaire par un accompagnement parental et un suivi éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

Le dispositif « plateforme » permet, à travers les chantiers éducatifs de travailler sur l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en rupture scolaire et de les guider vers l'insertion professionnelle.

Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Depuis 2019, les dispositifs « Passerelle » et « Plateforme » seront pris en charge par la Métropole en cohérence avec le transfert de la prévention spécialisée du Département du Loiret à Orléans Métropole. Orléans, via son CCAS, participe financièrement à cette politique à hauteur de 0,200 M€.

En complément, la ville agit à travers :

L'accompagnement parental permet aux parents de bénéficier d'un suivi personnalisé dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour les accompagner à surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

Budget 2021 – Rapport de présentation

Enfin, le **dispositif des Travaux d'Intérêt Général** constitue une alternative à l'incarcération et contribue à la prévention de la récidive. Depuis plusieurs années, les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif. L'ambition de la Mairie est d'augmenter progressivement le nombre d'heures d'accueil, tout en assurant un suivi précis des bénéficiaires.

4) Le dispositif « carrefour des parents »

Le dispositif Carrefour des Parents, porté par le CCAS, a été initié par la Mairie d'Orléans en 2004. Conçu comme un lieu d'échange autour de thématiques choisies par les parents et basé sur l'anonymat et la convivialité, le Carrefour s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention.

Une dizaine de réunions est proposée chaque mois à travers la ville, en différents horaires et lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, ASELQO.

Les parents expriment librement leurs interrogations, doutes, attentes, voire leur souffrance en présence de professionnels (médecins, psychologues, acteurs sociaux-éducatifs, parents relais).

L'objectif est d'aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Avec près de 1 595 parents rencontrés en 2019, le dispositif a dépassé ses objectifs initiaux (toucher 1 000 parents par an sur la base de 10 parents par réunion).

5) Le dispositif parents-relais

Le dispositif parents-relais, porté par le CCAS, complète les différentes actions de prévention en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

6) Le dispositif cite éducative

Le budget de fonctionnement 2021 de la ville d'Orléans prend aussi en compte la récente labellisation des quartiers Argonne et la Source en « **Cité Educative** » par l'inscription d'une dépense et d'une recette à hauteur de 0,2 M€.

Ce nouveau label est un dispositif né à partir des initiatives menées sur le terrain notamment dans les quartiers prioritaires. Il vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire, en lien avec les différents acteurs concernés.

1) Les pouvoirs de police spéciale

Cette politique soutenue par une dotation de fonctionnement vise :

- à assurer les travaux d'office en cas de défaillance des propriétaires dans les cas d'insalubrité ou d'immeubles menaçant ruine (0,005 M€ en dépense/recette) avec pour cette deuxième fonction l'accompagnement préalable d'experts via un marché spécifique (0,020 M€) ;
- à lutter contre les pigeons en ville via des prestations de capture (0,015 M€), à contrôler les émergences sonores et à mettre en œuvre toutes autres actions au titre des fonctions hygiène et salubrité en vue de faire respecter la tranquillité publique (0,009 M€) ;
- à mettre en œuvre les pouvoirs de police du maire en matière de sécurité incendie et d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). à prendre en charge les animaux errants en ville avec la mise en place d'un dispositif de pré-fourrière animale afin d'assurer leur accueil 24h/24 et 7 jours sur 7 (0,010 M€)

Budget 2021 – Rapport de présentation

II. Embellir et entretenir l'espace public

La compétence espace public a été transférée à Orléans Métropole, à compter du 1er janvier 2018, c'est dorénavant la Métropole qui réalise les investissements de voiries qui s'élèveront à 10 M€ en 2021. Dans ce contexte, seules les dépenses afférentes aux compétences restant municipales sont désormais inscrites au budget d'Orléans, à savoir les espaces verts communaux (parcs et jardins / espaces attenants aux bâtiments publics), le fleurissement (colonnes végétales), les sapins de Noël, l'entretien des aires de jeu, l'entretien et le traitement des fontaines, la gestion des décorations de Noël, l'entretien des arbres dans les parcs et jardins, le concours de roses.

A) La gestion et l'entretien de l'espace public au quotidien

Le budget de la gestion de l'espace public s'établit à 4,576 M€ y compris les charges de mise à disposition de personnel remboursées à la métropole, dont notamment :

Le budget de fonctionnement alloué en 2021 aux missions de gestion de l'espace public s'établit à 1,002 M€ et intègre:

- l'entretien des parcs et jardins pour 0,732 M€ dont les prestations confiées à des entreprises et l'achat de fournitures horticoles, la réalisation et l'entretien des colonnes végétales de la rue Jeanne d'Arc, le remboursement à la Métropole des mises à disposition de services, l'entretien des aires de jeux ; une enveloppe de 0,200 K€ est nouvellement inscrite pour la mise en fleurissement des espaces publics,
- la gestion des décorations de Noël pour 0,148 M€,
- l'occupation du domaine public pour 0,063 M€ pour la gestion des recettes de ce périmètre et la maintenance des logiciels de gestion des prestations de mise à disposition du domaine public ; cette activité contribuant à percevoir des recettes à hauteur de 0,617 M€ (rôle de voirie, redevance de manèges, taxis et commerces ambulants, TLPE, ...),
- l'entretien, et l'achat de fournitures pour les fontaines pour 0,033 M€,
- les petits équipements et l'outillage des équipes pour 0,026 M€.

Le budget de fonctionnement 2020 comprend également le remboursement par la ville à Orléans Métropole des personnels mis à disposition pour la gestion des espaces verts (2,047 M€).

Le budget d'investissement relatif aux opérations d'aménagement et d'embellissement de l'espace public (1,527 M€) concerne :

- la participation à la construction du parking de l'équipement nord-est (0,355 M€),
- l'aménagement floral place du Martroi (0,150 M€),
- l'étude préalable aux travaux du parc Sanitas (0,150 M€),
- l'enfouissement des réseaux (0,390 M€),
- l'amélioration et l'entretien des espaces verts et du fleurissement (0,356 M€)
- le renouvellement des décorations de Noël (0,040 M€),
- les travaux sur les fontaines (0,040 M€) avec des travaux spécifiques sur les fontaines place Mozart et Gambetta.

Orléans Métropole réalisera également 10 M€ de travaux pour l'espace public d'Orléans.

B) La circulation et le stationnement

Les dépenses de fonctionnement (1,013 M€) concernent notamment l'exploitation du parc d'horodateurs et des nouveaux moyens de paiement associés pour une recette de stationnement sur voirie estimée à 2,485 M€. La recette a été estimée à la baisse par rapport au budget primitif 2020 en raison de l'élargissement des plages de gratuité du stationnement depuis juin 2020 (pause méridienne de 11h30 à 14h30 au lieu de 12h à 14h) et de la diminution constatée, à ce jour, de l'activité de stationnement dans le contexte de crise sanitaire.

Budget 2021 – Rapport de présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'amende de police est remplacée par la redevance post stationnement dont le produit est recouvré par la Mairie. A Orléans, il a été décidé que cette nouvelle mesure serait tout à fait neutre pour les orléanais puisque qu'il a été acté de ne pas toucher au tarif qui restera à 17 €.

Le budget 2021 intègre les dépenses relatives à la dépenalisation du stationnement (procès-verbaux pour non-paiement ou dépassement). Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 0,360 M€ et sont intégralement compensées par une recette de même montant correspondant au remboursement par Orléans Métropole, bénéficiaire de la recette de dépenalisation, affectée au financement d'actions en faveur de la mobilité.

Le budget d'investissement 2021 de 0,490 M€ correspond au reversement de la recette de FPS à la Métropole.

III. Transformer les quartiers

A) Les projets d'aménagement dans les quartiers

La politique d'aménagement urbain se poursuit en 2021 au travers de projets dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

QUARTIER CENTRE-VILLE

L'ambition pour le centre-ville est réaffirmée en particulier au travers des grandes actions suivantes :

- **ZAC Carmes Madeleine (6,256 M€)**
La ZAC poursuivra en 2021 En effet, il s'agit de permettre à l'aménageur notamment de poursuivre le curetage et le désamiantage de l'hospice général, de finaliser les études de maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC, de réaliser les fouilles et d'engager les premiers travaux de réseaux visant à desservir les îlots constructibles.
- **ZAC Bourgogne (1,346 M€)** suite à l'abandon du projet de construction sur l'îlot Linières, il sera réalisé un jardin.
- **La campagne de ravalement de façades (1,000 M€)** : Celle-ci, engagée depuis 2002, se poursuit chaque année à un rythme soutenu et régulier soit à fin 2019 plus de 1 188 façades et 13,4 M€ de subventions versées.

Le développement urbain se poursuit aussi dans les quartiers et au travers de nouvelles ZAC.

QUARTIERS NORD ET OUEST

Outre l'opération d'écoquartier des Groues et le doublement de la RD 2157 conduite par la Métropole, le développement des quartiers Nord et Ouest se poursuit au travers des ZAC en cours Sonis, Coligny et Sanitas.

- **Etude urbaine secteur de l'ancienne prison**, il s'agit du solde des marchés passés au titre de cette étude (0,075 M€).

Par ailleurs, une enveloppe de 0,356 M€ permettra des interventions sur diverses zones d'aménagement urbaines (études et travaux) notamment des travaux divers dans les ZAC, l'élargissement de la rue du Greffoir (ZAC Fontaine). En études : il s'agit du solde du crédit pour faire face aux dépenses de l'AMO appel à projets multi sites, les études de maîtrise d'œuvre pour les travaux rue du Greffoir et les frais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les sites pollués.

QUARTIER SUD LOIRE

Budget 2021 – Rapport de présentation

- **Résidence Dauphine (0,200 M€)** : le programme de renouvellement urbain du secteur Dauphine dans le quartier Saint Marceau, formalisé par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans, arrive dans sa dernière phase de réalisation.

Ce dernier a permis avec succès, par une intervention ambitieuse sur l'habitat, formalisée par le protocole d'accord signé le 25 juin 2012 entre la SA d'HLM France Loire et la ville d'Orléans, par une requalification et la création de nouveaux équipements, d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et d'améliorer son attractivité.

Le programme de travaux lancé en 2019 a permis l'ouverture de la liaison entre la rue des Jacinthes et la rue des Anguignis, et la finition des abords du centre commercial.

En 2021, le budget permettra la réalisation du projet de voie de liaison douce entre la rue des Anguignis et le secteur Dauphine, qui permettrait de désenclaver le gymnase Georges Chardon ainsi que le groupe scolaire Bénédicte Maréchal, équipements nouvellement reconstruits dans le quartier Saint-Marceau, suite à la démolition de deux maisons. Des études de maîtrise d'œuvre pour permettre la viabilisation des parcelles rue des Jacinthes sont également prévues.

- **ZAC Jardin du Val Ouest (0,200 M€)**

Enfin, en ce qui concerne la rénovation urbaine des quartiers de La Source et l'Argonne, les premiers chantiers, dans le cadre de l'ANRU 2, vont démarrer suite à la signature de la convention avec l'Etat et les différents partenaires. Cette nouvelle convention va permettre de poursuivre la transformation en profondeur de ces deux quartiers par la réhabilitation et la résidentialisation de l'habitat, la requalification des espaces publics et la réalisation d'équipement qui vont leur permettre de contribuer aux dynamiques économiques et sociales de la ville.

B) L'action foncière

Au niveau des acquisitions foncières sur l'ensemble de la ville, une enveloppe financière de 0,650 M€ est inscrite et permettra de saisir des opportunités de préemptions ou d'acquisitions amiables hors acquisitions rattachées aux politiques publiques concernées.

Parallèlement, des recettes de cessions foncières seront inscrites au budget pour 1,4 M€ afin de poursuivre la politique de cession du patrimoine dès lors que des opportunités se présenteront. On notera notamment la cession des terrains Sanitas et Clos de la Motte.

PARTIE II : L'ANIMATION D'ORLEANS

La culture, le commerce, l'organisation d'évènements contribuent à faire d'Orléans une ville animée et dynamique.

I. La culture vecteur d'attractivité

Le budget culture pour 2021 inaugure un mandat placé sous le signe :

- de la proximité et de la participation des habitants : la culture pour tous, avec tous et partout, tout au long de l'année
- du soutien aux artistes et au secteur culturel : soutien à l'emploi, soutien à la création, soutien à la commande publique culturelle
- de l'accompagnement des talents : identification, éclosion et accompagnement des projets artistiques et culturels
- du partenariat avec les acteurs culturels et d'une politique contractuelle avec les grandes institutions pour une meilleure coordination et lisibilité des projets menés

La diffusion des connaissances et l'ouverture d'espaces de débats et de rencontres, la sensibilisation aux expressions artistiques, le soutien à la diversité, la participation des habitants et les pratiques amateurs seront encouragées tout au long du mandat.

La figure de la Femme combattante prendra une place particulière dans les projets menés avec la présence et la visibilité des femmes, artistes, écrivaines, scientifiques.

Un projet global à l'attention du très jeune et jeune public fera l'objet d'un travail de concertation avec les acteurs du secteur de la petite enfance, de l'éducation et des représentants des familles.

L'année 2020 aura été particulièrement douloureuse pour le secteur culturel, touché dès le 17 mars par la fermeture des établissements et l'annulation des festivals et actuellement toujours en sursis. L'ensemble des métiers de la culture aura été impacté par une forte baisse des ressources, une grande difficulté à travailler, à créer, à produire, à assurer le présent et à préparer l'avenir.

La Ville d'Orléans, consciente de cette crise sans précédent, s'engage à soutenir les établissements et institutions culturels, les artistes et les projets. Elle sera vigilante à la reprise d'activité des entreprises culturelles, librairies, cinéma, maisons de production ...

En 2021, pour atteindre les objectifs visés ci-dessus l'enveloppe inscrite au titre de la politique culturelle s'élève à 22,1 M€ dont 11,2 M€ de frais de personnel (y compris les frais de personnel mis à disposition et remboursé par Orléans Métropole pour 1,650 M€) et 4,1 M€ de programmes d'investissement.

LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE :

- **La culture au plus près des publics, les opérations sur l'espace public :**

Une enveloppe de 0,160 M€ est inscrite pour affirmer la présence de l'art sur l'espace public dans tous les quartiers de la Ville au travers de performances, expositions et propositions artistiques hebdomadaires et évènements autour des arts graphiques urbains.

- **Le soutien aux artistes, la présence artistique dans les quartiers de la Ville :**

Afin de faciliter l'accueil d'artistes sur des périodes pouvant aller de quelques semaines à plusieurs mois, l'enveloppe de soutien exceptionnel à l'emploi artistique sera mobilisée.

- **Le soutien aux partenaires culturels du territoire, institutions, associations culturelles et compagnies artistiques**

Budget 2021 – Rapport de présentation

La participation de la Ville au partenariat avec le FRAC (0,020 M€).

Les structures du théâtre : 2,668 M€ : maintien du soutien couvrant l'ensemble des entités composant l'offre de spectacle vivant labellisé par l'Etat et le CADO.

L'aide apportée aux associations et aux partenaires : 1,8 M€ incluant une enveloppe d'appui exceptionnel à l'emploi artistique et aux projets culturels et artistiques de territoire de 0,250 M€.

La subvention à l'Astrolabe, Scène de musiques actuelles, s'établira à 0,47 M€ conformément au contrat d'objectif 2020-2022.

L'OCI, **organisation du concours international**, proposera la 8ème édition du concours Brin d'herbe, un budget de 0,12 M€ est inscrit pour soutenir cette structure et ses projets.

L'**orchestre d'Orléans** continuera à être soutenu à hauteur de 0,217 M€

- **Les établissements culturels et l'action culturelle**

Le réseau des médiathèques, (0,465 M€ hors frais de personnel) poursuit la modernisation de son projet et de son rapport aux usagers. Les actions culturelles s'y développent en partenariat avec les acteurs locaux artistiques, éducatifs et sociaux. Le festival en biennale *Illustres illustreurs* sera à nouveau proposé en début d'année 2021.

Le conservatoire, (0,162 M€, hors frais de personnel), s'est engagé dans un nouveau projet valorisant les pratiques collectives, les nouvelles esthétiques artistiques, les partenariats renforcés avec les acteurs des musiques actuelles.

Le muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement : l'ouverture du muséum transformé est prévue au printemps 2021, pour accompagner cette réouverture un budget de **0,615 M€** est proposé.

Les archives municipales, le budget est stable à **0,036 M€**. L'année 2021 sera particulièrement consacrée aux études sur la mise en place future d'un SAE, système d'archivage électronique. Les actions culturelles se développent dans le cadre des missions de transmission dévolues aux services des archives.

Le théâtre Gérard Philipe, (0,099 M€), poursuit sa programmation jeune public et poursuit le développement du projet *Grand !e, une saison jeune public à Orléans*, monté en partenariat avec la Scène nationale, l'Astrolabe, le CDN et le théâtre de la Tête Noire. Par ailleurs il conforte son rôle d'accueil d'artistes en étape de créations.

La Collégiale Saint-Pierre le Puellier (0,057 M€) accueillera plusieurs expositions, la poursuite de la collaboration avec la galerie Magda Danysz, une exposition en partenariat avec l'ESAD, la préparation d'une exposition de l'artiste Jean Anguerra.

- **Rencontres, débats, vie des idées : (0,060 M€)**

Les établissements culturels de la Ville avec les partenaires institutionnels et culturels feront vivre les idées au cours de débats et rencontres invitant des personnalités orléanaises ou du monde francophone. Un événement fédérateur et tout public formera le point d'orgue de cet engagement pour la vie des idées.

- **La femme combattante (0,053 M€)**

Un projet de mise en visibilité des femmes, d'hier et d'aujourd'hui, dans les domaines des arts, de la recherche scientifique et de la culture, prendra différentes formes tout au long de l'année en partenariat avec les acteurs culturels du territoire.

Le budget d'investissements

Le montant du **budget d'investissement pour l'année 2021 s'élève à 4,136 M€** en dépenses et 0,23 M€ en recettes.

Les principaux investissements concernent :

- La finalisation des travaux du MOBE et les opérations d'ouverture pour 0,94 M€

Budget 2021 – Rapport de présentation

- La poursuite de travaux au conservatoire de musique, danse, théâtre et le renouvellement du parc d'instruments pour un total de 0,759 M€, incluant les indemnités de rupture de la procédure de dialogue compétitif pour la Cité musicale et des arts vivants (0,3 M€)
- Le lancement d'un programme pluriannuel portant sur les monuments historiques pour 0,58 M€
- Les acquisitions des médiathèques et le programme de numérisation et d'équipement numérique pour 0,506 M€
- L'installation de la fibre optique dans l'équipement artistique et culturel Le 108 pour 0,3 M€
- La reprise des menuiseries du théâtre Gérard Philippe pour 0,27 M€
- La poursuite du remplacement des matériels du théâtre d'Orléans 0,165 M€
- La restauration et l'enrichissement des collections des musées pour 0,15 M€
- Des soutiens aux investissements des associations pour 0,1 M€

ARCHEOLOGIE :

Des crédits sont inscrits au titre des interventions du service archéologique qui se voit confier des opérations de diagnostic et de fouilles pour les opérations menées par la Ville ou à des demandes d'aménageurs. C'est ainsi, qu'au titre de l'année 2021, sont inscrits en fonctionnement 0,122 M€, et en investissement 0,074 M€.

Les recettes de l'archéologie inscrites pour 2021 représentent un montant de 0,889 M€ (diagnostics et redevance archéologique) y compris 0,760 M€ dans le cadre du marché de l'hôpital porte madeleine.

II. Le soutien à l'emploi et au commerce

A) Le soutien au Commerce

Partout en France le commerce a été fortement touché par la crise sanitaire. Après un soutien exceptionnel de 1 M€ en 2020, Orléans continuera de soutenir ses commerçants en 2021

Le budget en fonctionnement représente 0,524 M€ avec les actions en faveur des artisans et commerçants suivantes :

- L'animation du centre-ville et des polarités des quartiers (0,100 M€) avec la sonorisation de la rue Royale, les animations (Fête du tri, St Valentin, After shop, course de garçons de café, les braderies d'été et d'hier,
- La communication par de nouveaux visuels (papier, numérique...), des études sur la polarité commerciale et des diagnostics (0,012 M€)
- La gestion des marchés de plein air (0,027 M€)
- La mesure de l'attractivité de la Ville à travers les comptages de flux, les enquêtes (0,030 M€).
- Des frais de gestion locatives des 11 locaux commerciaux rues des Carmes, de Bourgogne, St Jean, Place de Gaulle, (0,0275 M€)

Le budget en investissement représente 0.460 M€ avec les actions en faveur des artisans et commerçants suivantes :

- Des travaux dans les commerces existants (0,110 M€)
- Des actions foncières et aménagements dans les Halles Châtelet (0,300 M€)
 - o Travaux dans les cellules acquises des Halles
 - o Acquisition foncières de cellules
- La préemption dans le cadre du Plan de Sauvegarde Artisanal et Commercial pour l'accueil d'artisans d'art et le soutien à la commercialisation, la recherche de nouvelles enseignes (0,180 M€)
- L'étude financière de travaux prévisionnels au regard de scénarios de réaménagement de la Galerie marchande Madeleine Rive de Loire (0,030 M€).
- La mise en place de nouvelles bornes alimentaires (0,020 M€)

Budget 2021 – Rapport de présentation

B) Une politique en faveur de l'insertion professionnelle

Les actions en matière d'emploi sont maintenant de la compétence de la Métropole. La ville reste néanmoins attentive aux activités de la Maison de l'emploi et aux opérations menées sur le territoire en soutenant matériellement les Rendez-vous de l'emploi organisés dans les quartiers et l'évènement « 2000 emplois – 2000 sourires ».

Les crédits inscrits au budget 2021 permettront de continuer à soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,032 M€).

III. La promotion du territoire et le label Ville d'art et d'histoire

Dans le cadre de la convention signée en 2009, entre la ville et le Ministère de la Culture, le service Ville d'Art et d'Histoire propose toute l'année des actions de valorisation du Patrimoine d'Orléans, touchant un public local (Orléans et Métropole) mais aussi extérieur. L'orientation choisie est également de promouvoir le service sur le territoire orléanais et d'en faire un outil de promotion du territoire en lien avec l'Office de tourisme.

Ses actions se traduiront pour 2021 (0,056 M€), à travers deux programmes thématiques semestriels (visites, balades, spectacles, conférences...), la réalisation d'actions de médiation lors des évènements majeurs de la ville, ainsi que lors de manifestations nationales touchant au Patrimoine.

Le service Ville d'Art et d'Histoire poursuit également des actions de recherche, de promotion et de communication en complément d'une offre éducative et accueillie à l'année des jeunes publics et des scolaires.

Dans le cadre de la convention Ville d'Art et d'Histoire, les actions suivantes seront poursuivies en 2021 :

- offre de découverte annuelle du patrimoine orléanais diversifiée et accessible aux publics locaux, adultes et enfants (actions de médiation et publications),
- offre d'actions éducatives en direction des publics scolaires,
- recherche documentaire et de valorisation du patrimoine au sein des actions de la ville,
- création de supports de promotion et de connaissance du patrimoine,
- développement d'outils de communication adaptés.

2021, verra aussi le dépôt du dossier de renouvellement du Label Ville d'Art et d'Histoire.

Les recettes (0,018 M€) englobent les visites scolaires et les encaissements des visites adultes commercialisées à l'Office de tourisme, ainsi que les demandes de subvention qui seront déposées à la Drac et à la Région.

Il est proposé 0,125 M€ de crédits d'investissement afin :

- d'acquérir un fonds documentaire (achat d'ouvrages de référence sur le patrimoine orléanais et régional, des revues scientifiques et ouvrages pédagogiques), ainsi que de nouveaux outils de médiation dans le cadre des actions éducatives du service pour mener des visites et ateliers jeunes. Enfin, plusieurs actions et une communication ciblées seront prévues, notamment la valorisation du PASSÉ-simple (0,005 M€)
- d'acquérir une application numérique pédagogique et de tablettes tactiles (0,016 M€) permettra des actions en direction des jeunes publics de 8 à 18 ans), scolaires ou en famille.
- de réaliser une exposition sur 12 bâches triptyque dans le cadre du renouvellement du Label sur le 2nd semestre 2021 (0,004 M€). Une demande de subvention sera déposée auprès de la Drac (0,007 M€).
- d'acquérir une application (0,1 M€) permettant de réaliser des contenus de réalité virtuelle immersif en 3D sur la reconstitution de monuments orléanais, pour le tous publics. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Drac (0,025 M€).

Budget 2021 – Rapport de présentation

IV. Les principaux événements et animations prévus en 2021

LE FESTIVAL DE LOIRE

Le prochain Festival de Loire se déroulera du 22 au 26 septembre 2021. Ce sera la dixième édition de la manifestation.

200 bateaux se retrouveront sur les quais d'Orléans, mis en scène sur 5 jours de festivités, grâce au concours de 700 mariners et 500 artistes qui proposeront, sur terre et sur l'eau une grande variété de spectacles et animations.

La manifestation s'étend du pont George V jusqu'à la deuxième structure du marché du Quai du Roi.

Deux grandes soirées sont au programme de 2021 : le feu d'artifice (le samedi) et une parade de nuit des bateaux le vendredi. A compter aussi plusieurs scènes associatives, 5 Villages dédiés à la batellerie, deux villages pédagogiques bateaux : Village des fleuves – Village de Loire – Village fleuve invité – Village de la Région Française et un village des salons de Loire.

Pour 2021, le budget de fonctionnement de la manifestation est de 1,870 M€.

Par ailleurs, il est attendu un montant de recettes de 0,542 M€ correspondant à 0,269 M€ de partenariats financiers, 0,106 M€ de redevances perçus pour les stands et guinguettes présents sur la manifestation (revalorisation de 1% pour les stands et les guinguettes), et le montant du partenariat France 3 soit 0,167 M€.

Le budget net de la manifestation s'établit à 1,800 M€ (0,510 M€ en 2020 / 1,870 M€ en 2021 de dépenses et 0,542 M€ de recettes).

BATEAU « INEXPLOSIBLE »:

Le budget présenté pour 2021 s'établit à 0,029 M€ et concerne :

- la mise en sécurité du bateau en cas de crue (0,010 M€)
- l'entretien courant annuel du bateau (0,005 M€)
- les assurances du bateau (0,014 M€)

Les recettes (0,011 M€) concernent les loyers dus de l'Inexplosible et le remboursement des charges (fluides et autres) par l'exploitant. La quote-part de l'assurance qui sera rembourser pour l'assurance et désormais intégrée dans le loyer.

Enfin, 0,030 M€ sont prévus en investissement pour le changement d'une pompe sanitaire ainsi que pour la modification des garde-corps du bateau.

L'ANIMATION DES QUAIS

Entre juin et septembre 2021, la Mairie proposera un programme d'animations tout public sur les quais de Loire : expositions, concerts en plein air, activités sportives, promenades en bateaux. Cette programmation sera organisée en lien avec les acteurs orléanais et les associations locales.

Une nouvelle exposition photographique sera proposée sur la promenade des quais ainsi qu'une nouvelle saison de « concerts éphémères » et de la Fête des Duits.

L'appel à projet de la guinguette des bords de Loire a été relancé en 2019 pour une durée de 3 ans et le candidat retenu est la société « 1.2.+ ».

Le budget alloué à l'animation des quais s'élève à 0,144 M€.

Budget 2021 – Rapport de présentation

Le budget d'investissement s'élève à 0,060 M€, montant nécessaire pour l'installation des trois guinguettes (renouvellement/achat de matériel) et l'achat de containers.

LES FETES DE JEANNE D'ARC

La Ville célébrera en 2021 le 592^{ème} anniversaire de la délivrance d'Orléans du 29 avril au 9 mai 2021 avec les temps forts incontournables que sont la Cérémonie de remise de l'épée dont la date reste à ce jour à définir, suivie de l'entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne le 29 avril et de la chevauchée de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai ; ces manifestations sont portées par l'association Orléans Jeanne d'Arc qui proposera les animations initialement pensées pour l'édition de mai 2020, mais annulées en raison de la crise sanitaire Covid-19.

Le 7 mai 2021, à l'issue de la cérémonie de remise de l'étendard, sera présenté le nouveau son et lumière créé en 2020 dans le cadre du centenaire de la canonisation de Jeanne d'Arc, celui-ci n'ayant pu être présenté au public compte tenu de la crise sanitaire. Il sera suivi de la 12^{ème} édition du Set électro sur la parvis du théâtre d'Orléans.

Le 8 mai fera place aux traditionnels hommages à Jeanne d'Arc, au défilé militaire et au défilé commémoratif.

Quant au Marché médiéval, il se tiendra du 6 au 9 mai et le campement médiéval à la Source, pour sa 6^{ème} édition sera programmé dans la semaine du 1^{er} mai.

Ainsi le budget 2021 s'établit à 0,792 M€.

Sur la base d'une reconduction du projet 2020 (Marché médiéval sur 4 jours) et du développement de partenariats privés pour le Set Electro, le montant prévisionnel des recettes est proposé à hauteur de 0,084 M€.

Le budget d'investissement s'élève à 0,008 M€ pour remplacer les pavillons de la rue Jeanne d'Arc.

LES FESTIVITES DU 14 JUILLET

En 2021, les festivités se dérouleront le mardi 13 juillet autour d'un feu d'artifice sonorisé sur les têtes de Pont, lequel sera suivi d'un bal populaire animé par un orchestre sur l'esplanade de la tête nord du Pont de l'Europe. Ces deux temps forts seront organisés par les communes de Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Jean de la Ruelle et Orléans. Ensuite, la programmation se poursuivra dans la journée du mercredi 14 juillet dans le centre-ville d'Orléans.

Avec la reconduction de la convention de groupement de commande pour 2021, et sous réserve de l'accord des autres communes, le feu d'artifice et les coûts techniques du bal feront l'objet d'un budget mutualisé avec les villes de Saint Jean de la Ruelle et Saint Pryvé Saint Mesmin identique à celui de 2019.

Le budget alloué au 14 juillet s'élève à 0,071 M€.

LE MARCHE DE NOËL

Le projet 2021 maintiendra une conception divisée du nord au sud du centre-ville, en plusieurs pôles permettant la déambulation des visiteurs dans tout le centre-ville. De manière générale, le marché de Noël sera construit autour d'une nouvelle histoire de Noël et sera constitué d'une soixantaine de chalets alimentaires et non alimentaires, d'animations dédiées aux enfants autour de la maison du Père Noël et d'une ou deux grandes animations fixes, comme une grande roue.

Le budget en dépenses de la manifestation est de 0,371 M€.

Le montant prévisionnel des recettes est proposé à hauteur de 0,215 M€.

Le budget proposé pour 2021 en investissement s'élève à 0,030 M€.

Le renouvellement des chalets s'est achevé en 2020. Pour 2021, 0,020 M€ permettront d'électrifier la totalité des chalets renouvelés de 2016 à 2020, ce qui permettra de réduire les temps de montage du marché de Noël. Par

Budget 2021 – Rapport de présentation

ailleurs, 0,010 M€ seront alloués à la création d'un film de Noël sur la thématique choisie pour l'année, projeté pendant tout le mois de décembre sur la Cathédrale.

Villes jumelles et relations internationales

Dans un monde aujourd'hui en pleine mutation où les citoyens et les institutions doivent inventer de nouvelles formes d'échanges, les relations et la solidarité avec nos pays voisins et européens sont primordiales et doivent être confortées.

C'est pourquoi, la Mairie d'Orléans souhaite donner une nouvelle orientation aux relations internationales, pour le mandat 2020-2026, en développant de manière prioritaire ses partenariats européens notamment dans les domaines du développement durable et de la jeunesse.

Dans ce cadre, les actions suivantes seront menées :

- Réaliser un diagnostic territorial et définir une stratégie à l'international en lien avec les priorités du mandat (développement durable – environnement – biodiversité - transition écologique/énergétique, jeunesse, économie et francophonie) pour la période 2020-2026 en ayant recours, par le biais de Cités Unies France (C.U.F), à un cabinet externe et en associant l'ensemble des services de la collectivité et les acteurs du territoire.
- Développer avec ses villes jumelles, et plus particulièrement européennes, des projets communs, concrets et bénéfiques pour le territoire et les citoyens tout en mobilisant et soutenant le développement international des acteurs locaux vers les villes jumelles. Les projets devront plus particulièrement s'inscrire dans 3 domaines : développement durable, environnement, biodiversité, transition écologique/énergétique, économie et jeunesse.
- Renforcer le partenariat avec Münster (Allemagne) à l'occasion des 61 ans du jumelage par la mise en place d'un plan d'actions concrètes et réciproques et en organisant avec les acteurs locaux des Festivités du 7 mai au 26 septembre 2021 avec l'appui d'un Volontaire Franco-Allemand des Territoires et en recherchant des financements auprès notamment de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (O.F.A.J).
- Poursuivre son action de solidarité internationale à travers le partenariat Orléans-Parakou avec l'appui des partenaires financiers (Agence Française de Développement, Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Conseil Régional du Centre Val de Loire), en lui donnant plus de visibilité au niveau local, national et international et en utilisant l'expertise développée pour faire rayonner Orléans.
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde et contribuer à leur insertion professionnelle en mettant en place une plate-forme numérique de stages internationaux avec les villes jumelles et les acteurs jeunesse du territoire (C.R.I.J, Université, Maison de l'Emploi...) ainsi qu'un chantier international avec la Métropole et les communes membres.
- Faire d'Orléans et de sa Métropole un territoire qui compte sur la scène internationale notamment en valorisant l'expertise orléanaise et en renforçant la présence d'Orléans dans les réseaux des collectivités territoriales intervenant à l'international tels que l'A.F.C.C.R.E et C.U.F.
- Développer des projets concrets sur la francophonie avec les villes jumelles de Parakou et de la Nouvelle Orléans et d'autres villes francophones dans le monde et s'inscrire dans les réseaux sur la Francophonie (ex : A.I.M.F). Organiser un forum de la francophonie réunissant les divers acteurs du territoire (culture, économie...). Rechercher des financements notamment auprès de l'A.I.M.F, du Ministère des Affaires Etrangères.

Pour mener ces projets, le budget primitif 2021 prévoit un montant de 0,406 M€ (dont 0,004 M€ en investissement) en dépenses et de 0,231 M€ en recettes.

Budget 2021 – Rapport de présentation

Soutien à la politique événementielle

Le budget de fonctionnement 2021, d'un montant de 0,059 M€ permettra de poursuivre les animations en centre-ville initiées par les commerçants (pour exemple, la Fête du Tri), de réitérer le partenariat avec l'Ecole de l'Image des Gobelins de Paris et du Conservatoire Nationale Supérieur de Danse et de Musique de Paris, avec la création par les étudiants d'un son et lumière diffusé tout au long de la saison estivale sur la façade de la cathédrale. Un budget qui permettra également de soutenir des initiatives locales et associatives lorsque le prêt du matériel n'est pas possible ou limité lors des périodes denses en manifestations.

FESTIVAL DE JAZZ

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le budget 2021 ne prévoit pas de Festival de Jazz.

MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES ET INTERNATIONALES

En 2021, Orléans continuera d'accompagner l'organisation de manifestations sportives qui participent à l'animation et au rayonnement de la Ville : Accueil d'événements sportifs d'envergure nationale au Palais des Sports sur le modèle de l'accueil de l'Equipe de France de Futsal ou encore de l'accueil de l'Equipe de France de Football Féminin pour des matchs amicaux de préparation au Stade OLS ; développer la présence de l'Open 3X3 de basket sur la Place du Martroi et continuer d'accompagner la Coupe du Monde de Sabre Dames ; Suite à l'obtention du Label Terre de Jeux, proposer des animations sur l'ensemble du territoire dans la dynamique olympique.

COMMEMORATIONS – MEMOIRE (0.042 M€)

Le budget de fonctionnement de la -politique Mémoire est de 0,042 M€.

Les actions prévues en 2021 seront les suivantes :

- Les cérémonies patriotiques,
- L'hommage aux anciens maires,
- L'hommage aux Mairies résistants de la 2nde Guerre Mondiale, thématique dans le prolongement du cycle de Gaulle 2020,
- Le partenariat des actions menées par les associations de Mémoire et des anciens combattants,
- Le travail pédagogique sur les noms de rues : ajout sur les noms des laques de rues des fonctions des personnalités ainsi que les dates de naissance et décès.

Les associations des anciens combattants sont soutenues financièrement pour un montant de 0,009 M€.

En investissement, 0,004 M€ sont proposés pour la poursuite de restauration ou la création de monuments et stèles commémoratifs.

PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE

I. Orléans au rendez-vous de la transition écologique et énergétique

Depuis plus de 15 ans, la Ville s'est engagée de manière forte dans la transition environnementale. Le Développement Durable s'inscrit comme le fil directeur de tous les projets. Si la transformation de l'intercommunalité en Métropole a fait évoluer le périmètre des compétences de la Ville et par voie de conséquence, le montant des inscriptions budgétaires, Orléans n'en demeure pas moins un acteur à part entière ; elle accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial d'Orléans Métropole et poursuit ses politiques volontaristes afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la nature, consommer responsable, prévenir les risques et sensibiliser les Orléanais.

II. Préserver, promouvoir et développer la nature

- **Le respect de la biodiversité et le développement de la culture scientifique**

La politique biodiversité se traduit en 2021 par la consolidation d'un plan d'actions « Nature en ville » (0,029 M€) et la continuité de l'inventaire de la biodiversité communale (0,003 M€).

- **Le développement de la nature en ville**

La volonté de développer la nature sous toutes ses formes sur le territoire se poursuivra avec le lancement de la 5^{ème} phase de l'appel à projets « Cultivons notre ville » (0,027 M€),

La signalétique des parcs et jardins sera également étoffée (0,005 M€) ainsi que les panneaux pédagogiques développés afin d'expliquer la gestion et entretien différenciés et sans pesticides sur l'espace public.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le plan Biodiversité qui vise à valoriser les bienfaits de la nature en ville afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur.

III. Préparer l'avenir et devenir un territoire résilient

- **Continuité écologique et préservation de la ressource en eau**

Orléans soutient financièrement des actions pour la protection et l'entretien des berges du Loiret et du bras des Montées (0,015 M€). Orléans est par ailleurs, membre d'associations nationales agissant dans les champs du développement durable (0,003 M€).

Bien que la compétence eau potable soit désormais métropolitaine, la ville continue à être vigilante sur la protection des captages d'eau afin d'assurer une qualité constante et une eau accessible à tous. Par ailleurs, le réseau d'eau potable d'Orléans est l'un des plus performants. La ville prévoit également une opération de comblement du forage SCA devenu inutilisé et retiré du service de production de l'eau potable pour 0,070 M€. cette opération est subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 0,029 M€. »

- **Prévenir les Risques Majeurs et se préparer à la gestion de crise**

Orléans poursuit son engagement dans sa politique de réduction de vulnérabilité et d'amélioration de sa résilience via le déploiement de réserve communale de sécurité civile (0,001 M€), l'actualisation et la diffusion de son plan communal de sauvegarde et son DICRIM (0,030 M€) et le déploiement d'un système d'alerte des populations porté par Orléans Métropole.

Orléans est par ailleurs membre du CEPRI et de l'Etablissement Public Loire (0,019 M€) et travaille en partenariat étroit avec ces organismes pour renforcer la résilience du territoire.

La question des risques associée à la présence de carrières souterraines continue à être instruite au travers d'un conventionnement avec les spéléologues du Loiret (0,005 M€) et le provisionnement en vue de réaliser des études géotechniques ou des travaux de comblement des cavités (0,025 M€).

Budget 2021 – Rapport de présentation

Par ailleurs, suite à la découverte d'une carrière faubourg St Vincent, aux dimensions particulièrement notables, une phase de diagnostic approfondi, engagée en 2019 s'achèvera fin 2020 afin de caractériser le risque. Une enveloppe prévisionnelle de travaux a été inscrite (0,045 M€). Des dépenses récurrentes sont également proposées (alertes météo, pièces panneau info-crue, équipements de travail...).

IV. Sensibiliser les Orléanais pour les rendre acteurs du changement

La Ville d'Orléans va accompagner le déploiement de démarches de mobilisation territoriale autour des enjeux de la transition (0,038 M€). Cette enveloppe visera à accompagner le territoire de la ville d'Orléans dans la mise en œuvre de projets opérationnels via l'animation de temps de travail, l'organisation de réunions thématiques associant des experts externes, la mise en œuvre d'ateliers pratiques avec les habitants... Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Assises de la Transition et de la résilience.

L'organisation d'ateliers thématiques, de conférences (0,018 M€), la gestion du rucher pédagogique du Jardin des Plantes (0,006 M€), le soutien aux associations (0,004 M€) seront assurés. Les Rendez-vous de l'Environnement, programmation semestrielle de conférences, visites ou balades, participent également à cette sensibilisation tout public.

PARTIE IV : PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2021 PAR GRANDES MASSES

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
RECETTES CUMULEES	74,5 M€	82,4 M€
dont recettes réelles	41,6 M€	32,9 M€
dont recettes d'ordre	32,9 M€	49,5 M€
DEPENSES CUMULEES	74,5 M€	82,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP)	51,7 M€	40,5 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,6 M€
dont avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
dont autres dépenses réelles	2,8 M€	3,2 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,5 M€	11,3 M€
dont dépenses d'ordre	5,8 M€	22,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
RECETTES CUMULEES	173,1 M€	188,4 M€
dont recettes réelles	167,3 M€	168,1 M€
dont recettes d'ordre	5,8 M€	20,3 M€
DEPENSES CUMULEES	173,1 M€	188,4 M€
dont dépenses réelles	140,2 M€	141,4 M€
dont dépenses d'ordre	32,9 M€	47,0 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	208,9 M€	201,0 M€
TOTAL 2 SECTIONS	247,6 M€	270,8 M€

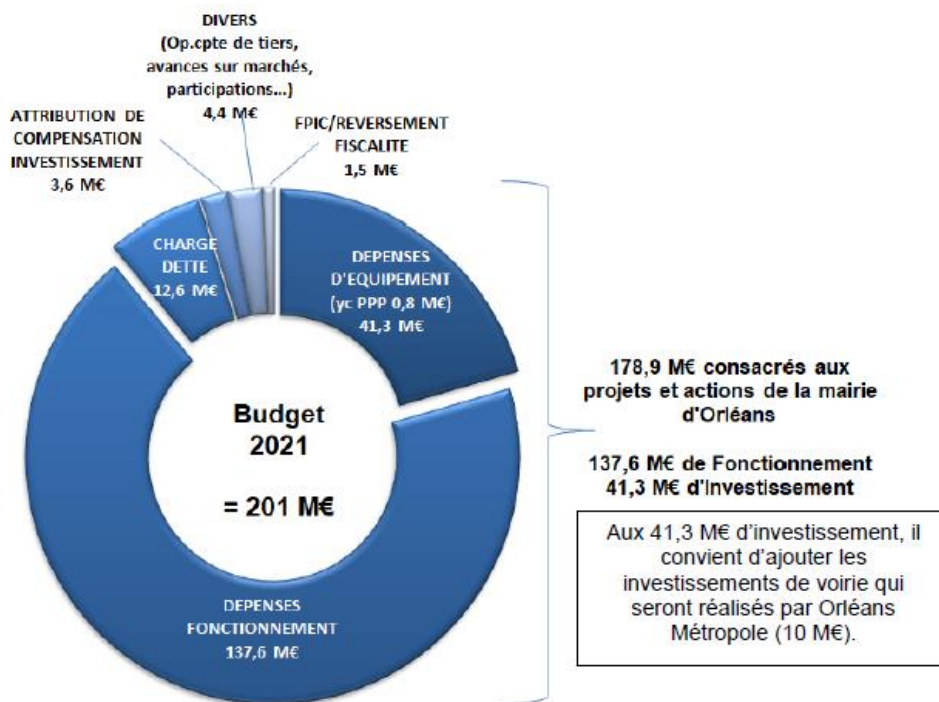
Le budget élaboré pour 2021 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **201 M€** :

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141,4 M€
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 168,1 M€
- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 59,6 M€
 - o Dont 40,5 M€ de dépenses réelles d'équipements
 - o Dont 11,3 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 32,9 M€.

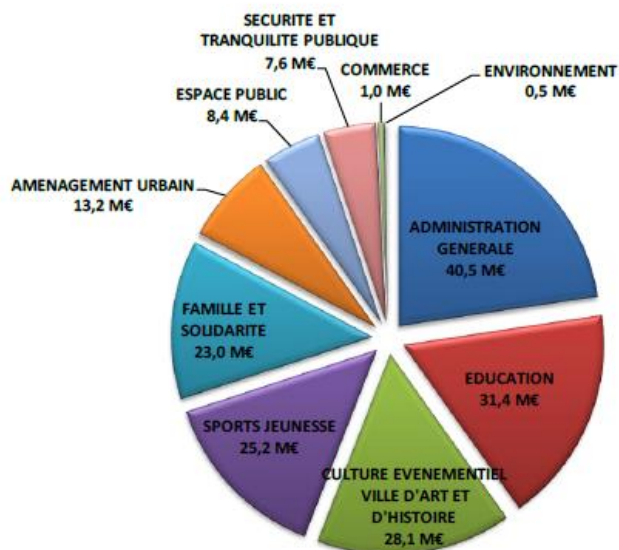
Le budget consolidé 2021 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 26,7 M€ et de 23,1 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 11,9 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS	Budget Principal	Budget annexe activités spécifiques	CUMULS
Recettes de gestion (1)	167,6 M€	0,6 M€	168,1 M€
Dépenses de gestion (2)	138,3 M€	0,4 M€	138,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,3 M€	0,1 M€	29,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,5 M€		2,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€		0,0 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	26,6 M€	0,1 M€	26,7 M€
AC investissement (9)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC (10) = (8) - (9)	23,0 M€	0,1 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (11)	11,3 M€		11,3 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	11,8 M€	0,1 M€	11,9 M€

Budget 2021 – Rapport de présentation



Les 178,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Budget 2021 – Rapport de présentation

PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- **La santé** : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- **La sécurité** : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- **L'environnement** : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2021 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€
Dépenses d'investissement	54,4 M€	44,3 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	51,6 M€	40,4 M€
Recettes d'investissement	41,6 M€	32,9 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	27,1 M€	21,5 M€
dont Cessions	1,1 M€	1,5 M€
dont FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
dont Subventions d'investissement	4,6 M€	1,0 M€

I. La section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire. Ces baisses de recettes sont de deux ordres :

- subies, comme pour la baisse de recettes de stationnement par exemple
- décidées pour soutenir l'économie : exonérations des droits de terrasse et d'enseigne par exemple

Les effets de la crise viennent ainsi atténuer la croissance naturelle des recettes fiscales et de dotations.

Dans ces conditions, les recettes de la Mairie d'Orléans, à périmètre constant s'afficheront en stabilité à +0,300 M€ par rapport au budget primitif 2020 et +0,800 M€ avec les recettes non récurrentes liées à l'organisation du festival de Loire 2021.

Budget 2021 – Rapport de présentation

	Budget primitif 2020	Crédits ouverts 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20	Evol 21/CO20
Impôts ménages	85,6 M€	85,6 M€	86,4 M€	0,8 M€	0,8 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,2 M€	25,5 M€	0,3 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,1 M€	3,1 M€	3,4 M€	0,2 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	32,0 M€	32,1 M€	30,9 M€	-1,1 M€	-1,2 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre con	166,8 M€	166,9 M€	167,0 M€	0,3 M€	0,1 M€
Remboursement Etat masque Covid	0,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	166,8 M€	167,3 M€	167,6 M€	0,8 M€	0,3 M€

1) La fiscalité directe locale

Conformément aux engagements pris, les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2021. L'évolution du produit fiscal 2021 résultera de la seule évolution nominale et physique des bases.

A noter : À compter de 2021, dans le cadre de la réforme fiscale conduisant à la suppression progressive de la taxe d'habitation, la taxe d'habitation sur les résidences principales de 80 % des contribuables ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur. Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la suppression de cette recette fiscale, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Ainsi la commune d'Orléans se verra attribuer une partie de la taxe foncière sur le foncier bâti perçue par le Département. Le taux de référence de taxe foncière sur le foncier bâti pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020 ajusté, le cas échéant d'un coefficient correcteur assurant la neutralité pour les contribuables. Les modalités précises ainsi que le niveau du taux de référence ne sont à ce jour pas connus de manière certaine. Les taux d'imposition affichés dans le présent rapport sont ainsi susceptibles d'évoluer facialement, sachant que ces évolutions sont neutres pour les contribuables.

L'évolution attendue de bases fiscales (correspondant essentiellement aux valeurs locatives)

Stables depuis 1996, les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2021. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2021 à 1,2 % répartis entre :

- la **revalorisation nominale des bases**, fixée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. A ce stade, l'évolution nominale des bases est anticipée à +0,9 %, taux, retenu à titre provisoire et qui pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution du taux retenu par la loi de finances non votée à ce jour.
- l'évolution **physique des bases** correspond à l'accroissement prévisionnel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2020 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 0,3 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 prévision	Budget 2020
Variation nominale des bases											
Taxe d'habitation	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	0,90%
Taxe sur le foncier bâti	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%	0,40%	1,20%	0,90%
Variation physique des bases											
Taxe d'habitation	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	-0,90%	3,10%	-1,96%	0,50%	1,24%	0,40%	0,50%
Taxe sur le foncier bâti	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	-0,90%	0,87%	-0,49%	0,18%	0,98%	0,40%	0,50%
Variation totale											
Taxe d'habitation	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	0,00%	4,00%	-0,96%	0,90%	1,64%	1,60%	1,40%
Taxe sur le foncier bâti	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	0,00%	1,77%	0,51%	0,58%	1,38%	1,60%	1,40%

Budget 2021 – Rapport de présentation

Les taux de fiscalité directe locale demeureront inchangés en 2021

En matière de taxe d'habitation : le taux de 20,99% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2021.

La comparaison avec les communes de la strate doit être complétée d'une analyse de la politique d'abattement décidée par la Ville, qui s'établit systématiquement au-delà du minimum légal, induisant de ce fait un allègement de la fiscalité locale pour tous les habitants et un effort financier significatif pour la Ville.

	Taux du minimum légal en %	Taux voté par Orléans en %	Taux du maximum légal en %	Coût induit pour la ville d'Orléans
Abattements obligatoires				
Abattement pour 1ère personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 2e personne à charge	10	15	20	
Abattement pour 3e personne à charge	15	20	25	1,007 M€
Abattement supp à partir de la 4e personne à charge	15	20	25	
Abattements facultatifs				
Abattement général à la base	0	15	15	5,612 M€
Abattement spécial à la base	0	15	15	1,027 M€
Abattement spécial handicapé	0	10	10	0,003 M€

En 2019, dernière année connue à ce stade de la préparation du budget, cette politique d'abattement votée au-delà du droit commun a représenté une diminution de recette pour la Ville d'Orléans de 7,649 M€ (soit un abandon de plus de 17% du produit de taxe d'habitation) au profit des Orléanais.

En matière de taxe foncière : le taux de 29,81% est inchangé depuis 1996 et il est proposé de le maintenir à ce niveau pour 2020. Le taux de Taxe Foncière de la Ville d'Orléans se situe historiquement au-dessus du taux moyen de la strate ; toutefois, l'écart avec le taux moyen de la strate se réduit année après année.

Données DGFIP 2018	Taux ville d'Orléans	Taux moyen de la strate 2018	Ecart
Taxe d'habitation (yc THLV)	20,99%	22,02%	-1,03%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,81%	23,80%	6,01%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,60%	37,18%	2,42%

source - collectivités locales.fr - fiche individuelle - compte de la commune

Parallèlement, les constructions neuves de logements sociaux, financées par des prêts aidés de l'Etat, bénéficient d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'évolution du nombre de logements sociaux entre 2001 et 2019 (+ 1 726 logements), est liée à l'effort d'investissement des bailleurs sociaux, notamment de l'OPH Les résidences de l'Orléanais, soutenu financièrement par la Mairie dans sa stratégie de développement de son parc de logements.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Logements sociaux	15 062	14 937	15 013	15 015	15 239	15 328	15 398	15 529	15 584	15 452	15 493	15 638
Evolution / N-1	91	-125	76	2	224	89	70	131	55	-132	41	145
Evolution / 2001	1 150	1 025	1 101	1 103	1 327	1 416	1 486	1 617	1 672	1 540	1 581	1 726
Taux SRU	27%	27%	28%	28%	28%	28%	28%	28%	27%	27%	27%	27%

Source Fiche DGF

Le produit fiscal attendu en 2021

Sur ces hypothèses, le produit fiscal attendu en 2021 est estimé à 86,195 M€ :

- Taxe d'habitation 35,777 M€
- Taxe foncier bâti 50,357 M€
- Taxe foncier non bâti 0,061 M€

Les rôles supplémentaires sont destinés à rectifier, en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation, les insuffisances d'évaluation résultant du défaut ou de l'inexactitude des déclarations incombant aux contribuables. Ces rôles sont évalués à 0,200 M€.

Budget 2021 – Rapport de présentation

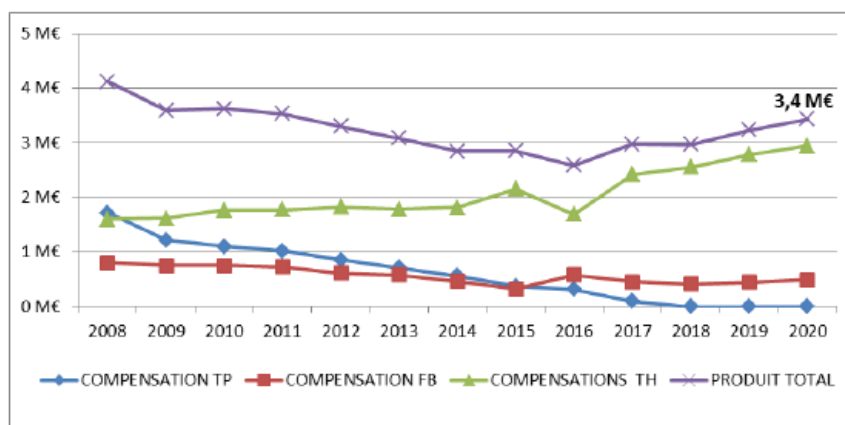
2) Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont proposées en stabilité par rapport au montant notifié en 2020, pour s'établir à 3,4 M€.

Sur la période de 2002 à 2020, les compensations fiscales ont diminué de 37 %, soit une baisse moyenne de 4% par an.

En 2020, les compensations fiscales comprendront :

- une compensation sur le foncier bâti de 0,450 M€
- une compensation sur la taxe d'habitation de 2,900 M€



Au global, le produit fiscal élargi (impôts, compensations, rôles supplémentaires) est attendu en évolution de 1% par rapport au produit notifié en 2020.

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Notifié 2020	BP 2021	Evol° 21/ notifié 20	Evol° 21/ notifié 20
Impôts locaux (TH/TF)	74 823	77 363	78 404	80 515	80 427	80 972	82 365	83 879	85 174	86 195	1,2%	1 021
Compensations	3 296	3 080	2 848	2 852	2 586	2 977	2 967	3 234	3 433	3 350	-2,4%	-83
Rôles compl. / suppl.	284	323	556	311	376	365	758	565	232	200	-14,0%	-32
Prod. Fiscal élargi	78 403	80 766	81 807	83 679	83 389	84 314	86 090	87 678	88 839	89 745	1,0%	906

3) Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine)

La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement attendue en légère diminution pour 2021

Depuis 2011, avec une accélération notable à partir de 2014, la contribution au redressement des comptes publics et le désengagement de l'Etat au travers de la dotation globale de fonctionnement a représenté une baisse très importante de recettes pour la Ville.

Par rapport à 2013, la mairie d'Orléans enregistre une perte de recette annuelle d'environ 10 M€.

Dotations	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Dotations	32,3 M€	30,8 M€	27,1 M€	23,1 M€	21,2 M€	20,9 M€	20,7 M€	20,6 M€	20,5 M€
DSU	3,3 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,5 M€	4,1 M€	4,4 M€	4,7 M€	5,1 M€	5,0 M€
DNP	0,3 M€	0,2 M€							
Total	35,9 M€	34,4 M€	30,5 M€	26,6 M€	25,3 M€	25,3 M€	25,4 M€	25,7 M€	25,5 M€
Evolution		-4%	-15%	-26%	-30%	-29%	-29%	-28%	-29%
Perte de recette / an / N-1		-1,5 M€	-3,9 M€	-3,9 M€	-1,3 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,3 M€	-0,2 M€
Perte de recette cumulée / an		-1,5 M€	-5,4 M€	-9,3 M€	-10,6 M€	-10,6 M€	-11,5 M€	-11,6 M€	-10,3 M€

Budget 2021 – Rapport de présentation

En 2020, la dotation forfaitaire a légèrement augmenté (+0,3 M€). Par prudence, la DGF 2021 est anticipée en diminution de 0,200 M€.

Ainsi, au budget 2021, la dotation globale de fonctionnement est attendue à 25,5 M€ :

- Dotation forfaitaire 20,5 M€
- Dotation de Solidarité Urbaine 5 M€

La Dotation Générale de Décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2020 pour 0,398 M€.

4) Les dotations communautaires

Les années 2018 et 2019 ont été caractérisées par la fixation des attributions de compensation définitives pour les transferts de compétences à Orléans Métropole.

Pour 2021, le montant de l'attribution de compensation reçue en fonctionnement s'établit à 14,681 M€.

En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, la Mairie versera à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement de 3,603 M€.

La dotation de solidarité communautaire s'établira, quant à elle à 1,7 M€, somme identique à 2020 et inchangée depuis 2008.

5) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxes

Les produits des services et du domaine

Les **produits des services et du domaine** (22,555 M€), concernent notamment :

- les rémunérations des agents affectés au CCAS qui sont remboursées à la Ville au coût réel. La ville perçoit aussi des remboursements d'indemnités journalières. En 2021, les sommes remboursées à la Ville représentent 11,5 M€.
- les remboursements de frais de personnel mis à disposition de la Métropole (1,850 M€), notamment dans le cadre des compétences transférées (culture et sports principalement)
- Les remboursements de frais (2,5 M€) notamment dans le cadre de la refacturation des locaux mis à disposition, de la convention de gestion du CCAS et de prestations mutualisées (affranchissement, vacation médicale...), frais de gestion des forfaits post stationnement
- les produits issus du domaine public (3,353 M€) : droits de stationnement sur voirie, concessions dans les cimetières... Ces produits sont inscrit en forte baisse (-1,1 M€) par rapport au budget primitif 2020. Cette diminution s'explique par le contexte sanitaire actuel avec la décision de la mairie d'Orléans d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public et autres redevances (-0,6 M€), ainsi que l'impact sur les recettes de stationnement sur voiries (-0,5 M€)
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs (2,445 M€),
- la facturation d'études du service archéologie sur le site de l'hôpital porte Madeleine (0,760 M€)

Les recettes issues des tarifs et redevances sont proposées, sauf exception, avec une revalorisation de +1 %.

Les subventions de fonctionnement reçues

Les **subventions de fonctionnement** (3,218 M€) sont inscrites en diminution de 0,292 M€ par rapport à 2020.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,269 M€ en 2021), les subventions de fonctionnement sont en baisse de 0,561 M€ provenant principalement de la subvention versée par l'Etat au titre des emplois aidés, des subventions versées par la CAF ainsi qu'une subvention dans le cadre de la coopération avec Parakou :

Budget 2021 – Rapport de présentation

- subventions de l'Etat (0,564 M€) : emplois aidés, passeports biométriques et recensements, subvention pour le conservatoire ainsi que la subvention pour la cité éducative
- subventions de la région Centre (0,092 M€, en hausse de 0,078 M€ en raison du versement lors du budget 2021 de la participation au Festival de Loire 2021 pour 0,080 M€) : coopération décentralisée. Aucune subvention relative au Festival de Jazz n'est inscrite au budget 2021 en raison du contexte sanitaire
- subventions du département du Loiret (0,075 M€), en hausse de 0,040 M€ en raison de la subvention attribuées au festival de Loire en 2021,
- participations des communes et groupements (0,479 M€), remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans,
- les participations d'autres organismes (2,008 M€) : subvention au club coups de pouce (participation du CCAS), partenariats dans le cadre des fêtes de Jeanne d'Arc (partenariats privés), contrat enfance jeunesse pour les ALSH et le périscolaire versées par la CAF (1,5 M€).

Les autres produits de gestion

Les **autres produits de gestion** (1,346 M€) concernent :

- les revenus des immeubles (0,745 M€) : locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (0,552 M€) qui concerne la mise à disposition d'un terrain à Orléans Biomasse énergie.
- les recettes exceptionnelles (0,049 M€) : assurance sinistre stade des montées

Les autres impôts et taxes

Les **autres impôts et taxes** (7,913 M€) concernent notamment :

- les droits de mutations (4,5 M€),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (2,250 M€),
- les produits des droits de place (0,713 M€),
- la taxe locale sur la publicité extérieure (0,450 M€),

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget primitif 2020.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Charges de personnel - personnel municipal	70,7 M€	70,8 M€	0,1 M€
Charges de personne - services communs	9,5 M€	8,9 M€	-0,6 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	139,3 M€	138,7 M€	-0,7 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,8 M€	141,0 M€	1,1 M€

Budget 2021 – Rapport de présentation

1) Les charges de personnel

La collectivité entend stabiliser la masse salariale à son niveau 2020. Compte-tenu de la contrainte durable des réformes statutaires, cet objectif exigera une vigilance accrue dans le pilotage de la masse salariale, les stratégies de remplacements sur postes vacants, la gestion des heures supplémentaires et les remplacements temporaires. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) sera également renforcée en termes méthodologiques en lien avec l'ensemble des directions. La baisse prévisible du nombre de manifestations en 2021 permettra également de réduire le recours aux heures supplémentaires, aux vacances, aux intérimaires et aux intermittents.

	Budget 2020	Atterrissage 2020	BP 2021
BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORLEANS	80 140 000 €	79 631 191 €	79 695 021 €

Au 30 juin 2020, les effectifs de la collectivité se répartissaient de la façon suivante :

	Agents permanents		Agents non permanents		Total agents opérationnels		Agents non opérationnels payés		Total agents payés	
	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC	Nbre	ETC
TOTAL JUIN 2020	1 777	1 511,38	85	82,05	1 862	1 593,43	38	42,55	1 900	1 635,98

Conformément au décret du 24 juin 2016 et s'agissant plus précisément des informations relatives à la rémunération brute (hors charges patronales), les principaux éléments s'élèvent aux montants suivants (données 2019) :

- Traitement de base : 35 915 274€
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : 414 096€
- Régime Indemnitaire (RI) : 4 067 508€
- Avantages en nature : 90 329€
- Heures supplémentaires : 714 657€
- Prime de fin d'année : 1 605 263€

2) Les charges de gestion : charges à caractère général et autres charges de gestion courante

La construction du budget 2021 poursuit l'objectif de contenir les charges à caractère général par rapport au budget 2020.

Les charges de gestion (57,1 M€ dont 21,7 M€ au titre des subventions versées) augmentent globalement de 1,6 M€ par rapport au budget primitif 2020. A périmètre constant, les charges de gestion sont en légère diminution (-0,2 M€), et ce tout en intégrant les nouvelles dépenses d'exploitation (fluides, prestations...) des nouveaux équipements du centre nautique de la Source, du centre aqua-ludique et du MOBE (+0,8 M€ par rapport au budget primitif 2020).

A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et dépenses liées à la Covid-19), les charges à caractère général et les autres charges de gestion courantes sont inscrites en quasi stabilité avec une évolution de - 0,1 M€ par rapport au budget primitif 2020.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Dépenses de gestion à périmètre constant	55,0 M€	54,8 M€	-0,2 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Charges de gestion	55,5 M€	57,1 M€	1,6 M€

Budget 2021 – Rapport de présentation

Les subventions de fonctionnement (21,7 M€) attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives...) concernent essentiellement :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 8,543 M€
- Les structures du Théâtre d'Orléans : 2,668 M€
- L'ASELQO : 2,570 M€ (hors marché de prestations de services CLHS)
- L'Antirouille (Astrolabe) : 0,470 M€
- L'USO Judo : 0,337 M€
- L'association Orléans Basket (club amateur) : 0,229 M€
- La SMO Gym : 0,223 M€
- Le Rugby Club Orléanais : 0,170 M€

A noter également qu'en 2021, 0,250 M€ sont dédiées spécifiquement au soutien de la filière culturelle

3) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

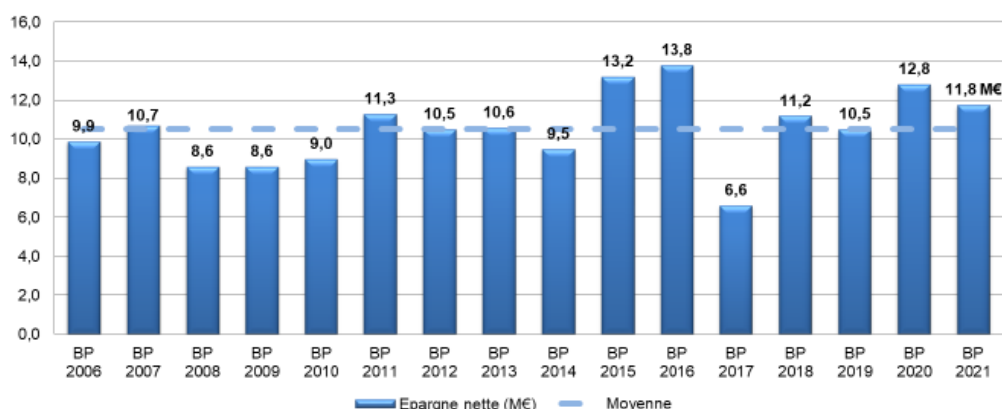
Le montant global du fonds de péréquation, instauré en 2012, est proposé à 1,2 M€ pour 2021, en légère hausse par rapport au montant notifié en 2020 mais en stabilité par rapport au budget 2020.

II. L'autofinancement

Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Épargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Épargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Épargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Épargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 26,6 M€ et à 23 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 11,8 M€.



Budget 2021 – Rapport de présentation

III. Le remboursement de la dette

L'endettement est contenu et la charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2020 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2020 à 14,7 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2020 autour de 90 M€. Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 105 M€ fin 2020.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2021 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2021 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2021, les crédits inscrits (13,8 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2020.

IV. La section d'investissement

A) L'équilibre global de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2020	BUDGET primitif 2021
Dépenses d'équipement (hors PPP)	51,6 M€	40,4 M€
Avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,5 M€	11,3 M€
Autres dépenses (op opte tiers...)	2,8 M€	3,2 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	68,6 M€	59,5 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	5,8 M€	22,8 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	74,3 M€	82,3 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2020	BUDGET primitif 2021
Subventions d'investissement	4,6 M€	0,9 M€
Avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
Emprunts	27,1 M€	21,5 M€
FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
Produits des cessions	1,1 M€	1,5 M€
Autres recettes (op opte tiers...)	2,8 M€	3,0 M€
Total des recettes réelles d'investissement	41,3 M€	32,9 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	33,0 M€	49,4 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	74,3 M€	82,3 M€

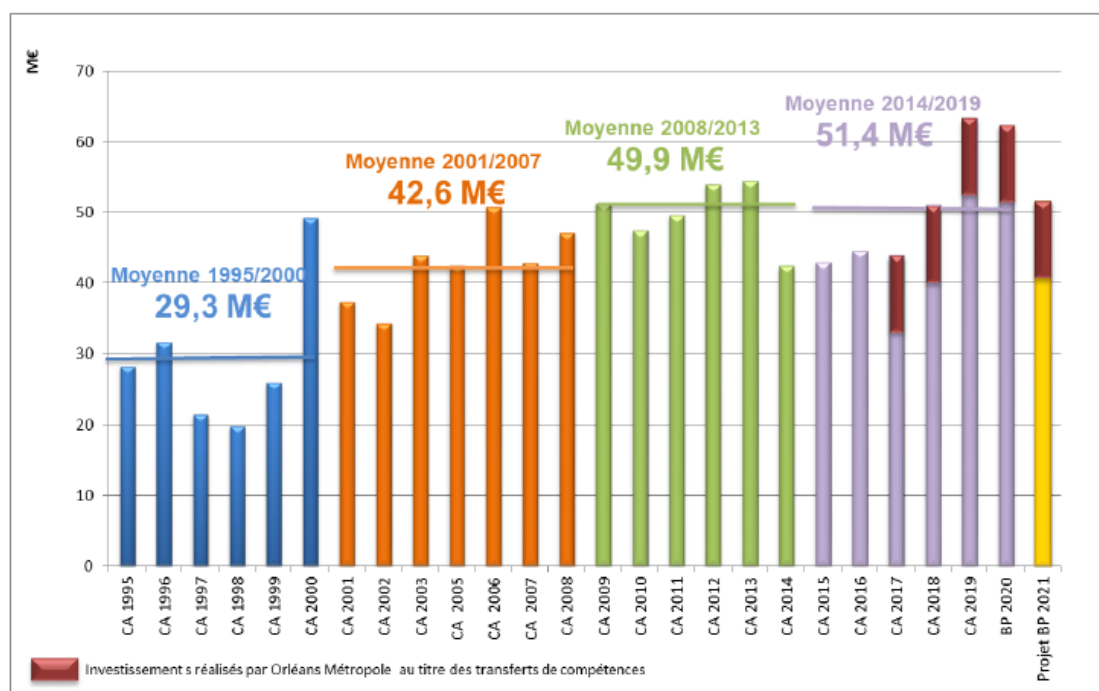
Budget 2021 – Rapport de présentation

B) Un investissement soutenu : un effort d'investissement global de 41,5 M€ au titre des compétences communales et 10 M€ au titre des compétences transférées réalisés par Orléans Métropole

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Après deux années d'une politique d'investissement très élevée dont les effets se feront sentir sur la dette fin 2020, il est proposé de revenir à un niveau plus raisonnable n'amputant pas les marges de manœuvre pour l'avenir.

Ainsi, en 2021, les dépenses d'équipement de la Ville reviennent à leur niveau de 2015 et sont proposées à 40,4 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,3 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 51,5 M€.



La politique d'investissement reste volontariste dans la durée grâce au maintien de l'autofinancement et des ressources propres affectées à l'investissement (F.C.T.V.A., subventions, cessions d'actifs).

Les principaux projets d'investissement sont présentés en annexe du présent rapport.

C) Attribution de compensation d'investissement

L'attribution de compensation d'investissement s'établit à 3,603 M€.

D) Les recettes d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

Budget 2021 – Rapport de présentation

1) Les subventions reçues

Les subventions d'équipement (hors dépenalisation) obtenues par la Mairie d'Orléans sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement.

Elles sont attendue à hauteur de 0,5 M€ et concernent principalement :

- Parc de l'étuvée (0,2 M€)
- Les bibliothèques et médiathèques (0,2 M€)

2) Les amendes de police

Depuis 2018, le produit des amendes de police est perçu par Orléans Métropole et compensé par une diminution de l'attribution de compensation d'investissement versée à Orléans Métropole.

Seuls 0,490 M€ restent inscrit au budget de la mairie au titre du forfait post stationnement (FPS), recouvré par la Mairie et reversé à Orléans métropole pour le financement de la compétence mobilité. Orléans Métropole, rembourse en sens inverse les frais de gestion et de personnel induit par le recouvrement du FPS.

3) Les recettes de cessions

La Ville d'Orléans possède de nombreux équipements mis à disposition des Orléanais, dont les obligations d'entretien, de gardiennage et de mise aux normes génèrent chaque année des coûts de fonctionnement significatifs.

Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, la mairie veille à maintenir durablement en bon état son patrimoine et procède parallèlement à la cession des actifs non stratégiques du domaine privé de la Ville.

Un plan de cession des immeubles est progressivement mis en œuvre, avec des recettes réalisées chaque année. Pour 2021, les recettes de cessions sont évaluées à environ 1,5 M€.

Biens	Cessions
Bail emphytéotique La Chiperie	1,3 M€
Clos de la Motte	0,1 M€
Bail 17 rue des Carnes	0,1 M€
Divers véhicules	0,01 M€
Total cession	1,5 M€

4) Les recettes d'investissement récurrentes

Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2021 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (5 M€),
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,6 M€).

5) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 21,4 M€

Fin 2021, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 110 M€ pour une capacité de désendettement de l'ordre de 5 ans.

PARTIE VI : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,658 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).

Budget 2021 – Rapport de présentation

**ANNEXE : PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2021,
PAR POLITIQUE PUBLIQUE :**

Libellé opérations	Montant
COLLEGE ORLEANS NORD EST (GYMNASE)	4,677 M€
CENTRE AQUALUDIQUE	3,756 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS	0,700 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,575 M€
RENOVATION GYMNASSE GASTON COUTE	0,350 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,260 M€
EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS	0,185 M€
PALAIS DES SPORTS SECURITE INTERIEURE	0,150 M€
STRUCTURE INDOOR OUTDOOR	0,150 M€
HYPPODROME ILE ARRAULT	0,131 M€
EQUIPEMENT CLUBS SPORTIFS	0,100 M€
EQUIPEMENT ET MATERIEL ASELOO	0,133 M€
REMISE EN ETAT DMERS EQUIPEMENT	0,075 M€
RENOVATION STADE OMNISPORTS	0,070 M€
DMERS - SPORTS - JEUNESSE	0,283 M€
SPORTS - JEUNESSE	11,59 M€

Libellé opérations	Montant
CARMES MADELEINE ZAC	6,256 M€
ZAC BOURGOGNE	1,348 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,000 M€
RESERVES FONCIERES	0,657 M€
PROJET DU SANITAS	0,530 M€
PARC DE L'ETUVEE	0,300 M€
PARTICIPATIONS CAPITAL SEMPAT/ACTIONS	0,300 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,212 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	0,200 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,200 M€
AMENAGEMENT ABORD ECOLE R. ROLLAND LA SOURCE	0,113 M€
AMENAGEMENT DU SITE DE LA PRISON	0,075 M€
ARCHEOLOGIE	0,069 M€
QUARTIER FG BANNIER	0,060 M€
DIVERS - AMENAGEMENT URBAIN	0,250 M€
AMENAGEMENT URBAIN	11,57 M€

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Budget 2021 – Rapport de présentation

Libellé opérations	Montant
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,960 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST (SALLE POLYVALENTE)	0,888 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,405 M€
TRAVAUX ECONOMIES ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,300 M€
CREATION CIMETIERE LA SOURCE	0,250 M€
CHAUFFAGE RENOUELEMENT	0,250 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,190 M€
ACQUISITION ET RENOUELEMENT VEHICULES	0,100 M€
REFECTION LOCAUX ASSOCIATIFS	0,100 M€
MISE EN OEUVRE NUMERIQUE DANS BATIMENT	0,070 M€
VILLE INTELLIGENTE	0,062 M€
EQUIPEMENT DIVERS	0,050 M€
ANNEXE CONSERVATOIRE	0,050 M€
PROVISION POUR FRAIS D'ETUDES	0,050 M€
RENOUV - DISPOSITIF ELECTRIQUE	0,050 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,050 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,050 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,050 M€
DIVERS - MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	0,418 M€
MOYENS GENERAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX	4,34 M€

Libellé opérations	Montant
REHABILITATION ECOLE RG CADOU	1,130 M€
GROSSES REPARATIONS BATIMENTS SCOLAIRES	0,800 M€
PROGRAMME RENOVATION THERMIQUE SCOLAIRE	0,500 M€
ACCESSIBILITE DES HANDICAPES BAT. PUB.	0,500 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,495 M€
RENOVATION ECOLE CHARLES PENSEE	0,345 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,250 M€
RENOVATION ECOLE HENRI POINCARE	0,160 M€
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL	0,150 M€
ECOLE GUERNAZELLE - MENUISERIE	0,120 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,100 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,100 M€
RELAIS ORLEANAIS	0,097 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE JEUX	0,080 M€
EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ECOLES	0,075 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,050 M€
ECOLE DE LA 2EME CHANCE E. DOLET	0,050 M€
CARMES MADELEINE - GROUPE SCOLAIRE	0,040 M€
DIVERS - EDUCATION - FAMILLE - SOLIDARITE	0,190 M€
EDUCATION - FAMILLE - SOLIDARITE	5,23 M€

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Budget 2021 – Rapport de présentation

Libellé opérations	Montant
RESTRUCTURATION MUSEUM	0,937 M€
TRAVAUX SAUVEGARDE CONSERVATOIRE	0,350 M€
TRAVAUX 108 RUE DE BOURGOGNE	0,300 M€
CONSERVATOIRE DE LA MADELEINE	0,300 M€
TRAVAUX THEATRE G. PHILIPPE - MENUISERIE	0,250 M€
NOTRE DAME DE RECOUVRANCE	0,250 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,240 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,188 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,175 M€
VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,125 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,110 M€
CONSERVATOIRE	0,109 M€
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE EQUIPM	0,105 M€
ENRICHISSEMENT COLLECTIONS DU MUSEES	0,100 M€
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	0,100 M€
RESTAURATION EGLISE ST EUVERTE	0,100 M€
EGLISE ST PIERRE DU MARTROI - CLMH	0,100 M€
ANIMATION DES QUAIS	0,060 M€
CARRE ST VINCENT-RENOUV MAT ET MOBILIER	0,055 M€
GROSSES REPARATIONS DIVERS ORGUES	0,050 M€
RENOVATION THEATRE CNO - RESTAURANT	0,050 M€
REQUALIFICATION PARVIS DU THEATRE	0,050 M€
MEDIATHEQUE	0,050 M€
DIVERS - CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,422 M€
CULTURE - EVENEMENTIEL - VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	4,58 M€

Libellé opérations	Montant
ACTION DE PROXIMITE (CAQ)	0,511 M€
VOIRIE -RUE DES PLATANES - ORLEANS	0,390 M€
COLLEGE ORLEANS NORD EST	0,355 M€
ACTION PROXIMITE BUDGET PARTICIPATIF	0,300 M€
TRAVAUX MAIRIE QUARTIER EST	0,250 M€
STATIONNEMENT SUR VOIRIE	0,240 M€
DECORS PERMANENT PLACE DU MARTROI	0,150 M€
PARC DU SANITAS	0,150 M€
TRAVAUX MAIRIE QUARTIER ST MARCEAU	0,150 M€
AIRES DE JEUX - ENTRETIEN	0,100 M€
ESPACES VERTS - EQUIPEMENTS MATERIELS	0,090 M€
FLEURISSEMENT	0,060 M€
DIVERS - ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	0,232 M€
ESPACE PUBLIC - PROXIMITE	2,98 M€

Libellé opérations	Montant
VIDEO PROTECTION	0,200 M€
SECURISATION DES BAT. PUBLICS	0,100 M€
RELOCALISATION POLICE	0,100 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,090 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,030 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,010 M€
RENOUVELLEMENT RADIOTELEPHONE	0,010 M€
SECURITE - TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,54 M€

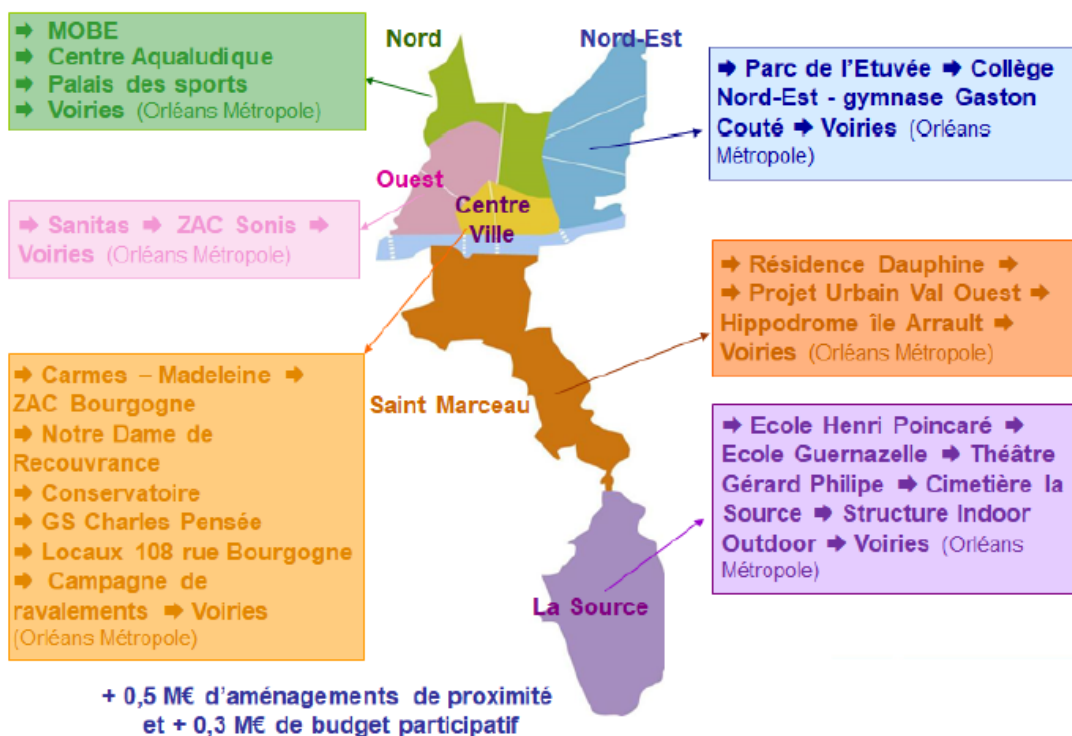
Budget 2021 – Rapport de présentation

Libellé opérations	Montant
PSAC	0,150 M€
LA VIE CLAIRE - HALLES CHATELET	0,120 M€
ACTIONS COMMERCE	0,100 M€
GALERIE MARCHANDE RIVE DE LOIRE	0,030 M€
REAMENAGEMENT DES MARCHES	0,020 M€
CENTRE COMMERCIAL BOLIERE III	0,010 M€
COMMERCE	0,43 M€

Libellé opérations	Montant
RESSOURCES EN EAU - GESTION	0,070 M€
BIODIVERISTE	0,065 M€
CARRIERE FBG ST VINCENT	0,045 M€
ETUDES GEOTECHNIQUES - CARRIERE	0,025 M€
ENVIRONNEMENT	0,21 M€

TOTAL GENERAL	41,5 M€
----------------------	----------------

Budget 2021 : les principaux investissements par quartier



BUDGET PRIMITIF 2021
Note brève et synthétique
Conseil Municipal du 10 Décembre 2020

« Un budget de lutte contre la crise »

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 19 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2021.

La construction du budget 2021, premier budget du mandat qui s'ouvre, se fait dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, importants en 2020, continueront de se faire sentir en 2021.

La Ville sera ainsi aux côtés de ses habitants et des acteurs économiques, elle apportera son soutien à la culture, au commerce et aux plus démunis. Après les actions fortes de 2020 pour soutenir les commerçants, le budget 2021 prévoit notamment 0,200 M€ supplémentaires apportés au CCAS et un fonds de soutien 0,250 M€ pour aider les acteurs de la culture et de la création artistique.

Il est également important de préciser qu'au-delà de cette crise qu'il nous faut traverser, le budget 2021 est construit avec les contraintes financières qu'imposent les importants chantiers lancés ces dernières années (Mobe, Centre aqualudique, rénovation du centre nautique de La Source par exemple).

Il s'agit aussi d'un budget que l'on peut qualifier « de transition » qui permettra également de poser les bases de la stratégie financière du mandat avec 3 fondamentaux : stabilité de la fiscalité, gestion rigoureuse, préservation de la capacité de financement, pour 3 priorités : la santé, la sécurité et l'environnement.

Les actions s'engagent dès maintenant et ce sont près de 40 M€ de travaux qui vont se concrétiser en 2021, pour faciliter la vie des Orléanais, améliorer leur quotidien, encourager le développement du territoire, insuffler le développement durable dans chacune des actions municipales.

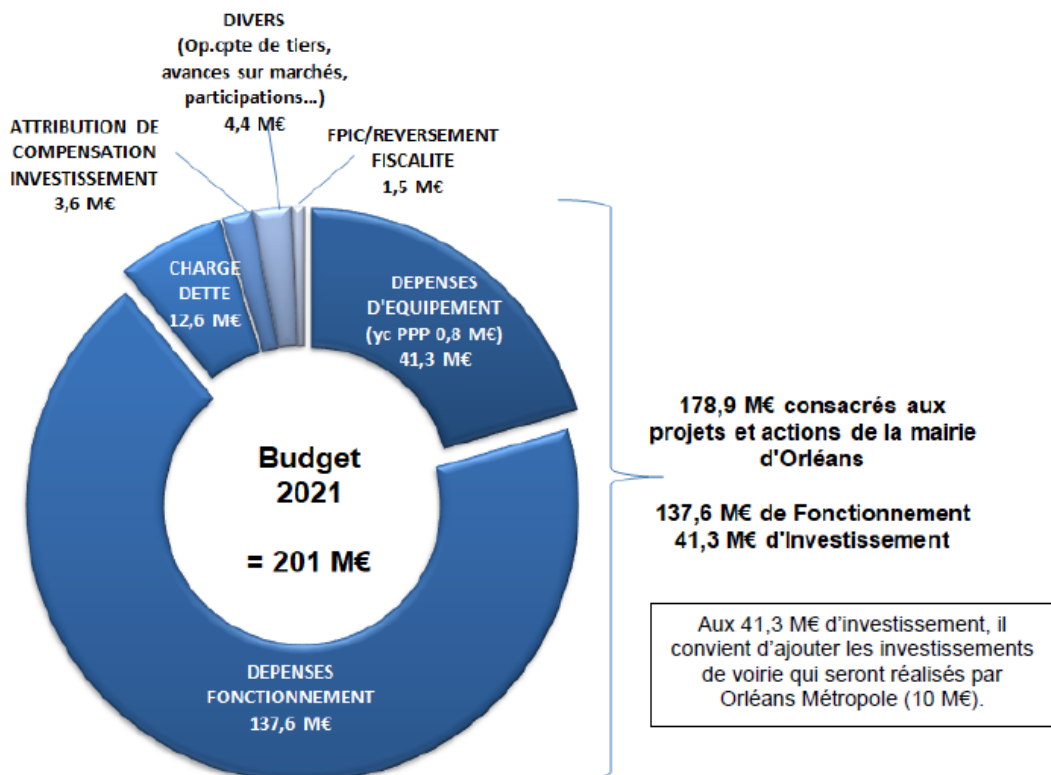
Le maintien d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville sera la priorité du mandat en matière de stratégie financière. Le budget 2021 traduit ainsi la volonté de mettre en œuvre le projet du mandat qui s'ouvre sans hypothéquer l'avenir et en préservant le pouvoir d'achat des orléanais ; favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable.

PRESENTATION CONSOLIDEE DES BUDGETS 2021 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

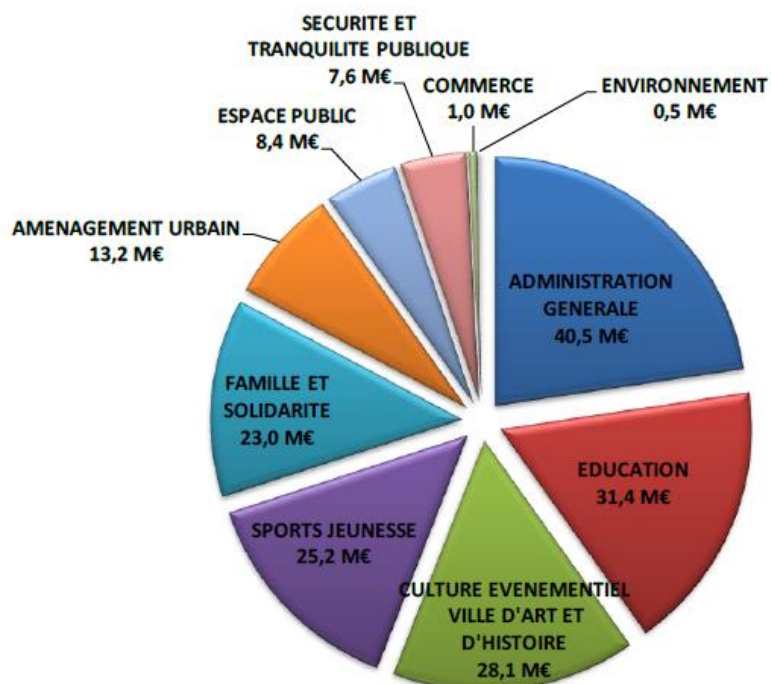
Le budget élaboré pour 2021 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de 201 M€ :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 141,4 M€
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 168,1 M€
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 59,6 M€
Dont 40,5 M€ de dépenses réelles d'équipements
Dont 11,3 M€ de remboursement du capital de la dette (y compris PPP)
Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 32,9 M€.

INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
RECETTES CUMULEES	74,5 M€	82,4 M€
dont recettes réelles	41,6 M€	32,9 M€
dont recettes d'ordre	32,9 M€	49,5 M€
DEPENSES CUMULEES	74,5 M€	82,4 M€
dont dépenses réelles - équipement (hors PPP)	51,7 M€	40,5 M€
dont Attribution de compensation investissements	3,6 M€	3,6 M€
dont avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
dont autres dépenses réelles	2,8 M€	3,2 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	10,5 M€	11,3 M€
dont dépenses d'ordre	5,8 M€	22,8 M€
FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
RECETTES CUMULEES	173,1 M€	188,4 M€
dont recettes réelles	167,3 M€	168,1 M€
dont recettes d'ordre	5,8 M€	20,3 M€
DEPENSES CUMULEES	173,1 M€	188,4 M€
dont dépenses réelles	140,2 M€	141,4 M€
dont dépenses d'ordre	32,9 M€	47,0 M€
DEP/ REC REELLES CUMULEES	208,9 M€	201,0 M€
TOTAL 2 SECTIONS	247,6 M€	270,8 M€



Les 178,9 M€ consacrés aux projets et actions de Mairie se répartissent de la manière suivante :



Le budget consolidé 2021 présente un niveau d'épargne brute consolidée de 26,7 M€ et de 23,1 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible atteint 11,9 M€ après remboursement de la dette.

BUDGETS PRIMITIFS 2021	Budget Principal	Budget annexe activités spécifiques	CUMULS
Recettes de gestion (1)	167,6 M€	0,6 M€	168,1 M€
Dépenses de gestion (2)	138,3 M€	0,4 M€	138,8 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	29,3 M€	0,1 M€	29,4 M€
Intérêts de la dette dont écart d'ICNE (4)	2,5 M€		2,5 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€		0,1 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€		0,0 M€
Epargne brute (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	26,6 M€	0,1 M€	26,7 M€
AC investissement (9)	3,6 M€		3,6 M€
Epargne brute corrigée AC (10) = (8) - (9)	23,0 M€	0,1 M€	23,1 M€
Remboursement de capital (11)	11,3 M€		11,3 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	11,8 M€	0,1 M€	11,9 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Les 3 priorités de l'action municipale définies pour le mandat sont :

- La santé : parce que nous sommes tous préoccupés par le manque de médecins généralistes comme de spécialistes
- La sécurité : parce qu'après une baisse de la délinquance entre 2001 et 2015, la situation a tendance à stagner avec une remontée des agressions physiques
- L'environnement : faire d'Orléans une ville jardin et la première ville décarbonnée de France

avec 0 % d'impôts supplémentaires

Dans ce contexte, le budget 2021 de la Ville d'Orléans est élaboré sur la base d'hypothèses réalistes de recettes et poursuit un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour maintenir l'autofinancement et permettre un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant la dette.

Cet objectif est une priorité permettant de satisfaire les demandes des Orléanais et de maintenir les équilibres financiers de la ville pour les années à venir.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-((2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€
Dépenses d'investissement	54,4 M€	44,3 M€
Dont Dépenses d'équipement (hors AC invt et av. sur marchés)	51,6 M€	40,4 M€
Recettes d'investissement	41,6 M€	32,9 M€
dont Emprunts et dettes assimilées	27,1 M€	21,5 M€
dont Cessions	1,1 M€	1,5 M€
dont FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
dont Subventions d'investissement	4,6 M€	1,0 M€

1. Des recettes de fonctionnement

En 2021, les recettes de fonctionnement seront de nouveau impactées par la crise sanitaire. Ces baisses de recettes sont de deux ordres :

- subies, comme pour la baisse de recettes de stationnement par exemple
- décidées pour soutenir l'économie : exonérations des droits de terrasse et d'enseigne par exemple

Les effets de la crise viennent ainsi atténuer la croissance naturelle des recettes fiscales et de dotations.

Dans ces conditions, les recettes de la Mairie d'Orléans, à périmètre constant s'afficheront en stabilité à +0,300 M€ par rapport au budget primitif 2020 et +0,800 M€ avec les recettes non récurrentes liées à l'organisation du festival de Loire 2021.

	Budget primitif 2020	Crédits ouverts 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20	Evol 21/CO20
Impôts ménages	85,6 M€	85,6 M€	86,4 M€	0,8 M€	0,8 M€
Attributions de compensations reçues	14,7 M€	14,7 M€	14,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation de solidarité communautaire	1,7 M€	1,7 M€	1,7 M€	0,0 M€	0,0 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	25,2 M€	25,2 M€	25,5 M€	0,3 M€	0,3 M€
Compensations (ménages, économiques)	3,1 M€	3,1 M€	3,4 M€	0,2 M€	0,2 M€
Droits de mutation	4,5 M€	4,5 M€	4,5 M€	0,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	32,0 M€	32,1 M€	30,9 M€	-1,1 M€	-1,2 M€
Recettes de fonctionnement à périmètre constant	166,8 M€	166,9 M€	167,0 M€	0,3 M€	0,1 M€
Remboursement Etat masque Covid	0,0 M€	0,4 M€	0,0 M€	0,0 M€	-0,4 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,0 M€	0,5 M€	0,5 M€	0,5 M€
Recettes réelles de fonctionnement	166,8 M€	167,3 M€	167,6 M€	0,8 M€	0,3 M€

2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les engagements pris envers les Orléanais de continuer à investir pour l'avenir de la Ville et d'offrir un service public de qualité, en maîtrisant la dette et en maintenant à l'identique les taux d'imposition, nécessitent de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'objectif de la maîtrise du fonctionnement, à périmètre constant passe par l'optimisation des moyens dans l'organisation du travail et des missions de service public.

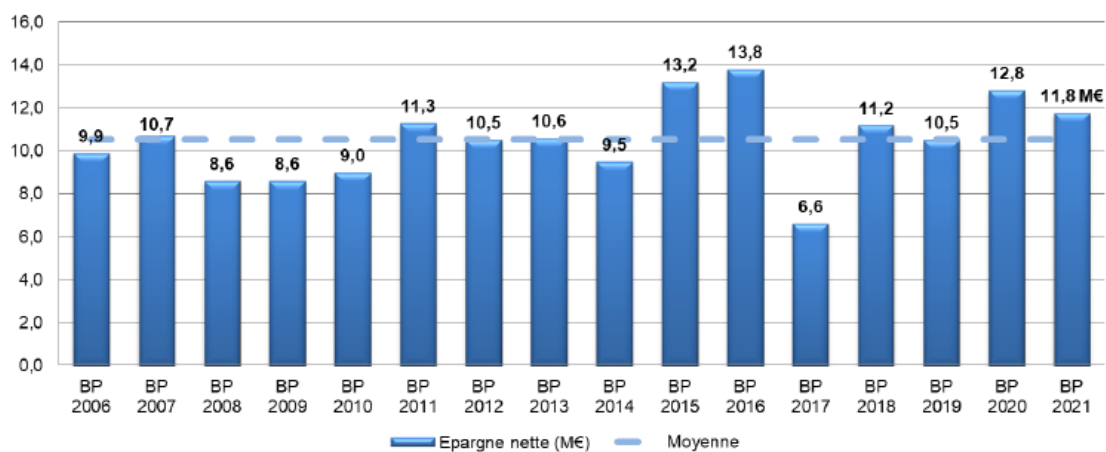
Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement progressent globalement de 1,1 M€. A périmètre constant (hors festival de Loire 2021 et les dépenses liées à la Covid-19), les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,7 M€ par rapport au budget primitif 2020.

	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021	Evol 21/BP20
Charges à caractère général	31,5 M€	31,4 M€	-0,1 M€
Autres charges de gestion courantes	23,5 M€	23,4 M€	-0,1 M€
Charges de personnel - personnel municipal	70,7 M€	70,8 M€	0,1 M€
Charges de personne - services communs	9,5 M€	8,9 M€	-0,6 M€
Frais financiers	2,6 M€	2,5 M€	0,0 M€
FPIC	1,2 M€	1,2 M€	0,0 M€
Autres dépenses	0,4 M€	0,4 M€	0,0 M€
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	139,3 M€	138,7 M€	-0,7 M€
Dépenses Covid-19	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Festival de Loire	0,5 M€	1,9 M€	1,4 M€
Dépenses réelles de fonctionnement	139,8 M€	141,0 M€	1,1 M€

3- Un autofinancement qui permet de poursuivre les projets d'investissement

BUDGET PRINCIPAL	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courantes (1)	166,8 M€	167,6 M€
Dépenses de gestion courantes (2)	137,1 M€	138,3 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)	29,6 M€	29,3 M€
Produits exceptionnels et financiers (5)	0,0 M€	0,0 M€
Charges exceptionnelles (4)	0,1 M€	0,1 M€
Frais financiers //PPP (7)	2,6 M€	2,5 M€
Epargne brute (8) = (6) - (7)	27,0 M€	26,6 M€
Attribution de compensation investissement (8)	3,6 M€	3,6 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) - (8)	23,4 M€	23,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (9)	10,5 M€	11,3 M€
Epargne disponible (10) = (8) - (9)	12,8 M€	11,8 M€

L'épargne brute prévisionnelle s'élève à 26,6 M€ et à 23 M€ après attribution de compensation d'investissement. L'épargne disponible s'élève à 11,8 M€.



4- Le remboursement de la dette : un endettement contenu et une charge de la dette maîtrisée

L'encours de dette estimé fin 2020 :

La dette liée au PPP Chardon s'établira fin 2020 à 14,7 M€. L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans (hors PPP) s'établirait fin 2020 autour de 90 M€. Ainsi, la dette globale s'établirait autour de 105 M€ fin 2020.

Le remboursement en intérêt et en capital de la dette en 2021 :

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers en présence. La mairie d'Orléans veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant) et une durée de remboursement (15 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Mairie étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2021 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu.

Au budget 2021, les crédits inscrits (13,8 M€) au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette bancaire et non bancaire (PPP Chardon) correspondent au coût estimé de la dette globale souscrite à fin 2020.

5- Les dépenses d'investissement

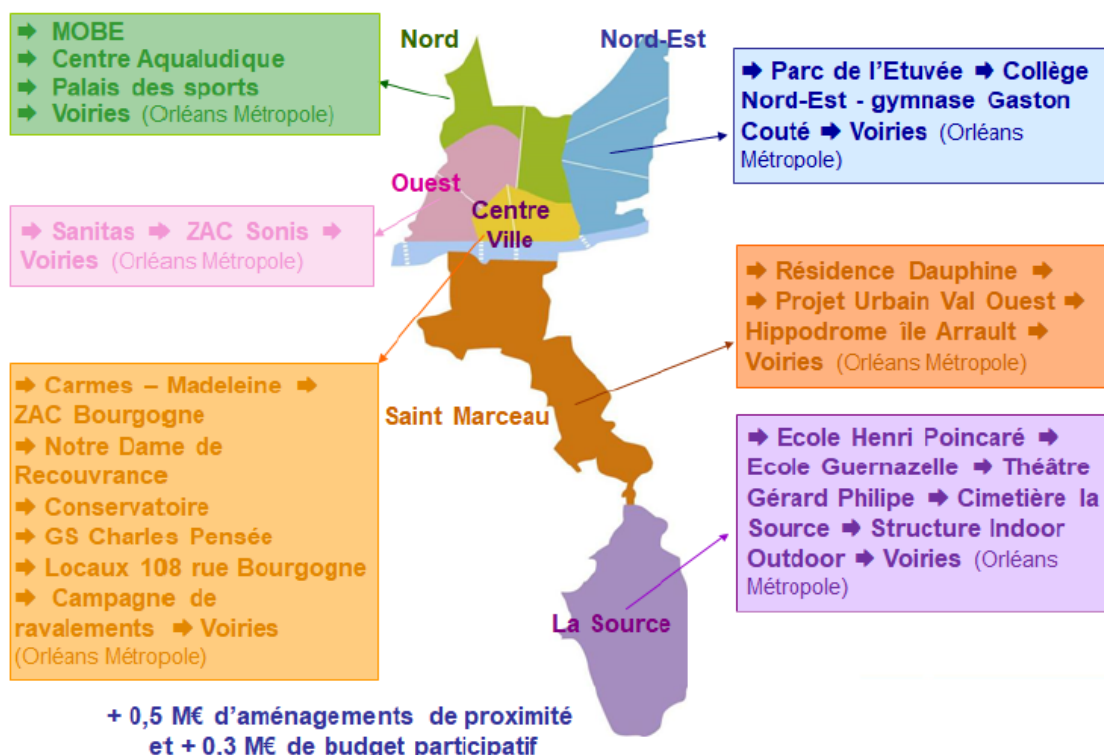
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2020	BUDGET primitif 2021
Dépenses d'équipement (hors PPP)	51,6 M€	40,4 M€
Avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
attribution de compensation d'investissement	3,6 M€	3,6 M€
Capital de la dette (bancaire / non bancaire)	10,5 M€	11,3 M€
Autres dépenses (op cpte tiers...)	2,8 M€	3,2 M€
Total des dépenses réelles d'investissement	68,6 M€	59,5 M€
Total des dépenses d'ordre d'investissement	5,8 M€	22,8 M€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	74,3 M€	82,3 M€

La politique d'investissement de la Mairie d'Orléans doit permettre de répondre aux objectifs de proximité et de développement durable tout en soutenant l'économie locale et l'emploi, tout en préservant les marges de manœuvre pour le futur.

Après deux années d'une politique d'investissement très élevée dont les effets se feront sentir sur la dette fin 2020, il est proposé de revenir à un niveau plus raisonnable n'amputant pas les marges de manœuvre pour l'avenir.

Ainsi, en 2021, les dépenses d'équipement de la Ville reviennent à leur niveau de 2015 et sont proposées à 40,4 M€ auxquels il convient d'ajouter 0,3 M€ au titre de versement de participations, 0,8 M€ au titre du loyer de financement du PPP Chardon et environ 10 M€ qui seront réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 51,5 M€.

Budget 2021 : les principaux investissements par quartier



6- Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Libellé	BUDGET primitif 2020	BUDGET primitif 2021
Subventions d'investissement	4,6 M€	0,9 M€
Avances sur marchés	0,0 M€	1,0 M€
Emprunts	27,1 M€	21,5 M€
FCTVA	6,0 M€	5,0 M€
Produits des cessions	1,1 M€	1,5 M€
Autres recettes (op opte tiers...)	2,6 M€	3,0 M€
Total des recettes réelles d'investissement	41,3 M€	32,9 M€
Total des recettes d'ordre d'investissement	33,0 M€	49,4 M€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	74,3 M€	82,3 M€

En 2021, la mairie percevra au titre du financement de ses investissements : des subventions versées par des partenaires, des remboursements de TVA, le produit de cessions foncières et immobilières...

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour 21,4 M€

Fin 2021, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 110 M€ pour une capacité de désendettement de l'ordre de 5 ans.

LE BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,658 M€, regroupe les activités dont la réglementation impose l'individualisation :

- le magazine municipal,
- la gestion des locaux du Centre Chorégraphique National, de la salle Pierre Aymé Touchard et de la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises,
- le service mutualisé d'instruction des documents d'urbanisme.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,159 M€ (équilibre du magazine municipal).

M. le Maire – Je voudrais ajouter un point. Pardon Mme TRIPET, je n'ai pas répondu sur une question importante que vous avez évoquée tout à l'heure sur les problèmes psychologiques, etc. Si vous voulez on pourra en parler, mais la situation risque de confirmer ce que vous craignez. La réalité confirme ce que vous craignez. Mme MIGNONNEAUD.

Mme MIGNONNEAUD – Je voulais intervenir justement sur l'accompagnement psychologique. J'avais juste une information pour les personnes qui ont été testées positives à la covid-19 ou qui sont en cas contact confinement, on est tous contactés par l'A.R.S. qui nous demande comment nous allons au niveau psychologique et si nous en éprouvons le besoin, ils nous mettent en relation avec des personnes compétentes afin de pouvoir discuter de ce mal-être et discuter de ce moment compliqué. J'en parle parce que je le sais, je l'ai vécu. Et on est accompagné, alors certes cela ne concerne pas tout le monde, mais au moins lorsque que l'on est positif ou cas contact, et que l'on doit être isolé, au moins un accompagnement nous est proposé.

M. le Maire – Merci de cette précision, c'est important.

N° 12 – **Finances. Exercice 2020. Budget principal et budget annexe. Décision modificative n°3. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de crédits de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1 – Approuver la décision modificative n°3 du budget principal, pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 2 496 270,00 €

1.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS. ET PROVISIONS	169 801,80 €	
731 - Impositions directes		-143 230,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 157 079,00 €
78 - REPRISES SUR AMORTIS. ET PROVISIONS		182 421,00 €
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		650 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 676 468,20 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 846 270,00 €	1 846 270,00 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 1 846 270,00 € dont 1 196 270,00 € de recettes réelles et 650 000 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 1 846 270,00 € dont 169 801,80 € de dépenses réelles et 1 676 468,20 € de dépenses d'ordre.

Recettes de fonctionnement :

- Inscription de 620 792 € de recettes complémentaires de dotations de DGF
- Inscription de 205 294 € de recettes de Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
- Inscription de 182 421,00 € de reprise de provisions pour risques et charges
- Inscription de 174 743 € de recettes complémentaires de compensations fiscales
- Annulation de 143 230 € de recettes d'impositions directes

Dépenses de fonctionnement :

- Inscription de 169 801,80 € de dépenses pour les provisions pour risques et charges et pour dépréciation des actifs circulants

Dans ce contexte, le virement à la section d'investissement augmente de 1 676 468,20 €.

1.2 Sont inscrits en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES		810 251,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-1 836 719,20 €
040 - OPERATION ORDRE BUDGETAIRE TR ENTRE SECTION	650 000,00 €	
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 676 468,20 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	650 000,00 €	650 000,00 €

En recettes, les inscriptions s'élèvent à 650 000,00 € dont – 1 026 468,20 € de recettes réelles et 1 676 468,20 € de recettes d'ordre.

En dépenses, les inscriptions s'élèvent à 650 000,00 € et correspondent à des dépenses d'ordre.

Recettes d'investissement :

- Inscription de 810 251 € de recettes de Fonds de Compensation de la TVA

Dépenses d'investissement :

- Inscription de 650 000,00 € d'opérations d'ordre pour les travaux en régie

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement augmente de 1 676 468,20 € et l'emprunt d'équilibre diminue de 1 836 719,20 €.

2 – Approuver la décision modificative n°3 du budget annexe des activités spécifiques, pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,00 €

2.1 Sont inscrits en section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	-5 730,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 730,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

En dépenses, les inscriptions s'équilibrent à 0,00 € et correspondent à des recettes réelles de fonctionnement dans le cadre d'un transfert équilibré entre chapitres. »

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS

N° 13 – **Finances. Exercice 2020. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« M. le Trésorier d'Orléans Municipale et Métropole a dressé la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent globalement à 26 149,81 €.

Depuis la modification apportée aux instructions comptables à compter de 2012, ces sommes se répartissent d'une part entre les admissions en non-valeur correspondant à des sommes restant dues inférieures au seuil de poursuite et, d'autre part, à des créances éteintes correspondant à des titres émis à l'encontre d'entreprises en liquidation judiciaire ou de particuliers en situation de surendettement, étant précisé que ces recettes sont complètement effacées par cette procédure.

Le montant indiqué ci-dessus se répartit comme suit :

- admissions en non-valeur : 24 538,91 €,
- créances éteintes : 1 610,90 €,

	Admissions Non valeurs			Créances éteintes		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Budget Principal	24 351,93 €	186,98 €	24 538,91 €	1 610,90 €	- €	1 610,90 €
	954,80 €	186,98 €	1 141,78 €	1 610,90 €	- €	1 610,90 €
	23 397,13 €	- €	23 397,13 €	- €	- €	- €
TOTAL	24 351,93 €	186,98 €	24 538,91 €	1 610,90 €	- €	1 610,90 €

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1°) approuver l'admission en non-valeur de la somme de 24 538,91 € sur le budget principal ;
- 2°) prendre acte du montant des créances éteintes pour le budget principal, pour un montant total de 1 610,90 € ;
- 3°) accorder la décharge au comptable pour la somme indiquée ci-dessus ;
- 4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section de fonctionnement, articles 6541 admission en non-valeurs et 6542 créances éteintes. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 14 – **Finances. Exercice 2020. Constitution et reprise de provision.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Au 31 décembre 2019, le montant total des provisions constituées par la Mairie s'élève à 1 609 112,20 €, dont 1 476 112,20 € de provisions pour risques et charges et 133 000 € de provisions pour dépréciation d'actif circulant.

Comme chaque année, la Mairie a procédé à un examen de la liste des risques potentiels encourus, qui conduit à ajuster les provisions constituées, ainsi que suit :

1) Reprise de provision pour risque et charges : 40 004 €

Contentieux existants – reprise de provisions : dès le rendu d'un jugement définitif pour lequel les voies de recours sont épuisées, il convient d'appliquer la décision de jugement en reprenant la totalité de la provision.

Dans ce contexte et après analyse de contentieux existants, il convient de reprendre des provisions constituées à hauteur de 40 004 €.

2) Constitution de provisions pour risques et charges : 4 700 €

Dès réception d'une requête introductive d'instance ou la survenue d'un litige, les risques encourus par la collectivité sont évalués et une provision doit être constituée à la hauteur de l'évaluation.

Dans ce contexte, il convient de constituer de nouvelles provisions pour un total de 4 700 €.

3) Ajustements de provisions pour risques et charges : 14 175 €

Dès le rendu du jugement de première instance, puis après tout jugement d'une instance ultérieure dans le cadre d'une procédure où les voies de recours ne sont pas encore épuisées, il convient de réapprécier le risque encouru par la collectivité au vu des jugements.

Dans ce contexte et après analyse de contentieux existants, il y a lieu de constater des provisions complémentaires pour risques et contentieux à hauteur de 14 175 € (dont 15 175 € de provision et 1 000 € de reprise).

4) Ajustements de provisions pour compte épargne temps (C.E.T) et compte épargne retraite (C.E.R) :

Afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le C.E.T. et le C.E.R., il convient de constituer une provision budgétaire.

Les jours épargnés sont valorisés par application d'un montant forfaitaire équivalent à celui défini par l'arrêté du 28 novembre 2018. Le montant est de 135 € par jour pour un agent de catégorie A, de 90 € par jour pour un agent de catégorie B et de 75 € par jour pour un agent de catégorie C ; à ces montants s'ajoutent les charges (5 % pour les agents titulaires de catégorie B et C et 37,58 % pour les agents contractuels).

Compte épargne temps :

A ce jour, 505 agents de la Ville d'Orléans ont ouvert un C.E.T. pour un nombre total de jours épargnés de 10 822 jours. Ainsi, pour l'exercice 2020, la provision nécessaire au financement de ces congés s'établit à 1 044 570 € :

CET	Nombre de jours	Forfait	Charges	Total
Catégorie A - titulaires	2 121,0	286 335 €	- €	286 335 €
Catégorie A - non titulaires	286,5	38 678 €	14 535 €	53 213 €
Catégorie B - titulaires	2 243,5	201 915 €	10 096 €	212 011 €
Catégorie B - non titulaires	97,5	8 775 €	3 298 €	12 073 €
Catégorie C - titulaires	5 965,0	447 375 €	22 369 €	469 744 €
Catégorie C - non titulaires	108,5	8 138 €	3 058 €	11 196 €
	10 822,0	991 215 €	53 355 €	1 044 570 €

Au 31 décembre 2019, la comptabilité du receveur pour le budget principal fait apparaître au compte 1541 (provisions pour compte épargne temps) une somme totale de 894 643,20 €. Ainsi, au titre de l'exercice 2020, il est nécessaire de procéder à l'ajustement de la provision actuelle à hauteur de 149 926,80 €

Compte épargne retraite

A ce jour, 65 agents de la Ville d'Orléans ont ouvert un C.E.R. pour un nombre total de jours épargnés de 3 259 jours. Ainsi, pour l'exercice 2020, la provision nécessaire au financement de ces congés s'établit à 316 657,00 € :

CER	Nombre de jours	Forfait	Charges	Total
Catégorie A - titulaires	809,2	109 242 €	- €	109 242 €
Catégorie A - non titulaires	-	- €	- €	- €
Catégorie B - titulaires	532,5	47 925 €	2 396 €	50 321 €
Catégorie B - non titulaires	136,0	12 240 €	4 600 €	16 840 €
Catégorie C - titulaires	1 781,0	133 575 €	6 679 €	140 254 €
Catégorie C - non titulaires	-	- €	- €	- €
	3 258,7	302 982 €	13 675 €	316 657 €

Au 31 décembre 2019, la comptabilité du receveur pour le budget principal fait apparaître au compte 1548 (autres provisions pour charges) une somme totale de 442 154 €. Ainsi, au titre de l'exercice 2020, il est nécessaire de procéder à la reprise partielle de la provision actuelle à hauteur de 125 497,00 €.

5) Provisions pour créances douteuses :

Au 31 décembre 2019, la comptabilité du receveur pour le budget principal fait apparaître au compte 4116 (créances présentant une forte probabilité de non recouvrement) une somme totale de 234 160,64 €.

Le montant provisionné de 133 000 € doit être ajusté pour atteindre 50 % du total des créances douteuses, il y a ainsi lieu de réduire la provision actuelle de 15 920 € pour la porter à 117 080 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 et R. 2321-2,

Vu la délibération du 16 décembre 2005 optant pour la constitution de provisions semi-budgétaires.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) reprendre, sur le budget principal de l'exercice 2020, 40 004 € de provisions pour risques et charges et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 7815 ;

2°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2020, 4 700 € de provision pour risques et charges et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice, à la nature 6815 ;

3°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2020, une provision complémentaire pour risques et charges de 15 175 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 6815 ;

4°) procéder à la reprise partielle sur le budget principal de l'exercice 2020, de la provision pour risques et charges à hauteur de 1 000 € et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 7815 ;

5°) constituer, sur le budget principal de l'exercice 2020, une provision complémentaire pour compte épargne temps 149 926,80 € et imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 6815 ;

6°) procéder à la reprise partielle sur le budget principal de l'exercice 2020, de la provision pour compte épargne retraite à hauteur de 125 497 € et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 7815 ;

7°) procéder à la reprise partielle sur le budget principal de l'exercice 2020, de la provision pour créances douteuse de 15 920 € et imputer la recette correspondante sur les crédits prévus au budget de l'exercice à la nature 7817. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 15 – Finances. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) d'Orléans Métropole - Désignation de représentants.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres.

Cette commission, qui réunit exclusivement des représentants des communes, a pour mission d'évaluer le coût des transferts de compétences réalisés, afin de permettre un juste calcul des attributions de compensation. Les conclusions de la commission font l'objet d'un rapport soumis à l'approbation des communes membres. Les évaluations figurant dans le rapport sont validées par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Par délibération du 26 novembre 2020 et en application de l'article 1609 nonies paragraphe IV du code général des impôts, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole a défini la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ainsi que suit :

- 5 membres pour la commune d'Orléans,
- 2 membres pour les communes dont la population est supérieure à 15 000 habitants (hors Orléans),
- 1 membre pour les autres communes.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq représentants pour siéger à cette commission.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du comité de pilotage Orléans Proximité ;

2°) désigner comme représentants de la Commune d'Orléans afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées d'Orléans Métropole :

- M. Michel MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint ;
- Mme Chrystel DE FILIPPI, Adjointe au Maire ;
- Mme Isabelle RASTOUL, Adjointe au Maire ;
- M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Adjoint au Maire ;
- M. Thibaut CLOSSET, Conseiller Municipal délégué.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Finances. S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES. Réhabilitation et amélioration de 310 logements locatifs situés 1-3-5 rue Clément Marot, 1-3 rue Mirabeau, 1-2-3-4 rue Lafayette, 2 rue du Général Ferrié, 1 à 17 rue Jules Michelet à Orléans. Retrait de la délibération n° 58 du 10 septembre 2020. Garantie d'un emprunt de 2 638 519 € à hauteur de 50 %. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu en date du 22 juillet 2020, la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 2 638 519 € souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt, constitué de 2 lignes, est destiné à financer la réhabilitation et l'amélioration de 310 logements locatifs situés 1-3-5 rue Clément Marot, 1-3 rue Mirabeau, 1-2-3-4 rue Lafayette, 2 rue du Général Ferrié, 1 à 17 rue Jules Michelet à Orléans la Source. Le conseil municipal en date du 10 septembre 2020 s'est prononcé favorablement sur cette garantie d'emprunt. Cependant, suite à une erreur dans les conditions financières du prêt n° 112067, la délibération n° 58 du 10 septembre 2020 doit être retirée pour prendre en compte les ajustements.

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt n° 112 067 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

- Ligne du prêt 1 n° 5377193 : PAM enveloppe taux fixe - complémentaire à l'Eco-prêt
 - Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - Montant du prêt : 874 519,00 €
 - Quotité garantie : 50 % soit 437 259,50 €
 - Phase de préfinancement :
 - Durée du préfinancement : 12 mois

- Index de préfinancement : taux fixe
- Taux d'intérêt du préfinancement : 0,87 %
- Règlement des intérêts de préfinancement : capitalisation
- Phase d'amortissement :
 - Durée de la période d'amortissement : 25 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : taux fixe
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : 0,87 %
 - Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
 - Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur courbe OAT
 - Modalité de révision : sans objet
 - Taux de progressivité des échéances : 0,00 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
- Ligne du prêt 2 n° 5377194 : PAM enveloppe Eco-prêt
 - Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
 - Montant du prêt : 1 764 000,00 €
 - Quotité garantie : 50 % soit 882 000,00 €
 - Phase de préfinancement :
 - Durée du préfinancement : 15 mois
 - Index de préfinancement : Livret A
 - Marge fixe sur index de préfinancement : - 0,25 %
 - Taux d'intérêt du préfinancement : 0,25 %
 - Règlement des intérêts de préfinancement : capitalisation
 - Phase d'amortissement :
 - Durée de la période d'amortissement : 25 ans
 - Périodicité des échéances : annuelle
 - Index : Livret A
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,25 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
 - Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
 - Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle
 - Modalité de révision : double révisabilité
 - Taux de progressivité des échéances : 0,5 %
 - Base de calcul des intérêts : 30/360

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le contrat de prêt n° 112 067 en annexe signé entre la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger la délibération n° 58 du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2020 ;

2°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 319 259,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 638 519,00 €, que la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 112 067 ; ce prêt est constitué de 2 lignes :

- **PAM enveloppe taux fixe – complémentaire à l'Eco-prêt : 874 519,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 437 259,50 €,**
- **PAM enveloppe Eco-prêt : 1 764 000,00 €, garantie à hauteur de 50% soit 882 000,00 € ;**

3°) approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. PIERRES ET LUMIERES ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – Finances. S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Acquisition d'un logement situé 5 bis rue Léopold Sédar Senghor à Orléans. Garantie d'un emprunt de 124 000 € à hauteur de 50 %. Approbation.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par courrier reçu en date du 29 octobre 2020, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE sollicite la garantie financière de la Mairie à hauteur de 50 % d'un prêt de 124 000 € souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

Ce prêt, constitué de 3 lignes est destiné à financer l'acquisition d'un logement situé 5 bis rue Léopold Sédar Senghor à Orléans (45100).

Orléans Métropole est parallèlement sollicitée à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées dans le contrat de prêt n°115 245 joint en annexe à la délibération, ce dernier faisant partie intégrante de la présente délibération.

- Ligne du prêt 1 n° 5328107 : CPLS enveloppe complémentaire au PLS 2019
- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 60 760,00 €
- Quotité garantie : 50 % soit 30 380,00 €
- Durée de la période : annuelle
- Taux de période : 1,51 %
- TEG de la ligne de prêt : 1,51 %
- Phase de préfinancement :
- Durée du préfinancement : 24 mois
- Index de préfinancement : Livret A
- Marge fixe sur index de préfinancement : 1,01 %

- Règlement des intérêts de préfinancement : paiement en fin de préfinancement
- Phase d'amortissement :
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,01 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité de l'échéance : 0 %
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

➤ Ligne du prêt 2 n° 5328106 : PLS enveloppe PLSDD 2019

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 26 040,00 €
- Quotité garantie : 50 % soit 13 020,00 €
- Durée de la période : annuelle
- Taux de période : 1,51 %
- TEG de la ligne de prêt : 1,51 %
- Phase de préfinancement :
- Durée du préfinancement : 24 mois
- Index de préfinancement : Livret A
- Marge fixe sur index de préfinancement : 1,01 %
- Règlement des intérêts de préfinancement : paiement en fin de préfinancement
- Phase d'amortissement :
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,01 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité de l'échéance : 0 %
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

➤ Ligne du prêt 3 n° 5328105 : PLS foncier enveloppe PLSDD 2019

- Organisme prêteur : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
- Montant du prêt : 37 200,00 €
- Quotité garantie : 50 % soit 18 600,00 €
- Durée de la période : annuelle
- Taux de période : 1,51 %
- TEG de la ligne de prêt : 1,51 %
- Phase de préfinancement :
- Durée du préfinancement : 24 mois
- Index de préfinancement : Livret A
- Marge fixe sur index de préfinancement : 1,01 %
- Règlement des intérêts de préfinancement : paiement en fin de préfinancement
- Phase d'amortissement :
- Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A

- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1,01 % (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %)
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle
- Modalité de révision : double révisabilité limitée
- Taux de progressivité de l'échéance : 0 %
- Taux plancher de progressivité des échéances : 0 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de garantie formulée par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu l'agrément de l'Etat n° 2019 45 234 00035,

Vu le contrat de prêt n° 115 245 en annexe signé entre la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 62 000,00 €, représentant 50 % d'un prêt de 124 000,00 €, que la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE souscrit auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ; ce prêt est constitué de 3 lignes :

- CPLS : 60 760,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 30 380,00 €,
- PLS : 26 040,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 13 020,00 €,
- PLS foncier : 37 200,00 €, garantie à hauteur de 50 % soit 18 600,00 € ;

2°) approuver la convention de garantie à passer avec la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Finances. S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT. Mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer plusieurs résidences : Ilot du Square (10-12-14-16-18 rue de la Flore), Ilot du Coq Saint Marceau (7-9-7B-9B-7T-9T rue des Anguignis, 6 à 20 (pairs) rue Paul Sougy, 1 à 8 passage le Lectier, 2-4-6-8 impasse Paul Sougy) à Orléans. Approbation.**

M. MARTIN – *Il est proposé là d'accorder la mainlevée, une interdiction d'aliéner et d'hypothéquer les résidences qui vont être mises en mutation.*

M. le Maire – *Merci. Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Excusez-moi, M. le Maire, mes chers collègues. J'aurais posé la question en commission, malheureusement elle avait lieu en même temps que celle sur le social, j'ai dû faire un choix. Je suis très ennuyée par rapport à cette délibération où visiblement, VALLOIRE HABITAT demande cette mainlevée pour pouvoir ensuite mettre en vente ces appartements. Or vous le savez, la vente d'appartements et en particulier d'appartements de logements sociaux. Je vais dire une lapalissade, cela fait effectivement baisser le nombre d'appartements qui peuvent aller aux locataires, mais il y a une autre problématique, c'est que dans ces petites copropriétés, quand tout est vendu, on se retrouve avec des propriétaires pauvres, qui n'arrivent pas à l'entretenir et du coup des copropriétés qui souvent deviennent insalubres. Ma grande crainte va là. Je voulais le dire en commission, je n'ai pas pu, et pour le coup, je vais voter contre cette délibération.*

M. le Maire – *D'accord. M. MARTIN.*

M. MARTIN – *Je connais la qualité de la gestion de VALLOIRE HABITAT, et je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a des risques d'insalubrité à travers ce dispositif. On sait que dès lors qu'ils mettent à la vente, c'est parce qu'il y a un intérêt à le faire, il y a un intérêt à se réorienter sur d'autres opérations et donc je vous invite à voter pour.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT est propriétaire de 31 logements sociaux, Ilot du Square et Ilot Saint Marceau à Orléans.

La S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT souhaite, dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) signée avec la Préfecture du Loiret, en mars 2020 applicable rétroactivement depuis le 1^{er} juillet 2019, procéder à la vente en lots de ces 31 logements situés 10-12-14-16-18 rue de la Flore, 7-9-7B-9B-7T-9T rue des Anguignis, 6 à 20 (pairs) rue Paul Sougy, 1 à 8 passage le Lectier, 2-4-6-8 impasse Paul Sougy à Orléans, au profit des locataires et mettre en vente les logements vacants selon la réglementation en vigueur.

La Mairie a accordé sa garantie pour un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cet emprunt étant remboursé au fur et à mesure des ventes (à chaque vente).

En contrepartie de cette garantie, une convention a été signée entre la Mairie et la société BATIR CENTRE, depuis S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT, suivant acte reçu par Maître HOGREL notaire à Orléans les 7 avril et 5 juin 1998, à l'effet d'interdire à ladite société d'aliéner et d'hypothéquer lesdits immeubles jusqu'au remboursement des sommes dues.

Par courrier en date du 1^{er} août 2019, la Mairie a émis un avis favorable quant à la mise en commercialisation de ces logements.

Dans ce contexte la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT sollicite l'autorisation de la Mairie pour renoncer à l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer ces 31 logements lui profitant.

Ceci exposé,

Vu la demande formulée par la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) prononcer au profit de la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT la mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer frappant les immeubles dont elle est propriétaire nommés ilot du Square (10-12-14-16-18 rue de la Flore), ilot du Coq Saint Marceau (7-9-7B-9B-7T-9T rue des Anguignis, 6 à 20 (pairs) rue Paul Sougy, 1 à 8 passage le Lectier, 2-4-6-8 impasse Paul Sougy) à Orléans afin de permettre la vente de ces logements individuels ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié à intervenir et à accomplir toutes les formalités nécessaires. »

ADOPTE AVEC 1 VOIX CONTRE

N° 19 – **Finances. S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT. Transfert de garantie à l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement suite à la cession du bien situé 12 avenue Edmond Michelet à Orléans. Approbation.**

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi ELAN a réformé le dispositif de vente d'habitations à loyer modéré (H.L.M.) dans le but de faciliter la vente de logements sociaux, de favoriser la mixité sociale et de permettre aux bailleurs sociaux de gérer au mieux leurs missions, leur patrimoine et de développer des capacités de financement nouvelles (le dispositif de vente H.L.M.). Ainsi la société Action Logement Services a décidé de constituer sa propre SVHLM : l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement, dans laquelle elle est majoritaire.

La S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT dans le cadre de son développement, cède ainsi une partie de son patrimoine à l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement dont le siège social est situé à Paris.

Par courrier en date du 24 juillet 2020, la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT sollicite le transfert des garanties d'emprunt des contrats n° 1189550, 1316985 et 1316986 à l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement, dans les conditions et quotités garanties.

La CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS a consenti le 1^{er} décembre 2010 un prêt n°1189550 d'un montant initial de 3 220 739,77 € (délibération du Conseil Municipal du 18 février 2011) puis le 1^{er} avril 2018 un prêt n° 1316986 d'un montant initial de 290 737,08 € et enfin le 1^{er} avril 2018 un prêt n° 1316985 d'un montant initial de 2 247 873,73 € (délibération du Conseil Municipal du 12 février 2018). Ces prêts ont, en partie, financé l'opération 12 avenue Edmond Michelet à Orléans (21 logements).

En raison de la vente du bien immobilier situé 12 avenue Edmond Michelet à Orléans, la S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT a sollicité de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, qui a accepté, le transfert desdits prêts.

Le Département du Loiret est parallèlement sollicité à hauteur de 50 %.

Les caractéristiques financières des prêts transférés sont les suivantes :

Prêt n°1

- Type de prêt : GPLAI

- N° du contrat initial : 1139773 devenu 1189550 suite à reprofilage
- Montant initial du prêt en euros : 3 220 739,77 €
- Capital restant dû au 29/10/2020 : 1 825 756,17 €
- Quote-part affectée à l'opération 12 av. E. Michelet au 29/10/2020 : 116 568,55 €
- Quotité garantie (en %) : 50 % soit 58 284,28 €
- Date de dernière échéance : 01/03/2030
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index (1)/(2) : Taux fixe 3,49 %
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date : 3,49%
- Modalité de révision : néant
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

Prêt n°2

- Type de prêt : GPLAI
- N° du contrat initial : 1139780 devenu 1316986 suite à reprofilage
- Montant initial du prêt en euros : 290 737,08 €
- Capital restant dû au 29/10/2020 : 271 400,49 €
- Quote-part affectée à l'opération 12 av. E. Michelet au 29/10/2020 : 43 251,66 €
- Quotité garantie (en %) : 50 % soit 21 625,83 €
- Date de dernière échéance : 01/03/2030
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,28 %
- Modalité de révision : Double Révisibilité limitée
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

Prêt n°3 :

- Type de prêt :
- N° du contrat initial : 1139774 devenu 1316985 suite à reprofilage
- Montant initial du prêt en euros : 2 247 873,73 €
- Capital restant dû au 29/10/2020 : 2 024 109,46€
- Quote-part affectée à l'opération 12 av. E. Michelet au 29/10/2020 : 550 636,39 €
- Quotité garantie (en %) : 50 % soit 275 318,20 €
- Date de dernière échéance : 15/04/2042
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index (1)/(2) : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,4 %
- Modalité de révision : Double Révisibilité limitée
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %

Aussi il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit de l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement.

La garantie de la Mairie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la Mairie s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Mairie s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est proposé de conclure une convention avec l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement précisant l'ensemble des obligations des parties et découlant du présent accord de garantie.

Ceci exposé,

Vu la demande de transfert de prêt formulée par la SA HLM VALLOIRE HABITAT auprès de l'Opérateur National de Vente HLM Action Logement,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

Vu le tableau joint en annexe,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) réitérer sa garantie à hauteur de 50 % soit 355 228,30 € pour le remboursement des prêts d'un montant initial de 710 456,60 € consentis initialement par la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS à la S.A. H.L.M. BATIR CENTRE et la S.A. H.L.M. VALLOGIS (devenus S.A. H.L.M. VALLOIRE HABITAT) et transférés à l'Opérateur National de Vente H.L.M. Action Logement, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation ; ces 3 lignes de prêts sont les suivantes :

- prêt n° 1 : 116 568,55 € garantis à hauteur de 50 % soit 58 284,28 €,
- prêt n° 2 : 43 251,66 € garantis à hauteur de 50 % soit 21 625,83 €,
- prêt n° 3 : 550 636,39 € garantis à hauteur de 50 % soit 275 318,20 € ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte relatif à ce transfert ;

3°) approuver la convention de garantie à passer avec l'opérateur national de vente H.L.M. Action Logement ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE AVEC 1 ABSTENTION

date effet (date signature de l'acte) : 29/10/2020

		Fraction à transférer						
N° contrat	Capital nominal total	capital nominal affecté à Edmond Michelet 12 en Euros	capital nominal affecté à Edmond Michelet 12 en % (3/2)	CRD total du prêt au 29/10/2020	CRD du prêt affecté à Edmond Michelet 12 au 29/10/2020 en euros	CRD affecté à Edmond Michelet 12 au 20/10/2020 en % (6/5)	part garant Orléans	Part garant Département
1189550	3 220 739,77 €	205 633,71 €	6,3847%	1 825 756,17 €	116 568,55 €	6,3847%	58 284,28 €	58 284,28 €
1316985	2 247 873,73 €	611 508,96 €	27,2039%	2 024 109,46 €	550 636,39 €	27,2039%	275 318,20 €	275 318,20 €
1316986	283 557,20 €	45 189,00 €	15,9365%	271 400,49 €	43 251,66 €	15,9365%	21 625,83 €	21 625,83 €
					710 456,60 €			

Diminution d'emprunt de 7179,88 €

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 20 – **Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.**

Mme BARRUEL – *Il s'agit d'attribuer trois subventions pour la campagne de ravalement.*

M. le Maire – *Oui M. GRAND.*

M. GRAND – *Simplement un point, puisqu'il y avait eu un engagement à réfléchir à l'évolution de ce dispositif vers également la rénovation thermique de logements. Je voulais savoir où vous en étiez, s'il y avait justement une réflexion en ce domaine et si on allait voir une évolution dans les mois qui viennent.*

M. le Maire – *Bien sûr. Mais on est dans la préparation des Assises de la transition écologique, c'est aussi là où tout cela va se catalyser et pendant les mois qui vont suivre. Mais oui effectivement, l'idée vient là. Je vous consulte.*

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 3 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 30 703€ ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer lesdites conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTÉ AVEC 1 ABSTENTION

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
9 rue du Cloître Saint Benoît (avenant)	M. X	2 876		2 876
25 rue de Limare (façade + 2 pignons)	Mme Y	13 634		13 634
1 rue Notre Dame de Recouvrance (2ème tranche de travaux) + façade rue des Turcies (3 façades au total)	M. Z (syndic bénévole)	12 858	1 335	14 193
			TOTAL	30 703

N° 21 – **Action foncière. Quartier de La Source. Régularisation d'un empiètement par sa cession au riverain sis 25 allée des Chanterelles.**

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par une délibération en date du 19 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé la cession aux riverains de l'Allée des Chanterelles, des emprises de la venelle en impasse sans intérêt pour un usage public.

Le riverain situé 25 allée des Chanterelles a donc acquis les parcelles cadastrées section ET n° 0864 et ET n° 0867 correspondant à une bande étroite de 21 m² au prix de 15 € le m².

A la suite d'une analyse de l'unité foncière dans le cadre d'un projet de vente, il a été constaté un empiètement de la clôture du riverain côté du Stade André Jancou.

Il s'agit d'une emprise de 6 m² qui de fait, n'a jamais été affectée, ni aménagée à usage d'espace public. Afin de suivre l'alignement de la parcelle cadastrée section ET n° 0867 d'une part et la cohérence de l'emprise du Stade André Jancou restant appartenir à la Mairie d'autre part, la commune a capacité à régulariser cette situation de fait par la cession de la parcelle ainsi définie, cadastrée section ET n° 824 déjà intégrée à la propriété du riverain par la présence d'une clôture à maintenir et à conserver.

Considérant l'antériorité des rapports entre les parties, la vente intervient à 15 euros le m², prix historique retenu dans le contexte de la transaction foncière régularisant les venelles, à laquelle cet empiètement aurait dû être intégré.

L'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction générale des finances publiques, requis en application des dispositions de l'article L. 1311-9 et suivants du code général des collectivités territoriales, a été demandé en date du 12 octobre 2020. L'avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

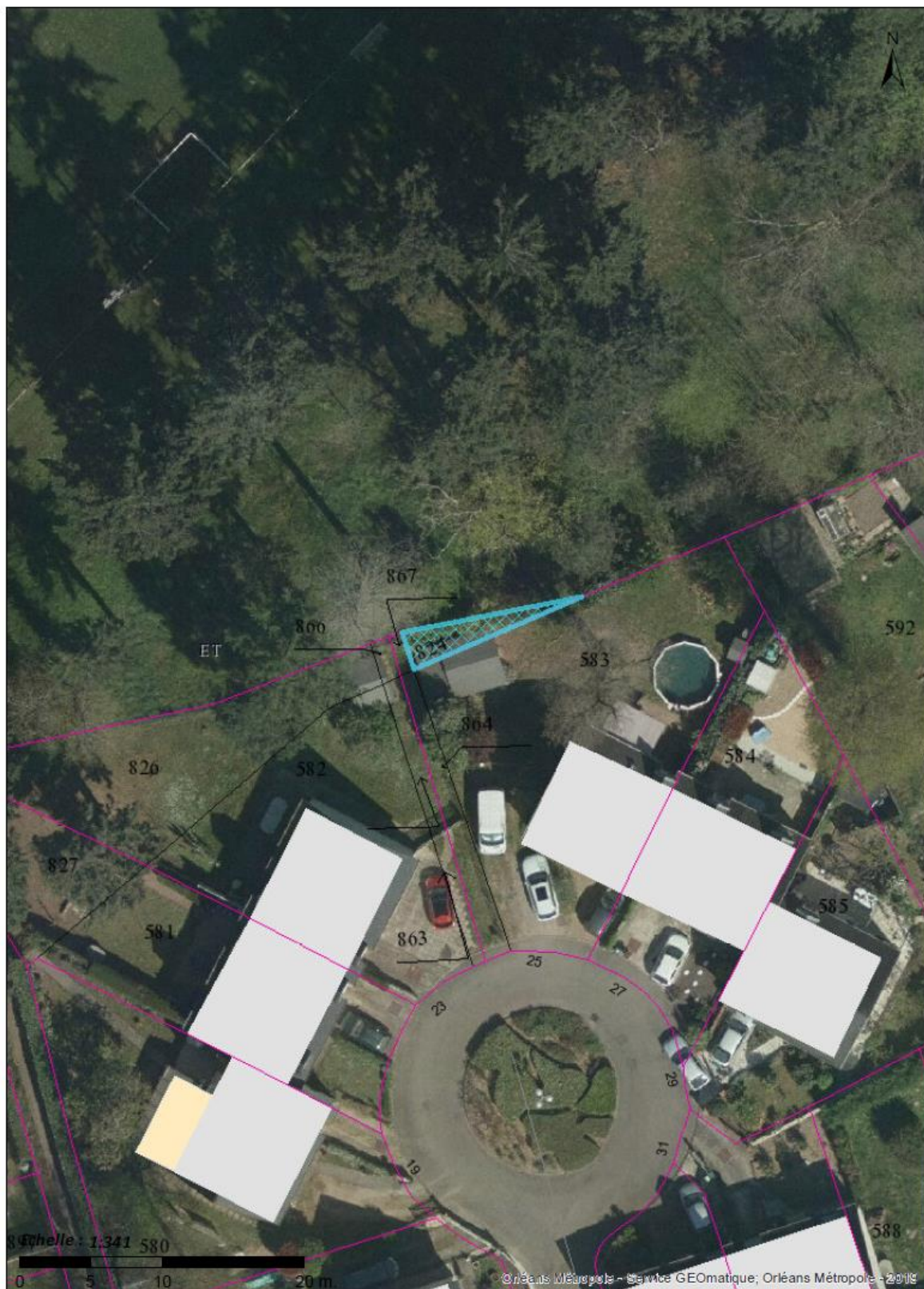
1°) considérant la désaffectation de l'empiètement de 6 m² à céder cadastré section ET n°824, constater son déclassement du domaine public ;

2°) céder à M. et Mme FRADIN de BELLABRE ou à toute personne qui se substituerait à cette dernière pour régulariser l'acquisition, la parcelle cadastrée section ET n° 824 d'une superficie de 6 m², sis 25 allée des Chanterelles à Orléans, pour régulariser l'empiètement de la clôture à conserver, déjà intégré à leur propriété. La cession intervient moyennant le prix net de 90 euros, tous les frais et émoluments induits sont à la charge de l'acquéreur ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié de vente ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire ;

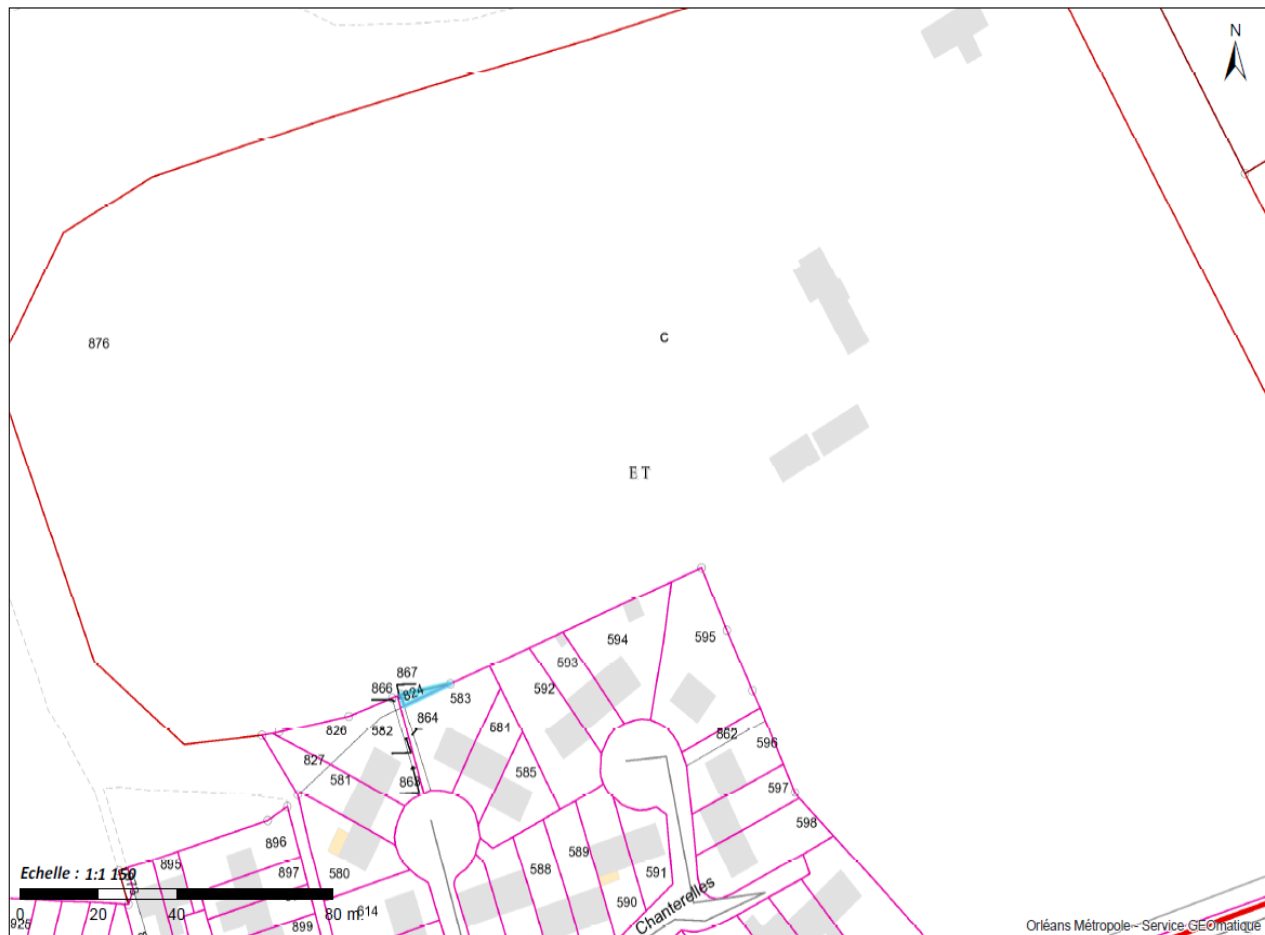
4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE



ET n° 824 (6 m²) Abords Stade André Jancou

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



N° 22 – **Habitat-logement. Commercialisation des programmes de logements de la résidence Dauphine à Orléans par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE. Avis à émettre.**

Mme CORNAIRE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE est propriétaire de 602 logements sociaux dans la résidence Dauphine à Orléans. Dans le cadre de la requalification du quartier initiée par convention du 25 Juin 2012 entre la Mairie et la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE, les différentes tranches de travaux ont permis la mutation de ce quartier : nouveaux équipements publics, résidentialisation, réhabilitation des logements sociaux et requalification des voiries et espaces verts. Celle-ci se poursuit avec la constitution par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE d'une offre d'accès sociale à la propriété sur trois résidences.

Aussi, la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE définit, dans sa convention d'utilité sociale 2019-2025, la mise en vente de 104 logements situés rue des Roses, passage des Glaïeuls, passage des Primevères dans le quartier Dauphine à Orléans.

Conformément aux articles L. 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, qui privilégient notamment la vente aux locataires occupants, cette action permet de répondre tout à la fois aux souhaits de parcours résidentiel ainsi que de diversifier des statuts d'occupation dans ce quartier prioritaire.

La S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE s'engage à rester majoritaire dans les 3 copropriétés créées.

Conformément à la loi ELAN, et en vertu de l'article L. 445-1 du code de la construction et de l'habitation, l'avis de la commune d'Orléans est requis sur le programme de vente.

Vu les objectifs de mixité sociale, en conformité avec le programme local de l'habitat d'Orléans Métropole,

Vu la prononciation au profit de la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE de la mainlevée conditionnelle de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer frappant l'immeuble dont elle est propriétaire, nommé résidence Dauphine, afin de permettre la vente de ces logements individuels, approuvée par délibération du conseil municipal de la ville d'Orléans en date du 10 septembre 2020 ;

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) émettre un avis favorable global à la mise en vente par la S.A. H.L.M. FRANCE LOIRE des 104 logements, situés au sein de la résidence Dauphine à Orléans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités et procédures nécessaires. »

ADOPTÉ AVEC 1 VOIX CONTRE.

RESIDENCE DAUPHINE - PLAN DE VENTE						
catégorie de financement	Entrée	Libellé patrimoine	Libellé étage	Libellé nature lot	Libellé type lot	Rue
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 2	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 3	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 2	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 3	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 2	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 3	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	3ème étage	Logement	Type 2	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	1	RESIDENCE LES GLAIEUX	3ème étage	Logement	Type 3	1 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 3	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 2	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 3	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 2	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 3	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 2	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	3ème étage	Logement	Type 3	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	3	RESIDENCE LES GLAIEUX	3ème étage	Logement	Type 2	3 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 3	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 2	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 3	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 2	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 3	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	3ème étage	Logement	Type 2	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	3ème étage	Logement	Type 3	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	5	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 2	5 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 2	7 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE LES GLAIEUX	Rez-de-chaussée	Logement	Type 3	7 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 2	7 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE LES GLAIEUX	1er étage	Logement	Type 3	7 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 2	7 passage des glâieux
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE LES GLAIEUX	2ème étage	Logement	Type 3	7 passage des glâieux

Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	1er étage	Logement	Type 4	7 passage des primevères
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	2ème étage	Logement	Type 3	7 passage des primevères
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	2ème étage	Logement	Type 4	7 passage des primevères
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	3ème étage	Logement	Type 3	7 passage des primevères
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	3ème étage	Logement	Type 4	7 passage des primevères
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	4ème étage	Logement	Type 3	7 passage des primevères
Prog loyer intermédiaire	7	RESIDENCE PRIMEVERES 2	4ème étage	Logement	Type 4	7 passage des primevères

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 23 – **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation d'une convention d'objectifs 2021 à passer avec l'U.S.O. Football Association. Attribution d'une subvention.**

M. LONLAS, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient le secteur du sport de haut niveau par plusieurs dispositifs, notamment via des conventions d'objectifs. Par délibération du 13 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs avec l'U.S.O. Football Association.

Cette convention prend fin au 31 décembre 2020. Il est proposé de renouveler la convention d'objectifs conclue avec l'U.S.O. Football Association.

Le renouvellement de cette convention sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée d'un an avec une fin fixée au 31 décembre 2021. La convention précise les objectifs et les obligations réciproques du club et de la Mairie.

La Mairie a défini de nouveaux critères pour la convention d'objectifs, le club s'engage à conduire, dans le cadre de cette convention, des actions faisant références aux axes d'intervention définis ci-après :

- volet sportif ;
- volet financier ;
- volet cadre de vie et environnement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Éducation et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec l'U.S.O. Football Association pour l'année 2021 ;

2°) en application de cette convention, attribuer à cette association une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaire ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE.
IL Y A 1 NON-PARTICIPATION (M. RENAULT)

N° 24 – **Sport. Soutien aux clubs sportifs. Approbation de conventions d'objectifs 2021 à passer avec le Budokan Karaté, le Cercle d'Escrime Orléanais, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'Orléans Loiret Basket Association, la S.M.O. Gymnastique. Approbation d'un avenant n° 3 à passer avec le Rugby Club Orléans. Approbation d'un avenant n° 4 à passer avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu. Attribution de subventions.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient le secteur du sport de haut niveau par plusieurs dispositifs, notamment via des conventions d'objectifs. Par délibération du 13 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'objectifs avec les associations le Budokan Karaté, le Cercle d'Escrime

Orléanais, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'Orléans Loiret Basket Association, la S.M.O. Gymnastique, le Rugby Club Orléans, l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu

Ces conventions prennent fin au 31 décembre 2020. Il est proposé de renouveler les conventions d'objectifs conclues avec le Budokan Karaté, le Cercle d'Escrime Orléanais, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'Orléans Loiret Basket Association, la S.M.O. Gymnastique pour l'année 2021, de passer un avenant n° 3 avec le Rugby Club Orléans jusqu'au 30 juin 2021 et un avenant n° 4 avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu jusqu'au 30 juin 2021.

Le renouvellement de ces conventions sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée d'un an avec une fin fixée au 31 décembre 2021. Les conventions précisent les objectifs et les obligations réciproques des clubs et de la Mairie.

La Mairie a défini de nouveaux critères pour les conventions d'objectifs, les clubs s'engagent à conduire, dans le cadre de ces conventions, des actions faisant référence aux axes d'intervention définis ci-après :

- volet sportif ;
- volet financier ;
- volet cadre de vie et environnement.

En application des conventions d'objectifs et des avenants il est proposé d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| - le Budokan Karaté | 25 000 € ; |
| - le Cercle d'Escrime Orléanais | 91 000 € ; |
| - l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme | 67 000 € ; |
| - l'Orléans Loiret Hockey sur Glace | 25 000 € ; |
| - l'Orléans Loiret Basket Association | 190 000 € ; |
| - la S.M.O. Gymnastique | 223 000 € ; |
| - le Rugby Club Orléans | 85 000 € ; |
| - l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu | 168 500 €. |

Dans ces conditions et après avis de la Commission Éducation et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions d'objectifs à passer avec le Budokan Karaté, le Cercle d'Escrime Orléanais, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'Orléans Loiret Basket Association, la S.M.O. Gymnastique, pour l'année 2021. L'avenant n° 3 à passer avec le Rugby Club Orléans jusqu'au 30 juin 2021, l'avenant n° 4 à passer avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu jusqu'au 30 juin 2021 ;

2°) en application de ces conventions et de ces avenants, attribuer aux associations suivantes les subventions correspondantes sous réserve du vote du budget de la Mairie ;

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| - Le Budokan Karaté | 25 000 €, |
| - Le Cercle d'Escrime Orléanais | 91 000 €, |
| - L'E.C.O. C.J.F. Athlétisme | 67 000 €, |
| - L'Orléans Loiret Hockey sur Glace | 25 000 €, |
| - L'Orléans Loiret Basket Association | 190 000 €, |
| - La S.M.O. Gymnastique | 223 000 €, |
| - Le Rugby Club Orléans | 85 000 €, |
| - L'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu | 168 500 € ; |

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits conventions et avenants au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaire ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opération SA2H003, service gestionnaire SPO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 25 – **Sport. Associations sportives. Attribution d'acomptes sur subventions de fonctionnement 2021 des clubs sportifs sous critères, et des associations sportives scolaires et universitaires.**

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, le Conseil Municipal attribue des subventions annuelles de fonctionnement à des clubs sportifs sous critères, des associations sportives scolaires et universitaires qui en font la demande.

Compte tenu des délais nécessaires à l'étude des dossiers de demande de subvention et afin de ne pas mettre en difficulté financière les clubs et les associations sportives, il est proposé de verser au titre de l'année 2021 un acompte de 50 % dès le début d'année en se basant sur la subvention attribuée en 2020. Un réajustement sera fait ultérieurement une fois la validation et l'attribution des montants définitifs des subventions de fonctionnement pour l'année 2021.

Le montant des acomptes 2021 des clubs sportifs sous critères est détaillé dans le tableau annexé (partie I), pour un montant de 235 195 € et aux associations sportives scolaires et universitaires dans le tableau annexé (partie II), pour un montant de 2 375 €.

Ces subventions annuelles de fonctionnement sont attribuées aux associations présentant au moins un an d'existence sportive et dont le siège social est déclaré à Orléans. Les six critères retenus pour le calcul sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - le nombre de licenciés | - l'encadrement sportif |
| - les juges et arbitres | - les classements et les résultats sportifs |
| - les déplacements sportifs | - les éléments de pondération (bonification et minoration) |

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer des acomptes de subvention de fonctionnement, pour un montant de 237 570 € aux clubs sportifs sous critères et aux associations sportives scolaires et universitaires au titre de l'année 2021, sous réserve du dépôt effectif de leur demande ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opérations SB2H005 et SA2H003, service gestionnaire SPO. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE.
IL Y A 1 NON-PARTICIPATION (MME CARRE)**

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

I. Clubs sous critères	Acomptes à verser	Rappel Subvention votées en 2020
1ère Compagnie d'Arc	750 €	1 500 €
Académie Municipale de Billard d'Orléans	400 €	800 €
ABIL (Argonne Basket Initiation Loisirs)	0 €	0 €
Aéro Club d'Orléans et du Loiret	750 €	1 500 €
Alliance Natation Orléans (sous convention 2017- 2019)	0 €	23 000 €
ALLS Basket	2 500 €	5 000 €
ALLS Cyclo	175 €	350 €
ALLS Générale	140 €	280 €
ALLS GV	180 €	360 €
ALLS Judo	1 300 €	2 600 €
ALLS Randonnée	115 €	230 €
ALLS Tennis de Table	120 €	240 €
Amicale Boule Orléanaise	350 €	700 €
Argonne Orléans Handball	750 €	1 500 €
AS Handisport Orléanais	3 300 €	6 600 €
ASO Danse sur glace	2 300 €	4 600 €
ASPTT (20 sections) (Sous Convention 2017 - 2020)	22 400 €	44 800 €
Association de Course d'Orientation d'Orléans	1 265 €	2 530 €
Association Escalade Football	3 250 €	6 500 €
Association Escalade Handball	3 200 €	6 400 €
Association Escalade Thaiboxing	1 150 €	2 300 €
Association JLP Taekwondo Orléans	750 €	1 500 €
Aviron Club Orléans Olivet	4 700 €	9 400 €
Beach Tennis Club	300 €	600 €
Boxing Club Victoria	1 000 €	2 000 €
Canoë Kayak Club Orléanais	4 700 €	9 400 €
Centre Subaquatique Orléans	1 150 €	2 300 €
Cercle de la Voile du Centre	1 350 €	2 700 €
Cercle Gambetta Section Cyclisme	9 050 €	18 100 €
Cercle Michelet Haltérophilie Musculation	3 750 €	7 500 €
CLTO Badminton (sous convention 2017 - 2020)	12 500 €	25 000 €
CLTO Hockey sur Gazon	15 750 €	31 500 €
Club Alpin Français d'Orléans	1 250 €	2 500 €
Club de Floorball Orléanais	425 €	850 €
Déportivo Espagnol	2 350 €	4 700 €
Eau Vive Plongée Orléans	1 475 €	2 950 €
ECO Handball	2 500 €	5 000 €
ECO Volley Ball	4 000 €	8 000 €
Ecole de parachutisme du Centre	2 250 €	4 500 €
Ecurie Orléans	2 000 €	4 000 €
Etoile Saint Marc Gym Détente	210 €	420 €
Etoile Saint Marc Randonnée	125 €	250 €
Fun Bowlers	1 900 €	3 800 €
GV Orléans-St Marceau	125 €	250 €
GV Orléans-Madeleine-Deniau	125 €	250 €
Inter Omnisports des Sourds d'Orléans	2 500 €	5 000 €
Jeunesse arts martiaux	500 €	1 000 €
Kang Ho Taekwondo	1 700 €	3 400 €
Les Planeurs d'Orléans	400 €	800 €
L'Étape Solognote	300 €	600 €
Monzon Clay Boxing	550 €	1 100 €
Nécotin Basket Association	550 €	1 100 €
OMA (ex-Ambert Foot Club+ASOM)	2 600 €	5 200 €
Orléanais Triathlon Club 45	375 €	750 €

Mairie d'Orléans
 - Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Orléans Carambole	450 €	900 €
Orléans Cyclo-Touriste	550 €	1 100 €
Orléans La Source Rugby	11 000 €	22 000 €
Orléans Roller Derby - "Les Simones"	700 €	1 400 €
Orléans Water Polo	4 000 €	8 000 €
Pieds Blancs Les Aydes Basket et autres activités	3 650 €	7 300 €
Poney Club d'Orléans	2 250 €	4 500 €
Saint Marceau Orléans Tennis de Table	4 900 €	9 800 €
Saint Vincent Sports et Culture Gymnastique	1 000 €	2 000 €
Shorinji Kempo Seigido Ryu Dojo Asahi	95 €	190 €
Sport Parachute Orléanais	200 €	400 €
Tennis St Marceau Orléans	1 675 €	3 350 €
UCOM (ULM Club Orléans-Mardié)	500 €	1 000 €
Union Cycliste Orléans	5 600 €	11 200 €
Union Pétanque Argonnaise	13 500 €	27 000 €
Union Portugaise Sociale et Sportive d'Orléans	1 800 €	3 600 €
USO Aïkido	400 €	800 €
USO Apnée	225 €	450 €
USO Bowling	450 €	900 €
USO Canoë Kayak	400 €	800 €
USO Echecs	1 000 €	2 000 €
USO Football Américain - Les Chevaliers	3 900 €	7 800 €
USO Free Bike	650 €	1 300 €
USO Handball (sous convention 2017- 2020)	13 500 €	27 000 €
USO Karaté France Shotokan	400 €	800 €
USO Kendo Iaido	250 €	500 €
USO Patinage Artistique	4 700 €	9 400 €
USO Patinage de vitesse	1 650 €	3 300 €
USO Roller ACRO	450 €	900 €
USO Rugby	4 400 €	8 800 €
USO Taï Ji Quan et Qi Gong	145 €	290 €
USO Tennis (sous convention 2017 2020)	12 000 €	24 000 €
USO Tennis de Table	2 000 €	4 000 €
USO Tir	1 400 €	2 800 €
USO Volley Ball	2 300 €	4 600 €
USO Comité Directeur	2 250 €	4 500 €
USOPOC (6 sections)	500 €	1 000 €
Vivacité By Eka	1 500 €	3 000 €
Winner's Orléans	1 250 €	2 500 €
Total I - Clubs sportifs sous critères	235 195 €	493 390 €

Mairie d'Orléans
 - Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

II. Associations sportives scolaires		
A.S Collège Alain Fournier	150 €	300 €
A.S Collège Etienne Dolet	150 €	300 €
A.S Collège Jean Rostand	175 €	350 €
A.S Collège Jeanne d'Arc	150 €	300 €
A.S. Collège Jean Pelletier	150 €	300 €
A.S Collège Jean Dunois	150 €	300 €
A.S Lycée Benjamin Franklin	150 €	300 €
A.S Lycée Charles Péguy	150 €	300 €
A.S Lycée Voltaire	150 €	300 €
A.S Université Orléans	400 €	800 €
A.S Collège Croix Saint Marceau	150 €	300 €
Etoile Sainte Croix Saint Euverte	150 €	300 €
La "Guépine" (Jean Zay)	150 €	300 €
Lycée Professionnel Paul Gauguin	150 €	300 €
Total II - Associations sportives scolaires et universitaires	2 375 €	4 750 €
Total I + II	237 570 €	

N° 26 – **Commande publique. Sport. Réalisation de prestations de promotion de la Ville d'Orléans dans le cadre de compétitions de basketball de haut niveau. Approbation d'un marché public.**

M. HOUSSARD – *M. le Maire, mes chers collègues. Cette délibération porte sur un marché de prestations de services avec le club Orléans Loiret Basketball. Ce marché vise à promouvoir la Ville et l'image de la Ville d'Orléans lors de compétitions de basketball de haut niveau. Cette prestation vise également à promouvoir l'activité sportive et la cohésion sociale auprès d'un public jeune par l'utilisation de places. Ce marché est un accord-cadre de 250 000 euros et il vous est demandé de l'approuver.*

M. le Maire – *Oui M. GRAND.*

M. GRAND – *Simplement une question à poser. Vous connaissez tous évidemment mon attachement au basketball et en particulier à notre club fanion local, mais je voulais juste savoir si ce montant de prestations était en complément de la subvention annuelle que nous remettons à Orléans Loiret Basketball ou si cela se substituait ? Car dans les prestations dans la subvention annuelle que nous votons depuis des années, il est justement intégré une partie de prestations qui ressemblent fortement à ce qui est décrit là. Et je voulais donc savoir si c'est un complément ou si cela se substitue avec une moins-value sur la subvention annuelle donnée au club dans quelques mois. Je vous remercie.*

M. le Maire – *M. RENAULT.*

M. RENAULT – *Pour répondre à votre question M. GRAND, déjà il s'agit d'un montant maximum de marché. Donc aujourd'hui le marché que l'on souhaite passer avec Orléans Loiret Basketball n'ira pas à hauteur de 250 000 euros. Pour être tout à fait franc avec vous, sur le choix du catalogue de prestations : de la visibilité, de l'achat de places, dont on fait bénéficier tout le monde, opposition comme majorité, et quand on pourra y accéder après tout cela. Ce sont deux choses différentes, il y a des subventions votées à la Métropole et on a des achats de prestations qui viennent à la fois à la Ville et à la fois à la Métropole.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. RENAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le club Orléans Loiret Basket est engagé dans différentes compétitions de basketball de haut niveau et bénéficie d'une image positive, dynamique et d'une exposition médiatique importante pouvant toucher un large public et ainsi participer à la politique sportive de rayonnement national et international de la Ville.

La Mairie souhaite confier à Orléans Loiret Basket des prestations :

- de promotion de la Ville par l'image et la communication, au travers de supports variés (panneaux LED, écrans géants, site internet, panneaux officiels, annonce presse, etc.) et notamment pendant les matchs du club ;
- d'animation du territoire, de promotion de l'activité sportive et de cohésion sociale auprès du jeune public notamment, de promotion de l'encadrement bénévole, par l'acquisition de places, et l'organisation de rencontres sportives et de petits déjeuners dédiés notamment à ces publics.
- de relations publiques répondant à des besoins fonctionnels propres à la collectivité par l'acquisition de places.

Les prestations répondent à des missions d'intérêt général sur les plans éducatifs et de la cohésion sociale et sont menées depuis de nombreuses années.

Au vu de l'objet du marché envisagé, cette consultation est passée dans le cadre d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu des articles L. 2122-1 et R. 2122-3 3° du code de la commande publique. La consultation non allotie donnera lieu à un accord-cadre mono-

attributaire à bons de commande conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 € H.T. Le contrat est non reconductible et est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au dernier match de la saison sportive 2020-2021.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à la réalisation de prestations de promotion de la Ville d'Orléans dans le cadre de compétitions de basketball de haut niveau, à passer avec Orléans Loiret Basket, celui-ci sera conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 250 000 € H.T. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 27 – **Commande publique. Sport. Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du centre aqua-ludique du centre-ville, quartier gare à Orléans. Approbation d'un avenant n°2 à passer avec le groupement BOUYGUES BATIMENT CENTRE SUD OUEST / AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES / BVL ARCHITECTURE / KATENE / ETAMINE / ORLING / AIDA / HERVE THERMIQUE.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Un marché public global de performance a été attribué le 11 mars 2019 au groupement BOUYGUES BATIMENT SUD-OUEST / L'AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES / BVL ARCHITECTURE / KATENE / ETAMINE / ORLING / AIDA / HERVE THERMIQUE, pour la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du centre aqua-ludique du centre-ville, quartier gare à Orléans.

Au cours de l'exécution des travaux, des modifications et/ou ajustements de prestations s'avèrent nécessaires et il est proposé de les intégrer par voie d'avenant au marché initial.

Ainsi, il est proposé dans le cadre de cet avenant n° 2, les modifications suivantes :

- La modification de la date de réception des travaux au 28 mai 2021 afin de tenir compte des impacts de la crise sanitaire et l'ajustement du planning de la période d'exploitation/maintenance en conséquence : période réduite de 46 mois à 43 mois, afin de permettre le suivi de l'exploitation technique et de la maintenance sur une année calendaire. Ce qui correspond à une moins-value de 298 761,89 € H.T. sur le montant du marché.
- Le retrait de certaines prestations et fournitures : travaux de voirie et d'installation de mobiliers dans un souci de cohérence avec la politique de l'espace public, prestation d'achat d'eau dans la mesure où les marchés de la collectivité présentent des coûts plus avantageux, pour une moins-value totale de 248 894,06 € H.T.
- L'ajout de certaines prestations pour un montant total de 164 432,39 € H.T. :
 - réalisation d'un système de contrôle d'accès du parking lié au contrôle monétique de la piscine ainsi qu'une maintenance des barrières, afin de fluidifier la circulation du quartier ;
 - installation d'une fosse et un système de filtration à sable pour la récupération des eaux de la piscine à des fins de réemploi par les véhicules de nettoyage de voirie ;
 - remplacement d'une partie des serrures à clés des casiers de vestiaires par des serrures à code électronique ;

- installation de 8 jardinières avec arrosage automatique et réalisation d'un inventaire écologique de la faune et flores sur site sur une période de 5 ans, afin de permettre la création d'ateliers mensuels et d'inventaire écologique en partenariat avec le MOBE ;
 - aménagements extérieurs spécifiques à la réimplantation de la fresque qui est issue de l'ancienne maison d'arrêt ;
 - le remplacement des rideaux d'air chaud à chauffage électrique par des rideaux d'air chaud rattachés à la production d'eau chaude de l'équipement. Ce choix permet un retour sur investissement des consommations d'énergie sur 3 ans, soit une économie annuelle de l'ordre de 4 500 € HT.
- L'intégration au marché des conséquences financières liée à la découverte d'engins de guerre datant de la seconde guerre mondiale lors des travaux de terrassement réalisés par le groupement, correspondant à une plus-value de 31 320 € H.T.
 - L'ajustement de certaines clauses administratives du marché, sans impact financier, après un an et demi d'exécution de contrat.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 à passer avec le groupement BOUYGUES BATIMENT SUD-OUEST / L'AGENCE NICOLAS MICHELIN ET ASSOCIES / BVL ARCHITECTURE / KATENE / ETAMINE / ORLING / AIDA / HERVE THERMIQUE pour un montant en moins-value 351 904,16 € H.T., portant le montant du marché à 23 299 508.37 € H.T. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Commande publique. Sport. Marché public global de performance pour la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du complexe nautique de La Source à Orléans. Approbation d'un avenant n° 4 à passer avec le groupement BFC PARTENAIRES / ATELIER ARCOS ARCHITECTURE / CL GILLES LEVERRIER / 3IA / ARTELIA / ROLAND STARACE / BRIGITTE BARBIER / INCA / IDEX ENERGIES.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Un marché public global de performance a été attribué le 17 mai 2018 au groupement BFC PARTENAIRES / ATELIER ARCOS ARCHITECTURE / CL GILLES LEVERRIER / 3IA / ARTELIA / ROLAND STARACE / BRIGITTE BARBIER / INCA / IDEX ENERGIES, pour la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance du complexe nautique de La Source réhabilité à Orléans.

Le bâtiment a été réceptionné le 7 août 2020, pour une ouverture au public effective le 19 septembre. Dans ce contexte, la phase d'exploitation/maintenance de ce marché global a débuté, et nécessite des ajustements, qu'il convient d'intégrer par voie d'avenant au marché initial.

Suite au décalage de la réception des travaux lié notamment à la crise sanitaire, et afin de permettre le suivi de l'exploitation technique et de la maintenance sur une année calendaire, la période d'exploitation maintenance est ramenée de 51 mois à 41 mois, ce qui correspond à une moins-value de 461 837,81€ H.T. sur le montant du marché.

Par ailleurs, afin d'apporter une offre de service étendue aux usagers (grand public, clubs, université etc.), les plages horaires d'exploitation commerciale du site ont été augmentées, pour une plus-value de 155 859,70 € H.T. (augmentation des heures d'entretien ménager et d'astreintes techniques).

Enfin, il est proposé de supprimer la prestation d'achat d'eau du marché global de performance, dans la mesure où les marchés de la collectivité présentent des coûts plus avantageux, ce qui correspond à une moins-value de 241 802,01 € H.T. sur le montant du marché.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 4 à passer avec le groupement BFC PARTENAIRES / ATELIER ARCOS ARCHITECTURE / CL GILLES LEVERRIER / 3IA / ARTELIA / ROLAND STARACE / BRIGITTE BARBIER / INCA / IDEX ENERGIES pour un montant en plus-value de – 547 780,12 € H.T. ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 323, nature 6156, opération SB1P020A, service gestionnaire MFL. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Jeunesse. Concours Jeunes Talents 2020. Attribution de Bourses Projets Jeunes aux lauréats.**

M. DEFOSSEZ, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 23 mars 2012 le Conseil Municipal a approuvé l'attribution de trois catégories de bourses projets jeunes :

- la bourse projet jeunes- projet libre, permettant à des jeunes, hors association, ayant entre 16 et 26 ans, de réaliser leurs propres projets ou actions dans des domaines aussi variés que la solidarité, l'humanitaire, le social, le culturel, le sportif et ainsi de s'investir dans le développement de leur cité ;
- la bourse projet jeune-crédation d'entreprise, permettant aux jeunes micro-entrepreneurs issus des quartiers situés en zone urbaine sensible de recevoir une aide financière à la création de leur projet d'activité. Les futurs entrepreneurs sont détectés et accompagnés par l'association Planet Adam.
- la bourse projet jeunes-concours, versée aux jeunes lauréats de la Soirée Jeunes Talents. Cet événement vise à faire émerger de jeunes artistes du territoire ;

Malgré le contexte sanitaire actuel, la finale du Concours Jeunes Talents 2020 a pu être maintenue en présentiel dans les locaux du Centre Régional d'Information Jeunesse Centre-Val de Loire et fut retransmise en direct sur les différents réseaux sociaux de la collectivité et des partenaires.

Au regard des critères définis dans le règlement du concours et des prestations réalisées par les jeunes artistes, le jury composé des associations partenaires de l'événement a nommé 4 lauréats.

Il est donc proposé d'attribuer une Bourse Projets Jeunes - Concours à chacun des lauréats des catégories, « Musique », « Arts de la Scène », « Danse » et « Expression Libre ».

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer quatre bourses projets jeunes pour un montant de 1 000 € chacune à Mme Alicia GIACOMELLI, à Mme Maryam MAKOSSO, à M. Kelly CHAMPY et à M. Maxime BRUANT ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65132, service gestionnaire JEU. »

N° 30 – Jeunesse. Conventions d'objectifs passées avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., J.A.M., E.S.C.A.L.E. Attribution de subventions.

M. DEFOSSEZ – *Ce sont des conventions d'objectifs concernant quatre associations. Je vous demande d'approuver ces conventions et les subventions correspondantes sur l'année 2021.*

M. le Maire – *Merci. Oui M. GRAND.*

M. GRAND – *En début de Conseil Municipal, M. MARTIN a montré dans la délibération n°10 qu'un certain nombre d'associations avaient des finances qui étaient tendues. On a vu les petits pictogrammes qui nous montraient que les quatre associations qui sont dans cette délibération étaient dans une gestion qui était tendue, donc je m'étonne que dans cette délibération, on réduise les subventions attribuées à ces mêmes associations. Sachant que depuis plusieurs mois, vous expliquez qu'il n'est évidemment pas question de mettre en plus grande difficulté les associations de notre Ville. J'aimerais donc que vous m'expliquiez ce qui vous a amené à faire cette baisse alors même que ce sont des associations que vous identifiez comme ayant des difficultés financières.*

M. DEFOSSEZ – *Je vais vous répondre simplement M. GRAND et on a d'ailleurs eu cet échange en commission. On a cinq associations, avec l'A.E.S.C.O. en plus on avait une enveloppe budgétaire qui était équivalente et en fait on a revu la convention d'objectifs sur l'A.E.S.C.O. avec d'autres missions, notamment sur le stage et l'insertion sur l'emploi. Donc on avait pris la décision au niveau de la jeunesse d'augmenter ces subventions autour de 30 000 euros, donc il fallait chercher 18 000 euros. On ne l'a pas fait de manière aléatoire, on a bien sûr étudié le résultat d'exercices des associations. On a essayé de trouver un juste équilibre et par rapport aux projections des exercices 2020 établies par les services jeunesse de la Ville, il nous semblait cohérent de diminuer les subventions de quelques associations de quelques milliers d'euros.*

Maintenant je rebondis sur votre remarque, ce n'est pas sanctionner les associations sur le travail, on est conscient qu'elles font un travail formidable sur le terrain. Je précise également que le rôle de la municipalité n'est pas que dans l'accompagnement financier, il est aussi dans l'accompagnement matériel, aussi en travaillant avec tous les acteurs de terrain, je pense notamment à trouver cette articulation avec tous les acteurs de la Ville, les associations, je pense également au rôle de la Ville mais aussi à la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale avec laquelle on peut travailler sur un projet commun et on ne laissera pas les associations en difficulté à ce niveau-là, vous pouvez compter sur nous. Par exemple pour information, sur sa projection d'exercices 2020, E.S.C.A.L.E. serait à + 40 000 euros. Alors je sais que vous pouvez vous poser des questions par rapport aux « smileys », mais sur les projections établies par les services de la Ville, cela reste en cohérence, en tout cas cet équilibre budgétaire.

M. le Maire – *Merci de ces précisions. Je vous consulte.*

M. DEFOSSEZ, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie soutient le secteur de la jeunesse par de nombreux dispositifs notamment via des conventions d'objectifs avec certaines associations jeunesse œuvrant dans des quartiers « Politique de la Ville ».

Par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'objectifs avec les associations A.J.L.A., D.E.F.I., J.A.M., E.S.C.A.L.E. pour les années 2019-2020-2021.

Il convient donc de voter le montant des subventions accordées au titre de l'année 2021, pour chacune d'entre elles.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer aux associations suivantes les subventions correspondantes au titre de l'année 2021 sous réserve du vote du budget de la Mairie :

- A.J.L.A. : 100 000 €,
- D.E.F.I. : 95 000 €,
- E.S.C.A.L.E. : 215 000 €,
- J.A.M. : 81 500 € ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, nature 65748, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Jeunesse. Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec l'association A.E.S.C.O. Attribution d'une subvention.**

Affaire retirée de l'ordre du jour

M. DEFOSSEZ – *Comme je viens de le préciser c'est une délibération concernant l'A.E.S.C.O., pour la convention d'objectifs à passer. Je vous demande d'approuver le montant de la subvention de 30 000 euros. Pour rappel, l'A.E.S.C.O. intervient aussi dans les quartiers sur des missions et on veut vraiment augmenter leur compétence, notamment sur les missions de l'emploi, de l'insertion professionnelle chez les jeunes et ils agissent aussi sur les sciences auprès des jeunes. Donc je vous demande d'approuver ce montant de subvention d'un montant de 30 000 euros.*

M. le Maire – *M. BOURREAU.*

M. BOURREAU – *Merci M. le Maire. M. DEFOSSEZ, vous venez de nous signaler qu'il y a eu des baisses de subventions sur certaines associations pour justement les placer sur l'association A.E.S.C.O. C'est donc une augmentation assez conséquente, probablement pour de bonnes raisons, pouvez-vous nous les détailler ? Sachant que nous on aimerait être rassuré par rapport à la santé financière de cette association qui a connu des déboires de gestion financière il y a de cela deux ans et demi, en devant licencier tout ou partie de ses salariés. On aimerait donc des éléments pour nous rassurer si vous les avez. Merci.*

M. DEFOSSEZ – *C'est exactement la remarque dite à M. GRAND, à savoir qu'en fait on veut vraiment augmenter le champ de compétence de l'A.E.S.C.O. et d'intervenir auprès des jeunes dans le cadre de la recherche de stage dans ces périodes compliquées. Alors la santé financière en effet il y a eu des petites difficultés dans le passé et c'est là où j'insiste sur le rôle de l'accompagnement de la municipalité. Le but de la Ville ce n'est pas que de donner des subventions et « débrouillez-vous avec », on veut vraiment travailler sur une forme d'écosystème en lien avec les associations, aussi piloté au niveau de la politique de la Ville par M. Hamid KHOUTOUL, afin de créer une vraie politique jeunesse. On va accompagner les associations tout au long de l'année, on va aussi les accompagner dans la recherche*

de subventions, on va les accompagner matériellement, financièrement. On veut vraiment aussi ne pas regarder le passé et voir vers l'avenir, tous ensemble, sur un projet global au niveau de la jeunesse. C'est pour cela que l'on augmente la subvention à hauteur de 30 000 euros, pour augmenter les compétences et donner la chance à tous les jeunes d'avoir accès à l'emploi et à la découverte des sciences dans la Ville.

M. le Maire – M. DUPLESSY.

M. DUPLESSY – Bonjour. A chaque fois que l'on vote une petite subvention comme cela je vais voir à quoi cela correspond et là je me réjouis de l'objet de cette association. Je crois qu'en cette période, promouvoir les sciences et la démarche scientifique cela ne peut être toujours que le bienvenu. En regardant dans la description du site je vois que Mme Anne-Frédéric AMOA serait directrice de l'association et du coup je voudrais avoir quelques renseignements sur le lien entre l'équipe municipale et cette association, pour qu'en parallèle avec la charte éthique que l'on vient de voter, il n'y ait pas de suspicion. Cela m'a étonné de trouver son nom-là. C'est normal que l'on ait parmi nous des responsables associatifs mais je voudrais quelques éclaircissements sur cette situation, surtout au regard de notre ordre du jour et de la charte que l'on vient d'adopter. Merci.

M. le Maire – M. GRAND vous souhaitez intervenir ?

M. GRAND – Oui. D'abord je tiens à remercier M. DEFOSSEZ qui nous a très honnêtement expliqué qu'il avait réduit les subventions de quatre associations pour pouvoir augmenter celle de l'A.E.S.C.O. Et donc je le remercie de cette honnêteté là, mais je tiens à rappeler que ce n'est pas l'engagement que vous avez pris devant les Orléanais puisqu'il n'a jamais été question de réduire les subventions à certaines associations pour pouvoir augmenter celle d'autres associations. Je m'étonne que vous soyez dans cette démarche là puisque vous avez clairement exprimé qu'il n'était pas question de réduire les subventions et en particulier – je me répète je l'ai dit juste avant – auprès d'associations déjà en difficultés financières.

(M. DEFOSSEZ prend la parole pour répondre à M. GRAND.)

M. le Maire – Vous n'avez pas la parole M. DEFOSSEZ, c'est moi qui la prends. Donc au regard des interventions des uns et des autres, pour que les choses soient parfaitement claires et que nous ayons le temps de réétudier tout cela, je vais retirer cette délibération de l'ordre du jour.

N° 32 – **Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans. Année scolaire 2020-2021. Participation financière de la Mairie.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école élémentaire publique d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité. La Mairie et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret (DSDEN45) définissent ensemble les projets soumis à la validation.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération. Pour ces projets, le montant global estimatif est de 63 400 €. En fonction de l'évolution des contraintes sanitaires, un deuxième appel à projets pourrait être relancé pour favoriser la réalisation de classes d'automne dans la limite des 91 000 € dédiés à ces actions en 2021.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets 2021 de classes et séjours découverte des écoles publiques d'Orléans figurant en annexe pour un montant total de 61 000 € sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2021 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 255, nature 6042, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2021
Ecoles élémentaires publiques d'Orléans

NOM DE L'ECOLE	CLASSE (niveau)	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
Circonscription ORLEANS EST						
Charles PEGUY	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	Voile	6
	CM1	1	CLASSE DECOUVERTE			6
	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE			6
GUTENBERG	CM2 A	1	CLASSE DECOUVERTE	Jargeau	La Loire	5
	CM2 B	1	CLASSE DECOUVERTE			5
	CM1 A	1	CLASSE DECOUVERTE	Domaine de Chalès (41)	classe sportive régionale	3
	CM1 B	1	CLASSE DECOUVERTE			3
Circonscription SARAN						
Jean MERMOZ	CM2	1	SEJOUR DECOUVERTE	Marcilly en Villette	Equitation	5
	CM2	1	SEJOUR DECOUVERTE			
	CM2	1	SEJOUR DECOUVERTE			
Circonscription SUD						
Henri POINCARE	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
Romain ROLLAND	CM1	1	SEJOUR DECOUVERTE	Orléans La Source	Equitation	6
	CM1	1				6
	CM1	1				6

Mairie d'Orléans
 - Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

NOM DE L'ECOLE	CLASSE (niveau)	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
Circonscription ORLEANS VAL DE LOIRE						
Jacques ANDROUET DU CERCEAU	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne	découvertes du milieu	6
Olympia CORMIER	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE			6
Louis GUILLOUX	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
	CM1/CM2	1	CLASSE DECOUVERTE			6
Charles PENSEE	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Crocq (Creuse)	Thématiques Volcan	6
Maxime PERRARD	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Brannay	Sur les traces de Molière	4
	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE			4
Jardin des PLANTES	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Pénestin (Morbihan)	découvertes du milieu	6
	CM2	1	SEJOUR DECOUVERTE	SAINT JEAN DE BRAYE	Cirque	4
Jean ZAY	CM1/CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Les Sables d'Olonne	découvertes du milieu	6

N° 33 – **Education. Classes de découverte et séjours découverte des écoles élémentaires privées d'Orléans. Année scolaire 2020-2021. Participation financière de la Mairie.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, la Mairie inscrit à son budget un crédit réservé aux départs en classes de découverte (avec nuitées) et séjours découverte (sans nuitée) qui doit permettre à chaque élève orléanais scolarisé dans une école élémentaire privée d'Orléans de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

La participation de la Mairie, qui vient en complément de la participation financière des parents, est calculée en fonction :

- des quotients familiaux des familles orléanaises dont les enfants sont scolarisés et domiciliés à Orléans, déduction faite des participations du Département du Loiret pour les classes de découverte (avec nuitées) ;
- d'un coût moyen par enfant pour les séjours découverte (sans nuitée).

Les équipes enseignantes élaborent leurs projets pour l'année civile et déterminent un ordre de priorité.

Les classes et séjours découverte retenus figurent en annexe de la délibération. Pour 2021, le montant global est de 9 000 € sous réserve du vote du budget correspondant.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les projets 2021 de classes et séjours découverte des écoles privées figurant en annexe pour un montant total de 9 000 € sous réserve du vote des budgets correspondants au titre de l'année 2021 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 255, nature 6042, service gestionnaire EDU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CLASSES ET SEJOURS DECOUVERTE 2021
Ecoles élémentaires privées d'Orléans

NOM DE L'ECOLE	CLASSE (niveau)	nombre de classes	NATURE du PROJET	LIEU	THEME	nombre de jours
SAINT PAUL BOURDON BLANC	CM2	1	classe de MER	ST AUBIN SUR MER	Patrimoine en Normandie	5
		1				5
ST MARCEAU	CM1 A et B	2	séjours découverte	Saint Jean de Braye	classe Cirque	4
SAINTE CROIX SAINT EUVERTE	CM1	1	CLASSE DECOUVERTE	Puy du Fou	Au cœur de l'Histoire et de la Musique	2
	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE			2
	CM2	1	CLASSE DECOUVERTE	Noirmoutier	classe de mer	5

N° 34 – **Education. Domaine de Soulaire. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie est propriétaire du Domaine de Soulaire, racheté à LA POSTE, depuis décembre 2007.

Pour mémoire, ce site d'environ 7 hectares permet de développer 2 activités différentes :

- un accueil de loisirs sans hébergement : les bâtiments permettent d'accueillir dans de bonnes conditions environ 250 enfants, primaires et maternels confondus qui peuvent également profiter du parc ;
- des activités sportives : le domaine dispose de six courts de tennis, dont deux couverts par une bulle et un abrité dans un gymnase, d'un terrain de football et de deux vestiaires.

L'ensemble de ces installations sportives étant principalement utilisé par l'A.S.P.T.T. Orléans, l'association sollicite la Mairie afin de poursuivre l'occupation du domaine de Soulaire et de pérenniser ses activités. La convention de mise à disposition entre la Mairie et l'A.S.P.T.T. Orléans arrivant à son terme, il est proposé de la renouveler.

Elle a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Mairie met à disposition de manière précaire et révocable, les installations sportives du domaine ainsi que les engagements à respecter par l'A.S.P.T.T. en contrepartie.

Au regard des années d'expérience passées, il est proposé de maintenir les termes de la convention précédente.

Compte tenu des engagements pris par l'A.S.P.T.T. Orléans dans cette convention, la Mairie s'engage à verser une participation annuelle à hauteur de 40 000 €. Cette somme sera versée sous forme de subvention au plus tard le 30 avril de chaque année considérée. La subvention attribuée par la Mairie sera affectée exclusivement aux objectifs définis dans la convention.

Cette convention est proposée pour un an à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle pourra être renouvelée une fois, par accord exprès entre les parties, formalisé par un échange de courriers.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition du Domaine de Soulaire à passer avec l'A.S.P.T.T. Orléans au titre de l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 331, nature 65748, service gestionnaire EAL. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Education. Restauration collective. Année 2019. Examen du rapport annuel d'activités du concessionnaire SOGERES.**

Mme de FILIPPI, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 3131-5 du code de la commande publique prévoit que les concessionnaires de service public doivent produire chaque année, à l'autorité concédante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

La société SOGERES, concessionnaire de service public de la restauration collective, a remis son rapport d'activités pour l'exercice 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Education et Sports, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du compte-rendu annuel d'activités du concessionnaire SOGERES, pour la gestion de la restauration collective, au titre de l'exercice 2019. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

PRESENTATION DU CRA 2019 DE LA DSP RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE

Le contrat de concession de délégation de service public de la restauration scolaire et municipale a été renouvelé le 01/09/2017 et attribué à la SOGERES. L'année 2019 est donc la seconde année pleine d'exécution de ce contrat.

➤ Compte rendu financier

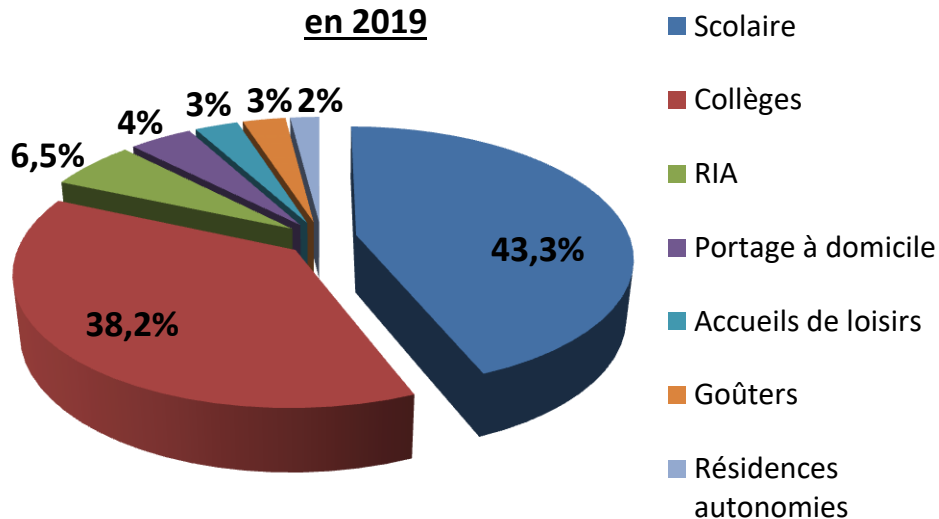
- *La fréquentation*

Le nombre de repas servis en 2019 est en baisse par rapport à 2018.

Le contrat de DSP conclu en 2017 prévoit la fourniture de repas à certains collèges en lien avec le Conseil Départemental du Loiret.

Nombre de repas	2016	2017	2018	2019	Variations 18/19
Scolaire	867 550	930 761	912 874	886 813	-2,85 %
Portage à domicile	98 186	99 552	91 105	83 835	-7,98 %
Résidences autonomes	51 066	43 777	42 217	42 698	+1,14 %
Collèges à compter du 01/09/17	0	307 472	783 256	781 306	-0,25 %
Accueils de loisirs	61 873	62 741	62 767	59 010	-5,99 %
Total Repas DSP	1 078 675	1 444 303	1 892 219	1 853 662	-2,04 %
Total Repas DSP hors collèges	1 078 675	1 136 831	1 108 963	1 072 356	-3,28 %
Goûters scolaires et accueils de loisirs	61 449	62 225	62 207	58 693	-5,65 %
RIA à compter du 01/09/17	-	31 620	125 970	132 438	+5,13 %

Répartition du nombre de repas par publics servis en 2019



- Le prix des repas payé à la SOGERES par la ville d'Orléans et le CCAS

Les prix des repas livrés par la SOGERES sont révisés chaque année au 01/09/N. AU 01/09/2019, la révision de prix s'est élevée à 2,23%.

Prix en € HT

	01/01 - 31/08/17	01/09-31/12/17	01/09/2018	01/09/2019
Scolaires				
Maternelle	6,626	5,5	5,537	5,661
Elémentaire	6,779	5,67	5,709	5,836
Adulte	7,341	6,32	6,363	6,505
Collèges				
Unité relais		2,64	2,658	2,717
Liaison froide		2,69	2,708	2,769
Accueil de loisirs				
Maternelle	6,397	5,37	5,407	5,527
Elémentaire	6,55	5,61	5,648	5,774
Adulte	7,113	6,22	6,262	6,402
Gouters				
Maternelle	0,566	0,5	0,503	0,515
Elémentaire	0,566	0,55	0,554	0,566
Adulte	0,566	0,6	0,604	0,618
Portage à domicile				
Midi	5,815	6,1	6,142	6,279
Soir	3,947	5,57	5,608	5,733
Résidences autonomes				
Midi	4,519	4,15	4,178	4,271
Soir	2,521	3,11	3,131	3,201

Chiffres d'affaires HT			Variations
	2018	2019	
Scolaire	5 064 851	4 988 321	-1,5%
Portage à domicile	491 150	456 910	-7,0%
Résidences autonomes	159 707	163 999	2,7%
Collèges	2 089 131	2 114 150	1,2%
Accueil des loisirs	350 985	333 595	-5,0%
Goûters	33 254	31 706	-4,7%
Repas DSP	8 189 079	8 088 681	-1,2%

Le chiffre d'affaire HT de la Sogeres est en diminution entre 2018 et 2019 du fait de la baisse de plus de 26 000 repas scolaires due à une légère baisse des effectifs d'enfants scolarisés, de la baisse de 7 270 repas dans le cadre du portage à domicile, et de la baisse de 3 757 de repas en accueil de loisirs.

- *La participation des familles*

Tranche	Nombre de familles	% familles par tranche au 01/09/19	Prix facturé aux familles au 01/09/18	Prix facturé aux familles au 01/09/19
A/1	1245	21 %	0,53	0,54
B/2	735	12,4 %	1,16	1,17
C/3	630	10,6 %	1,72	1,74
D/4	580	9,8 %	2,21	2,23
E/5	436	7,3 %	2,60	2,63
F/6	274	4,6 %	3,09	3,12
G/7	193	3,3 %	3,41	3,44
H/8	186	3,1 %	3,83	3,87
I/9	163	2,8 %	4,01	4,05
J/10	1491	25,1 %	4,19	4,23
Total	5933			

Les familles relevant de la tranche J/10 sont les plus représentées et sont passées d'un repas payé 4.19 € en 2018 à 4.23€ le repas pendant l'année civile 2019. Cette tranche J/10 comprend les familles ayant un revenu plus élevé que celles de la tranche I/9 ainsi que les familles n'ayant pas fait calculer leur QF.

Les 4 premières tranches de QF regroupent près de 54% des familles utilisatrices de la restauration scolaire pour leur(s) enfant(s).

01/2017 08/2017	09/2017 12/2017	2018	2019
--------------------	--------------------	------	------

Participation moyenne par repas des familles	2,24	2,29	2,33	2,35
Participation moyenne par repas de la Ville	4,50	3,65	3,63	3,73

La participation des familles évolue en fonction des variations des tarifs votées par la Conseil Municipal chaque année.

La mise en œuvre du nouveau contrat de DSP depuis septembre 2017 a permis une baisse de la participation de la ville par repas.

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

• *Le bilan financier de la DSP*

		Total 2016	1er janv-31 août	1er sept-31 déc	Total 2017	Total 2018	Total 2019
Redevances							
- Redevance affermage							
* Part fixe		129 953,55 €	87 083,25 €		87 083,25 €		
* Part variable		69 714,96 €	45 280,31 €	- €	45 280,31 €		
Total redevance affermage		199 668,51 €	132 363,56 €	- €	132 363,56 €		
Redevance mise à disposition des biens				40 000,00 €	40 000,00 €	120 273,00 €	121 716,48 €
- Redevance repas extérieurs							
* Part fixe		108 294,61 €	72 569,38 €	35 666,67 €	108 236,05 €	107 730,00 €	108 531,00 €
* Part variable		137 355,88 €	78 774,36 €	49 032,07 €	127 806,43 €	126 515,00 €	130 173,00 €
Total redevance repas extérieurs		245 650,49 €	151 343,74 €	84 698,74 €	236 042,48 €	234 245,00 €	238 704,00 €
Total des redevances perçues		445 319,00 €	283 707,30 €	124 698,74 €	408 406,04 €	354 518,00 €	360 420,48 €
Synthèse des flux financiers							
Coût brut prestations au profit de la Mairie, CCAS et du CD45	TTC	7 354 928,00 €	4 777 072,30 €	3 406 812,33 €	8 183 884,63 €	8 736 413,86 €	8 626 764,54 €
- somme perçue auprès des usagers	TTC	2 591 372,33 €	1 619 371,55 €	1 010 699,49 €	2 630 071,04 €	2 625 874,83 €	2 538 934,00 €
- Remboursement CD45	TTC			824 024,96 €	824 024,96 €	2 104 741,43 €	2 120 429,00 €
- Remboursement Ville de Saran	TTC	113 784,28 €	69 224,36 €	36 031,46 €	105 255,82 €	96 936,31 €	93 206,00 €
Charge résiduelle Mairie et CCAS		4 649 771,39 €	3 088 476,39 €	1 536 056,42 €	4 624 532,81 €	3 908 861,28 €	3 874 195,54 €
- Redevances	TTC	445 319,00 €	283 707,30 €	124 698,74 €	408 406,04 €	354 518,00 €	360 420,48 €
Charge nette Mairie et CCAS		4 204 452,39 €	2 804 769,09 €	1 411 357,68 €	4 216 126,77 €	3 554 343,28 €	3 513 775,06 €

Les redevances versées par la SOGERES à la ville d'Orléans ont baissé jusqu'en 2018:

- Au changement de contrat de DSP passé d'un affermage à une concession, les redevances d'affermage ont été remplacées par une redevance de mise à disposition des biens.
- Des redevances perçues en 2016 correspondaient à des redevances versées en fin de contrat après plusieurs années de révision de prix, alors que les redevances de 2018 sont des redevances de début de contrat ayant subies une seule révision de prix.

En 2019, les redevances versées par la SOGERES progressent de 1,66% suite notamment à une augmentation de 2,89% de la part variable de la redevance versée au titre des repas extérieurs.

La DSP restauration collective coûte à la Ville d'Orléans et à son CCAS : 3 513 775 € en 2019. Cette charge est en nette diminution par rapport à 2016 du fait du changement de contrat et de la baisse du coût unitaire du repas scolaire pour la Ville d'Orléans (comme vu ci-dessus).

➤ **Qualité de la prestation**

Les produits sélectionnés pour une alimentation durable :

La légumerie de la cuisine centrale a été inaugurée le 1^{er} décembre 2018, à la suite de laquelle une charte des bonnes pratiques des approvisionnements locaux a été signée entre la Ville d'Orléans, la Chambre d'Agriculture du Loiret et la société Sogeres. A cette occasion, plus de quatre-cents personnes ont pu visiter la cuisine et déguster quelques préparations «maison».

Cette charte vise à ancrer l'agriculture sur les territoires, ainsi qu'à améliorer la qualité de l'alimentation dans le cadre de la restauration de la Ville d'Orléans et des collèges.

L'objectif est de servir aux convives environ 2/3 d'aliments provenant des circuits de proximité d'ici 2025.

Les approvisionnements locaux :

3 zones géographiques définies :

- Cercle 1 : 0 à 50km d'Orléans
- Cercle 2 : 50 à 100km d'Orléans
- Cercle 3 : 100 à 150km d'Orléans

L'approvisionnement local, en valeur et en poids, par cercle

	Cercle 1		Cercle 2		Cercle 3		TOTAL	
	Valeur (€)	Poids (t)	Valeur (€)	Poids (t)	Valeur (€)	Poids (t)	Valeur (€)	Poids (t)
2018	417 844	140	107 713	48	267 385	112	792 683	300
2019	554 570	242	59 624	50	241 088	75	855 281	366

La part de l'approvisionnement local dans la globalité des approvisionnements, en valeur et en poids

	Valeur (€)			Poids (t)		
	Total appro locaux	Total appros	Ratio	Total appro locaux	Total appros	Ratio
2018	792 683	2 942 533	27 %	300	891,5	34 %
2019	855 281	2 883 352	30 %	366	874,7	42 %

En 2019, Sogeres s'est attaché à travailler deux axes de développement des approvisionnements locaux :

1. Augmenter la proportion et la variété des produits locaux dans les menus, en privilégiant le premier cercle (50 km autour d'Orléans) et Loiret
2. Développer des partenariats directs ou avec des circuits logistiques courts et sans intermédiaires avec les producteurs locaux.

Sogeres est ainsi engagé avec **plus de 50 producteurs et transformateurs locaux**, dont **plus d'une trentaine du Loiret**, et **plus d'une quinzaine avec lesquels SOGERES travaille directement, sans intermédiaire en circuit ultra court**.

Les menus :

Les menus sont élaborés de manière à respecter les recommandations du GEMRCN, les saisons, les goûts des convives : une fois tous les deux mois, un repas 100 % local est proposé.

Depuis le 1^{er} octobre 2019, conformément aux dispositifs en vigueur de la loi « Agriculture et Alimentation », dite Egalim, les plans de menus prévoient un menu végétarien une fois par semaine (enfants de maternelles, élémentaires et collèges).

Les petits déjeuners :

Sogeres a accompagné la ville sur la mise en place des prestations « petits déjeuners » dans 9 écoles d'Orléans.

Les animations :

Des animations sont organisées chaque mois pour les écoliers, les collégiens, les adultes et les seniors, comme par exemple : les recettes pas pareilles, la cantine chic, les repas 100% « local », les animations calendaires.

Les visites de la cuisine centrale :

Elles permettent aux visiteurs de tous horizons de mieux comprendre comment sont fabriqués leur repas, ou ceux de leurs enfants, de leurs collègues, mais elles sont aussi pour Sogeres l'occasion de montrer l'intégralité du processus de fonctionnement, « de la fourche à la fourchette », en lien avec le cahier des charges de la Ville d'Orléans. Sogeres est fier de mettre en avant les producteurs locaux, les circuits courts, et valoriser le travail de chaque acteur de cette chaîne locale, permettant aux convives de trouver du sens dans leurs assiettes au quotidien.

Les actions menées en faveur du développement durable :

Les achats alimentaires représentent l'essentiel de la source d'émission de carbone. C'est donc sur eux que Sogeres a décidé de concentrer ses efforts.

Pour cela, l'entreprise s'engage :

- Circuits courts : construction de partenariats forts et directs avec les producteurs et éleveurs qui privilégient les bonnes pratiques agricoles et donc contribuent à préserver l'environnement ;
- Priorité aux achats locaux ;
- Priorité aux produits de saison, notamment pour les fruits et légumes ;

- Suppression dans les menus des espèces de poissons menacées ;
- Choix de légumes d'accompagnement cultivés selon le principe de l'agriculture raisonnée ;
- Référencement de produits sous signes officiels de qualité.

Leurs fournisseurs s'engagent en signant les 9 engagements environnementaux dont le respect est régulièrement vérifié par les équipes de Sogeres. En contrepartie, Sogeres s'engage à leurs côtés pour les aider à se développer et leur garantir des volumes stables.

Sogeres s'attache à utiliser des matériaux recyclés (serviettes en papier, affiches...), à réduire l'utilisation de papier, à former le personnel aux éco-gestes, à diminuer la consommation d'électricité.

Au sein de la cuisine, les déchets sont triés et recyclés :

- les graisses usagées sont retraitées à 100 % ;
- les bio-déchets sont collectés et traités ;
- les cartons et palettes sont compactés et recyclés ;
- les barquettes sont recyclées.

N° 36 – **Prévention, médiation et réussite. Lancement d'une démarche de certification de la Ville d'Orléans. Communication.**

M. MONTILLOT – *Comme je l'évoquais nous avons un service de prévention et médiation très important avec à la fois des médiateurs et plus d'une centaine de parents relais. Et donc on s'inscrit dans la démarche lancée par l'Etat, notamment l'ex commissariat général à l'égalité des territoires, et en même temps à l'Afnor, qui lance l'audit sur le dispositif qui permettra d'obtenir la certification XP X60-600. Et pour avoir eu l'auditeur cette semaine, il a commencé et il était plutôt impressionné par le dispositif, on vous en parlera en janvier. Donc là aussi M. le Maire, il s'agit simplement de prendre acte du lancement de cette démarche de certification.*

M. le Maire – *Merci. M. CLOZIER.*

M. CLOZIER – *Juste une question. Je ne suis pas sûr d'avoir entendu le nom du référentiel.*

M. MONTILLOT – *Le XP X60-600.*

M. CLOZIER – *Merci.*

M. le Maire – *Je vous crois sur parole. Je vous consulte pour prendre acte.*

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la politique municipale de prévention de la délinquance et réussite, la Mairie a créé le Service Prévention Médiation et Réussite (SPMR), composé d'agents de médiation qui assurent du lundi au dimanche y compris les jours fériés, sur le quartier des Blossières, de l'Argonne, de La Source et Dauphine/Saint Marceau les missions suivantes :

- sensibiliser les parents sur leur mission éducative ;
- renforcer la présence éducative sur le terrain ;
- favoriser la réussite des enfants, des jeunes et de leur famille ;
- prévenir les situations à risques ;
- orienter les jeunes en difficultés vers les services éducatifs de la Mairie ;
- renforcer les liens parents/enfants par la mise en place d'actions partenariales ;
- préserver la tranquillité publique des quartiers.

Une certification (norme XP X60-600) concerne le cadre du métier de la médiation sociale pour que celle-ci soit performante et de qualité. Cette certification peut être demandée par toute entité qui développe des activités de médiation sociale en employant des médiateurs sociaux. Elle impose des critères en matière de compétence pour les médiateurs sociaux, contient des critères relatifs à l'organisation des structures de médiation sociale et s'attache également à évaluer l'utilité sociale de ces activités.

La Mairie d'Orléans souhaite faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette certification, garante de la qualité des services proposés par les agents de médiation,

L'obtention de la certification XP X60-600 (dont le coût total s'élèverait à 5 610 €) peut être organisée selon le planning suivant :

- Fin 2020 Début 2021 – audit initial
 - o Instruction du dossier
 - o Audit sur site : 1,5 jour (1^{er} et 2 décembre 2020)
 - o Rédaction du rapport : 0,5 jour
- 2023 (24 mois après l'audit initial)
 - o Instruction du dossier
 - o Audit de suivi : 1,5 jour

- Rédaction du rapport : 0,5 jour

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du lancement de cette démarche de certification. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

N° 37 – **A.S.E.L.Q.O. Approbation d'un avenant n° 4 à la convention d'objectifs passée avec l'A.S.E.L.Q.O. Approbation d'une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'A.S.E.L.Q.O.**

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal du 14 novembre 2016 a approuvé la convention d'objectifs avec l'A.S.E.L.Q.O. pour la période 2017-2020.

Considérant l'opportunité de bâtir une nouvelle convention pour les années 2021 et suivantes et compte tenu du délai nécessaire à une rédaction concertée de cette nouvelle convention qui n'a pas pu se réaliser en 2020 en raison du contexte sanitaire, il est proposé de prolonger la convention 2017-2020 par un avenant n° 4 portant sur un délai de six mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement, au titre du 1^{er} semestre 2021, de 1 284 970 €.

Le mandatement de la subvention serait effectué selon le calendrier suivant :

- avant mi-janvier : 600 000 € ;
- début février : 319 690 € ;
- de mars à juin inclus : le solde en 4 versements mensuels identiques.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver une convention de soutien à l'équipement à passer avec l'A.S.E.L.Q.O., prévoyant une subvention d'investissement au titre de l'année 2021 à hauteur de 80 000 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs 2017-2020 prévoyant une prolongation de six mois et une subvention de 1 284 970 € au titre du 1^{er} semestre 2021, sous réserve du vote du budget ;

2°) approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'A.S.E.L.Q.O. prévoyant une subvention d'investissement au titre de l'année 2021, à hauteur de 80 000 €, sous réserve du vote du budget de la Mairie ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenant et convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 338, natures 20421 et 65748, opérations EA2H003 et 03A814, service gestionnaire JEU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 38 – **Politique de la ville. Association 2000 Emplois 2000 Sourires. Retrait de la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020. Approbation d'une nouvelle convention de partenariat à passer avec l'association et Orléans Métropole pour l'année 2020.**

M. KHOUTOUL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Conseil Municipal avait approuvé, le 27 janvier 2020, une convention de partenariat entre l'association 2000 Emplois 2000 Sourires, la Mairie et Orléans Métropole.

Celle-ci définissait les conditions dans lesquelles la Ville apportait son soutien à l'organisation des forums Emplois de l'association « 2000 emplois 2000 sourires ».

Les contraintes liées aux mesures sanitaires n'ont pas permis de signer cette convention. L'association a dû par ailleurs faire évoluer sa programmation. L'événement prévu initialement en présentiel au Zenith les 6 et 7 avril, a été remplacé par 3 temps forts sur une période d'octobre 2020 à février 2021 :

- forum virtuel du 8 au 10 octobre 2020 ;
- Happy Quartier le 10 novembre 2020 à Chécy ;
- Happy Quartier en février 2021 à la salle de l'Argonaute à Orléans.

A l'occasion de ces forums les rendez-vous sont organisés en présentiel et/ou en virtuel, en fonction des consignes sanitaires en vigueur à chacun de ces moments

Des moyens médiatiques, humains et logistiques sont mis à disposition de ces événements « 2000 emplois 2000 sourires » par la Mairie et Orléans Métropole, en fonction du maintien total ou partiel du calendrier dans ce contexte de crise sanitaire.

La Mairie s'est engagée à mettre à disposition la salle de l'Argonaute, et à mobiliser deux équivalents temps plein.

L'association « 2000 emplois 2000 sourires » s'est engagé de son côté :

- en matière de communication à citer, tous supports confondus, ses partenaires financiers et logistiques ;
- communiquer aux partenaires les résultats de l'opération, 3 mois après : nombre de visiteurs, nombre de stages ou mise en emploi des visiteurs.

Ainsi pour l'édition 2020, la participation de la Mairie est valorisée à hauteur de 952 €, et à 18 180 € pour Orléans Métropole, soit un montant total de 19 132 €.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger la délibération n° 12 du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2020 ;

2°) approuver la nouvelle convention de partenariat à passer avec l'association « 2 000 Emplois 2 000 Sourires » et Orléans Métropole à l'occasion de la tenue de ce forum emploi ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 39 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 20 500 € pour l'exercice 2020 et 300 € pour l'exercice 2021.

A - ASSOCIATIONS

- M. RENAULT

Sport

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2019	2020
I – Epidémie de covid-19 – Subventions exceptionnelles			
Saint-Marceau Tennis de Table	Accompagnement du club lié à une perte financière (adhérents non réaffiliés, manifestations non organisées)	-	3 000
GV Madeleine	Accompagnement du club lié à une perte financière (adhérents non réaffiliés, manifestations non organisées)	-	500
GV Saint-Marceau	Accompagnement du club lié à une perte financière (adhérents non réaffiliés, manifestations non organisées)	-	1 000
Compagnie d'Arc	Accompagnement du club lié à une perte financière (adhérents non réaffiliés, manifestations non organisées)	-	3 000
Union Portugaise	Accompagnement du club lié à une perte financière (adhérents non réaffiliés, manifestations non organisées)	-	2 000
Sous-total		-	9 500
II - Soutien aux manifestations sportives			
U.S.O. Patinage de Vitesse	<p style="text-align: center;">Organisation de la 4^{ème} étape du Trophée National Patinage de Vitesse 16 & 17 janvier 2021 Patinoire d'Orléans</p> <p>Cette étape programmée à Orléans, permettra aux compétiteurs de s'affronter sur les distances réglementaires. Cela permettra à certains de réaliser les quotas nécessaires à une participation aux Championnats de France. Cela permettra à la jeune génération prometteuse du club, d'évoluer devant leur public.</p>	-	500
Sous-total		-	500
III – Soutien exceptionnel / manifestation			
E.S.C.A.L.E.	Aide au lancement d'une section futsal au sein de l'association E.S.C.A.L.E. à compter de cette saison 2020-2021 intégrant une équipe de haut niveau.	-	10 000
Sous-total		-	10 000
TOTAL		-	20 000

(avis de la Commission Education et Sports)

Imputation : fonctions 30 et 301, nature 65748, opération SA2H003, SB2H005 et SB2H008, service gestionnaire SPO.

- M. MONTILLOT

Sécurité et Prévention

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)		
		2019	2020	2021
Association de la Prévention Routière	Subvention de fonctionnement.	-	200	
Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Orléans	Subvention de fonctionnement.	-	300	300
TOTAL		-	500	300

(avis de la Commission Sécurité et Prévention)
Imputation : fonction 11, nature 65748, service gestionnaire STP.

B - TOTAL :

- Subventions aux associations : 20 500 € pour 2020 et 300 € pour 2021.

Dans ces conditions et après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 20 500 € pour l'exercice 2020 et 300 € pour l'exercice 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 40 – Vie associative. Maisons des associations. Approbation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a fixé différents tarifs applicables aux Maisons des Associations (46 ter rue Sainte Catherine et 5 place Sainte Beuve à La Source) et à l'Espace Olympe de Gouges (1 rue Edouard Branly), équipements destinés aux associations, organismes et artistes indépendants.

Une grille tarifaire unique avait été établie afin d'harmoniser la gestion de ces trois entités.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la covid-19, et pour continuer à accompagner le plus efficacement possible les associations orléanaises, il est proposé de ne pas revaloriser la grille tarifaire existante de 1 % et de maintenir, pour l'année 2021, les tarifs actuellement en vigueur.

La grille tarifaire proposée est présentée en annexe de la délibération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs annuels hors taxe des Maisons des Associations, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 ainsi que ceux des photocopies tels qu'ils sont présentés dans les tableaux en annexe de la délibération. La T.V.A. s'appliquera en sus aux taux en vigueur ;

2°) décider qu'en cas d'inscription en cours d'année, les tarifs « associations adhérentes relatifs à l'adhésion et à l'occupation des salles seront appliqués au prorata du nombre de mois entiers restant à courir entre le mois d'inscription et la fin de l'année ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 24, nature 752, opération 11 C454, service gestionnaire REP. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

MAISONS DES ASSOCIATIONS D'ORLEANS SAINTE CATHERINE LA SOURCE ESPACE OLYMPE DE GOUGES		
mda@orleans-metropole.fr - Tél 02 38 79 26 40		
T A R I F S 2021		
TARIFS ASSOCIATIONS ADHERENTES		
	2021 HT	2021 TTC
	TVA 20 %	
Adhésion moins de 50 adhérents	22,04 €	26,45 €
Adhésion plus de 50 adhérents	59,31 €	71,17 €
Tranche 1 (de 1 à 99 heures par an)	36,05 €	43,26 €
Tranche 2 (de 100 à 199 heures par an)	63,43 €	76,12 €
Tranche 3 (de 200 à 299 heures par an)	66,22 €	79,46 €
Tranche 4 (300 heures et plus par an)	70,58 €	84,70 €
Boîte à lettres : tarif année civile	9,53 €	11,44 €
Espace de rangement : tarif année civile	9,53 €	11,44 €
Conférence ouverte au public et payante	10,98 €	13,18 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	61,58 €	73,90 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	88,44 €	106,13 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine demi tarif exce	30,79 €	36,95 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine demi tarif exce	44,22 €	53,06 €
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	49,26 €	59,11 €
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	70,75 €	84,90 €
TARIFS ASSOCIATIONS NON ADHERENTES		
	2021 HT	2021 TTC
	TVA 20 %	
Occupation des salles en semaine - tarif horaire	12,50 €	15,00 €
Occupation des salles le dimanche - tarif horaire	17,36 €	20,83 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	76,55 €	91,86 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	121,75 €	146,10 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine demi tarif exce	38,28 €	45,93 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine demi tarif exce	60,88 €	73,05 €
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	61,26 €	73,51 €
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	97,36 €	116,83 €
TARIFS EXPOSITIONS HORS ASSOCIATIONS		
	2021 HT	2021 TTC
	TVA 20 %	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	78,79 €	94,55 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	125,30 €	150,36 €
Exposition Hall sans vente - forfait semaine demi tarif exce	39,40 €	47,27 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine demi tarif exce	62,65 €	75,18 €
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	63,05 €	75,66 €
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	100,23 €	120,28 €

GRATUITE ACCORDEE		
	2021 HT	2021 TTC
	TVA 20 %	
Exposition Hall sans vente - forfait semaine	0,00 €	0,00 €
Exposition Hall avec vente - forfait semaine	0,00 €	0,00 €
Exposition Galerie (90m2) sans vente - forfait semaine	0,00 €	0,00 €
Exposition Galerie (90m2) avec vente - forfait semaine	0,00 €	0,00 €

TARIFS PHOTOCOPIES TTC			
	2021 HT	2021 TTC	A l'unité TTC
Carte 500 photocopies	35,19 €	42,23 €	0,08 €
carte 115 photocopies	11,33 €	13,60 €	0,12 €
carte 50 photocopies	6,02 €	7,22 €	0,14 €

TARIFS techniques		
	2021 HT	2021 TTC
	TVA 20 %	
Changement de barillet casiers ou boîtes aux lettres	50,00 €	60,00 €
Badges d'accès aux Maisons des associations *	8,33 €	10,00 €

Tarifs extraits de la délibération du conseil municipal du 9/12/2019

N° 41 – **Commission communale pour l'accessibilité. Année 2019. Examen du rapport annuel.**

Mme BREANT – *Merci M. le Maire, chers collègues. Depuis la création de la commission communale pour l'accessibilité en 2016, il vous est proposé un rapport. Vous trouverez donc en annexe le rapport de l'année 2019.*

M. le Maire – *Merci. Des remarques ? Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Je voulais juste faire une suggestion même une proposition à la Ville d'Orléans. Concernant les constructions de nouveaux logements, vous le savez, la loi ELAN, l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, a baissé le taux de logements équipés pour les personnes avec difficultés de déplacement. Et je voulais proposer à la Ville de peut-être demander aux différents bailleurs d'augmenter un peu, significativement en tout cas, le nombre de logements accessibles ou adaptés aux personnes handicapés dans ce qui sera construit sur notre Ville. Merci.*

M. le Maire – *C'est effectivement un point qui mérite d'être regardé. Je vous consulte et je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.*

Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjointe, s'exprime ainsi :

« La Mairie a mis en place une commission communale pour l'accessibilité le 8 avril 2016 dans le respect de la réglementation.

En effet, l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité [...].

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. [...].

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité est présenté au Conseil Municipal et est transmis au représentant de l'Etat dans le Département [...]. »

A titre exceptionnel, compte tenu des conditions sanitaires, la commission pour l'accessibilité a été saisie par courriel pour l'examen du rapport annuel 2019.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport 2019 de la commission communale pour l'accessibilité ci-annexé. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2019

**RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**



**MISSION HANDICAP
VILLE D'ORLEANS**

TABLE DES MATIERES

02

MISSIONS
RÉGLEMENTAIRES

03

LA COMPOSITION DE
LA COMMISSION

04

ELEMENTS
INTRODUCTIFS

05

BILAN 2019 DES
TRAVAUX
D'ACCESSIBILITE

17

L'OFFRE DE
LOGEMENTS

19

LE FESTIVAL
DE LOIRE

23

LES
TRANSPORTS

40

L'OFFRE DE
SERVICE DE LA
VILLE

52

PERSPECTIVES
2020

Missions réglementaires

Les missions de la loi de 2005 :

Article L. 21.43-3 du Code Général des Collectivités Territoriales C.G.C.T

- Constaté l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Etre Force de proposition pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Gérer le fichier des ERP situés sur le territoire de la commune (pas seulement les ERP communaux) ayant élaboré un agenda d'accessibilité programmé et de la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap.
- Mettre à jour le répertoire des logements (publics et privés) en faveur des personnes concernées.

La composition de la commission

- Association des Paralysés de France (A.P.F.)
- Fédération des aveugles Val de Loire
- Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapés psychiques (U.N.A.F.A.M.)
- ADAPEI 45
- Maison des Sourds du Loiret (M.S.L.)
- Collectif Handicap Visuel (C.H.V.)
- Visuel Langue des Signes Française (Visuel-LSF)
- Handi'soutien 45
- Association « Des rêves pour Yanis »
- Fédération Orléanaise des Clubs Séniors
- Association pour le Soutien et le Développement de l'Université du Temps Libre (A.S.D.)
- Association Handisports Orléanais (A.S.H.O.)
- Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret (P.E.P. 45)
- M. Michel BRARD, Conseiller Municipal
- Mme Pascale SEGUIN (formation AFTEC)
- Mme Viviane JEHANNET / Mme Magali BERTRAND (A.D.I.L.)
- Mme Fabienne MEDUCIN (Passerelle Handicap – Université d'Orléans)

Eléments introductifs

Il est à noter l'implication et l'assiduité remarquables des membres de la commission communale d'accessibilité qui ont été très présents lors des réunions sur les différentes thématiques :

- Accompagnement des publics
- Appui aux travaux de mise en accessibilité
- Circulation et Voirie

Bilan 2019 des travaux d'accessibilité

	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC EN €
SPORTS	GASTON COUTE	SANITAIRE	7 907.11
	BOLIERE	DOUCHES	23 376.00
	HARRISMENDY	MARCHES ESCALIERS	5 700.48
		TOTAL	36 983.59

	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC EN €
EDUCATION	GS CORDIER	RAMPE PMR	11 566.55
	EE Ch PENSEE	SANITAIRES	11 444.93
	EM GUERNAZELLES	REPLACEMENT PORTE ENTREE	7 766.00
	EE M PROUST	BANDES DE GUIDAGE, MAINS COURANTES ET RAMPE	20 755.00
	ECOLES MONTESSORI, BOUCHE, SECRETAIN et GUERNAZELLES	ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE GENERALE	12 052.00
		TOTAL	63 584.48

	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC EN €
PETITE ENFANCE	CRECHE MADELEINE	ACCES ET ENTREE CRECHE ETUDE PREALABLE ET MAITRISE D'OEUVRE	10 551.12
	TOTAL		10 551.12

	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC EN €
SALLES POLYVALENTES	SALLE YVES MONTAND	SANITAIRES	5 262.60
	SALLE GAUGUIN	SANITAIRES	1 119.00
	SALLE CIGOGNE	SANITAIRES ET ENTREE	80 846.00
	TOTAL		87 227.60

	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC EN €	
SOCIAL	CAS ROMAIN ROLLAND	ACCESSIBILITE SANITAIRES, ATELIER CUISINE ET PATIO	8 764.80	
	CAS Ste BEUVE	SANITAIRES ET ESCALIER	6 620.00	
	CAS BLOSSIERES 2	SANITAIRE ET ATELIER CUISINE PMR	20 837.52	
	CAS BLOSSIERES 1	SANITAIRE ET DOUCHE PMR	18 114.45	
	CAS ST MARCEAU	SANITAIRES	24 133.33	
	CAS BOLIERE	ACCESSIBILITE SANITAIRES, ATELIER CUISINE	4 498.00	
	CCAS LA SOURCE	REPLACEMENT PORTE ENTREE	5 384.62	
	CAS MADELEINE	ACCES ET ENTREE CRECHE	10 140.00	
	CAS DAUPHINE	TRAITEMENT ESCALIER	1 792.02	
	CAS GARE	TRAITEMENT ESCALIER	3 578.00	
	CAS GD VILLIERS	TRAITEMENT ESCALIER	2 218.00	
			TOTAL	106 080.74

	EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT TTC EN €
MAIRES EGLISES	CENTRE MUNICIPAL	ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE GENERALE	7 566.00
	MAIRIE DE SAINT MARCEAU	TX ESPACE VERT SUITE AMENAGEMENT PARC	3 242.40
	MAIRIES DE LA SOURCE ET DE L'ARGONNE EGLISES ST LAURENT ET ST PATERNE	ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE GENERALE	16 700.00
	ND DES FOYERS	EMMARCHEMENTS	8 167.00
			TOTAL

TOTAL ENGAGEMENTS 2019	340 102.93 €
BUDGET 2019	500 000 €

Remarques : 500.000 € TTC ont été engagés et mandatés, soit le résiduel de l'exercice budgétaire 2018.

ECOLE MARCEL PROUST – BANDE DE GUIDAGE ET MAINS COURANTES



GYMNASE BOLIERE - ACCESSIBILITE DES DOUCHES



SALLE CIGOGNE – SANITAIRES ET ENTREE



CAS SAINT-MARCEAU – CREATION DE 2 SANITAIRES PMR



CAS BLOSSIERES 1 – AMENAGEMENT DE L'ATELIER CUISINE



CAS BLOSSIERES 2 – CREATION D'UN SANITAIRE/DOUCHE PMR



NOTRE DAME DES FOYERS – TRAITEMENT DES EMMARCHEMENTS



CAS DAUPHINE – TRAITEMENT DES ESCALIERS



CAS ROMAIN ROLLAND - ACCESSIBILITE AU PATIO



L'offre de logements

maison
de l'habitat

Recensement parc de logements accessibles et adaptés <i>(mars 2020 – source Topos SDES+ juin 2020 sources Bailleurs)</i>	TOTAL LOGEMENT ACCESSIBLE	TOTAL LOGEMENT ACCESSIBLE ET ADAPTE
BOIGNY / BIONNE	8	0
CHANTEAU	24	0
CHECY	94	18
FLEURY LES AUBRAIS	123	6
INGRE	196	14
LA CHAPELLE ST MESMIN	148	0
MARDIE	16	0
MARIGNY LES USAGES	15	1
OLIVET	175	38
ORLEANS	1706	62
ORMES	71	7
ST CYR EN VAL	0	0
ST DENIS EN VAL	65	1
ST HILAIRE ST MESMIN	0	3
ST JEAN DE LA RUELLE	50	62
ST JEAN DE BRAYE	402	15
ST JEAN LE BLANC	32	0
ST PRYVE ST MESMIN	147	51
SARAN	350	1
SEMOY	60	13
TOTAL	3682	292

Définition :

Logement accessible : Un logement accessible respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation. Ainsi, la majorité des logements récents sont accessibles. Cependant, cela ne garantit pas pour autant une adéquation avec les besoins de son occupant. Une personne sourde peut ainsi avoir besoin de signaux visuels répartis dans le logement pour l'avertir de l'activation de la sonnette ou du téléphone. Or, cette installation n'étant pas imposée par la réglementation, un logement accessible n'en possédera pas et sera donc inadapté à cet occupant sourd.

Logement adapté : Des aménagements sont parfois nécessaires pour adapter le logement aux besoins singuliers de son occupant handicapé ou âgé. Un logement est ainsi dit adapté lorsque ses caractéristiques correspondent aux capacités et besoins de la personne handicapée ou de la personne âgée et que celle-ci peut y vivre en toute autonomie.

Les logements adaptés concernent toutes les personnes ayant besoin d'aménagements particuliers pour pouvoir évoluer en toute sécurité, avec tout le confort nécessaire et en autonomie dans leur habitation. La mise en accessibilité englobe tous les types de handicap et ne se limite pas, comme c'est souvent le cas, aux seules personnes en fauteuil roulant. En effet, les difficultés rencontrées diffèrent selon le type de handicap dont il est question :

- Le handicap moteur = les circulations, les sanitaires, les fenêtres, les commandes (prises, interrupteurs), la salle de douche, les équipements de la cuisine, etc.
- Le handicap visuel = les circulations et le repérage dans l'espace, l'interphone, la localisation des obstacles, etc.
- Le handicap auditif = la communication orale, l'interphone, la sonnette de porte, etc.
- Le handicap mental ou psychique = le repérage des espaces et leurs fonctions, la communication, la sécurisation du logement.

Les personnes âgées peuvent être concernées par l'adaptation des logements sur tous les aspects précités.

Le Festival de Loire

Cet évènement emblématique de la ville d'Orléans a été l'occasion pour la seconde fois de vivre une expérience très enrichissante pour les associations et les bénévoles de la commission d'accessibilité.

Un travail de préparation a été réalisé avec le service évènementiel de la ville en proposant un kiosque de qualité et un design similaire à celui de la ville.

Toutes les associations de la commission d'accessibilité et leurs bénévoles ont assuré une présence effective selon un agenda réalisé en commun : 80 personnes se sont succédées, il a fallu canaliser l'énergie et la disponibilité de certains.

Au-delà d'autres actions ce fut une opportunité de s'engager dans une action solidaire et de célébrer un espace-temps de convivialité.

Le rôle des représentants associatifs a été différent de l'édition précédente : en aidant les personnes en situation de Handicap à se déplacer sur le festival, pour éviter une redondance avec l'action « Rentrée en Fête ».

La promenade en bateau sur la Loire a été très appréciée, 50 places ont été prises en charge par la ville avec prise en compte sur un des deux bateaux de la charge de certains fauteuils roulants (85kilos)

Les horaires ont été respectés comme sur les autres stands ; minuit ou 1h du matin grâce aux 3 volontaires d'Unicité présents dont 2 ont assuré des vacations pour la fermeture nocturne. Bien entendu, nous avons mis à disposition du public les fauteuils roulants dans les locaux du parking de la Charpenterie ouvert gracieusement par la ville.

Si ce parking est gratuit sur présentation de la carte PMR, il faudrait réfléchir à une autre organisation car la borne n'est pas adaptée aux personnes malentendantes et les camions de livraisons empêchent l'accès, en particulier le matin.

250 personnes environ ont visité le stand.







Les transports

En 2019, 287 quais bus/tram répondent aux normes d'accessibilité.

Des travaux de mise en accessibilité de 32 quais de bus ont été réalisés par Orléans Métropole sur la commune d'Orléans :

2019	Nb quais	Commune
Université	1	Orléans
Argonne	2	Orléans
Ecole	1	Orléans
J Pelletier	2	Orléans
Lab'O	2	Orléans
Hautes levées	1	Orléans
Barrière St Marc	2	Orléans
Lamartine	2	Orléans
J. Leroy	2	Orléans
Médiathèque	1	Orléans
Moreau	1	Orléans
Buffon	2	Orléans
Buffon-Rodin	2	Orléans
Halles des sports	2	Orléans
Polytech	2	Orléans
Chèques postaux	3	Orléans
Saint Euverte	1	Orléans
J. Groslot	1	Orléans
C. Flammarion	2	Orléans

Extrait du rapport général annuel de KEOLIS

LE BILAN DU SERVICE DE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

POUR DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE AU SERVICE TPMR ET REDYNAMISER SON USAGE, LE SERVICE ÉVOLUE SIGNIFICATIVEMENT EN 2019 : NOUVEAU NOM, NOUVEAUX HORAIRES, NOUVEAUX VÉHICULES. CES AMÉLIORATIONS, MISES EN PLACE EN FIN D'ANNÉE 2019, MONTRENT DÈS À PRÉSENT QU'ELLES RÉPONDENT À DE FORTES ATTENTES AVEC 11 % DE FRÉQUENTATION SUPPLÉMENTAIRE.

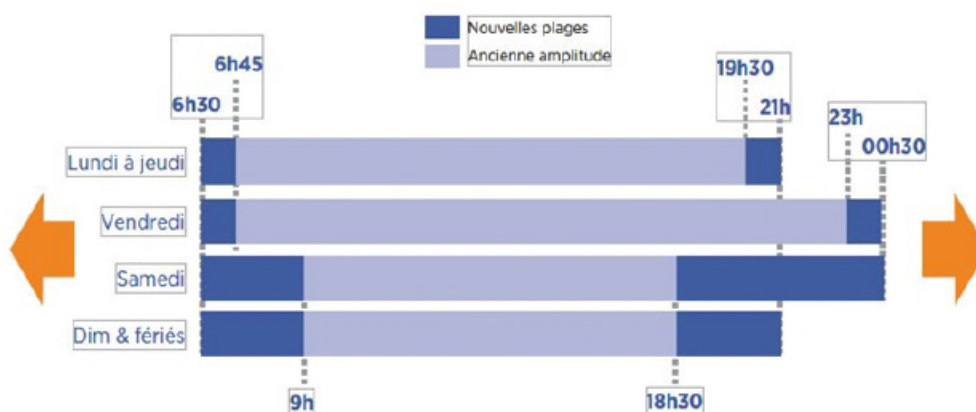
LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les contours de l'offre du service TPMR, fortement saturés depuis plusieurs années, sont significativement élargis le 9 décembre 2019. Désormais :

- L'amplitude de fonctionnement est élargie jusqu'à 00h30 les vendredis et samedis et jusqu'à 21h les autres jours
- 7 nouveaux véhicules viennent agrandir la flotte
- La plage horaire ouverte à la réservation de 8h30 à 17h en continu est étendue au samedi

Pour accompagner ces évolutions et re-dynamiser l'image du produit, le service TPMR devient Access'Tao.

Dans un même temps, le délégataire lance une grande campagne d'accompagnement au changement auprès des utilisateurs du service en allant à leur rencontre ou, le cas échéant, par un entretien téléphonique approfondi. Fin 2019, la part des personnes rencontrées atteint 52 % soit 238 clients. Le travail sera complété début 2020.



UNE FLOTTE DE VÉHICULES RENFORCÉE

La flotte Access'Tao compte désormais 12 véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite. Parmi les sept nouveaux véhicules, deux ont jusqu'à 5 places dédiées pour accueillir des fauteuils roulants.



LES STATISTIQUES DU SERVICE

Le service Access'Tao fonctionne toute l'année sauf le 1er mai, donc 364 jours par an.

En 2019, il réalise 21 698 voyages, soit - 2% par rapport à 2018 (- 532 voyages). Cela s'explique, d'une part, par un service fortement saturé et d'autre part, par quelques clients réguliers qui ont cessé de voyager une partie de l'année.

Avec l'élargissement de l'offre le 9 décembre, les premiers résultats obtenus, largement positifs, confirment une forte

attente d'ouverture des mobilités. Dès la fin décembre, la fréquentation progresse de 11 % par rapport au mois de décembre 2018, et le nombre d'utilisateurs ayant effectué une réservation progresse de 14 %.

Les heures de pointe et la plage du midi sont les créneaux horaires les plus fortement sollicités. Les premiers mois de l'année 2020 permettront d'établir un bilan plus approfondi de ces premières tendances.

La fréquentation
progresse de
11% en décembre

Chaque mois, les personnes accompagnant les clients sur le service effectuent, en moyenne, 70 voyages. Cela représente 4% des voyages totaux réalisés avec le service. Parmi ces 70 voyages, 20 sont réalisés par des accompagnants voyageant à titre gratuit.

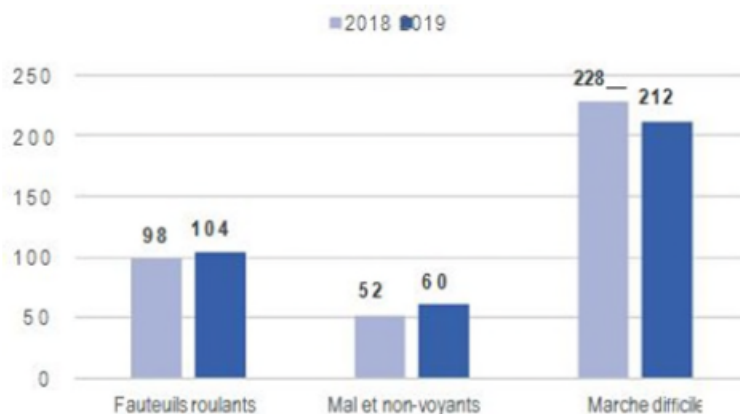
Le taux de groupage moyen sur le service Access'Tao est de 1,5 sur les courses réalisées par Keolis Métropole Orléans et de 1,1 pour les courses réalisées en sous-traitance (compte tenu de la nature plus occasionnelle de celles-ci). La nature trajets en porte-à-porte et la disparité des besoins influent fortement sur les possibilités de groupages potentielles.

En 2019, la part moyenne des voyages réalisés par la sous-traitance est de 20 % par mois. Depuis le lancement d'Access'Tao, ce ratio est descendu à 10 %. En conservant une partie de sous-traitance, le service offre une souplesse supplémentaire quant aux plages horaires proposées de façon à répondre par la suite au plus proche des besoins.

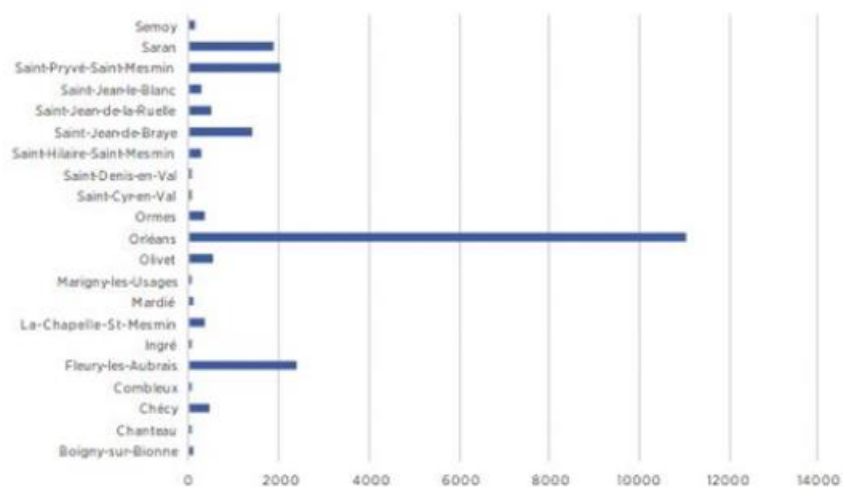
LA CLIENTÈLE

Depuis janvier 2019, 376 clients ont utilisé au moins une fois le service. Ils sont 304 sur les trois derniers mois de l'année et 204 uniquement au mois de décembre 2019 ; un record par mois depuis janvier 2018.

La part des clients ayant une gêne à la mobilité du type Marche Difficile diminue de 7 % en 2019 par rapport à 2018. Ces clients représentent cependant quasiment 1 voyage réalisé sur 2.



NOMBRE DE VOYAGES PAR COMMUNE D'ORIGINE DU DÉPLACEMENT



1 voyage sur 2 a pour origine la ville d'Orléans. Se suivent ensuite les communes de :

- Fleury-les-Aubrais (ESAT de Lignerolles, Foyer La Clairière, Ambroise Croizat, ESAT Restauration) avec 11%,
- Saint-Pryvé Saint-Mesmin (ESAT La Couronnerie), 9%,
- Saran, 9%
- Saint-Jean-de-Braye, 6%

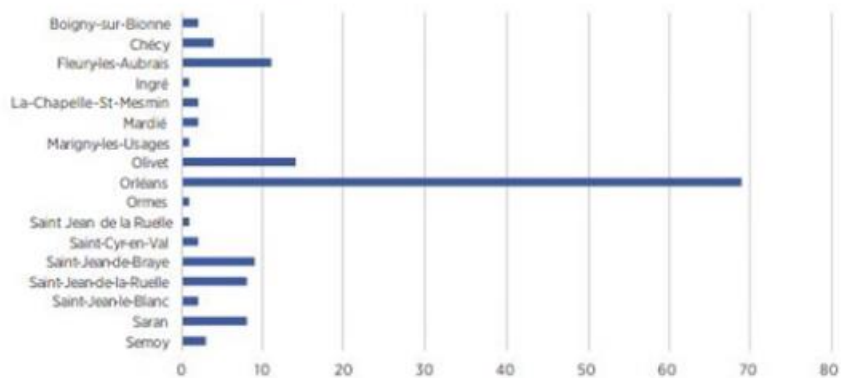
NOUVEAUX CLIENTS PAR PROFIL

En 2019, 140 nouveaux clients ont participé à la journée d'inscription et d'information :

- 78 % ont une gêne à la mobilité du type marche difficile
- La moitié réside à Orléans
- 36 % résident dans les communes de première couronne : Olivet, Fleury-les-Aubrais, Saran, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle



NOUVEAUX CLIENTS PAR COMMUNE DE RÉSIDENCE



Les transports

Places de stationnement

Au 31 décembre 2019 :

502 places PMR disponibles sur la commune d'Orléans,
Gratuité et durée illimitée des stationnements en surface.

Création de 10 places PMR dans toute la Ville sur l'année 2019.

Réalizations pour les Personnes à Mobilité Réduite en 2019 -DVQDL			
Secteur	Sites	Création place PMR	Accessibilité
Nord	Création d'une rampe PMR Local Accorderie (Budget Participatif)		64 624,00 €
Nord	Création d'une place PMR rue Robert le Pieu	PTO	
Ouest	Création d'une place PMR 20 rue du Général Sarrail	2 103,00 €	
Ouest	Accessibilité PMR angle Bannier/Ladureau/Pasteur		6 602,00 €
Ouest	Accessibilité PMR angle Bourie Rouge/Gille de Gennes	3 352,00 €	
St. Marceau	2 places PMR rue Honoré d'Estienne d'Orves		
St. Marceau	1 place PMR place Olivier de Serre	PTO	

SECTEUR NORD

Création d'une rampe PMR rue du Ponson du Terrail, Local Accorderie

Avant :



Après :



Création d'une place PMR rue Robert le Pieu

Avant :



Après :



SECTEUR OUEST

Création d'une place PMR 20 rue du Général Sarrail

Avant :



Après :



Mise aux normes PMR passages piétons angle Bannier/Ladureau/Pasteur

Avant :



Après :



Mise aux normes PMR passage piéton angle Bourie Rouge/Gille de Genes

Avant :



Après :



SECTEUR St MARCEAU

Création 2 places PMR rue d'Estienne d'Orves

Avant :



Après :



Création 1 place PMR place Olivier de Serre

Avant :



Après :



Mairie d'Orléans
 - Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Actions en faveur des personnes handicapées		
Secteurs	Actions entreprises par le PTO	Coût
Intramails	<p>Entretien : Travaux d'entretien et création de potelets Boules Blanches</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux en rapport avec le stationnement GIC/GIG - Travaux d'entretien ou de création sur la signalisation GIC/GIG - Travaux d'entretien des revêtements sur cheminement PMR - Travaux sur dalles et clous Podotactile et Logo PMR -création de la place PMR Cloitre St Aignan -mise en place des pictos PMR sur le cheminement PMR quai du Chatelet sur le perré <p>Création: (Attente retour C CHEVALIER => RP 2019)</p>	
Est	<ul style="list-style-type: none"> - Gros entretien 2019 : amélioration du cheminement piéton rue du Belneuf - Déplacement d'une place PMR rue du 11 novembre - Création d'une place PMR 16 rue Edith Piaf - Création d'une place PMR rue F. Hauchecorn (devant AFTEC) - Travaux d'entretien et création de potelets Boules Blanches - Travaux d'entretien ou de création sur la signalisation GIC/GIG 	
Nord Ouest	<p>réfection de la place pmr rue Jean Bouin refection de dalles podo sur place d'arc</p> <p>le reste des travaux de création est pris en compte par la RDP (voir avec C.CHEVALLIER)</p>	4479,00€ 549€
Saint Marceau	<ul style="list-style-type: none"> - création d'une place PMR rue René Berthelot (parking de la MAM) - création d'une place handicapé rue Georges Pompidou - création d'accès GIG rue Honoré d'Etienne d'Orves - abaissement trottoir pour passage piéton route d'olivier - Travaux d'entretien et création de potelets Boules Blanches - Travaux d'entretien ou de création sur la signalisation GIC/GIG 	







L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ Ressources Humaines :

➤ Le taux de travailleurs en situation de handicap en 2019 :

Le montant des marchés passés avec les E.S.A.T. (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) et les E.A. (Entreprises Adaptées) du Loiret s'élève à 35 640,47 € en 2019 contre 20 903,62 € en 2018. A ces dépenses s'ajoutent 2 420 € de formations de sensibilisation des handicaps.

Le taux de travailleurs handicapés est calculé sur la base de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

La Ville d'Orléans compte 117 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), ce qui représente un taux de 6,61 % (avec les marchés E.S.A.T et frais de formation.) de l'effectif au 1^{er} janvier 2019 (hors personnels transférés de l'E.S.A.D.) contre 6,43 % en 2018.

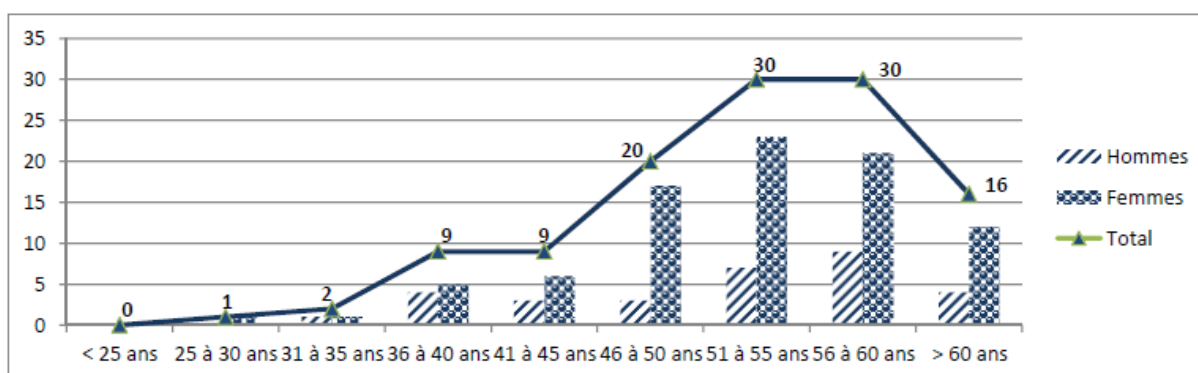
Chaque bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) doit être présent dans la collectivité au 1^{er} janvier de l'année concernée et la collectivité doit être en possession du document justifiant la qualité de BOE à cette date. La collectivité s'acquitte partiellement de l'obligation d'emploi en passant des contrats avec des entreprises adaptées. Le montant pris en compte correspond au coût de la main d'œuvre TTC des factures acquittées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

En 2019, une campagne de mise à jour des données a été lancée permettant ainsi d'être en capacité de fournir les justificatifs en cas de contrôle.

A titre de comparaison, le taux d'emploi direct dans la Fonction Publique s'élève à 5,4 % pour la Région Centre Val de Loire et 5,93 % dans la FPT en 2018 (source : données FIPHFP – taux emploi direct 2018).

➤ La répartition par âge des travailleurs en situation de handicap

Comme l'indique le graphique, les travailleurs en situation de handicap ont en moyenne 52 ans.

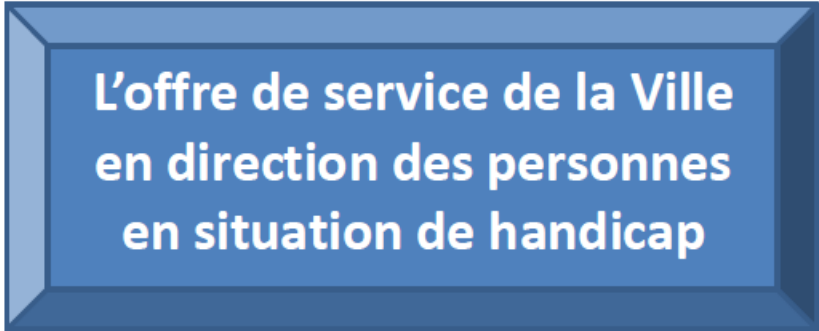


➤ Le Comité Technique pour maintien dans l'emploi (ex-CIH) :

Suite à la réorganisation de la DRH, les missions de maintien dans l'emploi ont été réparties entre différents services de la DRH.

☐ Education :

▶ Données non disponibles au moment de l'élaboration du bilan



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

Petite enfance :

- Accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques :

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est une des priorités du C.C.A.S d'Orléans, qui s'attache à proposer des solutions qui répondent aux besoins des familles tout en les accompagnants et en aidant les équipes des structures dans la prise en charge de l'enfant.

Les situations de ces enfants sont abordées en cas particulier en début de commission ce qui permet, selon les places disponibles, de pouvoir les accueillir prioritairement en fonction de l'avis du médecin qui détermine lors d'une rencontre préalable les possibilités d'accueil pour que celui-ci se passe au mieux pour l'enfant, les parents et l'équipe. L'enfant peut alors intégrer une structure à temps complet ou partiel selon la demande des parents, les capacités de l'enfant et sera admis en fonction des places disponibles.

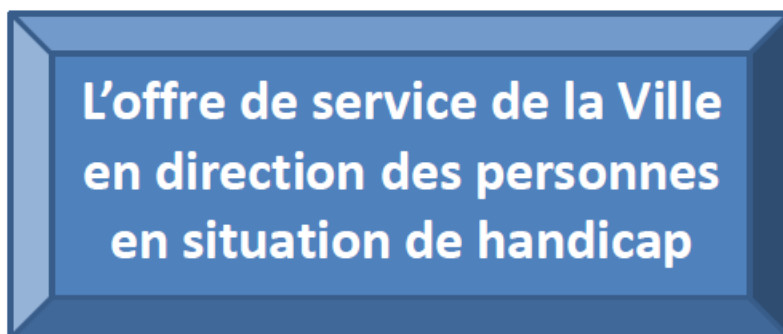
Dispositif handicap :

En 2019, les structures petite enfance de la Ville ont accueilli 5 enfants avec une reconnaissance MDPH.

13 enfants ont eu besoin de temps d'observation suivis de rencontres avec leur famille, par l'équipe paramédicale composée d'une infirmière puéricultrice (coordinatrice du dispositif), d'une psychologue et d'une psychomotricienne, qui viennent en appui à l'intervention au médecin des crèches.

33 enfants ont été vus pour des protocoles d'accueil individualisés (PAI) médicaux par la pédiatre des crèches.

Ces professionnelles interviennent auprès de l'enfant quel que soit son handicap mais aussi auprès des équipes qui cherchent à améliorer les conditions d'accueil des enfants quel que soit le type de handicap. Elles sont également sollicitées lorsque les équipes se questionnent pour une situation d'enfant (troubles dans le comportement, retrait, retard d'acquisitions, difficultés de concentration...). Cela peut concerner notamment l'émergence de nouveaux comportements liés à l'usage précoce et excessif des écrans chez les tous petits (EPEE : Exposition Précoce et Abusive aux Ecrans). La pédiatre référente des crèches, soutient et participe également au développement de l'accueil de l'enfant handicapé en multi-accueil. Elle participe ainsi à l'amélioration des compétences des agents des multi-accueils en matière de handicap.



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

☐ Culture :

- ▶ Transcription en braille du Visiteur (5 n°/an), envoi aux associations, établissements et particuliers
- ▶ Transcription en braille de nos documents d'accueil (et mises à jour) comme règlement intérieur, charte documentaire à disposition du public sur demande
- ▶ Transcription en braille et en Large vision des listes des nouveautés de notre fonds Textes lus (2x/an), envoi en FP à particuliers sur demande.
- ▶ Transcription en braille et LV des dvd en audio description (1/an en intégrant les nouveautés), liste disponible à la demande.
- ▶ Accueil et renseignements auprès de personnes non voyantes ou famille, AVS : documents empruntables, listes des nouveautés braille ou LV, présentation des ateliers numériques et redirection vers des services et/ou associations si besoin.
- ▶ En partenariat avec le FRAC et la FAAF, préparation depuis la rentrée 2019 d'ateliers d'initiation à la lecture en relief qui se dérouleront début 2020.
- ▶ Accès à la plateforme ACCEO à la Médiathèque et Maurice-Genevoix (peu de demandes...)
- ▶ Accueils réguliers de groupes d'adultes handicapés pour écoute de musique et visionnage de films sur place et emprunts (Foyer Paul Cadot /IME)

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

Pour la vie sportive :

Association Handisport Orléanais : 11 600 €

2 000 € --> Open de para-tennis du 11 au 18 novembre 2019 au complexe sportif de la Foret (Saran)

6 600 € --> Subvention de fonctionnement

3 000 € --> Acquisition de fauteuil pour la pratique handibasket



L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

Association Handimultisport Orléans 45 : 800 €

800 € --> Coupe de France de Goalball les 22-23 juin 2019
au Gymnase Barthelemy

Handi Sport
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

edf

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

COUPE DE FRANCE
GOALBALL
1^{ère} ÉDITION B1/B2/B3
FÉMININ ET MASCULIN
ORLÉANS 2019
22 & 23 juin

Gymnase Barthélémy rue Jeanne Jugan 45000 Orléans

Centre-Val de Loire
Loiret votre Département
Orléans Mairie





28 novembre au 1er décembre 2019 au gymnase Barthelemy :
Championnat de France de Boccia

Pour l'animation sportive :

Maintien de la section « Sport adapté – Aviron » dans le cadre du dispositif Orléans Vous Coach : Conventions de partenariat avec les établissements d'accueil Les Amis de Pierre, le Centre Hospitalier Georges Daumezon, le Foyer des Tisons pour la pratique de l'aviron avec le Comité Départemental d'Aviron du Loiret.

Accueil de deux enfants en situation de handicap dans les stages vacances de l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive et d'un enfant en situation de handicap dans une section annuelle d'Athlétisme.

Renfort des équipes pour favoriser ces accueils d'enfants en situation de handicap mental et de troubles envahissants du développement (soutenu par le Fonds Public et Territoire de la CAF du Loiret)

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

Disponibilité dans les lieux publics des 20 fauteuils roulants mis à disposition par le LIONS CLUB	
Lieu de disponibilité	Nombre
<u>Mairie d'Orléans</u>	
Centrale - Hôtel de Ville Place de l'Étape à Orléans	2
Musée des Beaux-Arts 1 Rue Fernand Rabier à Orléans	1
Office du Tourisme 2 Place de l'Étape à Orléans	2
Parc Floral Avenue du Parc Floral à Orléans La Source	2
<u>CCAS</u>	
Primo-accueil 69 Rue Bannier à Orléans	4
Résidence autonomie Isabelle Romée 7 rue du Puits de Linière à Orléans	1
Résidence autonomie Alice Lemesle 36 Rue du 11 Novembre Orléans	2
<u>Orléans-Métropole</u>	
<u>Orléans Gestion</u>	
Parking de la Charpenterie Place de Loire à Orléans	1
Parking Hôtel de Ville 16 Rue Dupanloup à Orléans	1
Parking du Cheval Rouge Place du Cheval rouge à Orléans	1
Parc des Expositions 1 Rue du Président Robert Schuman à Orléans Sud	1
CHAPIT'O Stade de la Vallée- RD 2020 45400 Fleury-les-Aubrais	2
Total	20

2 fauteuils prêtés très exceptionnellement à la Ville de Fleury-Les-Aubrais

**L'offre de service de la Ville
 en direction des personnes
 en situation de handicap**

ACCEO						
Nom de l'établissement ou du service	N°	Adresse	Ville	Nom du Service	N° de téléphone du service	Description du service/Adresse Mail
Mairie Centrale		Place de l'Étape	ORLÉANS	Accueil	02.38.79.22.22	hotesses@ville-orleans.fr
Mairie de proximité CENTRE VILLE	5	Place de la République	ORLÉANS	Accueil	02.38.68.31.60	mairie-centreville@ville-orleans.fr
Mairie de proximité Nord : Blossières	11	Rue Charles Chauve	ORLÉANS	Accueil	02.38.43.94.44	mairie-nord@ville-orleans.fr
Mairie de proximité Ouest : MADELEINE	99	Faubourg Madeleine	ORLÉANS	Accueil	02.38.72.56.13	mairie-ouest@ville-orleans.fr
Mairie de proximité Est : ARGONNE	1	Place Mozart	ORLÉANS	Accueil	02.38.68.43.03	mairie-est@ville-orleans.fr
Mairie de proximité: SAINT MARCEAU	57	Rue de la Mouillère	ORLÉANS	Accueil	02.38.56.54.68	mairie-saintmarceau@ville-orleans.fr
Mairie de proximité : LA SOURCE	4	Place Choiseul	ORLÉANS	Accueil	02.38.68.44.00	mairie-lasource@ville-orleans.fr
Police municipale (Hôtel Groslot)		Place de l'Étape	ORLÉANS	Accueil Fourrière et objets trouvés	02.38.79.22.27	accueil-fourriere@ville-orleans.fr
Médiathèque GAMBETTA	1	Place Gambetta	ORLÉANS	Accueil	02.38.68.45.12	bibliotheques@ville-orleans.fr
Médiathèque : LA SOURCE	1	Place Pierre Minouflet	ORLÉANS	Accueil	02.38.68.44.52	bibliotheques@ville-orleans.fr
CCAS	69	Rue Banner	ORLÉANS	Accueil	02.38.68.46.64	ccas-pa@ville-orleans.fr

L'offre de service de la Ville en direction des personnes en situation de handicap

□ Subventions octroyées au titre du handicap

Nom des associations	Montant attribué
Accompagner l'Autisme	1 200,00 €
Aveugles Val de Loire	1 500,00 €
APF	800,00 €
Bibliothèque sonore	950,00 €
Trisomie 21 Loiret Geist 21	1 750,00 €
Sauvegarde du Patrimoine Sourd	916,00 €
Speak You	2 000,00 €
Le Renard et la Rose	1 750,00 €
Valentin Haüy	500,00 €
Total des subventions versées	11 366,00 €

Perspectives 2020

- ELARGISSEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE A D'AUTRES ASSOCIATIONS
- CREATION D'UN FICHER DETAILLE DES ASSOCIATIONS QUI OEUVRENT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP
- POURSUITE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
- POURSUITE DE LA REFLEXION SUR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN LIEN AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI D'ORLEANS METROPOLE

N° 42 – **Salles municipales et cimetières. Location des salles municipales. Concessions et taxes funéraires dans les cimetières. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2021.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie propose différentes prestations payantes pour la gestion des cimetières et la location des salles municipales.

1) Les cimetières :

La Mairie gère 5 cimetières situés sur son territoire et met à disposition des usagers des concessions de terrain pour une durée de 15, 30 ou 50 ans, ainsi que des emplacements pour les urnes cinéraires.

Il est proposé d'appliquer pour 2021 une hausse de 1 % (arrondi à l'euro inférieur ou supérieur) sur l'ensemble des tarifs de ces prestations.

Les tarifs des concessions sont détaillés en annexe 1.

2) Les locations de salles municipales :

Les équipements concernés sont les suivants :

- salles polyvalentes équipées d'offices : Eiffel, Belle Croix, foyer Saint-Vincent, salons du Château de Charbonnière, Madeleine, Paul Gauguin, La Cigogne, Albert Camus, Yves Montand, Fernand Pellicer ;
- salles non équipées d'offices : Chats Ferrés, salles des mairies de Proximité ;
- l'auditorium de la Médiathèque ;
- salles polyvalentes réservées exclusivement aux associations et organismes : salles de l'Argonaute ;
- une nouvelle salle municipale située dans le quartier Nord-Est (ouverture en 2021) : au cœur de la Z.A.C. de la Fontaine, entre le parc de l'Étuvée et l'avenue des Droits de l'Homme.

Il est proposé d'appliquer pour 2021 une hausse de 1 % (arrondi à l'euro inférieur ou supérieur) sur l'ensemble des tarifs de locations de salles détaillés en annexe 2.

Conformément au règlement des salles municipales en vigueur, les tarifs sont majorés de 50 % lorsque celles-ci sont louées par des associations ou des personnes extérieures à Orléans.

Par ailleurs, le tarif réduit pour les associations orléanaises qui ne pratiquent pas d'activités payantes ainsi que le montant des cautions demeurent inchangés.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs des concessions funéraires, des équipements des espaces cinéraires, du caveau provisoire, de la taxe d'inhumation et de dispersion des cendres, de la revente de caveaux d'occasion, tels qu'ils sont proposés en annexe 1 ;

2°) approuver les tarifs de location des différentes salles mises à disposition des usagers dans les quartiers d'Orléans, tels qu'ils sont proposés en annexe 2 ;

3°) décider de la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TARIFS DES CONCESSIONS
à compter du 1er janvier 2021

DURÉE	EMPLACEMENTS NATURE	2020	2021
	I) CONCESSIONS DE CIMETIERES		
15 ans	- Fosse*	184	185
30 ans	- Fosse*	456	461
30 ans	- Caveau	532	537
50 ans	- Fosse*	812	820
50 ans	- Caveau	1020	1030
* Il n'est pas créé de fosse dans les cimetières de quartiers. Les tarifs y afférents ci-dessus seront utilisés seulement lors du renouvellement,			
	II) ESPACE CINÉRAIRE		
15 ans	Columbarium Prestige	1805	1823
30 ans	Columbarium Prestige	2579	2605
50 ans	Columbarium Prestige	3609	3645
15 ans	Columbarium CC 10 superposé	902	911
30 ans	Columbarium CC 10 superposé	1288	1301
50 ans	Columbarium CC 10 superposé	1805	1823
15 ans	cavurne avec monument	541	547
30 ans	cavurne avec monument	685	692
50 ans	cavurne avec monument	872	880
15 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	924	933
30 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	1351	1365
50 ans	Columbarium des cimetières de quartiers(*)	1915	1935
	III) CONCESSIONS AVEC CAVURNES		
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	286	289
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	361	364
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	457	461
	IV) CONCESSIONS POUR URNES (terrains nus)		
15 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	73	74
30 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	147	149
50 ans	Concession (0.80 m X 0.80m)	246	249
	V) RENOUELEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE (II), des CAVURNES (III) et des CONCESSIONS POUR URNES(IV)		
15 ans	Concession	71	71
30 ans	Concession	142	144
50 ans	Concession	235	238
	VI) VENTE DE CAVEAUX D'OCCASION		
	- La case	318	321
	VII) CAVEAU PROVISOIRE		
	- 1 jour de dépôt	50	50
	- 2ème jour et suivants (par jour)	10	10
	- au-delà du 30ème jour (par jour)	16	16
	VIII) REDEVANCE POUR PRESTATIONS RENDUES		
	Enlèvement aux frais avancés de la ville de matériaux encombrants au delà d'un délai d'1 mois. Facturation en fonction du coût de l'opération par les services de la Ville.		
	IX) TAXE D'INHUMATION OU DE DISPERSION	38	39

(*)columbaria des cimetières de Saint Marceau, de Saint Marc et des Aydes

**INTERVENTION DU PERSONNEL
 D'ENTRETIEN**

	Tarif horaire	
	au 1er janvier 2020	au 1er janvier 2021
forfait horaire intervention équipe de nettoyage	23,82	24,06

CAUTION sous forme de RIB

	Salle	Materiel Audiovisuel
Mairies de proximité - salle de réunion	450	/
Chats ferrés	450	250
Charbonnière	450	250
Yves Montand	450	250
Cigogne	450	250
Belle Croix	450	250
Madeleine	450	250
Paul Gauguin	450	250
St Vincent	450	250
Albert Camus	450	250
Pellicer	450	250
Eiffel	610	250
Musée des Beaux Arts Auditorium	1 000	/
Médiathèque Auditorium	610	/

Salles de réunion des mairies de proximité

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT	TTC	HT	TTC
TARIF PLEIN				
Forfait de 4h - Horaires mairie de proximité	23,88	29	24,12	29
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				

Salle Albert Camus

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 106 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,38	42	35,74	43
Par heure - de 24h à 1h	26,54	32	26,80	32
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	222,03	266	224,25	269
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	264,50	317	267,14	321
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	306,96	368	310,03	372
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	306,96	368	310,03	372
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	326,42	392	329,68	396
* si cette salle est louée <u>en même temps</u> que la petite salle jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	348,53	418	352,02	422
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	47,77	57	48,25	58
2 réunions par semaine	73,42	88	74,16	89
3 réunions par semaine	84,92	102	85,77	103
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	64,58	77	65,22	78
3. PETITE SALLE				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	18,58	22	18,76	23
Par heure - de 24h à 1h	18,58	22	18,76	23
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	38,92	47	39,31	47
2 réunions par semaine	61,04	73	61,65	74
3 réunions par semaine	66,35	80	67,01	80
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Argonaute

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE 1 : 128 m²				
<i>Du lundi au samedi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 22h	35,38	42	35,74	43
<i>Le dimanche</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 18h	35,38	42	35,74	43
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	47,77	57	48,25	58
2 réunions par semaine	73,42	88	74,16	89
3 réunions par semaine	84,92	102	85,77	103
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. SALLE 2 : 42 m²				
<i>Du lundi au samedi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 22h	18,58	22	18,76	23
<i>Le dimanche</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 18h	18,58	22	18,76	23
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	38,92	47	39,31	47
2 réunions par semaine	61,04	73	61,65	74
3 réunions par semaine	66,35	80	67,01	80
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
3. SALLE 3 : 42 m²				
<i>Du lundi au samedi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 22h	18,58	22	18,76	23
<i>Le dimanche</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 18h	18,58	22	18,76	23
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	38,92	47	39,31	47
2 réunions par semaine	61,04	73	61,65	74
3 réunions par semaine	66,35	80	67,01	80
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
4. SALLE 4 : 32 m²				
<i>Du lundi au samedi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 22h	18,58	22	18,76	23
<i>Le dimanche</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 18h	18,58	22	18,76	23
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	38,92	47	39,31	47
2 réunions par semaine	61,04	73	61,65	74
3 réunions par semaine	66,35	80	67,01	80
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
5. SALLE 5 : 244 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 22h	51,31	62	51,82	62
<i>Le dimanche</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 18h	51,31	62	51,82	62
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	73,42	88	74,16	89
2 réunions par semaine	103,50	124	104,53	125
3 réunions par semaine	134,46	161	135,80	163
TARIF REDUIT				
Prais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous	17,00	20	17,00	20
Tarifs spécifiques (gratuité ou tarif réduit) pour les anciens occupants de la Maison des Sports				
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Belle Croix

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 154 m²				
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,38	42	35,74	43
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i> * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	222,03	266	224,25	269
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	47,77 73,42 84,92	57 88 102	48,25 74,16 85,77	58 89 103
2. OFFICE				
	64,58	77	65,22	78
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle des Chats Ferrés

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 90 m²				
<i>Du lundi au samedi</i>				
forfait de 4h - de 9h à 24h	31,06	37	31,38	38
<i>Le dimanche</i>				
forfait de 4h - de 9h à 20h	34,61	42	34,96	42
<i>Forfait mensuel sous convention</i>				
1 réunion par semaine	47,93	58	48,41	58
2 réunions par semaine	73,67	88	74,40	89
3 réunions par semaine	85,21	102	86,06	103
La réunion ne doit pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20		
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Château de Charbonnière

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. PARC : partie privative				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait journalier - de 9h à 24h	224,69	270	226,94	272
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	224,69	270	226,94	272
<i>Forfait week end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	507,76	609	512,84	615
2. CHATEAU : 154 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	100,84	121	101,85	122
Par heure - de 24 h à 5h	62,81	75	63,43	76
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	100,84	121	101,85	122
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit l'occupation effective	635,14	762	641,49	770
<i>Office</i>	141,54	170	142,95	172
3. PAVILLON d'ACCUEIL : 76 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
<i>du lundi au jeudi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	47,77	57	48,25	58
Par heure - de 24 h à 5h	29,19	35	29,48	35
<i>le vendredi :</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 13h	47,77	57	48,25	58
<i>Forfait week-end</i>				
* Forfait du vendredi soir 17h au dimanche 24h quelle que soit la tranche d'occupation effective	166,30	200	167,97	202
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle de la Cigogne

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 180 m²				
<i>du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,50	43	35,86	43
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9 h au dimanche 24 h</i>				
Forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	265,38	318	268,03	322
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end Forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	317,75	381	320,92	385
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	47,93	58	48,41	58
2 réunions par semaine	73,67	88	74,40	89
3 réunions par semaine	85,21	102	86,06	103
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	64,79	78	65,44	79
3. PETITE SALLE : 80 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	31,06	37	31,38	38
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
Forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	141,12	169	142,53	171
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	41,72	50	42,13	51
2 réunions par semaine	56,80	68	57,37	69
3 réunions par semaine	73,67	88	74,40	89
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Eiffel

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 414 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h (hors mobilier)	79,61	96	80,41	96
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9 h au dimanche 24h (hors mobilier)</i>				
* forfait jusqu'à 1 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	537,84	645	543,22	652
* forfait jusqu'à 3 h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation	754,56	905	762,11	915
OFFICE				
	107,04	128	108,11	130
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Salle Fernand Pellicer

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 450 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	83,15	100	83,98	101
Par heure - de 24h à 3h	48,65	58	49,14	59
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	475,91	571	480,67	577
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	591,80	710	597,72	717
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	103,50	124	104,53	125
2 réunions par semaine	134,46	161	135,80	163
3 réunions par semaine	166,30	200	167,97	202
2. SALLE : 300 m² en parquet				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	51,31	62	51,82	62
Par heure - de 24h à 3h	31,85	38	32,16	39
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	423,72	508	427,96	514
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	526,34	632	531,60	638
NB Cette salle ne peut être louée seule avec la cuisine car elle n'est pas mitoyenne avec ce local				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	73,42	88	74,16	89
2 réunions par semaine	103,50	124	104,53	125
3 réunions par semaine	134,45	161	135,80	163
3. SALLE : 150 m² en carrelage				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,38	42	35,74	43
Par heure - de 24h à 3h	25,65	31	25,91	31
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	206,11	247	208,17	250
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	257,42	309	259,99	312
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	47,77	57	48,25	58
2 réunions par semaine	73,42	88	74,16	89
3 réunions par semaine	84,92	102	85,77	103
4. OFFICE				
l'office est louée en fonction des secteurs réservés	154,81	186	156,35	188
5. SALLE foyer club : 80 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	30,96	37	31,27	38
Par heure - de 24h à 3h	24,77	30	25,02	30
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	114,11	137	115,25	138
* forfait jusqu'à 5h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 5h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	142,42	171	143,84	173
NB : cette salle sera louée seule sans cuisine le week end : l'office étant réservé en priorité aux occupants des grandes salles				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	41,58	50	41,99	50
2 réunions par semaine	56,61	68	57,18	69
3 réunions par semaine	73,42	88	74,16	89
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle de la Madeleine

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE ET SALLE CONTIGUË : 173 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,38	42	35,74	43
<i>Forfait week end</i> du samedi 9 h au dimanche 24 h				
*forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	265,38	318	268,03	322
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	47,77 73,42 84,92	57 88 102	48,25 74,16 85,77	58 89 103
2. PETITE SALLE : 47 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	18,58	22	18,76	23
<i>Forfait mensuel</i> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne doit pas dépasser 4 h	38,92 61,04 66,35	47 73 80	39,31 61,65 67,01	47 74 80
3. OFFICE				
	64,58	77	65,22	78
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Médiathèque

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
AUDITORIUM de 173 places				
<i>Le mardi et vendredi et autres réservations</i> forfait de 4h - de 9h à 23h	281,30	338	284,12	341
Prestations techniques				
technicien - par heure	32,73	39	33,06	40
forfait vidéo projecteur/écran	24,77	30	25,02	30
L'ensemble de ces tarifs, hors prestation technique, est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 610 €				

Salle Paul Gauguin

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. SALLE : 100 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i> Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,38	42	35,74	43
<i>Forfait week end</i> <i>du samedi 9h au dimanche 24h</i>				
* forfait jusqu'à 24h dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 24h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	176,92	212	178,69	214
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 3h à 9h) quelle que soit l'occupation effective	216,73	260	218,89	263
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	48,65	58	48,33	58
2 réunions par semaine	75,19	90	74,17	89
3 réunions par semaine	86,69	104	85,83	103
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	65,46	79	66,12	79
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle du Foyer Saint Vincent

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
SALLE : 95 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	31,27	38	31,58	38
<i>Forfait week end</i>				
* forfait pour une utilisation le samedi de 9h à 20h et le dimanche de 9h à 20h	106,32	128	107,38	129
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	48,25	58	48,73	58
2 réunions par semaine	74,16	89	74,17	89
3 réunions par semaine	85,77	103	85,83	103
La réunion ne devant pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Salle Yves Montand

	au 1er janvier 2020		au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN				
1. GRANDE SALLE : 200 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	35,38	42	35,74	43
Par heure - de 24h à 1h du matin	26,54	32	26,80	32
<i>Forfait week end</i>				
<i>du samedi 9h au dimanche 24 h</i>				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	265,38	318	268,03	322
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	313,15	376	316,28	380
Le 4ème week end du mois				
Forfait pour l'occupation des 2 salles pendant le week end				
* forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	316,69	380	319,85	384
* forfait jusqu'à 3h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (avec interruption de 3 h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	361,80	434	365,42	439
Le 4ème week end du mois				
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	47,77	57	48,25	58
2 réunions par semaine	73,42	88	74,16	89
3 réunions par semaine	84,92	102	85,77	103
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
2. OFFICE				
	64,58	77	65,22	78
3. PETITE SALLE : 44 m²				
<i>Du lundi au vendredi</i>				
Forfait de 4h - de 9h à 24h	18,58	22	18,76	23
Par heure - de 24h à 1h du matin	11,50	14	11,61	14
<i>Forfait week end</i>				
Forfait de 4h	24,77	30	25,02	30
Par heure - de 24h à 1h du matin	20,35	24	20,55	25
<i>Forfait mensuel</i>				
1 réunion par semaine	38,92	47	39,31	47
2 réunions par semaine	61,04	73	61,65	74
3 réunions par semaine	65,46	79	66,12	79
La réunion ne devra pas dépasser 4 h				
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou de particuliers.				
TARIF REDUIT				
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €				

Nouvelle salle quartier EST

(ouverture à partir de février 2021)

	au 1er janvier 2021	
	HT en €	TTC en €
TARIF PLEIN		
I. Grande salle (1 et 2) : 251 m²		
<u>Du lundi au vendredi</u> Forfait de 4h - de 9h à 24h	50,70	61
<u>Forfait week end</u> du samedi 9h au dimanche 24h * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	304,21	365
<u>Forfait mensuel</u> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine La réunion ne devant pas dépasser 4 h	90,55 131,88 160,47	109 158 193
SALLE n°1 de 135 m²		
<u>Du lundi au vendredi</u> Forfait de 4h - de 9h à 24h	27,27	33
<u>Forfait week end</u> du samedi 9 h au dimanche 24 h * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective	245,43	295
<u>Forfait mensuel</u> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine	48,41 74,41 86,07	58 89 103
SALLE n°2 de 116m²		
<u>Du lundi au vendredi</u> Forfait de 4h - de 9h à 24h	23,43	28
<u>Forfait week end</u> du samedi 9 h au dimanche 24 h * forfait jusqu'à 1h du matin dans la nuit du samedi au dimanche (interruption de 1h à 9 h) quelle que soit l'occupation effective NB : Cette salle ne peut pas être louée seule avec la cuisine, l'estrade et l'écran, car elle n'est pas mitoyenne avec ces équipements	175,74	211
<u>Forfait mensuel</u> 1 réunion par semaine 2 réunions par semaine 3 réunions par semaine	42,14 57,37 74,41	51 69 89
4. OFFICE		
l'office est louée en fonction des secteurs réservés	65,23	78
L'ensemble de ces tarifs est majoré de 50 % pour les usagers non-orléanais qu'il s'agisse d'associations ou		
TARIF REDUIT		
Frais de dossier pour occupation ponctuelle ou mensuelle sous convention	17,00	20
Le montant de la caution est fixé à 450 €		

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 43 – Participation citoyenne. Comité de pilotage des groupes « Orléans Proximité ». Désignation des membres.

Mme LABADIE – *En octobre dernier nous avons voté la nouvelle charte de participation citoyenne et comme on s'y était engagé, il convient aujourd'hui de désigner les membres du comité de pilotage d'Orléans Proximité dans les six quartiers de la Ville. Je vous rappelle qu'ils sont composés de quinze membres dont deux élus de l'opposition et bien sûr chaque adjoint a fait en sorte d'avoir un panel d'habitants représentatifs de leur quartier. Il vous est donc proposé de bien vouloir approuver la composition des membres d'Orléans Proximité dont vous trouverez la liste en annexe.*

M. le Maire – *Merci. Y a-t-il des remarques ? Je vous en prie M. BORNET.*

M. BORNET – *Je voudrais intervenir en prolongement de mon propos du mois d'octobre où j'avais exprimé quelques craintes sur les critères qui permettraient de désigner ces quinze membres. Je ne vais pas revenir sur les personnes désignées et je n'ai rien à dire là-dessus mais effectivement, on n'a pas eu d'informations ou de modèles, de structures de désignation sur les différents comités de pilotage pour connaître les raisons de nominations de telle ou telle personne, pourquoi telles associations, pourquoi tel type d'associations, tel type de métiers, de personnes représentatives dans certains quartiers et pas dans d'autres. Et c'est vrai que c'est dommage parce qu'en faisant comme ça un peu « au doigt mouillé » et même si les « doigts mouillés » peuvent tomber juste, on tombe parfois à côté dans certains quartiers, dans certains comités de pilotage, on peut se priver de compétences, de qualités qui seraient hors des radars des adjoints de quartiers. Cela peut arriver puisque personne ne connaît tout le monde dans son propre quartier. Donc on trouve cela dommage de ne pas clairement exposer des critères, une structure, un modèle de désignation, qui permettrait une transparence et une clarté dans les comités de pilotage, au-delà des désignations des élus municipaux qui seront membres de ces comités de pilotage dont on comprend la qualité pour laquelle ils sont nommés.*

Au-delà de cela, il y a un deuxième point. On a voté tout à l'heure une charte de déontologie et d'éthique, il y a un article 12.4 sur les désignations dans les comités extérieurs et à la proportionnelle, y compris de la désignation par des élus de l'opposition. Je voulais connaître l'exacte application de cet article dans ce cadre-là.

M. le Maire – *Mme LABADIE, vous voulez apporter des réponses ?*

Mme LABADIE – *Tout simplement, je crois que l'on peut faire confiance aux adjoints de quartier qui en général connaissent parfaitement leur quartier parce qu'ils y habitent au quotidien donc ils fréquentent les habitants tous les jours. Et si vous regardez un peu, il y a des commerçants, des présidents d'association, de comité des fêtes, c'est vraiment très représentatif de chaque quartier. Et comme chaque quartier est différent forcément vous ne pouvez pas appliquer les mêmes critères à chaque quartier.*

M. le Maire – *S'il n'y a pas d'autres remarques je vous consulte.*

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle charte de participation citoyenne dont le fonctionnement repose sur deux axes :

- dynamiser avec un nouveau groupe Orléans Proximité dans chacun des 6 quartiers de la Ville comprenant la constitution d'un comité de pilotage de 15 membres, dont 2 élus de l'opposition, mandatés pour 3 ans, l'organisation de 2 forums de quartier par an, l'organisation d'ateliers ouverts à tous pour co-construire les projets portés par la Ville ainsi que ceux proposés par les habitants ;

- innover de manière à impliquer plus largement les habitants dans les décisions de leur ville.

Pour chacun des 6 quartiers suivants, il convient de procéder à la désignation des membres du comité de pilotage du groupe Orléans Proximité composé de 15 membres, dont 2 élus de l'opposition :

- Quartier Nord,
- Quartier Ouest,
- Quartier Est,
- Quartier Centre-ville,
- Quartier Saint-Marceau,
- Quartier La Source.

Les membres de ce comité de pilotage se réunissent une fois par mois sous l'autorité de l'Adjoint de quartier, et sont associés à l'élaboration des projets du quartier. Ils organisent également les forums de quartier qui se tiendront deux fois par an ainsi que des ateliers ouverts à tous les citoyens autour de projets portés par la ville ou la métropole et/ou proposés par les habitants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du comité de pilotage Orléans Proximité ;

2°) approuver la composition des membres du comité de pilotage des groupes Orléans Proximité de chacun des 6 quartiers dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

LISTE ORLEANS PROXIMITE 2020					
QUARTIER CENTRE-VILLE Mme BARRUEL	QUARTIER OUEST Mme LABADIE	QUARTIER ST MARCEAU Mme MARCHAND	QUARTIERS NORD Mme PARAYRE	QUARTIER EST Mme CARRE	QUARTIER LA SOURCE Mme AMOA
Romain ROY	Natalie LAPERTOT	Luc NANTIER	Gauthier DABOUT	Hugues de ROSNY	Martine HOSRI
Sandrine MENIVARD	Evrard LABLEE	William CHANCERELLE	Adeline BARRIER	Tiphaine MIGNONNEAU	Isabelle RASTOUL
Sophie LAHACHE	Edouard BRIAIS	Philippe LEGESNE	Elisabeth BLANCHARD	Florian NION	Michel LANGUERRE
Sylvie GRASSET	Alice HARDY	Laurence MOLET	Dominique COUDRAY	Véronique LAMMEL	Lune OKOUYI
Benoit LOPES	Joseph GIMENEZ	Laurent BRISSAIRE	Elisabeth de CARVALHO	Valentin BLEILY	Marie-Rose MAURIN ABOMO
Corinne DYONNE	Pauline NOEL	Nelly MATRAS	Rémy CUISIAT	Emilie NOBLE	Laurent SALABERT
Pierre MYSKIW	Olivier PLATEAU	Philippe BUCHER	Khamla DHAMMARATH	Marie-Hélène HARDOUJIN	Gilles FOSTSO
Delphine de VERNEUIL	Marine DUCHENE	Florence PERRIN	Abdenabi EL MORDI	Mohamed OUATMAN	Jean-Daniel GUITTEAUD
Mourad ZORLU	Jean-Michel BROU	Pascal MOLANDRE	Martine GRIVOT	Yassine BAHKALLOU	Jean-Hugues BRINON
James da SILVA	Bruno VANNIER	Maïka CHOUNE	Dominique MASSON	Jean-Pierre SOTEAU	José SOARES
Caroline MAESTRE	Alain MOSNIER	Daniel IODIOT	Carole MIKOLAJSKI FONTANIER	Marine MESSNER	Jacques LEVEFAUDES
Patrice LAURENT	Danièle GAUTHIER	Maryse BEZY	André PHILIPPE	Antoine de BOUVILLE	Xavier SIGMUND
Julien HADDOUCHE	Anne ABERKANE	Agathe CASTELLO	Elizabeth VITART	Thierry de NANTEUIL	Abderrahim GHBABRA
Ludovic BOURREAU	Jérôme BORNET	Stephanie RIST	Christel ROYER	Olivier GEFROY	Gérard GAUTHIER
Valérie CORRE		Sarah BENAYAD	Jean-Christophe CLOZIER	Baptiste CHAPUIS	Ghislaine KOUNOVSKI

N° 44 – **Espace public. Communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Enfouissement des réseaux d'une portion de la rue Gambetta à Orléans et Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'une portion de la rue Brise Pain à Orléans. Approbation d'une convention de fonds de concours à passer avec Orléans Métropole et la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle.**

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Le programme de requalification des voies d'Orléans Métropole, établi sur la base des propositions des communes prévoit la réfection de la rue Gambetta à Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans, dans sa portion comprise entre les rues du faubourg Madeleine et Brise Pain, et d'une portion de la rue Brise Pain sur le territoire d'Orléans.

Les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans ont souhaité que ce projet soit l'occasion de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications sur ces voies. Les travaux en question ne concernant pas une voie située en centre-bourg, et n'étant pas indispensables à l'accessibilité, ils ne répondent pas aux critères fixés par Orléans Métropole pour une réalisation intégralement sur les fonds métropolitains.

En application de l'article L. 5217-7-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les dispositions de l'article L. 5215-26 dudit code s'appliquent aux métropoles et précisent que « *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.* ».

Ainsi, sur le fondement des dispositions précitées, les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle et d'Orléans proposent le versement d'un fonds de concours, pour prendre en charge le financement de ces travaux relatifs à la dissimulation des réseaux.

Le coût des travaux (hors travaux sur le réseau d'eau potable) est de 1 237 651,49 € H.T. soit 1 485 181,78 € T.T.C. pour la totalité du projet (rue Gambetta et rue Brise Pain). Il se répartit ainsi :

- 764 562,66 € H.T. soit 917 475,19 € T.T.C. pour la portion du projet située sur le territoire de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;
- 462 869,81 € H.T. soit 554 872,69 € T.T.C. pour la portion du projet située sur le territoire d'Orléans.

Le montant du fonds de concours correspond à 50 % des coûts d'enfouissement pour la métropole des réseaux électriques, et de télécommunication (travaux réalisés par les concessionnaires et travaux de VRD réalisés par la métropole). Il est donc proposé de conclure une convention de fonds de concours, versés par les deux communes au bénéfice d'Orléans Métropole pour la participation des communes aux travaux. Le montant des fonds de concours est de 280 126,30 € H.T. soit 336 151,56 € T.T.C. en ce qui concerne le fonds de concours versé par la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, et 172 418,32 € H.T. soit 206 901,98 € T.T.C. en ce qui concerne le fonds de concours versé par la commune d'Orléans. Ces montants correspondent à une participation de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle à hauteur de 22,63 % du coût du projet, et à une participation de la commune d'Orléans à hauteur de 13,93% du coût du projet.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec Orléans Métropole et la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle, relative au versement d'un fonds de concours au bénéfice de la métropole dans le cadre du projet de requalification des rues Gambetta et Brise Pain ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 45 – **Espace public. Emplacements sur les marchés de plein air. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2021.**

M. NANTIER – *M. le Maire, chers collègues. Il vous est demandé une nouvelle grille tarifaire pour les marchés de plein air, ce qui représente une augmentation de tarif de 1%.*

M. le Maire – *Merci. Oui Mme TRIPET.*

Mme TRIPET – *Juste une question. Nous avons beaucoup aidé les commerçants et à raison. Pourquoi une augmentation de 1 % sur les marchés de plein air ? Qu'est ce qui fait que pour eux, il y a cette augmentation à partir du 1^{er} janvier ? Ils ont eu moins de problèmes avec la covid-19 que les autres commerçants. Je ne comprends pas cette hausse.*

M. le Maire – *Mme TRIPET, vous avez la réponse dans ce que vous venez de dire. Non seulement ils ont eu moins de problèmes que les autres mais ils sont restés ouverts en permanence. A mon avis ils ont eu au moins autant si ce n'est plus de clients. La réponse est là, cela me paraît très simple. M. NANTIER vous êtes d'accord ?*

M. NANTIER – *Oui on est d'accord. Il y a eu l'effet covid-19 presque à l'envers pour eux. Tant mieux pour eux, on ne va pas s'en plaindre, ce sont des commerces qui sont restés ouverts, la notion de proximité et de circuits courts a en plus fait son effet, ce qui est très bien, ne nous en plaignons surtout pas.*

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'année 2021, il est proposé d'appliquer une hausse de 1 % sur l'ensemble des tarifs des emplacements sur les marchés de plein air, présentés en annexe à la délibération.

Dans ces conditions, après avis de la commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la nouvelle grille de tarification pour les emplacements sur les marchés de plein air au titre de l'année 2021, sur la base d'une augmentation de 1 % ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 91, nature 7336, service gestionnaire MAR. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

	Encaissement sur site		Abonnement trimestriel		Intêret de l'abonnement
	Tarifs 2020 encaissement sur site (en €/ml)	Tarifs 2021 encaissement sur site (2019 + 1%)	Tarifs 2020 abonnement trimestriel (en €/ml)	Tarifs 2021 abonnement trimestriel (2019 + 1%)	Tarifs 2021 intêret de l'abonnement trimestriel Tarifs encaissement sur site 2021 x 48 semaines /4
Tous marchés hors quai du roi	1,42	1,43	14,15	14,29	17,16
Quai du Roi sous structure	3,34	3,37	36,80	37,17	40,44
Quai du Roi hors structure	1,62	1,64	16,25	16,41	19,68
Branchement électrique pour simple éclairage tous marchés	3,90 par branchement	3,94 par branchement	43,30 par branchement	43,73 par branchement	47,28
Branchement électrique pour camion, remorque boutique et rôtissoire pour tous marchés	5,25 par branchement	5,30 par branchement	56,80 par branchement	57,37 par branchement	63,60

N° 46 – **Espace public. Droits de voirie, redevances pour occupation du domaine public, travaux et prestations de service effectués en régie. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2021.**

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Pour l'année 2021, il est proposé une actualisation de 1 % des tarifs suivants : droits de voirie – permis de stationnement, redevances pour occupation du domaine public, les travaux et prestations de service effectués en régie et les mises à disposition de décorations florales.

1 - Droits de voirie – permis de stationnement (annexe 1)

● Encadrement des exonérations

Les redevances pour occupation du domaine public pourront faire l'objet d'une exonération partielle ou totale, en raison de faits extérieurs au fonctionnement de l'activité de l'établissement demandeur, et entraînant une baisse substantielle de son chiffre d'affaires, tels que :

- des travaux sur l'espace public de longue durée (+ de 3 mois) ;
- des événements liés aux risques majeurs.

L'exonération pourra être consentie sur présentation de documents attestant de la situation faisant l'objet de la demande.

2 – Prestations de service et mises à disposition (annexes 2 et 3)

Le coût horaire d'intervention est fixé à 43,76 €.

● les tarifs des travaux et prestations de service effectués en régie par les agents du pôle territorial Orléans pour le compte de tiers (annexe 2).

● les tarifs des mises à disposition (location, transport et mise en place) de décorations florales (plantes fleuries et vertes) auprès d'associations et d'entreprises lors d'événements (annexe 3) : en cas de détérioration ou de non restitution des plantes, les végétaux seront facturés au prix d'achat de nouvelles plantes.

Il est rappelé que, par délibération n° 11 du 15 octobre 2020, au titre du plan de relance décidé par la Municipalité pour soutenir l'activité économique locale, le Conseil Municipal a approuvé les exonérations consenties aux commerçants concernant les droits de voirie relatifs aux terrasses au titre des années 2020 et 2021. Il est proposé que le champ d'application de cette exonération soit étendu aux chalets installés sur le domaine public par la Ville et mis à disposition des restaurateurs orléanais pour la vente à emporter.

Dans ces conditions, après avis de la commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs 2021 :

- des droits de voirie – permis de stationnement,
- des travaux et prestations de service effectués en régie,
- des mises à disposition de décorations florales,

dont le détail figure dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

2°) décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

3°) décider d'exonérer de droits de terrasses les restaurateurs installés dans les chalets mis à disposition par la Ville sur le domaine public pour la vente à emporter ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, imputations diverses. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1
PERMIS DE STATIONNEMENT - TARIFS ANNEE 2021

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2020 (en €)	Redevances 2021 arrêtées à : (en €)	
1	Occupation du domaine public délimité par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé) y compris stationnement de baraques de chantier, bungalows, tentes servant à la vente exposition etc...	m ² au mois	5,13/mois pour le 1er semestre	5,18/mois pour le 1er semestre	
		m ² au mois	9,22/mois à partir du 7ème mois d'occupation	9,31/mois à partir du 7ème mois d'occupation	
2	Occupation du domaine public pour dépôt de matériaux sans palissade.	forfait/jour	12,33	12,45	
3	Occupation du domaine public : stationnement de multibennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières, échafaudages roulants, etc...	unité/jour	12,33	12,45	
4	Occupation du domaine public : échafaudages tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	m ² par quinzaine	7,18	7,25	
5	Auvent, store fixe, marquise, dais et éléments verticaux	m ² /an	6,11	6,17	exonéré 2021
6	Store banne	ml/an	3,24	3,27	exonéré 2021
7	Enseigne non lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	14,24	14,38	exonéré 2021
		m ² /an	27,64	27,92	
8	Enseigne lumineuse * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	26,44	26,70	exonéré 2021
		m ² /an	52,06	52,58	
9	Enseigne clignotante autorisée pour les pharmaciens tenant compte de l'utilité publique * parallèle à la façade * perpendiculaire ou sur mât	m ² /an	52,99	53,52	exonéré 2021
		m ² /an	104,71	105,76	
10	Appareils d'éclairage, lampes sous marquise ou sur devanture, spots, projecteurs Rampes lumineuses ou tubes	unité	8,14	8,22	exonéré 2021
		ml	8,14	8,22	
11	Panneau d'affichage électronique utilisé comme enseigne et/ou de publicité * parallèle ou perpendiculaire à la façade	m ² /an	105,91	106,97	exonéré 2021

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Rubrique	Désignation	Unités par période	Redevances 2020 (en €)	Redevances 2021 arrêtées à : (en €)	
12	Terrasse de café et de restaurant à l'air libre 1ère zone (Centre Ville, mails, quai et retour de 30 mètres sur toutes les voies en arrivant sur les mails) : terrasses sur les voies piétonnes.	m²/an	40,78	41,19	exonéré 2021
	2ème zone : même périmètre : autres terrasses	m²/an	32,66	32,99	
	3ème zone : le reste du territoire de la Ville	m²/an	24,40	24,64	
13	Terrasse fermée démontable occupant le domaine public, établie au droit d'une boutique et utilisée à des fins commerciales.	m²/an	112,12	113,24	exonéré 2021
14	Étalage permanent accolé aux vitrines des commerces	m²/an	24,40	24,64	exonéré 2021
15	* chevalet publicitaire * kakemono * porte-menus fixé au mur ou posé au sol * petits mobiliers divers	unité/an	45,90	46,36	exonéré 2021
16	Distributeurs de tous types (boissons, pains, glaces, prospectus, etc...)	unité/an	101,82	102,84	exonéré 2021
17	Taxis stationnement aux emplacements autorisés *	semestre	56,11	56,67	exonéré 2021
18	Emplacement de manège enfantin – installé à l'année - fractionnable en 1/12	an	758,06	765,64	exonéré 2021
19	Emplacement de cirques	m²/jour	0,73	0,74	exonéré 2021
	Occupation du domaine public pour vente de produits comestibles (stands ou étalages) * camions boutique	ml/jour m²/trimestre	1,33 36,60	1,34 36,97	
20	Occupation du domaine public pour activités commerciales occasionnelles	forfait/jour	12,33	12,45	
21	Branchement électrique pour simple éclairage	par branchement/par jour	5,25	5,30	
22	Occupation du domaine public pour pistes d'accès à station service	forfait/an	1 507,84	1 522,92	
23	Alimentation provisoire de chantier (tous types)	ml/an	6,56	6,63	

ANNEXE 2

TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICE EFFECTUES EN REGIE TARIFS ANNEE 2021

Désignation	Unité	Tarifs 2020 (en €)	Tarifs 2021 (en €)
- Tarif horaire d'intervention d'un agent d'entretien ou d'un agent technique	l'heure	43,33	43,76
- Camion élévateur avec chauffeur	l'heure	122,44	123,66
- Camion poids lourd avec chauffeur	l'heure	142,59	144,02
- Fourgon avec chauffeur	l'heure	60,20	60,80
- Tracto-pelle avec chauffeur	l'heure	95,93	96,89
- Tracteur 60 Ch avec chauffeur	l'heure	80,57	81,38
- Tracteur + équipement sans moteur avec chauffeur	l'heure	95,93	96,89
- Coût d'intervention retrait tags ou affiches :			
• forfait	forfait	112,64	113,77
• + intervention fourgon avec chauffeur	l'heure	60,20	60,80

ANNEXE 3
DECORATIONS FLORALES - TARIFS ANNEE 2021

DESIGNATION	Durée de la location					
	Tarifs par jour en €					
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
	du 1er au 2ème jour		du 3ème au 9ème jour		au-delà du 10ème jour	
<u>Plantes vertes</u>						
0,20 m à 0,50 m	1,92	1,94	1,43	1,44	0,97	0,98
0,50 m à 1,50 m	2,88	2,91	2,15	2,17	1,43	1,44
> à 1,50 m	6,14	6,20	4,60	4,65	3,08	3,11
<u>Arbustes</u>						
1,50 m à 2,00 m	3,63	3,67	2,75	2,78	1,82	1,84
<u>Plantes fleuries</u>						
Petites	3,27	3,30	2,43	2,45	1,67	1,69
Grandes	5,77	5,83	4,32	4,36	2,89	2,92
<u>Décorations florales</u>						
Coupes fleuries	11,47	11,58	8,60	8,69	5,75	5,81
Vasques fleuries	34,50	34,84	25,89	26,15	17,20	17,37
<u>Décorations florales dans gros contenants</u>						
Pot lyscia avec arbustes 0,70 m	22,08	22,30	16,57	16,74	11,04	11,15
Pot lyscia avec composition florale 0,70 m	24,04	24,28	18,32	18,50	12,23	12,35
Panier osier fleuri 0,70 m	23,83	24,07	17,88	18,06	11,93	12,05
Panier osier fleuri 1,00 m	26,72	26,99	20,06	20,26	13,39	13,52
Bac orangerie 0,80 x 0,80 m	29,07	29,36	21,74	21,96	14,53	14,68

N° 47 – **Mobilité-stationnement. Approbation d'une convention à passer avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.).**

M. LEMAIGNEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La réforme de dépenalisation du stationnement payant sur voirie, issue de la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

En introduisant la dépenalisation totale des règles du stationnement payant sur voirie, le législateur a souhaité donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un service public du stationnement. L'amende a ainsi été remplacée par un forfait post-stationnement, dont la Ville assure le recouvrement amiable.

Par souci de simplification, il avait été proposé de mettre en application cette réforme de manière neutre pour les usagers et de ne rien changer au dispositif. Ainsi, le forfait post-stationnement (FPS) a repris le montant de l'ancienne amende qui était de 17 €. Il convient de souligner que ce forfait s'applique en cas de non-acquittement de la redevance, ou de dépassement de la durée de stationnement octroyée, déduction faite de ce qui a déjà été payé spontanément par l'utilisateur. Dans le cadre de cette procédure, la Mairie a apposé :

- en 2018 : 37 666 F.P.S. ;
- en 2019 : 35 723 F.P.S.

En complément, la Mairie a fait le choix de confier à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), la gestion et le recouvrement des recettes de FPS en phase amiable.

La Mairie a ainsi eu recours aux services de l'A.N.T.A.I., par le biais d'une convention-type pour une durée de trois ans, s'achevant le 31 décembre 2020. Cette dernière prévoit que l'A.N.T.A.I. assure la notification des avis de paiement et le recouvrement des F.P.S. Cette opération, intitulée « cycle complet » a coûté 55 194 € en 2018 et 50 683 € en 2019 à la Mairie pour un tarif par courrier de recouvrement de 1,49 € au 1^{er} janvier 2018, 1,53 € au 1^{er} janvier 2019 et 1,57 € au 1^{er} janvier 2020.

Afin d'assurer la continuité du service de recouvrement des recettes des F.P.S., il est proposé de renouveler la convention passée avec l'A.N.T.A.I. pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021. Il est noté que le prix unitaire (hors affranchissement) du courrier de recouvrement baisse de près de 25 %, ceci amenant le tarif d'un courrier à 1,32 € au 1^{er} janvier 2021.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention-type « cycle complet » à passer avec l'A.N.T.A.I., ayant pour objet la gestion et le recouvrement, pour le compte de la collectivité, des recettes de F.P.S. en phase amiable pour une durée de 3 ans ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie.

3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : section de fonctionnement, chapitre 011, nature 611, fonction 847, service gestionnaire STA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 48 – **Arts et économie créative. Conservatoire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'Académie Orléans-Tours pour l'organisation d'activités avec les intervenants extérieurs au titre de l'année 2020-2021.**

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'enseignement artistique musique et danse, il est particulièrement intéressant de favoriser le développement de formes d'organisation pédagogique impliquant le travail en groupe et ainsi permettre aux élèves de travailler avec d'autres professeurs pour diversifier leurs apprentissages et expériences.

C'est dans cet objectif que les professeurs du conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans interviennent dans les écoles de la Ville avec un contenu pédagogique et artistique défini en concertation avec les partenaires locaux de l'académie d'Orléans-Tours.

Il est proposé à cet effet d'établir une convention de partenariat entre l'académie d'Orléans-Tours et la Mairie ayant pour objet de définir les acteurs et modalités d'intervention en milieu scolaire, au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Les professeurs du Conservatoire d'Orléans interviennent dans les disciplines de musique, danse et dans le cadre d'actions pédagogiques et artistiques spécifiques, en concertation avec les enseignants.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'Académie d'Orléans-Tours relative à l'organisation d'activités avec des intervenants extérieurs au cours de l'année scolaire 2020-2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 49 – **Art et économie créative. Musiques actuelles. Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 passée avec l'association L'Antirouille pour la gestion et l'exploitation de la S.M.A.C. l'Astrolabe. Attribution d'une subvention au titre de l'année 2021.**

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les Scènes de Musiques Actuelles (S.M.A.C.) jouent un rôle fondamental en termes de diffusion, d'aide à la création et aux émergences, ainsi que d'action culturelle à l'adresse de tous les publics.

De par leur diversité, elles garantissent au national la pluralité des projets artistiques et culturels. Elles contribuent à refléter la diversité des propositions artistiques, des répertoires et des esthétiques de manière complémentaire aux autres labels musicaux et pluridisciplinaires dans un cadre de gestion adapté au cahier des missions et des charges afférentes au label.

L'association L'Antirouille est bénéficiaire du label S.M.A.C. délivré par l'Etat (Ministère de la culture), pour la gestion et l'exploitation de la salle l'Astrolabe.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, L'Antirouille gère et exploite la Scène de Musiques Actuelles l'Astrolabe dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.) 2020-2023 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2019.

Pour rappel, les objectifs de L'Antirouille pour la période 2020-2023 portent sur :

- la diffusion de spectacles au travers du déploiement d'un programme d'actions complet du simple concert au festival ;
- la sensibilisation aux musiques actuelles par des actions culturelles et des rencontres artistiques ;
- le soutien à la création auprès des équipes artistiques ;
- la répétition et accompagnement des pratiques et ressource ;
- le développement du secteur des musiques actuelles et de ses composantes à travers des dispositifs spécifiques.

En application de la convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.) 2020-2023 passée avec l'association L'Antirouille, il est proposé d'attribuer une subvention de 490 000 € au titre de l'année 2021 à l'association.

Les versements seront effectués selon les modalités suivantes, définies dans la C.P.O. 2020-2023 à savoir :

- versement en janvier 2021 d'une somme de 343 000 € ;
- versement en juin 2021 (après remise du rapport d'activité et du bilan financier 2020) d'une somme de 147 000 €.

Parallèlement à la C.P.O. 2020-2023, les locaux occupés par l'Astrolabe au sein du complexe du Baron, font l'objet d'une convention domaniale pour la période 2020-2023 représentant une valeur locative annuelle de 223 510 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention d'un montant de 490 000 € à l'association L'Antirouille dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (C.P.O.) 2020-2023, au titre de l'année 2021 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 000846, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 50 – **Arts et économie créative. Approbation d'un avenant n°1 à la convention de soutien 2020 passée avec la Scène Nationale. Approbation de conventions de financement à passer avec la Scène Nationale, le C.C.N.O., le C.D.N.O., le C.A.D.O et Orléans Concert au titre de l'année 2021. Attribution de subventions.**

M. CHANCERELLE – *Il vous est demandé d'approuver les conventions de financement à passer avec la Scène Nationale, le C.C.N.O., le C.D.N.O., le C.A.D.O et Orléans Concert pour l'année 2021.*

(Mme KOUNOWSKI demande la parole.)

M. le Maire – *Oui Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Excusez-moi, je quitte la salle car je suis vice-présidente du C.C.N.O.*

M. le Maire – *D'accord. Vous ne participez pas au vote, c'est bien enregistré.*

(Mme KOUNOWSKI quitte momentanément l'hémicycle.)

M. le Maire – *Je vous consulte.*

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Mairie contribue au financement des structures de spectacle vivant du territoire, et parmi elles, les structures résidentes du Théâtre d'Orléans (Scène Nationale, Centre Dramatique National d'Orléans, Centre d'Art Dramatique d'Orléans et le Centre Chorégraphique National d'Orléans), et les associations ou établissements culturels accueillis au théâtre pour diffuser leurs productions et dont les services sont en tout ou partie pris en charge par la Mairie. Par ailleurs, la Mairie contribue au financement de l'activité de l'association Orléans-Concerts.

1°) Convention de financement 2021 aux structures de création et diffusion du théâtre d'Orléans

Au titre de l'année 2020 et conformément à la délibération n° 31 en date du 10 décembre 2018 relative à la convention-cadre 2019-2020, il est proposé d'attribuer à la Scène Nationale d'Orléans une subvention correspondant au montant réel des services utilisés par la Mairie et les associations extérieures accueillies au théâtre sur l'année 2020, soit un montant de 20 680 €.

Par ailleurs et à titre exceptionnelle, la Scène Nationale propose d'accompagner les structures de créations dans une période où la filière de la création est mise à mal par la pandémie de covid-19. Dans cette période, la Scène Nationale d'Orléans favorisera l'accueil d'équipes artistiques en créations pour soutenir l'emploi artistique et la relance du secteur. Il est proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 24 000 € afin de soutenir cette démarche de création dans le cadre d'un avenant à la convention de soutien 2020 passée avec la Scène Nationale d'Orléans.

Au titre de l'année 2021 et afin de permettre aux quatre structures de création et de diffusion de poursuivre leurs activités, il est proposé d'établir une convention de financement 2021 rappelant pour chacune ses objectifs et définissant les modalités de subventionnement. Les subventions proposées en 2021 sont les suivantes :

- Scène Nationale d'Orléans	
Subvention annuelle :	1 507 000 €
Subvention compensatrice du loyer :	129 500 € net de T.V.A.
Subvention pour le montant réel des services utilisés en 2020 :	32 370 €
- Centre Dramatique National d'Orléans :	237 582 €
- Centre Chorégraphique National d'Orléans :	230 326 €
- C.A.D.O. :	416 376 € T.T.C.

2°) Convention de soutien 2021 à l'association Orléans-Concerts.

L'association Orléans-Concerts organise la saison artistique de l'Orchestre Symphonique d'Orléans constitué d'enseignants et de grands élèves du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre d'Orléans (Conservatoire) et propose pour la fin de la saison artistique 2020-2021 un cycle à thème et deux concerts de Noël. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant identique à celui de 2020, à savoir une subvention de 216 600 €, à l'association au titre du projet mené en 2021 dans le cadre d'une convention de soutien 2021.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer à la Scène Nationale une subvention d'un montant de 20 680 € correspondant au montant réel des services utilisés au titre de l'année 2020 ;

2°) approuver un avenant n°1 à la convention de financement 2020 passée avec la Scène Nationale d'Orléans relatif à l'aide apportée pour la mise en œuvre de l'accueil et du soutien à la création d'équipes artistiques du territoire ;

3°) en application de cet avenant, attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 24 000 € à la Scène Nationale au titre de l'année 2020 ;

4°) approuver les conventions de financement 2021 à passer avec la Scène Nationale d'Orléans, le C.D.N.O., le C.C.N.O. et le C.A.D.O. ;

5°) en application de ces conventions, attribuer les subventions suivantes au titre de 2021 :

- Scène Nationale d'Orléans :	
Subvention annuelle :	1 507 000 €
Subvention compensatrice du loyer :	129 500 € net de T.V.A.
- Centre Dramatique National d'Orléans :	237 582 €
- Centre Chorégraphique National d'Orléans :	230 326 €
- C.A.D.O. :	416 376 € T.T.C.

6°) approuver la convention de soutien 2021 à passer avec l'association Orléans-Concerts ;

7°) en application de cette convention, attribuer une subvention d'un montant de 216 600 € à Orléans Concerts au titre de l'année 2021 ;

8°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits conventions et avenants au nom de la Mairie ;

9°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 311 et 316, nature 65748, opérations CB2H303A, 0001010, 0001013, service gestionnaires THE et AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE
IL Y A 1 NON-PARTICIPATION
(MME KOUNOWSKI).

N° 51 – Commande publique. Arts et économie créative. Cité de la Musique et des Arts Vivants. Marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation et la maintenance de la future Cité de la Musique et des Arts Vivants. Déclaration sans suite.

M. HOUSSARD – *Nous en avons déjà parlé précédemment mes chers collègues, il s'agit de la Cité de la Musique qui devait se tenir quartier Madeleine. Dans sa sagesse, la majorité actuelle a décidé de ne pas poursuivre le projet et il vous est demandé de déclarer sans suite la procédure engagée précédemment. Pour rappel, le projet s'élevait à 50 millions d'euros T.T.C. La déclaration sans suite qu'il vous est demandée d'approuver a une incidence financière puisqu'il vous est demandé de décider du versement de la prime attribuée à chaque sous-missionnaire ayant remis une offre dans le cadre de la réalisation de la conception de cet ouvrage, pour un montant de 300 000 euros.*

M. le Maire – *Merci. M. BOURREAU.*

M. BOURREAU – *Merci M. le Maire. Je crois que l'on a suffisamment discuté de l'arrêt du projet de Cité Musicale donc en parler un peu plus cela ne nous emmènerait pas très loin. J'ai relevé un*

point tout à l'heure M. le Maire, vous avez dit que la Cité musicale ne répondait à aucune véritable demande. Je crois qu'il y a quand même une demande de l'Astrolabe depuis 10 ans. Là je ne veux pas me faire « pro » Cité musicale, je crois que l'Astrolabe cherche un nouveau lieu, digne de son travail et de nos ambitions à nous, capitale régionale depuis 10 ans. Donc il y a un véritable besoin de la part de l'Astrolabe et je ne parlerai pas du lien global avec le Conservatoire. Je crois que c'est M. GEFROY qui l'a évoqué tout à l'heure, le quartier est en souffrance, les commerces à côté de ce site sont en souffrance et je pense que ce quartier mériterait un véritable projet également architectural, il peut être culturel. Donc l'emplacement est là disponible, l'Astrolabe a un besoin, à la rigueur je n'ai pas besoin d'en dire plus. Je crois qu'il est possible de monter un Astrolabe 2 pour un budget d'environ 15 millions d'euros, avec des aides d'Etat à aller chercher. C'est juste ce que je voulais souligner. Merci.

M. le Maire – *L'Astrolabe a besoin de se développer, on en est d'accord et on va chercher les moyens de l'accompagner. Il faut effectivement que nous puissions proposer un projet sur la tête Nord du pont de l'Europe qui en a besoin, on est d'accord aussi. Sur la Cité musicale, je disais tout à l'heure que personne ne la demandait, l'Astrolabe demande effectivement et éventuellement des locaux plus grands, mais pas nécessairement sur la Cité de la Musique et le Conservatoire ne demandait certainement pas à venir. Je vais donner la parole à Mme POULS qui souhaite également intervenir.*

Mme POULS – *Oui, M. le Maire, mes chers collègues. Justement je voulais intervenir sur ce point pour saluer l'abandon de ce projet de Cité de la Musique et vous dire que je m'en réjouis grandement. Effectivement, par rapport au Conservatoire, c'était un projet non désiré qui a fait l'objet de plusieurs pétitions pour justement lutter contre. Alors je ne nie pas que l'Astrolabe a peut-être besoin d'autres locaux, le Conservatoire a besoin effectivement de s'agrandir légèrement, mais pas au point de désertifier les lieux. Donc j'ai pu échanger avec plusieurs acteurs du Conservatoire, des élèves, des professeurs, des parents, et les retours sont que chacun se réjouit du fait que le cœur culturel musical d'Orléans ne soit pas arraché au cœur de la Ville, parce que là est sa place. Alors il est vrai que des travaux sont nécessaires, évidemment pour adapter le Conservatoire aujourd'hui mais il ne faut pas oublier que c'est tout de même un bâtiment magnifique, qui a vu passer de nombreux artistes et compositeurs reconnus, qui a contribué à l'enrichissement culturel de la Ville et qui aujourd'hui continue ces fonctions pour cet enrichissement. Je dois dire que c'est un bâtiment qui est quand même une grande source d'inspiration et d'admiration pour beaucoup d'Orléanais et je crois que c'est notre devoir de préserver et de préserver ses fonctions.*

Pour finir, je dirai que comme vous l'avez très justement dit M. le Maire lors d'un Conseil Municipal la première fois que la question a été soulevée, effectivement le rapprochement culturel entre nos différentes structures culturelles doit être un rapprochement humain, mené autour de projets communs et collectifs mais en aucun cas un rapprochement urbain, du moins dans cette structure-là et en ce point-là. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je partage tout à fait ce point de vue. Mme CORRE.*

Mme CORRE – *Vous partagez d'autant plus que vous l'avez déjà exprimé ce point de vue M. le Maire. (Rires.) C'est l'inverse en fait, il faut rendre à César ce qui est à César. Au-delà de la plaisanterie, j'entends « la sagesse de la majorité municipale », je ne sais pas s'il s'agit de sagesse mais on peut partager l'analyse du questionnement nécessaire de cette nouvelle structure et au regard effectivement des attentes et des besoins. Mais j'ai aussi entendu et vous l'avez redit pendant le débat budgétaire, que la question d'un avenir des musiques actuelles était quand même réellement à poser. Et donc il faut qu'il y ait effectivement du travail entrepris, même si on sait que l'Antirouille, ne serait-ce que les premiers travaux avec le programmateur qui a forcément réfléchi et imaginé des choses et que la Ville doit aussi pouvoir un certain nombre de propositions. On reviendra je l'espère à ce sujet-là, sur l'avenir d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur Orléans.*

La question de la tête Nord du pont de l'Europe est quand même une vraie question. Ce lieu est en déshérence depuis de nombreuses années et a effectivement des incidences, y compris sur l'animation du quartier. Il faut aussi que l'on réfléchisse là-dessus. Et même si on partage vraiment le fait que c'était sûrement un projet mal ficelé si je peux me permettre l'expression, c'est quand même un abandon d'un coût de 360 000 au bas mot pour la Ville. Au regard des échanges que nous avons eus, y compris sur les engagements budgétaires, alors cela correspond à ce que vous disiez sur les

investissements M. le Maire, mais à réfléchir à deux fois avant de lancer des programmes d'investissement, mais apporter des programmes d'investissement quand même. A force d'abandonner des programmes à environ 300 000 euros, on a un programme. Il faut aussi que l'on fasse attention à ce type de choses. J'espère vraiment que prochainement on pourra débattre de ce que l'on attend de l'avenir d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur Orléans, même si je pense que la question du département du Conservatoire sur ce type de choses est aussi à interroger. Il n'y a pas forcément besoin de marier les deux dans un même lieu pour que ce nouveau département arrive au Conservatoire.

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais rejoindre les interventions de mes deux collègues. Simplement M. le Maire, je voulais vous rappeler qu'en 2013, il y avait eu une grande exposition sur Orléans 2020 où il y avait une vision de la Ville en 2020. Il y avait déjà la Scène de Musiques Actuelles de la Ville d'Orléans, la S.M.A.C. qui était à l'époque prévue sur Madeleine je crois et on est quand même sept ans plus tard et il n'y a toujours rien. C'est dommage et c'est pour cela que lorsque je parlais d'investissements, alors oui peut-être que ce projet était vraiment trop coûteux, mais une S.M.A.C. cela peut se faire à 15 millions d'euros. Et puis il peut bien sûr y avoir des aides de l'Etat, il faut voir cela. Mais c'est vraiment nécessaire parce que c'est un projet qui dure, je dirais même qui traîne depuis longtemps. Je voudrais reprendre un point que l'on a vu tout à l'heure sur l'accessibilité et le handicap. On ne peut pas accéder à la salle de l'Astrolabe si on est handicapé, c'est donc un réel problème aussi. Merci.

M. le Maire – C'est exact. Sur l'Astrolabe on est parfaitement d'accord, il n'y a pas de sujet là-dessus. Vous parliez de 2013, il y avait un projet envisagé qui était de proposer à l'Astrolabe de venir sur Porte Madeleine. Ce n'est pas un choix qui a été retenu ensuite, d'ailleurs s'il l'avait été il ne serait pas davantage fait aujourd'hui. Ce n'est pas une critique, un autre choix a été fait, c'est le choix de venir sur la tête Nord du pont de l'Europe. Et encore une fois, je crois que vous le dites les uns et les autres, de réunir l'Astrolabe et le Conservatoire sur un même site ne relève pas de l'évidence. Quelle est l'idée derrière tout cela ? On met un mot, la Cité de la Musique, oui d'accord, ils font de la musique, mais au-delà, quelle est la cohérence ? Personnellement je m'interroge. Et comme l'a très bien dit Mme POULS, le Conservatoire, les familles, les professeurs, enfin personne n'en voulait, donc il y a d'autres solutions à rechercher.

Ce que je veux dire également, on a parlé ce soir – c'est bien normal, c'est fort intéressant et c'est bien, tant mieux – d'un certain nombre de projets. Vous le savez de par les expériences que vous avez les uns et les autres, ce sont des projets qui vont nécessairement demander du temps, ce sont des projets qui vont demander pour certains, le mandat pour se réaliser. Encore une fois, l'un des projets les plus complexes sans doute à réaliser ce sont les Halles Châtelet, c'est un projet qui va demander plusieurs années et le projet pour l'Astrolabe, je vais dire même chose. Il faut que l'on travaille, je pense que depuis quelques mois on a beaucoup travaillé sur toutes les pistes possibles, il y a eu beaucoup d'idées et maintenant il y a un travail aussi qui est à faire par les services pour transformer des idées en projets et puis ensuite transformer les projets en réalisation. Et ça, ce sont des mois et des années, j'insiste là-dessus parce qu'à chaque Conseil Municipal on peut faire le point de chacun de ces sujets, mais de chaque Conseil Municipal au suivant, ils n'auront pas fondamentalement évolués de telle sorte que l'on pourra dire que c'est prêt. Ce n'est pas en deux ou trois mois que des projets qui sont lourds peuvent se faire.

Je termine sur l'Astrolabe. Nous l'avons toujours accompagné, fortement, et nous avons toujours manifesté la plus grande confiance dans l'Antirouille qui d'ailleurs gère très bien l'Astrolabe. Donc tout cela va continuer, après il faut trouver les solutions à la fois, comme il a été dit, pour le Conservatoire en recherchant une solution qui permettrait de conserver ce lieu prestigieux d'Orléans et pour l'Astrolabe, et permettre effectivement de développer son activité dans les meilleures conditions. Tout cela n'est pas toujours aussi simple à gérer qu'on le voudrait. Mes chers collègues, je vous propose donc de vous prononcer sur cette déclaration sans suite, en attendant que nous puissions revenir sur ces sujets avec des éléments positifs.

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 18 mars 2018, le Conseil Municipal a initié une procédure de marché

global de performance portant sur la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation technique et la maintenance de la cité de la Musique et des Arts Vivants, quartier Madeleine. Ce marché a pour objectif la réalisation de la Cité de la Musique et des Arts Vivants d'environ 8 500 m² de surface utile et comprenant :

- le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre à Rayonnement Départemental d'Orléans (CRDO) d'environ 4 000 m² de SU ;
- la Salle de Musiques Actuelles (SMAC) « L'Astrolabe » d'environ 3 000 m² de SU ;
- les espaces partagés comprenant un accueil commun, centre de ressources, de formations et des espaces de création et de répétition d'environ 1 500 m² de SU.

Le marché global prévoit une durée totale de 89 mois incluant les délais d'études et de maintenance. Sa valeur estimée est de 43 000 000 € H.T.

Une consultation a été lancée en date du 7 juin 2019 sous la forme d'un dialogue compétitif. A son issue deux candidats ont présenté une candidature qui a été admise par le jury en date du 12 septembre 2019. L'invitation à soumissionner leur a été adressée le 18 octobre 2019. Les candidats ont remis chacun leur offre initiale le 15 juin 2020. Cette offre comprenait notamment la remise par chaque candidat de deux esquisses.

En effet, la procédure de dialogue compétitif comprend la production d'une offre initiale présentée sous la forme de deux esquisses. Ces esquisses ont permis d'évaluer la qualité du parti-pris architectural et fonctionnel (organisation des espaces, exposition à la lumière, etc.), de l'insertion dans le site hautement qualitatif et de l'adéquation du projet au programme technique détaillé élaboré par la Mairie, ainsi qu'une estimation du coût global.

En application de l'article R. 2185-1 du code de la commande publique, ce marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation et la maintenance de la future Cité de la Musique et des Arts Vivants doit être déclarée sans suite au motif de la nécessité de redéfinir en profondeur le besoin.

Il est désormais envisagé de maintenir le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre, équipement culturel de premier plan, en centre-ville d'Orléans. Il fera l'objet d'une requalification structurante afin de répondre à la croissance des effectifs d'élèves, aux évolutions pédagogiques et aux nouvelles esthétiques artistiques. En outre, le projet de coopération et d'interaction avec les acteurs des musiques actuelles continuera à être porté par les établissements concernés.

Conformément aux dispositions de la délibération en date du 18 mars 2019 et de l'article 12 du règlement de la consultation, les deux candidats ayant remis une offre recevront chacun une prime d'un montant de 150 000 € H.T., soit un montant total de 300 000 € H.T.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la déclaration sans suite du marché global relatif à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de la future Cité de la Musique et des Arts Vivants ;

2°) décider du versement de la prime attribuée à chaque soumissionnaire ayant remis une offre, soit un montant total de 300 000 € H.T. ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires à cet effet au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie: fonction 311, nature 2315, opération CB1P001, service gestionnaire MGE. »

ADOpte AVEC 3 VOIX CONTRE
ET 9 ABSTENTIONS

N° 52 – **Commande publique. Arts et économie créative. Cité de la Musique et des Arts Vivants. Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une étude de marché, l'analyse financière et juridique, la programmation technique et le choix du mode de réalisation et de gestion du projet. Résiliation d'un marché.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Mairie a étudié la conception de la Cité de la Musique et des Arts vivants pour répondre à l'ambition culturelle du territoire. Cette étude est justifiée notamment par la situation devenue inadaptée à leurs activités et leurs publics des deux principaux équipements dédiés à la musique : le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Orléans et la Scène de Musiques Actuelles "L'Astrolabe".

Face aux enjeux du projet, la Mairie a confié au Cabinet IDA CONCEPT une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans l'analyse des différents marchés, la définition pré-programmatique au stade de la faisabilité et l'évaluation des modes de gestion et de réalisation de l'opération. Au cours de l'année 2018, il a été établi un programme fonctionnel et technique de l'équipement présentent les orientations et les choix du maître d'ouvrage.

Une consultation lancée en date du 7 juin 2019 sous la forme d'un dialogue compétitif a permis à deux candidats de présenter une candidature, admise par le jury en date du 12 septembre 2019. Les candidats ont remis leur offre initiale le 15 juin 2020 incluant deux esquisses.

En application de l'article R. 2185-1 du code de la commande publique, ce marché public global de performance ayant pour objet la conception, la réalisation ainsi que l'exploitation et la maintenance de la future Cité de la Musique et des Arts Vivants doit être déclarée sans suite au motif de la nécessité de redéfinir en profondeur le besoin. Il est désormais envisagé de maintenir le Conservatoire de musique, de danse et de théâtre, en centre-ville d'Orléans. Il fera l'objet d'une requalification structurante afin de répondre à la croissance des effectifs d'élèves, aux évolutions pédagogiques et aux nouvelles esthétiques artistiques, notamment portées par les acteurs des musiques actuelles.

La tranche ferme de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Cabinet IDA CONCEPT a été exécutée dans son intégralité et était constituée de deux étapes : pré-programme théorique, pré-faisabilités et pré-rapport sur les modes de réalisation et de gestion ; programme fonctionnel et technique définitif incluant les modes de réalisation et de gestion.

A l'issue de cette tranche, la Mairie a affermi la tranche optionnelle n° 1 (TO1) consistant en l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la procédure de réalisation et de gestion du projet selon deux étapes. Cette tranche optionnelle a été exécutée uniquement au niveau de l'étape 1 (rédaction du DCE). La Mairie n'a pas initié l'étape 2 (assistance analyse des offres initiales).

Considérant l'abandon du projet relatif à la cité de la musique et des arts vivants dans son programme d'origine, il est nécessaire de résilier pour motif d'intérêt général le marché d'AMO à l'issue de l'étape 1 de la tranche optionnelle 1.

A ce jour compte tenu du montant mandaté sur le marché (70 000 € H.T.), l'indemnité à verser à l'AMO s'élève à 4 420 € H.T.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) résilier le marché portant mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au Cabinet IDA CONCEPT relatif à la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de la Cité de la Musique et des Arts Vivants ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires à cet effet au nom de la Mairie ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 2315, opération CB1P001, service gestionnaire MGE. »

ADOPTE AVEC 3 VOIX CONTRE
ET 9 ABSTENTIONS

N° 53 – **Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2020. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention de soutien 2020 passée avec l'association Orléans Jeanne d'Arc.**

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Orléans Jeanne d'Arc organise chaque année plusieurs manifestations propres intégrées au programme officiel des Fêtes de Jeanne d'Arc.

Dans le cadre du Centenaire de la canonisation de Jeanne d'Arc qui aurait dû être célébré en 2020, une programmation renforcée des Fêtes de Jeanne d'Arc pour marquer cet anniversaire avait été envisagée conjointement par la Mairie, l'association Orléans Jeanne d'Arc, l'Evêché et l'Armée.

A ce titre, la Mairie avait souhaité renforcer son soutien à l'association Orléans Jeanne d'Arc pour les deux événements suivants : Cérémonie de remise de l'épée et l'Entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne. Ces temps, exceptionnellement dissociés en 2020, devaient bénéficier d'une programmation spécifique pour l'occasion.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la covid-19, les Fêtes de Jeanne d'Arc 2020 ont été annulées en mai et ont été reportées du 23 au 27 septembre 2020. Néanmoins ces dernières se sont vues amputées d'une très large partie de leurs manifestations et en particulier celles que l'association Orléans Jeanne d'Arc devait organiser ou auxquelles elle devait participer.

De fait, le soutien financier de la Mairie n'est plus justifié à la hauteur de la subvention initialement fixée et approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2020 (pour mémoire, une somme de 54 000 € a été votée, dont 20 000 € à titre exceptionnel pour le renfort des animations de la Cérémonie de remise de l'épée – le 26 avril et de l'Entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne – le 29 avril).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de revoir le montant de l'aide financière à l'association Orléans Jeanne d'Arc à hauteur des actions réellement engagées par cette dernière et en tenant compte du report de la programmation artistique envisagée pour les manifestations des 26 et 29 avril en 2021. Ce montant revu à la baisse est établi à 25 000 €, et à ce jour il reste à verser à l'association un solde de 3 000 € sur le montant de la subvention déjà versée.

Il est donc proposé d'établir un avenant n° 1 à la convention de soutien 2020 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de financement 2020, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2020, à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc fixant le nouveau montant de la subvention allouée ;

2°) attribuer, en application de cet avenant, le solde de 3 000 € correspondant au solde de la subvention de 25 000 € à l'association Orléans Jeanne d'Arc au titre des actions déjà engagées en 2020 et du report des animations initialement prévues en 2020 en 2021 dans le cadre de la cérémonie de remise de l'épée et de l'entrée de Jeanne d'Arc Porte Bourgogne ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 024, nature 65748, opération XB1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 54 – Événementiel. Fêtes de Jeanne d'Arc 2021. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation d'une convention type d'occupation pour les exposants du marché médiéval.

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Chaque année, Orléans commémore la délivrance de la ville par Jeanne d'Arc au travers d'événements officiels et festifs, du 29 avril au 8 mai.

Des exposants à vocation commerciale seront présents au marché médiéval, organisé du jeudi 6 au dimanche 9 mai 2021, sur le site du Campo Santo.

En application du code général de la propriété des personnes publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la Mairie facilitant l'accueil de ces activités temporaires dans le cadre de l'organisation de l'événement, il est proposé de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les Fêtes de Jeanne d'Arc 2021.

Une convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposée, à la signature des exposants, définissant les engagements de chacune des parties.

Les tarifs de redevance du marché médiéval d'Orléans étant dans la moyenne haute des prix pratiqués dans les autres marchés médiévaux de France, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des redevances 2021 par rapport à celles de 2019 (pour mémoire, les redevances de 2020 ont été diminuées de moitié compte tenu du contexte sanitaire) et ce, dans un souci de maintenir l'attrait de la manifestation pour les exposants.

Les redevances 2021 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Culture, Évènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance pour l'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants présents sur le marché médiéval lors des Fêtes de Jeanne d'Arc 2021, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé ;

2°) approuver la convention type d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour ces manifestations ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions à passer avec les exposants et accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Mairie : fonction 024, nature 73154, opération XB1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES DE JEANNE D'ARC 2021
Redevances d'occupation temporaire et révocable du domaine public

Manifestations/ Lieux	TARIFS forfaitaires 2021		
	Espaces ou linéaires mis à disposition sans abri fourni par la Ville	Durée	2021
Marché médiéval Campo Santo	Exposant non alimentaire - A1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse	Du 06 au 09 mai	416,00 €
	Exposant non alimentaire - A2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse		544,00 €
	Exposant non alimentaire - A3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse		696,00 €
	Exposant non alimentaire - A4 = module de 7x 3 m sur la pelouse		788,00 €
	Exposant alimentaire - B1 = module de 3 x 2 m sous arcades ou 4 x 3 m sur la pelouse		568,00 €
	Exposant alimentaire - B2 = module de 4 x 2 m sous arcades ou 5 x 3 m sur la pelouse		720,00 €
	Exposant alimentaire - B3 = module de 5 x 2 m sous arcades ou 6 x 3 m sur la pelouse		856,00 €
	Exposant alimentaire - B4 = module de 7x 3 m sur la pelouse		992,00 €
	Supplément angle, exposant alimentaire ou non alimentaire, tout module confondu		84,00 €
	Exposant gagnant le concours de la plus belle échoppe		gratuité
Villes ou associations invitées assurant la promotion de leurs activités et participant à l'animation du site et/ou des Fêtes de Jeanne d'Arc dans le cadre d'un contrat	gratuité		

N° 55 – **Événementiel. Festival de Loire 2021. Fixation des redevances d'occupation du domaine public. Approbation des conventions-type.**

M. CHANCERELLE – *Il s'agit des fixations des redevances d'occupation du domaine public pour le Festival de Loire 2021.*

M. le Maire – *Merci. M. GRAND.*

M. GRAND – *Nous avons évoqué la possibilité d'avoir un débat sur le sujet de Festival de Loire. Je voulais savoir si c'était toujours prévu de l'avoir dans un prochain Conseil Municipal. Merci.*

M. le Maire – *C'est prévu. Je vous l'aurais volontiers proposé ce soir, mais... (Rires).*

(Intervention hors micro de M. MONTILLOT.)

M. le Maire – *A ce moment-là demain matin comme dit M. MONTILLOT. Mais oui, et d'ailleurs en regardant les plannings des Conseils Municipaux, ils sont quand même assez chargés, il y a des communications et des dossiers que je pense important à proposer notamment en janvier et février. Il faut que l'on arrive à caser tout cela et qu'on essaie que chacun puisse rester en forme pour toute la durée du Conseil Municipal. Je vous vois et je vous vois terriblement attentif les uns et les autres, mais je sens quand même une pointe de fatigue ou peut être une petite faim, M. CHAPUIS.*

(Rires dans l'hémicycle.)

M. GRAND – *Tant que ce n'est pas après le mois de septembre.*

M. le Maire – *C'est un engagement, ce sera avant septembre, on est d'accord. (Rires.) De toute façon pour le festival de l'année prochaine les choses sont bordées puisque les délais sont très courts. Pour la suite effectivement il faut que nous ayons les réflexions que vous aviez évoquées. Je vous consulte.*

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le succès de la dernière édition du Festival de Loire (750 000 personnes sur 5 jours) constitue une attractivité certaine pour les exposants potentiels de la prochaine édition tels que les artisans, commerçants alimentaires ou non. Cette nouvelle édition du Festival de Loire se déroulera du 22 au 26 septembre 2021 sur les quais de Loire.

A l'occasion du Festival, la Mairie aménage des espaces spécifiques pour accueillir notamment le Village de Loire, le Salon de Loire, le Village des professionnels du nautisme, le Village des partenaires, des buvettes et des guinguettes qui seront occupés par des exposants et commerçants choisis en fonction de la thématique de l'événement. Le Festival de Loire s'étendra du Pont Thinat à la 2^{ème} structure du marché quai du Roi. Sur la rive sud, une guinguette sera positionnée quai des Augustins et le dimanche la circulation sera coupée sur le pont George V.

Sur les quais, la Mairie aménage également des villages thématiques (Village des fleuves, Village du fleuve invité, etc.) qui accueilleront des exposants et commerçants présentant au public des spécialités culinaires, artisanales et démonstrations du savoir-faire de la batellerie et des régions.

Compte tenu des moyens mobilisés pour l'accueil des exposants et la réalisation de l'événement, dans un objectif de développement de la fréquentation de la manifestation, il est proposé une augmentation des redevances de l'ordre de 1 % pour l'édition 2021 par rapport à celle de 2019.

Les redevances exigibles en 2021 font l'objet du tableau annexé à la présente délibération.

Deux contrats-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public, à passer avec les exposants et définissant les engagements de chacune des parties, dont l'un spécifique aux

guinguettes, sont proposés.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le montant des redevances d'occupation temporaire du domaine public à appliquer aux exposants et commerçants présents au Festival de Loire 2021, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau annexé ;

2°) approuver les conventions-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public valables pour l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions et accomplir les formalités nécessaires au nom de la Mairie ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 73154, opération XA1H001, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

FESTIVAL DE LOIRE 2021															
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers par surface															
LIEU	AMENAGEMENT FOURNI PAR LA VILLE	SURFACE	NATURE DES ESPACES												
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE				ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE				
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	
			AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	
QUAI CHATELET / FORT ALLEAUME / PONT THINAT /															
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m²	217 €		135 €			72 €							
SURFACE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE		1m²	29 €		19 €			12 €							
SALON DE LOIRE	Tente	8m²	179 €		114 €			66 €							
VILLAGE PROFESSIONNEL NAUTISME	Tente	9m²			109 €			gratuté							
VILLAGES BATEAUX (Village des fleuves et du fleuve invité)	Stand en bois	4m²	179 €		179 €			gratuté							
VILLAGE PARTENAIRES	Tente	8/25m²													
GUINGUETTE	Tente et Planché		1 130 €												
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri			56 €		39 €									
RIVE SUD / QUAI DU ROI															
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m²	109 €		69 €			38 €							
SURFACE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE		1m²	16 €		11 €			8 €							
SALON DE LOIRE	Tente	8m²	90 €		59 €			35 €							
VILLAGE PARTENAIRES	Tente	8/25m²													
GUINGUETTE	Tente et Planché		565 €												
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri			30 €		21 €									

FESTIVAL DE LOIRE 2019															
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers par surface															
LIEU	AMENAGEMENT FOURNI PAR LA VILLE	SURFACE	NATURE DES ESPACES												
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE				ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE				
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	
			AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	AVEC ABRI VO	SANS ABRI	
QUAI CHATELET / FORT ALLEAUME / QUAI DU ROI / PONT THINAT /															
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m²	215		134			71							
SURFACE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE		1m²	28		18			11							
SALON DE LOIRE	Tente	8m²	177		113			65							
VILLAGE PROFESSIONNEL NAUTISME	Tente	9m²			107			gratuté							
VILLAGES BATEAUX (Village des fleuves et du fleuve invité)	Stand en bois	4m²	177		177			gratuté							
VILLAGE PARTENAIRES	Tente	8/25m²													
GUINGUETTE	Tente et Planché		1 120												
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri			55		38									
RIVE SUD															
VILLAGE DE LOIRE	Tente	8m²	107		68			37							
SURFACE TERRASSE SUPPLEMENTAIRE		1m²	15		10			7							
SALON DE LOIRE	Tente	8m²	89		58			34							
VILLAGE PARTENAIRES	Tente	8/25m²													
GUINGUETTE	Tente et Planché		535												
AUTRES ESPACES SUR LE FESTIVAL	Sans abri			29		20									

N° 56 – **Événementiel. Cloître du Campo Santo, Jardin de l'Evêché et Serre du Jardin des Plantes. Redevance d'occupation du domaine public. Actualisation des tarifs.**

Mme PICARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« La Mairie peut accorder le prêt du Cloître du Campo Santo ou du Jardin de l'Evêché, non équipé, à toute personne morale qui en ferait la demande dans la mesure où l'intérêt local est préservé et à l'exclusion de toute activité religieuse, politique et des cérémonies familiales.

Compte tenu de la nature des activités pour lesquelles l'occupation du Cloître du Campo Santo ou du Jardin de l'Evêché est sollicitée, des tarifs de redevance d'occupation du domaine public ont été initialement votés, par délibération en date du 13 février 2017 et du 13 mars 2017, au vu du caractère privé ou public, commercial ou non commercial des manifestations accueillies.

Les tarifs 2021 du Cloître du Campo Santo et du Jardin de l'Evêché sont proposés sur la base d'une augmentation de 1 % par rapport à ceux adoptés en 2020.

Par ailleurs, pour la Serre du Jardin des Plantes devenue lieu d'accueil d'événements d'entreprises, séminaires et d'événements culturels et conformément à la délibération en date du 10 juillet 2017, la Mairie peut en accorder son prêt à toute personne physique ou morale qui en ferait la demande pour des événements à caractère économique, des congrès et des séminaires dans la mesure où l'intérêt public local est préservé et à l'exclusion de toute activité culturelle, politique et événements familiaux.

Pour 2021, le tarif est proposé sur la base d'une augmentation de 1% par rapport à celui adopté en 2020, soit un tarif unique de 2 525 € T.T.C. par jour de location sans distinction du caractère commercial ou non de l'opération, et du caractère privé ou public des manifestations accueillies, mais en incluant la présence d'un Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (S.S.I.A.P.) obligatoire lors de l'exploitation de la Serre, ainsi que la prestation de nettoyage de l'équipement.

La gratuité peut être accordée, à titre exceptionnel, pour des événements en lien avec les politiques publiques de la collectivité.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire, Tourisme et Évènementiel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance d'occupation du domaine public du Cloître du Campo Santo pour 2021 tels que mentionnés en annexe 1 ;

2°) approuver les tarifs de redevance d'occupation du domaine public du Jardin de l'Evêché pour 2021 tels que mentionnés en annexe 2 ;

3°) approuver le tarif de 2 525 € T.T.C. par jour de location pour la Serre du Jardin des Plantes ;

4°) décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

5°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 70323, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE 1

CLOITRE DU CAMPO SANTO
REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2020
Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021

Organisateur	Nature de l'activité	<u>Campo Santo surface entière non équipée</u>	<u>Campo Santo surface entière non équipée</u>
		Tarif net de TVA par jour 2020	Tarif net de TVA par jour 2021
Toute structure morale (hors association)	Manifestations privées non ouvertes au public	Forfait journée 2 575,50 €	Forfait journée 2601,25 €
		En montage/démontage 656,50 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 663,06 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure morale (hors association)	Manifestations à caractère commercial ouvertes au public avec entrées payantes	Forfait journée 1 287,75 €	Forfait journée 1 300,62 €
		En montage/démontage 303 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 306,03 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure morale (hors association)	Manifestations à caractère commercial ouvertes au public avec entrée gratuite	Forfait journée 858,50 €	Forfait journée 867,08 €
		En montage/démontage 202 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 204,02 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure (hors association)	Manifestations sans caractère commercial ouvertes au public	Forfait journée 429,25 €	Forfait journée 433,50 €
		En montage/démontage 151,50 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 153,01 € (Toute journée commencée est due)
Association à but non lucratif	Manifestations à caractère commercial ouvertes au public avec entrée payante	Forfait journée 214,62 €	Forfait journée 216,76 €
Association à but non lucratif	Activité d'intérêt local, général ou caritatif	gratuité	gratuité
Structure ou association à but non lucratif	En convention d'objectifs avec la ville	gratuité	gratuité

ANNEXE 2

JARDIN DE L'EVECHE - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021

Organisateur	Nature de l'activité	<u>Jardin de l'Evêché surface entière non équipée</u> Tarif net de TVA par jour 2020	<u>Jardin de l'Evêché surface entière non équipée</u> Tarif net de TVA par jour 2021
Toute structure morale (hors association à but non lucratif)	manifestations privées non ouvertes au public	Forfait journée 2 060,40 €	Forfait journée 2 081 €
		En montage/démontage 515,10 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 520,25 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure morale (hors association à but non lucratif)	Manifestations à caractère commercial ouvertes au public avec entrées payantes	Forfait journée 1 030,20 €	Forfait journée 1 040,50 €
		En montage/démontage 257,55 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 260,12 € (Toute journée commencée est due)
Toute structure morale (hors association à but non lucratif)	Manifestations à caractère commercial ouvertes au public avec entrée gratuite	Forfait journée 669,63 €	Forfait journée 676,32 €
		En montage/démontage 154,53 € (toute journée commencée est due)	En montage/démontage 156,07 € (toute journée commencée est due)
Toute structure morale (hors association à but non lucratif)	manifestations sans caractère commercial ouvertes au public	Forfait journée 257,55 €	Forfait journée 260,12 €
		En montage/démontage 154,53 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 156,07 € (Toute journée commencée est due)
Association à but non lucratif	Manifestations à caractère commercial ouvertes au public avec entrées payantes	Forfait journée 154,53 €	Forfait journée 156,07 €
		En montage/démontage 154,53 € (Toute journée commencée est due)	En montage/démontage 156,07 € (Toute journée commencée est due)
Association à but non lucratif	Activité d'intérêt local ou général	gratuité	gratuité
Structure ou association à but non lucratif	En convention d'objectifs avec la ville	gratuité	gratuité

N° 57 – **Événementiel. Régie et planification des événements. Actualisation des tarifs. Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2021.**

Mme PICARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« La Mairie est fréquemment sollicitée pour mettre à disposition d'associations ou de collectivités les matériels dont elle dispose.

Afin de valoriser les interventions effectuées, une tarification est proposée permettant de calculer le coût de la prestation, composée :

- d'un tarif unitaire, de base par type de matériel (annexe 1) ;
- de l'application d'un coefficient variant avec la durée de location (annexe 2) ;
- d'un tarif du service livraison-reprise par type de véhicule et d'un forfait horaire de personnel en cas de demande de prestation complémentaire (annexe 3).

Il est rappelé qu'aucune prestation n'est, à ce jour, facturée par la Mairie. Seules les détériorations ou les pertes de matériel sont à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf.

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de non restitution du matériel à la date prédéfinie, une prise en charge financière pour cette immobilisation des matériels pourra être demandée à l'emprunteur, correspondant au coût de location des matériels, par jour supplémentaire, majoré de 25 %.

Les tarifs 2021 sont proposés sur la base d'une augmentation de 1 % sur ceux adoptés en 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de location des matériels avec les coefficients liés à la durée d'utilisation et les tarifs du service événementiel tels qu'ils sont présentés dans les annexes 1, 2 et 3 ;

2°) décider que ces tarifs entreront en application à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

3°) décider qu'aucune prestation ne sera facturée par la Mairie qui renonce aux recettes correspondantes, excepté pour les détériorations ou les pertes de matériel qui seront à la charge de l'emprunteur sur la base du coût de remplacement à neuf, ainsi que pour les restitutions tardives sur la base d'un coût de location majoré de 25 % par jour de retard ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Mairie : fonction 023, opération XA2P005, nature 7088, service gestionnaire EVE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Annexe 1

Conseil Municipal du 10 décembre 2020
Service événementiel
Tarifs applicables au 1er janvier 2021

Matériel	Libellé	Tarif 2020 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2021 (en €)	commentaire
ACCUEIL01	BANQUE D'ACCUEIL (2 METRES)	5,99	1	6,05	
ACCUEIL02	BANQUE D'ACCUEIL (3 METRES)	7,19	1	7,26	
BOUILLOIRE	BOUILLOIRE	3,59	1	3,63	
COMPTOIR01	COMPTOIR AVEC ETAGERE (5,20 METRE)	8,40	1	8,48	
FAUTBLABLA	FAUTEUIL 'BLABLA'	7,19	1	7,26	
FERREPASS	FER A REPASSER	5,99	1	6,05	
FRIGO	FRIGO TOP	4,81	1	4,86	
GLACIERE	GLACIERE	1,81	1	1,83	
MIROIR01	MIROIR DE LOGE	3,35	1	3,39	
MIROIR02	MIROIR PSYCHE	3,59	1	3,63	
NAPPE	NAPPE CARRE PVC TRANSLUCIDE	20,36	1	20,56	
PAPERBOARD	PAPER BOARD	14,38	1	14,52	
TABLBLABLA	TABLE 'BLABLA'	4,67	1	4,71	
TABREPASS	TABLE A REPASSER	11,97	1	12,09	
CORD01	CORDELETTE	2,38	1	2,40	
CORD09	CORDE BLANCHE 13M	9,34	1	9,44	
DRA80X120	DRAPEAU 80X120CM	3,35	1	3,39	
ORI50X200	ORIFLAMME 50X200CM	3,35	1	3,39	
ORI80X200	ORIFLAMME 80X200CM	3,59	2	3,63	
ORI80X300	ORIFLAMME 80X300CM	4,19	1	4,24	
ORI80X330	ORIFLAMME 80X330CM	3,59	1	3,63	
PAV120X180	PAVILLON 120X180CM	3,35	1	3,39	
PAV130X180	PAVILLON 130X180CM	3,59	1	3,63	
PAV180X80	PAVILLON 180X80CM	4,19	1	4,24	
PAV200X300	PAVILLON 200X300CM	4,42	1	4,47	
PUPORA	PUPITRE ORATEUR	143,73	1	145,16	
REPGERBE	REPOSE GERBE	5,99	1	6,05	
TOTEM SIGNAL	TOTEM DE SIGNALISATION	23,95	1	24,19	
TRIBORA	TRIBUNE ORATEUR	131,74	1	133,06	
TRIBORAPRES	TRIBUNE ORATEUR PRESIDENTIELLE	239,56	1	241,95	
AMPLI01	AMPLIFICATEUR PIONEER A109	35,92	1	36,28	
AMPLI02	AMPLIFICATEUR MICRO-TECH 1200 - 8 OHMS CROWN	71,86	1	72,58	
AMPLI03	AMPLIFICATEUR ST 400 - 8 OHMS CROWN	59,88	1	60,47	
AMPLI05	AMPLIFICATEUR ACM 250 - 100V AUSTALIAN	35,92	1	36,28	
AMPLI07	AMPLIFICATEUR-MIXEUR MX 601 TOA	35,92	1	36,28	
AMPLI09	AMPLIFICATEUR CROWN CTS 1200	59,88	1	60,47	
AMPLI0ASQ	AMPLIFICATEUR POUR CASQUE AUDIO	11,97	1	12,09	
ANGLE3D57ASX31	ANGLE 3 D 57ASX31	15,04	1	15,19	
ANGLE3D57ASX32	ANGLE 3 D 57ASX32	15,04	1	15,19	
ANGLEH40	ANGLE 2 DEPARTS H40	10,78	1	10,89	
ANGLEX30D	ANGLE 2 DEPARTS X30D	11,97	1	12,09	
ARMOIR32A	ARMOIRE 32A COMPACT	47,91	1	48,38	
BLOC1	BLOC DE PUISSANCE 1X3KW MINICUBE	33,55	1	33,88	
BLOC32AMONO	BLOC 32A MONO/ 2X3 PC 16A	8,89	1	8,98	
CASQAUD	CASQUE AUDIO	9,57	1	9,67	
CD01	LECTEUR CD TECHNICS	29,94	1	30,24	
CD02	LECTEUR CD SONY	29,94	1	30,24	
CD03	LECTEUR CD TASCAM	29,94	1	30,24	
CLAVETTEH40	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE H40)	1,21	1	1,22	
CLAVETTEX30D	CLAVETTE (SECURITE POUR GOUPILLE X30D)	1,21	1	1,22	
COUP01	COUELLE POUR PIED LUMIERE ASD	1,21	1	1,22	
DISTRIO1	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4PK	53,90	1	54,43	
DISTRIO2	DISTRIBUTEUR VGA 1E-4S DAVG4X	53,90	1	54,43	
DVD01	LECTEUR DVD HITACHI	35,92	1	36,28	
DVD03	LECTEUR DVD LG	35,92	1	36,28	
DVD04	LECTEUR DVD PHILIPS	35,92	1	36,28	
ECRAN1	ECRAN VALISE MONOBLOC 427X340CM MONOBLOC F	89,85	1	90,75	
ECRAN2	ECRAN VALISE MONOBLOC 264X203CM MONOBLOC F	47,91	1	48,38	
EMBASEH40	EMBASE POUR H40	21,56	1	21,77	
EMBASEX30D	EMBASE 70KG POUR X30D	21,56	1	21,77	
GOUPILLH40	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (H40)	1,80	1	1,82	
GOUPILLX30D	GOUPILLE CONIQUE POUR MANCHON (X30D)	1,80	1	1,82	
H4001	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M H40	10,78	1	10,89	
H4002	ELEMENT TRIANGULAIRE 2,5M H40	13,17	1	13,30	
HP08	ENCEINTE APG DS12S 350W	23,95	1	24,19	
HP09	ENCEINTE APG DS8 150W	17,97	1	18,15	
HPBOSE	ENCEINTE 802 52 - 200 W - 8 OHM BOSE	19,16	1	19,35	
HPTOARS20	ENCEINTE RS 20 - 400 W - 8 OHM TOA	11,97	1	12,09	

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Matériel	Libellé	Tarif 2020 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2021 (en €)	commentaire
INTERTALKIE	CASQUE INTERCOM POUR TALKIE WALKIE KENWOOD	2,39	1	2,41	
K702	LECTEUR ENR. K7 AUTO-REVERSE TECHNICS	23,95	1	24,19	
KITSONOBOSE	KIT DE SONORISATION BOSE	347,35	1	350,82	
KITSONODS12S	KIT DE SONORISATION APG DS12S (2X350W)	95,82	1	96,78	
KITSONODS8	KIT DE SONORISATION APG DS8 (2X150W)	83,83	1	84,67	
KITSONOTOA	KIT DE SONORISATION TOA	239,55	1	241,94	
LIBERTY	SONO PORTABLE LIBERTY (MERE ET FILLE)	71,86	1	72,58	
MANCHONH40	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (H40)	3,59	1	3,63	
MANCHONX30D	MANCHON CONIQUE POUR CONNEXION (X30D)	3,59	1	3,63	
MIC01	MICRO ELECTROSTATIQUE C647E AKG	17,97	1	18,15	
MIC02	MICRO DYNAMIQUE SM58 SHURE	11,97	1	12,09	
MIC03	MICRO HF SHURE	89,85	1	90,75	
MIC04	MICRO HF UHF200 AUDIOPHONY	71,86	1	72,58	
MIC05	MICRO COL DE CYGNE SHURE 45CM EGZ18	14,61	1	14,76	
MIX01	TABLE DE MIXAGE SPIRIT-FOLIO SOUNDCRAFT	47,91	1	48,38	
MIX02	TABLE DE MIXAGE MX 1604A BEHRINGER	35,92	1	36,28	
MIX04	TABLE DE MIXAGE NUM. 01V96 V2 YAMAHA	83,83	1	84,67	
MULTIXLR	MULTIPAIRES XLR-XLR 16 PAIRES - 15M	11,97	1	12,09	
MULTIXLR20M	MULTIPAIRES XLR-XLR 16/8 - 20M	11,97	1	12,09	
PASSCAB01	PASSAGE DE CâBLE 1M KELSEY	27,56	1	27,83	
PASSCAB02	PASSAGE DE CâBLE 1M POLYTRAC	27,56	1	27,83	
PASSCAB03	PASSAGE DE CâBLE TEMA 10	27,56	1	27,83	
PAVLOFF	SIGNAL LUMINEUX PAVLOFF	29,94	1	30,24	
PCREGIE	PC PORTABLE AUDIOVISUEL REGIE	82,63	1	83,46	
PIEDHP01	PIED POUR ENCEINTE TOA	3,59	1	3,63	
PIEDHP02	PIED POUR ENCEINTE JBL	3,59	1	3,63	
PIEDHP03	PIED QUIKLOK POUR ENCEINTE (COUSSIN D'AIR)	4,19	1	4,24	
PIEDHP04	PIED POUR ENCEINTE K&M	4,19	1	4,24	
PIEDLUM01	PIED LUMIERE ALT290	5,99	1	6,05	
PIEDMIC01	PIED DE MICRO PERCHE	5,99	1	6,05	
PIEDMIC02	PIED DE MICRO TABLE K&M	5,99	1	6,05	
PIEDMIC03	SOCLE EMBASE XLR	5,99	1	6,05	
PROC01	PROCESSEUR APG SPM12S	29,94	1	30,24	
PROC02	PROCESSEUR APG SPM8	26,36	1	26,62	
PROBOSE	PROCESSEUR AUDIO BOSE	7,19	1	7,26	
PROJ01	PROJECTEUR LUMIERE 650W ACCLAIM	7,19	1	7,26	
SELECT01	SELECTEUR VGA 2E-1S	23,95	1	24,19	
STAND	STAND POUR VP AVEC PLATEAU INCLINABLE	9,57	1	9,67	
TALKIE1	TALKIE WALKIE KENWOOD UBZ LH68	10,78	1	10,89	
TESTEUR	TESTEUR DE CABLES BEHRINGER	5,99	1	6,05	
TS600	INTERFACE AUDIO POUR PC TS600 OVERLINE	11,97	1	12,09	
TV34CM	TELEVISEUR 34CM PROLINE	53,90	1	54,43	
TV38CM	TELEVISEUR 38CM SAMSUNG	65,88	1	66,54	
TV55CM	TELEVISEUR 55CM PHILIPS	65,88	1	66,54	
TV72CM	TELEVISEUR 72CM THOMSON	77,85	1	78,63	
VP01	VIDEOPROJECTEUR HITACHI CPX275 - 1200 LUMENS	95,82	1	96,78	
VP02	VIDEOPROJECTEUR MITSUBISHI XD110U	95,82	1	96,78	
VP04	VIDEOPROJECTEUR SANYO 4500 LUMENS XGA - PLC	628,80	1	635,09	
X30D01	ELEMENT TRIANGULAIRE 1M X30D	5,99	1	6,05	
X30D02	ELEMENT TRIANGULAIRE 2M X30D	11,97	1	12,09	
X30D03	ELEMENT TRIANGULAIRE 3M X30D	17,97	1	18,15	
ACCESIAV	ESCALIER ACCES IAV	9,32	1	9,42	
BAC01	BAC GRIS (PETIT)	5,99	1	6,05	
BAC02	BAC ROUGE	8,23	1	8,31	
BACSABLE	BAC A SABLE	1,21	1	1,22	
BANC	BANC	1,14	1	1,15	
BAR01	BARRIERE H=2.50M	11,06	1	11,17	
BAR02	BARRIERE H=2M	8,85	1	8,94	
CHAISE	CHAISE	0,35	1	0,35	
CHARIOT04	CHARIOT DE TRANSPORT 4 ROUES	22,75	1	22,98	
CORD05	CORDE BLANCHE 4M	2,88	1	2,91	
CORD06	CORDE BLANCHE 5M	3,59	1	3,63	
COUVSCENE10X8	COUVERTURE DE SCENE 10X8	801,27	1	809,28	hors transport et main d'oeuvre
COUVSCENE7X8	COUVERTURE DE SCENE 7X8	561,93	1	567,55	hors transport et main d'oeuvre
DIABLECHAISES	DIABLE POUR CHAISES	4,62	1	4,67	
ECUSRF03	ECUSSON 3 BRANCHES	11,97	1	12,09	
ECUSRF04	ECUSSON 5 BRANCHES	14,38	1	14,52	
EScab1MAR	ESCABEAU UNE MARCHÉ	17,97	1	18,15	
EScab2MAR	ESCABEAU DEUX MARCHES	35,92	1	36,28	
EScab3MAR	ESCABEAU TROIS MARCHES	53,90	1	54,43	
EScab4MAR	ESCABEAU QUATRE MARCHES	71,86	1	72,58	
EScab5MAR	ESCABEAU CINQ MARCHES	89,84	1	90,74	
FAUTEUILROUGE	FAUTEUIL ROUGE	7,05	1	7,12	
FLAGS	FLAGS	23,95	1	24,19	

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 10 décembre 2020 -

Matériel	Libellé	Tarif 2020 (en €)	Unité de Tarification	Tarif 2021 (en €)	commentaire
GRILL10X8	GRILL 10X8	385,82	1	389,67	hors transport et main d'œuvre
GRILLECADDIE	GRILLE CADDIE (L=1.20M / H=2M)	6,23	1	6,29	
GRILLEDDOUBLE	ENSEMBLE DE 2 GRILLES(L=2X1M / H=2M)	14,38	1	14,52	
GRILLEPEH	GRILLE PEH (L=1.20M / H=1.80M)	6,23	1	6,29	
GUEUSE	GUEUSE	5,99	1	6,05	
ISOLOIR1-4PAX	ISOLOIR 1 A 4 PLACES	11,97	1	12,09	
ISOLOIR1PAX	ISOLOIR 1 PLACE	5,99	1	6,05	
ISOLOIR2PAX	ISOLOIR 2 PLACES	8,40	1	8,48	
ISOLOIR4PAX	ISOLOIR 4 PLACES	11,97	1	12,09	
ISOLOIRHANDICAP	ISOLOIR POUR HANDICAPE	11,97	1	12,09	
JEUXPIEDGRILLE	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE CADDIE	6,01	1	6,07	
JEUXPIEDGRILLEPEH	JEUX DE 2 PIEDS POUR GRILLE PEH	6,01	1	6,07	
LUTRIN	LUTRIN	1,54	1	1,56	
MAT01	MAT 6M FIBRES	5,69	1	5,74	
MAT02	MAT 8M FIBRES	6,58	1	6,65	
MAT03	MAT 9M FIBRES	7,02	1	7,09	
MAT04	MAT AUX COULEURS	6,71	1	6,77	
MATÉLÉPHAN	MAT ÉLÉPHANTS POUR KAKEMONOS 0,80X3,00M	13,74	1	13,87	
MATOURKAKE	MAT TOURNANT DE KAKEMONO	8,91	1	9,00	
PANNCIPEXPO	PANNEAU CLIP EXPO	14,38	1	14,52	
PANNELECTION	PANNEAU D'AFFICHAGE ELECTION	4,08	1	4,12	
PANNEXPO	PANNEAU D'EXPOSITION	6,23	1	6,29	
PARASOLJAZZ	PARASOL JAZZ	3,59	1	3,63	
PETITTABLEELECTION	PETITE TABLE ELECTION	4,67	1	4,71	
PLATEAU	PLATEAU 2X0.75M	2,00	1	2,02	
PODIUM	PODIUM AU M²	6,47	1	6,54	
PODIUM BÂCHÉ	PODIUM BÂCHÉ AU M²	11,28	1	11,39	
PODREMORQ7X4M	PODIUM REMORQUE 7X4M	601,81	1	607,83	
PODREMORQ7X6M	PODIUM REMORQUE 7X6M	789,83	1	797,73	
PORTANT	PORTANT	10,18	1	10,29	
POTELET	POTELET	6,87	1	6,94	
POUB240L	POUBELLE 240 LITRES	3,30	1	3,33	
POUB30L	POUBELLE PLASTIQUE 30 LITRES	0,41	1	0,41	
POUB750L	CONTENEUR 750 LITRES	10,32	1	10,42	
PRATICABLE	PRATICABLE 2X1M	12,73	1	12,86	
PUPIITREPLEXI	PUPIITRE EN PLEXI	143,73	1	145,16	
SOCLPARASOL01	SOCLE POUR PARASOL	0,43	1	0,44	
STANDDIC	STAND DIC	131,30	1	132,62	
STANDEURO	STAND EURO 3X3M	81,82	1	82,64	
STANDEURO2X2	STAND EURO 2X2	81,82	1	82,64	
STRUCTUREDELTA	STRUCTURE DELTA TRIANGULAIRE	316,64	1	319,81	hors transport et main d'œuvre
TABLEBASSE	TABLE BASSE	4,67	1	4,71	
TABLE	TABLE	4,59	1	4,64	
TABOURET2	TABOURET CONTRE BASSE	7,05	1	7,12	
TENTE18M2	TENTE 6X3M	163,65	1	165,28	
TENTE20M2	TENTE 4X5M	194,50	1	196,44	
TENTE25M²	TENTE 5X5M	243,14	1	245,57	
TENTE40M2	TENTE 8X5M	389,03	1	392,92	
TENTE50M²	TENTE 10X5M (2X5X5M)	486,28	1	491,15	
TENTE60M2	TENTE 12X5M (8X5M + 4X5M)	583,54	1	589,37	
TENTEMED	TENTE MEDIEVALE DIAM 2,50M	200,41	1	202,41	
TOTEMPYRAMIDE	TOTEM PYRAMIDE	22,90	1	23,13	
TRANSATJAZZ	TRANSAT JAZZ	7,08	1	7,15	
TRANSPAL	TRANSPALETTES	5,93	1	5,99	
TRETEAU	TRETEAU	0,82	1	0,83	
TRIBUNE	TRIBUNE POUR UNE PLACE	13,18	1	13,32	hors transport
URNEMETALGRAND	URNE METAL	3,30	1	3,33	
URNEMETALPETIT	URNE PETITE METAL	2,35	1	2,38	
URNEMETALTRANSP	URNE METAL / 1 FACE TRANSPARENTE	3,53	1	3,57	
URNETRANSP	URNE TRANSPARENTE	3,53	1	3,57	

Annexe 2

**Conseil Municipal du 10 décembre 2020
Service événementiel
Fixation des Coefficients applicables au 1er janvier 2021**

DUREE DE LOCATION (jour)	COEFFICIENT
1	1,00
2	1,30
3	1,70
4	2,10
5	2,50
6	2,85
7	3,20
8	3,55
9	3,90
10	4,20
11	4,50
12	4,75
13	5,00
14	5,20
15	5,40
16	5,60
17	5,80
18	6,00
19	6,20
20	6,40
21	6,60
22	6,75
23	6,90
24	7,05
25	7,20
26	7,35
27	7,50
28	7,65
29	7,80
30	7,90
31	8,00

N° 58 – **Tourisme. Exercice 2019. Approbation du rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.**

Mme FEDRIGO – *M. le Maire, mes chers collègues. Il s'agit d'approuver le rapport d'activités de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME de l'année 2019. Quelques mots rapides sur le bilan de cette année. Il y a une augmentation de 25 % des recettes, on est toujours sur une montée en puissance de cet organisme avec une très belle année touristique malgré les « gilets jaunes », la canicule et les grèves de fin d'année. Deux axes de développement prioritaires : le tourisme d'affaires avec Orléans convention et la cible des « city breakers » avec des campagnes publicitaires dans les grandes villes européennes et cela a très bien fonctionné. Egalement le développement de nouveaux outils à la poursuite du développement des réseaux entre les différents acteurs du tourisme. On note une baisse de fréquentation de l'office du tourisme mais un doublement des activités digitales avec la réservation de billets et des consultations qui se font de plus en plus via les réseaux sociaux et par internet.*

M. le Maire – *Merci. Et je formule le vœu mes chers collègues que les « city breakers » trouvent leur juste traduction française. Et je disais dans les conseils précédents être attaché à la langue de Voltaire. Nous sommes envahis par la langue anglaise, je ne sais pas si vous le remarquez. Partout, c'est impressionnant et je nous sens une mission de défendre cette langue magnifique qu'est la langue française. Je vous consulte.*

Mme FEDRIGO, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Société Publique Locale (S.P.L.) ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME et a décidé que la Mairie en était membre fondateur avec la Communauté d'Agglomération « Orléans Val de Loire » et ce afin que la S.P.L. puisse exercer pour le compte de ses collectivités actionnaires la mission d'office de tourisme et de congrès, dans leur périmètre géographique.

En vertu des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales, il est prévu que les organes délibérants se prononcent au moins une fois par an sur le rapport d'activités écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le rapport d'activités des représentants de la Mairie au conseil d'administration de la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME au titre de l'exercice 2019. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME

Année 2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A. EVOLUTION DE L'ACTIVITE – EVOLUTION DES RECETTES

L'année 2019 a été une année riche en termes de promotion mais également de développement des recettes pour la SPL Orléans Val de Loire Tourisme.

- Le contrat « Marché de prestations » signé le 8 avril 2019 entre la Métropole et Orléans Val de Loire Tourisme fixait dans son article 3 les recettes prévisionnelles que cette dernière doit reverser intégralement à la Métropole à 310 000€ HT.
- Les recettes globales d'Orléans Val de Loire Tourisme pour l'année 2019 ont été de 414 466,67 € TTC soit 356 471,85 €HT.
- Ceci représente une hausse de +25,78% par rapport à 2018 et de +33% par rapport à 2017.

La hausse de ces recettes concerne l'ensemble des services proposant des produits à la vente (à l'exclusion d'Orléans Convention qui ne perçoit plus de commissions depuis fin 2017) :

- Boutique et billetterie : +46,4% (détails ci-après)
- Partenariats et « adhésions » : +30,82% (détails ci-après)
- Groupes et visites guidées : +17,38% (détails ci-après), Etc.

1- Le tourisme de loisirs

En 2019, Orléans Val de Loire Tourisme a mis en œuvre une année de promotion riche sur le segment touristique du tourisme de loisirs, avec une cible stratégique principale : les citybreakers.

Ainsi et dans le prolongement des campagnes initiées en 2017 et 2018, une grande campagne de promotion a été déployée sur Paris, Londres, Bruxelles et pour la première fois également à Amsterdam, notamment en affichage dans les centres villes ou dans les stations

de métro les plus fréquentées. Cette campagne « publicitaire » a été accompagnée d'une présence sur de nombreux salons « loisirs » comme le Salon Mondial du Tourisme, le salon du tourisme des Seniors ou le salon IFTM Top Résa de Paris, le WTM de Londres ou le TFC en Chine.

En parallèle, Orléans Val de Loire Tourisme a multiplié les rencontres, les réunions et les partenariats avec les acteurs du territoire de la métropole mais aussi avec les autres intervenants régionaux (Châteaux de Chambord, Meung sur Loire, La Ferté st Aubin, Domaine du Ciran, les golfs ..) en vue d'améliorer les partenariats et mettre davantage en place une réciprocité de flux et mieux faire rayonner le territoire.

De nouveaux produits et outils ont été créés et lancés, comme par exemple :

- Lancement du premier CityPass Métropolitain en juin 2019,
- Lancement d'Audioguides à l'été 2019 en plusieurs langues, permettant la visite « libre » et son gré du territoire,
- Lancement d'Inspirations, premier magazine touristique biannuel de la Métropole, au Printemps 2019, magazine édité par les Editions Le Bakh, en deux formats (grand et petit), pour lequel Orléans Val de Loire Tourisme est partenaire et « annonceur » pour son « carnet d'adresses » de ses propres partenaires.

Mais aussi de nouvelles visites groupes et individuelles (ex : Combleux, Chécy, Street art ...), de nouveaux circuits « thématiques » ...

La présence et la promotion digitale ont été fortement développées, notamment par une première refonte du contenu du site internet, par une présence nouvelle sur les réseaux sociaux et la mise en place d'une newsletter mensuelle et par la traduction du site internet en plusieurs langues.

Poursuite du développement des partenariats (« adhésions ») à l'office du tourisme qui compte désormais plus de 170 structures (hôtels, restaurants, commerces, équipements touristiques ...) qui ont rejoint Orléans Val de Loire Tourisme.

Le travail de renforcement des liens avec les hôteliers de la métropole a été poursuivi ; à cet effet, notamment, de nouveaux outils ont été créés et distribués ces établissements (magazines Inspirations, présentoirs, dépliants, etc.).

Le Bureau Chine, créé en 2017, a déployé ses actions en 2019 : tournée de prospection des tour-opérateurs Chinois, développement de la présence sur les réseaux sociaux chinois (WEIBO ...), poursuite du travail de labellisation AFNOR pour l'optimisation de l'accueil des touristes chinois, participation à des salons en France (Rendez-vous en France) et en Chine (TFC en novembre 2019).

a- **L'accueil :**

La Fréquentation en 2019 :

D'une manière générale et comme dans l'ensemble des offices de tourisme du monde, la fréquentation « physique » à l'accueil a fortement tendance à diminuer au profit de la prise d'information sur internet et suite aux sorties « hors les murs » qui sont organisées par l'office du tourisme ou des conseillers en triporteur (ces derniers vont aux devants et à la rencontre des visiteurs aux lieux les plus fréquentés comme lors d'événements, bords de Loire, grandes places ...). En 2019 (1^{er} janvier au 31/12/2019), les outils Statoobox, et Tourinsoft ont dénombré 13 290 visiteurs (-9,39%) par rapport à la même période de 2018).

Suite à la vague de canicule de 2019, la fréquentation « physique » à l'accueil a beaucoup diminué sur la période estivale (en 2018, 11410 personnes étaient comptabilisées contre 5 956 en 2019, soit presque -50%).

À noter : Environ 50% des visiteurs à l'accueil de l'office du tourisme durant l'été 2019 étaient des étrangers : espagnols, allemands, belges, hollandais, et anglais pour les plus grosses fréquentations. En sus des éléments mis en place en 2018 (accueil hors les murs avec le triporteur), l'aménagement estival 2019 permettait également aux touristes de trouver les informations de base à l'extérieur. La plupart des personnes qui sont entrées dans l'accueil venaient dans le but d'obtenir des renseignements plus précis ou encore d'un achat en boutique et ou en billetterie.

On remarque également que le mois de septembre est plus important du fait du Festival de Loire : 1819 visiteurs en 2019, contre 1661 en 2018.

b. **La boutique / billetterie :**

Le chiffre d'affaires de la boutique réalisé du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 a été de 55 886,90 € HT. Les résultats de la boutique sont donc en progression avec une hausse de +33% par rapport à 2018 ou ils se montaient à 40 288€ HT et de +75,6% par rapport à 2017 (31 820€ HT).

Le panier moyen annuel est de 11,80€ en 2019 contre 8,90€ HT en 2018. On note une progression sur juillet et aout de +53% entre les deux années.

A cela s'ajoutent les résultats de la billetterie externe : 38 465€ HT en 2019 contre 26 176€ HT en 2018, soit une progression de +46%, et +309,9% par rapport à 2017 (9382€ HT).

On note une progression sur juillet et aout de +2% entre les deux années.

On associe cette progression à divers facteurs :

- Une première formation commerciale a été effectuée auprès de l'équipe des conseillers en séjour,
- Un travail continu a été apporté à la refonte des gammes de produits de la boutique mais aussi de la billetterie (recherche de produits innovants, de produits exclusifs ...),
- Mise en place de nouveaux partenariats pour la billetterie (offre de billets à vendre plus importante),
- Et début de la vente en en ligne de certains de ces produits (doit être poursuivi en 2020).

c. **Les partenariats :**

En 2019, Orléans Val de Loire Tourisme comptait 179 partenaires représentant un montant de recettes de 50 320 € à fin 2019 pour 38 466€ à fin 2018 (170 partenaires) ; ce qui représente une progression de recettes de +30,81% par rapport à 2018 et +102,5% par rapport à 2017.

d. **Les visites guidées groupes et individuels :**

Groupes :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, le service a concrétisé 417 demandes de visites guidées groupes (contre 375 en 2018 et 344 en 2017), représentant l'accueil de 12 945 personnes (contre 11 491 en 2018 et de 9 729 en 2017) et un chiffre d'affaires de 161 217€ Ht (contre 145 336€ en 2018 et 146 014€ en 2017).

Malgré le nombre d'annulations importantes dues à la canicule, le nombre de groupes et de personnes accueillis a progressé. Néanmoins, on constate également que le chiffre d'affaires par dossier s'avère moindre que les années précédentes du fait que de nombreux tours opérateurs réservent leurs hébergements ou restaurants en direct.

Pour information, les nationalités les plus accueillies lors de ces visites en groupe sont les allemands, les anglais, les espagnols puis les italiens.

Individuels.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, 4674 personnes ont suivi nos balades individuelles (contre 3119 en 2018 et 2 142 en 2017) pour un montant de 28 364€ HT (contre 16 168€ HT en 2018 soit +75% et 11 600€ HT en 2017 soit +145%).

Nous constatons, encore cette année, une belle progression avec +1500 personnes, qui s'explique par un doublement des départs sur des visites avec thématiques recherchées (hauteurs, cryptes, mystères cryptes, street-art, enquêtes) et par le fait que les nouveaux produits attirent davantage. La communication/vente via réseaux sociaux favorise également fortement les visites et inscriptions individuelles.

Petit train, balades sur la Loire et audioguides (billetterie individuelle) :

Le chiffre d'affaires « petit train » généré par l'office du tourisme (personnes passées par l'office pour prendre leurs billets) est identique à 2018 (12 K€ HT pour 2019 et 2018) mais il faut noter que la canicule et les problèmes mécaniques rencontrés par l'exploitant n'ont pas favorisé cette activité.

En ce qui concerne les balades sur la Loire, nous constatons une forte hausse de nos ventes (4 476€ HT pour 1 771€ HT en 2018). Le nouveau format proposé semble convenir parfaitement durant la haute saison et permet de répondre à une demande croissante sur ce produit.

Fin juillet 2019, nous avons lancé les audioguides (appareils à louer à l'office permettant une visite commentée à sa guide de la ville, disponible en plusieurs langues). Ce produit a rencontré un début très prometteur et permet de proposer une offre sur l'ensemble de la saison et pour tout public. 248 locations ont déjà été comptabilisées générant un chiffre d'affaires de 1 435€ HT.

2- Le tourisme d'affaires

Dès 2018, Orléans Val de Loire Tourisme a souhaité développer le tourisme d'affaires. Ainsi, le 4 avril 2018, « Orléans convention » Bureau des Congrès d'Orléans Métropole, service intégré à Orléans Val de Loire Tourisme, a été officiellement créé et lancé à la Serre du Jardin des plantes en présence des élus et acteurs économiques et touristiques du territoire.

En 2019, Orléans Convention a poursuivi ses objectifs :

- Promouvoir Orléans Métropole comme destination de congrès et la structure CO'Met.
- Promouvoir l'ensemble de l'offre métropolitaine sur le segment du tourisme d'affaires (Centre de Conférences, espace séminaire résidentiel...).
- Assurer une prospection permanente pour l'accueil de congrès et séminaires.
- Accompagner les organisateurs d'événements dans leurs projets (dossier de candidature, représentation de la ville au niveau des instances nationales et internationales...).
- Mettre en place des partenariats avec les acteurs du tourisme d'affaires et les prestataires locaux.
- Suivre la qualité des prestataires locaux.

L'année 2019 a permis à Orléans Convention de poursuivre son « installation » sur le segment du tourisme d'affaires :

- Présences, promotion et prospection sur des salons dédiés comme HEAVENT Cannes, Réunion à Paris ...
- Participation à des opérations avec les partenaires du « réseau » comme France congrès, le CFTAR d'Atout France ...
- Mise en place d'éducteurs et de workshops aux cotés de partenaires hôteliers de la métropole,
- Coordination de réponses aux cahiers des charges de congrès ou séminaires.
- Réunions de travail et début de collaboration avec le prestataire chargé de « pré-commercialiser » COMET (ex. réunions conjointes chez un potentiel client organisateur, réunions de calage en commercialisation ...).

3- Le web – pôle digital

Site internet :

Depuis la mise en ligne le 12 juillet 2017 de son site internet, Orléans Val de Loire Tourisme a pu enregistrer :

Du 1^{er} janvier au 31/12/2019 :

- 300 599 visites (pour 164 363 en 2018 et 21 029 visites en 2017).
- 199 708 utilisateurs uniques (pour 125 402 en 2018 et 17 149 utilisateurs uniques en 2017).
- 848 749 pages vues (pour 563 755 en 2018 et 87 265 pages vues en 2017)

Réseaux sociaux :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

- Facebook : 12 394 mentions « j'aime » en janvier 2019 pour 2 243 en janvier 2018 et 1 500 mentions « J'aime » au mois de janvier 2017. (13 335 à janvier 2020)
- Instagram : création du compte en janvier 2017.
35 abonnés en janvier 2017 > 600 abonnés janvier 2018 > 4754 en janvier 2020.
- Twitter : 653 en octobre 2018, 1073 en janvier 2020.
- Linknd : 335 abonnés professionnels

Application Destination Orléans pour smartphones et tablettes :

Mise en place en 2018.

Environ 8341 sessions (ouvertures de l'application) et 3152 téléchargements.

Bornes interactives extérieurs et intérieurs :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

- Vitrine extérieure : 2106 utilisateurs pour 2 832 en 2018.
- Intérieure : 929 pour 1 235 utilisateurs en 2018.

Ventes en ligne :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les recettes des ventes en ligne sur internet se sont portées à 27 100, 38€ (contre 11 837,6€ en 2018 et 2610,27€ en 2017), réparties ainsi :

- Visites guidées vendues en ligne : 23 489€
- Audioguides : 140€
- CityPass 1064€

- Divers 120€

Newsletters emailing :

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

- 16 newsletters envoyées à environ 10 000 contacts/abonnés
- Taux moyen annuel d'ouverture 26%
- Taux de clic : 9%

B. EVOLUTION DE L'ORGANIGRAMME

En 2019, Orléans Val de Loire Tourisme s'est séparé le 15/10/2019 de M. Giessler, Responsable administratif et financier, qui a été remplacé, après un « intérim » géré par le Cabinet d'Experts Comptables FCN par Mme Sabine Hatton, recrutée le 25/11/2019.

Recrutement d'un assistant de développement numérique le 4/03/2019 : M. Corentin BODJA.

Départ pour cause de déménagements à l'étranger de Mme Lepage, conseillère en séjour le 31/12/2019 et de M. Shen Lin le 5/06/2019, responsable du bureau Chine.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE -
RESULTAT A AFFECTER**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 446 125 € contre 1 358 500 € sur l'exercice précédent, soit 6,45%. Il est constitué d'un contrat de prestations de services relatives à la mission d'office de tourisme confiée à la société par ORLEANS METROPOLE réactualisé chaque année à effet au 1^{er} avril.

Le montant des achats et variations de stock s'élève à 212 660 € (contre 162 761 € l'année précédente).

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 511 911 € (contre 350 145€ l'année précédente).

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 770 € (contre 14 269 € l'année précédente).

Les charges de personnel s'élèvent à 796 470 €.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 33 321 €.

Les autres charges s'élèvent à 1 891 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 111 699 €. Après prise en compte d'une créance d'impôt sur les sociétés de 15 625 €, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un résultat de -103 151€.

Nota : Pour rappel en 2018, le boni de liquidation de l'association Office de Tourisme et de Congrès a été attribué à la SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME pour un montant de 122 745€.

BILAN DE L'EXERCICE ECOULE

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la société s'élève à 1 468 474 € (contre 1 480 409 € l'année précédente).

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Avec la signature d'un nouveau marché au 11/03/2020, le montant global du marché est passé de 1 467 000 € HT à 1 597 000€ HT.

L'exercice 2020 verra donc se concrétiser un chiffre d'affaire de 1 564 500 € HT, différent du montant ci-dessus compte tenu du décalage du début du marché par rapport à l'année civile.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT DE GESTION

Les événements significatifs suivants sont intervenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport de gestion :

COVID 19 - LES MESURES DE CONFINEMENT

Notre société a été contrainte de suspendre ses activités commerciales et d'accueil du public (boutique, billetterie, visites guidées, ventes de produits touristiques...); cependant notre activité de promotion et de soutien aux acteurs locaux a été maintenue grâce à la mise en place du télétravail.

ADAPTATION DE NOTRE ACTIVITE

Afin de s'adapter à cette situation sanitaire critique, nous avons été obligés d'adapter notre promotion et nos actions de « revitalisation du tourisme local » pour soutenir les commerces, hôtels, restaurants, équipements/prestataires touristiques ...

- Une grande campagne de promotion va être déployée dès le début de l'été à Paris et au niveau local/régional pour capter et dynamiser un tourisme domestique et de proximité,
- Une seconde phase de promotion interviendra à l'automne au niveau national et européen pour préparer la fin d'année et l'année prochaine (Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam), et de ses déclinaisons digitales,
- Un « plan de rebond touristique » va être déployé comprenant de nombreuses mesures concrètes de relance (ex. lancement d'un CityPass Métropolitain amélioré, lancement d'un cityguide, actions digitales, salons, etc.)

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LA SOCIETE

L'activité de la SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME est soumise aux décisions qui seront prises par ORLEANS METROPOLE dans l'application de sa compétence « Tourisme », conformément aux statuts de la SPL ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME et du contrat de prestations de service qui lie les deux structures.

N° 59 – **Commerce. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2021. Avis à émettre.**

M. NANTIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Parmi les catégories de dérogations prévues par le législateur au principe du repos dominical des salariés, l'une d'entre-elles autorise les établissements qui exploitent un commerce de détail à déroger, après autorisation du Maire, au repos dominical de leur personnel.

Depuis la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Maire peut autoriser les commerces de détail à ouvrir 12 dimanches par an au maximum et de manière collective par branche d'activités (alimentaire, habillement, équipement du foyer, etc.). Cette dérogation permet à une ou plusieurs catégories de commerces de détail d'exercer leur activité le dimanche avec le concours de salariés, à l'occasion des périodes de soldes et des dimanches précédant les fêtes de fin d'année. La décision du Maire ne peut être prise qu'après :

- la consultation du Conseil Municipal ;
- l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, lorsque le nombre de ces dérogations excède 5 par an ;
- la consultation au préalable des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.

Par délibération du 26 novembre 2020, le Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole a donné un avis favorable aux communes pour autoriser les commerces de détail à ouvrir en 2021 jusqu'à 12 dimanches. A Orléans, l'autorisation sera limitée à 9 dates de dimanche, dates identiques pour l'ensemble des branches à l'exception de la branche d'activité de l'automobile dont les dimanches seront spécifiques. Pour la branche alimentaire, les commerces pourront ouvrir 9 dimanches ainsi que 3 jours fériés s'ils le souhaitent. Il est précisé que cette autorisation n'est nécessaire que pour les commerces situés en dehors de la zone touristique, étant rappelé que l'arrêté de la préfecture du Loiret du 18 juillet 2018 portant modification de la zone touristique d'Orléans, autorise les commerces non alimentaires situés dans cette zone à ouvrir sans autorisation tous les dimanches.

Après avoir étudié les besoins des commerces de détail d'Orléans par branche d'activité et après avoir obtenu l'avis conforme du Conseil Métropolitain d'Orléans Métropole, il est proposé d'autoriser l'ensemble des commerces de détail, à l'exception de la branche d'activité de l'automobile, à ouvrir 9 dimanches en 2021 :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver ;
- le 1^{er} dimanche des soldes d'été ;
- le 29 août à l'occasion de la braderie d'été ;
- les 21 et 28 novembre ainsi que les 5, 12, 19 et 26 décembre à l'occasion des dimanches de fin d'année.

Il est proposé par ailleurs d'autoriser :

- les concessionnaires automobiles à ouvrir 5 dimanches en 2021 : 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre, 17 octobre ;
- les commerces de détail d'équipements automobiles à ouvrir 9 dimanches en 2021 : 27 juin, 4, 11, 18, 25 juillet, 1^{er} et 8 août, et 12, 19 décembre.

Dans ces conditions et après avis de la commission Proximité, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur ces dérogations au principe du repos dominical des salariés pour l'année 2021. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

RESSOURCES

N° 60 – Relations humaines. Epidémie de covid-19. Astreintes du personnel. Adoption d'un dispositif spécifique.

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Suite à nouvelle mise en place de l'état d'urgence sanitaire et à la mise en œuvre d'un nouveau reconfinement depuis le 30 novembre dernier, les employeurs sont contraints de renforcer le dispositif concernant les mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail.

La fonction publique doit prendre toute sa part dans la lutte contre la propagation du virus, et l'administration doit s'organiser pour assurer le fonctionnement des services publics.

Ainsi, le plan de continuité des activités des services a dû être réactivé, ainsi que la cellule de crise.

Il est rappelé que la responsabilité de l'employeur se situe autour de 5 axes :

- évaluer les risques d'exposition au virus en mettant à jour le document unique ;
- mettre en œuvre des mesures de prévention visant à supprimer les risques à la source ;
- réduire au maximum les expositions qui ne peuvent être supprimées ;
- privilégier les mesures de protection collective ;
- mettre en place les mesures de protection des agents.

Afin d'accompagner la mise en œuvre des différentes mesures en matière de prévention pour faire face aux risques épidémiologiques, et d'accroître la réactivité de l'administration auprès des agents et des managers, le Conseil Municipal a approuvé une délibération le 15 octobre 2020 ayant pour objet de mettre en place un dispositif d'astreinte mobilisant des agents de la direction des relations humaines en dehors de heures de travail, le week-end, pour gérer les problématiques liées à l'épidémie de covid-19.

L'accroissement des risques épidémiologiques et le reconfinement exigent de renforcer le dispositif, et d'étendre l'astreinte à d'autres services dont la mobilisation s'avère cruciale en dehors des heures de service. Il est donc proposé de fixer un nouveau dispositif d'astreinte spécifique à la période de lutte contre la pandémie.

La présente délibération a pour objet de définir quels sont les services concernés, et les postes et les fonctions qui pourront être sollicités pour assurer ces missions d'accompagnement à la fois en interne en direction des agents et des managers, et en externe auprès des usagers.

L'astreinte de décision mise en œuvre à la direction des ressources humaines en octobre est donc réintégrée dans le présent dispositif pour être remplacée par une astreinte dite « de droit commun » permettant d'indemniser à la fois le temps d'astreinte et le temps d'intervention des agents concernés.

Ces astreintes seront assurées par roulement, chaque semaine, tant que les conditions sanitaires le justifieront, du vendredi soir au vendredi soir. Le nombre d'agents mobilisables sera déterminé au sein de chaque direction, en fonction de l'évolution des risques sanitaires et ce chiffre sera amené à augmenter en cas de risques particulièrement importants comme des « clusters ».

La rémunération s'effectuera dans le cadre de la réglementation actuelle qui prévoit des taux de base suivant la filière d'appartenance de l'agent, et des dispositions prévues par la délibération du 22 janvier 2018 fixant les règles de l'astreinte métier au sein des services municipaux, ainsi que les modalités d'indemnisation.

- Pour mémoire, le forfait astreinte hebdomadaire est fixé à :
- 159,20 € pour les agents relevant de la filière technique ;
 - 149,48 € pour les agents relevant des autres filières.

Les heures d'intervention incluant le temps de déplacement sont indemnisées en heures supplémentaires pour les agents de la filière technique, et selon un taux forfaitaire spécifique pour les agents des autres filières, conformément à la réglementation.

La liste des postes et des directions concernés par cette astreinte est fixée en annexe.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 21 du conseil municipal du 22 janvier 2018 portant relative au paiement des astreintes,

Vu la délibération n° 43 du conseil municipal du 24 février 2020 actualisant le dispositif d'astreintes du personnel,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes, des interventions et des permanences,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions,

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions,

Vu l'arrêté ministériel du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités, et les modalités de compensation des astreintes et des interventions,

Dans ces conditions et après avis favorable du Comité Technique et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) instaurer un dispositif d'astreinte dans les services et les fonctions définies en annexe, en raison de la crise sanitaire liée au covid-19, avec effet au 1^{er} novembre 2020 ;

2°) abroger la délibération n° 37 du Conseil Municipal du 15 octobre 2020 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de la Mairie : section de fonctionnement, toutes fonctions, chapitre 012. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TABLEAU DES ASTREINTES COVID 19

Mise en œuvre d'une astreinte hebdomadaire mutualisée Ville d'Orléans et Orléans Métropole :

Directions/Service	Fonctions et postes concernées	Missions et objectifs
Direction des relations humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur des relations humaines, - Responsable du service de médecine préventive, - Infirmière, cadre de santé du service de médecine préventive, - Secrétaire médicale, - Responsable du pôle prévention, chargé de prévention - Conseiller de prévention - Responsable du service Qualité de Vie au Travail, - Responsable du service Vie statutaire, - Responsable du service Emploi et Formation, - Responsable du service Rémunération et pilotage budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner, conseiller et orienter les managers et les agents, - Transmettre les pièces justificatives (arrêts de travail et certificats d'isolement au référent gestion du temps, etc. - Accompagner les services pour l'identification des agents à risques, - Assurer les échanges avec l'Agence Régionale de Santé, - Assurer le lien avec le cadre d'astreinte ou élus d'astreinte - Actualiser l'actualisation du tableau de suivi des agents en arrêts ou en quatorzaine. - Déclencher la procédure de décontamination des locaux en liaison avec le Pôle Prévention, la commande publique et les managers opérationnels
Direction de l'accueil de l'Etat civil et de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - Le directeur - Le responsable du service état civil cimetières 	<p>Relations avec les pompes funèbres, Gérer les urgences liées au décès COVID (mise en bière immédiate)</p>
Direction de l'Education	<ul style="list-style-type: none"> -le directeur, - les chefs de services - les managers des écoles 	<p>Gérer dans l'urgence les conséquences de signalements de cas positifs ou contact faits par des agents de la ville ou par l'Education nationale pour les enseignants afin de permettre le maintien en fonctionnement des écoles : partage de décisions à prendre avec le SMP et / ou les services de l'Education nationale, information aux équipes concernées, organisation des remplacements, de la désinfection, adaptation du fonctionnement de l'école concernée</p>

Direction des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> - le directeur - un chef de projet informatique 	Interlocuteurs D.S.i. pour la cellule de crise
Direction de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - le directeur, - 6 chargés de projet 	Encadrement de la cellule de crise, coordination des dispositifs, centralisation des informations, établissement de points de synthèse
Direction générale	<ul style="list-style-type: none"> - un chargé de mission 	Encadrement de la cellule de crise

N° 61 – **Relations humaines. Mise en œuvre des transferts de compétences. Approbation d'une convention de mise à disposition de services descendante à passer avec Orléans Métropole.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Au 1^{er} janvier 2018, les agents affectés totalement ou partiellement à des compétences transférées à la Métropole ont été soit transférés (suivi ou non de remise à disposition partielle de la commune), soit mis à disposition partiellement.

La Mairie a décidé d'effectuer un transfert total des agents sur les compétences concernées ce qui correspondait au 1^{er} janvier 2018 à 426 E.T.P.

Ces derniers sont remis à disposition de la Mairie pour l'exercice de compétences communales à hauteur des 64 E.T.P. fixés à cette date, après avis du comité technique du 29 novembre 2017.

La convention de mise à disposition arrivant à échéance au 31 décembre 2020 il convient de la renouveler.

Il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, dans les conditions fixées à l'identique, c'est-à-dire :

1. Le périmètre des compétences concernées demeure inchangé.
2. Aucun nouveau poste de la Mairie n'est transféré.
3. Les agents transférés auprès d'Orléans Métropole sont remis à disposition de la Mairie pour assurer une part de mission communale à hauteur des 64 E.T.P.

La situation est alors la suivante :

	TRANSFERTS ETP par commune	ETP en MADS	
		MADS DESCENDANTES	
Commune		Total	Nombre d'agents
ORLEANS	426	64	138

Les dispositions financières demeurent inchangées.

Ceci exposé

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-41 et 5721-9 ;

Dans ces conditions, et après avis du Comité Technique et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition de service descendante à passer avec Orléans Métropole dans les conditions ci-dessus déclinées pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonctions 510 et 511, nature 6217, chapitre 012, opération IVP037, service gestionnaire HPE. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 62 – **Relations humaines. Convention de mise en place de services communs entre Orléans Métropole et la Ville d'Orléans. Approbation d'un avenant n° 1.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du processus de mutualisation des services entre un établissement public de coopération intercommunale et l'une ou plusieurs de ses communes membres, encouragé que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, modifiée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite MAPTAM) du 27 janvier 2014, Orléans Métropole et la commune d'Orléans ont souhaité créer des services communs.

Ces services communs mutualisés entre Orléans Métropole et la Ville d'Orléans ont été créés à compter du 1^{er} juin 2018 et sont gérés par Orléans Métropole.

Ils concernent le périmètre suivant : la Direction générale et les Directions Générales Adjointes, le Secrétariat général, la Direction de l'Information et de la communication, la Direction des systèmes d'information, la Direction des ressources humaines, la Direction de la commande publique, la Direction des finances, la Direction des affaires juridiques, le SIG et le Service des archives et les Services d'appuis ressources.

Ainsi, 224 postes de la Mairie ont été transférés à Orléans Métropole au 1^{er} juin 2018 et comprenaient 8 postes vacants : ces 216 agents et 8 postes vacants représentaient 222,22 E.T.P.

La convention arrive à échéance au 31 mai 2021, et afin d'avoir une cohérence globale quant aux échéances des conventions de MADS, il est proposé de la prolonger de 7 mois, du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, dans les conditions fixées à l'identique.

Les modalités de refacturation entre les deux collectivités demeurent inchangées.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Dans ces conditions et après avis favorable du Comité Technique et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre des services communs passée avec Orléans Métropole prolongeant la durée de celle-ci de 7 mois ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents afférents à ces changements ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 63 – **Relations humaines. Modification du tableau des emplois. Approbation.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel. Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1^{er} janvier 2021.

Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Technique.

Dans ces conditions et après avis du Comité Technique et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois de la Ville. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Tableau des emplois au 01/01/2021
Mairie d'Orléans**

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
Collaborateurs de cabinet		
Directeur de cabinet	AP1	1,00
Collaborateurs de cabinet	A4	3,00
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Catégorie A		
Adjoint au responsable du service Vie associative	A3	1,00
Chargé d'animation	A4	1,00
Chargé de mission	A4	2,00
Chargé de mission arts visuels et numériques	A4	1,00
Chargé de mission musiques actuelles et arts émergents	A4	1,00
Chargé de mission relations internationales	A4	1,00
Chargé de mission restauration	A4	1,00
Chargé de mission santé publique	A3	1,00
Chargé de mission sécurité	AP1	1,00
Chargé de mission spectacles vivants	A4	1,00
Chargé d'événements	A4	3,00
Chef de projet cité éducative	A4	1,00
Chef de projet évolution logiciel famille	A4	1,00
Chef de projet MOBE (musées)	A4	1,00
Collaborateur de groupe majorité	A4	1,00
Collaborateur de groupe opposition	A4	1,00
Collaborateur de groupe opposition	A4	0,25
Collaborateur de groupe opposition	A4	0,25
Collaborateur technique chargé de mission proximité	A4	1,00
Collaborateur technique chargé de mission suivi des réclamations	A4	1,00
Coordonnateur	A3	1,00
Coordonnateur CLSM	A4	1,00
Coordonnateur réussite éducative	A3	0,80
Directeur	A1	1,00
Directeur de la Culture, des arts et de l'économie créative	AP1	1,00
Directeur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	A1	1,00
Directeur de la Petite Enfance	A1	1,00
Directeur de la Prévention, de la Réussite et de la Politique de la Ville	A1	1,00
Directeur de la Santé et des Solidarités	AP1	1,00
Directeur de la Vie des Quartiers	A1	1,00
Directeur de l'Accueil, état civil et citoyenneté	A1	1,00
Directeur de l'Education	AP1	1,00
Directeur du Bureau du Cabinet et des Relations Publiques	A1	1,00
Responsable administratif du Conservatoire	A3	1,00
Responsable administratif petite enfance	A2	1,00
Responsable Communication	A2	1,00
Responsable de foyer-logement	A3	2,00
Responsable de l'action culturelle de la médiathèque	A3	1,00
Responsable de l'action culturelle du conservatoire	A3	1,00
Responsable de l'espace info 3ème âge	A3	1,00
Responsable de mairie de proximité	A2	6,00
Responsable de secteur territorialisé (éducation)	A2	2,00
Responsable des actions éducatives	A3	1,00
Responsable du Carrefour des parents	A3	1,00
Responsable du pôle accompagnement social et conseiller technique RSA	A3	1,00
Responsable du pôle accueil social et conseiller technique domiciliation	A3	1,00
Responsable du pôle Autorisation du Droit des Sols	A3	1,00
Responsable du pôle gestion immobilière	A3	1,00
Responsable du pôle manifestations	A3	1,00

**Tableau des emplois au 01/01/2021
Mairie d'Orléans**

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
Responsable du secteur périscolaire	A2	1,00
Responsable du secteur Ressources Humaines (éducation)	A2	1,00
Responsable du service administratif et ressources	A2	1,00
Responsable du service Animation sportive et jeunesse	A2	1,00
Responsable du service Arts et économie créative	A2	1,00
Responsable du service Citoyenneté	A2	1,00
Responsable du service Démarches scolaires, actions éducatives et restauration	A2	1,00
Responsable du service des Aînés	A2	1,00
Responsable du service Etat civil cimetières	A2	1,00
Responsable du service Événementiel	A2	1,00
Responsable du service Politique de la Ville et Médiation	A2	1,00
Responsable du service Protocole et mémoire	A2	1,00
Responsable du service Qualité et expertise métier	A2	1,00
Responsable du service Relation aux usagers	A2	1,00
Responsable du service Solidarité et insertion sociale	A2	1,00
Responsable du service Vie associative	A2	1,00
Responsable du service Vie citoyenne	A2	1,00
Responsable du service Vie sportive	A2	1,00
Responsable Presse	A2	1,00
Secrétaire général des Musées	A3	1,00
Catégorie B		
Adjoint au responsable de mairie de proximité	B1	6,00
Adjoint au responsable du Carrefour des parents	B1	0,50
Assistant de direction du Cabinet	B2	1,00
Chargé d'accompagnement des clubs sportifs	B2	2,00
Chargé d'accueil usagers	B2	1,00
Chargé d'administration culturelle	B2	1,00
Chargé d'affaires (commission de sécurité / accessibilité)	B2	2,00
Chargé des associations	B2	0,81
Chargé des manifestations protocolaires	B2	1,00
Chargé du projet de Loire	B2	1,00
Chargé du suivi de la participation citoyenne	B2	1,00
Chargé du suivi instances et projets de jeunes	B2	1,00
Coordonnateur administratif	B2	1,00
Coordonnateur travaux d'intérêt général	B2	1,00
Gestionnaire administratif	B2	6,00
Gestionnaire cellule d'appui	B2	1,00
Gestionnaire immobilier	B2	2,00
Référent des déplacements vers les équipements sportifs	B2	1,00
Référent des séjours, classes de découverte et autres actions éducatives	B2	1,00
Référent élections, recensement et étrangers	B1	1,00
Référent métiers et formation	B2	1,00
Responsable administratif du Théâtre Gérard Philipe	B1	1,00
Responsable de la planification des événements	B1	1,00
Responsable démarches scolaires et appui administratif	B1	1,00
Responsable de maison de la réussite	B1	2,00
Responsable d'équipe accueil	B1	2,00
Responsable des conseils d'école	B2	1,00
Responsable du pôle régie	B1	1,00
Responsable moyens généraux et logistique (réseau des médiathèques)	B1	1,00
Secrétaire particulier de l'élu	B2	1,00
Secrétaire particulier du Maire	B2	2,00
Catégorie C		
Adjoint au régisseur (musées)	C2	1,00

Tableau des emplois au 01/01/2021
Mairie d'Orléans

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
Agent d'accueil	C2	30,00
Agent d'accueil - assistant administratif	C2	8,00
Assistant administratif	C2	53,10
Assistant administratif (emploi tremplin)	C2	1,00
Assistant culturel	C2	1,00
Assistant de direction	C2	7,00
Assistant de projets	C2	1,00
Assistant espace info	C2	1,00
Assistant protocole et mémoire	C1	2,00
Assistant scolarité (conservatoire)	C2	3,00
Chargé d'accueil des maisons des associations	C1	1,00
Chargé d'accueil polyvalent	C2	1,00
Chargé d'accueil usagers	C2	1,00
Chargé de l'hygiène et de la sécurité des écoles	C2	1,00
Chargé des cartes scolaires - dérogations	C2	2,00
Chargé des prestations	C2	2,00
Chargé du magasin scolaire	C2	1,00
Conseiller usagers	C2	52,00
Conseiller usagers (emploi tremplin)	C2	2,00
Coordonnateur logistique ALSH	C2	1,00
Correspondant comptable (emploi tremplin)	C2	2,00
Correspondant comptable COS	C2	0,50
Hôte(sse) d'accueil	C2	7,00
Intendant	C2	2,00
Pré-instructeur (urbanisme)	C2	6,00

FILIERE TECHNIQUE		
Catégorie A		
Chargé de facilitation du quotidien	A4	2,00
Chargé de mission	A4	2,00
Chef de projet stratégie patrimoniale	A4	1,00
Chef de projet utilisateurs (CPU)	A4	1,00
Chef de projets équipements publics	A4	4,00
Coordonnateur	A3	1,00
Responsable de secteur maintenance des bâtiments	A3	2,00
Responsable du pôle chauffage et gestion des énergies	A3	1,00
Responsable du pôle régie (événements)	A3	1,00
Responsable du pôle sécurité et maintenance	A3	1,00
Responsable du service Entretien et rénovation (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Equipement matériel et suivi du patrimoine	A2	1,00
Responsable du service Maintenance et gestion immobilière (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Projets structurants (immobilier)	A2	1,00
Responsable du service Sécurité, Accessibilité, Hygiène et Habitat	A2	1,00

Catégorie B		
Chargé de facilitation du quotidien	B2	1,00
Chargé de suivi contrôle réglementaire (immobilier)	B2	1,00
Chargé d'opérations	B2	3,00
Chargé d'opérations équipements publics	B2	1,00
Chargé du parc extincteur et des formations incendie	B2	1,00
Chargé du suivi du patrimoine sportif	B2	1,00
Chef de projet utilisateurs (CPU)	B2	2,00
Coordonnateur régie entretien des bâtiments	B2	6,00
Coordonnateur revue de projets (vie des quartiers)	B2	1,00
Coordonnateur SPMR	B2	2,00

Tableau des emplois au 01/01/2021
Mairie d'Orléans

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
Dessinateur projeteur	B2	2,00
Gestionnaire de patrimoine	B2	2,00
Inspecteur salubrité	B2	2,00
Instructeur droit des sols	B2	5,00
Instructeur référent droit des sols	B1	5,00
Référent accessibilité	B2	1,00
Référent bureau d'études	B2	1,00
Référent technique	B2	2,00
Régisseur	B2	6,00
Régisseur des événements	B2	1,00
Responsable de l'équipe technique (régie événementiel)	B1	1,00
Responsable d'équipements sportifs	B1	3,00
Responsable des cimetières	B1	1,00
Responsable du pôle sécurité - accueil (musées)	B1	1,00
Responsable du soutien technique	B1	1,00
Technicien génie climatique	B2	1,00
Technicien habitat et ERP	B2	1,00
Catégorie C		
Adjoint au responsable des salles	C1	1,00
Agent auprès d'enfants	C2	36,11
Agent CSO	C2	3,00
Agent d'accueil et entretien	C2	5,00
Agent d'accueil et réservations	C2	1,00
Agent d'accueil et sécurité	C2	5,00
Agent de facilitation du quotidien	C2	7,00
Agent de maintenance	C2	1,00
Agent de restauration et entretien des documents patrimoniaux (réseau des médiathèques)	C2	1,00
Agent de stationnement sur la voie publique	C2	14,00
Agent de surveillance	C2	36,00
Agent d'entretien	C2	183,84
Agent d'entretien des salles	C2	8,41
Agent d'entretien équipe sols (écoles)	C2	3,00
Agent d'entretien équipe transport (écoles)	C2	3,00
Agent d'entretien et de restauration	C2	5,91
Agent d'intervention (événements)	C2	17,00
Agent polyvalent des cimetières	C2	8,00
Agent technique audiovisuel et basse tension	C1	1,00
Agent technique audiovisuel et basse tension	C2	3,00
Agent technique des réceptions officielles	C1	1,00
Agent technique polyvalent	C2	17,50
Agent technique polyvalent patrimoine	C1	1,00
Assistant régisseur bâtiment (conservatoire)	C1	1,00
Assistant régisseur spectacles orchestre (conservatoire)	C1	1,00
Assistant technique (médiathèque)	C2	1,00
Chargé de contrats - électricité	C2	1,00
Chargé de planning (régie - événementiel)	C1	1,00
Chauffeur (cabinet)	C1	1,00
Cuisinier	C2	9,50
Electricien	C2	9,00
Gardien de foyer logements	C2	1,72
Gardien de la maison des associations	C2	1,00
Gardien d'équipements sportifs	C2	54,00
Maçon	C2	2,00
Manutentionnaire	C2	1,00
Menuisier	C2	7,00

**Tableau des emplois au 01/01/2021
Mairie d'Orléans**

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
Peintre	C2	4,00
Plombier	C2	6,00
Référent des équipements sportifs	C1	3,00
Responsable de l'entretien des salles municipales	C1	1,00
Responsable de l'équipe logistique (écoles)	C1	1,00
Responsable du pôle technique - entretien (musées)	C1	1,00
Serrurier	C2	6,00
Surveillant de patrimoine	C2	1,00

FILIERE CULTURELLE		
Catégorie A		
Adjoint au directeur - responsable lecture publique (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Administrateur systèmes d'information et évaluation	A4	1,00
Bibliothécaire (musées)	A4	2,50
Chargé de diffusion culturelle (réseau des médiathèques)	A4	1,00
Chargé de mission réouverture MOBE (musées)	A4	1,00
Conseiller aux études (conservatoire)	A4	1,00
Conservateur arts graphiques (musées)	A4	1,00
Conservateur chargé des antiquités - médiéval - hôtel Cabu	AP3	1,00
Conservateur chargé des collections anciennes (musées)	AP2	1,00
Conservateur chargé des projets éducatifs (musées)	AP3	1,00
Coordonnateur technique en archéologie	A4	0,80
Directeur des Musées et conservateur des collections modernes	AP1	1,00
Directeur du Conservatoire	A2	1,00
Directeur du réseau des Médiathèques	AP1	1,00
Directeur pédagogique (conservatoire)	AP2	1,00
Professeur (conservatoire)	A4	35,63
Responsable de la médiathèque Gambetta	A3	1,00
Responsable de la politique documentaire (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Responsable des collections (musées)	A4	1,00
Responsable des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable des fonds anciens et spécialisés (réseau des médiathèques)	A3	1,00
Responsable d'opérations (archéologie)	A4	3,00
Responsable d'opérations (archéologie)	AP3	1,00
Responsable du pôle animation au public (musées)	A3	1,00
Responsable du pôle archéologie	AP2	0,60
Responsable du pôle informatique et numérique (réseau des médiathèques)	AP2	1,00
Responsable du pôle technique - régie (musées)	A3	1,00
Responsable de réseau (médiathèques)	A3	2,00
Responsable scientifique MOBE (musées)	AP2	1,00
Responsable Ville d'Art et d'Histoire	A4	1,00
Restaurateur des arts graphiques	A4	1,00

Catégorie B		
Animateur culturel	B2	3,80
Assistant d'enseignement (conservatoire)	B2	22,70
Chargé de collections et de médiation (réseau des médiathèques)	B2	18,00
Chargé de coordination Ville d'Art et d'Histoire	B2	1,00
Chargé de projet médiation scientifique (musées)	B2	2,00
Chargé des collections (musées)	B2	1,00
Chargé des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	B2	1,00
Documentaliste	B2	4,00
Graphiste (musées)	B2	1,00
Intervenant en milieu scolaire	B2	4,90
Médiateur référent numérique (réseau des médiathèques)	B2	1,00

**Tableau des emplois au 01/01/2021
Mairie d'Orléans**

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
Régisseur des expositions	B2	1,00
Responsable 2ème étage et magasins (réseau des médiathèques)	B1	1,00
Responsable de médiathèque de proximité	B1	2,00
Responsable du dépôt légal imprimeur (réseau des médiathèques)	B1	1,00
Responsable unité (réseau des médiathèques)	B1	3,00
Catégorie C		
Agent d'accueil et suivi des collections	C2	29,00
Agent de préparation des collections	C2	0,50
Agent de récolement	C2	6,00
Agent des collections patrimoniales (réseau des médiathèques)	C2	4,00
Agent jeux vidéo (réseau des médiathèques)	C2	1,00
Assistant des centres de documentation (musées)	C2	2,00
Assistant géomatique	C2	0,50
Médiateur culturel (réseau des médiathèques)	C1	1,00
FILIERE SPORTIVE		
Catégorie A		
Responsable du service établissements aquatiques	A2	1,00
Catégorie B		
Chargé de la planification et du patrimoine des établissements aquatiques	B2	1,00
Chef de bassin et adjoint au responsable	B1	1,00
Educateur	B2	10,00
Maître nageur sauveteur	B2	18,00
Responsable d'établissement aquatique	B1	2,00
Responsable du pôle dispositifs éducatifs	B1	1,00
Responsable du pôle Ile Charlemagne	B1	1,00
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Catégorie A		
Adjoint au responsable d'établissement	A4	9,50
Animateur de Relais d'Assistant Maternel	A4	4,50
Coordonnateur CLIC	A4	1,00
Coordonnateur Petite enfance	A4	1,00
Educateur de jeunes enfants	A4	5,40
Infirmier	A3	0,70
Infirmier	A4	3,60
Médecin	A4	1,00
Médecin de prévention	A4	0,60
Pédiatre	AP3	1,00
Référent de parcours	A4	4,00
Responsable d'établissement Petite Enfance	A3	14,95
Responsable médecine préventive	AP2	1,00
Travailleur social	A4	13,05
Catégorie B		
Diététicien	B2	1,00
Catégorie C		
Aide soignant	C2	4,00
Assistant maternel	C2	17,16
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	C2	191,00
Auxiliaire de puériculture	C2	95,00

**Tableau des emplois au 01/01/2021
 Mairie d'Orléans**

Modifications par rapport au dernier tableau des emplois (passage en CT)	COTATION POSTES	POSTES PERMANENTS (en ETP) au 01/01/2021
--	------------------------	---

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Catégorie A		
Directeur de la police municipale	A1	1,00
Directeur de la Sécurité	A1	1,00

Catégorie B		
Adjoint au directeur	B1	1,00
Directeur adjoint de la police municipale	B1	1,00
Responsable de brigade	B1	5,00
Responsable du service formation et achats	B1	1,00
Responsable poste de quartier	B1	1,00

Catégorie C		
Adjoint au responsable	C1	9,00
Agent de surveillance des écoles	C2	14,43
Gardien de Police Municipale	C2	81,00
Responsable de brigade	C1	3,00
Responsable du centre de sécurité orléanais (CSO)	C1	1,00
Responsable poste de quartier	C1	3,00

FILIERE ANIMATION

Catégorie B		
Adjoint au manager	B2	16,00
Manager	B1	15,00
Référent logiciel métier - directeur ALSH	B2	1,00

Catégorie C		
Référent relais	C1	50,76
Animateurs périscolaire	C2	60,00

HORS FILIERE

Syndicat CFDT		3,50
Syndicat CGT		2,00

Emplois saisonniers
Accroissements temporaires d'activité
Apprentis
Adultes-relais
Service Civique
Vacataires

EMPLOIS NON PERMANENTS
130
50
53
19
1
200

N° 64 – **Relations humaines. Adhésion au socle commun. Approbation d'une convention à passer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret pour adhérer à un socle commun insécable qui lui permet de bénéficier des prestations suivantes :

- secrétariat des commissions de réforme ;
- secrétariat des comités médicaux ;
- avis consultatif dans le cadre de la procédure du recours administratif préalable (R.A.P.O.) ;
- assistance juridique statutaire ;
- assistance au recrutement et accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine ;
- assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Par ailleurs, la loi du 20 avril 2016 impose aux collectivités de permettre à tout fonctionnaire de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés aux articles 25 à 28.

Le Centre de gestion ayant vocation à exercer la compétence relative à la fonction de référent déontologue conformément aux termes du décret du 10 avril 2017, la Mairie a décidé de recourir au référent déontologue pour chacune des trois missions citées par la loi, sans surcoût :

- apporter aux agents tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques mentionnés par le statut général ;
- recueillir les signalements d'alerte, selon l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 ;
- conseiller en matière de laïcité, conformément à la circulaire du 15 mars 2017.

La collectivité contribue au financement des missions faisant l'objet de la présente convention moyennant le versement mensuel d'une cotisation actuellement fixée à 0,07 % de la masse salariale.

La convention signée en 2018 expirant au 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans. Elle est reconductible de façon tacite pour la même durée sauf dénonciation expresse par l'une des parties moyennant un préavis de 3 mois avant la date d'échéance.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'adhésion au socle commun du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret avec effet du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans, renouvelable de façon tacite pour la même durée ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : chapitre 11, fonction 020, nature 6228, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 65 – **Relations humaines. Approbation des conditions de mise à disposition de véhicules de services avec autorisation de remisage à domicile.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que l'assemblée délibérante fixe les conditions selon lesquelles la collectivité peut annuellement mettre à disposition de ses agents un véhicule à disposition, lorsque leurs fonctions le justifient.

Des véhicules de service sont attribués à titre exceptionnel par arrêté de l'autorité territoriale sur certains postes de travail avec une autorisation de remisage qui permet l'utilisation du véhicule pour les trajets domicile/travail, en sus d'une utilisation pour les déplacements professionnels.

Cette autorisation est accordée en compensation des sujétions particulières exigées par le poste occupé : contraintes horaires (notamment réunions tardives), interventions en dehors des heures de travail, fréquence des déplacements et visites de chantiers ou de sites.

Elle interdit tout usage privatif du véhicule et peut être retirée à tout moment par arrêté individuel pour tout motif et notamment, en cas de modification des contraintes liées au poste, de changement de fonction ou en cas de faute mettant en cause la responsabilité de l'administration ou de l'agent.

En cas d'absence d'une durée minimale d'une semaine (congés annuels, maladie), le véhicule doit rester à la disposition du service d'affectation et l'agent est tenu de remettre à son chef de service les clefs et les papiers du véhicule.

Les agents bénéficiaires s'engagent à remiser le véhicule sur un emplacement autorisé, à fermer à clé le véhicule et à activer le ou les systèmes antivols, ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention d'éventuels voleurs. Pendant le remisage, l'agent est personnellement responsable de tous vols et de toutes dégradations sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu par effraction ou violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira de preuve de la non responsabilité de l'agent. L'agent est tenu de signaler sans délai au service chargé de la gestion du parc des véhicules ainsi qu'à la direction des affaires juridiques toute détérioration ou dégradation qu'il viendrait à constater sur le véhicule.

Ces dispositions sont conformes aux règles fixées dans le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service approuvé par le Comité technique le 27 novembre 2018.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conditions d'octroi des autorisations de remisage des véhicules de service, de manière permanente sur l'année civile.

Par dérogation, des autorisations ponctuelles et temporaires, pourront être octroyées, par arrêté individuel de l'autorité territoriale, sur d'autres fonctions dans la collectivité, en cas de circonstances inhabituelles imposant des contraintes particulières à l'agent, et permettant de générer des gains de temps : réunions ponctuelles tardives (à définir par la hiérarchie), situations d'intérim, astreintes ou interventions ponctuelles, en cas de période de crise majeure (inondations, risques technologiques, crise sanitaire).

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2123-18-1-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service de la collectivité, approuvé par le comité technique du 27 novembre 2018,

Dans ces conditions et après avis du Comité Technique et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les conditions de mise à disposition des véhicules de service avec une autorisation de remisage à domicile, selon les modalités sus-indiquées, au titre de l'année 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 66 – **Relations humaines. Approbation d'une convention de mise à disposition de service et d'une convention de gestion à passer avec Ecole Supérieure d'Art et de Design et Orléans Métropole.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) est devenue un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.)

Ce transfert de compétence a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018.

L'E.S.A.D. dispose de 2 types de personnels :

- les personnels pédagogiques, recrutés directement par l'Etablissement public ;
- les personnels administratifs et techniques, qui continue de relever de leur collectivité d'origine, et qui sont mis à disposition pour effectuer leur service auprès de l'Etablissement public.

Pour pouvoir assurer ses missions, l'E.S.A.D. a besoin de disposer de l'appui et de l'expertise de services supports dans des domaines variés :

- les ressources humaines notamment car l'E.S.A.D. ne dispose pas des ressources humaines et logistiques lui permettant de préparer les paies, et le suivi administratif de ses agents ;
- un appui de services divers (finances, patrimoine, systèmes d'information, etc.) pour permettre un fonctionnement optimal de l'E.S.A.D.

Il est proposé de reconduire le dispositif existant au moyen de 2 conventions dans les conditions suivantes :

1. Une convention de gestion qui permet de confier à la direction des relations humaines de la métropole et la Mairie l'ensemble des prestations en matière de ressources humaines des personnels recrutés par l'E.S.A.D. (personnels pédagogiques ou directement impliqués dans le suivi pédagogique).

2. Une convention de mise à disposition de services qui prévoit notamment :
- d'une part la mise à disposition de l'ensemble des personnels relevant de services administratifs et techniques de l'E.S.A.D., soit un effectif de 12,6 E.T.C. Le remboursement s'effectuera sur la base des dépenses réellement supportées ;
 - d'autre part, la mise à disposition des services fonctionnels et opérationnels qui interviennent, en partie, pour le compte de l'E.S.A.D., soit 0,60 postes en équivalent temps complet ;
 - La mise à disposition de moyens, fournitures et prestations diverses remboursées de façon forfaitaire par l'E.S.A.D. à Orléans Métropole.

Il est précisé que les conventions concernent à la fois la mise à disposition d'agents métropolitains et aussi des agents municipaux qui peuvent être amenés ponctuellement à intervenir. En conséquence, ces conventions seront tripartites et, compte tenu des effectifs très faibles représentés par les agents municipaux, elles n'engendreront aucun flux financier entre la Mairie et l'E.S.A.D.

Ces conventions sont conclues pour une durée de 3 ans, avec effet du 1^{er} janvier 2021.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 61-1 ;

Dans ces conditions et après avis du Comité Technique et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de mises à disposition de service et de gestion à passer avec l'E.S.A.D. et Orléans Métropole, pour une durée de 3 ans, avec effet du 1^{er} janvier 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 67 – Relations humaines. Approbation d'une convention de mise à disposition individuelle à passer avec l'École Supérieure d'Arts et de Design d'Orléans.

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D.) est devenue un Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.). La création de cette nouvelle entité juridique s'est accompagnée du transfert des personnels pédagogiques auprès de l'E.S.A.D. au 1^{er} mars 2013, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2012.

Par arrêté de M. le Préfet du Loiret en date du 29 décembre 2017, les statuts d'Orléans Métropole ont été modifiés pour y intégrer l'Ecole Supérieure d'art et de design (E.S.A.D.) d'Orléans. Dès lors, les agents de la Mairie mis à disposition de l'E.S.A.D. ont été transférés à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

Sur le plan juridique les modalités de concours et de moyens apportés par les services de la Métropole, ont été formalisées par une convention de mise à disposition de services concernant l'ensemble du personnel des services administratifs et techniques de l'E.S.A.D. ainsi que les services fonctionnels et opérationnels de la Mairie qui interviennent pour le compte de l'E.S.A.D.

Néanmoins, une convention spécifique a été conclue pour gérer la situation d'un agent municipal titulaire du grade de bibliothécaire dont le temps est partagé à hauteur de 50 % de son temps entre les Musées d'Orléans et l'E.S.A.D. Afin de permettre à l'agent de continuer son activité professionnelle, une convention de mise à disposition a été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 en application du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux.

La convention arrivant à expiration le 31 décembre 2020, il est proposé de reconduire ce dispositif, dans le cadre d'une nouvelle convention qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Elle prévoit le remboursement des dépenses de personnel par l'E.S.A.D. à la Mairie, à hauteur de la quotité de temps de mise à disposition (50 %).

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du renouvellement de la mise à disposition individuelle de Mme Angélique SWIERCZYNSKI Bibliothécaire à la Mairie, auprès de l'E.S.A.D., pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, à hauteur de 50 % de son temps ;

2°) approuver la convention de mise à disposition avec l'E.S.A.D., fixant les modalités de cette mise à disposition ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les recettes correspondantes au budget principal de la Mairie : fonction 020, chapitre 70, nature 70870, service gestionnaire HPA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 68 – Achat. Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et des communes de la Métropole.

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans un objectif d'optimisation des ressources, et plus particulièrement des dépenses de fonctionnement, la recherche de la performance qualitative et économique des achats apparaît incontournable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'achat, la Mairie mutualise, depuis 2016, l'achat de biens et prestations dans divers domaines, dans le cadre de groupements de commandes avec Orléans Métropole et les différentes communes la constituant, afin de répondre à ces objectifs.

Il est proposé de poursuivre cette démarche, et d'adhérer au programme pluriannuel de groupement de commandes, pour la période 2021-2023.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément aux dispositions du code de la commande publique, et notamment des articles L. 2113-6 et 2113-7. Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes sera établie annuellement sur la base du recensement des achats N+1. Elle est ensuite proposée aux membres du groupement et approuvée par délibération desdits membres chaque année.

Orléans Métropole est désignée coordonnateur principal des groupements, et est chargée, outre la procédure de passation, de signer les marchés, de les notifier et de gérer certains actes sur d'exécution de ces marchés. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Dans le cas où Orléans Métropole n'est pas partie prenante d'un marché en groupement de commandes ou si une commune souhaite prendre en charge la coordination d'un groupement, le coordonnateur et la CAO compétente seront fixés dans la liste de familles d'achats mutualisés pour l'année N+1 qui est approuvée par les Conseils Municipaux des membres.

Pour 2021, il est proposé de participer aux groupements de commandes portant sur les familles suivantes.

Intitulé famille	Coordonnateur
ETUDES DE SOLS	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
MAINTENANCE ET REMPLACEMENT DES EXTINCTEURS	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
MAINTENANCE DEPANNAGE SYSTEMES DE SECURITE INCENDIES, DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE ET DES MOYENS DE SECOURS	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
PRESTATION INFORMATIQUE ASSISTANCE AUX UTILISATEURS ET DE MAINTENANCE DES POSTES	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DE RADIOTELEPHONIE	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
ENTRETIEN ET REMISE EN PEINTURE DU MOBILIER URBAIN	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
CREATION, EXTENSION, MODIFICATION ET REPARATION DE RESEAUX FIBRE OPTIQUE	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
EXTERNALISATION DU STOCKAGE DES ARCHIVES A CONSERVATION PROVISOIRE	Coordonnateur principal, Orléans Métropole

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans, les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chateau, Chécy, Combleux, Fleury-les-Aubrais, Ingré, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-les-Usages, Olivet, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran et Semoy qui prendra fin le 31 décembre 2023 ;

2°) approuver la liste des familles d'achat à mutualiser pour l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et tous documents afférents au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 69 – **Achat. Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans un objectif d'optimisation des ressources, et plus particulièrement des dépenses de fonctionnement, la recherche de la performance qualitative et économique des achats apparaît incontournable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de leur politique d'achat, la Mairie, Orléans Métropole, et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans souhaitent se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats, afin de répondre à ces objectifs.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément aux dispositions du code de la commande publique, et notamment des articles L. 2113-6 et 2113-7. Il est proposé de conclure cette convention pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes sera établie annuellement sur la base du recensement des achats N+1. Elle est ensuite proposée aux membres du groupement et approuvée par délibération desdits membres chaque année.

Le coordonnateur du groupement, chargé de la procédure de passation, de la signature des marchés, de leur notification, et de la gestion de certains actes d'exécution, sera désigné par famille d'achat en fonction du volume de consommations. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Pour 2021, il est proposé de participer aux groupements de commandes portant sur les familles figurant en annexe.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes à passer avec Orléans Métropole et le C.C.A.S. d'Orléans qui prendra fin le 31 décembre 2023 ;

2°) approuver la liste des familles d'achat à mutualiser pour l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention et tous documents afférents au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

INTITULE FAMILLE	Coordonnateur
REALISATION DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES AVANT TRAVAUX SUR LES OUVRAGES ET SUR VOIRIE. ANALYSE EN TENEUR D'HYDROCARBURES	Orléans Métropole
MIGRATION DES INSTALLATIONS GTC DES CHAUFFERIES	Ville Orléans
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	Orléans Métropole
FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT DES FONTAINES	Ville Orléans
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE BACS A SABLE OU GRAVILLONS	Ville Orléans
PRESTATIONS TOPO FONCIERES ET DE NEGOCIATIONS FONCIERES POUR LA MAIRIE D ORLEANS & ORLEANS METRPOLOE	Orléans Métropole
PRESTATIONS PRATICIENS DE SANTE	Ville Orléans
MOBILIER CO WORKING / CONVIVIALITE	Orléans Métropole
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SITES POLLUES	Orléans Métropole
ETUDES, DIAGNOSTICS & TRAVAUX GEOTECHNIQUES	Orléans Métropole
MAITRISE D'ŒUVRE BATIMENT	Ville Orléans
ACHAT D' OBJETS PROMOTIONNELS ET PUBLICITAIRES	Ville Orléans
DIFFUSIONS DES OFFRES D'EMPLOI D'ORLEANS METROPOLE & VILLE ORLEANS	Orléans Métropole
PRESTATIONS DE FORMATION HORS HYGIENE & SECURITE NOTAMMENT ECOLE DU MANAGEMENT	Orléans Métropole
PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA VILLE D'ORLEANS & ORLEANS METROPOLE	Orléans Métropole
MISE EN ŒUVRE D'UNE COUVERTURE COMPLEMENTATIRE DE SANTE & DE PREVOYANCE POUR LES AGENTS DE LA VILLE D'ORLEANS & ORLEANS METROPOLE	Orléans Métropole
TRAVAUX ESPACE PUBLIC : AMENAGEMENTS PAYSAGERS, ECLAIRAGE ET VOIRIE	Orléans Métropole
MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES PORTAILS, PORTES AUTOMATIQUES ET MANUELLES DE LA VILLE D'ORLEANS, D'ORLEANS METROPOLE ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ORLEANS.	Ville Orléans
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE	Ville Orléans
FOURNITURE ET EXPLOITATIONDE FONTAINES A EAU ET DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS/FRIANDISES	Ville Orléans
MAINTENANCE ET EXPLOITATION D'UN SYSTEME VIDEOPROJECTION PLACE SAINTE CROIX A ORLEANS	Orléans Métropole
TRANSPORT D'OEUVRE D'ART	Orléans Métropole
GEOLOCALISATION DE LA FLOTTE DE VEHICULES	Orléans Métropole
PRESTATIONS DE DEMENAGEMENT	Orléans Métropole
LUBRIFIANT	Orléans Métropole
TRAVAUX COURANTS DE VOIRIE SUPERIEURS A 50 000 € HT	Orléans Métropole

N° 70 – **Commande publique. Marché d'assurance Responsabilité civile générale. Groupement de commandes entre la Ville d'Orléans et le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure avec négociations.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Les contrats d'assurance Responsabilité civile générale de la Ville d'Orléans et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans arrivent tous les deux à échéance le 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la mutualisation des achats, il a été décidé de renouveler l'assurance Responsabilité civile générale des deux entités en relançant une nouvelle consultation, dans le cadre d'une convention de groupement de commandes passée avec le C.C.A.S., désignant la Mairie coordonnateur du groupement.

Le contrat d'assurance Responsabilité civile générale a pour objet de garantir, dans la limite des capitaux fixés au cahier des clauses particulières, et sous réserve des seules exclusions prévues à ce dernier, les conséquences pécuniaires de la responsabilité, quelle qu'en soit la nature, pouvant incomber à la Mairie ou au C.C.A.S. en raison de dommages ou préjudices corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait de leurs activités, de leurs compétences ou des attributions qui leur sont dévolues par les textes en vigueur ou leurs engagements contractuels, mais également du fait des personnes dont ils doivent répondre, ou des choses qu'ils ont sous leur garde.

Le contrat garantit également les recours qui peuvent être exercés contre la Mairie ou le C.C.A.S. d'Orléans par leurs préposés salariés, les organismes de protection sociale, les régimes de prévoyance sociale ou d'autres collectivités, ainsi que les dommages subis par les personnes mutualisées, mises à disposition, stagiaires, ou pré-embauchées ou qui apportent bénévolement leur concours à la Mairie ou au C.C.A.S. d'Orléans.

La consultation lancée en date du 8 juin 2020 sous la forme d'un appel d'offres a été déclarée sans suite par délibération du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2020, les offres présentées ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation. Ainsi, les offres ont été déclarées irrégulières au titre de l'article 2152-2 du code de la commande publique et une procédure avec négociation a été engagée avec les soumissionnaires ayant présenté une offre, conformément à l'article 2124-3 6° du code de la commande publique.

La date limite de remise des offres a été fixée au 26 octobre 2020. Une seule compagnie a remis son offre dans les délais impartis : PNAS (Paris Nord Assurances Services) / AREAS DOMMAGES.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation :

- Prise en compte de la nature et de l'étendue des garanties exigées dans le CCP (pondération 40 %) ;
- Offre financière (pondération : 40 %) ;
- Qualité de service que le candidat entend mettre en œuvre pour l'exécution du marché au titre de la gestion des sinistres (délais, déclaration, gestion, pénalités, etc.), de la gestion des contrats (prime, résiliation, etc.) et de la prévention (analyse des risques, suivi de la sinistralité, actions de prévention, formation, etc.), appréciées au regard du mémoire technique (pondération 20 %).

Dans ces conditions, après jugement de la Commission d'Appel d'Offres et avis de la commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à l'assurance Responsabilité civile générale du groupement Ville d'Orléans-Centre communal d'action sociale d'Orléans, à passer avec le groupement PNAS-AREAS Dommages, pour un montant de 68 112,95 € T.T.C. la première année, soit 64 358,53 € T.T.C. pour la Mairie et 3 754,42 € T.T.C. pour le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans et pour une durée d'un an, reconductible trois fois, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits marchés au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de la Mairie : fonction 020, nature 6168, service gestionnaire JAS, service gestionnaire JAS. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 71 – **Moyens généraux. Garage Municipal. Actualisation du coût horaire des interventions. Approbation des tarifs applicables au 1er janvier 2021.**

Mme MENIVARD, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Le garage municipal est amené à effectuer sur des véhicules appartenant à des tiers tel le Centre Communal d'Action Sociale d'Orléans des interventions qui leur sont ensuite facturées. De même, certains cas de réparations de dommages causés aux véhicules municipaux lors d'accidents font l'objet d'un mémoire destiné à l'assureur aux fins de remboursement.

Afin de procéder au recouvrement des dépenses ainsi engagées par la Mairie, il est proposé d'arrêter le prix de l'heure d'intervention du garage municipal pour 2021 à 43,76 € nets, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2020.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) fixer le prix de l'heure d'intervention du garage municipal à un montant de 43,76 € pour l'année 2021 ;

2°) décider que ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Mes chers collègues, je vous présente Goby. Goby est formidable, il est écoresponsable, il est garanti sans plein de choses qui ne sont pas très sympathiques. Il est en verre recyclé et mes chers collègues, il est 100 % français.*

(Réactions et rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – *Sur ce, je vous souhaite une bonne nuit.*

La séance est levée à 23 h 15.
